

initial

Dictionnaire de Géopolitique

Sous la direction de
Stéphanie Beucher
Annette Ciattoni

Hatier

Dictionnaire de Géopolitique

SOUS LA DIRECTION DE

Stéphanie Beucher
Annette Ciattoni

Éric Bonhomme
François Bost
Rémi Darfeuil
Axelle Degans
Stéphane Dubois
Guillaume Dupéret
Delphine Dussert-Galinat
Jean-François Fiorina
Jérôme Grondeux
Micheline Huvet-Martinet
Laure Lacan
Marion Mare
Magali Reghezza-Zitt
Florence Smits
Dominique Steiler
Thomas Verclytte
Valérie Verclytte
Yvette Veyret

Hatier

À tous les étudiants curieux et passionnés sans qui cet ouvrage n'aurait pas été possible.

S. Beucher et A. Ciattoni

© HATIER, Paris, 2021

« Sous réserve des exceptions légales, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite, par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par le Code de la Propriété Intellectuelle. Le CFC est le seul habilité à délivrer des autorisations de reproduction par reprographie, sous réserve en cas d'utilisation aux fins de vente, de location, de publicité ou de promotion de l'accord de l'auteur ou des ayants droit. »

PRÉFACE

J'ai toujours été attiré par la géopolitique et ai eu la chance, au travers de mon parcours professionnel, de pouvoir constater sur le terrain cette nécessité de comprendre pour pouvoir expliquer. Lorsque j'ai ensuite rejoint le monde des écoles de management, j'ai souhaité développer des enseignements dans ce domaine car il m'apparaissait évident que la géopolitique allait devenir une compétence indispensable pour les managers et leaders d'entreprises.

Je ne me doutais pas de l'engouement que cela allait provoquer !

Elle s'est imposée dans tous les domaines et pour tous les publics, devenant la clef de décryptage d'un monde complexe et en pleine transformation. Elle fait désormais partie de notre quotidien : pas un jour ne passe sans qu'apparaisse une série, un film ou une revue géopolitique.

Il n'y a cependant pas une géopolitique mais plusieurs, qui s'appuient sur un grand nombre de disciplines (économie, histoire, géographie, linguistique, ethnographie, sociologie), ce qui en fait sa richesse. Sa complexité réside dans le fait qu'elle n'apporte pas de réponse unique. Chacun définit ses propres grilles d'analyse, selon des critères déterminés par son histoire, ses représentations spécifiques, ses manières d'habiter le monde.

C'est pour cela qu'il est important d'avoir des ouvrages comme celui-ci, qui permettent d'alimenter notre réflexion, de voir que le vocabulaire n'est pas figé et qu'aucune définition n'est immuable. Nous sommes tous acteurs, victimes et complices de la géopolitique !

La force de cet ouvrage, corédigé par un ensemble d'experts, professeurs, chercheurs de différentes disciplines et différents horizons est de proposer une approche transdisciplinaire compréhensible pour tout le monde. Certains articles sont écrits à deux voix afin de montrer cette nécessité de croiser les regards pour apprécier la diversité des champs couverts par la géopolitique.

Ce dictionnaire ne prétend pas à l'exhaustivité mais le souci constant des auteurs tout au long de l'élaboration de ce travail a été de vous donner à vous, étudiants, professeurs, cadres d'entreprise ou citoyens curieux, les clefs de lecture de ce monde contemporain et des enjeux de celui de demain. Les cartes (indispensables selon moi pour placer des situations dans une perspective territoriale) qui accompagnent certains articles, mettent en évidence les grands défis planétaires, les tensions qu'ils créent mais également les synergies qui sont à l'œuvre. Elles permettent d'effectuer un rapide diagnostic des principales problématiques actuelles.

Géopolitiquement vôtre !

Jean-François Fiorina

SOMMAIRE

A
Acteur (voir Géopolitique, Gouvernance mondiale)
Action humanitaire 11
Adaptation (voir Changement climatique, Risque)
Afrique 12
Agriculture 22
Alimentation 25
Allemagne 34
Alliance 37
Altermondialisme 38
Amazonie 40
Aménagement du territoire 43
Amérique du Nord 44
Amérique latine 47
Antarctique 56
Anthropocène 58
Antimonde 58
Arctique 59
Armement 62
Asie 65
Avantages comparatifs 75
Axe 75

B
Balkanisation 76
Bidonville 76
Biens collectifs, biens communs 77
Biens publics mondiaux 79
Bilatéralisme (voir Gouvernance mondiale)
Biodiversité 80
Brésil 82
Brexit 85

C
Câbles (voir Cyberespace)
Cairns (groupe de) 86
Camp 87
Capitalisme 87
Caraïbe 90
Carte 93
Caudillisme 95
Centre/Périphérie 95
Changement climatique 96
Chaos 99
Chine 99
Civilisation 102
Classe moyenne 104

Club (voir Gouvernance mondiale)
Cluster (voir Territoire productif)
Collapsologie 106
Colonisation/Décolonisation 106
Commerce équitable 116
Commerce international 118
Commonwealth 121
Communauté internationale (voir Gouvernance mondiale)
Compétitivité 121
Complexe militaro-industriel 121
Complotisme 122
Concurrence 124
Conflit 126
Consensus de Pékin 128
Consensus de Washington 128
Contestation (espace de la) (voir Espaces publics)
Continent 128
Contrainte 129
Convention de Montego Bay (voir Droit international, Espaces maritimes, ZEE)
Corridor 129
Criminalité 129
Crise 131
Croissance 132
Cryptomonnaie (voir Monnaie)
Culture 140
Cyberdéfense (voir Cyberespace, Défense)
Cyberespace 141

D

Davos (Forum économique mondial de) 149
Décolonisation (voir Colonisation/Décolonisation)
Défense 149
Délocalisation (voir Désindustrialisation)
Démocratie 151
Démondialisation 151
Déprise 152
Désarmement 152
Désindustrialisation, délocalisation 154
Désordre mondial (voir Ordre mondial)
Déterminisme 156
Détroits (voir Espaces maritimes)
Développement, développement durable 156
Diaspora (voir Mobilités)
Diplomatie 165
Discontinuité 165
Dissuasion (voir Défense, Guerre/Paix, Nucléaire)
Distance 165
District industriel (voir Territoire productif)
Dividende démographique 166

Division internationale des processus productifs
(voir Division internationale du travail)
Division internationale du travail 166
Djihadisme (voir Islamisme, Terrorisme)
Doctrine Monroe (voir États-Unis)
Droit international 166
Dumping 168
Dynamiques 168

E
Échanges internationaux 169
Échelle 179
Échiquier mondial 179
Économie informelle 180
Économie numérique 181
Émergence 183
Empire 186
Énergie 196
Entreprise 206
Environnement 215
Espace extra-atmosphérique 224
Espaces maritimes 226
Espaces publics 237
Espace vital (voir Géopolitique)
État 240
État autoproclamé ou quasi-État 240
État fragile ou failli 240
État-nation 241
État-providence 243
États-Unis 244
Europe 255

F
Fédéralisme 265
Finance 265
Finance islamique 276
Fragmentation 278
France 279
Front pionnier 289
Frontière 289

G
Gated communities (voir Fragmentation)
Génocide 298
Genre 299
Gentrification 300
Géoéconomie 300
Géopolitique 301
Géostratégie 310
Golfe Persique 311
Gouvernance mondiale 321
Grand Jeu (voir Asie, Moyen-Orient)
Guerre/Paix 330

Guerre civile (voir Guerre/Paix)
Guerre économique 341
Guerre froide 343
Guerre irrégulière (voir Guerre/Paix)
Guérilla (voir Guerre/Paix)

H
Hard power (voir Puissance)
Heartland (voir Géopolitique)
Hedge funds (voir Finance, Planète financière)
Hégémonie 346
Hub 346
Hydropolitique 346

I
Identité 347
Île, insularité 349
Immigré (voir Mobilités)
Impérialisme 351
Inde 352
Indopacifique 355
Inégalités 359
Influence (voir Puissance)
Ingérence 361
Innovation 361
Intégration régionale 364
Intelligence économique 366
Interface 366
Internationalisation 366
Investissements à l'étranger 367
Irrédentisme 368
Islamisme 369

J
Japon 370
Justice environnementale 373
Justice spatiale 373

K
Kosovo 373
Kurdistan 375

L
Laïcité 378
Lanceur d'alerte 378
Land grabbing 378
Langues diplomatiques 380
Limite Nord/Sud 381
Littoral 382
Logistique 382

M
Malédiction des ressources (voir Développement)
Marge 382
Matières premières 383
Médias 386

Méditerranée(s) 388
Mégalopole (voir Métropole, ville globale)
Mégapole (voir Métropole, ville globale)
Mémoire 396
Mer de Chine (voir Espaces maritimes)
Métropole, ville globale 397
Microcrédit 399
Migrations internationales (voir Mobilités)
Minilatéralisme (voir Gouvernance mondiale)
Minorité 399
Mobilités 401
Modèle 411
Modèle productif 411
Monde polycentrique/Monde multipolaire (voir Ordre mondial, Gouvernance mondiale, Pôle)
Mondialisation 413
Monnaie et politique monétaire 421
Moyen-Orient 429
Multiculturalisme (voir Minorités)
Multilatéralisme (voir Gouvernance mondiale)
Mur (voir Frontière)

N
Nationalisme 439
Néolibéralisme 441
New Space (voir Espace extra-atmosphérique)
Non-lieu 442
Nouvel ordre mondial (voir Ordre mondial)
Nouvelles routes de la soie 443
Nucléaire 446

O
Occident 449
OCDE (voir Gouvernance mondiale)
Offshore 450
OMC (voir Gouvernance mondiale)
ONG 450
ONU (voir Gouvernance mondiale)
OPEP 451
Ordre/Désordre mondial 452
Organisation internationale 453
OTAN 454

P
PAC 456
Paix (voir Guerre)
Paix économique 458
Paradis fiscaux (voir Antimonde, Planète financière)
Patrimoine 461
Pauvreté 462
Pavillon de complaisance (voir Antimonde)
Pax Americana 463
Pensée économique 464

« Péril jaune » 471
Périphérie (voir Centre)
Piraterie (voir Espaces maritimes)
Pivot (voir Géopolitique)
Planétarisation 473
Planète financière 473
Pôle, polarisation 475
Politique d'ajustement structurel (voir Néolibéralisme, Suds)
Politique monétaire (voir Monnaie)
Polylatéralisme (voir Gouvernance mondiale)
Population 475
Populisme 478
Pouvoir (voir Puissance, Territoire)
Printemps arabes 479
Prospective (voir Géopolitique)
Protectionnisme (voir Échanges internationaux)
Puissance 481

Q

Quasi-État (voir État autoproclamé)

R

Racisme 484
RCEP (voir Échanges internationaux, Intégration régionale, Mondialisation)
Réforme agraire 485
Réfugiés (voir Mobilités)
Régime autoritaire 485
Régionalisation (voir Intégration régionale)
Régionalisme (voir Intégration régionale)
Régulation (voir Altermondialisme, Biens collectifs, biens communs, Biens publics mondiaux, Gouvernance mondiale, Finance)
Réindustrialisation, relocalisation 487
Relations internationales 490
Religions 490
Renseignement 499
Représentation 501
Réseaux 501
Réseaux sociaux (voir Réseaux)
Résilience (voir Risque)
Ressource (voir Environnement)
Richesse 502
Rimland (voir Géopolitique)
Risque 503
Rural, ruralité 512
Russie 513

S

Sahel 523
Salafisme (voir Islamisme)
Sanction 527
Santé 527
Science politique 530

SDN 531
Sécurité 532
Sécurité alimentaire (voir Alimentation)
Sécurité économique 532
Ségrégation 533
Séparatisme 533
Shadow banking (voir Finance)
Sharp power (voir Puissance)
Smart city (voir Métropole, ville globale)
Smart power (voir Puissance)
SMI 534
Soft power (voir Puissance)
Souveraineté nationale 536
Souveraineté numérique (voir Cyberespace)
Sport 537
Stratégie 539
Suds 539
Syndicalisme 541
Système productif 542
Système westphalien 546

T
Terres rares (voir Environnement, Matières premières)
Territoire 547
Territoire productif 548
Terrorisme 551
Thalassocratie 554
Think tank 554
Tiers-monde (voir Suds)
Totalitarisme 554
Toyotisme (voir Modèle productif)
Transition (voir Développement, développement durable)
Transition énergétique (voir Développement, développement durable, Énergie, Territoire productif)
Transnational 556
Triade 557
Triangle de croissance 557

U
Ubérisation 559
UE 560

V
Vaccin (voir Santé)
Ville globale (voir Métropole)
Vulnérabilité (voir Risque)

Z
ZEE 563
Zone blanche 566
Zone franche 566
Zone grise (voir Antimonde)

Action humanitaire

L'action humanitaire, au sens strict, vise à sauver et préserver la vie et la dignité de personnes victimes d'un conflit ou d'une catastrophe. Dans un sens plus large, elle comprend des opérations de prévention et de développement. Les principes fondamentaux de l'action humanitaire sont l'indépendance, la neutralité et l'impartialité. Cette action est portée par des organisations humanitaires, nationales ou internationales, qui connaissent un important développement dans les années 1990. Une des plus importantes est le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), créé en 1863 à Genève et à l'origine des conventions de Genève. Il dispose d'une présence permanente dans plus de 60 pays.

Avec la fin de la guerre froide et le début de la guerre contre le terrorisme (2001), l'action humanitaire devient plus complexe et est marquée par une politisation et une militarisation de l'aide, remettant en cause la notion « d'espace humanitaire » théorisée par Rony Brauman, président de l'ONG Médecins sans frontières de 1982 à 1994. Il s'agit d'un espace de liberté d'intervention civile, caractérisée par certains principes et normes, notamment l'action impartiale et non politisée. Une difficulté majeure de l'action humanitaire est donc celle de son instrumentalisation par les États et les bailleurs de fonds. Même sans cette instrumentalisation, en intervenant dans les zones de conflits, ces organisations deviennent de fait des acteurs de ces conflits. Par exemple, les organisations de secours peuvent être attaquées par les combattants ou alors décharger les belligérants de leurs obligations sociales, ce qui peut paradoxalement alimenter ou prolonger les guerres. Cette politisation de l'action humanitaire se traduit par la notion de diplomatie humanitaire, théorisée dans les années 2000 et qui correspond à l'ensemble des actions et négociations entre gouvernements et ONG humanitaires pour persuader les décideurs d'agir, de coordonner les actions, mettre en sécurité les civils lors des conflits. L'idée de diplomatie humanitaire est paradoxale eu égard au principe de neutralité. Elle peut être menée par des États qui veulent s'affirmer sur la scène régionale et internationale comme le Qatar ou la Turquie (un des principaux donateurs de la planète). L'action humanitaire de cette dernière en Syrie, mais aussi en Afrique et en Asie lui offre de nouvelles opportunités de développement et de coopération.

Voir aussi Conflit — Gouvernance mondiale — ONG

Afrique

Avec 20 % des terres émergées de la planète, la superficie du continent équivaut à l'addition de celles de la plupart des grandes puissances mondiales. Depuis 2000, l'Afrique est le seul continent dont la part dans la démographie planétaire augmente significativement. Longtemps négligés et marginalisés, les territoires africains, éminemment pluriels, possèdent un potentiel naturel, humain, économique et culturel ainsi qu'une capacité d'adaptation leur permettant d'opérer des transformations majeures.

▸ Héritage historique

Jusqu'à une période récente, cette histoire n'était pas envisagée dans sa globalité. Les Européens ont ainsi détaché l'étude de la civilisation égyptienne de celle du reste du continent ou encore séparé l'analyse des évolutions de l'Afrique du Nord de celles de l'Afrique subsaharienne, livrant une histoire fragmentée qui bien souvent commençait à la traite ou à la période coloniale. Or, les territoires africains possèdent un passé prestigieux mais méconnu. Ainsi, le Sahara est l'une des premières régions d'Afrique à être entrée dans la période néolithique. En outre, ces territoires sont très tôt connectés au système-monde. Au Moyen Âge, les royaumes d'Afrique de l'Ouest, comme le royaume de Ghana à son apogée au XIe siècle, sont à la tête d'un commerce transsaharien qui leur apporte richesse et puissance. La ville de Tombouctou, capitale de l'empire du Mali puis de l'Empire songhaï entre le XIIIe et le XVIe siècle, échangeait avec l'Afrique du Nord jusqu'en Andalousie et vers l'est jusqu'en Chine. Le royaume du Zimbabwe puis le Monomotapa tirent leur puissance, entre le XIIIe et le XVIIIe siècle, d'un commerce internationalisé du bronze, de l'or, du cuivre et de l'ivoire avec le Yémen, l'Inde et l'Indonésie, qui envoient en Afrique céramiques, perles de verre, puis textiles. À partir du XVIe siècle, les Portugais essaient de s'immiscer dans ce système-monde de l'océan Indien, en créant des comptoirs sur la côte swahilie. Ce sont également les Portugais qui lancent le système de traite atlantique qui s'ajoute au système de la traite arabe préexistant.

La période de la traite et de la colonisation constitue une rupture dans l'histoire africaine, en transformant aussi bien la géographie économique que les cadres politiques du continent. Les sociétés côtières ont gagné en puissance (marginalisant les axes transsahariens), mais au prix d'une dépendance croissante de la demande externe en hommes puis en matières

premières. D'un point de vue politique, les colonisateurs ont tracé les frontières contemporaines du continent sans tenir compte ni des réalités politiques, ni de la mosaïque culturelle et sociale locale. Même si la conférence de Berlin de 1884 n'est pas un partage pur et simple du continent, mais la définition de règles de bonne entente, de lois à respecter pour s'approprier un territoire, elle a ouvert la voie à la colonisation massive du territoire. En classant les populations en ethnies, sur des critères culturels et linguistiques, les colonisateurs ont souvent contribué à diviser les groupes sociaux pour légitimer leur pouvoir. Les conséquences humaines de cette période de traite et de colonisation, qui selon les historiens africains n'a finalement constitué qu'une parenthèse brève de leur histoire, sont considérables. La traite engendre une saignée démographique sans précédent (11 millions pour la traite atlantique entre 1450 et 1869). De plus, l'exemple sud-africain souligne l'importance des pratiques ségrégatives imposées par les colonisateurs, dont les héritages pèsent encore aujourd'hui. Territoire disputé entre colons néerlandais (les Boers) et colonisateurs britanniques, le pays devient indépendant en 1910 au profit des seuls Blancs. Point d'orgue des pratiques ségrégationnistes, l'apartheid est proclamé comme principe de gouvernement en 1947. Des quartiers entiers sont détruits pour séparer districts blancs, *coloured* (métis), indiens et noirs. Même après le renversement du régime par Nelson Mandela en 1994, la « nation arc-en-ciel » peine à émerger.

Néanmoins, depuis les indépendances, les processus de construction étatique s'ancrent dans le temps long et les États africains peuvent écrire à nouveau leur propre histoire. Ainsi, entre 1957 et 1975, 40 des 54 États que compte aujourd'hui l'Afrique deviennent indépendants, le plus souvent de façon pacifique. Plusieurs éléments permettent alors l'affirmation des territoires africains. Tout d'abord, l'OUA adopte le principe d'intangibilité des frontières africaines en 1964, principe respecté depuis lors, puisqu'en dehors de l'Érythrée, du Soudan et du Sahara occidental, aucune frontière n'a été contestée et aucun nouveau tracé n'a été mis en place. La fin de la colonisation signifie également la renaissance du panafricanisme, né des mouvements antiesclavagistes de la fin du XIX^e^ siècle. Le mouvement est alors porté par le président du Ghana N'Krumah et par son homologue kenyan Jomo Kenyatta. Sa dimension est moins politique, du fait du nationalisme croissant des nouveaux États indépendants, que culturelle ou sportive (la Coupe d'Afrique des nations est un événement continental extrêmement populaire). L'affirmation culturelle du continent africain conduit les États à se réapproprier leur histoire. Avec « l'année du

retour » déclarée en 2019, le Ghana espère inciter les Afro-Américains à venir découvrir leurs origines en tant que touristes, mais aussi encourager l'installation permanente dans ce pays en forte croissance. Le Sénégal a inauguré, en décembre 2018, le Musée des civilisations noires, donnant corps à un projet « panafricain » lancé par le premier Président Léopold Sédar Senghor. Cette réalisation donne sens à la demande de restitutions de leurs œuvres d'art, spoliées durant la colonisation, formulée par un grand nombre de pays africains. Le panafricanisme prend enfin au XXIe siècle une dimension économique, grâce à l'Union Africaine (UA) qui s'est substituée en 2002 à l'OUA. La transformation en 2018 du NEPAD, en Agence de développement de l'Union africaine (AUDA) devrait renforcer l'efficacité d'une institution créée en 2001. L'UA a en outre lancé en 2016 le projet d'un passeport africain afin de promouvoir la libre-circulation à l'échelle du continent et favoriser la mobilité des compétences sur le marché du travail ainsi que le développement du tourisme. La promotion des migrations constitue un enjeu majeur pour l'Afrique : 53 % des migrants intercontinentaux émigrent à l'intérieur du continent et les envois de fonds des migrants représentent plus de la moitié des apports de capitaux privés du continent. Toutefois, le processus de ratification du projet de passeport se heurte encore à une certaine réticence des États, en lien avec la question du contrôle des migrations et des risques sanitaires. L'UA a enfin créé en 2021 une Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), dont le siège sera à Accra, afin de favoriser l'intégration économique continentale. Cette dynamique nouvelle se superpose aux dynamiques d'intégration régionales où des réformes complexes sont en cours, comme au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO avec le remplacement du franc CFA par l'eco.

▶ Les défis africains

Le premier défi est démographique. Entre 1980 et 2018, la population africaine est passée de 476,4 millions à 1,3 milliard d'individus. Selon les projections des Nations unies, la population du continent pourrait atteindre 4,3 milliards en 2100. La rapidité et l'ampleur de ces mutations démographiques sont sans précédent et auront des implications majeures sur les rapports de force démographiques globaux. Six des dix pays qui contribueront le plus à la croissance démographique mondiale d'ici 2050 seront africains : le Nigeria, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, la République unie de Tanzanie, l'Égypte et l'Ouganda. Néanmoins, les projections ne constituent qu'un des scénarios possibles, les pays africains ayant montré qu'ils ne suivaient pas nécessairement le modèle classique

de la transition démographique. Ainsi, en Égypte et en Algérie les taux de fécondité remontent sensiblement après avoir fortement baissé. Quoi qu'il en soit, la situation actuelle des pays d'Afrique subsaharienne interroge la notion de dividende démographique. Dans beaucoup de pays sahéliens, où la baisse du taux de fécondité est quasi nulle, le dividende démographique est en réalité un défi difficile à relever : si la création d'emplois ne suit pas la croissance de la population, les espoirs de développement risquent de rester vains. Le défi démographique se transforme en défi alimentaire avec une persistance des famines et de la malnutrition.

Conséquence de la croissance démographique, l'urbanisation rapide constitue le deuxième défi majeur de l'Afrique et des Africains. Elle entraîne l'émergence de milliers de villes petites et intermédiaires, ainsi que l'affirmation de mégapoles qui se hissent aux premiers rangs des classements mondiaux relatifs au nombre d'habitants. Kinshasa, Abidjan, Dakar constituent avec Paris les plus grandes agglomérations francophones du monde, Lagos et Johannesbourg parmi les dix plus grandes agglomérations anglophones. Cette urbanisation inédite offre des opportunités, mais pose également de nombreux défis : étalement urbain au détriment des espaces ruraux, manque de logements décents, mobilités difficiles du fait de l'insuffisance des infrastructures et de la faiblesse des réseaux collectifs. La pression démographique dans les zones urbaines côtières pose la question de la vulnérabilité au changement climatique. Trois villes africaines (Alexandrie, Lagos et Abidjan) font ainsi partie des vingt agglomérations les plus menacées au monde par la montée des eaux. Enfin, l'urbanisation rapide pose la question du manque d'emplois. Les perspectives économiques de la jeunesse africaine sont relativement sombres, y compris pour ceux qui ont la chance d'accéder à l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, la part du secteur de l'informel dans le PIB reste prépondérante (plus de 40 % au Sénégal) et dans certains pays jusqu'à 90 % des jeunes travaillent dans ce secteur pour échapper au chômage : les seules alternatives semblent être alors la migration ou le recrutement par des milices ou groupes armés afin d'obtenir un statut social.

L'instabilité et la violence constituent également un défi majeur pour certains États. Si l'Afrique a souffert de conflits meurtriers après les indépendances, si les soldats de l'UA ou ceux de l'ONU sont toujours mobilisés dans plusieurs pays africains, le nombre de conflits armés tend à se réduire. Cependant la nature de la violence se transforme et devient plus complexe, impliquant de nouveaux acteurs (groupes rebelles et extrémistes) depuis la fin des années 2000. L'extension de l'influence des mouvements

djihadistes en Afrique (comme Boko Haram autour du lac Tchad, AQMI au Sahel, al-Chabab en Somalie), superposée à une accumulation de conflits locaux, menace l'existence même de certains États. Ces conflits armés ne concernent pas toute l'Afrique. Ils s'étendent sur deux axes principaux allant, pour le premier, du Mali à la Somalie en passant par le Nigeria, et pour le deuxième, de la Libye à la République démocratique du Congo en passant par le Soudan. Cette répartition recoupe la géographie des États dits fragiles. Ces conflits entraînent des flux de déplacés (27 millions) et de réfugiés (7 millions de personnes ont fui leur pays vers un autre pays du continent) qu'il faut accueillir dans des camps comme celui de Dadaab au Kenya, le plus grand du monde. En outre, la violence politique (émeutes, violence envers la population civile…) s'est accrue, notamment dans les espaces urbains, en lien avec la hausse des revendications politiques comme en 2019 en Algérie, au Soudan, ou en Égypte, en 2020 à Lagos. Enfin la violence est liée au fait que l'Afrique soit inscrite dans les flux du crime globalisé : trafic de drogues, d'armes, d'organes, d'animaux, de matières premières, etc.

Dans tous les cas, la violence et la dégradation sécuritaire renvoient à l'absence de réponse des États face au défi de la pauvreté et au sentiment d'exclusion d'une partie des populations. Boko Haram s'adresse ainsi localement à des populations pauvres et marginalisées qui nourrissent de profondes rancœurs à l'égard des structures politiques étatiques ou des chefferies traditionnelles. Alors que dans son ensemble l'Afrique a enregistré une diminution sensible du taux d'extrême pauvreté au cours des dernières décennies (la proportion de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar par jour est passée de plus de 47 % de la population en 1985 à 39 % en 2017 selon l'AFD), elle abrite la majorité des pauvres de la planète (60 % contre 25 % en 1990). Surtout, les progrès dans la réduction de l'extrême pauvreté se répartissent de manière très disparate sur le continent. Les régions d'Afrique centrale, du golfe de Guinée et de l'océan Indien (Mozambique, Madagascar) connaissent les taux de pauvreté les plus élevés. Néanmoins, les politiques de réduction de la pauvreté menées par l'ONU dans le cadre des OMD puis des ODD, les ONG ou les États, ont permis l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier sur le plan sanitaire. La tendance est à l'amélioration de la santé infantile, maternelle et à la réduction des maladies transmissibles et infectieuses. L'Afrique a pu bénéficier des progrès de la médecine et de l'immunologie et accéder aux traitements et vaccins mis au point par les pays développés. La pandémie de la Covid-19 a par ailleurs démontré qu'une large majorité

des pays du continent étaient prête à réagir fortement et rapidement face à l'apparition de nouveaux virus, notamment via des mesures préventives précoces comme la limitation des voyages et l'établissement de couvre-feux. Le continent continue cependant d'abriter des maladies endémiques liées à sa situation géographique et à ses conditions climatiques comme la schistosomiase, la maladie du sommeil ou le paludisme. Les pays les plus touchés par ces maladies tropicales sont les pays sahéliens et d'Afrique centrale ou encore l'Éthiopie, le Mozambique et Madagascar, qui sont également des pays caractérisés par le manque d'hôpitaux, l'indisponibilité de médicaments abordables et les pénuries de personnel qualifié.

▶ Trajectoires économiques africaines

Depuis les années 1960, le paradigme du développement imprègne non seulement les grands acteurs internationaux mais également les acteurs politiques nationaux. L'ouvrage de 1962 de Rostow *Les Étapes de la croissance économique*, décrivant cinq phases, menant des sociétés traditionnelles à l'ère de la consommation de masse, en passant par le décollage, a eu, et conserve, en dépit des critiques sur la linéarité et la transférabilité du modèle, une profonde influence en Afrique. Or, les trajectoires africaines échappent bien souvent aux modèles. Les politiques de développement engagées dans les années 1960 ont essayé de financer l'industrialisation par l'exportation de matières premières agricoles et minières. L'essor des cultures de rente introduites à l'époque coloniale (café, cacao, arachide, coton, etc.) a permis un début de diffusion des acquis de la révolution verte et d'intensification des cultures. L'exploitation des ressources minérales entamée en contexte colonial s'est poursuivie. Les revenus ainsi dégagés, complétés par des emprunts, ont permis de suivre les modèles de l'industrialisation par substitution des importations (Afrique du Sud, Nigeria, Côte d'Ivoire, Sénégal…) ou par l'industrie lourde (Algérie), avec des résultats inégaux et dans l'ensemble décevants qui impliquent souvent un endettement massif des États qui entrent en crise dans les décennies 1980-1990. Mais si le décollage espéré n'a pas eu lieu dans les années 1960-1970, le supercycle des matières premières au début du XXIe siècle, ainsi que l'attractivité croissante du continent pour les puissances étrangères et leurs FTN, semblent marquer le début du décollage tant attendu, au point que certains observateurs parlent d'émergence pour le continent qui dispose de nombreux atouts. La première richesse réside dans les ressources naturelles du sous-sol : deuxième région exportatrice de pétrole après le Moyen-Orient, 10 % des réserves mondiales de gaz sans compter les nouvelles découvertes en

ZOOM

Un continent perçu comme un espace d'opportunités pour de nouveaux acteurs

Depuis le début du XXIe siècle, la Chine, l'Inde, la Turquie, le Qatar, les EAU, le Brésil, Israël viennent concurrencer les anciennes puissances coloniales sur le terrain africain. Ainsi la Turquie a quadruplé son nombre d'ambassades sur le continent, a ouvert une soixantaine de destinations africaines à sa compagnie aérienne Turkish Airlines. Les investisseurs saoudiens et émiratis développent des coopérations agricoles avec l'Éthiopie, le Sénégal, la Mauritanie, le Mali ou l'Angola. Après avoir multiplié par huit ses échanges commerciaux avec l'Afrique entre 2001 et 2017, l'Inde est désormais un partenaire indispensable pour nombre de pays. Enfin, la part de la Chine dans les exportations africaines est passée de 3 à 14 % entre 2000 et 2018 et le géant asiatique concentre 16 % des importations du continent. Le continent s'inscrit dans le projet des nouvelles routes de la soie lancé en 2013. Djibouti, où la Chine possède sa première base militaire à l'étranger depuis 2017, constitue une escale majeure des routes de la soie maritime, ainsi qu'une plateforme économique majeure qui ouvre sur l'ensemble du marché est-africain (les Chinois ont d'ailleurs financé la voie ferrée Djibouti-Addis-Abeba).
Si ce nouvel attrait du continent africain s'explique par les opportunités économiques qu'il offre, les nouveaux acteurs convoitent également le continent pour des raisons stratégiques. L'Afrique compte plus du quart des États membres de l'ONU et constitue pour la Chine, le Japon ou Israël une réserve de voix susceptible de défendre leurs intérêts.

Afrique de l'Est, un tiers des réserves minières avec un quasi-monopole sur des ressources rares comme le platine, le cobalt ou le phosphate. Le marché intérieur, en forte augmentation, peut en outre constituer une source de débouchés pour les productions africaines notamment agricoles. Enfin, le boom de la téléphonie mobile depuis 2000 (même si celui-ci est à relativiser puisque tous les abonnés enregistrés ne disposent pas d'un *smartphone*, et que beaucoup se contentent d'un appareil basique et ne peuvent parfois que recevoir des appels) nourrit l'espoir d'un « *leapfrog* » ou développement par saut technologique. Toutefois, le continent présente des obstacles au développement : dépendance aux matières premières qui empêche la montée en gamme, coût souvent élevé de la production du fait d'infrastructures de transport déficientes, faible électrification, prix élevé du crédit et des services, ou encore le poids des flux financiers illicites (FFI). Selon le

rapport 2020 de la CNUCED sur le développement économique en Afrique, ces flux représentent 3,7 % du PIB de l'Afrique. Les FFI liées à l'exportation de produits extractifs sont la principale composante de la fuite illicite de capitaux hors d'Afrique, limitant les capacités d'investissements des pays dans l'éducation, la santé ou les appareils productifs.

En réalité, cet immense continent, loin d'être uniforme, se caractérise par une grande diversité de situations et de dynamiques. Dix pays africains se distinguent par l'importance de leurs économies : le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Égypte, l'Algérie, l'Angola, le Maroc, le Kenya, l'Éthiopie, le Ghana et la République unie de Tanzanie. En 2019, cinq villes (Le Cap, Lagos, Johannesbourg, Nairobi et Le Caire) accueillent près de la moitié des start-up du continent. À l'inverse, parmi les 30 pays du monde avec les niveaux de PIB les plus bas, 20 sont africains : leur PIB cumulé représente l'équivalent du PIB du Maroc. La santé économique des pays africains les plus riches détermine la trajectoire globale du continent. Ainsi, le ralentissement observé au Nigeria, en Algérie et en Angola après la chute des cours du pétrole en 2014 ou la faiblesse de la croissance de l'Afrique du Sud depuis la crise financière de 2009, explique en grande partie les moindres performances du continent sur la période récente.

Au-delà des tendances globales, les différents pays expérimentent des stratégies de développement extrêmement diverses. Le Nigeria tente de diminuer sa dépendance au pétrole en développant des activités financières, technologiques ou les industries créatives. Avec environ 2 000 films produits chaque année, Nollywood est devenue la deuxième industrie cinématographique au monde après celle de l'Inde. Le cinéma nigérian représente aujourd'hui près de 2 % du PIB national et 300 000 emplois directs. Le Maroc développe une stratégie d'investissements dans les pays d'Afrique subsaharienne. Il y investit désormais plus que des pays comme la France ou le Royaume-Uni. Les banques marocaine (Attijariwafa Bank) et nigériane (United Bank of Africa) multiplient les filiales dans d'autres pays d'Afrique. L'Éthiopie, classée parmi les pays les moins avancés (PMA) suit une trajectoire semblable à celle des pays asiatiques au XX^{e} siècle, en profitant du faible coût de sa main-d'œuvre pour essayer de devenir l'atelier du monde dans le secteur du textile-habillement. Elle multiplie les projets de parcs industriels. D'autres pays essaient des voies de développement plus spécifiquement africaines comme le Sénégal, qui, dans le domaine de la santé, essaie de combiner médecine moderne et pharmacopée traditionnelle. Il est également un pays pilote d'une trajectoire agricole africaine, délaissant le modèle productiviste occidental. Le pays a d'ailleurs fait de

l'agroécologie (associations de cultures, association agriculture-élevage, petite mécanisation, développement de filières de qualité), l'un des cinq axes du Plan Sénégal émergent 2015-2019. Plus généralement, beaucoup de territoires africains développent une économie du recyclage et de la frugalité adaptée aux consommateurs locaux.

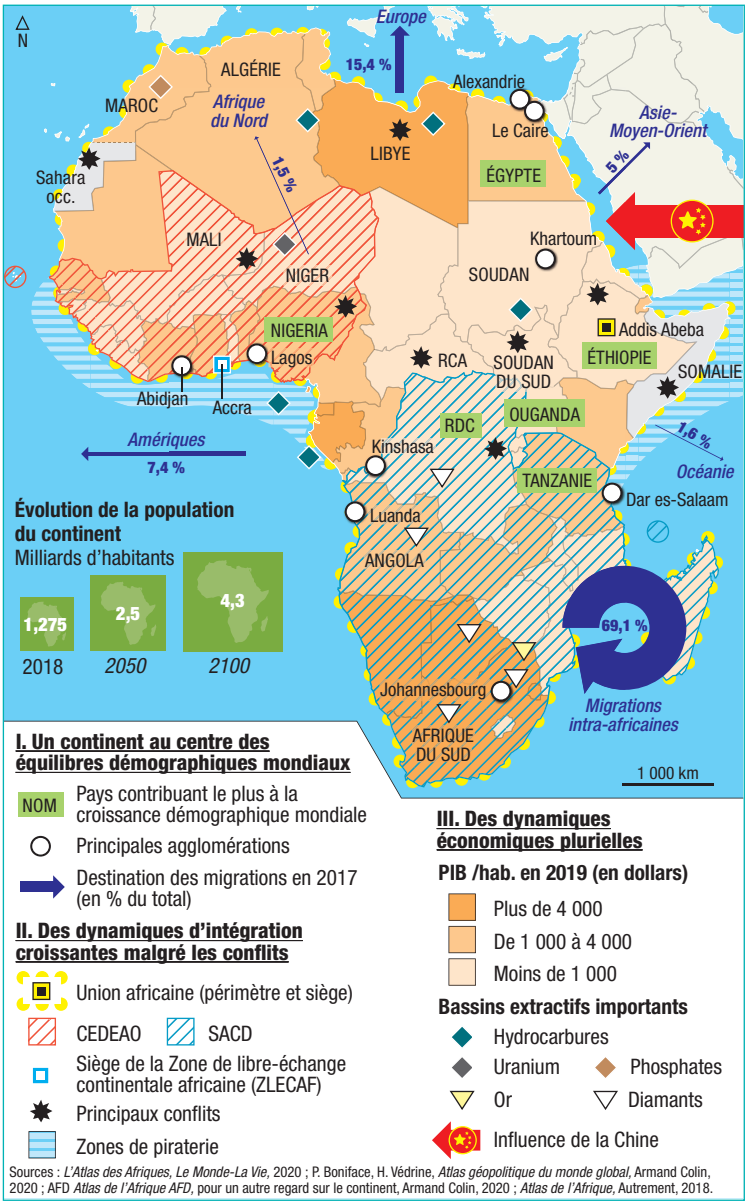
Un autre regard

GÉOPOLITIQUE

Femmes africaines engagées

Alors que leurs droits élémentaires sont loin d'être respectés (les chiffres sur les mariages précoces et forcés, les mutilations génitales et la mortalité maternelle le prouvent), les Africaines apparaissent comme des actrices clés du développement économique du pays. Leur taux de participation au marché du travail est de 55 %, soit un niveau supérieur à celui observé dans les pays les plus avancés (53 %). Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'économie agricole. Elles produisent 80 % des denrées alimentaires, alors qu'elles ne possèdent que 15 % des terres. Les femmes sont également nombreuses à créer leur entreprise (24 %), alors qu'elles ont encore peu accès à l'ensemble des crédits. Elles s'engagent en politique : au Liberia, l'économiste Ellen Johnson-Sirleaf a été présidente de la République entre 2006 et 2018 et l'Éthiopie a une femme à sa tête depuis 2018, Sahle-Work Zewde. En Éthiopie, en Namibie, en Afrique du Sud ou au Sénégal, la proportion de femmes au Parlement est supérieure à celle de certaines démocraties occidentales. On compte même 61 % de députées au Rwanda ! Elles sont également artistes et engagées comme la réalisatrice franco-sénégalaise Mati Diop, qui a revisité à travers ses productions cinématographiques le thème des migrations, ou encore la chanteuse malienne Inna Modja, qui est la vedette du documentaire de l'Australien Jared P. Scott *The Great Green Wall*, sur le projet de grande muraille verte entre Dakar et Djibouti, afin de freiner l'avancée du désert. Enfin la caricaturiste tunisienne Nadia Khiari, membre du réseau international de dessinateurs de presse, *Cartooning for Peace*, a créé en 2011 sur les réseaux sociaux Willis from Tunis, chat satirique qui décrypte l'actualité tunisienne, africaine et mondiale. Une belle leçon de géopolitique…

Géopolitique de l'Afrique



Sources : *L'Atlas des Afriques, Le Monde-La Vie,* 2020 ; P. Boniface, H. Védrine, *Atlas géopolitique du monde global,* Armand Colin, 2020 ; AFD *Atlas de l'Afrique AFD,* pour un autre regard sur le continent, Armand Colin, 2020 ; *Atlas de l'Afrique,* Autrement, 2018.

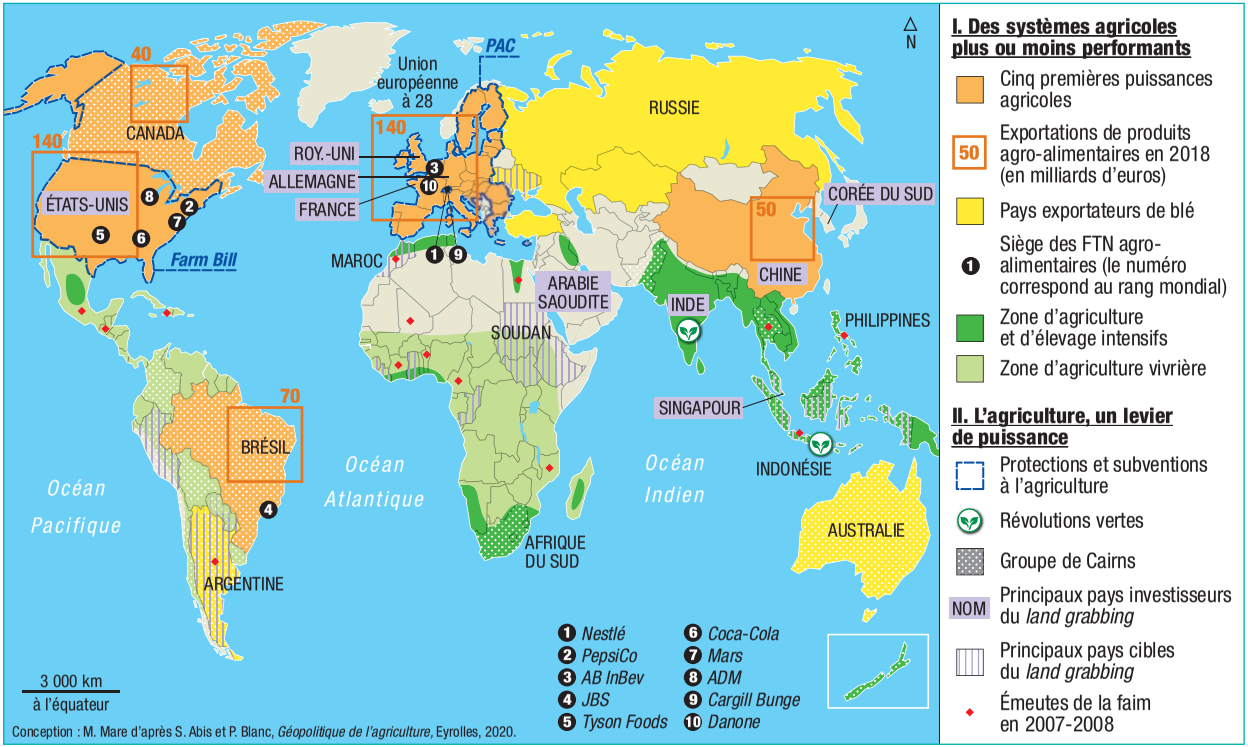
Bibliographie

- Agence française de développement, *Atlas de l'Afrique AFD, pour un autre regard sur le continent*, Armand Colin, 2020.
- L'Atlas des Afriques, Hors-série *Le Monde-La Vie*, juillet 2020.
- A. Dubresson, G. Magrin, O. Ninot, *Atlas de l'Afrique, un continent émergent ?*, Autrement, 2018.

Voir aussi Alimentation — Agriculture — Conflit — Continent — Criminalité — Développement, développement durable — Économie informelle — Genre — Guerre/Paix — *Land grabbing* — Malédiction des ressources — Matières premières — Pauvreté — Sahel — Suds — Terrorisme

Agriculture

L'agriculture désigne un système d'exploitation de la faune et de la flore en vue d'une production issue de la culture d'espèces végétales et de l'élevage. Ces systèmes d'exploitation sont très variés et ont connu des mutations profondes tout au long du XX^e^ siècle avec la deuxième révolution agricole, soit le passage d'un système vivrier (autoconsommation de la production qui sert à nourrir celui qui produit) à un système productiviste, très intensif visant à produire le plus possible à moindre coût. Dans un contexte de croissance démographique et de transition urbaine, de nombreux États, pour assurer leur sécurité alimentaire, ont promu une intensification de l'agriculture mais aussi une extension des surfaces cultivées (fronts pionniers). Ces révolutions agricoles, qui s'opèrent d'abord aux États-Unis dès le début du XX^e^ siècle, puis en Europe (PAC en 1962) et en Asie (révolutions vertes), s'appuient sur la généralisation de la mécanisation et de la motorisation, l'irrigation, l'utilisation massive des engrais et des produits phytosanitaires chimiques, la sélection et la création de semences à hauts rendements (par exemple la VHR de riz IR8 conçue en 1966) et le hors-sol. La révolution agricole actuelle s'appuie sur les biotechnologies et de nouvelles techniques comme les techniques culturales simplifiées (TCS). Les OGM, issus de la transgénèse et mis en culture depuis 1996, sont au cœur de cette révolution mais sont très débattus et de nombreux moratoires en ont interdit la vente (15 pays de l'UE depuis 2015). Les technologies comme CRISPR-Cas9 (modification



Conception : M. Mare d'après S. Abis et P. Blanc, *Géopolitique de l'agriculture*, Eyrolles, 2020.

ciblée du matériel génétique d'une cellule), primée par un prix Nobel en chimie en 2020, ou encore la viande *in vitro* offrent de nouvelles perspectives. La maîtrise de ces technologies a permis à quelques pays de devenir des puissances agro-industrielles (États-Unis et UE, mais également des puissances émergentes comme le Brésil, la Chine ou la Russie). Ces pays se livrent une intense compétition sur des marchés agricoles caractérisés par une forte volatilité des prix, liée à la fois à l'évolution de l'offre et la demande, à la conjoncture économique globale, mais aussi à la forte spéculation. La guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine a ainsi des impacts sur les prix des denrées agricoles, en particulier le soja. Enfin, les puissances émergentes accusent les puissances historiques de ne pas respecter les règles de libre concurrence en subventionnant leurs agriculteurs et ont créé le groupe de Cairns en 1986 (19 pays agro-exportateurs) pour contester l'hégémonie européenne et américaine.

L'agriculture mondiale est duale, avec des rapports de force inégaux entre des agricultures vivrières souvent familiales, de petite taille (moins de 10 hectares), qui restent majoritaires dans les pays à bas revenus (20 % de la production alimentaire mondiale) et l'agriculture productiviste gérée par de grandes exploitations, intégrée à un puissant système agro-industriel et financiarisée. La concurrence entre les systèmes alimentaires aboutit à des paradoxes. L'Afrique importe 14 % de ses denrées alimentaires, alors que des opérateurs étrangers viennent s'installer sur le continent pour assurer leur sécurité alimentaire (phénomène de *land grabbing*). Au Brésil, l'agriculture familiale peine à nourrir les Brésiliens, alors même que le pays est devenu la « ferme du monde ».

L'agriculture productiviste est également contestée en raison des problèmes environnementaux et sociaux qu'elle génère : dégradation des sols, pollutions, crises sanitaires, distanciation entre producteurs et consommateurs, faible rémunération des producteurs, perte de biodiversité, déforestation, etc. De nombreux acteurs s'inscrivent alors dans le modèle de l'agriculture durable. Celle-ci repose sur une production qui respecte les limites écologiques de l'exploitation, économiquement rentable et capable de fournir suffisamment de nourriture de bonne qualité, tout en assurant des revenus aux agriculteurs. Au sein de celle-ci, on distingue ceux qui misent sur les nouvelles technologies permettant de s'affranchir des conditions naturelles (agriculture de précision, fermes urbaines hors-sol) et ceux qui souhaitent une reterritorialisation de l'agriculture (terroir, agro-écologie). L'agriculture biologique, qui exclut l'usage des produits chimiques de synthèse et des OGM et limite l'emploi

d'intrants, connaît une forte croissance (multiplication des surfaces cultivées par 4,5 entre 2000 et 2018), mais elle ne représente qu'1,4 % de la SAU.

Bibliographie

– S. Abis, P. Blanc, *Géopolitique de l'agriculture*, Eyrolles, 2020.

Voir aussi Alimentation — Brésil — Commerce international — Front pionnier — Guerre économique — *Land grabbing*

Alimentation

L'alimentation est un besoin vital des sociétés. Nourrir 7,7 milliards d'êtres humains aujourd'hui et 9,7 milliards à l'horizon 2050 constitue un défi majeur.

▸ L'alimentation s'inscrit dans un système complexe

L'alimentation désigne la « façon dont les hommes conçoivent la satisfaction de leurs besoins alimentaires » selon le sociologue J.-P. Poulain. Elle comprend les activités de production, de préparation, de distribution et de consommation. Elle a donc une fonction structurante de l'organisation socio-spatiale d'un groupe humain. En géographie et en économie, l'alimentation s'étudie selon une approche systémique. L. Malassis (1994), fondateur de l'économie agroalimentaire, théorise dans cette optique la notion de système alimentaire, reprise et complétée par les agronomes J.-L. Rastoin et G. Ghersi (2010). Il s'agit d'un réseau interdépendant d'acteurs (entreprises, institutions financières, organismes publics ou privés), localisé dans un espace géographique donné et participant à la création de flux et de biens et services orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires de consommateurs.

Ces systèmes alimentaires ont une longue histoire et ne sont pas fixes. Ils évoluent selon les innovations scientifiques, les évolutions sociales, politiques et économiques. Depuis l'apparition de l'homme sur Terre (il y a environ deux millions d'années), nous sommes passés d'un système individualiste fondé sur la prédation (chasseur-cueilleur) à un système fondé sur la production au moment de la révolution néolithique puis sur la transformation avec la révolution industrielle et la tertiarisation

de l'économie. Ces dernières évolutions des systèmes alimentaires ne concernent pas tous les espaces de la même manière. J.-L. Rastoin et G. Ghersi proposent ainsi une typologie des systèmes alimentaires en identifiant des « stades ». Ils distinguent le stade agricole fondé sur une économie d'autosubsistance, en circuit court. Ce stade est celui des pays les plus pauvres et essentiellement ruraux même si, dans ces pays, on peut trouver de la nourriture importée. Vient ensuite le stade « artisanal », caractérisé par une petite transformation des matières premières en lien avec l'urbanisation. Ce stade concerne les pays en développement. Le stade « agro-industriel » est atteint lorsque la valeur ajoutée des IAA devient aussi importante que celle de l'agriculture dans le complexe de production alimentaire ; il est donc marqué par une industrialisation de l'agriculture et concerne les pays à hauts revenus. Enfin, le stade « agro-tertiaire » est marqué par la prépondérance des services au sein du système alimentaire. Les États-Unis ont atteint ce stade et la plupart des pays à hauts revenus convergent vers ce modèle.

▸ La mondialisation des systèmes alimentaires

L'évolution vers des stades agro-industriels et agro-tertiaires des systèmes alimentaires s'accompagne d'une mondialisation de ces systèmes, en lien avec la division internationale des processus productifs. Les conditions naturelles, le coût de la main-d'œuvre, les systèmes de transport et logistique, les marchés de consommateurs, la recherche agronomique conditionnent la localisation des différentes étapes du système alimentaire à travers le globe, selon la théorie des avantages comparatifs. Les chaînes de valeur des produits alimentaires deviennent globales, si bien qu'il est de plus en plus difficile d'identifier la provenance d'un aliment. Par exemple, pour la fabrication du Nutella, si le lait peut être produit localement, les noisettes viennent en grande majorité de Turquie, l'huile de palme de Malaisie, le cacao du Nigeria, le sucre du Brésil et d'Europe et l'essence de vanille de Chine. Les usines sont, quant à elles, implantées à proximité des marchés de consommation. Cet éclatement des chaînes de valeur à l'échelle mondiale s'accompagne d'un accroissement des échanges, permis par les progrès techniques dans les transports. Entre 1990 et 2005, le commerce de produits agricoles a doublé tant en volume qu'en valeur. Cette progression a ralenti avec la crise de 2008-2009 mais elle se poursuit avec une augmentation de 10 points de pourcentage entre 2010 et 2019, même si la majorité des échanges restent intracontinentaux. Néanmoins, malgré les négociations menées à l'OMC depuis 1995 pour favoriser le libre-échange,

des barrières nationales sont régulièrement appliquées (comme les taxes sur le blé à l'exportation imposées par la Russie en 2014).

Sur le plan des pratiques alimentaires, la mondialisation bouleverse des régimes alimentaires ancestraux (civilisation du riz en Asie, du maïs en Amérique ou du blé en Europe) sans être synonyme d'uniformisation mais plutôt d'hybridation ou de « glocalisation » (adaptation d'un produit mondialisé en fonction des spécificités d'un lieu). La mondialisation permet l'évolution des pratiques alimentaires, du fait d'un accès facilité au marché. Depuis 1961, la hausse moyenne annuelle de la consommation de poisson au niveau mondial (3,2 %) est supérieure à l'accroissement démographique (1,6 %) et à la consommation de viande issue de tous les animaux terrestres (2,8 %). Le poisson et les produits à base de poisson (crevette, bouquet, saumon, thon, poissons de fond, poissons plats, bar et dorade mais aussi petits pélagiques) font partie des denrées alimentaires qui sont les plus échangées dans le monde aujourd'hui. De nombreux pays participent au commerce des produits de la pêche ou de l'aquaculture, mais il faut noter la domination de l'Asie et en particulier de la Chine.

Cependant, l'hétérogénéité des attentes et habitudes des consommateurs résiste largement tout en étant vecteur de mondialisation puisque la spécificité est valorisée et diffusée. L'inscription au patrimoine mondial culturel immatériel de l'humanité de traditions culinaires tel que le repas gastronomique des Français en 2010 l'illustre bien. De même, le régime végétarien existe depuis l'Antiquité, lié à la question de la souffrance animale, mais la planétarisation des enjeux écologiques a contribué à sa large diffusion dans les sociétés occidentales.

Les FTN jouent un rôle majeur dans cette mondialisation de l'alimentation : elles organisent un réseau international de production en faisant jouer les avantages comparatifs pour chaque étape des chaînes de valeur. Ce pouvoir de décision est lié à une très forte concentration de certaines étapes du système alimentaire. En amont, les six plus grands groupes de l'agrochimie (Bayer en tête, qui a racheté Monsanto en 2018, devant Syngenta, racheté par ChemChina en 2017) assurent les deux-tiers du marché. Le secteur des négociants internationaux de produits primaires et de première transformation est également très concentré, notamment pour les grains. Oligopole installé depuis un siècle, les « ABCD », constitués de Archer Daniels Midland (ADM 1902), Bunge (1818), Cargill (1865) et Louis Dreyfus (1851) contrôlent eux aussi les deux tiers des échanges mondiaux de céréales et de soja, tandis que le géant chinois Cofco devient un acteur de premier plan. Dans l'industrie agroalimentaire, on trouve certes des

petites et moyennes entreprises très bien insérées dans la mondialisation, mais la majorité des 500 plus grandes marques internationales est détenue par 10 grands groupes dont le leader du secteur Nestlé suivi de PepsiCo, Anheuser-Busch InBev et JBS. Cette concentration permet à ces multinationales d'exercer un pouvoir de marché important sur les segments moins concentrés des filières, c'est-à-dire la production agricole. Ensuite, les distributeurs (Walmart, Carrefour, etc.) contrôlent et orientent de plus en plus les chaînes d'approvisionnement, ce qui favorise la concentration des maillons précédents. Enfin, dans le secteur de la restauration, quelques grandes enseignes de fast-food comme McDonald's et Starbucks dominent le marché malgré une diversification de l'offre avec par exemple le développement du « *fast-good* », une restauration rapide aux produits souvent locaux, bio, moins sucrés voire gastronomiques. Pour autant, si ces groupes sont présents partout, ils ne représentent qu'une faible part de marché dans certaines régions du monde, notamment dans les pays à bas revenus.

Un dernier aspect majeur de la mondialisation de l'alimentation est la financiarisation des systèmes alimentaires. Les produits alimentaires sont échangés au sein de marchés boursiers dominés par deux grands groupes : CME Group (dont Chicago Mercantile Exchange) et ICE (Intercontinental Exchange) concurrencés par les marchés chinois de Dalian et Zhengzhou. Le fonctionnement de ces marchés est bouleversé par des innovations financières : les produits agricoles sont intégrés à des produits financiers en tant que dérivés, si bien que leur prix peut être corrélé à d'autres biens, ce qui renforce la volatilité des prix. De même, le *trading* à haute fréquence et l'*algotrading* (en utilisant les statistiques des ministères de l'Agriculture) renforcent la spéculation sur les produits alimentaires, alimentée par de nouveaux acteurs : des banques, des *hedge funds* (comme celui de la société londonienne Armajaro, surnommé « chocfinger » pour avoir réalisé les mouvements les plus spectaculaires sur le cacao en orientant le marché), des caisses de retraite investissent sur des matières premières agricoles. Ces opérations sont particulièrement risquées – le fond d'Armajaro a d'ailleurs été fermé en 2016 –, risques qui se répercutent sur la sécurité alimentaire. En effet, les prix des produits alimentaires ne sont plus connectés à l'offre et la demande de ces produits, ce qui peut aussi entraîner des émeutes de la faim comme cela fut le cas en 2007-2008. Depuis, les institutions internationales tentent de réguler ces marchés, mais de nombreuses ONG jugent ces actions trop faibles et peu respectées.

▶ Les enjeux de la sécurité alimentaire

L'alimentation comporte de très forts enjeux géopolitiques, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire. Celle-ci existe « lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » d'après la FAO (1996). La sécurité alimentaire comporte ainsi quatre piliers : l'accès aux aliments (par la production ou l'achat) ; la disponibilité de ces aliments ; la qualité (sanitaire, nutritionnelle et d'un point de vue socioculturel) et la stabilité des trois autres piliers.

La sécurité alimentaire est complexe à atteindre et dépend principalement du niveau de développement des États. La mondialisation est à la fois un moyen de rendre plus disponible l'ensemble des produits alimentaires et les facteurs de production, mais peut aussi être aussi un facteur de marginalisation des populations pauvres, dont les systèmes agricoles sont concurrencés par les systèmes capitalistiques. Ainsi, au Sénégal, le thioff, poisson longtemps à la base de l'alimentation des populations locales, est devenu une denrée rare et chère sur les marchés, du fait de la surpêche pratiquée par des acteurs étrangers. Au-delà de l'exemple sénégalais, le poisson et les produits de la pêche jouent un rôle fondamental en matière de nutrition et de sécurité alimentaire au niveau mondial car ils sont une source précieuse de nutriments et de micronutriments. Dans les pays à revenu faible, l'importance du poisson en tant que catégorie d'aliments est renforcée par le fait que ces denrées contiennent une grande partie des vitamines et des minéraux nécessaires pour combler certaines des carences nutritionnelles les plus graves et les plus répandues. Pour assurer la sécurité alimentaire, les États et organisations internationales mènent des politiques, à l'instar des révolutions vertes en Asie et de la PAC au sein de l'UE, mais elles sont souvent centrées sur la production et peu sur la possibilité d'accéder à ces productions. Une autre façon pour les États d'assurer la sécurité alimentaire est la prise de contrôle ou l'accaparement des terres (*land grabbing*). Si ce processus n'est, la plupart du temps, pas illégal, il est néanmoins controversé car il repose sur des rapports de force déséquilibrés entre investisseurs et receveurs de ces investissements. Enfin, à l'échelle internationale, la FAO, créée en 1945, a pour but l'élimination de la faim. Elle compte 194 pays membres et travaille dans plus de 130 pays à travers le monde. Pour les situations d'urgence, la FAO fait appel à son agence créée en 1961, le Programme

alimentaire mondial (PAM), dont l'action a été recompensée par un prix Nobel de la paix en 2020.

Malgré ces actions, l'absence d'un des piliers de la sécurité alimentaire peut conduire à une situation d'insécurité alimentaire. Celle-ci peut correspondre à une situation de sous-alimentation soit « une situation dans laquelle la ration alimentaire, mesurée en kilocalories (kcal), ne suffit pas, de manière continue, à couvrir les besoins énergétiques de base » (FAO). Le seuil de référence varie selon l'âge, le sexe, l'activité mais est souvent estimé en moyenne à 2 000 kcal/jour pour un adulte. La sous-alimentation (ou insécurité alimentaire chronique) se distingue de la malnutrition, qui renvoie à des critères qualitatifs. La FAO mesure et quantifie la gravité des situations grâce à l'échelle de mesure FIES (*Food Insecurity Experience Scale*) allant d'une insécurité alimentaire légère (incapacité à obtenir certains aliments : 2 milliards de personnes en 2019, soit un quart de la population mondiale) à sévère (incapacité d'avoir le moindre aliment pour une journée ou plus). D'après le rapport 2020 du PAM, le nombre et la proportion de personnes sous-alimentées dans le monde progresse depuis 2014, après quelques décennies de recul. En 2019, avant la pandémie de la Covid-19 qui aggrave la situation, 690 millions de personnes, soit 8,9 % de la population mondiale, étaient sous-alimentées (avec des différences selon les régions puisque cela concerne 19,1 % de la population africaine), tandis que 13 % de la population adulte souffre d'obésité (en hausse également).

La sécurité alimentaire peut aussi être un levier dans les rapports de force entre pays et au sein des pays, ce qu'illustre la notion d'arme alimentaire, soit l'abus de pouvoir par un pays, une entreprise, ou encore un groupe armé dans une situation de contrôle de produits alimentaires par rapport à des pays ou autres entités qui en seraient dépendants. Dans le contexte des chocs pétroliers des années 1970, le secrétaire d'État américain à l'Agriculture déclare d'ailleurs que la nourriture est un levier politique au même titre que le pétrole. La gravité de l'instrumentalisation de l'alimentation dans des conflits a été prise en compte par la communauté internationale et définie comme un crime de guerre en 1998, lorsqu'il s'agit d'affamer délibérément des civils lors d'un conflit.

▸ Quelle durabilité des systèmes alimentaires ?

Dans un contexte de mondialisation, de croissance démographique, de changement climatique, d'urbanisation généralisée et de transition alimentaire, la durabilité des systèmes alimentaires agro-industriels est remise en cause. Si ces systèmes ont pu en partie assurer la sécurité

alimentaire, ils posent aussi des problèmes de dégradation des sols, de gestion des déchets, d'appauvrissement des ressources (en eau, en terre, halieutiques), d'érosion de la biodiversité. L'alimentation génère ainsi des défis environnementaux aux échelles mondiale et locale. Par exemple, selon un récent rapport de la FAO intitulé *L'état de la biodiversité pour l'agriculture et l'alimentation dans le monde* (2019), sur les 6 000 espèces de plantes cultivées à des fins alimentaires, seulement 9 espèces assurent plus de 66 % de la production agricole totale (en tonnage) en 2017. Cette érosion génétique rend les systèmes alimentaires plus vulnérables aux aléas climatiques et sanitaires, faisant de la gestion de la diversité génétique un problème public mondial.

L'alimentation est également responsable, à l'échelle mondiale, d'environ un tiers (entre 27 et 39 %) des émissions de gaz à effet de serre d'après une étude réalisée en février 2019 par le *think tank* français I4CE. L'élevage représenterait 63 % des émissions liées à l'alimentation. Or, la consommation de viande, dans le cadre de la transition alimentaire (passage d'une alimentation essentiellement végétale à une alimentation impliquant des produits carnés) liée à l'amélioration des conditions de vie, croît à un rythme rapide à l'échelle mondiale.

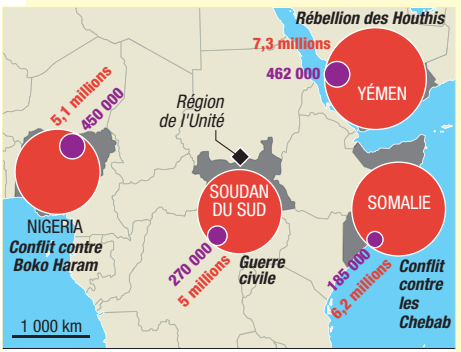
Ces problèmes environnementaux amènent les consommateurs à remettre en cause le système alimentaire agro-industriel et des nouveaux modes de consommation se développent (baisse de la consommation de viande dans les pays riches) en même temps que de nouveaux modes de commercialisation : commerce équitable, réduction de la distance entre producteurs et consommateurs par l'intermédiaire d'associations pour le maintien d'une agriculture de proximité (AMAP) et des mouvements tels *Slowfood* ou plus globalement le locavorisme. Ces mouvements promeuvent la relocalisation de l'alimentation grâce à la mise en place de circuits courts, dans lesquels intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. D'autres acteurs tentent de rééquilibrer les rapports de force au sein des systèmes alimentaires notamment pour redonner une place plus importante aux producteurs. Ainsi, la *Via Campesina* (la « voie paysanne »), créée en 1993, fédère 164 organisations locales et nationales dans 73 pays. C'est à ce mouvement que l'on doit l'idée de la « souveraineté alimentaire » (1996), soit le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite localement avec des méthodes durables, et leur droit de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires.

ZOOM

Géopolitique de la faim

Se nourrir est un besoin vital et donc stratégique, qui peut de ce fait être mobilisé comme une arme au sein des conflits. La famine définie comme une rupture de nourriture pour des populations entières entraînant à brève échéance la mort si rien n'est fait pour interrompre le processus, est avant tout géopolitique.

Famines et conflits du Nigeria au Yémen



Nombre de personnes menacées par la famine

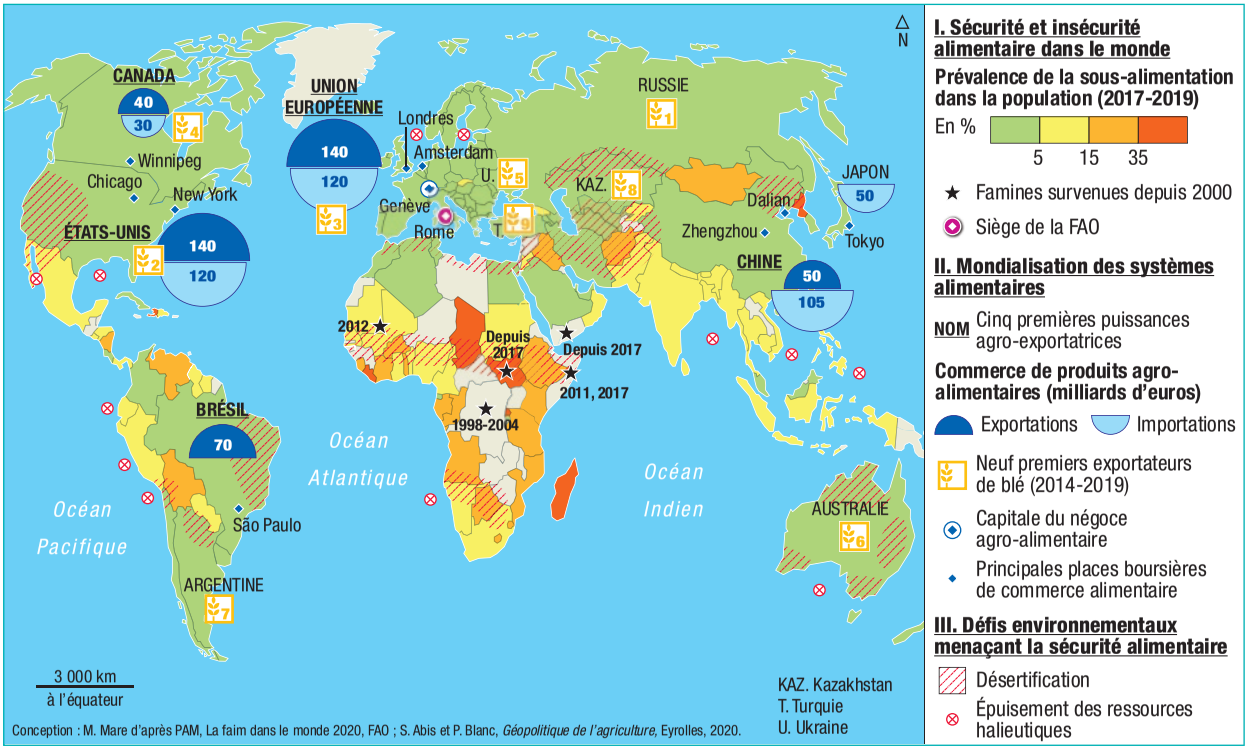
Nombre d'enfants souffrant de malnutration aigüe

Zone decrétée en état de famine

Source : L. Larcher, « En Afrique, le retour de la famine », *La Croix*, 7 mars 2017.

En effet, la disponibilité en nourriture à l'échelle mondiale est suffisante pour éviter des famines. C'est l'accès à cette nourriture qui pose problème, ainsi que l'expose l'économiste Amartya Sen à travers la notion de capabilités. En 2002, la géographe S. Brunel montre que les famines sont liées à des volontés politiques révélant des rapports de force. Elle propose alors une typologie des famines qui peuvent être niées, exposées ou créées. La famine niée (traditionnelle) est une arme utilisée par un gouvernement pour faire plier une population, souvent minoritaire et soumise à une politique discriminatoire depuis des décennies (comme lors du génocide arménien en 1915). La famine exposée ou instrumentalisée est celle permettant de résoudre une situation de précarité en sollicitant les médias en vue d'obtenir une aide humanitaire d'urgence (comme l'émotion suscitée par la famine en Éthiopie en 1984-1985). Enfin, la famine créée est une destruction intentionnelle des ressources disponibles pour affamer une population afin de contrôler un territoire comme dans le cas de la famine au Soudan du Sud en 2017 qui touche 40 % de la population en lien avec la guerre civile depuis 2013. Les opposants ont été victimes d'attaques ciblées : destruction des villages, des productions et du bétail associées à un blocage de l'aide humanitaire. Les inondations et l'invasion de criquets en 2020 ont encore aggravé la situation.

L'alimentation, un défi majeur du XXIe siècle



Conception : M. Mare d'après PAM, La faim dans le monde 2020, FAO ; S. Abis et P. Blanc, *Géopolitique de l'agriculture*, Eyrolles, 2020.

Bibliographie

- S. Abis, P. Blanc, *Géopolitique de l'agriculture*, Eyrolles, 2020.
- G. Ghersi, J.-L. Rastoin, *Le Système alimentaire mondial, Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*, Quae, 2010.

Voir aussi Afrique — Agriculture — Brésil — Commerce équitable — Matières premières — PAC — Russie

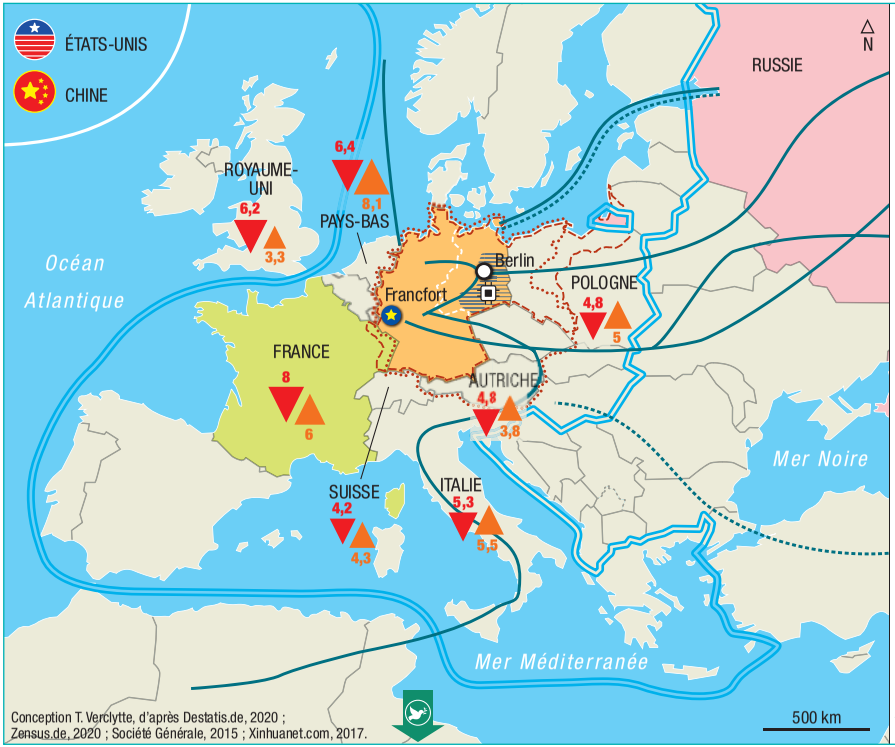
Allemagne

Première puissance démographique (83,2 millions d'habitants en 2019), économique (3 450 milliards d'€ de PIB, 41 500 €/hab.) et commerciale (223 milliards d'€ d'excédents) de l'Union européenne, 4e par sa superficie (357 581 km²), frontalière de neuf autres membres de l'UE, la République fédérale d'Allemagne (RFA) est un État de l'Europe médiane à la fois très récent – ses frontières datent de 1990 – et à l'histoire très ancienne qui marque profondément son rapport au monde.

Après s'être concentrée pendant deux décennies sur sa transition politique (*Wende*) et le passage à une économie de marché des territoires de l'ancienne République démocratique allemande (RDA), l'Allemagne a revu son engagement international avec les crises des dix dernières années – crise économique de 2008, crise des réfugiés en 2015, épidémie de la Covid-19 et crise économique en 2020 – tout comme les évolutions géopolitiques mondiales – retrait du soutien inconditionnel des États-Unis de Trump, retour sur la scène internationale de la Russie de Poutine, volonté de puissance mondiale de plus en plus affirmée de la Chine de Xi Jinping. Les questions principales qui animent désormais la vision géostratégique allemande sont celle de la souveraineté, pensée à l'échelle de l'UE, et de son affirmation au niveau mondial par une *Realpolitik* elle-même repensée, et ce à plusieurs échelles : au sein de l'UE, avec les voisins de l'Europe et dans le monde.

Économiquement, les anciennes régions sidérurgiques et minières de l'Ouest rhénan sont en difficulté ; la Bavière reste un moteur mondial et s'enorgueillit de son modèle économique basé sur un fin réseau d'entreprises familiales ; les *Länder* de l'Est connaissent un réel essor grâce à des clusters technologiques. La crainte de l'Allemagne porte sur sa capacité à assurer son approvisionnement énergétique : pour accélérer sa transition – les énergies renouvelables représentent plus de 40 % de

L'Allemagne, enjeux internationaux et stratégiques



sa production – elle a cependant du mal à abandonner sa filière charbon, base de son décollage économique et industriel au XIXe siècle, avant 2038 tant celle-ci compense l'abandon du nucléaire finalisé d'ici 2022. Dans ce contexte, elle doit importer plus de pétrole et de gaz (3e importateur mondial), ce qui a des conséquences sur sa géopolitique : le gazoduc *North Stream 2* provoque des tensions entre dirigeants allemands et avec d'autres membres de l'UE qui s'inquiètent d'une trop grande influence de la Russie, dont l'Allemagne est déjà le 1er partenaire économique au sein de l'Union. Cette situation porte la RFA à tout faire pour stabiliser les relations avec la Russie, à défaut de les améliorer.

L'Allemagne renforce également son arsenal militaire et sa coopération avec la France, jusque-là seule puissance militaire de l'UE continentale. Son engagement prouve un tournant dans la vision géostratégique allemande qui, depuis 1945, tournait le dos à toute volonté de puissance et d'expansion qui avait caractérisé son histoire du milieu du XIXe siècle au milieu du XXe siècle, marquée par l'idée d'espace vital (*Lebensraum*) théorisée par F. Ratzel. Si la volonté d'hégémonie a disparu, celle de sa sécurité dans le cadre de l'UE est indéniable, dans une vision réaliste des relations internationales : utiliser son statut de puissance « en retrait » pour faire continuellement pression et devenir une « puissance de résistance ».

Cela s'observe aussi dans la gestion par l'Allemagne des crises migratoires et sanitaire récentes : il s'agit d'abord d'inverser une courbe démographique, déficitaire depuis 1972, par un accueil massif d'étrangers sans lequel la diminution de la population du pays serait rapide : l'immigration en 2015 (1,14 millions de personnes) est dix fois supérieure à celle de 2010. Cette politique n'est pas acceptée partout en Allemagne qui a vu augmenter l'audience du parti xénophobe *Alternative für Deutschland* (AfD) qui a aussi critiqué le traitement de la crise de la Covid-19 et, entre autres, l'obligation du port du masque dans l'espace public. Si la xénophobie et le rejet de décisions gouvernementales ne sont pas l'apanage de l'Allemagne, ils marquent cependant dans ce pays une évolution sensible du rapport de la population à ses gouvernants et dévoilent une crise d'identité déjà entamée avec les modalités de la « réunification » depuis 1990.

Il n'en demeure pas moins qu'une majorité d'Allemands soutient la volonté d'approfondissement de l'Union européenne considérée comme la seule échelle viable pour défendre un modèle social et des valeurs libérales, dans un contexte international marqué par la montée en puissance de régimes plus autoritaires. Le soutien à un euro stable, bâti sur le modèle du mark, est un marqueur de l'identité allemande. Une évolution récente

est cependant à souligner : la double crise sanitaire et économique de 2020 a abouti à l'abandon par l'Allemagne – pays qui compte le plus de députés au Parlement européen – de la volonté stricte d'un équilibre budgétaire au sein de l'UE et à l'acceptation de la nécessité de dettes communes.

Voir aussi Europe — Guerre froide — UE

Alliance

Une alliance est une union, une entente par engagement mutuel, à l'origine religieuse (l'Arche d'alliance, citée dans la Bible symbolise l'alliance de Dieu et de son peuple), politico-économique (UE), souvent diplomatique et militaire (OTAN). Elle se concrétise par un traité ou un pacte. Les alliances sont anciennes (ligue de Délos, v^{e} siècle av. J.-C), parfois contre-nature comme le Pacte germano-soviétique en 1939 ou la Grande Alliance (1941-1947). Elles se cristallisent souvent en coalitions : en 1815, toute l'Europe se lève contre Napoléon et après 1871, les systèmes bismarckiens isolent la France vaincue. Fin juillet 1914, organisées en systèmes, les alliances jouent mécaniquement dans le déclenchement du conflit : en activant la Triplice et la Triple Alliance, les États précipitent leurs peuples dans la guerre.

En période de tension, les alliés consolident leurs liens : l'Axe Rome-Berlin, pacte d'amitié entre Hitler et Mussolini (1936) devient Pacte d'acier (1939) qui vient se superposer au Pacte anti-Komintern avec le Japon. Durant la guerre froide, deux blocs se constituent avec des alliances économiques et militaires autour des États-Unis (OECE-OTAN) et de l'URSS (COMECON-pacte de Varsovie). Les États-Unis multiplient les alliances régionales de défense pour encercler le communisme : traité de Rio (1947), ANZUS (1951), OTASE (1954), pacte de Bagdad (1955), c'est la pactomanie.

Après la disparition de l'URSS (1991), l'hyperpuissance américaine tente d'organiser un nouvel ordre mondial pacifié, fondé sur des alliances multilatérales garanties par des organisations internationales. Les conflits au Moyen-Orient, l'émergence du terrorisme islamique, le renforcement de régimes autoritaires nationalistes, l'abandon du *leadership* américain et l'élection de D. Trump fissurent les grandes alliances. L'OTAN, conclue contre l'URSS, élargie au début des années 2000, est remise en cause par les États-Unis (en raison de leur participation financière jugée excessive), et menacée par les divisions entre alliés ; la Turquie, militairement activiste,

agressive vis-à-vis de l'allié grec, se rapprochant de la Russie, a un comportement incompatible avec l'esprit de l'alliance.

Dans un monde multipolaire, géostratégiquement instable, les alliances sont opportunistes et circonstancielles, parfois inattendues (celle entre Arabie saoudite, Égypte et Israël contre l'Iran) ; elles sont aussi moins formelles (le Quad, forum stratégique intergouvernemental dans l'espace indopacifique) et moins globales (l'ASI, Alliance solaire internationale initiée par la France et l'Inde lors de la COP21).

Voir aussi Axe — Guerre froide — Indopacifique — OTAN

Altermondialisme

L'altermondialisme ne postule pas le rejet de la mondialisation (antimondialisme) mais prône la régulation des logiques capitalistes qui sous-tendent ce processus planétaire. Émanant de la société civile, inspiré par des luttes sociétales fondatrices (insurrection zapatiste au Mexique en 1994), il remet en cause les logiques globalisées et financiarisées de « l'hypermondialisation » au profit d'un retour des principes interventionnistes de l'État. À rebours des processus de dérégulation, de décloisonnement et de désintermédiation de l'économie (règle des 3D théorisée par l'économiste H. Bourguinat), l'altermondialisme porte un discours alternatif qui prône un État social et économiquement régulateur. Avec les années 1990, l'altermondialisme devient un mouvement idéologique majeur mais sans ossature politique. Avec la chute de l'URSS et celle connexe du contre-modèle communiste, le libéralisme mondialisé triomphe. Or, de grands économistes dénoncent moins la mondialisation elle-même (P. Krugman, *La Mondialisation n'est pas coupable*) que la croyance dans un grand marché planétaire forcément porteur de démocratie (le « Trilemme » de l'économiste turc D. Rodrik) et de croissance inclusive (J. Stiglitz, *La Grande Désillusion*). En 1999, le sommet de l'OMC de Seattle est paralysé par des groupes altermondialistes dénonçant l'ultralibéralisme. L'altermondialisme entre alors dans un apogée historique : il s'articule autour d'une nébuleuse d'associations, de groupes de pensées, d'intellectuels, d'organes de presse qui prônent un « autre monde possible » reposant sur un ordre social plus juste. En France, il est incarné par le mouvement ATTAC dont l'un des dirigeants marquants fut Bernard Cassen, journaliste au *Monde diplomatique*. En 2001, la tenue du Forum social mondial de Porto Alegre (Brésil) traduit

une volonté de structurer un mouvement éclaté : fédérer les groupes de réflexion et proposer un corpus cohérent d'idées et de méthodes d'action pour porter un discours crédible. Figurent notamment la nécessité de taxer les transactions financières (taxe Tobin), restaurer la progressivité des systèmes fiscaux pour une meilleure redistribution des richesses, prôner le retour à un État-providence garant de services publics ambitieux. La crise systémique de 2008-2009 réactive la pensée altermondialiste : des mouvements populaires spontanés (*Indignados* en Espagne, *Occupy Wall Street* à New York) dénoncent les logiques financières et relayent l'invitation de l'humaniste Stéphane Hessel à s'insurger face à l'injustice (son opus *Indignez-vous !* a été, en un an, traduit en 35 langues et tirés à 4 millions d'exemplaires).

Pourtant, cette pensée se fragmente et voit son discours se confondre avec certains partis de gauche (*Podemos* en Espagne). Le Forum social perd en audience, tout comme certaines associations (ATTAC) alors que le mouvement fait face à la montée de groupes radicaux violents antimondialistes (*Black Blocs*). Certains pouvoirs politiques, *a priori* proches de la pensée altermondialiste, s'essoufflent (le Parti des travailleurs au Brésil), peinent à mener à bien leur programme (Syriza en Grèce), par leur violence et leur incapacité à porter sur la durée le développement (Venezuela chaviste). L'irrépressible poussée de l'écologie politique impacte l'altermondialisme dont la pensée, qui se « verdit », insiste sur la nécessité de transitions environnementales socialement justes. Mais les mouvements de décroissance et les collapsologues vont plus loin en termes de remise en cause du capitalisme. Des économistes néo-keynésiens (collectif Les Économistes atterrés en France) appellent à un retour de l'interventionnisme public, dénoncent la montée des inégalités et la corrèlent aux logiques capitalistes (T. Piketty). Leurs travaux, proches de la pensée altermondialiste, ne sauraient pour autant être considérés comme des manifestes politiques d'action. Et lorsque plusieurs pays traversent des émeutes insurrectionnelles (Gilets jaunes en France depuis 2018, *cacerolazos* au Chili en 2019-2020), les revendications qui s'y déploient, renvoient moins à l'altermondialisme qu'à des requêtes très pragmatiques (coûts de la vie) ou à des discours sur l'affirmation de la souveraineté économique et politique des États – plus en phase avec les principes de la démondialisation.

Bibliographie

- T. Piketty, *Capital et idéologie*, Seuil, 2019.
- E. Fougier, « Altermondialisme : contre-pouvoir global ou grande alternative ? », *in* CERISCOPE, Puissance : le surgissement des sociétés, 2013.

Voir aussi Capitalisme — Collapsologie — Commerce équitable — Démondialisation — Développement, développent durable — Espaces publics — Mondialisation

Amazonie

La grande Amazonie, au sens du bassin de l'Amazone et de ses affluents, est l'un des plus vastes ensembles naturels au monde (7 186 750 km²). L'espace géographique reconnu par le Traité de coopération amazonienne est l'« ensemble des portions de l'Amazonie légalement établies par chacun des huit pays qui la composent (Brésil, Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela, Guyana et Surinam) ». Elle représente, pour chacun d'entre eux entre 40 et 60 % de la superficie du pays. Cet espace est au cœur de rapports de force multiples entre des acteurs pour lesquels la forêt amazonienne incarne, depuis le sommet de la Terre à Rio en 1992, un des lieux-clés des « changements globaux ». C'est le cas des ONG et des acteurs économiques ou politiques qui la voient comme une des dernières frontières d'expansion économique et territoriale. Le processus qui a eu le plus grand impact sur l'ensemble de cette grande Amazonie est le déboisement. Au Brésil, considéré comme le premier défricheur de forêt tropicale au monde, la superficie de la forêt amazonienne est passée de 4 millions de km² en 1970 à 3,3 millions de km² en 2018. Alors que la situation s'était stabilisée après 2005 avec une moyenne de déboisement de 5 000 km² par an, l'Institut national d'études spatiales brésilien a constaté une augmentation de 83 % entre l'arrivée au pouvoir de Jair Bolsonaro, le 1er janvier 2019 et le mois d'août 2019 par rapport à la même période de l'année précédente. La communauté internationale s'inquiète de ce retournement brutal de tendance, surtout après les violents incendies de l'été 2019.

Plusieurs logiques convergentes expliquent les pressions qui pèsent sur les régions amazoniennes depuis quelques décennies. Une première est le résultat de la volonté des gouvernements d'occuper la totalité des territoires nationaux, afin de mieux contrôler les marges frontalières. Les régions amazoniennes sont également riches en minerais (fer, or, cuivre, nickel) et dans une moindre mesure en hydrocarbures (dans l'Amazonie équatorienne en particulier) et la construction de voies de communication rend désormais possible leur exploitation et leur mise sur le marché. Le gisement de fer de Carajás (Pará, Brésil) est le plus grand du monde. La forêt

L'Amazonie, un développement peu durable ?



I. La forêt amazonienne, un front pionnier...

Les infrastructures routières, moteur du front pionnier

Route transamazonienne

L'urbanisation, front avancé du déboisement

Villes de plus de 100 000 habitants dans la zone amazonienne

Plus de 1 million d'habitants ○ De 100 000 à 1 million d'habitants

II. ... aujourd'hui menacée par les activités humaines

Déforestation massive

Zones les plus touchées par la déforestation

Zones les plus touchées par les feux déclenchés par l'agriculture sur brûlis

Intensification agricole

Champs mis en culture (soja, canne à sucre)

Extension des pâturages

Aménagements et équipements

Transcontinentale : projet de voie ferrée

Source : C. Gatinois, F. Holzinger et V. Malécot (carto.), « Le recul de l'Amazonie, moteur du réchauffement », *Le Monde*, 9 déc. 2015.

tropicale attire aussi les convoitises des compagnies pharmaceutiques ou cosmétiques qui veulent en exploiter la flore et déposer des brevets sur les principes actifs qui en sont issus. La production de nouvelles denrées agricoles constitue enfin un autre motif de conquête et de transformation profonde des espaces vides. C'est notamment le cas du soja qui s'étend de plus en plus vers le nord de l'Amazonie brésilienne. Mais en réalité les sojiculteurs ne sont pas les principaux responsables des déboisements et des incendies, car ils achètent souvent des terres déjà défrichées par les éleveurs. Ces derniers sont majoritairement à l'origine des 600 000 km² de pâturages dégradés et abandonnés, préférant brûler plus loin plutôt que d'amender des sols qui s'épuisent vite.

Un autre modèle de développement et d'autres modes de gestion des territoires seraient possibles. L'Amazonie étant immense, la cohabitation entre aires protégées, réserves indiennes, forêts exploitées et terres agricoles (agriculture familiale ou d'exportation) est envisageable mais cela suppose de répondre à un certain nombre de problématiques. Le défi est tout d'abord social avec la question de la place non seulement des populations indigènes, dont le très médiatique chef Raoni s'est fait l'ambassadeur à l'échelle internationale, mais aussi des petits paysans qui vivent mal d'une agriculture familiale, pourtant la plus à même d'assurer la sécurité alimentaire du pays. Le défi est environnemental ensuite : le mouvement de déforestation est loin d'être freiné et les projets de reforestation ne sont pas encore véritablement lancés, en dehors de projets ponctuels comme celui de Peugeot, qui en association avec l'ONF, a racheté en 1998 un domaine de 9 000 hectares de forêt et y a replanté depuis deux millions d'arbres. Les enjeux sont enfin politiques et dépendent plus que jamais des choix des différents États amazoniens, fragilisés par les crises économiques successives. Les puissances étrangères ont leur part de responsabilité mettant en avant la nécessité de sauver « le poumon vert » de la planète tout en continuant d'importer, voire de participer à l'exploitation des ressources agricoles et minières du territoire.

Bibliographie

- H. Théry, P. Verluise, « Géopolitique de l'environnement. Brésil, pourquoi l'Amazonie brûle-t-elle ? », *Diploweb*, 9 janvier 2020 [en ligne].

Voir aussi Amérique latine — Biodiversité — Brésil — Développement, développement durable — Front pionnier

Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est une action collective, volontaire et globale, dans le but d'organiser de manière harmonieuse la répartition des populations, des activités et des infrastructures dans l'espace et dans le temps, à différentes échelles. L'État en France a été dans les années 1960-1970 l'acteur décisionnel unique, selon une vision technicienne de l'aménagement, à un moment où la conjonction d'une croissance économique et démographique rapide et d'un pouvoir central puissant et modernisateur favorise la réalisation de grands projets à l'échelle du territoire national. Les politiques sont menées dans un souci de développement économique, mais également selon le principe de l'équité et de la solidarité. Elles visent l'atténuation des déséquilibres et des inégalités socio-spatiales hérités de l'histoire. À partir des années 1980, les collectivités territoriales, les acteurs privés ou associatifs, l'Union européenne deviennent à la fois de nouveaux acteurs et de nouveaux territoires de l'aménagement. Les objectifs évoluent : la recherche de la compétitivité ainsi que la promotion du développement durable sont mises en avant. Dans les Suds, des politiques de planification urbaine, qui passent notamment par la création de villes nouvelles (Égypte, Chine), sont mises en place afin de répondre au défi de l'urbanisation accélérée.

À l'échelle locale, l'aménagement des territoires suscite des débats et les conflits d'aménagement, en opposant des personnes qui vivent à l'intérieur des mêmes frontières nationales, constituent un élément important de la géopolitique locale. Derrière la dimension technique des projets se trouvent en effet des ambitions géopolitiques plus ou moins affirmées selon les acteurs (collectivités territoriales, associations, entreprises, individus, etc.). Ceux-ci ont chacun une conception différente de ce qu'est l'intérêt général (la priorité est donnée tantôt aux préoccupations d'ordre environnemental, tantôt aux enjeux économiques ou sociaux). S'ajoute la défense active des intérêts individuels. Le syndrome NIMBY (*not in my backyard*) désigne l'attitude fréquente qui consiste à approuver un projet pourvu qu'il se fasse ailleurs, ou à refuser tout projet à proximité de son lieu de résidence. L'intensité des conflits conduit parfois à des occupations de territoires concernés par le projet pour y interdire l'accès (Notre-Dame-des-Landes) ou à des affrontements directs avec des militants associatifs (barrage de Sivens).

Bibliographie

– P. Subra, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Armand Colin, 2018.

Voir aussi Conflit — Inégalités — Territoire

Amérique du Nord

L'Amérique du Nord est un vaste ensemble géographique qui s'étend sur environ 21,5 millions de km², entre Pacifique et Atlantique, composé de trois États fédéraux de dimension sous-continentale : Canada, États-Unis et Mexique. Ces trois pays occupent une place significative dans le processus de mondialisation, dès le XVe siècle avec la domination coloniale et surtout avec l'essor industriel de la fin du XIXe siècle. Charbon, électricité, transports ferroviaires, automobiles, produits chimiques, pétrole, hautes technologies constituent autant de grappes d'innovations qui se développent sur le territoire nord-américain, pour ensuite se diffuser dans le reste du monde. L'*American way of life* et le modèle de réussite économique s'exportent partout, véhiculés par des entreprises transnationales puissantes comme les GAFAM, associées à des territoires singuliers : la *skyline* des *Central Business Districts* (CBD) des grandes métropoles, la réussite de la Silicon Valley de San Francisco, le gigantisme des *malls*, lieu par excellence de la société du divertissement et de la consommation comme le *West Edmonton Mall* en Alberta ou le *Mall of America* dans la banlieue de Minneapolis, les villes jumelles le long de la frontière États-Unis/Mexique où s'est développé le système des *maquiladoras*. Mais l'Amérique du Nord est également le laboratoire des paradoxes et des crises de la mondialisation. Les grandes crises du capitalisme y sont nées : Grande Dépression de 1929, crise du dollar et du système monétaire international dans les années 1970, bulle Internet de 2002, crise des « *subprimes* » de 2007-2008, crise des institutions internationales que l'Amérique du Nord accueille depuis 1945. L'Amérique du Nord est également le symbole des paradoxes environnementaux du modèle de développement capitaliste. Terre des grands espaces et de la protection de la *Wilderness* (création des premiers parcs nationaux du Yellowstone en 1872 et du Yosemite en 1890), elle est aussi la terre de l'exploitation parfois prédatrice des ressources naturelles (révolution des hydrocarbures de schiste autour de l'exploitation des

sables bitumeux de l'Alberta, ou du bassin permien à l'ouest du Texas ou encore des gisements du Dakota du Nord). L'Amérique du Nord est enfin le miroir des effets sociaux ambivalents de la mondialisation. Bien que les villes nord-américaines soient les centres de la mondialisation migratoire (à Toronto 46 % de la population est immigrée), bien que le multiculturalisme soit promu par les gouvernements, les discriminations sont nombreuses selon les origines géographiques, sociales, ethniques et raciales des individus. La crise sanitaire de la Covid-19, couplée aux violences policières dénoncées partout dans le monde après la mort de George Floyd, a révélé l'extrême vulnérabilité de la minorité noire.

Au-delà des interdépendances multiples qui unissent les territoires nord-américains, la région reste un ensemble très fragmenté et polarisé par les États-Unis. L'accord commercial de l'ALENA en 1994 a ancré le Mexique en Amérique du Nord, mais a surtout renforcé la dépendance des économies canadiennes et mexicaines envers celle des États-Unis : environ 75 % des exportations mexicaines et canadiennes sont destinées aux États-Unis, tandis que moins de 35 % des exportations américaines se dirigent vers les deux partenaires. D'ailleurs, la renégociation de l'accord a été difficile, parfois humiliante pour le Canada et le Mexique. Le nouvel accord, entré en vigueur au 1er juillet 2020, renforce les intérêts des États-Unis, dont la priorité est la réindustrialisation de leur territoire, d'un point de vue économique (notamment dans le secteur automobile ou laitier avec un accès facilité au marché canadien), mais aussi géopolitique (l'article 32.10 menace le Canada et le Mexique de perdre leur accès au marché américain au cas où ils négocieraient un accord de commerce avec une « *non-market economy* », autrement dit la Chine).

D'une manière générale les confrontations se sont multipliées ces dernières années entre et au sein des trois pays, qu'elles prennent la forme de disputes frontalières, de mouvements sécessionnistes, d'émeutes urbaines, de la lutte contre les cartels de la drogue mexicains ou, depuis le 11 septembre 2001, du lancement d'une « guerre contre le terrorisme » qui passe par la mise en place de coûteux programmes sécuritaires et de mécanismes de surveillance accrue des frontières.

Voir aussi États-Unis — Frontière — Intégration régionale — Métropole, ville globale

Amérique du Nord, les revers de la puissance



I. La puissance états-unienne

- Pays membre de l'AEUMC
- Principaux flux migratoires
- Poste frontière le plus fréquenté au monde (120 000 pers./jour)

II. Tensions politiques et conflits internes

- Mouvement sécessioniste ou autonomiste
- État mexicain très touché par la violence des cartels
- Présence attestée des cartels de la drogue aux États-Unis

III. Le tournant sécuritaire du 11 septembre 2001

- Frontière artificielle et militarisée (barrière construite ou proposée)
- *Border patrols*
- Partenariat de *smart border*

IV. Principaux attentats depuis 2001

- Extrême droite
- Antisémite
- Islamiste

Source : A. Cattaruza et A. Boissière (carto.), *Atlas des guerres et des conflits*, Autrement, 2017.

Amérique latine

« Extrême-occident » (A. Rouquié), ce « continent des malentendus » est surtout marqué par une « unité de destin, plus subie que choisie ». C'est sa dépendance aux fluctuations internationales, son attachement à des représentations venues d'ailleurs et sa difficulté à sortir durablement de la pauvreté qui en font l'unité.

▸ Des représentations multiples

Qualifiée d'abstraction par le diplomate Henry Kissinger, l'« Amérique latine » est une expression polysémique et controversée. Utilisée par des auteurs chiliens et colombiens en 1856 pour affirmer la volonté d'un modèle de développement spécifique et démocratique, face aux volontés de puissance des États-Unis, « *América Latina* » possède d'emblée un caractère anti-impérialiste. L'expression ne se généralise qu'à partir de la création en 1948 par l'ONU de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL, devenue Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 1985) chargée de définir des stratégies de développement pour le continent américain en voie de développement : le « sous-continent » est ainsi considéré comme l'un des trois pôles du « tiers-monde » par l'économiste Alfred Sauvy en 1954 avec l'Afrique et l'Asie. La révolution castriste à Cuba en 1959, puis la présidence de Hugo Chavez au Venezuela (1999-2013) tentent de redonner au terme son sens premier.

En définitive l'expression « Amérique latine » renvoie à des histoires et des représentations variées, des mémoires parfois antagonistes sur un continent pluriel, loin d'être entièrement latin.

▸ Quelle extension ?

Si l'« Amérique hispanique » ne regroupe que les pays de langue espagnole et l'« Amérique ibérique » ajoute le Brésil, lusophone, l'« Amérique latine », en ajoutant les territoires francophones, revient à se demander si elle s'oppose strictement à l'Amérique anglophone et néerlandophone. Cette différentiation structure aujourd'hui la vision du monde des « Latino-Américains » qui, parfois, l'identifient strictement à l'Amérique ibérique si ce n'est hispanique. Mais cette définition est aussi historiquement et culturellement problématique : est-il possible de faire coïncider le nom d'une région avec une invasion et une occupation d'Européens qui a en partie décimé les populations indiennes natives ? Et que faire des

millions d'esclaves venus d'Afrique et implantés contre leur gré ? Le critère linguistique est bien un marqueur du gradient d'insertion et de fragmentation. L'opposition entre les Brésiliens lusophones et le reste de l'Amérique latine ibérique définit une rivalité profonde depuis le traité de Tordesillas de 1494 qui, sous l'autorité du pape, avait partagé le « Nouveau Monde » entre le Portugal et la Castille. Les langues indiennes natives comme le quechua, qui n'ont jamais été abandonnées, retrouvent aujourd'hui leur place comme langues officielles. Ces questions démontrent que définir équivaut aussi à exclure, à tel point que l'auteur mexicain Carlos Fuentes (1928-2012) propose de dépasser cette vision eurocentrée et colonisatrice en parlant d'« Indo-Afro-Ibero América ».

Les critères linguistiques se doublent de critères géopolitiques, géoéconomiques et géoculturels. Désormais, l'expression « Amérique latine » tend à recouvrir tout le continent américain à l'exclusion des seuls Canada et États-Unis, avec comme critère principal le fort gradient d'inégalités où les « non-Blancs » sont les moins bien dotés. Ainsi délimitée, l'Amérique latine regroupe 650 millions d'habitants répartis dans 35 pays, 20,5 millions de km² et 4 fuseaux horaires.

▶ De la diversité avant toute chose

Sur les 20,5 millions de km² – 112 000 km de la Terre de Feu au sud à la frontière mexicano-américaine au nord et 5 000 km de la côte atlantique du Brésil à la côte pacifique du Pérou – sur le continent ou dans les îles des Caraïbes et du Pacifique, la diversité géologique, biologique et climatique est la première marque d'un « continent » structuré par la cordillère des Andes à l'ouest – 7 000 km de long, 200 à 800 km de large, culminant à près de 7 000 m – et par l'un des plus grands « poumons verts » de la planète, l'Amazonie.

La diversité des populations est également grande : différents peuples puis, à partir de la fin du XV^e^ siècle, des Européens et des Africains, ainsi que des Asiatiques depuis le XIX^e^ siècle. La proportion des différents peuplements a des conséquences directes dans les représentations et revendications : les Indiens, qui formaient encore 56 % de la population totale d'Amérique latine à la fin du XVIII^e^ siècle, sont aujourd'hui présents surtout au Mexique, au Pérou et en Guyane : plus de 30 ethnies au total, ils représentent plus de 40 % de la population en Bolivie et au Guatemala mais moins de 2 % au Brésil et au Paraguay. Définir l'Amérique latine par son peuplement, c'est donc aussi étudier le degré d'« indigénité », la proportion de « Blancs », l'éventail du métissage.

Un continent dépendant

Si les créoles – Espagnols et Portugais – proclament leur indépendance vis-à-vis de leurs couronnes respectives à partir du début du XIXe siècle, ils importent leur culture politique d'Europe et des États-Unis et l'Amérique latine reste intégrée au commerce international. En effet, dans le cadre d'une économie de prédation coloniale, le « continent » se spécialise dès le XVIe siècle dans les cultures d'exportations, ce qui explique sa dépendance aux évolutions de la conjoncture mondiale, mais aussi son faible taux d'industrialisation.

Si la Première Guerre mondiale a permis de renforcer les économies latino-américaines, la crise de 1929 a démontré leur extrême fragilité. Plusieurs pays développent alors une stratégie de substitution aux importations en soutenant la croissance d'un secteur industriel visant à l'autonomie, ce qui aboutit, à la fin des années 1950, au « développementisme » (*desarollismo*) qui sacralise la croissance industrielle comme marqueur de la civilisation, et dont Brasilia est un exemple à ciel ouvert. Quel que soit le modèle de développement choisi, l'Amérique latine reste cependant dépendante de ses exportations et n'a pas réussi à faire des immenses richesses de son sous-sol (40 % de la bauxite mondiale, autour de 20 % du cuivre et de l'étain, or, fer, pétrole) un instrument de son indépendance : la « malédiction du sous-sol » profite essentiellement aux firmes étrangères et aux élites nationales prédatrices, ce que confirment la crise de la dette et la « décennie perdue » qui débute au Mexique en 1982. Vis-à-vis de l'Europe puis des États-Unis, aujourd'hui de l'Asie et surtout de la Chine, la dépendance de l'Amérique latine, y compris par l'innovation, s'est renforcée tout en se diversifiant, d'autant que les rivalités intrarégionales permettent à ses clients de diviser pour mieux régner. Ainsi, l'Argentine, le Brésil et, plus récemment, le Paraguay sont devenus depuis le milieu des années 1990 des leaders mondiaux de produits OGM – soja, maïs, coton, haricots, blé – mais ces choix, destinés aux marchés extérieurs, empêchent un développement de cultures vivrières et de l'autoconsommation.

La dépendance est également touristique : près de 115 millions de touristes visitent la région, provoquant aussi des dégâts écologiques affectant même le Costa Rica qui a pourtant misé sur l'éco-tourisme depuis 1985, faisant de ce secteur le premier générateur de richesses devant le café et la banane, mais fragile en cas de pandémie.

Un dernier aspect de la porosité de l'Amérique latine aux influences extérieures est celui de la religion, qui devient un moyen de rejeter une

domination multiséculaire d'un pouvoir politique ontologiquement lié à l'Église catholique. Le succès des formes « chaudes » de protestantisme venues des États-Unis est tel que les protestants sont aujourd'hui autour de 40 % aux Honduras et Guatemala, 35 % au Belize, 30 % au Salvador et Haïti et plus de 25 % au Brésil. Un autre signe de la volonté des individus de se réapproprier leur histoire passe par la renaissance des religions natives et vaudous dans les pays andins et les Caraïbes.

▸ La culture, identifiant latino-américain ?

C'est sans doute le domaine culturel qui a contribué au XX^e^ siècle à faire de l'Amérique latine un « continent » perçu comme traversé par des préoccupations et réalisations communes. En peinture – Frida Kahlo, muralisme de Diego Rivera –, en littérature – de l'engagement politique du Brésilien Euclides da Cunha au Péruvien Mario Vargas Llosa, au Chilien Pablo Neruda et à la Cubaine Zoé Valdès, du classicisme de Jorge Luis Borges au « réalisme magique » d'Alejo Carpentier et Gabriel García Márquez en passant par Carlos Fuentes et Julio Cortázar–, dans les arts visuels – des *telenovelas* brésiliennes au cinéma d'avant-garde chilien, argentin ou mexicain en passant par la photographie sociale –, dans l'architecture – d'Oscar Niemeyer aux « cholets » du bolivien « néo-andin » Freddy Mamani –, dans la musique – du tango de Carlos Gardel à celui d'Oscar Piazzolla ou de Gotan Project, de la salsa cubaine à la samba brésilienne, de la Colombienne Shakira au Portoricain Bad Bunny –, l'Amérique latine a créé ses propres langages, ses propres représentations tout en s'insérant pleinement dans les évolutions du monde où ils s'exportent avec succès, y compris à Hollywood qui, comme le montre l'Oscar du meilleur réalisateur attribué à Alejandro González Iñárritu en 2015 et 2016, reconnaît aussi la part grandissante des « Latinos » dans la culture des États-Unis.

▸ L'ombre portée des États-Unis

« Continent déduit » (Paul Valéry), l'Amérique latine a dès ses débuts une relation étroite de dépendance/répulsion avec l'Europe dont elle souhaite à la fois la reconnaissance de ses spécificités mais aussi celle de sa proximité culturelle et historique nécessaire à la sortir d'un face-à-face de plus en plus étouffant avec les États-Unis. En effet, à partir de la doctrine Monroe de 1823 et son « corollaire Roosevelt » de 1904 qui fait lui-même suite à l'annexion de territoires mexicains entre 1845 et 1853, à l'affirmation du panaméricanisme en 1889 et sa traduction en 1898 entre autres à Cuba et

Puerto Rico, ce sont les États-Unis qui dictent la destinée de la région. Des gradients de dépendance se forment en fonction de la proximité, géographique d'abord, idéologique ensuite, avec les États-Unis qui n'hésitent pas à intervenir économiquement, politiquement ou militairement : soutien au coup d'État militaire et aux « *Chicago boys* » au Chili en 1973, interventions à Grenade (1983) et Panama (1989), mais aussi au travers du FMI pour une dérégulation massive dans les années 1990. Cette ombre portée des États-Unis est aussi grandement à l'origine de contre-modèles et de guérillas communistes et/ou indigènes, à Cuba, au Venezuela ou dans les pays andins. La démocratisation puis le tournant à gauche de la région dans les années 1990 et 2000 sont plutôt le résultat d'un désintérêt croissant des États-Unis pour cet ensemble.

Le grand nombre d'associations régionales dans lesquelles s'inscrivent les pays d'Amérique latine depuis 1945 montre aussi des rivalités entre des pays s'inspirant de modèles qui peuvent fortement différer. Pendant la guerre froide, la Charte de l'Organisation des États américains (OEA) signée en 1948 traduit la volonté des États-Unis de faire de l'Amérique latine son pré-carré, réaffirmée dans l'Alliance pour le progrès en 1961. Sous leur houlette se forme aussi le Marché commun centraméricain (1960, devenu Système d'intégration centraméricain en 1991). Après l'entrée en vigueur du Mercosur en 1991 qui regroupe presque toute l'Amérique du Sud, puis de l'ALENA en 1992, un tournant plus anti-états-unien se fait sentir après la proposition des États-Unis de créer une Zone de libre-échange des Amérique (ZLEA) en 1998 : le Venezuela développe une Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA) en 2001 et, en 2008, l'Amérique du Sud se regroupe dans l'Union des nations sud-américaines (UNASUR). Le premier organisme à l'échelle continentale hors États-Unis et Canada est la Communauté d'États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) en 2011, ce qui n'empêche pas la majorité des États d'Amérique latine de signer des accords bilatéraux de libre-échange avec les États-Unis, mais aussi et de plus en plus avec la Chine. C'est aussi en 2011 qu'est signée l'Alliance du Pacifique entre Chili, Colombie, Mexique et Pérou, avec comme buts de renforcer le libre-échange et de contrer l'influence du Venezuela. Tous ces accords sont cependant au point mort depuis l'éclatement de la crise vénézuélienne en 2013 et son accentuation depuis 2019.

Les options politiques et économiques recoupent les rivalités régionales (Argentine/Brésil ; Venezuela/Colombie ; Bolivie/Chili/Pérou ; Nicaragua/Costa Rica/Salvador) et contribuent à considérer l'Amérique latine plus comme une mosaïque qu'un continent unifié.

L'Amérique latine : inégalités, rivalités, dépendances



Conception : T. et V. Verclytte d'après Banque mondiale ; O. Dabène et F. Louault, *Atlas de l'Amérique latine*, Autrement, 2019.

ZOOM

Les violences, dénominateur commun de l'Amérique latine

9 % de la population mondiale concentre 33 % des homicides : le « continent » est le plus violent du monde depuis la fin du XXe siècle. Ancienne, protéiforme et endémique, la violence s'y caractérise par son indépendance relative à l'amélioration des conditions socio-économiques, son lien avec la prédation des ressources et son caractère urbain, avec 43 des 50 villes les plus violentes au monde, dont 19 au Brésil, tandis que Caracas détient le record du taux d'homicide parmi les capitales en 2019 avec 76/100 000 personnes.

Le « triangle du Nord » (Salvador, Honduras, Guatemala) concentre des formes de violence extrême qui ont des causes multiples et relèvent surtout du trafic de drogue et de la corruption des élites politiques, économiques et sécuritaires. La pauvreté y est omniprésente. Le Honduras est ainsi le troisième pays le plus inégalitaire au monde. Ces trois pays concentrent l'emprise des Maras, gangs criminels exportés des États-Unis dans les années 1990 et devenus pour certains des mini-États en essaimant dans des zones rurales et en diversifiant leurs activités dans une région devenue capitale pour assurer le transport de la drogue.

En Colombie, au Mexique et au Brésil, les violences sont marquées par la part des forces de l'ordre. En Colombie, la signature d'un accord de paix en 2016 n'a pas gommé le haut degré de militarisation historiquement lié au conflit avec les guérillas et à la lutte contre le trafic de drogue ni le souvenir des exactions des paramilitaires. Des affrontements ont lieu pour le contrôle de la production de cocaïne dans les zones que contrôlait la guérilla. Des militants des droits de l'homme et des dirigeants d'associations sont assassinés, tandis que d'anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) se reconvertissent dans des activités criminelles. Plus récemment, à la suite d'interventions brutales des forces de l'ordre contre des personnes qui n'avaient pas respecté le confinement en mai 2020, un fort mouvement de protestation a gagné les rues. Au Mexique, les cartels se partagent ou rivalisent pour le contrôle du territoire et exercent une violence à la hauteur des enjeux liés à la drogue au point de remettre en cause les capacités du pouvoir national et local. Au Brésil, la violence galopante est certes affaire de criminels, mais aussi de la police, considérée comme la plus violente au monde.

Le Venezuela et le Nicaragua sont marqués par des dérives autoritaires. Un rapport des Nations unies (2020) souligne que des crimes contre

l'humanité – exécutions extrajudiciaires, actes de torture – sont régulièrement commis au Venezuela. Ces agissements constituent une politique d'État de contrôle social. Plus de 4,3 millions de Vénézuéliens ont quitté leur pays depuis 2015, ce qui en fait le deuxième exode mondial après les Syriens. Au Nicaragua, depuis le début des protestations de masse en avril 2018 contre le Président en place, toute forme d'opposition est muselée, la presse et les défenseurs des droits de l'homme sont régulièrement menacés, provoquant un exode vers le Costa Rica voisin.

La région est l'épicentre du trafic de drogues générant entre 375 et 573 milliards d'euros par an. La production de coca et de cocaïne, de pavot, de substances de synthèse et la logistique font vivre plusieurs millions de personnes. Cette activité très lucrative permet aussi d'en faire prospérer d'autres, comme la cyberdélinquance et le blanchiment d'argent. Au Mexique, c'est un ancien policier qui, à la tête du Cartel de Jalisco Nueva Generación, a aujourd'hui la mainmise sur le marché des métamphétamines et drogues de synthèse. L'ampleur du trafic tendrait à faire basculer l'Amérique latine dans une forme d'organisation cartellisée et d'alliances en fonction des besoins de production et d'acheminement de la drogue et autres trafics, associée à un fort degré de corruption et d'infiltration, brouillant les frontières et la souveraineté des États.

Les violences sont institutionnalisées, le discrédit des élites et la corruption importants. Le sentiment d'impunité, largement partagé, concerne les forces de l'ordre et les élites politiques et économiques. Entre 1992 et 2018, la région a connu 18 destitutions et de nombreuses crises majeures qui touchent la quasi-totalité des pays, dont le Chili depuis 2019. La corruption génère un climat de défiance et les citoyens n'ont plus confiance dans la capacité de l'État à gérer les violences. Trois anciens Présidents du Salvador sont ainsi mis en examen pour avoir chacun détourné jusqu'à 351 millions de dollars.

La violence concerne enfin particulièrement les minorités. Si 88 % des victimes de meurtre sont des hommes, dont une forte proportion d'adolescents, peu qualifiés et issus de milieux défavorisés, les femmes en subissent également les effets secondaires (viols, maltraitances, féminicides avec plus de 10 femmes par jour assassinées au Mexique). Autres victimes, les communautés indiennes, qui peuplent des aires protégées ou des zones convoitées par les narcotrafiquants, des propriétaires fonciers ou des entreprises exploitant les ressources. Les Indiens font l'objet de fortes discriminations, à l'instar des Mayas au Guatemala ou des Mapuches au Chili.

Les violences en Amérique latine



Bibliographie

- K. Parthenay, *Crises en Amérique latine, les démocraties déracinées (2009-2019)*, Armand Colin, 2020.
- O. Dabène, F. Louault, *Atlas de l'Amérique latine, Polarisation politique et crises*, Autrement, 2019.
- A. Rouquié, *Amérique latine. Introduction à l'Extrême-Occident*, coll. Points, Seuil, 1998.

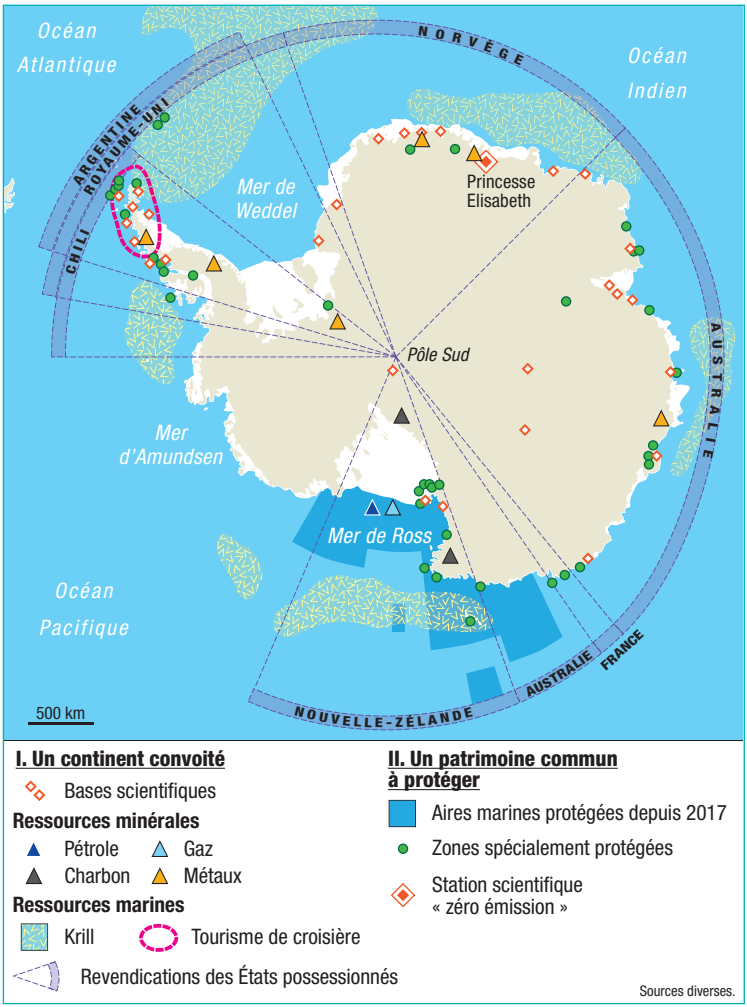
Voir aussi Amazonie — Caudilisme — Brésil — Caraïbe — Criminalité — Émergence — États-Unis — Inégalités — Intégration régionale — Suds

Antarctique

L'Antarctique, entouré par l'océan Austral, est localisé entre le cercle polaire antarctique et le pôle Sud. C'est un vaste continent, de 14 millions de km², de 2 300 mètres d'altitude moyenne, recouvert à 98 % de glace épaisse, difficile d'accès et dépourvu de population autochtone.

Deux traités encadrent la préservation de cet espace de « science et de paix » : le traité de l'Antarctique (1959) et le protocole de Madrid (1998). Le traité de l'Antarctique est signé par douze États dont sept possessionnés s'attribuant une souveraineté (Chili, Argentine, Australie, France, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni) et cinq non possessionnés (Afrique du Sud, Belgique, États-Unis, Japon, Russie). Il fixe un statut unique de gouvernance internationale d'un territoire consacré à la seule recherche. Le protocole de Madrid interdit l'exploitation de toute ressource minérale jusqu'en 2048 et gèle les prétentions territoriales. Tout pays peut accéder au traité en tant que « Partie consultative » s'il prouve son intérêt pour la recherche scientifique. Celle-ci est menée dans une soixantaine de stations scientifiques, appartenant à de nombreux pays : Argentine, États-Unis, France, Inde, Corée du Sud, Chine, etc. Environ 4 000 chercheurs travaillent sur le changement climatique (un programme spécial dit « *ice memory* » mené par les pays européens tente de retracer l'histoire du climat à partir des glaces). Mais les experts environnementaux s'inquiètent de la multiplication des bases et demandent le partage des bases existantes plutôt que la construction de nouvelles. En outre, le Traité ne prend pas position sur la délimitation des ZEE et du plateau continental en raison de son antériorité par rapport à la signature de la Convention sur le droit de la mer. Il fixe

L'Antarctique, un nouvel espace géostratégique



comme « haute mer » toutes les mers qui bordent le continent, ignorant ainsi la question alors que d'éventuelles ressources pourraient susciter des convoitises. Par ailleurs, le tourisme de croisière, en essor depuis les années 1990, perturbe la faune, tandis que l'augmentation de la pêche du krill (un minuscule crustacé qui est à la base de la chaîne alimentaire locale) menace

les ressources halieutiques. Pour préserver le milieu marin, la Commission internationale pour la conservation de la faune et de la flore marine de l'Antarctique a créé en 2016 dans la mer de Ross la plus grande aire marine au monde, dont les projets d'extension sont bloqués par les Russes et les Chinois. L'Antarctique tend à devenir un nouvel espace géostratégique.

Voir aussi Arctique — Biens collectifs, biens communs — Biens publics mondiaux — Espaces maritimes

Anthropocène

L'anthropocène désigne, au sens strict, une nouvelle ère géologique, dont le début est encore débattu, et où l'Humanité est devenue un agent géologique à part entière, capable de perturber le système planétaire par ses actions. En sciences sociales, l'anthropocène est décrit comme un « événement historique », concomitant de la globalisation des économies, de la complexification des systèmes socio-techniques et du « tournant planétaire ». Le terme appelle une réflexion sur la place de l'Humanité sur la Terre, la globalisation des menaces environnementales et l'incertitude de l'avenir.

Antimonde

La notion d'antimonde développée par le géographe R. Brunet en 1997 désigne « la partie du monde mal connue et qui tient à le rester et qui se présente à la fois comme le négatif du monde et comme son double indispensable. C'est le monde des lieux qui nient le monde mais qui en sont inséparables ». Elle correspond à des territoires d'échelles variables, du bidonville à certains espaces insulaires (paradis fiscaux des Caraïbes), qui échappent aux normes et aux lois. Il s'agit d'espaces informels, illégaux, dérogatoires. On peut citer les zones franches, espaces qui regroupent diverses activités sur lesquelles ne s'applique pas la législation nationale sur le plan administratif, douanier et fiscal, les pavillons de complaisance (immatriculation de navires marchands dont la propriété et le contrôle réel se situent dans un autre pays), les paradis fiscaux, les territoires de la contrefaçon, les zones mafieuses, les zones grises « où les institutions

centrales ne parviennent pas à affirmer leur domination, laquelle est assurée par des micro-autorités alternatives » (G. Minassian). C'est un monde souterrain, opaque, et animé par des trafics (armes, drogues, médicaments, animaux, organes, prostitution, etc.) en marge de la légalité, méconnu car à l'écart des statistiques officielles. Ces territoires sont en situation de discontinuité sociale et spatiale par rapport à leur environnement. Cette discontinuité peut être l'éloignement du continent dans le cas des îles ou une barrière physique comme des clôtures, dans le cas de camps de réfugiés ou de zones franches. Toutefois, les liens entre le monde légal et l'antimonde sont multiples, les deux mondes fonctionnent en symbiose, leurs réseaux sont enchevêtrés. Plusieurs scandales récents (*Panama Papers*, *Paradise Papers*, etc.) ont ainsi montré comment certaines entreprises multinationales s'établissent dans les paradis fiscaux pour y localiser leurs profits. L'attitude des États à l'égard des antimondes est profondément ambivalente. Ils peuvent les condamner violemment, lorsque ces espaces deviennent les plateformes du blanchiment de l'argent d'organisations criminelles, responsables de la multiplication des conflits ou de l'expansion du terrorisme. Mais ils peuvent aussi les encourager, lorsqu'ils sont un facteur d'enrichissement et de développement pour des territoires jusque-là marginalisés (zones franches, paradis fiscaux). Dès lors une gouvernance efficace de cette mondialisation de l'ombre est difficile à mettre en place.

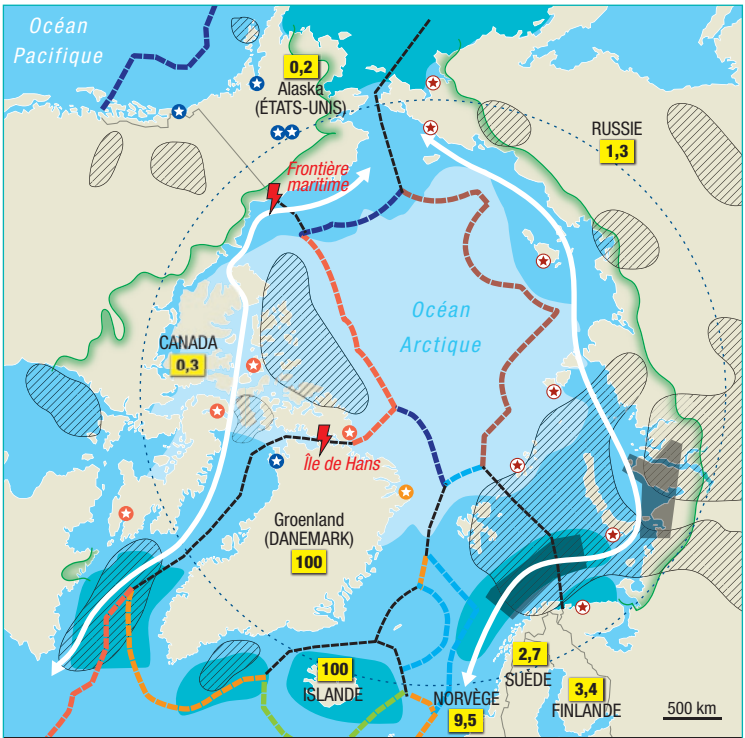
Voir aussi Criminalité — Finance — Planète financière

Arctique

L'Arctique est une nouvelle frontière stratégique, aux enjeux dépassant les limites du monde polaire. Marge froide dont le cercle polaire à 66°33 de latitude nord est la limite, la région s'étend sur 21 324 000 km^2 dont les 2/3 sont occupés par l'océan éponyme et appartient à huit pays dont cinq bordent l'océan : Norvège au titre du Svalbard, Danemark au titre de sa souveraineté sur le Groenland, Canada, États-Unis via l'Alaska, Russie, et Finlande, Islande, Suède. Avec le changement climatique, des potentialités économiques suscitent la convoitise de pays arctiques et non arctiques. Le pôle Nord se réchauffant deux à trois fois plus vite que le reste de la planète, la disparition complète de la banquise estivale pourrait se produire. De 1960 à 2018, la surface globale de la banquise permanente a diminué de 43 %. Ce phénomène laisserait des zones libres de glace pratiquement six

mois dans l'année. Cela rend possible l'exploitation de ressources minières (or, plomb, zinc, or, uranium, etc.), mais aussi pétrolières et gazières offshore (estimées en 2008 par l'*US Geological Society* à 30 % des réserves gazières et 10 % des ressources pétrolières techniquement exploitables de la planète). La nouvelle donne climatique pourrait également ouvrir de nouvelles routes maritimes notamment au niveau du passage du Nord-Ouest, jusque-là fermé au commerce international. Un trajet par ce chemin plutôt que par Suez permettrait de raccourcir jusqu'à 40 % la route Europe-Asie. Mais il s'agit d'opportunités encore largement fantasmées, les conditions de mise en valeur restant difficiles : nuit permanente en hiver, températures extrêmes, vents violents, conditions de navigation pénibles, passages de faible profondeur, nécessité d'un brise-glace, faible intérêt des armateurs. Seule la Russie souhaite assurer la desserte de ses plates-formes toute l'année et a créé un nouveau port sur la péninsule de Yamal, Sabetta, pour exporter du gaz naturel liquéfié. Les coûts d'exploitation des ressources sont très élevés au regard des revenus escomptés. Néanmoins, ces potentialités confèrent à l'Arctique un nouveau statut dans le monde et éveillent les rivalités entre grandes puissances arctiques et non arctiques. Cela conduit à régler des questions juridiques et géopolitiques : délimiter les zones de souveraineté en application de la convention de Montego Bay ; définir le statut juridique des passages maritimes considérés par les États-Unis comme des détroits internationaux ouverts à la navigation, alors que pour la Russie et le Canada, ce sont des eaux intérieures ; préserver les intérêts sécuritaires des États-puissances grâce à un réseau de bases militaires, la tenue d'exercices militaires ou encore la réouverture d'installations datant de la guerre froide, dans l'Arctique russe. La Chine, qui mène des missions scientifiques dans la région depuis 1989, l'intègre à partir de 2018 dans son projet des nouvelles routes de la soie et y multiplie les investissements comme à Yamal. Les intérêts des puissances étrangères ne sont pas toujours compatibles avec ceux des populations autochtones (4 millions) qui habitent le territoire mais qui ont longtemps été négligées par un pouvoir politique souvent lointain. Se pose également la question de la protection d'un environnement maritime et continental fragile et dont la transformation aura un impact planétaire. Faut-il pour l'Arctique un nouveau statut international, un traité comme celui de l'Antarctique pour protéger un patrimoine commun de l'humanité ? La gouvernance de l'Arctique est donc complexe. Le Conseil de l'Arctique, créé en 1996, est composé des populations autochtones, des États riverains de l'Arctique, mais également d'ONG et d'observateurs sans pouvoir de vote comme la Chine, mais aussi l'Inde, le Japon, la Corée du Sud, Singapour.

L'Arctique, une région stratégique



I. Une marge polaire convoitée

- Cercle polaire
- Limite nord de l'arbre
- 3,4 Population du pays ou de la région vivant dans la région arctique (en %)

Ressources

- Zones de pêche
- Zones d'extraction d'hydrocarbures
- Gisements possibles
- Routes maritimes

II. Tensions et conflits

Limites des 200 milles marins

- Canada
- Russie
- États-Unis
- Norvège
- Islande
- Danemark
- Conflits territoriaux

Bases militaires

- Américaines
- Russes
- Canadiennes
- Danoises

III. Tentatives de coopération

- Frontières négociées ou arbitrées
- Membres du Conseil de l'Arctique

Sources : « Géopolitique des mers et des océans », *Diplomatie, Les grands dossiers n°55*, février-mars 2020 ; P. Rekacewicz, « Nouvelle géopolitique du monde arctique », *Le Monde diplomatique*, septembre 2007.

Il peine parfois à maintenir un esprit de coopération pacifique entre tous les acteurs. Cependant, il n'y a ni ruée vers l'Arctique, ni « nouvelle guerre froide » dans la région dans la mesure où les revendications restent circonscrites dans le cadre du droit, malgré l'existence de nombreux litiges, et où des solutions négociées ont pu être trouvées.

Bibliographie

- C. Escudé (dir.), *Les Régions de l'Arctique*, Atlande, 2019.
- F. Lasserre, « La course à l'appropriation des plateaux continentaux arctiques, un mythe à déconstruire », *Géoconfluences*, septembre 2019 [en ligne].

Voir aussi Antarctique — Énergie — Espaces maritimes — Nouvelles routes de la soie — Russie

Armement

L'armement est l'instrument de base du *hard power* étatique. Pour un État, sa capacité à exercer une contrainte, à brandir une menace ou à intervenir dans un conflit relève notamment de la qualité et de l'ampleur de son stock d'armes. L'innovation technologique peut apporter un avantage décisif en termes de capacité de destruction, de projection et de furtivité : la course à la technologie militaire est donc une constante historique. Cette dernière est continue depuis les deux bombardements atomiques du 6 et 9 août 1945 sur Hiroshima et Nagasaki, qui clôturent les combats du second conflit mondial, jusqu'au déploiement par la Russie en 2019 de ses missiles *Avangard* de type hypersonique (volant à Mach 20-27) et invulnérables face aux boucliers antimissiles.

La projection de l'armement est déterminante, notamment grâce à d'amples mouvements de forces et aux bases militaires implantées à l'international. Dans la Corne de l'Afrique, alors que les Émirats arabes unis sont positionnés en Érythrée (Assab) ainsi qu'au Somaliland (Berbera) et la Turquie en Somalie (Mogadiscio), Djibouti compte des implantations française, américaine, chinoise, japonaise, italienne – sans doute saoudienne et indienne à terme.

Offensif, l'armement doit aussi permettre d'éviter d'être attaqué. L'arme de dissuasion par excellence est l'arme atomique (13 865 ogives nucléaires

en 2019). En France (280 ogives), les vecteurs de lancement sont les forces aériennes et quatre SNLE (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins).

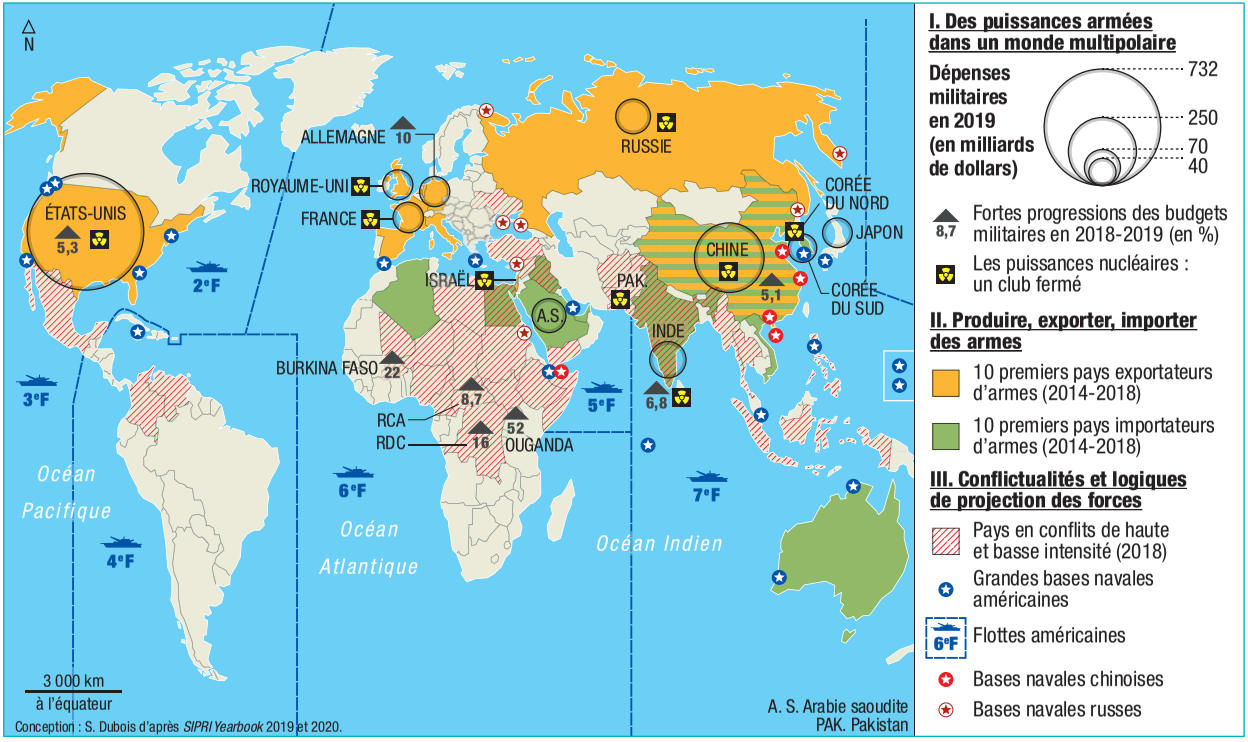
Entre terre, ciel et mer, l'armement se déploie désormais aussi dans de plus récentes territorialités. L'espace est devenu une possible aire de combat (création en 2019 de la *United States Space Force*) et déjà une zone d'espionnage privilégiée. Le cyberespace est actuellement un théâtre d'affrontement (250 cyberattaques ont été recensées entre 2005 et 2018), ce qui suppose des groupes militaires spécialisés en informatique (Unité 61 398 en RPC) et des centres de recherche secrets (Akademgorodok en Russie).

Les dépenses militaires (1 917 milliards de dollars en 2019), qui croissent depuis les années 2000 – dans un monde incertain que la fin de la guerre froide avait pourtant semblé sécuriser – sont un excellent révélateur des recompositions de puissance à l'œuvre. Les États-Unis (38 % des dépenses) aspirent encore à l'hyperpuissance et la RPC se militarise rapidement : elle consacre plus de 260 milliards de dollars par an à améliorer son arsenal, notamment naval – lancement en 2019 de son deuxième porte-avions, le *Shandong*, de technologie entièrement nationale. Dans la hiérarchie des budgets militaires des puissances, le positionnement de l'Union indienne, de la Russie et de l'Arabie saoudite traduit un monde militaire de plus en plus hiérarchisé et polycentrique.

La compétition géopolitique qui en résulte est aussi géoéconomique dans un marché mondial de l'armement qui représente 420 milliards de dollars en 2019 : les complexes militaro-industriels des puissances historiques (États-Unis, Russie, France) se confrontent à de nouveaux concurrents : la RPC est aujourd'hui le 5e exportateur d'armes. Tous orientent leurs ventes vers les marchés les plus demandeurs : Moyen-Orient (65 % des importations), Asie du Sud et du Sud-Est, Afrique.

Les modes d'utilisation de l'armement relèvent de doctrines stratégiques fixées par chaque puissance. Dans les conflits, celles-ci s'opposent. Lors de la Seconde Guerre mondiale, sur le front de l'Est (1941-1945), la quête de la bataille décisive guidait la Wehrmacht face aux logiques de l'art opératif soviétique. Aujourd'hui, les armées les plus efficaces cherchent à réduire l'impact humain des opérations au profit d'une technologisation extrême des combats. La doctrine militaire russe énoncée en 2015 affirme vouloir « exclure l'homme de la zone de confrontation immédiate ». En juin 2018, le Département de la Défense américain crée un Centre interarmées pour l'intelligence artificielle chargé de développer les armes du futur : drones autonomes, robots tueurs.

L'armement, un facteur géostratégique décisif de puissance



Conception : S. Dubois d'après *SIPRI Yearbook* 2019 et 2020.

Mais dans le cadre des guerres asymétriques, la technologie militaire ne fait pas tout. Des groupes armés sont aptes à tenir en échec de forts contingents grâce à un armement minimal (mines, bazookas) mais compensé par une stratégie idoine (guérilla), une connaissance supérieure du terrain et une aptitude à se fondre dans la population. Car « connaissez le terrain [...] et votre victoire sera totale » (Sun Tzu, *L'Art de la guerre*).

Bibliographie

- *SIPRI Yearbook 2019, Armaments, disarmament and international security*, SIPRI/GRIP, 2019 [en ligne].

Voir aussi Complexe militaro-industriel — Désarmement — Guerre/Paix — Puissance

Asie

L'Asie est une catégorie de la pensée des Européens. Le mot, qui vient sans doute du terme sémitique *assou* (le Levant), se trouve chez Hérodote pour évoquer l'Empire perse et sert aux Romains à désigner une province qui est un fragment littoral de l'Anatolie léguée par le roi de Pergame. L'Asie est ensuite pour l'Europe un ensemble plus imaginé que connu, lieu du despotisme oriental par opposition à la liberté. Aujourd'hui, pour comprendre les dynamiques asiatiques, il paraît nécessaire de décentrer le regard pour penser la géopolitique de cet objet non identifié comme un passage de la périphérie à un centre, qui est devenu, au moins dans sa partie orientale, le moteur de la mondialisation. Il faut aussi déplacer vers l'est les limites occidentales de l'Asie, le Moyen-Orient constituant, jusqu'à l'Afghanistan, un espace doté de problématiques spécifiques.

▸ Héritages

Évoquer la géopolitique de l'Asie aujourd'hui implique la mention de quelques héritages. Le premier est le poids du monde sinisé autour du *Zhongguo*, l'empire du Milieu, car la Chine a été jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle la première puissance économique mondiale, largement autosuffisante, alors que les produits de luxe chinois suscitaient l'engouement des élites européennes. Les pays alentours, autrefois tributaires – Corée,

Formose, Japon, Vietnam ont été culturellement sinisés par l'écriture et le confucianisme. C'est aussi au XVIIIe siècle que la Chine étend sa domination sur le Tibet et les peuples des steppes de la « Nouvelle Frontière » – Xinjiang. Les « nouvelles routes de la soie » développées depuis 2013 font rejouer une mémoire ancienne de diffusion de la culture des Han et de puissance de l'Empire Qing.

Le deuxième héritage important est celui de l'islam, présent sur tout le continent, des rives orientales de la Méditerranée jusqu'à l'Indonésie. Cette islamisation est antérieure à l'an 1000 pour la partie de l'Asie qui va jusqu'au Xinjiang, des Ouïgours au nord, au Kerala au sud. L'islam gagne ensuite du terrain à partir du XIIIe siècle, époque où s'affirme le sultanat de Delhi et où l'islamisation de l'Indonésie devient massive. L'Organisation de coopération islamique, créée en 1969, compte 12 membres en Asie (Moyen-Orient exclu).

Les migrations constituent le troisième héritage : d'abord des peuples turco-mongols d'Asie centrale, de culture nomade vers l'Asie Mineure puis vers la Chine : la Grande Muraille n'a pas arrêté deux dynasties originaires des steppes, les Yuan au XIIIe siècle puis les Qing au XVIIe siècle. Les migrations chinoises vers le Sud-Est asiatique commencent au XIIIe siècle mais explosent au XIXe – nombre de villes de Malaisie, ainsi que Singapour, deviennent alors chinoises, gagnent les États-Unis et les côtes de l'Amérique latine. Le flux persiste au XXe siècle pour des raisons politiques – anti-maoïsme, puis économiques ; les *Huaqiao* (Chinois de l'étranger) sont aujourd'hui 40 millions. La nébuleuse des *Chinatowns* constitue un pays « immatériel » de négociants et de commerçants qui investissent vers la Chine et incarnent aussi la projection de la puissance économique chinoise à l'étranger. Enfin, les réseaux de l'océan Indien, eux aussi très anciens, donnent à l'Inde, carrefour migratoire, une identité spécifique. Le subcontinent reste un pôle d'émigration, de la pauvreté vers les chantiers du bâtiment des pays du Golfe, du *brain drain* vers les universités des États-Unis, de l'Angleterre, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Le CEO de Microsoft, Satya Nadella, est d'origine indienne, le maire de Londres, Sadiq Khan, d'origine pakistanaise.

▶ Face à l'Occident : sujétion/émancipation

L'histoire de l'Asie est tôt connectée, comme le montrent les rencontres entre Hollandais et Indonésiens aux XVIe et XVIIe siècles, ou les voyages des porcelaines de Chine et tapis turcs vers l'Occident. Mais le « temps européen » de l'Asie ne se met en place qu'à partir de 1757, quand les

Britanniques s'emparent de l'Inde, tandis qu'à la même époque la Russie tsariste étend sa domination sur la Sibérie et l'Asie centrale. Les guerres de l'Opium, commencées par les Britanniques à partir de 1840, permettent aux puissances européennes et aux États-Unis de prendre le contrôle économique et financier de la Chine par la maîtrise de ses douanes maritimes et en lui imposant des indemnités de guerre de plus en plus lourdes.

Le premier rééquilibrage des relations avec l'Europe intervient à partir de 1867 par la révolution Meiji au Japon, qui emprunte au vieux continent ses institutions politiques et parvient à devenir « moderne sans être occidental » selon la formule de l'historien P.-F. Souiry. En écrasant la Chine en 1898, en vainquant les Russes en 1905, en prenant en Chine les parts de marché laissées libres par les Occidentaux accaparés par la Grande Guerre, le Japon devient une puissance qui invente le premier concept géopolitique à l'échelle de l'Asie – le panasiatisme, dirigé contre l'impérialisme occidental, qui influence Sun Yat Sen. La « sphère de coprospérité » promise par le Japon pendant la Seconde Guerre mondiale est cependant une formule creuse, masque du fascisme et d'une vision raciste des peuples qui transforme l'Asie-Pacifique en une vaste zone de prédation au profit de Tokyo.

La guerre remet en cause la domination européenne et favorise une décolonisation que ralentit la guerre froide. Les États-Unis freinent l'accès à l'indépendance des Philippines et de l'Indonésie à cause des communistes locaux, la guerre froide devient chaude en Corée et au Vietnam. L'Asie illustre alors la théorie du géostratège Mackinder : un pivot continental sino-soviétique est contenu dans son expansion par un Occident libéral qui s'accroche aux archipels – Japon, Philippines, et aux péninsules – Indochine, Malaisie, au moyen de pactes régionaux comme l'OTASE. Cette bipolarisation est contestée dès Bandoeng en 1955 : « il n'y a pas de rideau de bambou », dit Zhou Enlai. Le non-alignement est le second concept géopolitique valable à l'échelle de l'Asie. La logique bipolaire explose dès la deuxième moitié des années 1970 avec la défaite des Américains au Vietnam, la mort de Mao, l'invasion soviétique en Afghanistan.

▶ Un pôle majeur de la mondialisation

En passant de 15 % des échanges mondiaux en 1980 à 35,1 % en 2017, l'Asie est devenue en trois décennies le deuxième pôle du commerce mondial derrière l'UE et pourrait passer en tête dès 2030. Sa progression est surtout liée à l'émergence de la Chine qui, de 30^{e} puissance commerciale en 1990 se hisse actuellement à la 2^{e} place (1er exportateur). Cette insertion spectaculaire dans les échanges mondiaux est liée au développement de

puissantes infrastructures portuaires et à la concentration croissante des flux maritimes en Asie. En 2017, 17 des 20 plus grands ports mondiaux sont asiatiques, 13 sont chinois (14 avec Hong Kong). La maritimisation de l'économie a conduit à l'émergence d'une nouvelle mer intérieure mondiale de Dubaï à Tokyo, par laquelle transitent du pétrole (Singapour est l'un des trois plus grands *hubs* pétroliers au monde avec Houston et le duo Anvers-Rotterdam) en provenance du golfe Persique, des vracs secs et liquides (matières premières comme le riz, l'hévéa, l'huile de palme ou les produits de la pêche) largement nourris par la demande chinoise qui absorbe à elle seule 70 % des importations mondiales de minerai de fer. Près des deux tiers des conteneurs de produits manufacturés, manutentionnés dans le monde, le sont dans les ports asiatiques.

Au sein de régions urbaines caractérisées par des rythmes de construction très rapides, les installations portuaires se doublent d'aéroports qui renforcent la connectivité de l'Asie. Mumbai, Singapour, Kuala Lumpur, Hong Kong, Shenzhen, Macao, Shanghai, Séoul, Beijing et la mégalopole japonaise, polarisée par Tokyo, drainent et redistribuent capitaux, innovations et hommes. De nombreux centres urbains intérieurs sont désormais très connectés au reste du monde, tels Wuhan, capitale mondiale de l'automobile, ou Yiwu, dans la province chinoise du Zhejiang, considéré comme le plus grand marché de petites marchandises au monde (l'essentiel des décorations de Noël bon marché en proviennent !).

La montée en puissance de l'Asie repose sur une division régionale du travail spécifique, organisée par trois groupes de pays. Le premier groupe est composé du Japon, au développement économique précoce, grâce à un développement en « vol d'oies sauvages » formulé par l'économiste Kaname Akamatsu, dans les années 1930, ainsi que de la Chine et l'Inde, pays émergents plus récents du continent. Le deuxième groupe est constitué des « Quatre Dragons » (Corée du Sud, Hong Kong, Singapour et Taïwan) qui ont connu une forte croissance industrielle, à partir des années 1960, à la suite du Japon qu'ils concurrencent aujourd'hui. Enfin, les Nouveaux Tigres (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Vietnam) ont aujourd'hui les plus forts taux de croissance : entre 4 et 7 %. Au départ espace attractif de délocalisation industrielle, l'Asie exporte aujourd'hui des produits manufacturés dans le monde entier et ne se contente plus de produits bas de gamme. La diversité des biens fabriqués en Asie, du riz à la puce ou au *smartphone* en passant par le secteur du textile-habillement, explique que la région soit un pôle majeur des IDE. L'Asie s'affirme enfin comme pôle de l'économie de la

Géopolitique de l'Asie orientale



I. Des conflits variés…

- Zone de conflit interétatique ou entre un État et un territoire
- Zone de conflit intra-étatique avec une forte implication internationale
- Zone de conflit intra-étatique ou intra-territorial
- Zone de conflit séparatiste
- Protestations sociales ou politiques avec répression
- Zone où l'autorité de l'État est affaiblie ou défaillante
- Zone de piraterie
- Zone de risque terroriste

II. …qui reflètent des jeux de puissance complexes

Bases militaires : américaines chinoises indiennes

Pays membre de l'OCS

Sources : *RAMSES 2021*, Ifri, 2020 ; A. Cattaruzza et A. Boissière, *Atlas des guerres et des conflits*, Autrement, 2017 ; *Atlas du Monde diplomatique* 2009.

connaissance. L'innovation est impulsée à la fois par les États (rôle du METI, *Ministry of Economy, Trade and Industry* japonais dans la conquête et le développement de nouveaux marchés) et par les entreprises transnationales (comme le coréen Samsung, l'indien Tata ou le japonais Toyota) mais aussi un réseau puissant de PME. Le potentiel d'innovation des pays asiatiques est un des plus élevés au monde. La plupart consacrent plus de 2 % de leur PIB au secteur de la R&D (4,6 % pour la Corée du Sud où les *chaebols* comme Samsung assurent les trois quarts de l'effort de recherche).

▸ Des confrontations nombreuses

Malgré ces synergies étroites, la région reste une zone de tensions et de conflits anciens ou plus récents, souvent interconnectés, qui déterminent les relations internationales à différentes échelles. Parmi les rivalités stratégiques et frontalières entre puissances, la rivalité entre l'Inde et le Pakistan à propos du Cachemire dure depuis 70 ans ; le conflit se joue à la fois sur terre au niveau des frontières himalayennes dans un jeu triangulaire impliquant souvent le Pakistan hostile à l'Inde et proche de la Chine, et dans l'océan Indien où les deux puissances sont en concurrence pour assurer la sécurité de cet espace stratégique. En mer de Chine méridionale, la poursuite des avancées chinoises avec le remblaiement et la militarisation de certains bancs de sable maintient un niveau de tension préoccupant. La rivalité est également forte entre la Chine et le Japon, à travers la question des îles Senkaku-Diaoyu. Fait nouveau dans son histoire, la Chine devient une thalassocratie. À ces conflits de puissance, s'ajoutent des tensions ethniques et confessionnelles : la crise du Timor oriental catholique il y a vingt ans, les exactions contre les Rohingyas musulmans qui fuient le Myanmar vers le Bangladesh aujourd'hui. Les conflits, cumulés avec la pauvreté, favorisent l'émergence de zones grises de production d'opium comme le « Croissant d'or » situé entre l'Iran et le Pakistan, qui finance les belligérants des guerres d'Afghanistan, ou le « Triangle d'or », espace montagneux aux confins du Laos, de la Thaïlande et de la Birmanie. Certains espaces maritimes sont enfin la scène d'une piraterie endémique (détroit de Malacca et sud de l'archipel philippin).

L'ensemble de ces tensions a des implications globales du fait de la présence d'acteurs extérieurs comme les États-Unis qui ont opéré, depuis le milieu des années 2000, un pivot stratégique vers la région, s'appuyant sur un vaste réseau de bases ou facilités militaires héritées principalement de la guerre froide. Ces défis sécuritaires génèrent une forte croissance des budgets militaires en Asie.

Enfin, la conflictualité s'est déplacée dans le champ économique avec la guerre commerciale que se livrent la Chine et les États-Unis depuis 2018. Chacun des deux pays veut définir les règles de la mondialisation correspondant le mieux à ses intérêts. D'un point de vue commercial, l'affrontement est resté limité tant dans les produits concernés (soja, aluminium,

Un autre regard

GÉOPOLITIQUE

La culture pop japonaise

La culture pop japonaise basée sur les mangas, les dessins animés ou les jeux vidéos, est un objet géopolitique à bien des égards. Elle reflète tout d'abord la forte inscription du Japon dans la globalisation culturelle. Les mangas ou les dessins animés japonais montrent combien leurs auteurs ont été fascinés par Hollywood et la culture américaine après la Seconde Guerre mondiale. La diffusion des produits japonais partout dans le monde a d'ailleurs été facilitée lorsqu'à partir de 1997, Disney obtient l'exclusivité des droits de distribution des films du studio Ghibli, créé en 1985 par Hayao Miyazaki et Isao Takahata. Elle est également un élément fort aujourd'hui du *soft power* du pays – le Japon se situerait en 2018 au cinquième rang des puissances à cet égard. La diffusion des produits de la pop-culture a renforcé l'attractivité du Japon à l'extérieur (la France est le deuxième marché au monde pour les mangas, suivie par les États-Unis, la Corée du Sud, l'Allemagne et la Chine). Toutefois la culture est également le miroir des fractures et des débats internes au Japon. À la suite des mangas de Kobayashi Yoshinori, à partir du milieu des années 2000, un grand nombre de mangas glorifient l'histoire et l'identité japonaise et traitent d'un point de vue nationaliste, proche de celui de l'extrême droite japonaise, les relations compliquées avec la Corée et la Chine. Le thème du nucléaire est également présent. Dès 1954 le film *Godzilla* d'Ishiro Honda se veut une dénonciation des essais américains dans le Pacifique ; les mangas présentent le nucléaire soit comme une prouesse technologique avec *AstroBoy* d'Osamu Tezuka, soit sous un jour plus inquiétant avec *Akira* de Katsuhiro Otomo. Le récent manga *Dead Dead Demon's Dededede Destruction* (un colossal vaisseau extraterrestre apparaît un jour dans le ciel de Tokyo, occasionnant de gros dégâts et des milliers de morts, pour ensuite stationner dans la ville sans lancer d'autres attaques malgré les offensives des armées américaines et japonaises) peut être vu comme une allégorie du Japon post-Fukushima ou plus largement comme le portrait de sociétés contemporaines confrontées au chaos, à l'instabilité et à l'incertitude.

ZOOM

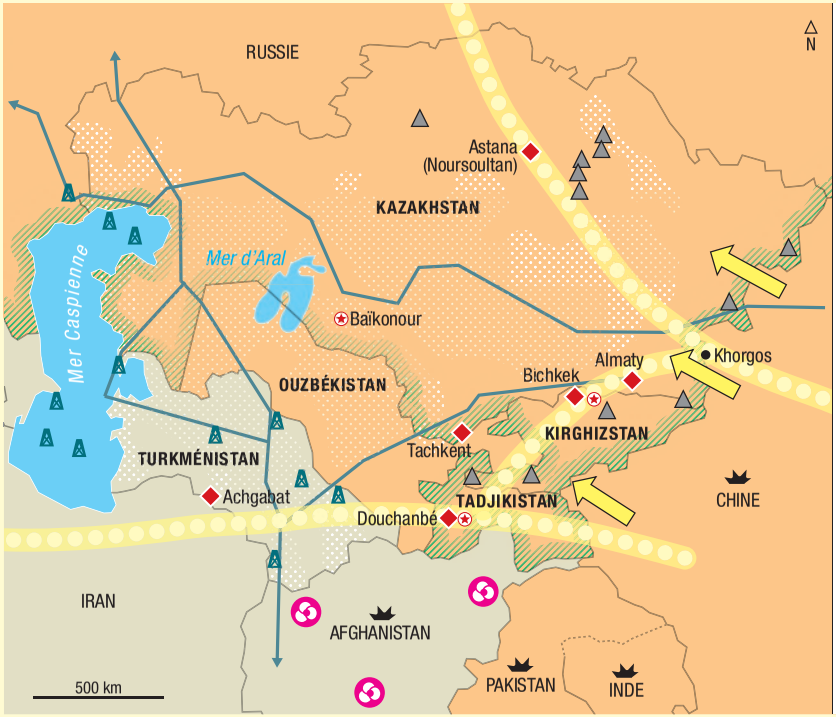
Asie centrale : nouveaux enjeux géostratégiques

Région mal délimitée (on considérera ici les cinq républiques ex-soviétiques Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Turkménistan et Tadjikistan, plus le Xinjiang chinois et le nord de l'Afghanistan), l'Asie centrale est un espace de faible densité (6,6 habitants au km^2 au Kazakhstan), qui occupe une superficie de 6 millions de kilomètres carrés, compte 80 millions d'habitants, et connaît d'importantes mutations. Le trait commun à l'ensemble de la région a longtemps été l'enclavement pour des raisons géographiques – aridité, continentalité, absence d'ouverture maritime, discontinuités des réseaux de transport –, et géostratégiques – les pays ont longtemps été des marges aux confins d'empires puissants ou instrumentalisés dans le cadre du « Grand Jeu » impérialiste qui oppose l'Empire britannique et l'Empire russe au XIX^e siècle.

La donne change avec la chute de l'URSS en 1991 et le déplacement du centre de gravité de la mondialisation vers l'Asie au XXI^e siècle. L'ouverture à la fois militaire et économique modifie les jeux d'acteurs à différentes échelles. L'Asie centrale devient un relais de l'OTAN dans le cadre de l'intervention en Afghanistan, mais dans le même temps la plupart des pays centre-asiatiques ont intégré l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), initiée en 1992 autour de la Russie, puis l'OCS aujourd'hui largement dominée par la Chine. Les territoires s'inscrivent dans de nouveaux réseaux économiques, avec des migrations de travail qui s'intensifient. Mais ce sont surtout les ressources naturelles qui leur permettent de s'insérer dans de nouveaux réseaux d'échange et d'investissements directs étrangers. Le Kazakhstan possède d'importantes réserves de charbon, de pétrole (le champ de Kachagan, en mer Caspienne – gisement récemment découvert) et d'uranium ; le Turkménistan est riche en gaz. L'exploitation attire la convoitise de nombreux acteurs bien que les gisements soient profonds et donc difficiles et coûteux à exploiter. Elle associe des consortiums d'entreprises centrasiatiques liées aux États (comme KazMunayGaz) et des entreprises transnationales américaines (Exxon, Chevron), européennes (Total, ENI, Shell, BP), chinoises (CNPC) ou russes (Lukoil et Gazprom).

Ces dernières contrôlent néanmoins une partie significative des infrastructures énergétiques qui assurent le transit et l'exportation des hydrocarbures d'Asie centrale vers l'Europe, ce qui maintient la Russie dans un rôle économique prépondérant. Néanmoins la concurrence chinoise s'accroît. Les Chinois ont notamment réaménagé Khorgos, ville dynamique de la route de la soie médiévale, pour en faire un *hub*

L'Asie centrale : un nouveau Grand Jeu ?



I. Des marges riches en ressources énergétiques

- Zones faiblement peuplées

Ressources énergétiques

- Charbon
- Pétrole et gaz
- Oléoducs et gazoducs

II. Entre influence russe et poids croissant de la Chine

- Présence de fortes minorités russes
- Bases militaires russes
- Pays membres de l'Union économique eurasiatique et du traité de sécurité collective (OTSC)
- Pays membres de l'OCS
- Projets des nouvelles routes de la soie
- Exportation de produits de faible qualité et installation de chinois han

III. Une région instable

- Montée de l'islamisme radical (attentats)
- Espace de production de l'héroïne

Sources : B. Vitkine, F. Holzinger et F. Picard « L'heure du désenclavement en Asie centrale » *Le Monde,* 27 décembre 2019 ; C. Chabert « Asie centrale : le Grand Jeu », *Diploweb,* 2018.

logistique et industriel sur la route terrestre Chine-Europe. La stratégie chinoise est accueillie favorablement par les gouvernements centrasiatiques, qui y voient un moyen de redresser leur situation économique et une opportunité pour diversifier leurs relations extérieures, en réduisant l'influence russe dans la région. D'un point de vue stratégique, les investissements économiques sont pour la Chine un moyen de contrôler des régions sous l'influence de mouvements islamistes radicaux et violents, comme le Mouvement islamique d'Ouzbékistan ou le Parti islamiste du Turkestan qui sont liés aux Talibans, à Al-Qaïda et aujourd'hui à l'État islamique pour le premier. L'enjeu est autant externe qu'interne puisque la Chine cherche à réprimer toute velléité indépendantiste de la part des Ouïgours du Xinjiang. Le gouvernement chinois n'hésite pas à instrumentaliser la menace de l'islamisme radical pour légitimer la répression contre ces populations.

Pour autant l'Asie centrale ne semble pas être le terrain d'un « nouveau Grand Jeu ». Comme le montre Julien Thorez dans ses travaux, cette notion est fondée sur une approche coloniale, aujourd'hui dépassée, des luttes d'influence. Les États centrasiatiques cherchent au contraire à s'émanciper de l'ingérence étrangère. Ainsi le Kazakhstan s'est doté en 1997 d'une nouvelle capitale Astana, rebaptisée en 2019 Noursoultan, du nom du Président en place depuis 1994, depuis laquelle le pouvoir se met en scène, à la fois d'un point de vue symbolique et architectural, mais également diplomatique puisque la ville a accueilli les discussions du processus de négociation de la crise syrienne menées sous l'égide de la Russie.

acier, composants automobiles) que dans les impacts sur les deux économies. En revanche, le conflit a accéléré la remise en cause du multilatéralisme ; il est un facteur supplémentaire d'instabilité.

Globalement, les organisations régionales asiatiques sont peu performantes et efficaces sur les questions sécuritaires. La plus ancienne et la plus approfondie est l'ASEAN, qui regroupe les pays d'Asie du Sud-Est, et qui est au départ un produit pro-américain de la guerre froide. L'OCS – Organisation de coopération de Shanghai, a été créée en 2001 par Moscou et Pékin, qui ont fédéré les États d'Asie centrale avant d'y admettre, en 2015, l'Inde et le Pakistan. Elle représente aujourd'hui 50 % de la population mondiale. Elle a d'abord eu des objectifs policiers et militaires de stabilisation de l'Asie centrale. Elle est devenue un moteur de coopération économique et commerciale : les échanges ont été multipliés par sept en vingt ans.

Bibliographie

- N. Fau, M. Frank, *Asie du Sud-Est, émergence d'une région, mutations des territoires*, Armand Colin, 2019.
- P.-F. Souiry, *Moderne sans être occidental. Aux origines du Japon d'aujourd'hui*, Gallimard, 2016.
- J. Thorez, *Asie centrale, des indépendances à la mondialisation*, Ellipses, 2015.

Voir aussi Chine — Civilisation — Continent — Émergence — Espaces maritimes — Géopolitique — Inde — Indopacifique — Japon — Mer de Chine — Nouvelles route de la soie — « Péril jaune »

Avantages comparatifs

Un pays a un avantage comparatif dans une activité quand il y possède l'avantage le plus grand en termes d'efficacité ou bien le désavantage le plus faible relativement à ses partenaires commerciaux. Selon la théorie classique du commerce international initiée par David Ricardo (1772-1823), la spécialisation internationale se fait selon les avantages comparatifs et même un pays qui est plus efficace dans tous les domaines gagne à l'échange car il a intérêt à concentrer ses ressources dans les secteurs où son avantage est le plus grand.

Axe

Un axe est un élément structurant d'un espace : par exemple des voies de communication qui drainent les échanges ou organisent les synergies.

Il signifie aussi une alliance, supposée ou réelle, entre plusieurs puissances qui cherchent à dominer les rapports de force avec leurs adversaires. L'axe Rome-Berlin-Tokyo désigne le pacte signé par les trois États totalitaires en septembre 1940, quand « l'axe du mal » renvoie à l'expression de George W. Bush en 2001 pour qualifier l'Irak, l'Iran et la Corée du Nord, accusés de menacer le monde du fait de leurs armes chimiques ou nucléaires de destruction massive.

Balkanisation

La balkanisation est entendue comme le processus de fragmentation d'un État au moins en trois nouveaux États. Si un État « primaire » est divisé en deux nouvelles entités, il convient plutôt d'utiliser les notions de scission ou de partition. La balkanisation implique la séparation d'une entité autrefois unie, la perte de cohésion des unités plus petites qui le composent, voire la disparition de l'ensemble décomposé. Le mot de balkanisation est forgé sur le modèle du morcellement des entités composant l'ancienne Yougoslavie.

Bidonville

Les Nations unies définissent un bidonville (*slum* dans les zones anglophones, *favela* au Brésil) selon cinq critères : accès inapproprié à de l'eau potable, aux réseaux d'assainissement et d'électricité, manque de qualité structurelle des logements, surpopulation et statut résidentiel non sûr (lié à l'informalité). Le bidonville résulte d'une occupation illégale du sol dans les interstices urbains ou suburbains souvent insalubres et laissés vacants. Les bidonvilles constituent une des formes majeures de l'urbanisation depuis la seconde moitié du XX^e^ siècle dans les pays du Sud (même s'il en existe aussi dans les pays riches). En 1990, les 689 millions de résidents des bidonvilles représentaient, selon la Banque mondiale, 46 % des urbains, contre 29 % en 2018 (soit environ 1 milliard de personnes). Derrière le terme de bidonvilles se cache une grande diversité selon leur centralité, leur degré d'informalité et les matériaux de construction plus ou moins durs. Les bidonvilles ont longtemps été associés à l'extrême pauvreté et à la marginalisation. Or, certains bidonvilles sont très bien intégrés à l'économie mondialisée, comme a pu le montrer l'anthropologue M.-C. Saglio-Yatzimirsky sur Dharavi (1 million d'habitants) à Mumbai, centre économique très productif. Chaque maison accueille en son sein un atelier (vêtements, poterie, articles en cuir) dont les artisans, très compétitifs, travaillent sous contrat pour de grandes entreprises du secteur formel qui vendent les articles à Mumbai et à l'international. On retrouve l'importance de l'activité économique dans tous les grands bidonvilles de la planète : Orangi Town à Karachi (2,4 millions), Kibera à Nairobi (1,5 million), Pikine à Dakar (1,2 million), Neza-Chalco-Itza à Mexico (1,2 million). Le bidonville

ne constitue ainsi pas qu'un problème à gérer mais est aussi de plus en plus analysé comme un laboratoire d'une urbanisation plus durable. Du fait de l'extension urbaine, certains bidonvilles deviennent des quartiers centraux des mégapoles avec, en leur sein, des écarts de richesse entre quartiers, comme à Kibera. Leurs emplacements sont alors convoités, ce qui crée des tensions et conflits entre les habitants et les autorités et des évictions parfois violentes (comme à Kibera en 2018). Au sein des bidonvilles, la vie reste donc marquée par une certaine pauvreté, la vulnérabilité et l'instabilité face aux autorités et entre habitants mais cet espace peut être une transition, un lieu d'innovations frugales.

Bibliographie

– J. Damon, *Un Monde de bidonvilles, migrations et urbanisme informel*, coll. La République des idées, Seuil, 2017.

Voir aussi Économie informelle — Métropole, ville globale — Suds

Biens collectifs, biens communs

Les économistes proposent une typologie des biens qui permet de mieux comprendre les enjeux qui s'appliquent à leur production, à leur consommation et à leur régulation. Cette typologie découle de deux caractéristiques des biens dits « privatifs » : la rivalité et l'excluabilité. D'une part, la rivalité désigne le fait que la consommation du bien par un individu ne réduit pas la consommation qui peut être faite de cette même unité de bien par un autre individu. Par exemple, l'économiste B. Salanié (1998) note qu'une pomme est rivale car « si je mange une pomme, aucun agent ne pourra la consommer après moi ». D'autre part, un bien est excluable (ou excludable) s'il est possible d'empêcher la consommation du bien par un autre individu que celui auquel il a été fourni. Par exemple, cette même pomme est aussi excluable dans la mesure où celui qui la détient peut empêcher un autre individu de la consommer.

En 1954, l'économiste P. Samuelson propose une typologie permettant d'analyser, à partir de ces deux caractéristiques, trois autres types de biens :

Bien…	*… exclu(d)able*	*… non exclu(d)able*
… rival	**Bien privatif** Ex : aliments, vêtements	**Bien commun** Ex : ressources halieutiques
… non rival	**Bien de club** Ex : autoroute à péage, plate-forme de streaming payante	**Bien collectif** Ex : armée, jardin public, radio

Il est à noter que ces caractéristiques sont davantage un outil de conceptualisation que des propriétés fondamentales des biens. Ainsi, la rivalité s'entend différemment selon l'usage fait du bien par les autres individus – une autoroute à péage pouvant être embouteillée. De plus, le caractère non excluable peut dépendre de possibilités politiques ou technologiques d'excluabilité : une armée protège de façon non excluable les résidents du territoire national (mais pas les autres, ce qui fait dépendre l'excluabilité de l'échelle ou des frontières de l'analyse) ; les ressources halieutiques ne sont pas excluables dans les eaux internationales mais peuvent le devenir, du moins légalement, dans les zones économiques exclusives. Les travaux les plus récents (notamment à la suite de la prix Nobel d'économie E. Ostrom) soulignent que l'échelle optimale de la régulation est alors particulièrement importante et à envisager au cas par cas.

Plusieurs enjeux géopolitiques découlent donc de cette typologie. Certaines caractéristiques des biens doivent être prises en compte dans la régulation de leur fourniture. Les biens communs sont soumis à ce que l'écologue G. Hardin a qualifié de « tragédie des biens communs » : quand il existe une compétition pour accéder à des ressources en accès libre mais en quantité finie, ces dernières peuvent disparaître. Cette « tragédie » peut aller jusqu'à la destruction de la ressource. Au-delà d'un certain niveau de pollution, l'air pur ou la couche d'ozone, au même titre que les ressources halieutiques dans le cas de la surpêche, peuvent devenir rivales et surexploitées. Une régulation internationale est alors souvent rendue nécessaire pour éviter l'épuisement de la ressource, ce qui fait de l'excluabilité un enjeu de négociation politique. À l'inverse, dans le cas de biens non rivaux, il peut être souhaitable de favoriser leur diffusion en levant l'excluabilité qui pourrait les caractériser. Ainsi, même si des brevets protègent en général les découvertes en matière de santé, il peut être décidé d'y renoncer, ponctuellement, dans le cadre de la lutte contre une pandémie afin que tous puissent en bénéficier. La connaissance étant intrinsèquement non rivale, la formule du vaccin, alors rendue non excluable, devient un bien collectif.

En toute rigueur, une dernière précision s'impose quant au terme de « bien public », souvent évoqué en lien avec cette typologie mais qui fait

l'objet d'usages abusifs (bien public pur pour désigner un bien collectif, voire impur pour désigner un bien commun). Si le terme anglais de *public good* désigne les biens non excluables, on s'attachera en français à réserver l'adjectif *public* pour désigner les biens fournis par une administration publique (Beitone, 2010). Un bien collectif telle une émission de radio peut ainsi être public ou privé, selon le statut de l'antenne sur laquelle cette dernière est diffusée. L'économiste anglais R. Coase (1974) montre ainsi que même le phare, souvent pris en exemple du bien collectif public, a pu faire l'objet d'un financement privé dans les ports jusqu'au XIXe siècle.

Bibliographie

- G. Hardin, « *The Tragedy of the Commons* », *Science*, n° 3859, décembre 1968.
- P. Samuelson, « *The Pure Theory of Public Expenditure* », *Review of Economics and Statistics*, n° 36, novembre 1954.

Voir aussi Biens publics mondiaux — Gouvernance mondiale

Biens publics mondiaux

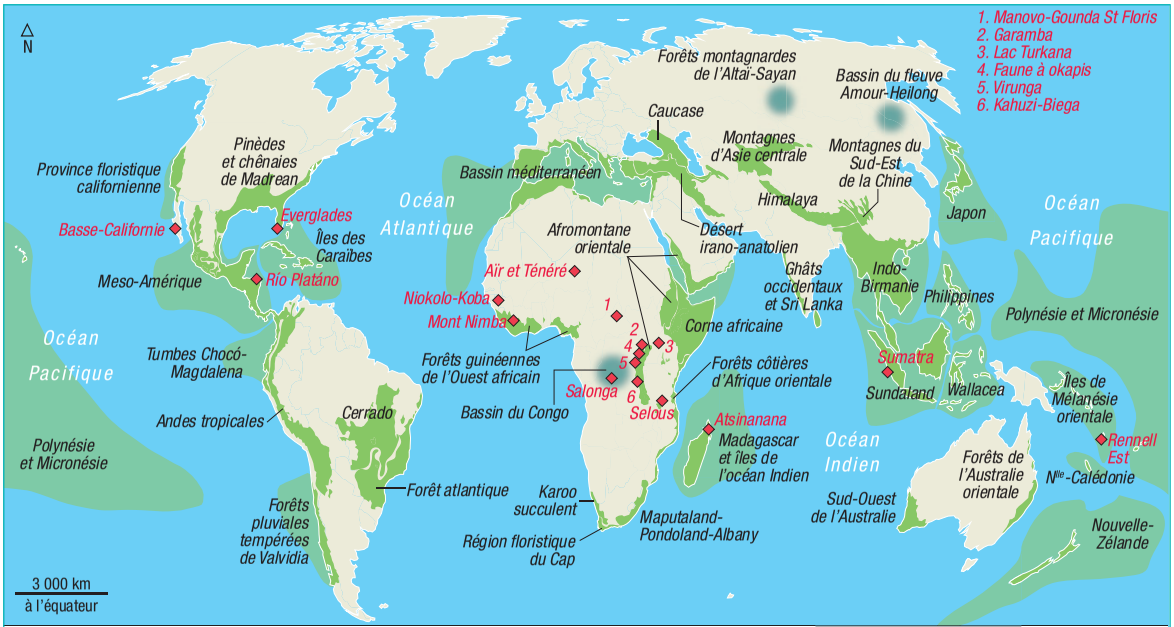
Les biens collectifs mondiaux (de l'anglais *global public goods*) découlent de l'application à l'échelle mondiale du concept de bien public, pensé à l'échelle étatique. Il s'agit de biens collectifs qui concernent sans distinction plusieurs groupes de pays et de populations, voire de générations. Ils peuvent être naturels (couche d'ozone, climat), fabriqués par l'homme (connaissances scientifiques et pratiques, héritage culturel) ou résulter de politiques internationales (paix, santé, stabilité financière). L'existence de biens publics mondiaux universels nécessite de penser le rôle de la puissance publique dans la régulation d'une économie qui évolue dans un cadre transnational.

Biodiversité

Le terme biodiversité a été utilisé pour la première fois par l'écologue américain W. Rosen en 1985, puis diffusé par l'entomologiste E. O. Wilson, et popularisé lors du sommet de la Terre de Rio en 1992, au cours duquel est adoptée la Convention sur la diversité biologique. Il désigne la diversité du vivant, sa variété, sa quantité, sa répartition sur la planète et les relations entre les espèces elles-mêmes et leur environnement. La biodiversité dépend du fonctionnement des écosystèmes, eux-mêmes liés aux actions anthropiques. Comme l'ont montré les travaux de Darwin, la biodiversité évolue à toutes les échelles de temps et d'espace. La biodiversité actuelle représente environ 1 % de toutes les espèces qui ont vécu sur la planète, 1,9 million sont aujourd'hui décrites, mais entre 3 et 10 millions sont à découvrir. Cette diversité biologique est très inégalement répartie sur la planète. La moitié des espèces vivantes se situe sur 7 % des terres émergées, près de 90 % sur 10 %. Des secteurs très riches existent sur terre comme dans les océans, ces *hotspots* couvrent 15 % de la superficie du globe : Californie, sud du Brésil, pourtour de la Méditerranée, bords du golfe de Guinée, Madagascar, Est africain, Sud-Est asiatique, îles de l'océan Indien qui portent de nombreuses espèces endémiques (animaux ou végétaux dont l'aire de répartition est limitée à un territoire donné). Aujourd'hui les ONG insistent sur une forte atteinte à la biodiversité (on parle d'une sixième extinction) en raison de l'extension de l'urbanisation, de l'exploitation des ressources naturelles et des changements climatiques. En 2012, a été créée sous l'égide des Nations unies, l'IPBES ou Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité ; les 132 États signataires travaillent à une meilleure connaissance et à la protection de la biodiversité. Alors que certains chercheurs comme P. Grandcolas font le lien entre perte de biodiversité et multiplication des épidémies, certains pays souhaitent aller plus loin dans la protection de la biodiversité. La France a ainsi décidé de faire de l'année 2021 l'année de la biodiversité et a organisé en janvier un *One Planet Summit*. Ce sommet doit servir de tremplin à la COP15 biodiversité qui doit se tenir en Chine en 2021 : l'enjeu est de parvenir à un accord aussi ambitieux que l'accord de Paris sur le climat (protéger 30 % de la planète à l'horizon 2030).

Voir aussi Environnement — Gouvernance mondiale — ONG

Les *hotspots* de la biodiversité

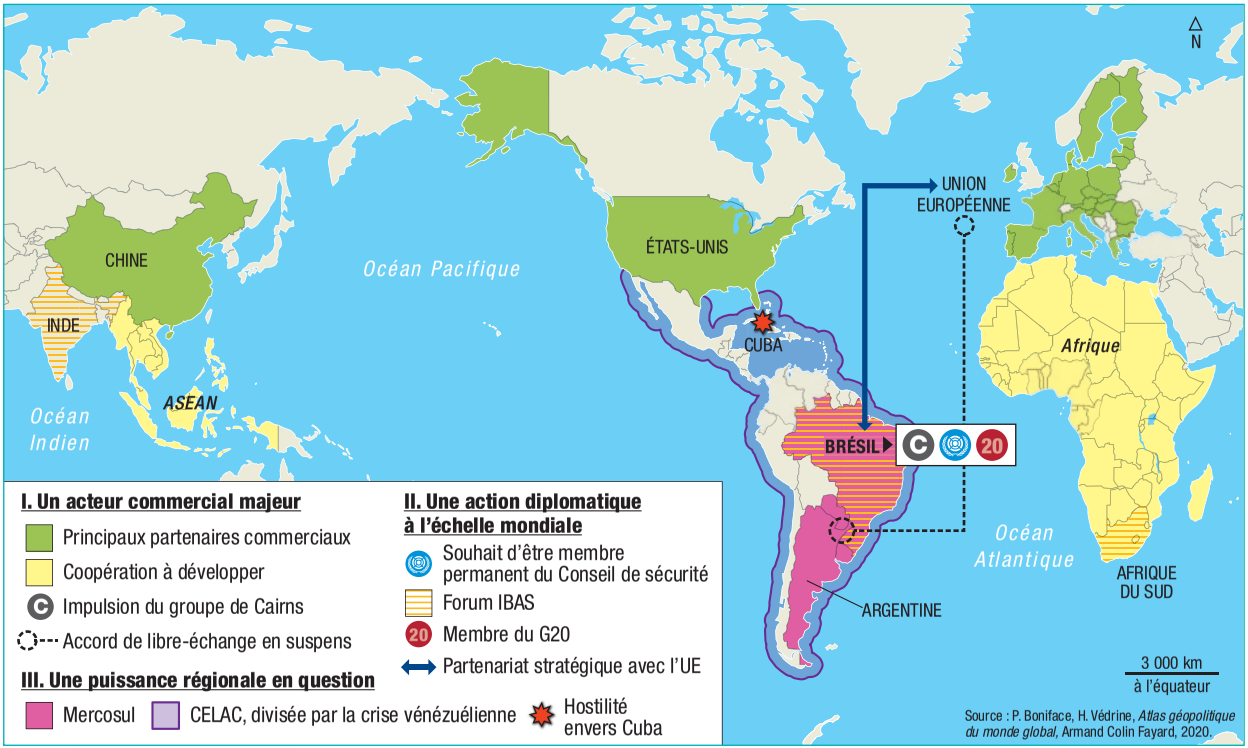


Sources : P. Boniface, H. Védrine, *Atlas géopolitique du monde global*, Armand Colin Fayard, 2020 ; www.conservation.org.

Brésil

Le Brésil, pays fédéral composé de 26 États et d'un district fédéral (Brasilia), indépendant depuis 1822, État-continent de 8,5 millions de km^2 comptant 210 millions d'habitants et un PIB de 2 053 208 millions de dollars (2020), est un géant latino-américain. Au neuvième rang des économies mondiales, plus qu'un pays émergent, il est un « pays émergé » (H. Théry), un pays paradoxal par ses caractéristiques à la fois de pays du Sud et du Nord. Les atouts du pays sont nombreux : une importante population jeune dont la qualification s'améliore, l'un des plus grands potentiels de terres arables qui en font « une ferme du monde », avec toute la gamme des denrées agricoles aussi bien des plantes tropicales que tempérées, une indépendance énergétique assurée par les gisements offshore d'hydrocarbures et les aménagements hydroélectriques, ainsi que des richesses minières abondantes (fer), des FTN puissantes comme Embraer dans le domaine de l'aéronautique ou JBS dans l'agroalimentaire. L'essor des classes moyennes au début du XXI^e siècle a créé un marché de consommation. Sur le plan politique, la démocratie est consolidée depuis l'adoption de la Constitution de 1988. Elle a tenu malgré des scandales de corruption qui ont terni l'image du personnel politique au plus haut niveau de l'État : chute de la Présidente Dilma Roussef en 2016 dans le cadre d'une procédure d'*impeachment*, gouvernement de Michel Temer compromis dans le scandale du *Lava Jato* (lavage express) qui a impliqué monde politique et monde des affaires (l'entreprise pétrolière publique Petrobras mais également des entreprises du BTP comme Odebrecht). L'arrivée au pouvoir de Jair Bolsonaro (2018) ultralibéral et antisystème, soutenu par les Évangélistes, inaugure une période nouvelle marquée par le populisme, le conservatisme social, autour du programme des : « 3 B la Bible, le bœuf, et la balle », c'est-à-dire la déréglementation de l'économie, mais aussi le retour de la sécurité et des pratiques contestables (reprise de la déforestation en Amazonie et gestion erratique de la lutte contre la Covid-19, qualifiée de « petite grippe »), ce qui nuit à la crédibilité du pays dans l'opinion internationale. Le Brésil demeure en réalité un géant fragile du fait de ses faiblesses : une reprimarisation de l'économie au XXI^e siècle qui a fragilisé des systèmes productifs industriels pourtant performants à l'échelle régionale, un IDH par habitant (0,761) qui le situe au 85^e rang mondial, une société très inégalitaire (50 millions de Brésiliens sont pauvres et 30 millions vivent dans l'indigence, malgré la mise en place de programmes

Le Brésil dans le monde



Source : P. Boniface, H. Védrine, *Atlas géopolitique du monde global*, Armand Colin Fayard, 2020.

redistributifs *(Bolsa familia)*, ce qui entretient une violence multiforme très élevée, tant dans les métropoles comme à Rio ou à Sao Paulo que dans les espaces ruraux du Nordeste.

Peu présent sur la scène internationale jusqu'à la présidence de Lula en 2003, le Brésil consolide son *soft power* par une action diplomatique efficace, via un actif ministère des Affaires étrangères de tradition multilatérale et un solide réseau d'ambassades. Engagé dans une coopération Sud-Sud (Forum IBAS), il défend les intérêts du monde en développement et renforce ses liens avec l'Afrique lusophone. *Telenovelas*, cinéma social à succès international, carnavals, musique (samba, capoeira), footballeurs recrutés en Europe, organisation de compétitions à forte visibilité mondiale (Coupe du monde de football, JO) sont le reflet d'une diplomatie sportive et culturelle efficace. Puissance mondiale émergente, il est un acteur de poids à l'OMC ou au sein du groupe de Cairns, et il est présent dans les sommets internationaux sur les grands débats mondiaux depuis le sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio en 1992. Candidat à un siège permanent au Conseil de sécurité, sa capacité réelle d'influence est surtout circonscrite à l'Amérique du Sud. Au sein des BRICS, il est sous la dépendance de la Chine et de ses besoins en matières premières. À l'échelle régionale, le Brésil dispose de l'armée la plus puissante de la région et renforce sa puissance maritime (Plan Amazonie bleue de construction de sous-marins) pour sécuriser sa présence dans l'océan Atlantique. Il s'est imposé au sein des organisations économiques et politiques régionales (Mercosul, Unasul, CELAC) mais la crise de ces structures nuit à l'affirmation du pays. Ses voisins craignent sa position hégémonique ou critiquent son rapprochement avec les États-Unis de D. Trump. Le Brésil peine à trouver sa place sur la scène internationale.

Bibliographie

- O. Dabène, F. Louaut, *Atlas du Brésil. Promesses et défis d'une puissance émergente*, Autrement, 2018.
- H. Théry, *Le Brésil, pays émergé*, coll. Perspectives géopolitiques, Armand Colin, 2e édition, 2016.

Voir aussi Agriculture — Amazonie — Amérique latine — Émergence — Inégalités — Puissance

Brexit

Le 23 juin 2016, la population britannique vote, à 51,9 %, pour la sortie du Royaume-Uni de l'UE. Promis en 2013 par le Premier ministre David Cameron, le référendum marque une rupture systémique majeure dans le processus d'intégration européenne : une première dislocation dans l'espace européen permise par l'article 50 du traité de Lisbonne. Pour les *Brexiter*, le Royaume-Uni doit se déconnecter de la construction européenne (près de 750 accords couvrant une multiplicité de secteurs l'unissent à l'Union), réaffirmer sa souveraineté (notamment migratoire), tendre vers un *Global Britain* avec une aspiration à la puissance mondiale et la volonté de dépasser son intégration économique à l'Europe (51 % de ses importations en 2019) en optant pour des liens commerciaux largement internationalisés. Porté par des souverainistes convaincus et par des europhobes aux logiques politiques populistes (dont Nigel Farage, fondateur du *United Kingdom Independance Party*), le Brexit révèle les tensions internes à la société britannique, entre les europhiles – qui sont d'abord des métropolitains, appartenant aux classes moyennes et supérieures et acquis au libéralisme – et les eurosceptiques – qui relèvent essentiellement des classes populaires, parfois précarisées – vivant souvent dans des territoires périphériques sous-métropolisés et désindustrialisés. Cette opposition sociétale recoupe en partie les divisions entre les *anywhere* ou « les partout » (au capital culturel et social fort et très ouverts sur les questions sociétales) et les *somewhere* ou « les quelque part » (en situation de précarité sociale, peu diplômés et attachés aux valeurs familiales) posées par le journaliste David Goodhart, dans *Les Deux Clans*. Politiquement, les clivages n'ont jamais autant été creusés entre les partis (Travaillistes, *Tories*), mais également en leur sein entre tenants du *Leave* et du *Remain*. L'unité du Royaume-Uni sort elle-même fragilisée du Brexit, avec la réactivation de poussées indépendantistes dans une Écosse pro-européenne alors que l'Ulster fait face au retour de l'épineuse question frontalière entre Irlande du Nord et Eire – avec le risque d'une remise en cause du processus de paix établi par les accords du Vendredi Saint de 1998.

Entre le Royaume-Uni et les institutions européennes trois *scenarii* de sortie s'avéraient possibles : soit le Royaume restait dans l'espace économique européen (l'accès au marché étant conditionné au respect de la liberté de circulation en son sein et à l'adoption de normes économico-commerciales communes) ; soit il négociait un accord de libre-échange

spécifique avec Bruxelles, soit il faisait le choix d'un *no deal* (ce qui suppose une relation avec l'UE régie selon les simples règles de l'OMC). Pilotées par Michel Barnier côté européen, les tractations sont devenues d'une rare âpreté (jusqu'à emporter la Première ministre Theresa May) et ont duré jusqu'en en décembre 2020 – la période de transition après la sortie du Royaume-Uni de l'UE (31 janvier 2020) s'achevant le 31 décembre 2020. Le 24 décembre, un accord est scellé *in extremis*, levant plusieurs contentieux. Londres autorise l'accès de ses eaux aux flottilles de pêche européennes – ces dernières devant réduire de 25 % leurs captures en cinq ans. Pour exporter vers l'UE, le Royaume-Uni devra ajuster ses produits aux normes européennes : ses ventes seront alors exemptées de droits de douane mais placées sous un régime spécifique de contrôle. À propos d'éventuels litiges, Londres obtient qu'un « panel d'arbitrage » règle les différends et non la Cour de justice de l'UE. En effet, demeure la nécessité de règles communes anti-*dumping* et de libre-concurrence entre les deux parties (*level playing field*). La difficulté pour le Royaume-Uni à sortir rapidement de l'Union a convaincu certains souverainistes de revoir leur position : la plupart des partis nationalistes en Europe ne vantent plus le choix britannique et ne cherchent plus à l'appliquer pour leur propre pays. D'autant que, si la population britannique ne regrette pas son vote, l'économie britannique n'a pas forcément profité du Brexit. Sans subir un effondrement généralisé (comme parfois prophétisé), le pays pourrait, selon la Banque d'Angleterre, perdre sur une décennie, 8,7 % de PIB/habitant par an. Les sièges de l'Autorité bancaire européenne et de l'Agence européenne du médicament ont quitté Londres (pour Paris et Amsterdam) dont les stratégies d'attractivité financière priorisent désormais la carte de la finance globalisée (et d'abord asiatisée) et des marchés innovants (finance verte).

Voir aussi Europe — Finance — Populisme — UE

Cairns (groupe de)

Fondé en 1986 lors de l'*Uruguay Round* du GATT, le groupe de Cairns réunit 19 États militant pour un commerce agroalimentaire mondial libéralisé et une libre concurrence non faussée par les subventions agricoles. Certes active (conférences interministérielles, Ukraine devenue membre observateur), cette organisation doit composer avec une OMC affaiblie

et des clivages internes forts entre pays fragiles (Guatemala), économies émergentes (Vietnam depuis 2013) et puissances dominantes qui soutiennent leur agriculture via des organismes *ad hoc* (Office australien du blé, CONAB brésilienne).

Camp

Le camp est un espace réservé à des usages spécifiques (camp militaire, de vacances), généralement fermé et ceinturé. Il permet une mise à l'écart choisie ou subie (participant ainsi de l'antimonde). Concernant les migrations, il existe des camps légaux (zones de conflits), qui sont gérés par les États et organisations internationales (HCR, ONU) et des camps illégaux (jungle de Calais), pouvant aboutir à la création d'une ville informelle. Les chercheurs B. Harell-Bond et M. Agier parlent d'« encampement » pour désigner l'augmentation du nombre de camps de réfugiés, de leur taille et le passage d'un caractère temporaire à pérenne depuis la fin de la guerre froide.

Capitalisme

Le capitalisme peut se définir comme un système économique fondé sur la propriété privée des moyens de production, la liberté des échanges marchands et mû par une dynamique conjointe d'accumulation du capital et de maximisation des profits qui s'accomplit par une rationalisation du travail et de la production.

Si le développement de rapports monétaires marchands constitue un terreau essentiel au capitalisme, celui-ci ne saurait ainsi être identifié à une simple économie de marché. C'est par la vente de « marchandises » que se réalise le profit, ce qui nécessite que l'essentiel de la production ne soit plus orienté vers la consommation directe (autoconsommation) mais destiné au marché. Plus encore, le capitalisme suppose l'existence d'un marché du travail libre sur lequel s'opère un échange entre propriétaires des moyens de production et travailleurs contraints de vendre leur force de travail. Mais celui-ci n'est pas une transaction ordinaire. Il donne lieu à un rapport de

subordination, le rapport salarial, dans lequel Marx et les marxistes voient la source de l'exploitation, une partie de la valeur créée par le travail des prolétaires étant accaparée par les capitalistes. Le capitalisme fait ainsi coexister des relations marchandes entre égaux et des relations d'autorité, qui s'expriment notamment au sein de l'entreprise.

Des activités capitalistes, tournées vers la recherche rationnelle et systématique du profit, sont identifiables dans différentes aires de civilisation dès l'Antiquité. Elles sont souvent moralement condamnées, bridées par le contrôle politique dans les empires et par la domination d'une économie de subsistance. L'historien F. Braudel a montré qu'elles trouvent en Europe à partir du XI^e^ siècle des terrains d'expansion favorable dans le commerce au large et le financement des États.

C'est avec la révolution industrielle amorcée à la fin du XVIII^e^ siècle que la dynamique capitaliste s'enclenche véritablement. La nécessité d'investissements croissants pour développer et rentabiliser les nouvelles techniques de production justifie et entretient l'accumulation du capital. Elle consacre la domination de la bourgeoisie et nourrit le processus de rationalisation de l'organisation du travail au sein des grandes entreprises qui émergent à la fin du XIX^e^ siècle.

La dynamique d'accumulation de capital productif, auto-entretenue par le réinvestissement des profits, est source de croissance : elle conduit à l'élévation de la productivité du travail et comme l'analyse Schumpeter, pousse à l'innovation, c'est-à-dire au développement de nouveaux produits et de nouvelles techniques de production. Néanmoins ses contradictions, soulignées par les marxistes, en font aussi un vecteur d'instabilité : la tendance à la concentration du capital menace le principe de libre concurrence, l'appropriation de la valeur par une minorité induit un risque de surproduction et nourrit le conflit de classe.

En dépit de crises récurrentes, le capitalisme a toutefois fait preuve d'une grande résilience. C'est qu'il est aussi un système malléable, dont l'articulation avec l'action régulatrice des États a pris des formes historiques diverses. Au capitalisme concurrentiel et libéral du XIX^e^ siècle a ainsi succédé au milieu du XX^e^ siècle un capitalisme plus régulé : l'intervention économique des États y tempère le pouvoir des grandes entreprises, tandis que la distribution des gains de productivité aux salariés y autorise l'expansion des débouchés. Depuis les années 1980, l'influence croissante des marchés financiers dans la gestion des firmes s'accompagne au contraire d'un mouvement de déréglementation et d'une nouvelle vigueur de l'entrepreneuriat.

Si l'effondrement du bloc soviétique au tournant des années 1990 a paru consacrer la domination universelle du système capitaliste, sa diversité est aussi géographique. Coexistent ainsi plusieurs types de capitalisme qui diffèrent notamment par la manière dont les institutions régulent la concurrence, le rapport salarial et le secteur financier (cf. tableau). La forme contemporaine la plus originale vient de Chine : elle fait coexister mécanismes marchands et concurrentiels et dirigisme étatique, dans une dynamique d'accumulation au service d'une ambition nationale et politique qui fédère des élites économiques et administratives fortement imbriquées.

Différents modèles de capitalisme

	Capitalisme néolibéral (États-Unis, Royaume-Uni)	*Capitalisme européen continental (France, Allemagne)*	*Capitalisme social-démocrate (Danemark, Suède)*	*Capitalisme asiatique (Japon, Corée du Sud)*
Marché des produits	Concurrence et coordination essentiellement par les prix, faible intervention de l'État	Concurrence par les prix et la qualité, engagement de l'État, forte coordination « hors prix »	Concurrence par la qualité dominante, fort engagement de l'État, forte coordination « hors prix »	Concurrence par les prix et la qualité, engagement de l'État, forte coordination « hors prix »
Rapport salarial	Faible protection de l'emploi, syndicats sur la défensive, négociations salariales décentralisées	Forte protection de l'emploi, syndicats modérément forts, coordination de la négociation salariale	Protection de l'emploi modérée, syndicats forts, centralisation des négociations salariales	Protection de l'emploi dans les grandes firmes, marché du travail dual, négociations salariales décentralisées
Secteur financier	Propriété faiblement concentrée, importance des investisseurs institutionnels, marchés financiers très sophistiqués	Propriété fortement concentrée, marchés financiers faiblement sophistiqués, forte concentration bancaire	Propriété fortement concentrée, poids des investisseurs institutionnels, marchés financiers peu sophistiqués, forte concentration bancaire	Propriété fortement concentrée, participation des banques à la gestion des entreprises, marchés financiers non sophistiqués forte concentration bancaire
Protection sociale	Faible, centrée sur le soulagement de la pauvreté, retraite par capitalisation	Forte mais fondée sur l'emploi, retraite par répartition financée par cotisations sociales	Forte et universelle, fort engagement de l'État qui assure le financement par l'impôt	Faible, centrée sur le soulagement de la pauvreté, faible part des dépenses sociales dans le PIB

Présentation simplifiée tirée de B. Amable, *Les Cinq Capitalismes*, Seuil, 2005.
Le capitalisme méditerranéen n'est pas représenté.

Bibliographie

- R. Boyer, *Économie politique des capitalismes*, La Découverte, 2015.
- F. Braudel, *La Dynamique du capitalisme*, coll. Champs Histoire, Flammarion, 2018 (1re édition en 1977).

Voir aussi Concurrence — Croissance — État — Finance — Mondialisation — Néolibéralisme

Caraïbe

Le mot Caraïbe renvoie tout d'abord à la mer éponyme, élément de continuité au milieu d'un ensemble terrestre fragmenté et marqué par l'insularité, qui s'étend sur près de 4 000 kilomètres des côtes du Yucatán jusqu'à Trinidad. Mer semi-fermée entre Pacifique et Atlantique, elle est la « Méditerranée américaine », une interface entre Amérique du Sud et Amérique du Nord, un ensemble de 173 millions d'habitants (si l'on ne compte pas la population mexicaine), une région aux intérêts stratégiques croissants.

Le premier trait commun à l'ensemble des territoires qui bordent la mer des Caraïbes est la diversité et l'hétérogénéité : diversité linguistique (on y parle l'espagnol, l'anglais, le français mais également de multiples langues créoles), diversité des statuts (l'ensemble est composé de 22 États souverains et de 17 territoires sous tutelle française, britannique ou états-unienne), diversité dans leur superficie et leur poids démographique et politique, disparités de développement avec des écarts de revenu de 1 à 5 entre les États les plus riches (comme les Bahamas) et les territoires les plus pauvres (Haïti). Le morcellement est la source de rivalités. Les frontières maritimes ne sont pour la plupart toujours pas délimitées et l'espace maritime reste objet de convoitise à propos duquel peuvent naître tensions et conflits de basse intensité.

Au cours de l'histoire, les territoires et sociétés caribéennes ont été dominés voire opprimés par des acteurs extérieurs. Les puissances européennes les ont intégrés entre le XVIIe siècle et le XIXe siècle au système du commerce triangulaire et de la traite. Malgré l'abolition de l'esclavage entre 1804 à Haïti et 1886 à Cuba, les îles à sucre sont toujours profondément marquées par cette page de leur histoire. Luttant contre l'ingérence européenne avec la doctrine Monroe, les États-Unis font de la Caraïbe, leur « arrière-cour ». Les

relations conflictuelles avec Cuba marquent la période de la guerre froide. La réouverture des relations diplomatiques entre les deux pays en 2014 n'a pourtant pas mis fin à l'embargo et Cuba n'a pu que timidement s'ouvrir à la mondialisation. L'hégémonie américaine dans la région est toutefois remise en question par la Chine, qui, en 2018, a étendu à l'Amérique latine et aux Caraïbes le projet des nouvelles routes de la soie et s'est rapprochée des pays d'Amérique centrale. Les relations économiques et diplomatiques avec le Panama se sont considérablement amplifiées depuis 2017, date à laquelle ce dernier a rompu ses relations diplomatiques avec Taïwan.

Les territoires caribéens sont inscrits dans de multiples circulations d'échelles régionale et mondiale. Les flux sont tout d'abord migratoires avec des populations qui fuient la pauvreté, la violence quotidienne, l'instabilité politique ou des territoires dévastés après des catastrophes naturelles. Les États-Unis ont longtemps été le principal eldorado pour les populations caribéennes (90 % des migrants caribéens y partent), mais face aux « caravanes migratoires » en provenance du Honduras, du Salvador et du Guatemala, qui se sont multipliées depuis 2018, devant la crise vénézuélienne, les frontières se ferment. Ces migrations sont pourtant indispensables au développement économique grâce à l'envoi de fonds qui représentent chaque année environ 60 milliards de dollars. Les mobilités caribéennes sont également touristiques avec 40 millions de touristes en 2017, dont la moitié d'États-Uniens. Miami, premier port de croisière au monde, irrigue largement les flux de l'ensemble du bassin des Caraïbes. L'espace caribéen est une périphérie de plus en plus insérée dans la mondialisation légale ou grise. Le canal de Panama est un nœud stratégique des circulations maritimes mondiales depuis 1914, mais la construction de nouvelles écluses en 2016 a intensifié les flux. Les zones franches se sont également multipliées ces dernières décennies (au Panama, en République dominicaine notamment). La Caraïbe est enfin un espace de prédilection pour les acteurs économiques qui développent diverses formes d'évasion fiscale (de la simple optimisation fiscale au blanchiment d'argent). Panama, les Bahamas, les Îles Vierges sont des paradis fiscaux par lesquels transitent non seulement les capitaux de FTN ou de fonds d'investissement, mais aussi les narco-devises. En effet l'espace est à la fois zone de production de drogues (cannabis, opium, morphine, héroïne, cocaïne) mais également plaque tournante des trafics à destination des États-Unis.

La Caraïbe, une Méditerranée américaine

I. Une périphérie intégrée du système-monde

- Migrations vers États-Unis
- Flux de réfugiés vénézuéliens
- Caravanes migratoires
- Espace de blanchiment des narco-devises

Zones de production de drogue

- Opium, morphine, héroïne
- Cocaïne
- Cannabis (marijuana)
- Stimulants de type amphétamine et ecstasy

II. Une remise en question de l'hégémonie américaine

- Interventions américaines
- Bases militaires
- Pays opposés aux États-Unis
- Embargo américain
- IDE chinois



Source : *Atlas caraïbe*, Université de Caen.

Bibliographie

- « Mer des Caraïbes : un vent nouveau se lève ? », *Le Dessous des cartes*, juin 2019.
- Atlas Caraïbe, université de Caen [en ligne].

Voir aussi Antimonde — Amérique latine — Criminalité — États-Unis — Méditerranée(s) — Mobilités — Nouvelles routes de la soie

Carte

La carte est une construction intellectuelle avec un langage propre qui permet de représenter l'espace. Elle est le résultat de choix de la part de son auteur : choix de la projection, des seuils pour les données, des échelles, etc. Si la carte fait partie du processus de découverte et de connaissance du monde, elle n'est jamais neutre. La projection de Peters est célèbre pour avoir tenté, dans les années 1970, de donner une image des pays du tiers-monde différente de celle véhiculée par la projection de Mercator, qui réduit leur surface. La carte sert les intérêts économiques et politiques des États : la carte est un instrument de « pouvoir-savoir » (M. Foucault), un outil de conquête voire une arme de propagande pour les régimes totalitaires. Elle est le reflet de la vision du monde de l'acteur qui la propose. La carte du Nouveau Moyen-Orient inspirée des travaux de Ralph Peters (2006), lieutenant-colonel en retraite de l'armée américaine, est la vision des faucons américains, pour lesquels la forme de l'État centralisé, issue du partage de la région entre Français et Britanniques après la chute de l'Empire ottoman en 1918, est dépassée. Selon eux, l'équilibre politique du Moyen-Orient passe par un redécoupage des frontières qui ferait sens pour les peuples, mais surtout faciliterait la domination américaine. La carte est un outil de plus en plus utilisé, grâce aux possibilités nouvelles offertes par les techniques de géolocalisation (système GPS ou Galiléo) et la géomatique (systèmes d'information géographique qui permettent de générer des cartes automatiquement à partir de bases de données). Les cartes produites n'en sont pas plus objectives mais les possibilités de représentation sont quasiment infinies. Par exemple, les frontières des territoires contestés, apparaissent différemment sur *Google Maps*, selon l'endroit à partir duquel est effectuée la recherche (la ligne en pointillé du Sahara occidental disparaît pour les Marocains). Les acteurs qui fabriquent les cartes sont de plus

Le projet de Nouveau Moyen-Orient selon les États-Unis



États

- État amputé
- Création d'État
- Territoire actuel étendu*
- État sans changement
- Statut indéterminé

Frontières

- Frontières actuelles conservées
- Frontières actuelles supprimées
- Frontières créées selon ce scénario

* Dans la vision du Moyen-Orient de Ralph Peters (2006), la Jordanie et le Yémen sont agrandis au détriment de l'Arabie saoudite dans un souci d'homogénéité tribale.

Source : F. Balanche, « Géopolitique du Moyen Orient », *Documentation photographique* n°8102, La Documentation française, 2014.

en plus nombreux (ONG, médias, individus, etc.). Au Kenya la start-up à but non lucratif *Ushahidi* développe, depuis 2007, un site Internet et des logiciels *open source*, au service d'une entreprise de cartographie sociale pour réaliser des cartes interactives dans des lieux frappés par des crises majeures comme les violences post-électorales, les catastrophes naturelles, les contestations sociales. L'outil cartographique s'est démocratisé mais les rivalités de pouvoir qu'il révèle n'en sont pas moins complexes.

Voir aussi Afrique — Crise — Conflit — Frontières — Géopolitique — Moyen-Orient — Représentation

Caudillisme

Figure marquante depuis le XIXe siècle dans une Amérique latine marquée par la structure latifundiaire, le *caudillo*, un notable ou plus souvent un aventurier, est un « seigneur de la guerre » charismatique, qui profite de la faiblesse des États pour s'emparer d'un territoire et se maintenir au pouvoir en développant des liens de loyauté. Au-delà de toute idéologie, c'est le népotisme qui fait système, à l'image des régimes de Trujillo en République dominicaine (1930-1960), de Somoza au Nicaragua (1936-1979), du général Torrijos à Panamá (1968-1981) ou de Fidel Castro à Cuba (1959-2008).

Centre/Périphérie

Le centre, lieu de concentration et d'accumulation a une capacité d'impulsion et de commandement dont l'importance dépend de critères socio-économiques et socioculturels tels que le poids démographique, les capacités de production, la présence de lieux de recherches, d'innovation et de créativité, d'autonomisation sur ses propres ressources financières. Bénéficiant d'une bonne accessibilité, le centre est attractif et, par les polarisations qu'il engendre, il est un puissant moteur d'intégration territoriale. Formalisé par le géographe A. Reynaud, le concept relève de l'analyse spatiale. Le centre forme avec sa périphérie un couple indissociable : en définissant le centre, on définit aussi la périphérie conçue comme un espace dont la structure et les dynamiques sont dans la mouvance du centre et dans sa dépendance. Contrairement à la marge, la périphérie est intégrée au centre, mais elle est spécialisée dans des fonctions d'exécution, dans des activités

génératrices d'externalités négatives (concentration d'équipements lourds, polluants, bruyants) et consommatrices d'espaces. Le modèle centre-périphérie est évolutif : le centre s'est déplacé au cours du temps, certaines périphéries sont devenues des centres quand d'autres sont marginalisées. L'historien F. Braudel identifie ainsi les centralités des économies-monde qui se sont succédées depuis le Moyen Âge autour de villes (Venise, Gênes, Anvers, Séville etc.) qui, à la suite de l'accumulation de richesses, ont organisé à leur profit l'ensemble de l'espace mondial. Lors de la « première mondialisation » (S. Berger) du début du XX^e^ siècle, l'Europe industrielle domine le monde, puis au cours du siècle, le centre de gravité du monde se déplace vers les États-Unis, puis aujourd'hui vers l'Asie. Le concept est également opératoire à toutes les échelles spatiales. Le modèle est toutefois de moins en moins opérationnel : il n'y a pas d'unicité du centre, les polarisations sont plurielles au sein d'un monde désormais polycentrique. Il est difficile de lire la mondialisation contemporaine comme une stricte opposition entre grands centres économiques : la périphérie est présente dans le centre (les régions métropolitaines comprennent des espaces en situation d'exclusion sociale) et le centre est présent dans la périphérie (quartiers d'affaire, clusters périphériques des villes mondiales). L'analyse systématique d'un monde où l'accumulation des richesses profiterait uniquement aux centres est revue de même qu'une représentation du monde fondée sur la continuité territoriale : un centre occupe une situation nodale dans les réseaux.

Bibliographie

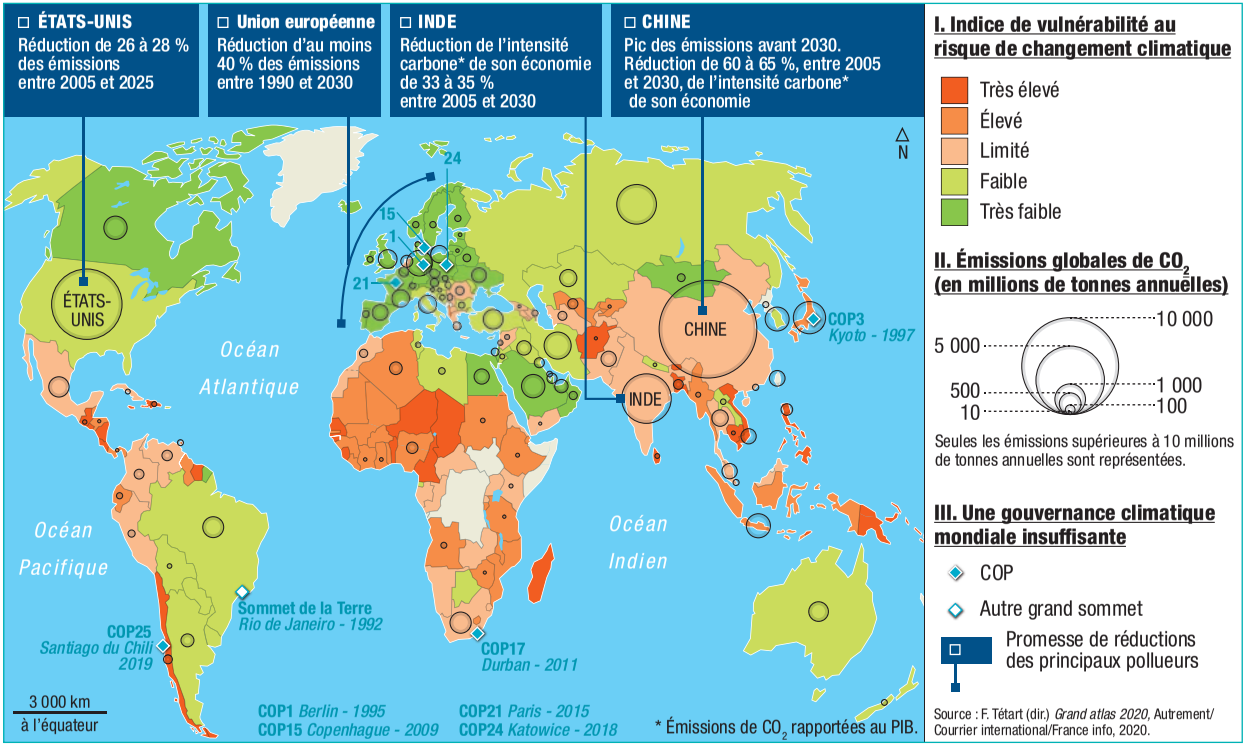
- A. Reynaud, *Société, espace et justice*, PUF, 1981.

Voir aussi Hégémonie — Marge — Mondialisation — Puissance — Réseaux

Changement climatique

Le changement climatique désigne le processus de réchauffement global de l'atmosphère consécutif à l'accroissement des gaz à effets de serre (GES). Ces GES (dioxyde de carbone, méthane, etc.) ont un rôle de régulateur indispensable : sans eux, la température moyenne du globe atteindrait – 18° C, contre 14° C aujourd'hui. Certaines activités humaines, notamment celles qui consomment des énergies fossiles, conduisent à une augmentation de

Les États et le changement climatique



Source : F. Tétart (dir.) *Grand atlas 2020*, Autrement/ Courrier international/France info, 2020.

la concentration de ces GES. Les secteurs les plus émetteurs sont les transports, l'énergie, la gestion des déchets, la production industrielle et l'agriculture. L'effet de serre additionnel qui en résulte modifie de façon durable et systémique le climat. Les conséquences sont multiples et concernent l'ensemble des composantes du système planétaire (biodiversité, océans et hydro-systèmes, etc.). Elles sont aussi très fortes pour les sociétés. Le changement climatique est à l'origine de risques pour les activités économiques, la santé (vagues de chaleur, zoonoses, etc.), le bien-être humain (réduction de l'accès à certaines ressources dont l'eau, creusement des inégalités, etc.). La remontée du niveau marin et l'augmentation ou l'intensification de certains aléas hydro-climatiques menacent certains territoires et leurs habitants, notamment les plus vulnérables. Le changement climatique est déjà en cours, avec une augmentation de 1° C de la température moyenne du globe sur le siècle. Pour y répondre, il est possible d'agir de deux manières. D'un côté, la réduction des émissions de GES vise l'atténuation du changement climatique (action sur les causes). L'objectif est l'atteinte de la neutralité carbone qui s'obtient par la réduction des émissions et le captage des émissions de CO_2 qui ne peuvent être évitées (puits de carbone) ; de l'autre côté, l'adaptation repose sur la réduction des vulnérabilités (action sur les impacts). Atténuation et adaptation sont des options complémentaires : elles reposent sur des instruments technologiques, financiers, juridiques, sociaux, politiques, etc. Elles demandent des transformations structurelles, que l'on qualifie de « transition écologique » ou « climatique ». La gouvernance climatique mondiale s'exerce dans le cadre des COP. L'accord de Paris (2015) définit aujourd'hui la contribution des États à la réduction des émissions de GES. L'action climatique mobilise d'autres acteurs : collectivités territoriales, associations et ONG, acteurs économiques. Les villes, qui font partie des territoires les plus émetteurs, sont des acteurs importants. Ces actions cherchent souvent à répondre aux exigences d'une transition juste.

Bibliographie

- F. Gemenne, *Géopolitique du climat*, Armand Colin, 2015 (2e édition).
- F.-M. Bréon, G. Luneau, *Atlas du climat*, Autrement, 2018.

Voir aussi Biodiversité — Développement — Environnement — Gouvernance mondiale — Justice environnementale — Justice sociale — Risque — Santé

Chaos

La théorie du chaos est une théorie mathématique qui s'est développée au cours du XXe siècle pour comprendre comment des modifications extrêmement infimes des conditions initiales pouvaient conduire à des résultats différents et imprévisibles. En géopolitique, la notion de chaos renvoie à celle d'incertitude généralisée. Depuis la fin de la guerre froide, la dilution des pouvoirs désormais aux mains d'acteurs innombrables, ayant chacun leur stratégie propre, ainsi que la vulnérabilité croissante des sociétés face aux nouveaux risques (virus, risques en chaîne, attaques informatiques) ont fait émerger un monde qui semble incontrôlable.

Chine

La Chine est l'espace des records : avec ses plus de 3 700 ans d'existence, elle incarne l'unité de l'État et de la civilisation contre la diversité des populations, avec ses 9 600 000 km², elle dépasse les dimensions de l'UE, avec son 1,4 milliard d'habitants, elle est le premier géant démographique du monde, avec 15,84 % du PIB mondial et une croissance moyenne annuelle de 7,6 % au cours de la décennie 2010, elle est devenue une superpuissance économique et la première puissance commerciale. Selon la Banque mondiale, le PIB de la Chine pourrait rattraper celui des États-Unis dès 2028.

L'émergence et la croissance quasi ininterrompue de la Chine depuis quarante ans sont en réalité une réémergence. La civilisation de « l'empire du Milieu » rayonnait jusqu'à ce que les Européens au XIXe siècle lui imposent des « traités inégaux » et un dépeçage partiel avec les concessions. La République populaire de Chine n'a de cesse, depuis sa création en 1949, de prendre sa revanche sur cette humiliation, renforcée par l'agression japonaise pendant le premier XXe siècle. Les politiques de réformes et d'ouverture lancées par Deng Xiaoping en 1978, ainsi que son entrée à l'OMC en 2001, ont permis à la Chine d'être l'usine du monde et de se positionner au centre des réseaux d'échanges mondiaux et d'éradiquer la pauvreté sur son territoire.

Toutefois, après une phase d'ascension exceptionnelle, la Chine fait face à plus de défis que d'opportunités sur le plan intérieur comme extérieur. Malgré la mise en place de politiques d'aménagement de la vallée du Yangzi Jiang et de désenclavement par les transports afin de mieux intégrer les

puissants territoires littoraux à la Chine de l'intérieur, les disparités de développement sont encore importantes entre l'est et l'ouest du territoire et les inégalités sociales se sont accrues avec l'intégration dans la mondialisation. En dépit des politiques de colonisation des marges du Tibet et du Xinjiang par les Han, ethnie majoritaire, le pouvoir central se sent toujours menacé par les minorités des territoires autonomes : un Ouïgour (ethnie musulmane turcophone qui peuple la province du Xinjiang) sur vingt serait passé par un camp de rééducation. Pour mener à bien son projet de développement de la région de la « Grande Baie » de Guangdong-Hong Kong-Macao, Pékin est contrainte de remettre en question le « haut degré d'autonomie » de Hong Kong, rétrocédé en 1997. La nouvelle loi sur la sécurité nationale du 30 juin 2020 met fin aux libertés individuelles dont la cité jouissait jusque-là et ouvre la voie à la répression systématique des opposants qui, depuis la révolution des parapluies de 2014, manifestent régulièrement. Conformément à la logique léniniste, cette loi repose sur la sécurité du pouvoir incarné par le Parti communiste chinois, plutôt que sur celle des citoyens. Bien que le système chinois soit un système hybride, mélange d'héritages soviétiques et maoïstes, de pragmatisme, de nationalisme et de capitalisme, le parti est depuis 1949 (mais avec un net renforcement sous Xi Jinping) au centre des processus de décision de politique intérieure et extérieure. Le ministère des Affaires étrangères, par exemple, n'est qu'un exécutant des décisions prises à plus haut niveau au sein du parti et l'armée (APL) a obligation de loyauté envers le PCC. Le parti contrôle l'économie qui est toujours planifiée avec des plans quinquennaux et autres plans à moyen et long terme *(« Made in China 2025 »)*. Le parti surveille avec précision le comportement des individus en s'appuyant sur les outils de la nouvelle puissance technologique (vidéosurveillance, reconnaissance faciale, collecte et analyse de données agrégées).

À l'extérieur, la Chine est une puissance solitaire et fragilisée, du moins aux yeux des Occidentaux. Sa rhétorique belliqueuse à l'égard de Taïwan, loin d'être un signe de puissance, trahit l'échec de sa politique de ralliement de l'île au principe d'une « seule Chine ». La réélection de la présidente démocrate Tsai Ing-wen en janvier 2020, ainsi que la gestion exemplaire par Taïpei de la crise du coronavirus constituent des revers pour Pékin. L'approche diplomatique agressive de la Chine (« diplomatie du loup guerrier ») durant la crise de la Covid-19 a considérablement aggravé la méfiance du reste du monde à son égard. La rivalité sino-américaine s'est renforcée : à la guerre commerciale sur fond de compétition technologique, s'est ajouté un affrontement politique sur l'origine, la responsabilité et la



Sources : L. Carroué, *Atlas de la mondialisation*, Autrement, 2018 ; T. Sanjuan, *Atlas de la Chine*, Autrement, 2018.

gestion de l'épidémie. Les relations diplomatiques se sont également dégradées pendant la crise sanitaire avec les pays de l'UE, qui dès 2019, ont opéré une réorientation de leur politique à l'égard de la Chine, en qualifiant cette dernière de « partenaire, compétiteur et rival systémique ».

Néanmoins, le parti reste fidèle à la stratégie ambitieuse et planifiée, mise en place depuis 2013, visant à consolider le statut de puissance du pays d'ici à 2050, grâce au « grand renouveau de la nation chinoise ». Pour ce faire, les dirigeants chinois actuels misent à la fois sur l'attractivité naturelle du système chinois à l'étranger, compte tenu du statut de deuxième puissance économique mondiale du pays, mais aussi sur la diplomatie en faisant référence au « bien commun », aux « biens de l'humanité ». La Chine a désormais le premier réseau diplomatique au monde, finance des programmes de formation de fonctionnaires étrangers, multiplie les projets d'infrastructures, crée des forums bilatéraux et multilatéraux dans un nombre croissant de secteurs (finance, sécurité, santé, cybergouvernance). La signature le 15 novembre 2020 du Partenariat régional économique global (RCEP) marque le début d'une intégration fonctionnelle en Asie-Pacifique qui s'ajoute aux autres initiatives dominées par Pékin : OCS, projet des nouvelles routes de la soie, BAII, etc. La géoéconomie asiatique, polarisée par la Chine, demeurera sans doute longtemps un facteur stratégique des recompositions de l'ordre international.

Bibliographie

- A. Ekman, *Rouge vif, l'idéal communiste chinois*, Éditions de l'Observatoire, 2020.
- T. Sanjuan, *Atlas de la Chine, une puissance sous tension*, Autrement 2018.

Voir aussi Asie — Échanges internationaux — Empire — Espaces maritimes — Guerre économique — Mer de Chine — Nouvelles routes de la soie

Civilisation

Au XVIII^e^ siècle apparaît le verbe « civiliser », qui désigne un processus, une marche vers le progrès conduisant d'un état sauvage, ou barbare, vers un stade supérieur, en même temps que naît sous la plume des naturalistes (Buffon, Linné), une classification des groupes humains affirmant l'existence d'une hiérarchie des races.

Cette définition est très opératoire dans les relations internationales, parce que les partisans de la colonisation au siècle suivant – Joseph Chamberlain en Grande Bretagne ou Jules Ferry en France, qui parle en 1885 à la tribune de la Chambre des députés d'un « devoir de civilisation des races inférieures –, l'utilisent comme un argument pour justifier l'impérialisme. Le même argument se retrouve aux États-Unis pour justifier la marche vers l'Ouest aux dépens des peuples indiens puis pour justifier, comme le fait Theodore Roosevelt en 1904, le « droit de police » des États-Unis sur l'ensemble du continent américain.

Ce tropisme de la civilisation supérieure reste très présent dans la première moitié du XX^e^ siècle. Les totalitarismes s'en servent pour prétendre construire un homme et un monde nouveaux – le « Reich de mille ans » des nazis par exemple. Le discours d'émancipation des métropoles à l'heure de la décolonisation, qu'il s'agisse du gradualisme britannique ou du discours de Brazzaville du général de Gaulle en janvier 1944, où il est question d'« élever » les peuples d'Afrique « jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires », souligne également sa persistance. Au temps de la guerre froide encore, États-Unis et URSS se considèrent tous deux comme dépositaires d'une civilisation supérieure, libérale contre socialiste.

Cependant, dans les premières décennies du XIX^e^ siècle, le mot prend un deuxième sens en devenant un substantif sous la plume de philosophes comme Volney, qui est aussi, ce n'est pas un hasard, un orientaliste. Une civilisation désigne alors l'ensemble des caractères matériels et spirituels qui caractérise un groupe humain ou/et une époque – par exemple la civilisation d'Athènes au V^e^ siècle ou la civilisation chinoise. On parle désormais des civilisations et ce pluriel montre un changement de paradigme. Le mot désigne des ensembles ayant leur propre cohérence interne, égaux en dignité et en qualité. Le développement dans la première moitié du XX^e^ siècle de l'anthropologie et de l'ethnologie, et en particulier l'œuvre de Claude Lévi-Strauss, qui démystifie en 1952 l'idée d'une hiérarchie des races et des civilisations, est à l'origine de ce mouvement. En 1972, l'UNESCO institue dans cette optique la notion de patrimoine de l'humanité pour protéger des biens culturels qui témoignent à la fois de l'unité de l'espèce humaine et de la diversité de ses civilisations.

En 1996, cinq ans après la fin de la guerre froide, le politologue américain Samuel Huntington, en publiant *Le Choc des civilisations*, privilégie l'opposition irréductible entre les cultures et fait des religions le nouveau moteur, belligène, des relations internationales. Simplificatrice, apparue dans le

contexte du développement du terrorisme islamique, la thèse d'Huntington a été d'autant plus critiquée qu'elle a servi de support intellectuel à la politique des « faucons » américains lors des guerres du Golfe.

Deux enjeux actuels se posent sur la place du concept de civilisation dans les relations internationales. Le premier est celui de la mondialisation qui ferait disparaître la diversité culturelle sous des référentiels communs. Dans un aéroport international, la standardisation est telle que seules les boutiques de souvenir peuvent rappeler au passager le pays dans lequel il se trouve. Cependant, d'une part l'accès à la mondialisation ne touche qu'une minorité d'individus, et d'autre part les civilisations sont des organismes qui peuvent s'emprunter, et s'enrichir mutuellement sans renoncer à leur identité. Le Japon est ainsi devenu « moderne sans être occidental », comme le remarque l'historien P.-F. Souyri. L'autre enjeu, essentiel, est celui du passage d'un modèle dominant de civilisation qui reste industriel et productiviste à une civilisation guidée par l'écologie. La menace qui pèse aujourd'hui sur la culture et l'existence des peuples d'Amazonie montre que les deux enjeux se rejoignent.

Bibliographie

- P.-F. Souyri, *Moderne sans être occidental, aux origines du Japon d'aujourd'hui*, Gallimard, 2016.
- Claude Lévi-Strauss, *Race et histoire*, UNESCO, 1952, rééd. Folio essais, 1987.

Voir aussi Colonisation/Décolonisation — Culture — Impérialisme

Classe moyenne

Aux artisans et boutiquiers que K. Marx appelle « petits bourgeois » car ils ne sont pas suffisamment riches pour pouvoir exploiter le travail des autres mais ne dépendent pas d'un employeur, s'ajoutent au XX^e^ siècle les « nouvelles classes moyennes » salariées, dont le développement rapide après la Seconde Guerre mondiale bouleverse la stratification sociale des pays riches : enseignants, techniciens, infirmiers, etc. Les classes moyennes sont généralement considérées comme ayant joué un rôle majeur dans la prospérité économique ainsi que les transformations culturelles typiques de la deuxième moitié du XX^e^ siècle. Elles se caractérisent par une position intermédiaire que l'on peut objectiver sur la base de différents critères :

le revenu, le patrimoine, la position socioprofessionnelle, l'identification subjective…

En 2010, la publication d'un rapport de l'OCDE par l'économiste H. Kharas attire l'attention sur le développement spectaculaire d'une classe moyenne mondiale du fait notamment de la croissance économique dans les pays émergents, principalement en Asie. H. Kharas fait le choix d'un critère unique pour définir une classe moyenne mondiale : un pouvoir d'achat quotidien équivalent à au moins 10 dollars US et inférieur à 100 dollars. Il estime qu'environ 1,8 milliard d'habitants appartiennent à cette classe moyenne présente sur tous les continents. Sur la base de nouvelles enquêtes, il réévalue en 2015 le groupe à 3,2 milliards de personnes, ainsi réparties : 18 % en Amérique du Nord, 31 % en Europe, 8 % en Amérique centrale et du Sud, 36 % dans l'Asie et le Pacifique, 3 % en Afrique subsaharienne, 4 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En septembre 2018, il annonce un tournant majeur : la classe moyenne ainsi définie regroupe désormais plus de la moitié de la population mondiale. Cette tendance annonce une reconfiguration massive des marchés car la structure du budget de ces ménages est très différente de celle des ménages pauvres : avec le développement d'une classe moyenne émergente va une capacité nouvelle d'épargne ainsi que la croissance d'une demande de loisir et d'éducation. Plus largement, on peut anticiper un ensemble de bouleversements économiques et sociaux aux conséquences incertaines d'un point de vue écologique : la hausse de la consommation par habitant est néfaste pour l'émission de gaz à effet de serre ; mais l'évolution peut être en partie compensée par la diminution de la fertilité. Par ailleurs, l'émergence d'une classe moyenne mondiale est souvent associée à une aspiration croissante à la démocratie.

Ainsi, l'idée d'une classe moyenne mondiale a été portée depuis le début du XXIe siècle par des acteurs du développement (Banque mondiale, grandes banques privées, cabinets d'expertise…). La notion fait cependant l'objet de critiques. De nombreuses études soulignent en effet la vulnérabilité économique d'une partie importante de cette classe moyenne, en particulier en Amérique latine et en Afrique, que la crise mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 risque de fragiliser davantage.

Dans une perspective de comparaison internationale, il faut ajouter que, depuis la fin des années 1980, la hausse du revenu mondial a bénéficié inégalement à différents groupes intermédiaires. La classe moyenne des pays émergents (que l'on peut situer aux alentours du revenu mondial médian) a vu ses revenus augmenter fortement, principalement en Asie. En revanche,

le bas des classes moyennes des pays riches a connu une stagnation de ses revenus. Dans les économies avancées et notamment aux États-Unis, les classes moyennes semblent fragilisées par une polarisation croissante du marché du travail : les emplois de ces classes moyennes sont considérés à risque élevé d'automatisation. En France, le sociologue R. Castel craignait dès la fin du XX^e siècle une « déstabilisation des stables » produite par un effritement des droits associés à la condition salariale affectant les emplois d'exécution mais aussi les groupes intermédiaires.

Bibliographie

- H. Kharas, « *The unprecedented expansion of the global middle class. An update* », *Global Economy and Developement at Brookings, Working Paper* 100, février 2017.

Voir aussi Croissance — Émergence — Inégalités

Collapsologie

La collapsologie est un courant qui s'intéresse à l'effondrement possible de notre civilisation. Elle trouve ses origines dans le rapport Meadows de 1972 qui souligne les risques d'une croissance démographique et économique exponentielle. Les collapsologues relient les crises énergétique, économique, environnementale, géopolitique, pour souligner l'imminence de la catastrophe annoncée, mais également pour proposer des pistes pour l'éviter. Dans *Effondrement, comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, J. Diamond (2006) analyse la complexité des facteurs conduisant à l'effondrement, montrant qu'il n'a rien d'inéluctable.

Colonisation/Décolonisation

Le passage des empires coloniaux à la décolonisation est une histoire mondiale qui traverse le XX^e siècle, et dont le poids mémoriel persistant montre l'inachèvement. À partir d'une histoire écrite par des Européens à la gloire des métropoles, les prismes pour l'aborder ont évolué, parce que les historiens occidentaux ont au fil des générations, de M. Ferro à

P. Singaravelou, changé la focale, et que les historiens des peuples libérés, de E. M'Bokolo et M. Sahli à S. Subrahmanyam ont pris la parole pour « décoloniser l'histoire ». Cette histoire est à tous égards celle d'une perte d'influence de l'Europe, qui avant 1914 pesait le quart de la population mondiale et dominait l'Afrique et l'Asie.

▶ La colonisation : un long processus

La colonisation désigne principalement le processus de longue durée, de la fin du XVe siècle au début du XXe, par lequel des puissances, surtout européennes, ont étendu leur domination sur des territoires extérieurs.

Il faut distinguer une première colonisation liée à la découverte du Nouveau Monde et aux voyages de circumnavigation comme ceux de Magellan, qui est essentiellement portugaise et espagnole. Elle est marquée par l'afflux de métaux précieux en Europe et la mise en place de la traite négrière entre l'Afrique et les Amériques. Elle se diversifie à partir de la fin du XVIe siècle par l'apparition de nouvelles puissances coloniales – la Hollande qui s'implante en Indonésie, la France au Canada, aux Antilles et en Inde et surtout la Grande-Bretagne qui évince la France en 1763 et devient durablement la première puissance coloniale du monde.

La deuxième colonisation est liée à la révolution industrielle du XIXe siècle, à la recherche de matières premières et d'éventuels débouchés, à la concurrence stratégique entre les puissances. Elle est souvent maquillée par le « devoir de civilisation ». Elle étend l'influence des Occidentaux à l'ensemble du continent africain par la conférence de Berlin de 1885, et au côté de l'Angleterre et de la France fait intervenir de nouveaux venus – l'Italie, l'Allemagne, le Japon qui s'empare de la Corée après 1898.

L'inscription de la Russie et des États-Unis dans ce processus de colonisation, à partir de la fin du XVIIIe siècle, par une poussée vers la Sibérie et l'Asie centrale pour l'une, une marche vers le *« Far West »* pour l'autre, aboutit à la naissance d'États-continent.

Il existe une distinction classique entre colonies de peuplement dont les habitants sont majoritairement d'origine métropolitaine, et colonies d'exploitation où une minorité de colons fait travailler les autochtones. Dans les deux cas, la colonisation est un processus violent, accompagné de guerres, d'une élimination massive, voire d'un génocide des populations locales – Indiens en Amérique du Nord, aborigènes en Australie. Les économies minières et de plantations mises en place au profit des métropoles sont basées sur l'esclavage aux Amériques, sur le travail forcé en Afrique. C'est cependant l'autonomie économique progressive des colonies et la

sécession des colons eux-mêmes qui explique, entre 1776 et 1823, la première décolonisation, qui touche les Amériques.

▸ Le réveil des peuples

La fin de la Grande Guerre est paradoxale : l'apogée territoriale des empires, avec le passage du Proche-Orient sous mandats et la naissance des enjeux pétroliers voit aussi le réveil des peuples colonisés. Le Wafd en Égypte, le Destour en Tunisie s'approprient les notions de nation, de *self-government*, de constitution. Des conflits éclatent, suivis de répressions : massacre d'Amritsar en Inde, guerre du Rif et guerre des Druzes au Maroc et en Syrie.

Le passage, à travers la colonisation, d'économies vivrières à des économies commerciales au profit des métropoles avait bouleversé les villes : Bombay, Casablanca, Alexandrie, interfaces en croissance où les grèves étaient fréquentes. La mévente des matières premières à partir de 1930 étend la paupérisation aux arrière-pays. La dépendance devient insupportable quand l'exode rural fait croître les bidonvilles, *slums* de Calcutta, gourbis du Maghreb. Une convergence anticolonialiste s'amorce entre élites urbaines indigènes et paysans déracinés.

Entre 1920 et 1945, l'anticolonialisme devient un phénomène de masse. Les élites biculturelles qui amorcent le mouvement sont minces – les Parsis de la région de Bombay qui ont fait leurs études à Londres, à Harrow ou à Cambridge font partie des 500 000 Indiens, sur 300 millions, qui parlent l'anglais en 1945. Aussi diffusent-elles l'anticolonialisme par l'appel à la tradition : Gandhi s'appuie sur la spiritualité hindoue, invente la non-violence, la résistance passive par le boycott des produits anglais, rejette l'industrialisme en prenant le rouet, se vêt pauvrement pour tendre la main aux Intouchables, lui fils de ministre. Pendant la guerre d'Indochine, Ho Chi Minh parle de Confucius plus que de Marx, appelle à « battre la famine, l'ignorance, l'envahisseur ». La lutte pour l'indépendance est une régénération morale. Ces hommes fondent cependant des partis politiques modernes.

Les opinions publiques des métropoles sont hostiles à la décolonisation. Les « petites puissances » coloniales (Belgique, Pays-Bas que les États-Unis menacent de suspendre l'aide Marshall s'ils refusent l'indépendance à l'Indonésie) résistent. En France, l'opinion d'abord anticolonialiste a basculé au fil des Expositions coloniales – de Marseille en 1906 à Vincennes en 1931 – et au gré des deux guerres mondiales qui ont révélé l'importance stratégique des colonies : « Sans l'Empire, la France ne serait qu'un

pays libéré ; grâce à son Empire, elle est un pays vainqueur » : Gaston Monnerville en 1944 résume l'opinion majoritaire. Ce n'est que dans les premières années de la guerre d'Algérie que la France se libère progressivement de ce « complexe d'abandon ». Les Britanniques, partis d'une posture très favorable à l'Empire, le jingoïsme, dans les années 1880, ont davantage évolué. La guerre des Boers avait suscité des critiques, la naissance des *Dominions* avant 1914, celle du *Commonwealth* en 1931 montraient que le système impérial n'était pas figé.

La Seconde Guerre mondiale, marquée par le retrait des grandes puissances coloniales, nourrit un nationalisme favorisé pour des raisons tactiques au Moyen-Orient par l'Allemagne nazie, par le Japon fasciste en Asie du Sud-Est, où une résistance communiste à tous les impérialismes se fait jour : Huks philippins, Chinois de Malaisie, Vietminh indochinois. Contrairement à 1914, il n'y a pas d'union sacrée entre métropoles et colonies : la résolution de Gandhi *Quit India* date de 1942, la France doit reconnaître l'indépendance de ses mandats au Liban en 1943 et en Syrie en 1946.

À partir de 1945, l'ONU est la caisse des résonances d'un anticolonialisme institutionnel. La part des anciennes colonies y augmente mécaniquement au fil des indépendances, si bien que la pression s'accroît.

▸ Une décolonisation au pied du mur

Comme la colonisation, la décolonisation est un phénomène violent. Les métropoles l'ont maquillée en achèvement programmé de la colonisation. Si la doctrine britannique de l'association ménage cette interprétation, la doctrine française de l'assimilation fait de toute décolonisation un échec. De Gaulle se présente dans les *Mémoires d'espoir* comme l'homme d'une émancipation voulue et planifiée des colonies, au mépris de la réalité d'une politique tâtonnante qui passe de l'intégration à l'indépendance de l'Algérie. Toute décolonisation se fait « au pied du mur » : la France refuse l'indépendance du Vietnam en 1945, conduit la guerre en Algérie en dépit de la leçon de l'Indochine ; l'Afrique anglophone n'accède à l'indépendance que dix ans après l'Inde, retard révélateur du racisme anti-Noirs après la répression des Mau Mau du Kenya. Jusqu'en 1956, les politiques des métropoles reflètent une totale improvisation : plan de partage bâclé en Inde, démission britannique en Palestine abandonnée à l'ONU, hésitations entre négociations, manipulations politiques et solution militaire en Indonésie ou en Indochine.

Différentes échelles de violence s'observent : l'arrestation des dirigeants nationalistes (K. Nkrumah en 1948, le sultan du Maroc en 1953) ; la mise au pas politique par des généraux (A. Juin au Maroc) ; la guerre enfin,

occultée à Madagascar en 1948, où la répression fait au moins 90 000 victimes, ouverte en Indochine puis en Algérie seize années durant avec un fort retentissement international, à la différence de la guérilla que les Britanniques conduisent en Malaisie de 1948 à 1957, qui mobilise pourtant 300 000 hommes. Ces déboires, la pression de Washington sur Londres, et pour la France la crainte d'une contagion à partir de l'Algérie, conduisent lentement à des solutions négociées : le gradualisme britannique – *partnership, government, self-government* –, l'indépendance pour les protectorats du Maghreb en 1955, la loi-cadre Defferre pour les colonies d'Afrique noire en 1956. Les métropoles sont parfois déstabilisées : la guerre d'Algérie provoque la chute de la IV^e^ République. La guerre portugaise contre les indépendantistes en Angola et au Mozambique acule le pays à la faillite et le mène en 1974 de la dictature à la démocratie.

Des retraits brutaux entraînent de graves conflits : le Royaume-Uni laisse en héritage deux poudrières, les conflits israélo-palestinien et indo-pakistanais. Les Britanniques ont gouverné l'Inde en divisant hindous et musulmans pour régner, créant un séparatisme qui débouche sur les horreurs de 1947 : 500 000 morts et 12 millions de réfugiés entre l'Inde et le Pakistan. Les métropoles qui refusent les conséquences de l'indépendance attisent des guerres civiles : au Congo, les milieux d'affaires belges, pour préserver leurs intérêts miniers, favorisent la sécession du Katanga en s'appuyant sur des mercenaires sud-africains. La guerre ne prend fin qu'en 1964.

La crise de Suez, à l'automne 1956, souligne la résilience des impérialismes français et britannique. L'éviction du roi Farouk, que manipulent les Anglais, par des officiers conduits par Nasser, et la nationalisation du canal de Suez au détriment des intérêts de Paris et Londres débouchent sur une opération aéroportée, succès militaire que la pression des États-Unis et de l'URSS transforme en débâcle politique. Suez signe la rétrogradation des puissances européennes sur l'échiquier international.

▸ Une rupture inachevée

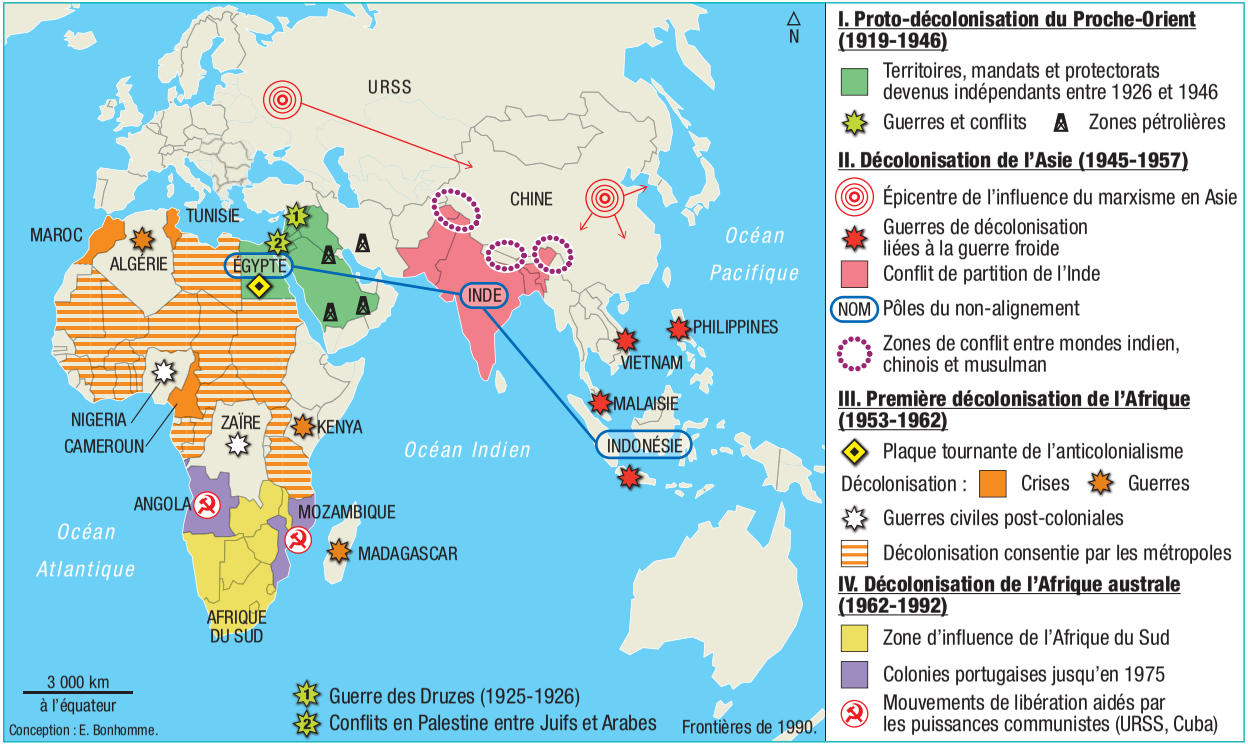
La guerre froide relativise l'anticolonialisme des deux Grands. La Chine, soumise à l'impérialisme sans être une colonie, en est la matrice quand Américains et Soviétiques assistent respectivement Tchang Kaï-chek et Mao Zedong dans la guerre civile des années 1946-1949. Victoire du PCC et théorie des dominos infléchissent alors la décolonisation : les États-Unis font barrage en Corée, financent la France dans la guerre d'Indochine, freinent l'indépendance de l'Indonésie et des Philippines jusqu'à l'éviction militaire des communistes, comme les Anglais en Malaisie.

La guerre froide suit le fil de la décolonisation, gagne le Proche-Orient quand les *marines* débarquent au Liban en 1958, puis l'Afrique subsaharienne quand le socialiste congolais P. Lumumba est assassiné par des officiers pro-occidentaux. Inversement, dans les années 1970, la « galaxie soviétique » (H. Carrère d'Encausse, 1986) s'immisce, voyages de Castro aidant, dans la décolonisation de l'Afrique portugaise, soutenant des mouvements de libération.

La décolonisation est une semi-rupture. L'État-nation, peu adapté au Proche-Orient et moins encore à l'Afrique subsaharienne, mosaïque d'ethnies, est contesté. Le panafricanisme est défendu par Senghor ou N'Krumah qui souhaitent une intégration fédérale du continent. En Égypte, Nasser propose en 1958 à la Syrie une fusion politique mais le panarabisme n'a pas davantage de postérité : la République arabe unie disparaît en 1961. La balkanisation l'emporte. Au Moyen-Orient, la volonté de conforter l'identité commune par le retour à l'islam, prônée par les Frères musulmans, cède aux modernisateurs inspirés de l'Occident : nassériens en Égypte, baassistes en Irak et en Syrie. La décolonisation s'accompagne de la construction des nationalismes. Alexandrie cesse d'être la ville cosmopolite de l'écrivain Lawrence Durrell, l'Algérie s'arabise. Les guerres conditionnent la morphologie des régimes ; l'armée de l'indépendance se mue en État dans l'État détenteur du pouvoir en Égypte, parfois par le biais d'un parti – Golkar en Indonésie, FLN en Algérie. Les régimes, constitutionnels en théorie mais autoritaires – Inde exceptée –, s'incarnent dans des figures tutélaires, Bourguiba, Nasser, Boumediene, Senghor, Keita…, toujours sacralisées : Kenyatta est par exemple surnommé « le javelot flamboyant ».

En avril 1955, 29 pays dont 14 d'Asie orientale et 11 pays arabes et musulmans non arabes du Proche-Orient se réunissent sous la présidence de Soekarno à Bandoeng en Indonésie. L'Égypte est la tête de pont vers l'Afrique, représentée par quatre pays et des observateurs du Maghreb. Racisme et colonialisme sont condamnés. Nehru fait admettre la non-violence et les *Pan Shila*, cinq principes des relations entre États, face aux anciennes métropoles et aux deux Grands : égalité des races et des nations, respect des souverainetés et des intégrités nationales, non-agression, non-ingérence et coexistence pacifique. Il n'y a pas de « rideau de bambou », affirme Zhou Enlai. Cependant, les tensions entre États voisins – Inde et Pakistan, les divisions face à la bipolarisation entre neutralistes (Inde et Égypte), communistes (Chine et Nord-Vietnam), pro-occidentaux (Thaïlande, Philippines), brouillent le message. L'éclatement politique du tiers-monde est accru par la divergence des trajectoires économiques

Géo-chronologie de la décolonisation



ultérieures : la Corée ou Taïwan choisissent l'extraversion, l'Inde ou l'Égypte un développement autocentré et socialiste. Vingt ans après, il n'y a plus rien de commun entre les monarchies pétrolières, les dragons asiatiques, les puissances émergentes comme l'Inde, les paradis financiers comme le Liban et les PMA en majorité africains.

▸ Impacts durables

L'indépendance de la Namibie en 1990 marque la fin d'un processus mais les rapports de domination ont muté. Dès 1947, l'impérialisme des États-Unis a remplacé au Moyen-Orient le colonialisme britannique. Il parvient à diviser la Ligue arabe par la paix entre Israël et l'Égypte et, malgré la révolution islamique en Iran, à faire prévaloir avec l'appui de l'ONU la défense de ses « protectorats pétroliers », comme le Koweït lors de la guerre du Golfe de 1991. Cette domination produit l'effet boomerang du terrorisme djihadiste, conduit aux attentats du 11 septembre 2001 et mène les États-Unis à l'enlisement militaire en Afghanistan et en Irak.

Le colonialisme français se transforme en « Françafrique » : crédits au développement, envoi d'agronomes, ingénieurs, enseignants et militaires témoignent d'une redéfinition, non d'une rupture. La politique africaine de la France dépend à partir de 1960 directement de l'Élysée. Cette situation perdure au fil des décennies, entretenue des sommets franco-africains. Elle garantit le pouvoir des Présidents locaux en échange du maintien de l'influence de la France, étendue au Zaïre et au Rwanda, dans ses anciennes possessions, et de la protection des intérêts des entreprises françaises présentes sur le continent noir. Dans ce redéploiement du pacte colonial, Elf et Areva, entre autres, ont remplacé les compagnies concessionnaires du début du XX^{e} siècle.

En Palestine, la pratique de la colonisation a traversé le siècle, de l'appui donné par les Britanniques au sionisme à partir de 1917 au mitage actuel des territoires occupés. Lieu de décolonisation en 1947-1948 avec le départ des Anglais et la naissance de l'État d'Israël, la Palestine a été ensuite un espace de recolonisation juive au détriment des populations arabes, avec la multiplication des glacis – Golan, Cisjordanie. Le colonialisme de l'État hébreu reste un sujet de tension internationale.

La mémoire du colonialisme infléchit par ailleurs la vie politique et sociale des anciennes métropoles. La France doit assumer à la fois la mémoire de l'esclavage dans ses territoires d'outre-mer, et celle de son passé africain, car elle compte des enfants et petits-enfants de travailleurs immigrés qui subissent une discrimination à l'embauche et les effets d'une

hiérarchisation socioprofessionnelle qui rappelle le temps des colonies (A. Memmi, *Portrait du décolonisé*, 2004). L'hostilité de l'islam radical à la laïcité aidant, la France est devenue une cible du terrorisme islamique. Ces héritages sont plus facilement gérés au Royaume-Uni, dont la société est plus métissée, particulièrement à Londres où l'on trouve des ressortissants des anciennes colonies dans tous les types d'élites, et dont le maire Sadiq Khan est d'origine pakistanaise.

Enfin les expansionnismes récents cultivent l'idée de résurrection face à l'Occident. Erdogan se pose tantôt en résistant comme Ataturk dressé contre l'Europe en 1920, tantôt en restaurateur de l'ottomanisme en envoyant ses troupes en Libye et en Syrie. En annexant la Crimée et en menaçant l'Ukraine, Poutine regarde vers des frontières qui furent celles des tsars, puis de l'URSS jusqu'en 1991. Du côté chinois, les nouvelles routes de la soie débordent de beaucoup les traditions géopolitiques de l'empire du Milieu avant le siècle de l'humiliation. L'expansionnisme chinois, comme celui des États-Unis un siècle plus tôt, est à l'échelle mondiale.

▶ Héritages de la décolonisation en Afrique

Par la traite des esclaves vers le Nouveau Monde – qui a touché onze millions d'Africains en trois siècles, puis la conférence de Berlin de 1885 qui a déterminé les conditions de son partage entre les puissances, l'Afrique a été le continent le plus touché par le phénomène colonial.

La colonisation a rompu les logiques de l'État lignager, fondé sur l'appartenance à une culture, comme dans l'empire de Samori qui regroupait, vers 1880, divers peuples unis par l'islam. L'État africain, lié aux hommes et non à la terre, variait en fonction des adhésions et des défections des ethnies. Par une territorialisation rigide, la colonisation, puis la décolonisation qui a figé les frontières ont ignoré cette réalité et séparé les peuples. Ensuite les puissances coloniales se sont appuyées sur certaines ethnies contre d'autres : les Anglais ayant favorisé les émirs Haoussa face aux Ibos au Nigeria, la France les Peuls du nord face aux Doualas du sud au Cameroun, le nationalisme exprime après l'indépendance le pouvoir d'une ethnie dominante. Si bien qu'en troisième lieu, régimes militaires et coups d'État endémiques ont nourri l'instabilité depuis 1963. Les armées sont traversées par les mêmes clivages ethniques que les sociétés civiles, dirigées par des chefs imprégnés par la brutalité du colonialisme qui les avait utilisés comme soldats. Les économies restent enfin très extraverties, ce qui maintient déséquilibres territoriaux et pauvreté.

Les enjeux de la décolonisation de l'Afrique (1960-1992)



I. Les rapports de force

- NOM — États plaques tournantes de l'anticolonialisme
- États membres de la Ligue arabe
- Influence de la Françafrique
- Influence britannique
- Influence de l'Afrique du Sud
- Colonies portugaises jusqu'en 1975
- Capitale de l'OUA

II. Emprises de la guerre froide et dynamiques décolonisatrices

- Principales guerres civiles liées à la décolonisation
- États se réclamant du marxisme
- États liés à l'URSS et à Cuba
- États liés à la Chine
- Décolonisation interne de l'Afrique australe
- Bantoustans

Conception : E. Bonhomme.

L'Afrique australe est restée longtemps enkystée dans le colonialisme. L'immigration portugaise vers l'Angola et le Mozambique, maximale dans les années 1950-1960, a fait l'objet d'une colonisation anachronique voulue par Salazar, qui y a rendu tardives les guerres de décolonisation. En outre, la région a été marquée par la persistance puis la difficile désintégration, en Rhodésie en 1979, en Afrique du Sud avec la fin de l'apartheid en 1992, d'un colonialisme intra et infra-étatique (visible dans les bantoustans), que constituait le pouvoir blanc.

L'Afrique demeure le continent le plus perméable aux influences extérieures. La France, « gendarme » liée par des accords militaires à 17 États y est intervenue des dizaines de fois : d'*Épervier* à *Barkhane*, les forces françaises sont présentes au Sahel depuis trente-cinq ans. Le terrorisme islamique y cultive la haine des ex-métropoles. Les rapports de force économique cependant évoluent. Même s'il est excessif de parler de « Chinafrique », le continent africain ne représentant que 3,8 % des IDE chinois en 2018, Pékin est devenu le premier fournisseur de l'Afrique subsaharienne mais aussi de l'Égypte et de l'Algérie. La dépendance et la fragilité de l'Afrique persistent par-delà les stigmates de la décolonisation.

Bibliographie

- M. Ball, K. Miské, P. Singaravelou, *Décolonisations*, Seuil, 2020.
- B. Phan, *Colonisation et décolonisation* (*XVIe-XXe siècle*), PUF, 2017.
- J.-P. Peyroulou, *Atlas des décolonisations, une histoire inachevée*, Autrement, 2014.

Voir aussi Afrique — Asie — Civilisation — Empire — Frontière — Génocide — Guerre/Paix — Impérialisme — Inde

Commerce équitable

Le commerce équitable a pour objectif de créer des relations plus justes entre consommateurs et producteurs, mais le terme renvoie à des réalités très diverses. La sociologue V. Diaz Pedregal définit trois moments dans l'histoire du développement de ce type de commerce. Il est né aux États-Unis après la Seconde Guerre mondiale, au sein d'associations religieuses, qui se lancent dans le commerce direct avec des communautés économiquement défavorisées des pays du Sud. Il s'agit alors d'un commerce

solidaire avec une forte dimension humaniste. En Europe, le premier « Magasin du Monde » qui apparaît aux Pays-Bas en 1957, vend des produits du « tiers-monde » via des Églises et des réseaux militants. Au milieu des années 1960, la conception du commerce équitable se politise et se radicalise : le mouvement se présente en opposition au commerce conventionnel et refuse d'être considéré comme une « aide » aux pays pauvres. La CNUCED lance le fameux slogan « *Trade, not Aid* » en 1964. Il vise à utiliser les échanges comme leviers de développement pour permettre une réduction des inégalités à l'échelle mondiale. À la fin des années 1980, avec l'apparition d'acteurs comme Max Havelaar, le commerce équitable se traduit par l'apparition d'une filière labellisée, dont les produits pourront être commercialisés dans des magasins conventionnels pour toucher un plus large public. La première certification créée par Max Havelaar concerne le café. Les standards sont ensuite adaptés à d'autres produits, comme le thé, le cacao, le sucre, le miel, le riz, les fruits frais, les fleurs coupées ou le coton. L'Organisation mondiale du commerce équitable et la *Fairtrade Labelling Organisation* (FLO) définissent dix normes que se doit de respecter tout bien labellisé « commerce équitable ». Elles concernent la création d'opportunités, la transparence, l'autonomie des producteurs, la sensibilisation des consommateurs, la garantie du prix juste, l'égalité entre les sexes, les conditions de travail, le respect des critères sociaux de l'Organisation internationale du travail et de l'environnement. Le commerce équitable s'inscrit ainsi dans le paradigme du développement durable, mais la réalité de sa mise en œuvre soulève un certain nombre de questionnements. S'il a pour objectif non seulement d'améliorer le bien-être économique et social des producteurs du monde, et d'œuvrer au niveau politique pour changer les règles du commerce international dans leur ensemble, le commerce équitable n'est pas parvenu à remettre fondamentalement en cause les rapports de force asymétriques entre pays du Nord et pays du Sud. Au sein de FLO, les acteurs du Nord sont hégémoniques. Les réseaux de producteurs du Sud, comme la Coordination latino-américaine des petits producteurs de café (CLAC), *Fair Trade Africa* et le *Network of Asian Producers* ont peu de voix lors des votes. Le label mexicain créé en 1998 *Comercio Justo Mexico* est seulement un membre associé. La CLAC a d'ailleurs décidé de lancer son propre label, le Symbole producteurs paysans (SPP). Le système de certification mis en place est placé sous le contrôle des producteurs qui en sont les bénéficiaires. Les plantations sont exclues du modèle, les produits doivent aussi être bio, et le label doit concerner au moins 20 % du chiffre d'affaires de la structure. Mais ces différences de labels ne sont pas

nécessairement connues du grand public. En France, il existe six labels de commerce équitable : *Fairtrade* (Max Havelaar), *Fair for Life* (Ecocert), SPP, Biopartenaire (qui ne travaille qu'avec des PME en bio), WFTO, un acteur historique centré sur l'artisanat qui s'ouvre à l'alimentaire, et Agri-Éthique, sur les filières françaises. Sur le plan environnemental, le commerce équitable entre parfois en contradiction avec le respect de l'environnement : il favorise l'exportation sur de longues distances (beaucoup de produits européens labellisés viennent d'Amérique latine comme le café, le cacao ou plus récemment le quinoa dont les prix ont grimpé sous l'effet de l'engouement des consommateurs européens) et la monoculture, au détriment des productions vivrières de polyculture ; certains produits sont transportés en avion… Selon diverses enquêtes menées en France, les consommateurs font d'ailleurs plus confiance à la filière biologique ou aux circuits courts pour respecter l'environnement. En définitive, la diversité des acteurs, des enjeux et des réalités désignées sous le qualificatif de « commerce équitable » a tendance à brouiller la conception qu'ont les consommateurs de ce phénomène altermondialiste.

Bibliographie

- V. Diaz Pedregal, « Le commerce équitable : un des maillons du développement durable ? », *Développement durable et territoires*, Dossier 5, 2006 [en ligne].

Voir aussi Alimentation — Altermondialisme — Commerce international — Développement, développement durable — Inégalités — Justice environnementale

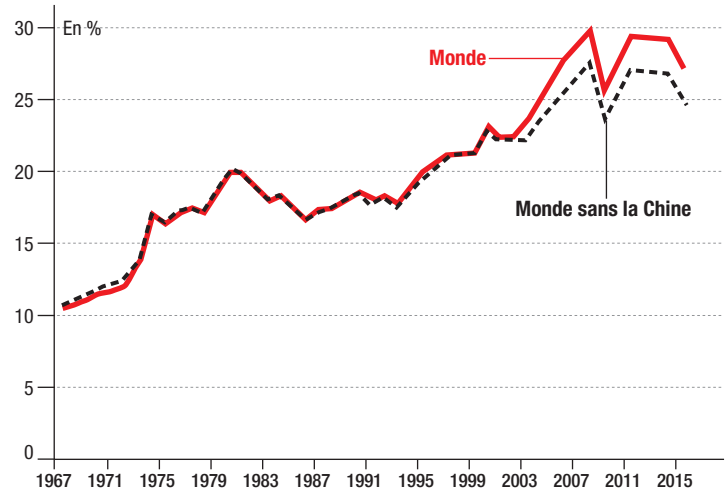
Commerce international

Le commerce international désigne l'ensemble des flux d'échange de biens et services entre différents territoires nationaux.

Après une première phase d'essor au XIX^e^ siècle et une relative contraction au cours de l'entre-deux-guerres, le commerce international a connu une forte expansion depuis 1945, sous l'effet de la baisse des coûts de transport et des droits de douane. Cette croissance s'est accélérée dans les années 1990-2000 avec l'ouverture des pays de l'ex-bloc soviétique ou de la Chine et l'extension de la division internationale des processus productifs

(DIPP) permise par les nouvelles technologies numériques. Elle a nettement ralenti depuis la crise de 2008, en raison notamment de l'essoufflement de la DIPP et du recentrage de la Chine sur son marché intérieur.

Le taux d'ouverture commerciale mondiale

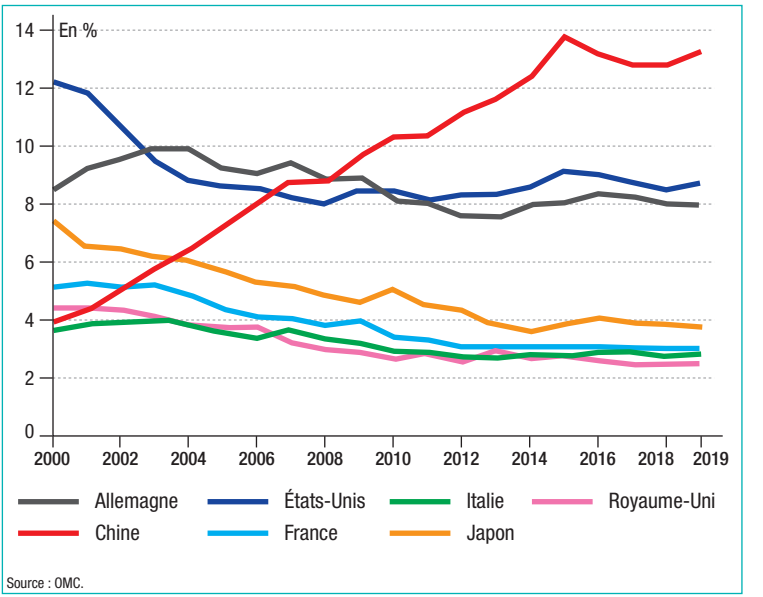


Le taux d'ouverture est calculé comme la demi-somme des exportations et des importations mondiales de biens et services en pourcentage du PIB, aux taux de change courants. Le commerce intra-UE28 est exclu de ce calcul sur l'ensemble de la période.

Source : CEPII, *Carnets Graphiques. L'économie mondiale dévoile ses courbes*, 2018.

Selon les théories libérales du commerce international, tous les pays gagnent à l'échange : il est notamment plus avantageux pour chacun de se spécialiser là où il est relativement plus efficace et d'importer les biens et services que les autres sont en mesure de produire à moindre coût. Si l'expansion du commerce international a en effet été globalement bénéfique, les gains sont toutefois inégaux. Jusqu'aux années 1980, ils ont été plus forts pour les pays développés à économie de marché (PDEM) : ceux-ci ont bénéficié des ressources naturelles importées des pays en développement (PED) et étendu leurs parts de marché grâce à leur avance technologique. Depuis les années 1990, les pays émergents d'Asie, la Chine en tête, ont su exploiter leur avantage en coûts pour accroître leurs exportations et accélérer leur croissance et leur rattrapage technologique.

Parts de marché dans les exportations de marchandises de quelques pays du monde



Source : OMC.

Les effets du commerce international sont plus inégaux encore à l'intérieur des pays. La croissance du commerce avec les PED, nourrie notamment par la DIPP, a ainsi profité aux consommateurs des PDEM et aux entreprises exportatrices, mais elle a provoqué des destructions importantes d'emploi dans les secteurs importateurs et dégradé la situation des travailleurs non qualifiés mis en concurrence avec leurs homologues des PED. Des économistes (D. H. Autor et al., *The China Shock*, 2016) ont ainsi chiffré à deux millions le nombre d'emplois détruits sous l'effet de la concurrence chinoise. C'est une des sources de la résurgence du protectionnisme aux États-Unis et d'autres PDEM.

Bibliographie

– « Mondialisation et commerce », *Cahiers français*, n° 407, novembre-décembre 2018.

Voir aussi Division internationale du travail — Échanges internationaux — Mondialisation

Commonwealth

Créé en 1926, confirmé en 1931 par le statut de Westminster, le *Commonwealth* est la réponse du Royaume-Uni au désir de souveraineté de ses *Dominions* (terme attribué à différentes colonies britanniques devenues autonomes et/ou indépendantes), forts de leur rôle dans la Grande Guerre et soucieux, compte tenu d'environnements géopolitiques variés, d'avoir leur propre politique extérieure. Sa formation constitue le premier pas de Londres vers la décolonisation. Passé au fil de celle-ci de 6 à 54 membres, il constitue aujourd'hui un réseau lié par une allégeance symbolique à la Couronne britannique et surtout par des accords de coopération technique et économique.

Compétitivité

En économie, la notion de compétitivité désigne la capacité d'une entreprise ou d'une économie sur un marché à faire face à la concurrence en s'appuyant sur les facteurs capital et travail. Dans le cadre d'une mondialisation qui renforce la connexion entre les espaces de la planète, la notion s'est élargie et s'applique désormais également aux territoires. La promotion du concept de compétitivité, qui favorise souvent les territoires les plus dynamiques, est parfois analysée comme une remise en cause de l'objectif de réduction des inégalités territoriales des politiques d'aménagement.

Complexe militaro-industriel

Le complexe militaro-industriel désigne l'ensemble des activités industrielles et de recherche à usage militaire, ainsi que les liens étroits et complexes entre les entreprises du secteur de la défense et les gouvernements. La notion apparaît pour la première fois dans le discours du Président américain Eisenhower (17 janvier 1961) dans lequel il dénonce l'influence injustifiée de ce *lobby*. Toutes les grandes puissances possèdent un complexe militaro-industriel qui joue un rôle économique majeur.

Complotisme

La meilleure définition du complotisme pourrait être construite en substantivant celle, introduite dans le Larousse en 2017, de l'adjectif « complotiste » : « se dit de quelqu'un qui récuse la version communément admise d'un événement et cherche à démontrer que celui-ci résulte d'un complot fomenté par une minorité active. » Le complotisme naît de la rencontre du vieux conspirationnisme et de la révolution numérique qui a marqué l'entrée dans le XXIe siècle. Cette révolution numérique a rendu plus aisée, plus abondante et plus fluide la circulation de l'information. Internet et les réseaux sociaux ont multiplié les producteurs et les diffuseurs d'informations, de l'affirmation factuelle aux commentaires de tous ordres. Entre expression d'un ressentiment, manipulation, naïveté, quête d'un décodage accessible du monde, le complotisme fait désormais partie du paysage culturel.

La dénonciation d'ennemis, la mise en avant de leurs intrigues, de leurs noirs desseins, de leur hypocrisie dissimulatrice, la radicalisation rhétorique des enjeux du moindre événement… tout cela appartient à la rhétorique politique. La polémique politique porte en elle la possibilité d'une simplification dramatisante de la réalité. Plus le discours politique (idéologie) se confond avec une vision globale du monde, plus il se radicalise et se rapproche du complotisme, dont le sentiment de la complexité et la nuance sont les ennemis mortels. Chaque terrain d'affrontement, chaque enjeu politique ou géopolitique, chaque propagande peut ainsi le générer ; cependant, il rencontre aussi le terrain du désenchantement démocratique de ces dernières décennies, lui-même nourri de séquelles du XXe siècle et lié aux vastes reconfigurations de la mondialisation.

Le complotisme est d'abord l'héritage de la guerre froide. Cette période a profondément marqué les démocraties, et en particulier la démocratie américaine. La rivalité des deux camps multiplie les affrontements indirects, les tentatives de déstabilisation de gouvernements tiers, révèle le rôle des services secrets et de l'espionnage, nourrit la hantise du complot. L'existence plus perceptible d'un « dessous des cartes » alimente les spéculations et l'imaginaire, tandis que les enjeux de puissance ne sont plus limités aux affrontements directs et ouverts. Le conspirationnisme qui se nourrissait de la hantise de la déstabilisation (premières formes de l'antisémitisme, chasse aux sorcières), de la peur des révolutions (thèse du complot maçonnique développée par l'abbé Barruel), de l'idée d'une aspiration

à la domination mondiale (comme dans *Les Protocoles des sages de Sion*) se trouve à l'aise dans ce contexte aux États-Unis, du maccarthysme aux spéculations sur l'assassinat de John Fitzgerald Kennedy. Dans les régimes communistes, le manichéisme révolutionnaire et idéologique, l'obsession totalitaire du contrôle, le caractère souterrain des luttes de pouvoir aboutissent à voir derrière chaque opposition ou chaque échec la marque d'un complot. L'enjeu de la domination mondiale nourrit les fantasmes ; la banalisation des discours de propagande a pour corollaire la montée d'un soupçon généralisé.

De nos jours, le complotisme est intrinsèquement lié à la mondialisation, changement assez brusque pour modifier le quotidien des populations et créer de nouveaux clivages entre partisans et adversaires de cette nouvelle organisation du monde aux effets ambivalents. La mouvance complotiste cherche alors les instigateurs de ce grand bouleversement, ceux à qui « le crime profite ». Et selon sa grille d'investigation, met en avant les groupes et les lieux où des hommes puissants se concertent. L'exemple du groupe Bilderberg (club qui existe depuis 1954, né de la guerre froide et qui rassemble tous les ans de manière informelle une centaine de personnes issus du monde des affaires, de la politique ou des médias, essentiellement en Europe et en Amérique du Nord) est particulièrement topique : de rencontres régulières entre personnalités influentes, on déduit un contrôle masqué sur l'évolution du monde. Multipliant interconnexions, échanges, circulation des biens et des personnes, la mondialisation est un phénomène dialectique : elle suscite des réaffirmations identitaires, accroît la dimension mondiale des conflits locaux. Qui affronte qui, qui s'allie à qui ? Autant d'ennemis à démasquer, d'alliances à dénoncer. L'antisionisme et l'islamisme permettent le recyclage du vieux thème du complot judéo-maçonnique, et les médias financés par une Russie qui veut réaffirmer sa puissance (Sputnik, Russia Today) utilisent parfois le complotisme comme outil d'influence. La géopolitique du complotisme est ainsi complexe : celui-ci nourrit et se nourrit de la crise de la représentation à l'intérieur des pays démocratiques, il est utilisé de l'extérieur contre ces mêmes pays pour tenter de les déstabiliser autant que faire se peut. Il prospère sur le terreau de toutes les défiances : nul doute que la tentative états-unienne de manipulation de 2003, visant à faire croire à l'existence d'armes de destruction massive en Irak, n'ait été du pain bénit pour les complotistes de toutes obédiences. La sensibilité d'une part importante de la population aux discours complotistes est un phénomène durable, qui va bien au-delà des débats sur son utilisation politique autour de la présidence de Donald

Trump (2017-2021), et le paysage complotiste prend la forme d'une mouvance plurielle, de regroupements numériques comme QAnon aux mouvances radicales politico-religieuses, en passant par des États désireux de fortifier leurs ambitions internationales.

Bibliographie

- P.-A. Taguieff, *Les Théories du complot*, PUF, 2021.
- F. Encel, *Mon Dictionnaire géopolitique*, PUF, 2019, article « Conspirationnisme, complotisme ».
- D. Desormeaux et J. Grondeux, *Le Complotisme : décrypter et agir*, Canopé, 2017.

Concurrence

La concurrence désigne une situation de rivalité entre plusieurs acteurs pour l'accès à des ressources, l'acquisition ou la vente d'actifs réels ou financiers. Sur le marché d'un bien ou d'un service, la concurrence s'exerce à la fois entre offreurs (entreprises) et entre demandeurs (consommateurs). Elle porte sur les prix et sur les caractéristiques des produits (performance, fiabilité, marque, *design*, service après-vente…).

La baisse des coûts de transport et des barrières douanières et, depuis les années 1980, la libéralisation des mouvements de capitaux ont étendu le champ de la concurrence. Devenue mondiale dans bien des secteurs, elle concerne de plus en plus les territoires et les États, qui rivalisent pour attirer les entreprises, les emplois ou encore les travailleurs les plus qualifiés.

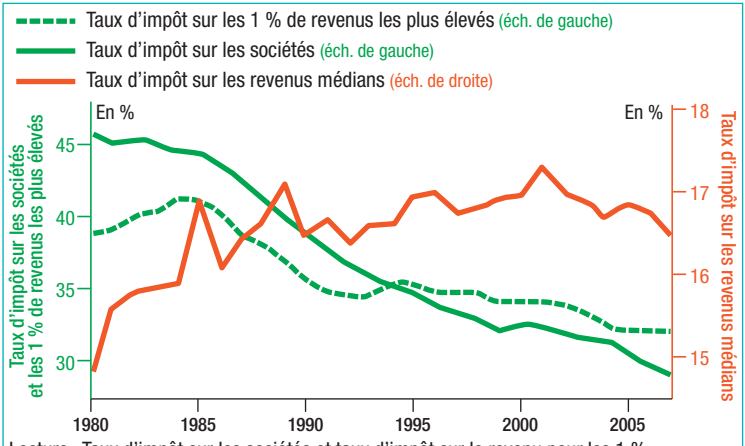
La concurrence constitue un puissant aiguillon et un moteur de la croissance. Elle pousse les entreprises à réaliser des gains de productivité pour diminuer leurs coûts mais aussi à améliorer la qualité et à innover. La préservation d'une concurrence libre et équitable relève donc du bien commun.

Individuellement toutefois, les entreprises ont intérêt à y échapper car elle les oblige à réduire leurs prix et leurs profits. Cela explique qu'elles s'engagent périodiquement dans des ententes ou cherchent à l'entraver (Google a ainsi été condamné par la Commission européenne en 2017 pour avoir abusé de sa position dominante sur le marché des moteurs de recherche généralistes pour privilégier son moteur de recherche commercial Google Shopping).

Si elle n'est pas régulée par des normes communes, la concurrence risque toutefois de conduire à des courses au moins-disant collectivement néfastes.

La concurrence fiscale à laquelle se livrent les États en est une bonne illustration. Concernant essentiellement les bases les plus mobiles (bénéfices des entreprises, travailleurs fortunés), elle se traduit par un allègement de leur taxation et un alourdissement corrélatif de la charge pesant sur les bases immobiles (consommation, revenus des salariés). En l'absence de règles internationales contraignantes, se développent de même des formes de concurrence sociale ou écologique, où la baisse des coûts de production passe par l'abaissement des contraintes réglementaires.

Les effets de la concurrence fiscale



Lecture : Taux d'impôt sur les sociétés et taux d'impôt sur le revenu pour les 1 % de revenus les plus élevés et pour des niveaux de revenus médians, pour 65 pays, de 1980 à 2007.

Source : P. Egger *et al.*, « *The taxing deed of globalization* », *American Economic Review*, février 2019.

Bibliographie

- T. Madiès, *La Concurrence fiscale internationale*, La Découverte, 2020.
- F. Lévêque, *Les Habits neufs de la concurrence*, Odile Jacob, 2017.

Voir aussi Capitalisme — Commerce international — Compétitivité — *Dumping* — Mondialisation

Conflit

La notion de conflit renvoie à un antagonisme entre un ou plusieurs acteurs. Contrairement à la guerre, le conflit n'engendre pas toujours des affrontements violents et le recours à la force armée.

Les conflits ont une dimension nationale et stratégique dans le cas des conflits armés, mais la notion de conflit est multidimensionnelle. Les conflits d'aménagement s'illustrent par le rejet d'un projet d'aménagement. Ainsi, le projet du nouvel aéroport nantais de Notre-Dame-des-Landes, qui date des années 1960 mais a été relancé dans les années 2000, a suscité une vive opposition de la part non seulement des agriculteurs contestant la perte de leurs parcelles agricoles, mais aussi de militants écologistes ou altermondialistes ou de citoyens sympathisants, qui ont mis en avant le non-sens du développement du transport aérien pour le futur. Ces opposants ou « zadistes » se sont mobilisés pour dénoncer le projet porté par l'État, certaines collectivités locales ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie. Le projet est finalement abandonné en 2017.

Les conflits d'usage se multiplient autour de l'affectation des sols ou autour des ressources. Il peut s'agir par exemple de conflits entre agriculteurs et touristes dans les régions méditerranéennes confrontées aux pénuries d'eau, entre éleveurs et agriculteurs au Sahel pour l'accès aux points d'eau. Les conflits miniers constituent un autre type de conflit lié aux ressources. Deuxième producteur de cuivre et d'argent au monde, cinquième pour l'or, le Pérou attire les entreprises minières du monde entier. Dans la région de l'Arequipa au sud du pays, les paysans dénoncent les impacts environnementaux (pollutions) que risque d'engendrer le projet de mine de cuivre Tia Maria, géré par l'entreprise mexicaine SPCC et lancé en 2011.

Depuis la crise de 2008, les conflits sociaux se sont multipliés à travers le monde : l'oppression, la pauvreté, la dénonciation d'élites corrompues sont des facteurs de manifestations et de révoltes populaires partout dans le monde (Printemps arabes, mouvement des Gilets jaunes en France, *hirak* algérien, manifestations au Liban ou au Chili, révolte biélorusse, etc.). Les conflits peuvent enfin être juridiques sous la forme de contentieux (problèmes de délimitation ou de démarcation de frontières terrestres ou maritimes par exemple). En 2013, la Bolivie a assigné le Chili devant la Cour internationale de Justice de La Haye pour régler un différend territorial plus que centenaire (perte de l'accès à la mer lors de la guerre du Pacifique à la fin du XIX^{e} siècle). La CIJ a donné tort à la Bolivie en octobre 2018.

La notion de conflit est beaucoup plus large que celle de guerre, qui est la forme extrême du conflit. Il existe divers degrés de conflictualité, selon les acteurs et selon les situations. Les conflits pour les frontières ou les conflits pour l'eau restent la plupart du temps de basse intensité, mais ils peuvent être instrumentalisés dans le cadre de conflits armés régionaux (c'est le cas des tensions pour l'eau dans le cadre du conflit israélo-palestinien) ou s'intensifier comme dans le cas du Haut-Karabagh en octobre 2020. Un conflit peut-être latent et exprimer des divergences entre acteurs, sans qu'il y ait d'acte hostile engagé. L'entrée en conflit est marquée par une action médiatique, la distribution de tracts, l'occupation de locaux, l'organisation de manifestations ou encore un discours officiel ou un acte à haute portée symbolique. Ainsi au Japon, les visites ou l'envoi d'offrandes des Premiers ministres ou représentants politiques au sanctuaire Yasukuni-jinja, situé non loin du palais impérial à Tokyo et dédié aux combattants morts pour le pays, entraînent des tensions voire des conflits diplomatiques avec la Chine et la Corée du Sud, qui ont souffert de l'occupation japonaise pendant la première moitié du XX^{e} siècle. Les hommages aux soldats impériaux y sont vus comme une provocation délibérée, une négation des atrocités passées voire une apologie de l'impérialisme et un appel à la remilitarisation. Au cœur du conflit se trouve la question des excuses officielles que le Japon n'aurait jamais sincèrement présenté à ses voisins. Les conflits sont bien souvent des conflits de représentations antagonistes du territoire entre les protagonistes si bien que les géographes prônent aujourd'hui de plus en plus le recours aux cartes mentales, comme moyen de médiation voire de sortie de conflit.

Bibliographie

- A. Cattaruza, *Atlas des guerres et des conflits. Un tour du monde géopolitique*, Autrement 2017.

Voir aussi Carte — Crise — Environnement — Espaces publics — Guerre/Paix

Consensus de Pékin

Le « consensus de Pékin » ou « consensus de Beijing » renvoie à la diplomatie et au modèle de développement proposés par la Chine aux pays en voie de développement. Ce modèle, qui allie un système de parti unique et de libre entreprise sans libertés publiques, constitue une alternative au consensus de Washington, en prônant la non-ingérence dans les affaires intérieures de tout pays et le respect mutuel dans les relations extérieures. S'il est de plus en plus attractif, il peut générer de nouvelles dépendances, la Chine s'assurant à terme le contrôle des infrastructures dans lesquelles elle investit, en cas de non-remboursement des dettes.

Consensus de Washington

Le « consensus de Washington » est un ensemble de règles d'inspiration néolibérale (discipline budgétaire, réorientation de la dépense publique, réforme fiscale, stabilité monétaire, libéralisation du commerce extérieur, privatisation des entreprises publiques, déréglementation des marchés, etc.) établies en 1989 par l'économiste américain J. Williamson, visant à conditionner les aides financières aux pays en développement à des pratiques de bonne gouvernance, de transparence et de démocratie. Elles ont ensuite été vivement critiquées pour les conséquences sociales (montée des inégalités) qu'elles ont pu avoir dans certains pays.

Continent

La géographie classique française définit au XIX^e^ siècle le continent comme une vaste étendue terrestre émergée cernée par les espaces maritimes, et identifie cinq continents : Afrique, Amérique, Asie, Europe, Océanie. Ce découpage du monde est perçu comme une évidence ; pourtant d'autres découpages existent : les Anglo-Saxons divisent l'Amérique en deux et ajoutent l'Antarctique. Selon le géographe C. Grataloup, la division du monde en continents serait une « invention » progressivement acceptée et intégrée mais pose la question des limites au sein de l'Eurasie. Les implications géopolitiques sont évidentes comme le montrent les discussions à propos de l'entrée de la Turquie dans l'UE.

Contrainte

La notion de contraintes à l'utilisation de l'espace renvoie à la difficulté voire à l'impossibilité d'aménager un espace. Les contraintes peuvent être liées au relief, aux aspects climatiques, à l'accessibilité. Pourtant ces contraintes physiques, techniques et/ou sociales sont à replacer dans l'espace et le temps. Elles n'ont pas valeur universelle, elles varient avec la culture des populations et diffèrent selon les époques en fonction des techniques et de l'état des connaissances. Le concept de contraintes comme celui d'atouts, employés sans nuances, rejoignent une forme de déterminisme rejeté par la géographie.

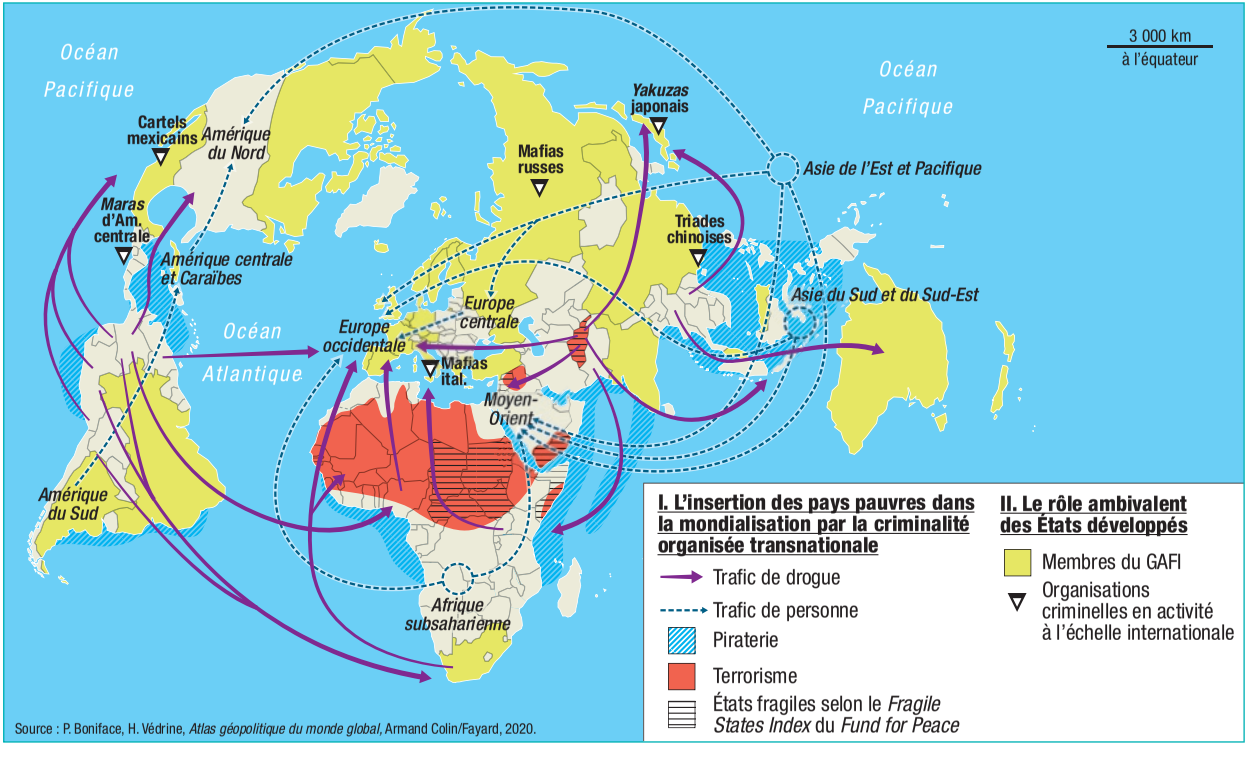
Corridor

Le corridor est un axe de concentration d'infrastructures de communication. Les corridors de transport sont des outils indispensables à l'ouverture des économies de certains pays en développement enclavés. Un corridor de développement est un espace dont on a amélioré l'accessibilité et la connectivité et au sein duquel on a implanté de nouvelles activités productives, afin d'induire une dynamique de développement économique. Par analogie, le corridor écologique assure des connexions, une mise en réseau, entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à leur croissance.

Criminalité

Interpol définit le crime organisé comme « toute entreprise engagée dans une activité illégale permanente, ne tenant pas compte des frontières nationales et dont l'objectif premier est le profit ». Les activités criminelles sont variées : trafic de stupéfiants, d'armes, de minerais, d'êtres humains, d'espèces menacées, auxquels nous pouvons ajouter la contrefaçon (produits de luxe, médicaments, etc.), la criminalité financière et la piraterie. Le rapport 2020 d'Interpol met en évidence une augmentation importante des chargements illégaux de déchets plastiques vers l'Asie du Sud-Est. Les acteurs qui pratiquent ces activités sont également très divers :

Les réseaux de la criminalité mondialisée



Source : P. Boniface, H. Védrine, *Atlas géopolitique du monde global*, Armand Colin/Fayard, 2020.

mafias sicilienne, russe, japonaise (yakusas), cartels de la drogue (Mexique, Colombie, Pérou), mouvements armés, guérillas. S'ils ont souvent une implantation et une influence aux échelles locales et nationales, ces acteurs ont tiré profit de l'ouverture des frontières et de la financiarisation de l'économie mondiale pour étendre leurs activités et s'inscrire dans des réseaux transnationaux. Ils entretiennent bien souvent des liens avec les acteurs de la mondialisation légale : Interpol a ainsi révélé le lien entre des réseaux criminels et des entreprises légitimes de gestion des déchets, qui servent de couverture à des opérations illégales. La géographie de la criminalité recoupe celle des États fragiles, des zones grises et des marges frontalières : États d'Afrique centrale comme la RDC ou la RCA ; Sahel ; Triangle d'or aux confins du Laos, de la Birmanie et de la Thaïlande ; Croissant d'or dans les montagnes afghanes, iraniennes et pakistanaises ; « triple frontière » entre Brésil, Argentine et Paraguay ; golfe de Guinée et golfe d'Aden pour la piraterie, etc. Le développement des activités criminelles entraîne une violence que les États peinent à endiguer. Au Mexique, la violence entraînée par les rivalités entre cartels de la drogue de plus en plus fragmentés, qui cherchent à contrôler le territoire détenu par leurs rivaux ou qui s'opposent aux forces de police a entraîné entre 20 000 et 35 000 morts par an depuis une dizaine d'années. Les mesures mises en place par les États pour répondre à cette criminalité croissante restent insuffisantes : le Groupe d'action financière (GAFI), organisme intergouvernemental a été créé en 1989 pour lutter contre le blanchiment des capitaux, combattre, à partir de 2001, contre le financement du terrorisme. Une convention des Nations unies contre la criminalité internationale organisée a été signée à Palerme en 2000.

Voir aussi Afrique — Amérique latine — Antimonde — Asie — Espaces maritimes — Finance — Guerre/Paix — Sahel — Terrorisme

Crise

Dans le domaine médical, la crise est le point d'acmé d'une maladie : à partir de ce point, soit le corps guérit, soit il meurt. Il s'agit d'un état bref, inédit, exceptionnel avant bifurcation. Plus généralement, le terme renvoie à la rupture de la stabilité d'un système. En géopolitique la crise est une remise en cause des références qui permettaient jusqu'alors de guider, d'encadrer, de donner sens à l'action individuelle et collective. Bien

que l'événement soit brutal, il peut être le résultat d'évolutions longues. L'analyse des échelles spatio-temporelles de la crise est indispensable pour mettre en évidence les facteurs qui ont conduit à la crise, mais aussi les modalités de sortie de crise et d'adaptation à la perturbation.

Croissance

La croissance économique est une tendance, sur le long terme, à une progression de la production des richesses dans une économie, généralement appréhendée à l'échelle nationale.

L'indicateur utilisé pour l'évaluer aujourd'hui est le produit intérieur brut (PIB, mis au point en 1934 par l'économiste Simon Kuznets), qui se calcule comme la somme des valeurs ajoutées brutes des agents résidents d'une économie. La valeur des biens et services produits étant mesurée en unités monétaires, la croissance « réelle » est obtenue en déduisant du taux de variation du PIB en valeur celui du niveau général des prix.

▸ Les singularités de la croissance moderne

La croissance économique constitue un phénomène caractéristique des sociétés modernes. L'économiste Angus Maddison a ainsi évalué le taux de croissance annuel moyen du PIB mondial à 2,2 % entre 1820 et 2000 contre seulement 0,2 % entre l'an 1000 et 1820 (*L'Économie mondiale : une perspective millénaire*, 2001). Si des phases prolongées d'essor économique ont existé auparavant, elles étaient suivies d'effondrements économiques et démographiques et surtout ne concernaient qu'une minorité. Au-delà de l'amplitude des progrès, c'est leur diffusion au plus grand nombre qui singularise ainsi la croissance moderne.

Cette progression générale a été rendue possible par une évolution dans la nature de la croissance. Dans les économies traditionnelles, celle-ci était essentiellement extensive, s'appuyant sur un accroissement de la quantité de travail mobilisé. Or la croissance démographique peut permettre l'augmentation de la production globale mais pas celle du niveau de vie par habitant. Quant à la hausse de la durée du travail ou la mise au travail d'une part plus importante de la population, elles ne peuvent permettre une expansion durable.

Si la croissance moderne s'est inscrite dans la durée, c'est aussi parce qu'elle est devenue majoritairement intensive, qu'elle s'est appuyée sur

une élévation continue de la productivité du travail. La production a pu progresser beaucoup plus vite que la population et les niveaux de vie s'élever, baisses de prix et/ou hausse des revenus permettant aux travailleurs d'accéder à un nombre croissant et toujours plus divers de biens et services.

▸ Les sources de la croissance moderne

Cette progression de la productivité du travail a elle-même été permise par diverses évolutions, qui constituent autant de sources de la croissance moderne. Comme l'avait identifié Adam Smith dans ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), l'accroissement de la division du travail, sociale (spécialisation des professions) mais surtout technique (division du processus productif en tâches simples, poussée à l'extrême par l'organisation scientifique du travail de Frederick Taylor) a induit d'importants progrès.

L'accumulation du capital a été un moteur plus puissant encore. En acceptant de ne pas consacrer toutes leurs ressources à la production de biens de consommation mais d'en utiliser pour produire des biens de production (c'est-à-dire en épargnant et en investissant), les économies ont pu en effet doter leurs travailleurs de machines, augmentant l'efficacité et la production de chacun et autorisant la mise en place d'une dynamique auto-entretenue. Il a fallu pour cela que les mentalités des élites sociales évoluent, que les comportements de recherche méthodiques du profit cessent d'être condamnés voire deviennent valorisés, en d'autres termes que se développe ce que Max Weber a nommé l'esprit du capitalisme (*L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1905). Solidaire du développement du secteur industriel qui nécessite d'importants investissements initiaux et se prête bien à la production en série permettant de les rentabiliser, l'accumulation du capital s'est aussi accompagnée d'une élévation de la taille des entreprises et du développement de moyens modernes de financement (banques, marchés financiers) permettant de drainer l'épargne des particuliers.

Si elle n'est que quantitative, l'accumulation du capital physique bute toutefois sur la loi des rendements décroissants : une fois la majorité des travailleurs équipés, les potentiels de progrès sont minimes et une part croissante de l'investissement est consacrée au remplacement du capital usé. Une source plus décisive de la croissance moderne est ainsi le progrès technique dont le rythme s'est considérablement accéléré à partir du XIX^e^ siècle. Là encore, la croissance est la fille d'évolutions antérieures, notamment le développement d'une aspiration à la connaissance rationnelle du monde,

initiée à la Renaissance et renforcée pendant les Lumières, qui, associée à l'esprit de calcul et à la recherche du profit, a donné naissance à des innovations qui ont révolutionné les processus productifs.

L'accélération de la croissance en Europe occidentale à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle est fondamentalement liée aux innovations survenues dans les domaines de la sidérurgie, du textile et de l'énergie (utilisation de la houille, mécanisation, machine à vapeur). Et si depuis lors, la dynamique de la croissance dans les pays capitalistes avancés a connu des phases de ralentissement, elle a été relancée par de nouvelles vagues d'innovation, conformément à l'analyse de Schumpeter.

Toutefois, l'inscription dans la durée de la croissance doit également beaucoup à sa nature endogène, c'est-à-dire au fait qu'elle génère des effets qui contribuent à sa pérennité. L'extension physique (baisse des coûts de transport) et sociale (croissance du revenu par habitant) des marchés a ainsi permis d'approfondir la division du travail et de rentabiliser des méthodes de production en grande série nécessitant d'importantes immobilisations de capital. En investissant dans de nouvelles machines, les entreprises connaissent un apprentissage par la pratique (« *learning by doing* ») dont les bénéfices se diffusent au sein des branches et de l'économie toute entière. L'enrichissement des individus et des États (via les recettes fiscales) autorise en outre des dépenses supplémentaires en infrastructures publiques et en éducation qui participent en retour à l'amélioration de la qualité du travail et du capital. Les innovations elles-mêmes sont largement endogènes à la dynamique économique, en particulier aux efforts en R&D des entreprises, motivées par la conquête ou la préservation de leur pouvoir de marché.

▶ Stratégies de croissance

Née en Angleterre à la fin du XVIII^e siècle avec la Révolution industrielle, la croissance moderne n'a concerné au XIX^e siècle qu'une minorité de pays (essentiellement en Europe, en Amérique du Nord et dans les *Dominions* britanniques), ce qui s'est traduit par un profond creusement des inégalités de richesse et a alimenté la domination des pays occidentaux.

Source de puissance financière (via la hausse des rentrées fiscales) et donc politique et militaire mais aussi vecteur de légitimation du pouvoir (par l'amélioration des conditions de vie qu'elle permet), la croissance est ainsi vite devenue un enjeu pour les États, qui se sont lancés dès la fin du XIX^e siècle dans des stratégies de rattrapage volontaristes (Japon de l'ère Meiji, 1868-1912 ; Russie dans les années 1890).

Cette concurrence entre puissances a pris un nouveau tour au début du XXe siècle avec l'émergence d'un contre-modèle communiste aux économies de marché capitalistes qui avaient jusque-là majoritairement porté la croissance. Si les principes du système diffèrent (collectivisation des moyens de production et planification autoritaire) la croissance soviétique mobilise toutefois les mêmes ingrédients que sa rivale occidentale : accumulation du capital, industrialisation, rationalisation de la production. Elle en exacerbe même la logique en surinvestissant dans les biens d'équipement (qui absorbent près de 50 % des ressources dans les années 1950). Après certains résultats spectaculaires à court terme (doublement du PIB en volume entre 1946 et 1955), la dynamique s'essouffle : encore de 5 % à la fin des années 1950, la croissance du PIB par tête, n'atteint plus que 1 % à la fin des années 1970, alors que le niveau de vie des pays occidentaux est loin d'être rattrapé. Inefficacité dans l'allocation des ressources en l'absence d'un système de prix libres, sacrifice de l'agriculture et de la consommation, rendements décroissants dans l'accumulation du capital, incapacité à générer suffisamment d'innovations sont autant d'explications.

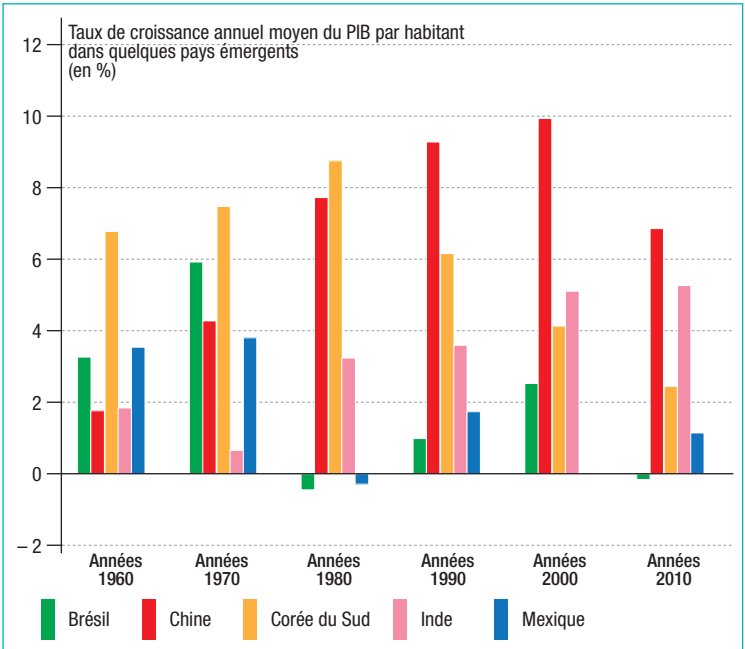
Parallèlement, les économies capitalistes font la preuve de leur malléabilité. Après les turbulences de l'entre-deux-guerres et le choc de la crise de 1929 qui avait révélé le décalage entre l'expansion de la production et celle de la consommation, elles connaissent une nouvelle accélération de la croissance au cours des années 1950-1960, sur la base d'un régime tayloro-fordiste où les forts gains de productivité sont distribués aux travailleurs sous forme de hausse de salaires, autorisant l'expansion de la consommation de masse. Puis, face à l'épuisement de ce régime, elles se relancent dans les années 1980-1990 par un renforcement de la concurrence et de nouvelles innovations.

La deuxième moitié du XXe siècle est aussi marquée par les tentatives d'entrée dans la croissance de nouveaux pays. Dans les années 1950-1960 notamment, après leur accès à l'indépendance, de nombreux États ont mis en œuvre des stratégies explicites dans ce but. La réussite a toutefois été inégale : si un petit nombre de pays, essentiellement en Asie, a connu un rattrapage spectaculaire, la majorité, notamment en Amérique latine et plus encore en Afrique, a peiné à maintenir une progression dans la durée. Les stratégies d'industrialisation autocentrées, fondées sur la mise en place de barrières protectionnistes, ont notamment porté des fruits limités. L'industrialisation par les industries industrialisantes, expérimentée notamment en Inde ou en Algérie et inspirée du modèle soviétique, a rencontré les mêmes limites : sacrifice de la paysannerie et de la consommation,

absence de débouchés suffisants pour rentabiliser une industrie lourde surdimensionnée, faible niveau technologique. L'industrialisation par substitution aux importations (ISI), mise en œuvre en particulier en Amérique latine, a eu plus de succès. En mettant en place un protectionnisme éducateur ciblé, des pays comme le Brésil ou le Mexique ont construit un appareil industriel diversifié. La tâche est cependant devenue de plus en plus difficile à chaque étape supplémentaire de la substitution d'importation (biens de consommation simples, biens intermédiaires, biens d'équipement, biens de consommation durables), les besoins d'importations d'équipement s'accroissant. Or le secteur exportateur est resté largement concentré sur les produits primaires, ce qui limitait les recettes, conduisant ces pays dans le piège de l'endettement extérieur. Opérant sur des marchés peu concurrentiels, les entreprises ont en outre conservé des coûts de production élevés et une faible productivité. Le tournant vers une logique de libéralisation commerciale et financière promue par les institutions internationales (FMI, Banque mondiale) dans les années 1980-1990 n'a toutefois guère été plus fécond : si le secteur exportateur a été stimulé, les économies ont souvent été déstabilisées par la concurrence extérieure et l'instabilité financière provoquée par les entrées de capitaux.

Par contraste, les économies de l'Asie de l'Est ont majoritairement misé sur la substitution aux exportations (Corée du Sud, Taïwan, Chine notamment), s'efforçant d'abord de sortir de la spécialisation primaire pour ensuite remonter les filières selon la logique du vol d'oies sauvages décrite par l'économiste japonais K. Akamatsu. S'est ainsi mise en œuvre une division régionale du travail où les économies les plus avancées (Japon puis Corée du Sud, aujourd'hui Chine) délocalisent vers les moins développées (Vietnam, Bangladesh) les activités ou les tâches les plus simples à mesure qu'elles progressent vers l'exportation de produits plus sophistiqués. Si elles ont accordé une place plus forte à la concurrence et choisi l'insertion dans la mondialisation, ces stratégies ne peuvent toutefois se résumer au choix de l'ouverture. Par-delà les différences nationales, leur réussite apparaît reposer sur la combinaison efficace de mécanismes marchands et d'un fort interventionnisme d'État : stratégie volontariste associant secteurs publics et privés, accueil des investissements étrangers pour faciliter les transferts de technologie, priorité donnée aux secteurs exportateurs qui permet d'élargir les débouchés et de rentabiliser plus vite les investissements, effort massif d'investissement dans l'éducation et dans la R&D pour monter progressivement en gamme.

Le décollage inégal des pays en développement



Source : Banque mondiale.

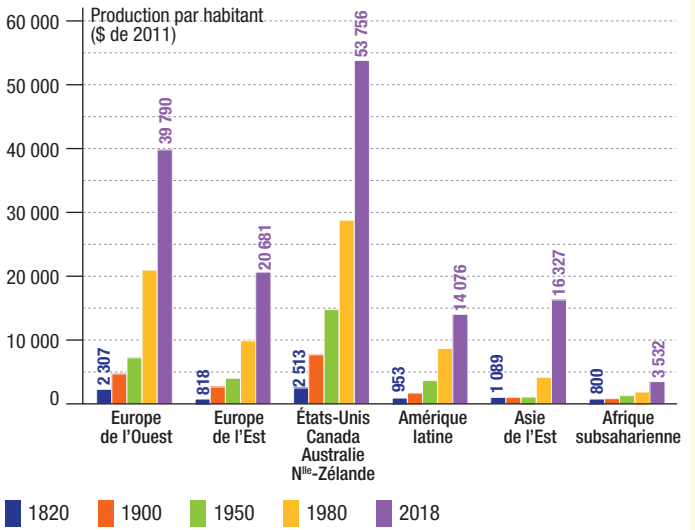
Plus largement, comme le montre l'économiste Dani Rodrik (« *Growth strategies* », *Handbook of economic growth*, 2005), les expériences diverses des PED ont fait apparaître l'importance, au-delà des épisodes de décollage relativement fréquents, d'installer la dynamique de croissance dans la durée, et le rôle pour cela essentiel des institutions permettant un bon fonctionnement des marchés : protection des droits de propriété et des contrats pour sécuriser les investisseurs, régulation pour limiter les pratiques déloyales, politiques conjoncturelles pour stabiliser et limiter l'impact des chocs, protection sociale pour légitimer le marché.

ZOOM

Croissance et développement

La croissance économique constitue une source majeure de développement. La formidable progression de la richesse matérielle depuis le début du XIXe siècle s'est ainsi traduite, en dépit d'une multiplication par huit de la population mondiale, par une forte élévation des niveaux de vie et une amélioration spectaculaire des indicateurs humains (espérance de vie, accès à la nourriture, au logement, aux soins, à l'éducation…). Comme l'avait déjà repéré Engels au XIXe siècle, l'éducation et la santé (ou encore la culture) sont en effet des biens supérieurs dont la part dans les dépenses s'élève avec le PIB par tête et même si elle n'est pas absolue, il existe une corrélation très nette au niveau des pays entre celui-ci et l'indicateur de développement humain (IDH). La baisse de la pauvreté à l'échelle mondiale survenue depuis les années 1980 – selon la Banque mondiale, la part des personnes en situation d'extrême pauvreté dans le monde est passée de 42,5 % en 1980 à 9,2 % en 2017 – doit aussi beaucoup au décollage de la croissance économique dans un certain nombre de pays émergents, au premier rang desquels la Chine.

La progression des niveaux de vie depuis le début du XIXe siècle



Source : Maddison Project Database, 2020.

Mais la croissance génère aussi un ensemble d'externalités négatives et ne saurait à elle seule garantir le développement. Dans la plupart des pays, l'industrialisation s'est accompagnée initialement d'un creusement des inégalités et d'une dégradation des conditions de vie des classes populaires. Et si les bénéfices ont été progressivement mieux diffusés, les dégâts humains du « productivisme » ont persisté, y compris lors des « Trente Glorieuses » (déqualification des tâches, cadences imposées par la machine, maladies professionnelles). Plus problématique encore, apparaît aujourd'hui la logique d'exploitation économique de la nature sur laquelle est basée la croissance depuis la Révolution industrielle : prélèvements dans des stocks renouvelables (ressources halieutiques) et non renouvelables (charbon, pétrole) rejet de déchets (gaz à effets de serre, particules fines, produits chimiques). Les dégâts qu'elle provoque, détérioration de la qualité de l'air induisant maladies et surmortalité, réchauffement climatique et donc multiplication des catastrophes naturelles, diminution de la biodiversité et dégradation des services rendus par la nature, menacent non seulement sa propre dynamique mais surtout la capacité des générations ultérieures à satisfaire leurs besoins fondamentaux. Anciennes (le rapport Meadows soulignant *Les limites de la croissance* date de 1972), les critiques à l'égard de la croissance ont tendance à être aujourd'hui de plus en plus vives et nombreuses. Si certains imaginent la possibilité d'une « croissance verte », découplant hausse de la production et dégradations environnementales, d'autres, telle la sociologue D. Méda, appellent à rompre avec « la mystique de la croissance » (2013) et à découpler progrès humain et richesse matérielle.

Bibliographie

- A. Bergeaud, G. Cette, R. Lecat, *Le Bel Avenir de la croissance*, Odile Jacob, 2018.
- D. Méda, *La Mystique de la croissance*, Flammarion, 2013.

Voir aussi Capitalisme — Développement, développement durable — Pauvreté

Culture

La culture renvoie aux croyances, aux comportements et aux connaissances acquis par une société. Elle met en évidence des aires de civilisation, elle crée du lien entre des populations qui vivent sur un même territoire. Elle constitue un outil géopolitique pour de nombreux acteurs, dans la mesure où elle crée un enracinement matériel (paysages, lieux de mémoire, bibliothèques, musées). Elle peut être un instrument de concorde entre les peuples (UNESCO), mais aussi nourrir des sentiments identitaires au service d'une propagande agressive (cinéma de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste). Elle peut être mobilisée par des artistes en conflit avec le pouvoir politique : les leaders de la révolution biélorusse (septembre 2020), issus du milieu culturel (artistes de théâtre, écrivaine Prix Nobel de littérature Svetlana Alexievitch), veulent remettre en avant la culture biélorusse. Elle peut enfin être mise au service d'une cause sociétale : les artistes africains utilisent ainsi la chanson pour lutter contre la pandémie de la Covid-19 (« prévenir le corona » du groupe de rap sénégalais « Y'en a marre »).

La culture – littérature, peinture, architecture, cinéma – est aussi un outil d'influence internationale et un marqueur de puissance : elle sert à montrer le dynamisme d'une nation sur l'échiquier mondial. Elle participe du *soft power* des États occidentaux (Alliance française, *British Councils*, Institut Cervantès), mais est aussi un vecteur d'affirmation des États-puissance comme la Chine, la Russie ou la Turquie. Les acteurs privés s'inscrivent également dans les stratégies culturelles des États. Le marché de l'art contemporain est dominé par les États-Unis, première puissance mondiale (44 % des ventes en valeur) ; dès les années 1960, ils ont exporté leurs artistes avec le soutien de la CIA. La France se prévaut d'un savoir-faire institutionnel en exportant ses musées (Centres Pompidou de Malaga et de Shanghai, Louvre d'Abu Dhabi). La forte médiatisation autour des records de ventes de peintures, des succès des foires internationales (Bâle, Miami, Londres, Hong Kong) sont autant de signes du rôle de l'art contemporain comme outil d'influence. L'instrumentalisation de la culture a toujours existé : dans l'Italie de la Renaissance, les Médicis faisaient appel aux artistes les plus influents de l'époque, Versailles symbolise la magnificence de la France de Louis XIV. À l'époque contemporaine, l'art « est devenu un avantage comparatif dans la compétition mondiale » (E. Macron, 2018), mais le secteur culturel constitue aussi une variable d'ajustement en temps de crise et de difficultés budgétaires…

Bibliographie

– A. Pecqueur, *Atlas de la culture, du soft au hard power, comment la culture prend le pouvoir*, Autrement 2020.

Voir aussi Civilisation — Patrimoine — Puissance

Cyberespace

Le cyberespace est aujourd'hui omniprésent et essentiel à l'économie, aux combats et à la vie quotidienne. Ouvert à des acteurs variés et répondant à des finalités multiples, il est un des enjeux géopolitiques majeurs.

▸ Un espace de communication

Alors même que le terme de cyberespace est très largement répandu, il n'en existe pas une définition unique et précise. S'il faut en retenir une, en France, on privilégiera peut-être celle établie par l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) : « Espace de communication constitué par l'interconnexion mondiale d'équipements de traitement automatisé de données numériques ». En ce sens, il semble ne pas connaître de limites et se jouer des frontières et des lois ; or la généralisation des termes de cyberdéfense, de cyberattaque ou de cybersécurité montre qu'il n'en est rien.

Il faut en effet comprendre les réalités que recouvre le terme de cyberespace, qui n'est pas synonyme d'Internet, qui n'est qu'un réseau. Le cyberespace est composé de trois couches : une couche matérielle (les ordinateurs, les câbles, notamment sous-marins, les routeurs, les serveurs…), une couche logicielle (applications, programmes, etc., qui permettent d'utiliser les machines ou aux machines de communiquer entre elles) et une couche sémantique (ensemble des données ou informations qui transitent grâce aux deux autres couches). C'est un ensemble, dont les supports sont des machines et des équipements, conçus par l'homme pour l'homme afin d'améliorer l'analyse d'une situation, l'efficacité de ses décisions, l'exécution d'une tâche, etc. L'humain est un facteur essentiel de sa compréhension et de son fonctionnement mais aussi de ses faiblesses. Le cyberespace est intimement lié à un langage, le langage numérique, qui s'est généralisé à partir des années 2000 au point que l'on peut parler de révolution numérique.

Le cyberespace est avant tout un lieu de circulation de l'information numérique. Si le cyberespace n'a pas d'existence tangible, il a des aspects matériels réels, qui sont l'objet d'attaques notamment la couche logicielle (virus, piratage…) et il est défini depuis la fin des années 2000 (Daniel T. Kuelh, 2009) comme le cinquième domaine d'affrontement, après la terre, la mer, l'air et l'espace. Il est pris en compte dans les stratégies et doctrines des États qui le considèrent comme une potentielle menace pour leur souveraineté (y compris économique) et apparaît donc comme un territoire – et non un espace – à maîtriser à défaut de pouvoir prétendre le dominer.

▶ Une importance géopolitique croissante

Les informations qui sont véhiculées par le cyberespace sont toujours plus présentes. Elles permettent d'améliorer l'analyse, d'aider à la décision, de transmettre un ordre et sont devenues essentielles au fonctionnement des sociétés. Nos modes de vie, les organisations économiques et les méthodes de combat ont été bouleversés par la généralisation du numérique, des capteurs, des *smartphones* et des objets connectés… Pensons à notre utilisation des différentes applications pour trouver un restaurant, nous informer ou faire des achats. Dans le domaine industriel, notamment l'automobile, ce sont aussi bien les processus de production qui ont été bouleversés, dès les années 1970 avec les premiers automates programmables – qui ont permis une automatisation croissante de la production – que le fonctionnement des véhicules. Alors que dans les années 1980 General Motors intègre pour la première fois dans un véhicule un processeur à 50 000 lignes de code pour augmenter les performances du moteur, les véhicules comptent aujourd'hui entre 20 et 100 processeurs qui exécutent plusieurs millions de lignes de codes. La généralisation de la circulation de l'information est appelée à croître encore avec la diffusion de la 5G qui améliore la vitesse et la capacité de transport de l'information.

Eu égard à la place prise par ces informations, il importe pour les utilisateurs que ces informations soient à la fois pertinentes, disponibles instantanément et privées ou confidentielles. Ce sont sur ces mêmes caractéristiques que l'on peut agir pour espionner, attaquer ou déformer la qualité d'analyse d'un concurrent ou d'un adversaire. Elles constituent donc un enjeu fort, qu'il s'agisse des données personnelles et des libertés individuelles, ce qui explique que l'on parle presque autant de cybersécurité et de cyberdéfense que de cyberespace.

Si l'on peut altérer les infrastructures physiques des réseaux, il est souvent plus efficace, notamment parce que cela est moins immédiatement

visible, de s'attaquer aux informations qui circulent dans le cyberespace. Elles peuvent être utilisées pour trois finalités principales : en savoir plus sur le concurrent ou sur l'adversaire – ce qui peut être fait de manière tout à fait légale (les services de renseignement estiment que 90 % des informations qu'ils collectent sont en libre accès sur la toile) –, perturber l'information dont dispose le concurrent ou l'adversaire (l'ordre n'est pas transmis comme attendu, sa remontée est altérée ce qui fausse l'analyse) ou encore désinformer (dans le cas de la propagande mais aussi pour faire évoluer une opinion). L'État islamique a utilisé le cyberespace pour recruter, endoctriner et créer un environnement informationnel favorable à ses messages.

L'ensemble de ces paramètres fait du cyberespace un terrain privilégié de la géopolitique du XXIe siècle, d'autant que les modes de circulation, d'attaque et de défense sont accessibles à un très grand nombre d'acteurs.

▶ Des acteurs multiples

Les États ont pris conscience assez tôt de son potentiel (d'où des investissements dans la formation et dans les programmes de recherche, le soutien aux entreprises…) et des risques encourus notamment sur les plans militaire, puis économique, comme en témoignent de nombreux rapports et la création d'agences spécialisées souvent sous la tutelle du ministère de la Défense.

Cependant, le cyberespace va au-delà de ces enjeux car il remet en cause la souveraineté même des États, d'une part parce qu'ils ne sont pas toujours en mesure de faire prévaloir leurs vues face à des acteurs économiques très puissants et d'autre part, parce que les attributs même de la souveraineté, comme les droits régaliens, passent désormais par le numérique et le cyberespace. Trois aspects de la souveraineté des États sont susceptibles d'être remis en cause par le cyberespace : juridique (réglementation et contrôle du cyberespace, interactions avec d'autres États), économique (les grandes entreprises ont la capacité d'imposer leurs conditions générales, notamment en ce qui concerne le traitement du contenu, ou leurs algorithmes ; création de monnaie) et politique (le pouvoir des utilisateurs de choisir et de maîtriser l'usage et la protection de leurs données personnelles). Pour les États, la souveraineté numérique signifie également être en mesure de détecter des agressions, de protéger leurs données (données stratégiques, données des populations, données économiques notamment des entreprises à caractère sensible…), d'assurer la continuité des services, ce qui passe par la maîtrise des équipements et des logiciels. Pour protéger les données des individus, l'Union européenne a adopté en 2016 le règlement

général sur la protection des données (RGPD). Beaucoup de pays, pour des motivations diverses, exigent que les données de leurs ressortissants soient conservées sur leur sol, mais les algorithmes de circulation n'empêchent pas le transit de ces données par des pays tiers, y compris pour relier deux points au sein d'un même pays.

Le cyberespace interroge aussi la notion de puissance. Il faut prendre en compte à la fois les capacités techniques, les capacités normatives, les capacités à se défendre et à nuire. Tous les classements qui définissent les cyberpuissances mettent en avant la puissance des États-Unis : les acteurs publics et privés sont en mesure de définir des normes, les équipements techniques sont très développés, les stratégies de défense et d'attaque sont constamment perfectionnées tout comme les logiciels. La Chine (au deuxième rang en 2020) et la Russie s'affirment grâce à de forts investissements dans la recherche et l'éducation, au contrôle strict du cyberespace et, dans le cas de la Chine, en contribuant à faire émerger des acteurs privés très liés à l'État. Des pays relativement petits comme l'Estonie ou Israël s'affirment à l'échelle mondiale, notamment parce qu'ils ont concentré les investissements et ont su s'appuyer sur des start-up.

Les acteurs privés ont de plus en plus de poids, qu'il s'agisse des entreprises qui forgent le cyberespace (ou qui en vivent, notamment les GAFAM, BATX et NATU) ou plus largement de toutes les entreprises qui l'utilisent. Toutes ces entreprises sont de fait de potentiels attaquants ou victimes.

Les individus sont un peu dans la même situation : de plus en plus d'objets de la vie quotidienne sont liés au cyberespace et peuvent être utilisés pour les influencer ou les espionner. La *Revue stratégique de cyberdéfense* mentionne qu'en 2015 des chercheurs américains ont pris le contrôle d'un véhicule à partir d'un *smartphone* et que la CIA a pu espionner des cibles à l'aide de caméras et de micros incorporés dans des téléviseurs.

▶ Un espace d'échanges et de conflictualité

Cet ensemble d'éléments fait du cyberespace un lieu de collaboration et d'affrontement spécifiques d'autant plus que les acteurs l'envisagent de manières différentes. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut identifier trois conceptions différentes en se limitant ici à Internet. Le réseau a d'abord été conçu comme neutre (les volontés politiques de routage sont intervenues ensuite) et comme un espace de liberté où tout doit pouvoir circuler librement, sans contrôle et sans entrave. Ce sont les positions défendues par différents groupes, notamment l'ONG *Electronic Frontier Foundation*.

ZOOM

GAFAM, BATX et NATU : les acteurs majeurs du cyberespace et du monde de demain ?

Les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) sont les principaux acteurs du cyberespace qu'ils ont contribué à développer, en partie grâce à des financements de recherche publics. Ils maîtrisent de plus en plus les infrastructures (centres de stockage, câbles…) mais surtout ils définissent très largement l'accès et les pratiques du cyberespace par les codes et les conditions d'utilisation. Ils tendent à s'approprier des droits régaliens : identification des personnes, monnaie (cryptomonnaie, cf. projet Libra de Facebook), mais aussi droit d'expression (cf. les fermetures de différents comptes de D. Trump ou encore le retrait du tableau de Courbet *L'Origine du monde*).

Grâce aux immenses bases de données qu'ils accumulent et au développement de l'intelligence artificielle, ils sont également en mesure de faire évoluer les opinons (cf. élections américaines de 2016) et les comportements. Les concepteurs des algorithmes de YouTube ont remarqué que les utilisateurs restaient plus longtemps sur les contenus les plus radicaux, ce qui permet de les exposer à plus de publicité. Ce type de contenus est donc un levier utilisé pour augmenter ses revenus. Connaissant parfaitement les marchés et les comportements, les GAFAM sont en mesure d'influencer les achats ou d'apporter le produit ou le service au moment le plus opportun. Cependant, d'autres acteurs deviennent tout aussi puissants notamment les BATX : Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi. Développés avec l'aide du gouvernement chinois, avec lequel ils collaborent, et dans un cadre fermé, ils proposent des services comparables à ceux des GAFAM. Désormais très puissants, en raison des masses de données accumulées et de leurs compétences dans le domaine de l'intelligence artificielle, les BATX concurrencent les GAFAM en dehors de Chine, alors que ces derniers ont longtemps hésité à aller en Chine en raison, notamment, de l'obligation de communiquer les données aux autorités chinoises. D'autres acteurs apparaissent : les NATU (Netflix, Airbnb, Tesla, Uber) ; par les services et les modèles économiques proposés, ils modifient les pratiques sociales et économiques.

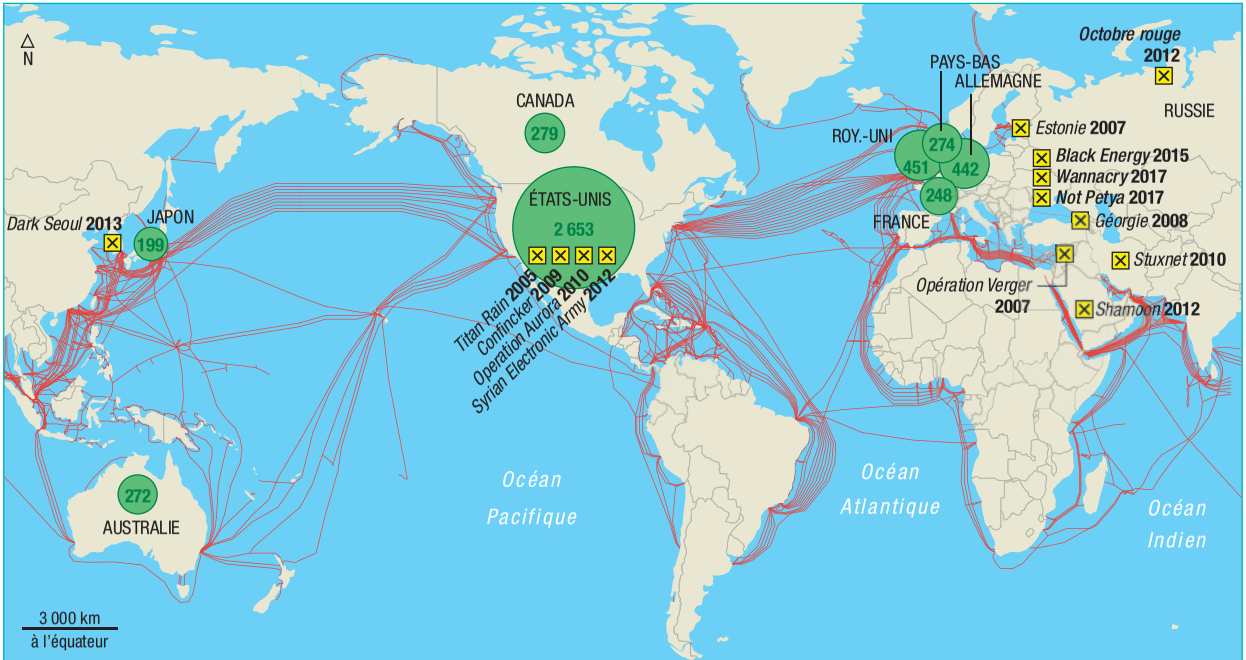
Face à ces acteurs, les États tendent à réagir par la loi ou le soutien à leurs entreprises. Les citoyens sont par contre moins mobilisés : si certains développent et utilisent des applications libres, beaucoup ne se soucient guère du fournisseur des applications qu'ils emploient et du devenir des informations qu'ils leur fournissent, de manière consciente ou non, ce qui renforce le pouvoir de ces acteurs qui savent séduire.

Les États-Unis ou la France y voient un espace de liberté mais où la souveraineté nationale doit pouvoir s'exercer de manière à en assurer l'intégrité et à protéger leurs intérêts au sens large et où les utilisateurs doivent également pouvoir être protégés. La Chine ou la Russie ne dissocient pas le réseau de son contenu et exercent des contrôles plus ou moins forts sur ce qui circule et la manière dont cela circule d'où l'accès verrouillé à des sites sécurisés ou l'exigence de la communication des comptes… La Chine a d'emblée développé son système sous l'angle de la surveillance et du contrôle d'un réseau fermé. Cette conception d'Internet (avec des acteurs économiques qui sont très étroitement associés à l'État), articulée à des caméras avec reconnaissance faciale et autres capteurs, permet à la Chine de surveiller très étroitement sa population et d'établir la notion de crédit social : selon le *Global Times*, organe de presse du gouvernement chinois, ce système de notation aurait conduit à interdire à des Chinois de prendre 11,14 millions de vols et 4,25 millions de trajets en train en 2018. En Russie, Internet s'est développé dans un cadre assez ouvert jusqu'au début des années 2010, ce qui se traduit par un réseau qui n'est pas centralisé. Dès lors, la Russie a besoin de techniques étrangères pour le contrôler et le fermer, d'où un rapprochement avec la Chine. Cependant, les hackers russes sont parmi les meilleurs du monde.

Certes des règles collectives voient le jour. Ainsi, les cinq négociations du Groupe des experts gouvernementaux sur la cybersécurité, organisées entre 2004 et 2017 sous l'égide des Nations unies, ont permis de reconnaître l'applicabilité du droit international et notamment de la Charte des Nations unies, au cyberespace et de consolider un socle d'engagements volontaires de bonne conduite pour les États dans ce domaine. Cependant une diplomatie collective peine à se mettre en place en dépit de la multiplication des forums sur la gouvernance mondiale des espaces numériques depuis l'affaire Snowden. L'appel de Paris lancé en 2018, par le Président Macron lors de la réunion à l'UNESCO du Forum sur la gouvernance de l'internet pour développer des principes de sécurisation du cyberespace, n'a reçu qu'un écho limité.

Il faut dire que le cyberespace est un espace où il est plus facile d'attaquer que de se défendre. Les conflits, affrontements et tensions sont donc différents de ce qui a été connu jusqu'alors et il est également difficile de les attribuer. On peut identifier les actes visant à des destructions comme le virus Stuxnet qui, introduit via une clé USB, a conduit à une autodestruction des installations de la centrale d'enrichissement de l'uranium de Natanz (Iran). Stuxnet est ce qui se rapproche le plus d'une opération armée dans le cyberespace.

Le cyberespace, un territoire à maîtriser



Sources : F. Tétart (dir.) *Grand atlas 2020*, Autrement/Courrier International/France info, 2020 ; www.telegeography.com.

D'autres actions peuvent se montrer également très dommageables comme le déni de service à l'image des attaques contre les sites web d'institutions publiques et privées estoniennes en 2007, attribuées à la Russie. Elles montrent que le cyberespace est devenu un élément essentiel de la guerre conventionnelle moderne et ont conduit à la création du Centre d'excellence de cyberdéfense coopérative de l'OTAN, à Tallin, en 2008.

Cela peut être aussi la suppression d'informations à l'image du virus NotPetya qui a détruit les données de nombreuses grandes entreprises et a mis à l'arrêt, par exemple, tous les services de la compagnie Maersk pendant plusieurs jours, pour arrêter la propagation du virus et restaurer le système. Au total, les dommages infligés sont estimés à plus d'un milliard d'euros.

C'est également la désinformation et la manipulation des opinions publiques. Selon un rapport du Sénat américain, lors de la campagne présidentielle américaine de 2016, *l'Internet Research Agency* (financée par le Kremlin) a créé de nombreux comptes américains sur les réseaux sociaux et ainsi 126 millions d'utilisateurs de Facebook ont été confrontés à du contenu russe nettement pro-républicain. Les mouvements politiques peuvent également bénéficier de la liberté de circulation des informations, à l'image des Printemps arabes, ou encore en Iran où les États-Unis ont demandé à Twitter de différer une opération de mise à niveau de manière à ne pas gêner le *microblogging* des opposants au régime, lors de la réélection de Mahmoud Ahmadinejad.

Le cyberespace a beau sembler virtuel, il repose sur des infrastructures qui peuvent être détruites et sur des informations qui peuvent être altérées, écoutées, manipulées mais au final les hommes restent les acteurs essentiels de ce territoire d'affrontement géopolitique devenu majeur.

Bibliographie

- « Comprendre la souveraineté numérique » *Cahiers français* n° 415, mai-juin 2020.
- « Géopolitique de la datasphère », *Hérodote*, 2020/2-3 (n° 177-178), La Découverte.
- G.-P. Goldstein, *Cyberdéfense et cyberpuissance au xxi^e siècle. Les nouvelles missions de l'État et de l'entreprise*, Balland, 2020.
- A. Cattaruzza, D. Danet, S. Taillat, *La Cyberdéfense. Politique de l'espace numérique*, Armand Colin, 2018.

Voir aussi Défense — Économie numérique — Entreprise — Guerre/Paix — Intelligence économique — Puissance — Renseignement

Davos (Forum économique mondial de)

La commune suisse de Davos accueille la réunion annuelle du Forum économique mondial. Cette fondation qui rassemble 1 000 entreprises multinationales, a pour objectif de participer à la résolution des grands problèmes économiques et sociaux mondiaux. Outre les PDG des entreprises membres, des responsables politiques, des intellectuels et des journalistes participent à la réunion. Le Forum de Davos incarne donc la volonté des grandes entreprises de contribuer à la gouvernance mondiale. Pour ses critiques, il est le symbole de la connivence des élites et de la mondialisation libérale qu'elles ont promue.

Décolonisation voir Colonisation

Défense

La défense est, pour un État, la capacité à protéger sa population, son territoire, ses intérêts et ses valeurs face à des attaques. Elle relève autant du *hard power*, notamment avec la dissuasion, que du *soft power*, avec le rayonnement et l'influence d'un pays ou de ses acteurs. Elle est étroitement liée aux menaces, aux formes des attaques et aux armements qu'elle doit prendre en compte pour être en mesure de les dissuader ou de les contrer. Dès lors, la défense se pense, se prépare et se met en œuvre dans la durée. Le terme recouvre aussi bien les forces armées que les doctrines et les stratégies mises en place en son nom. C'est, de plus, un droit reconnu par les accords internationaux telle la Charte des Nations unies (article 51). L'armement et le contexte international ont une forte influence sur les principes et les actions de défense.

Longtemps, la défense a été pensée par les États face à d'autres États et s'est concentrée sur les frontières : ligne de fortifications, implantation des casernes, etc. La fin de la guerre froide et le multilatéralisme, qui caractérisent le monde actuel, conduisent à une évolution sensible de la défense qui doit être pensée face à des acteurs non étatiques et, souvent désormais,

hors des traités internationaux (expiration des traités de limitation de l'armement nucléaire, prévalence des normes d'un acteur…) et face à des menaces qui ne sont plus stricto sensu militaires : terrorisme, menace économique, manipulation d'opinion, etc. Cela conduit aussi à mener des opérations de défense hors de son territoire, telle l'opération américaine *Inherent Resolve* contre Daech en Irak et en Syrie.

Les transformations de l'armement ont fait évoluer la défense, qu'il s'agisse des doctrines, de ses lieux et de ses moyens. Si l'arme nucléaire peut être offensive, elle a instauré le principe de dissuasion, à savoir la possibilité de se défendre en faisant craindre à l'adversaire la possibilité d'une riposte telle que le bénéfice de l'attaque sera inférieur à son coût. Avec le nucléaire apparaît la notion d'intérêt vital. La France considère que la menace de ses intérêts vitaux conduit à l'usage de l'arme atomique. L'importance de l'investissement indispensable à cet armement et la nécessité d'assurer la sécurité du pays calibrent autant la politique de défense que les moyens pour la mettre en œuvre. Parallèlement, la course à l'espace et l'essor du cyberespace ont conduit les armées à prendre en compte ces deux domaines dans leur stratégie de défense, même si, dans l'espace comme dans le cyberespace, l'attaque reste plus facile que la défense. L'efficacité du bouclier spatial antimissile Dôme, dévoilé par la Russie en 2019, reste à prouver. Les experts prédisent que l'essor de l'intelligence artificielle va conduire à une modification des attaques et donc de la défense en améliorant notamment l'analyse et la capacité prédictive. D'ores et déjà le numérique et le cyberespace ont modifié la distance entre l'agresseur et sa cible : il n'est plus nécessaire de franchir physiquement les frontières d'un territoire pour détruire ou neutraliser sa cible.

Cette évolution affecte les acteurs de la défense. Lorsque la défense était l'affaire des seuls États et qu'elle se déroulait aux frontières, elle était surtout le fait des militaires professionnels ou issus de la conscription. La sophistication croissante de l'armement et la multiplication des opérations hors du territoire national, notamment, ont conduit à une professionnalisation des armées. Cela n'empêche pas le recours à la conscription et le souci de former la population à la défense, d'où des périodes d'entraînement régulières pour l'ensemble de la population (Israël) ou masculine (Suisse), le rétablissement du service militaire en raison de la conjoncture internationale (Suède) ou l'instauration d'une obligation d'éducation à la défense (France lors de la suspension du service militaire). Les menaces n'étant plus seulement militaires mais terroristes, économiques ou informatiques, la défense ne peut plus être l'affaire des seuls « spécialistes » : elle doit être assurée par tous

et tend à se rapprocher de la sécurité. Il est nécessaire que l'ensemble des acteurs sachent se défendre, y compris lorsque leur ordinateur est attaqué.

La défense est complexe et suppose d'être en mesure à la fois de connaître et d'anticiper les intentions et mouvements de l'adversaire, de prévenir ses actions, de le dissuader de les conduire, de protéger si ces actions ont lieu et d'intervenir pour les réduire.

Voir aussi Armement — Cyberespace — État — Guerre/Paix — Nucléaire — Numérique — Puissance — Sécurité

Démocratie

« Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » (Lincoln), la démocratie est un régime politique, une forme de gouvernement, une philosophie et un art de vivre. Elle repose sur un ensemble de valeurs et de principes, dont la primauté des libertés publiques et politiques, le pluralisme politique et l'organisation régulière d'élections. La représentation de la société civile y est assurée par les groupes d'intérêts et des médias indépendants. La démocratie se caractérise par la protection des citoyens contre toutes formes d'oppression et l'attachement à l'État de droit.

Démondialisation

La notion de démondialisation a été lancée en 2002 par le sociologue philippin Walden Bello dans son ouvrage *Deglobalization, Ideas for a New World Economy*, qui a connu un succès mondial. Celui-ci y dénonce l'ordre néolibéral des années 1990, ainsi que les dérives d'une économie mal régulée par des institutions d'essence anglo-saxonnes (FMI, Banque mondiale, OMC). Jugées peu transparentes, celles-ci imposeraient à tous les pays un même modèle de régulation en termes de commerce et d'investissement. W. Bello dénonce aussi la marginalisation des pays du Sud dans ce système qui se révèle nuisible et peu propice à la recherche d'un développement plus respectueux de l'attente des populations les plus pauvres. L'ouvrage se singularise enfin par ses propositions pour « arrêter » et « faire reculer » la libéralisation promue par l'OMC, en vue d'une reconquête du pouvoir au niveau local et national. Il prône la réorganisation des échanges mondiaux, afin de mieux les gérer dans le cadre d'une gouvernance économique

globale qui ne soit plus seulement au service des grandes entreprises et de la « poussée vers plus de libre-échange ».

Dans son acception plus récente et générique, la démondialisation est à entendre comme un processus visant à la réversibilité de la mondialisation (sans qu'il n'y ait d'accord sur le « jusqu'où ? ») et de son déploiement planétaire. Parce qu'elle s'identifie avec le processus de fermeture (repli des pays sur eux-mêmes, montée des protectionnismes douaniers et retour des barrières frontalières principalement), la démondialisation s'oppose aux principes d'ouverture, d'intégration et d'interdépendance qui sont consubstantielles à la mondialisation.

Toutefois à la suite de la crise financière de 2007-2008, puis de la crise post-Covid-19 depuis 2020, la notion de démondialisation a perdu paradoxalement beaucoup d'influence sur le plan terminologique, notamment en raison du flou et des faiblesses qui la sous-tendent. Sans nier aucunement les phénomènes de rejet et de contestation politique que suscite la mondialisation auprès des opinions publiques dans beaucoup de pays du monde, de nombreux spécialistes ont en effet montré les insuffisances des discours sur la démondialisation en s'attaquant notamment aux indicateurs économiques mobilisés sur une période trop courte et à leur extrapolation hasardeuse.

Voir aussi Altermondialisme — Échanges internationaux — Frontière — Mondialisation

Déprise

La déprise spatiale est la disparition progressive des activités socio-économiques sur un territoire. Dans les paysages, elle se traduit par l'abandon des terres, des friches, des équipements obsolètes. Elle s'accompagne souvent d'un déclin démographique et de la baisse de l'offre de services sur un territoire.

Désarmement

Étudier le désarmement revient à analyser les processus de maîtrise des stocks de certaines armes (notamment les armes de destruction massive : chimiques, biologiques, nucléaires) afin d'éviter leur prolifération, jusqu'à

des ambitions plus amples d'élimination ou d'interdiction de certaines d'entre elles.

Souvent corrélé à la course aux armements, il est une thématique géopolitique structurante de la guerre froide, lorsque URSS et États-Unis disposent d'un arsenal nucléaire à la puissance telle qu'elle en devient contre-productive. L'entretien de ces armes est dispendieux sans que, pour autant, un des deux adversaires ne parvienne à surclasser l'autre. Dès lors, leur politique consiste à abaisser leur arsenal tout en maintenant une capacité de destruction dissuasive.

Les dynamiques de coexistence pacifique et de détente engendrent des négociations sur la limitation des armes stratégiques qui débouchent sur les accords SALT I (1972) et II (1979). Ce dernier, jamais ratifié, n'a pas empêché la signature d'accords plus ambitieux, qui passent du principe de plafonnement des armements à leur réduction. Telle est la logique, alors que les États-Unis ont gagné la guerre froide, des traités dits START I (1991), START II-SORT (2002), New START (2010). Il s'ensuit alors un plafonnement du nombre d'ogives nucléaires à 1 550 de part et d'autre. Le Traité FNI (forces nucléaires intermédiaires), qui en 1987 met fin à la crise des euromissiles, ne plafonne pas mais vise à éliminer les missiles nucléaires de 500 à 5 500 km de portée. Avec la fin de la guerre froide, la France emboîte le pas et réduit de moitié son arsenal nucléaire à 300 ogives, fermant le site de lancement de missiles sol-sol du plateau d'Albion au profit d'une dissuasion relevant des forces aériennes et navales.

Toutefois, les trajectoires de désarmement sont sujettes aux aléas des relations bilatérales entre les États qui les promeuvent. Un net refroidissement diplomatique entre Russie et États-Unis a ainsi entraîné la remise en cause du FNI en août 2019, Washington accusant Moscou de l'avoir violé, et les deux capitales se retrouvant sur la nécessité de se prémunir contre une puissance, la RPC, qui a considérablement renforcé son arsenal en missiles à courte et moyenne portée.

La communauté internationale est donc, autant que les États, un des acteurs majeurs du désarmement. Avant la Seconde Guerre mondiale, les avancées sont ponctuelles et décevantes. En 1899, la convention de La Haye s'efforce, en vain, de condamner l'utilisation des gaz de combat. Elle inspire cependant d'une certaine façon la Convention sur l'interdiction des armes chimiques signée à Paris en 1993. En 1925, le protocole de Genève met théoriquement à l'index les armes chimiques et biologiques. Entre 1932 et 1934, la Société des Nations organise la Conférence pour le désarmement, quoique très rapidement bloquée par les jeux étatiques de puissance.

La création de l'ONU donne une ampleur nouvelle au désarmement. En 1957, sous sa houlette est née l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dont la mission première consiste à contenir le risque de prolifération nucléaire. Tel est l'engagement pris, depuis 1968, par les États signataires du TNP (Traité de non-prolifération des armes nucléaires), mais sans Israël, l'Inde, le Pakistan et la Corée du Nord. Néanmoins, aucune puissance atomique n'a signé en 2017 le TIAN (Traité sur l'interdiction des armes nucléaires). L'ONU cherche aussi à réguler, dans un souci de transparence, le commerce mondial des armes : c'est l'objet, depuis 2013, du Traité sur le commerce des armes.

Afin de sensibiliser les opinions publiques et mettre les États militarisés devant leur responsabilité, les ONG sont fondamentales. Fondée en 2007, l'ICAN (*International Campaign to Abolish Nuclear Weapons*) fédère près de 500 associations acquises au désarmement. Elle fut une des chevilles ouvrières du TIAN et reçut en 2017 le prix Nobel de la Paix pour son action déterminante. En effet, la pertinence du désarmement est sans cesse renouvelée à mesure que les armes évoluent – à l'image du défi posé par l'intelligence artificielle au sein des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA) de type « robots tueurs » – lesquels sont l'objet de vives discussions à l'ONU dans le cadre de la CCAC (Convention sur certaines armes classiques).

Voir aussi Armement — Guerre/Paix — Guerre froide — Nucléaire — ONG

Désindustrialisation, délocalisation

Les dictionnaires définissent habituellement la désindustrialisation comme la diminution du nombre d'emplois dans le secteur industriel d'un pays, mais aussi comme le déclin du secteur de l'industrie par rapport aux autres secteurs d'activité. Son acception est cependant beaucoup plus large car elle recouvre aussi la perte de substance économique d'une nation : la fragilisation de territoires spécialisés (et compliqués à reconvertir) ; la disparition d'entreprises par manque de compétitivité structurelle ; la montée du chômage, notamment dans des catégories de personnels difficiles à requalifier ; la disparition de savoirs et de compétences techniques ; la fragilisation de filières anciennement établies ; l'amoindrissement de la

capacité globale d'innovation ; la délocalisation d'activités vers l'étranger ; la dépendance des importations vis-à-vis de certaines régions du monde (Asie en particulier) ; enfin la perte de souveraineté pour des produits stratégiques.

Tous les pays développés (Europe de l'Ouest, Amérique du Nord, Japon) connaissent un mouvement de désindustrialisation depuis le milieu des années 1970 (– 2,4 millions d'emplois industriels en France entre 1970 et 2019), qui s'est encore accéléré à la faveur de la crise des années 2007-2008. Celui-ci a profité aux pays en développement et surtout émergents qui, au contraire, ne cessent de rattraper leurs retards en matière d'industrialisation.

Pour profiter des nouvelles opportunités offertes par la mondialisation, mais aussi pour des raisons élémentaires de survie en raison de leur manque de compétitivité, nombre d'entreprises des pays développés ont ainsi abandonné tout ou partie de leurs opérations de production industrielle (notamment les moins rentables) dans leur pays d'origine selon trois modalités principales : la cessation d'activités par fermeture d'usines suite à la délocalisation d'activités à l'étranger ; le recours accru à la sous-traitance auprès d'entreprises étrangères ; enfin l'approvisionnement direct en intrants industriels sur le marché mondial. Elles entendaient conserver en revanche dans les pays d'origine les activités à fortes valeurs ajoutées : R&D, design, conception, distribution, logistique, etc. Ce maintien a toutefois été souvent illusoire car beaucoup de ces activités, notamment dans la R&D, ont été délocalisées à leur tour pour se rapprocher des lieux de production afin de profiter de la montée en compétences scientifiques du personnel des pays d'accueil.

Bibliographie

– F. Bost et D. Messaoudi, « La désindustrialisation : quelles réalités dans le cas français ? », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 57 / 1-2 | 2017 [en ligne].

Voir aussi Entreprise — Système productif — Territoire productif

Désordre mondial

voir Ordre mondial

Déterminisme

Le déterminisme, inventé par le géographe allemand F. Ratzel au XIXe siècle, désigne l'hypothèse selon laquelle les sociétés sont dépendantes du milieu physique au sein duquel elles sont installées. Le déterminisme est fondé sur un principe causal et linéaire de relations. Le géographe P. Vidal de la Blache (1845-1915), refusant le déterminisme, envisage la notion de « possibilisme » ; le milieu ne détermine pas le genre de vie : il n'est qu'un réservoir de « possibilités ». En fait, les causalités uniques et linéaires doivent être remplacées par des causalités qui font système et s'enchaînent dans des boucles de rétroaction.

Développement, développement durable

Les concepts de développement et de développement durable constituent des objets géopolitiques majeurs. Ils posent non seulement la question de l'évolution des stratégies de développement au gré des transformations géoéconomiques et géopolitiques du monde, mais aussi la pertinence de la définition de modèles universels.

▸ Les débats sur le développement

Par développement, on entend l'amélioration des conditions et de la qualité de vie d'une population. Il ne renvoie pas seulement au bien-être matériel des individus mais implique des éléments aussi divers que l'estime de soi, l'accès à la culture et à la décision politique, la justice sociale, la qualité des liens sociaux, etc. Dans le rapport du Programme des Nations unies sur le développement humain (PNUD) de 1990, l'économiste indien Amartya Sen a mis au point un indice de développement humain qui est la synthèse de plusieurs indicateurs : revenu, santé et éducation.

L'histoire de la planète depuis l'industrialisation du XIXe siècle est l'histoire du développement progressif des sociétés. Toutefois, si la dynamique de développement a transformé les territoires à l'échelle planétaire, elle a aussi creusé les écarts entre les territoires et leurs populations. Non seulement le développement ne supprime pas nécessairement les inégalités sociales et spatiales mais il en crée de nouvelles : les inégalités constituent alors un

élément intrinsèque du développement. L'histoire de la deuxième moitié xx^e siècle a été dominée par l'opposition entre pays développés et pays du tiers-monde/sous-développés/en développement (représentée sur les cartes par la limite Nord-Sud). Les débats sur le développement et le sous-développement sont nombreux pendant la guerre froide. Ainsi W. W. Rostow, universitaire et conseiller des Présidents Kennedy et Johnson, publie en 1960 *Les Étapes de la croissance, un manifeste anticommuniste*, dans lequel il présente la croissance et le développement, qu'il associe, comme le résultat d'un processus historique linéaire, susceptible de se généraliser à l'ensemble de la planète, en cinq séquences successives (société traditionnelle, développement des conditions nécessaires au décollage économique, décollage, phase de maturité, société de consommation de masse). Cette vision téléologique de la notion de développement a fait l'objet de nombreuses critiques. En effet, analyser le développement comme un processus historique linéaire susceptible de se généraliser à tous les hommes et tous les lieux ne résiste pas à l'examen détaillé des situations des différents pays. Cette interprétation ne tient pas compte des facteurs politiques et historiques dans les inégalités de développement, qu'il s'agisse des héritages de la colonisation ou des rapports asymétriques de domination entre les centres (pays développés) et les périphéries (pays en développement). Elle fait également abstraction des interdépendances entre les différents États et considère le monde comme une « collection de nations individuelles » (B. Bret). Quand certains chercheurs analysaient les difficultés du tiers-monde comme le résultat des conditions physiques liées à la tropicalité, de son côté, le géographe Y. Lacoste sort du déterminisme dans *Géographie du sous-développement* (1965) et définit le sous-développement comme « une incapacité croissante à faire face aux besoins, eux-mêmes croissants, des populations ». Il insiste donc sur les critères sociaux, économiques et politiques du sous-développement comme l'insuffisance alimentaire, l'analphabétisme, la faible productivité des systèmes agricoles qui emploient la majorité de la population, la faible industrialisation, les relations asymétriques au sein des marchés mondiaux, la faiblesse des structures d'encadrement politique, le chômage, la croissance démographique, etc. Le géographe P. Gourou, spécialiste de l'Asie, est quant à lui très critique à l'égard de la notion de développement, résultat d'une vision occidentale du monde porteuse d'une uniformisation universelle, alors que les sociétés sont par définition plurielles. Dans ses travaux, il insiste sur le concept de civilisation. Chaque civilisation est constituée d'un ensemble de techniques (d'encadrement et de production) qui lui sont spécifiques et qui s'inscrivent dans des temporalités et des cadres

spatiaux d'échelles variables. L'approche de P. Gourou est une approche à partir des situations locales et des opportunités qu'elles peuvent offrir (modèle unique de la riziculture asiatique par exemple). Pour l'Afrique, l'agronome R. Dumont (*L'Afrique noire est mal partie*, 1962) montre que le développement doit partir des réalités socioculturelles indigènes et non imiter les méthodes occidentales, coûteuses et inadaptées.

Après la Seconde Guerre mondiale, la question du développement est également au centre de l'agenda politique mondial. Les Présidents américains Roosevelt et Truman rendent la colonisation européenne responsable des retards d'un grand nombre de pays et considèrent qu'ils sont les mieux placés pour aider les colonies à s'émanciper en leur proposant leur modèle de développement. De son côté, l'URSS met en avant auprès de certains pays du tiers-monde les vertus d'une économie socialiste planifiée et des politiques de développement autocentré. Au fur et à mesure que sont créées des institutions dédiées (Comité d'aide au développement créé en 1961 au sein de l'OCDE, CNUCED en 1964, PNUD en 1965), la notion de développement s'inscrit à l'agenda international. Elle est toutefois marginalisée dans les années 1980, du fait des programmes d'ajustement structurel (PAS). Ces derniers relèvent de la doctrine du « consensus de Washington », selon laquelle les causes des difficultés des pays du Sud sont leur déficit extérieur et l'importance de l'inflation. Les PAS sont des programmes d'aides proposés aux pays pauvres suite à la crise de la dette des années 1980, assortis de conditions : politique d'austérité, privatisation du secteur public, lutte contre la corruption et le clientélisme, libéralisation de l'économie. Les coûts humains de ces politiques, dus notamment à la diminution de l'aide dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures et aux politiques de privatisations, ont été largement dénoncés, tant par les populations concernées que par certains économistes, tels Jospeh E. Stiglitz.

▸ Vers un développement durable des sociétés ?

À partir des années 1990, les politiques de développement se centrent sur la réduction de la pauvreté, à l'origine de processus d'exclusion multiples : accès à l'eau, à l'emploi, au logement, aux médicaments, à la culture, aux sports, etc. En septembre 2000, l'ONU a fixé huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : un des objectifs était de diviser par deux le taux de pauvreté sur la planète d'ici 2015. L'objectif a été atteint et d'une manière générale l'extrême pauvreté a reculé : 10 % de la population vit avec moins de 1,90 dollar par jour contre 39 % en 1984. Toutefois, ce bilan positif ne tient pas compte des disparités géographiques : la diminution est

beaucoup plus lente en Afrique subsaharienne en forte croissance démographique. Cette région du monde concentre aujourd'hui la majorité des pauvres de la planète. Surtout, bien que les progrès économiques mondiaux aient permis de réduire l'extrême pauvreté, près de la moitié des habitants de la planète – soit 3,4 milliards d'individus – reste confrontée à de grandes difficultés pour satisfaire leurs besoins élémentaires. Si la pauvreté absolue baisse dans les pays en développement, la pauvreté relative augmente.

Parallèlement à l'action sur la pauvreté, les politiques de développement s'enrichissent d'une nouvelle dimension née de l'internationalisation des questions d'environnement : la durabilité (traduction de l'anglais *sustainable*). Déjà en 1972, l'économiste Meadows préconise une croissance zéro pour remédier aux risques induits par le développement. L'économiste Ignacy Sachs propose en 1977 la notion d'éco-développement, défini comme un « développement endogène, axé sur la satisfaction des besoins fondamentaux de toute population, s'efforçant de ménager les ressources de l'environnement ». Toutefois, la notion de développement durable n'est formulée officiellement que dans le rapport Brundtland (« Notre avenir à tous ») en 1987. Elle est ensuite popularisée lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Le développement durable est un développement permettant de satisfaire les besoins du présent, sans compromettre ceux des générations futures. Il repose sur trois piliers : un développement inscrit dans la durée et fondé sur la croissance économique, une équité sociale à établir entre les générations et à l'intérieur des générations, le respect des systèmes naturels qui nous font vivre. La durabilité demande ainsi de concilier les aspects économiques (croissance), sociaux (développement humain) et environnementaux (protection de l'environnement). La difficulté réside dans l'équilibre de ces trois piliers.

Le développement durable ne présente donc pas de rupture forte avec un modèle libéral de développement fondé sur la croissance. Certains auteurs parlent d'ailleurs d'« environnementalisme libéral », le développement reposant sur l'idée qu'il est possible de concilier croissance économique et protection de l'environnement, à la condition de laisser opérer la logique du marché. Malgré les critiques dont il fait l'objet, le développement durable constitue un cadre pour l'action nationale et internationale. Depuis septembre 2015, les OMD ont été remplacés par 17 objectifs de développement durable (ODD), qui intègrent aussi bien l'impact du changement climatique sur la pauvreté que l'instabilité des prix sur les marchés mondiaux, ou encore les impacts humains des conflits. Ces 17 ODD, qui sont des objectifs pour l'action à l'horizon 2030, sont ensuite repris par les États et déclinés aux échelles locales.

▸ Nouveaux rapports de force

À l'échelle mondiale, l'apparition du paradigme du développement durable a permis une vision plus globale des politiques de développement, mais n'a pas répondu au défi d'un développement inégal. Certains pays pauvres ne sont pas en capacité d'intégrer les critères environnementaux de protection de la nature, quand ils ne sont pas en mesure de garantir l'éducation, la santé, l'accès à l'emploi de leur population. Dans *L'Ingérence écologique* (2000), Georges Rossi dénonce les schémas simplistes, les boîtes à outils applicables en tous lieux, les diagnostics systématiques utilisés par les organisations nationales et internationales, pour dénoncer l'ampleur des phénomènes d'érosion des sols ou de déforestation observés dans les pays du Sud. En outre, la vulnérabilité des pays du Sud face aux risques environnementaux est en grande partie aggravée par l'attitude des pays développés. La gestion des matières plastiques est un bon exemple pour illustrer les fractures Nord/Sud. Pour faire face à des déchets de plus en plus encombrants (poids cumulé de 8,3 milliards de tonnes entre 1950 et 2017), la plupart des pays de l'OCDE les ont massivement exportés vers les pays des Suds. La Chine aurait reçu plus de 72 % de ces déchets mais en a réexporté la moitié vers ses voisins. À partir de 2013, pour inverser la tendance, elle a mis en place une politique de contrôle plus strict des déchets reçus et depuis 2017 interdit l'importation de plastiques non industriels, ce qui a reporté la pression sur les pays de l'ASEAN qui ont décidé à leur tour de restreindre en 2019 les importations, voire de renvoyer les conteneurs vers les expéditeurs. De son côté, le Timor-Leste a annoncé, en mai 2019, sa décision de devenir la première nation à recycler 100 % de toutes ses matières plastiques. L'exemple des plastiques permet de constater que des actions sont possibles lorsqu'une réelle volonté politique est affichée, mais qu'une partie des difficultés se situe au-delà des pays ou même de la région, dans les pratiques de la mondialisation liées aux sociétés de consommation de masse. Sans une gouvernance mondiale de la gestion des déchets qui passe par la réduction de l'utilisation de ce type de produits, la pression de la gestion des déchets va se reporter (c'est déjà le cas en partie) sur les pays les plus pauvres d'Afrique subsaharienne.

La réflexion sur le développement et le développement durable pose en définitive la question de la dépendance de certaines sociétés et certains territoires à des acteurs extérieurs. L'économie de plantation et l'extraction minérale dans les pays du Sud en sont une des formes caractéristiques, lorsqu'elles sont opérées par des firmes étrangères versant des salaires faibles, contrôlant les marchés, et laissant derrière elles les impacts

environnementaux de leur activité. La présence de ressources naturelles n'est ainsi pas toujours un moteur de développement pour un pays donné. Au contraire, lorsque le pays se situe dans une situation de dépendance complète vis-à-vis des exportations de matières premières, alors même que l'activité extractive nécessite de gros investissements mais procure peu d'emplois, on parle de « maladie hollandaise » ou de malédiction des ressources. Apparue dans les années 1970, la notion de développement local exprime la critique d'un modèle de développement fondé exclusivement sur l'intégration au système productif mondialisé. Elle insiste sur les initiatives, l'implication des populations et la mobilisation des ressources locales. Le développement local est au départ pensé comme un développement auto-centré où la croissance est mise en service des territoires et des habitants, ce qui permet aux forces économiques et sociales de s'affirmer et de s'autonomiser. Aujourd'hui, l'idée d'un développement territorial, endogène, ne remet pas nécessairement en question l'intégration à des échelles supranationales. Un développement pensé à une échelle régionale peut ainsi permettre par exemple de créer des synergies entre économies nationales complémentaires. Il s'agit cependant de penser des modèles de développement qui s'appuie sur les spécificités historiques, économiques, sociales, politiques d'un territoire donné et non la mise en œuvre de modèles théoriques et universels.

ZOOM

La transition

La transition est une notion de plus en plus utilisée dans le débat public, se substituant parfois à celle de développement durable. Littéralement, la transition est le passage d'un état à un autre. Les états de départ et d'arrivée ne sont pas stables et la transition signifie des changements nombreux, rapides et/ou de grande ampleur. En sciences humaines, le terme fait référence à l'ensemble des changements majeurs qui affectent l'espace mondial et les autres échelles : forte croissance démographique mais également vieillissement de la population, accélération de l'urbanisation, vulnérabilité accrue des sociétés face à des crises multiformes (environnementales, sanitaires, économiques, sociales, politiques, etc.). La transition est souvent accompagnée d'un adjectif associé (démographique, sanitaire, politique, économique, écologique, énergétique, urbaine, rurale, alimentaire). Sans épithète, le terme renvoie aux socié-

tés en transition et invite alors à penser la sortie d'un monde à terme condamné, car caractérisé par des modes de vie qui ne sont plus viables. Le mouvement des *Transition Towns*, lancé en 2006 au Royaume-Uni par Rob Hopkins, enseignant en permaculture, s'inscrit dans cette perspective. Des milliers d'initiatives citoyennes, très diverses, ont depuis vu le jour, dans une quarantaine de pays. Transitions alimentaire (développement de la permaculture en ville), énergétique (promotion de nouvelles mobilités pour mettre fin à la dépendance au pétrole), économique (développement de monnaies locales, stratégies de décroissance) sont au cœur des différents projets mis en œuvre.

L'idée de transition est en outre étroitement liée aux bouleversements rapides et pluriels engendrés par le processus de mondialisation de l'économie et de mise en réseau du monde à petite échelle. La multiplication des flux d'hommes, de marchandises et de capitaux a engendré des interdépendances, mais également creusé les écarts de manière inédite. Dans le domaine environnemental, l'intensification des échanges a entraîné la création de chaînes de risques, bien au-delà de l'espace de déclenchement de l'aléa. Les flux croissants de personnes liés à la mondialisation constituent également un facteur de propagation des maladies : la crise de la Covid-19 a révélé la vulnérabilité de l'ensemble des sociétés de la planète et des systèmes de soin, et accéléré la prise de conscience des liens entre santé et durabilité des modèles de développement économiques et sociaux. Elle a conduit une partie des Parisiens ou des New Yorkais à quitter ces villes globales pour aller se confiner dans leur résidence secondaire à la campagne. Il ne s'agit pas de remettre en cause la mondialisation ou la métropolisation : les collaborations scientifiques à l'échelle mondiale ont permis la mise au point rapide des vaccins, tandis que les métropoles peuvent jouer un rôle essentiel dans les domaines de la recherche médicale et peuvent offrir une offre de soins médicalisés riche et diversifiée. Les crises invitent plutôt à davantage réguler la mondialisation et à modifier nos modes de vie, afin d'intégrer de plus en plus les questions de prévention, de soin (et pas uniquement au sens médical du terme) et d'inégalités socio-spatiales. La pandémie n'entraînera pas nécessairement de rupture dans l'organisation des territoires mais des réajustements en faveur de nouveaux équilibres. Ces ajustements ne sont néanmoins pas simples à trouver, le monde étant structuré autour d'un ensemble de systèmes et de sous-systèmes territoriaux complémentaires, mais obéissant parfois à des logiques contradictoires. Si derrière le risque climatique, il y a l'idée d'une seule et même crise, les temporalités de déroulement et de réponse à cette crise sont multiples : le temps des écosystèmes n'est pas celui des sociétés,

qui ne correspond pas lui-même tout à fait au temps des évolutions des systèmes économiques ou encore à celui des prises de décisions politiques et institutionnelles. Le temps de la transition, au carrefour de ces différentes temporalités, est donc un temps dont les rythmes sont difficiles à saisir.

En définitive, la ou les transitions renvoient à des choix politiques eux-mêmes pluriels. La transition n'a pas la même signification dans les pays développés, les pays émergents ou les pays en développement, dans la mesure où les différents acteurs ne disposent pas des mêmes ressources pour mettre en œuvre la transition et où les individus sont plus ou moins en mesure de changer leurs comportements. L'UE a fait de la transition un objet politique majeur pour les décennies à venir. La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a lancé en décembre 2019 un Pacte Vert afin de favoriser « une transition juste et inclusive » et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cependant, les pays développés ont tendance à penser la transition comme le résultat d'innovations technologiques (innovation de rupture), dans le domaine des énergies renouvelables par exemple, sans envisager les nouvelles dépendances que ces technologies innovantes peuvent engendrer (dépendance aux ressources non renouvelables en cuivre ou en lithium pour le secteur photovoltaïque par exemple). Comme pour le développement, les discours sur la transition peuvent devenir téléologiques et normatifs, avec l'idée que la transition serait la voie qu'il faut suivre, alors que s'en écarter serait un signe de faiblesse ou d'incapacité. Les échecs des politiques démographiques ou de développement placeraient par exemple les pays africains comme des exemples à ne pas suivre. Une telle approche occulte le fait que les territoires africains peuvent également constituer des laboratoires de la transition autour d'une économie de la frugalité et du recyclage. Dans les pays du Nord, les discours sur la transition et la résilience peuvent aussi conduire à une déresponsabilisation du politique, les voies vers la transition étant du devoir et de la responsabilité de chacun. Enfin, les informations télévisées en continu ainsi que les nombreux réseaux sociaux, vecteurs essentiels de connaissance mais aussi d'émotions et de peurs, peuvent nourrir des discours anxiogènes sur l'effondrement (collapsologie) et nuire à une évaluation froide des situations.

Un autre regard

GÉOPOLITIQUE

La Servante écarlate *et les paradoxes du développement durable*

Meilleure série dramatique aux Golden Globes de 2018, la série dystopique *The Handmaid's Tale*, créée par Bruce Miller et inspirée du roman de Margaret Atwood paru en 1984 relate l'histoire d'une société qui place les hommes, la Bible et la violence sur un piédestal pour la survie de l'espèce humaine. La société de Gilead a été fondée en réponse à une importante dégradation de l'environnement qui a donné lieu à une grave crise de la fertilité humaine. Cependant la réponse des fondateurs de Gilead est la mise en place d'une société totalitaire et misogyne : les plus faibles sont déportées, les rebelles sont exécutées et les femmes encore fertiles sont violées pour enfanter la progéniture des couples les plus puissants. Le roman et la série montrent bien la nécessité de ne pas penser les enjeux sociaux indépendamment des enjeux environnementaux pour construire un monde durable. La transition vers la dictature écologique de Gilead est rendue possible parce que le statut des femmes était fragile dans la société antérieure. Lors de divers entretiens, Margaret Atwood a d'ailleurs insisté sur l'importance de la lutte pour les droits des femmes pour diminuer leur vulnérabilité face au changement climatique. Elle rejoint en cela le mouvement de l'écoféminisme né dans les années 1970, mais démocratisé récemment par la jeune activiste suédoise Greta Thunberg. La transition vers une société plus durable passe avant tout par des politiques de lutte contre les inégalités.

Bibliographie

- S. Beucher, « Les transitions », *Documentation photographique* n° 8139, CNRS Éditions, 2021.
- P. Arnould et Y Veyret (dir.), *Atlas du développement durable*, Autrement, 2019.
- J. L. Chaléard et T. Sanjuan (dir.), *Géographie du développement*, Armand Colin 2017.

Voir aussi Afrique — Asie — Changement climatique — Collapsologie — Colonisation/Décolonisation — Consensus de Washington — Crise — Croissance — Inégalités — Justice spatiale — Limite Nord/Sud — Pauvreté — Périphérie — Population — Risque — Santé

Diplomatie

Au fondement des relations internationales, la diplomatie représente l'ensemble des moyens et activités spécifiques qu'un État consacre au service de sa politique étrangère. Elle est formalisée par la Convention de Vienne (1961) qui établit le protocole des relations entre États, l'immunité du personnel diplomatique et l'inviolabilité des ambassades. Elle renvoie à des fonctions de représentation, d'observation et de négociation. Surtout bilatérale au XVII^e siècle, la diplomatie est marquée depuis 1945 par un nombre croissant d'acteurs étatiques et non étatiques, ainsi qu'une médiatisation incarnée par la diplomatie des sommets.

Discontinuité

La discontinuité est ce qui sépare deux ensembles spatiaux voisins et différents. Les discontinuités peuvent être des ruptures, des interfaces, des frontières qui témoignent de modes d'appropriation territoriale spécifiques (maillages, reconnaissance juridique d'une limite) mais aussi de mises en valeur de lignes de contact (littoraux, piémonts, sahels) ou encore de différences de développement. Elles peuvent être mesurées dans l'espace par un gradient plus ou moins brutal. Elles constituent un bon baromètre des relations entre acteurs sur un espace donné (rivalités, tensions, coopération, etc.).

Distance

Au sens propre, il s'agit d'un intervalle à franchir pour se rendre d'un lieu à un autre. Dans un contexte de profondes mutations géoéconomiques et géopolitiques le terme devient polysémique : distance physique, distance-temps, distance-coût, distance sociale, distance perçue. Les sociétés contemporaines multiplient les processus de mise à distance, de séparation, pour faire face aux risques naturels, sanitaires, industriels, migratoires auxquels elles sont confrontées. Toutefois ces risques ne sont pas uniquement des menaces mais aussi des opportunités pour repenser nos modes de vie et nos systèmes politiques et économiques.

Dividende démographique

Le dividende démographique est le bénéfice que peut représenter, pour un pays, l'augmentation de la part de la population active (du fait de la baisse de la fécondité, la part des moins de 15 ans diminue et la part des personnes âgées reste faible). Cette situation représente à la fois une opportunité de développement mais aussi des défis à relever (investissements dans la santé et l'éducation, création d'emplois). L'Afrique subsaharienne est particulièrement confrontée aujourd'hui à cette problématique de transformation de la croissance démographique en dividende.

Division internationale du travail

La division internationale du travail (DIT) correspond à la répartition mondiale des productions en fonction des avantages comparatifs de chaque espace producteur. Dans la théorie libérale classique (Ricardo), l'abolition des droits de douane et des contrôles frontaliers doit permettre la libre circulation des marchandises et des travailleurs. L'émergence d'une économie mondialisée, grâce à la baisse des coûts des transports et à la libéralisation des échanges dans la deuxième moitié du XX^{e} siècle accélère la mise en place de cette DIT pour la circulation des marchandises (beaucoup moins pour celle de la main-d'œuvre). Toutefois dans la mesure où il s'agit surtout d'échanges de composants et de pièces plus que de produits finis avec une fragmentation de la production entre des territoires multiples, cette DIT correspond davantage à une division internationale des processus productifs (DIPP), ou une mondialisation des chaînes de valeur.

Droit international

Le droit international concerne les relations qui débordent le cadre d'un seul État. Le droit international privé s'applique aux individus ou personnes morales. Le droit international public définit les responsabilités juridiques des États entre eux et avec les individus qui viennent sur leur territoire ; il repose sur la souveraineté de l'État et sur ses obligations internationales.

Le traité de Westphalie de 1648 est souvent retenu comme point de départ du droit international public, même s'il faut attendre 1781 pour voir apparaître le terme « international » pensé par le philosophe J. Bentham comme synonyme d'interétatique. L'activité normative internationale connaît un développement continu depuis le XVIIIe siècle. Le discours des « quatorze points » de W. Wilson en janvier 1918, la création en 1920 de la SDN, puis la fondation des Nations unies en 1945 marquent l'intensification et l'élargissement d'un droit international qui n'a fait que gagner en importance depuis, lié à l'interpénétration entre ordre international et ordre interne. Ce phénomène est particulièrement important au sein de l'UE.

L'origine étatique ou interétatique explique l'existence, l'efficacité et l'étendue de ce droit, qui peut épouser toutes les formes : écrit ou non écrit, implicite, voire tacite comme dans le cas de la coutume. Il est ouvert à toutes les thématiques, comme l'Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats en 2007 ou l'Accord intergouvernemental de 2013 sur les ports secs entre plusieurs pays d'Asie-Pacifique pour faciliter les échanges dans la région. Le consentement en est toujours la base. Son efficacité est directement liée à l'engagement de chacun des États : il ne lie que les États qui l'ont accepté, d'où, par exemple l'incompréhension face à la décision britannique – retirée depuis – de déroger par voie légale à plusieurs points de l'accord conclu avec l'UE pour encadrer le Brexit en septembre 2020.

Sur un plan technique, les règles du droit international procèdent de la coutume, des traités, des actes unilatéraux étatiques et des actes des organisations internationales. La coutume, dont découle le caractère obligatoire des traités internationaux est à la fois ancienne et vivante, comme le prouve la convention dite de « Montego Bay » sur le droit de la mer de 1982. Les traités, aussi appelés accords, conventions ou protocoles, constituent des instruments écrits à la base des relations juridiques internationales, qu'ils soient bilatéraux, régionaux ou multilatéraux, et couvrent tout le spectre de la coopération internationale. Les actes unilatéraux étatiques sont issus de déclarations souveraines d'un État, à l'image de la décision de D. Trump en 2017 de déclarer Jérusalem capitale d'Israël. Les actes des organisations internationales, enfin, ont une portée qui varie en fonction de leur origine, allant de décisions (résolution 1373 du Conseil de Sécurité suite aux attentats du 11 septembre 2001) à de simples recommandations (en 2020, résolution de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'état de droit aux niveaux national et international ; lignes directrices de l'OMS pour lutter contre l'épidémie de la Covid-19).

L'intensification du droit international s'accompagne de la reconnaissance de multiples acteurs : États, OIG, ONG, experts, acteurs économiques privés, voire opinions publiques. Cette extension a donné lieu à une réflexion sur la portée de la normativité des textes, allant d'un « quasi droit » ou « droit mou » non obligatoire (*soft law*) à un « droit dur » obligatoire, dit impératif ou *jus cogens* comme induit par le traité de l'OMC. Le politologue Z. Laïdi a montré toute l'importance de ces règles de droit non obligatoires pour fabriquer des effets juridiques et du consensus. Ce procédé est largement employé dans le domaine environnemental, comme l'a montré la COP21 tenue à Paris en 2015.

Dans un monde globalisé, le droit international est sommé de répondre à de nouveaux défis tels que la montée en puissance du nombre d'acteurs, la place prépondérante des droits de l'homme ou la remise en cause de la souveraineté. C'est bien le rôle de l'État qui se joue derrière les divers questionnements. Pour le géographe M. Foucher, le système international, en dehors de l'UE, reste en effet très classique, « terriblement westphalien », donc régalien.

Voir aussi État — Gouvernance mondiale — ONU — Organisation internationale — SDN — Système westphalien

Dumping

Selon les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le *dumping* consiste pour une entreprise à vendre un produit à l'exportation à un prix inférieur à celui pratiqué sur le marché intérieur du pays d'origine. L'OMC autorise le pays importateur à pratiquer des droits anti-*dumping* compensateurs s'il est victime de cette concurrence déloyale. Par extension, on parle de *dumping* social ou *dumping* environnemental quand un État ou une entreprise tire un avantage économique du non-respect des règles en vigueur ou d'un abaissement délibéré des exigences dans ces domaines.

Dynamiques

Les dynamiques renvoient à des changements, à des évolutions et à des étapes successives dans l'évolution. Elles peuvent être positives ou négatives. On peut identifier des dynamiques démographiques (évolution de la

répartition par âge de la population), spatiales (modification de la localisation des populations et des activités), économiques, sociales, urbaines, rurales, dont il convient d'analyser les causes, les manifestations (croissance, déclin, déprise, crise, mise en réseau à petite échelle, etc.) mais également les acteurs concernés.

Échanges internationaux

Les échanges de marchandises et de services constituent à travers l'étude de l'évolution de leurs flux, de leur composition et de leur géographie (pays exportateurs et importateurs) l'un des principaux indicateurs statistiques pour appréhender sur le temps long la dynamique de mondialisation de l'économie. Ceux-ci ont en effet considérablement profité de l'extension du capitalisme à l'échelle de la planète au tournant des années 1980, lorsque la mondialisation contemporaine a commencé son envolée irrépressible à la faveur de la levée de nombreux obstacles aux échanges, mais aussi de la mise en place de mécanismes de dérégulation de l'économie qui ont permis aux entreprises de se projeter plus facilement à l'international. L'évolution spectaculaire du contexte géopolitique a encore facilité leur progression à la faveur de la fin de la guerre froide et de l'ouverture au capitalisme de l'Europe orientale après la chute de l'ex-URSS en 1991. Les échanges internationaux ont enfin très largement bénéficié du rattrapage économique opéré par nombre de pays en développement à partir du milieu des années 1980 et, parmi eux, surtout la quinzaine de pays dits émergents dont les classes moyennes en plein essor tirent la consommation. Tous les pays de la planète ou presque participent désormais, mais dans des proportions très variables, à ces échanges dans le cadre d'une économie capitaliste et mondialisée.

▸ Évolution du commerce mondial depuis 1945

Le commerce mondial des marchandises s'est littéralement envolé après la Seconde Guerre mondiale, passant en valeur de 58 milliards de $ en 1948, à près de 19 000 milliards de $ en 2019. Plusieurs facteurs structurels ont facilité cet essor spectaculaire durant toute cette période.

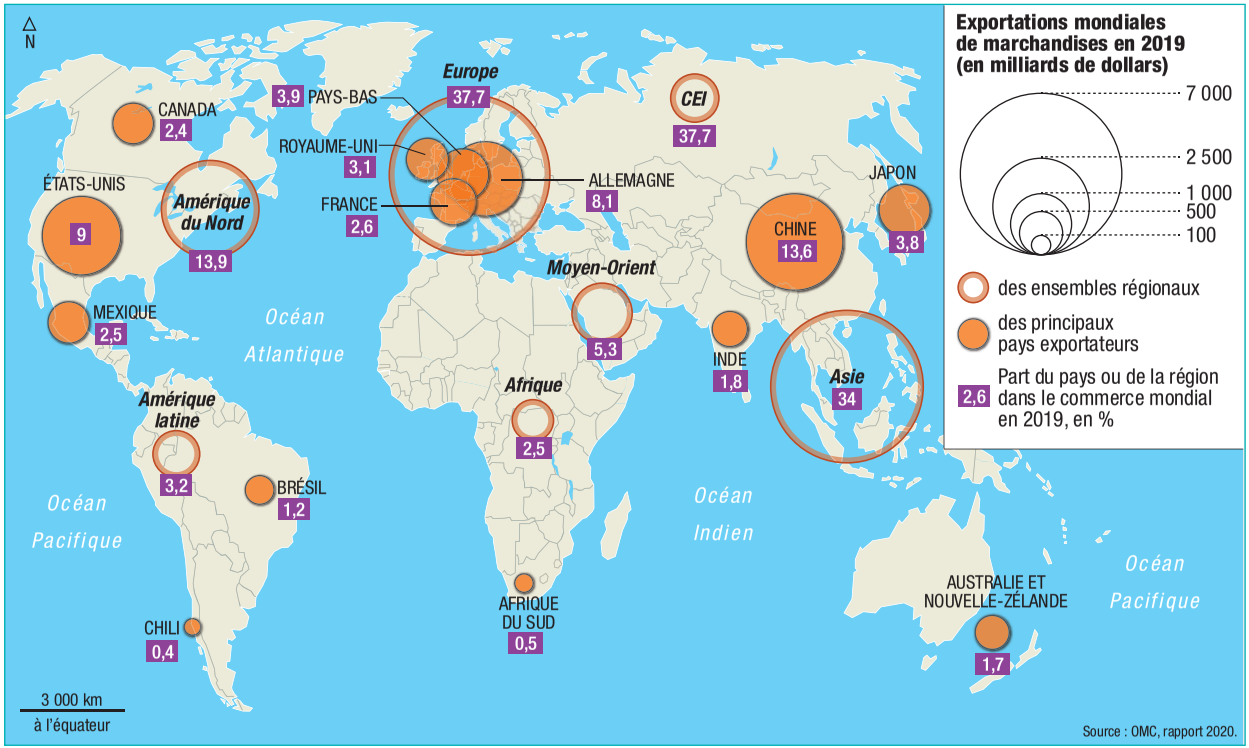
Le premier d'entre eux est celui de la levée progressive des droits de douane appliqués aux produits manufacturés importés, d'abord dans le cadre des accords du GATT à partir de 1947, puis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à partir de 1995, qui rassemblait 164 pays membres en 2020 (soit 98 % de la valeur du commerce mondial). Les

droits de douane applicables aux marchandises importées sont ainsi passés pour les produits manufacturés de 40 % en moyenne au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à seulement 3,9 % en 2021. Ce désarmement douanier s'est réalisé en huit cycles (qui portent chacun un nom de lieu ou une appellation) d'âpres négociations entre les pays signataires : Genève : 1947 ; Annecy : 1949 ; Torquay : 1951 ; Genève : 1956 ; *Dillon Round* : 1960-1961 ; *Kennedy Round* : 1964-1967 ; *Tokyo Round* : 1964-1967 ; *Uruguay Round* : 1986-1994. Cependant, les droits de douane n'évoluent plus guère depuis le lancement du cycle de Doha en 2001. Prévu pour durer 3 ans, celui-ci a été suspendu en 2006. Les discussions ont achoppé principalement sur la question des subventions accordées par l'Union européenne et les États-Unis à leurs secteurs agricoles afin de les préserver de la concurrence. Les pays du Sud, qui attendaient beaucoup de cette ouverture de marchés nouveaux, ont par ailleurs refusé le principe de réciprocité qui leur était demandé. En dépit de plusieurs tentatives de relance, notamment en 2013 (conférence de Bali), les débats se sont enlisés depuis 2015. Contestée pour son inefficacité et son inadaptation au nouveau contexte économique mondial (surtout depuis l'irruption de la Chine et sa capacité de déstabilisation du commerce mondial), l'OMC symbolise désormais la crise du multilatéralisme. Cette institution attend désormais une réforme en profondeur.

La transformation radicale des transports a accompagné cette dynamique depuis l'après-guerre, grâce à la généralisation de l'usage du conteneur à partir de 1956, qui a révolutionné la logistique des marchandises dans le sens de leur intermodalité (transports maritime, ferroviaire, routier, fluvial et aérien). L'accélération de la mondialisation a aussi encouragé la généralisation de la maritimisation des échanges internationaux (environ 70 % du transport international en valeur et 80 % en volume). Enfin, l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) facilite depuis le début des années 1980 la mise en relation des différents acteurs concernés, l'identification de nouvelles opportunités d'affaires et surtout les modalités de transaction et leur sécurisation.

L'approfondissement inédit du processus de division international du processus productif (DIPP) à partir des années 1980 a enfin joué un rôle décisif dans l'envolée des échanges mondiaux de marchandises. Celui-ci se fonde sur le principe du séquençage des tâches tout au long du processus de production, chacune de ces étapes pouvant donner lieu à une implantation dans un pays étranger choisi en fonction de ses avantages comparatifs, selon le concept classique de David Ricardo (niveau des salaires,

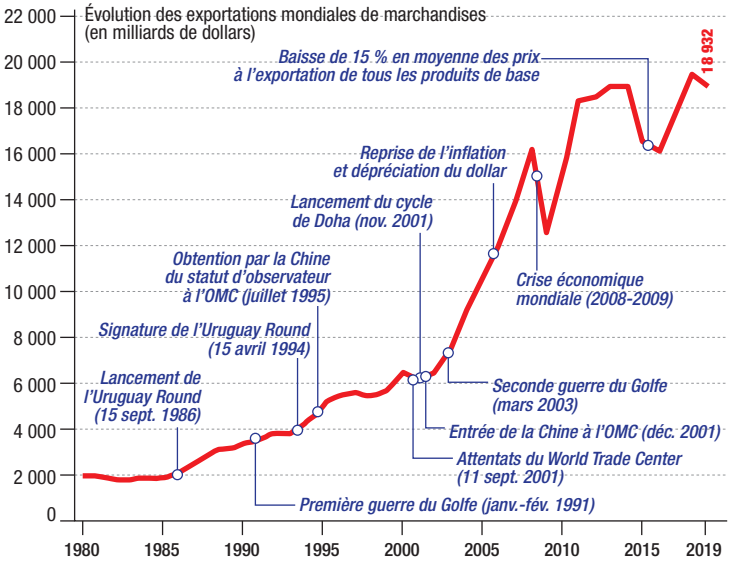
Les exportations mondiales de marchandises (2019)



compétences de la main-d'œuvre, maîtrise technologique, coût du capital, coûts de l'énergie, abondance des matières premières, efficacité de la sous-traitance, etc.). Les composants industriels issus de ces fabrications intermédiaires peuvent ainsi être amenés à franchir toute une série de frontières différentes (ce qui grossit le montant des échanges marchands de manière quelque peu artificielle) avant d'être assemblés dans un pays final, puis réexportés dans le produit fini en franchissant de nouvelles frontières. Au final, la proportion des intrants importés et incorporés dans les exportations des produits finis se révèle importante. Elle représentait en moyenne 30 % des échanges marchands dans le monde en 2007. Le contenu en importations aurait cependant plutôt baissé à la faveur de la crise financière de 2007-2008.

Le rôle d'entraînement du processus de mondialisation sur les échanges se lit aisément sur le graphique ci-dessous. La courbe montre tout d'abord une augmentation assez régulière des exportations de marchandises à partir du milieu des années 1980 et ce jusqu'à la fin des années 1990, à la suite de la mise en place des accords de l'*Uruguay Round* (1986-1994), qui sont à l'origine d'une phase importante de désarmement douanier. Le début des années 2000 a inauguré ensuite une nouvelle phase d'envolée impressionnante (le seuil symbolique des 10 000 milliards de $ a été franchi en 2005), jusqu'au pic de 2008 (16 169 milliards de $). La crise financière et économique mondiale apparue aux États-Unis à la faveur de la crise des *subprimes* (prêts hypothécaires à risques) en 2007-2008 a cependant entraîné un effondrement spectaculaire de ces flux à partir de 2009 (12 545 milliards de $). Cette crise a provoqué une chute générale des prix des hydrocarbures et de toutes les matières premières agricoles et minières sur le marché international, qui avaient alors atteint des sommets (le prix du baril de pétrole avait atteint un record de 147 $ en juillet 2007). L'année 2010 (15 306 milliards de $) a vu repartir à la hausse la dynamique des exportations de marchandises. Le retour de la confiance s'est traduit par quatre pics historiques consécutifs qui ont dépassé la barre symbolique des 18 000 milliards de $ entre 2011 et 2014, niveau qui fut retrouvé en 2018 (année du record historique avec 19 472 milliards de $). À la veille de la crise sanitaire mondiale de la Covid-19 apparue en Chine en décembre 2019, les exportations continuaient d'atteindre un niveau extrêmement élevé (18 932 milliards de $ pour l'année 2019). Les années 2020 et 2021 devraient être marquées par des baisses significatives (9,2 % estimés par l'OMC pour 2020, dans le cas des marchandises, mais 23 % dans celui des services) et le retour à des niveaux élevés semble durablement compromis.

Évolution du commerce mondial de marchandises



Source : OMC et divers.

▶ Structure des échanges mondiaux en 2019

Avec 13 300 milliards de $, les produits manufacturés représentaient 70 % du total des échanges de marchandises en 2019 selon l'OMC. Ils sont suivis par les combustibles et les autres produits des industries extractives (3 000 milliards de $, soit 15,8 %), et les produits agricoles (1 800 milliards de $, soit 9,5 %). Par ordre décroissant, les exportations de marchandises sont tirées par la Chine (13,2 % en 2019), les États-Unis (8,7 %), l'Allemagne (7,9 %) puis, loin derrière, par les Pays-Bas (3,8 %), le Japon (3,7 %), la France (3 %, au sixième rang), la Corée du Sud (2,9 %), Hong Kong (2,8 %), l'Italie (2,8 %) et le Royaume-Uni (2,6 %). Par ensembles régionaux, l'Europe (37,7 % en 2019, dont 31,6 % pour l'Union européenne) continue de figurer en tête devant l'Asie (34 %, contre 14 % en 1948), l'Amérique latine (3,2 % en 2019, contre 11,3 % en 1948), le Moyen-Orient (5,3 %), la Communauté des États indépendants (CEI, 3,4 %), enfin l'Afrique (2,5 %, contre 7,3 % en 1948).

En comparaison, les échanges mondiaux de services commerciaux sont beaucoup moins importants (5 898 milliards de $), tirés par les services fournis aux entreprises, les services informatiques et de télécommunication, les

services financiers, les voyages et les transports. Les échanges de services sont encore plus concentrés que ceux des marchandises, puisque les dix premiers classés assuraient à eux seuls 54 % de ces flux : les États-Unis sans surprise en tête (14,1 %), suivis par le Royaume-Uni (6,8 %), l'Allemagne (5,5 %), la France (4,7 %, au quatrième rang), talonnée par la Chine (4,6 %).

▸ Décélération du rythme de croissance des échanges

Sans pour autant annoncer une « fin de l'âge d'or » du commerce mondial et encore moins une amorce d'un processus de « démondialisation », il est cependant certain que les échanges marchands connaissent une nette décélération depuis plusieurs années. Alors qu'ils croissaient deux fois plus vite que le PIB mondial (6 % par an en moyenne) durant les années 1990-2000, ceux-ci se sont progressivement alignés sur le taux moyen de croissance du PIB mondial (2,7 % en moyenne depuis 2012). Pour autant, les économistes rappellent volontiers que les modèles de la théorie économique n'ont jamais stipulé que la croissance du commerce international se devait d'être plus importante que celle de la croissance du PIB mondial. Aussi, indépendamment de la crise sanitaire mondiale qui accroît encore un peu plus la tendance générale, la période actuelle de décélération de la croissance mondiale des échanges internationaux doit être davantage analysée comme une « phase de retour à la normale » (et non un « retour en arrière ») après plus deux décennies d'euphorie dans un contexte géo-économique et géopolitique absolument exceptionnel : fin de la guerre froide et disparition du bloc soviétique ; généralisation du libre-échange à l'échelle planétaire ; avènement en 2009 de la Chine au premier rang des pays exportateurs mondiaux ; entrée de la Chine dans l'OMC (décembre 2001) ; multiplication des zones d'intégration régionale et des accords régionaux de commerce ; apparition des pays émergents et essor des classes moyennes avides de consommation dans ces pays.

▸ Vers davantage de régionalisation des échanges ?

Aggravé par la crise sanitaire de la Covid-19, le ralentissement de la dynamique des échanges mondiaux se singularise aussi par l'approfondissement concomitant du processus de régionalisation de la mondialisation, comme si l'idéal de la globalisation de l'économie à un niveau résolument planétaire perdait de sa pertinence. Deux marqueurs majeurs le laissent en effet penser.

Le premier s'identifie au travers de la multiplication des accords bilatéraux entre États, ou entre zones d'intégration régionales et États afin de

faciliter de manière préférentielle les échanges entre les pays signataires. C'est par exemple le cas des très récents accords de libre-échange signés entre l'Union européenne et Singapour en 2019, puis avec le Vietnam en août 2020, qui prévoient à terme une élimination de 99 % des droits de douane entre les parties. C'est aussi le cas spectaculaire du RCEP signé le 15 novembre 2020. Cette nouvelle et immense zone de libre-échange (représentant 30 % du PIB mondial et 2 milliards d'habitants) regroupe, à l'instigation de la Chine, 15 pays de l'Asie orientale et du Pacifique. Y figurent les 10 pays phares de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'Inde, qui devait y figurer initialement, a décliné l'invitation par crainte de se retrouver inondée de produits chinois à bas coûts, mais aussi pour préserver ses relations avec les États-Unis. La multiplication de ces accords bilatéraux (qui fragilisent les règles multilatérales de l'OMC et par là même cette institution) s'explique en grande partie par le souhait de contourner la paralysie du processus des accords de Doha depuis 2001, qui ne permet plus d'avancer en termes de désarmement douanier. Pour autant, certains analystes préfèrent y voir une forme de substituabilité qui, loin de s'opposer au multilatéralisme, révèle plutôt la recherche de complémentarités en réponse aux carences de l'OMC.

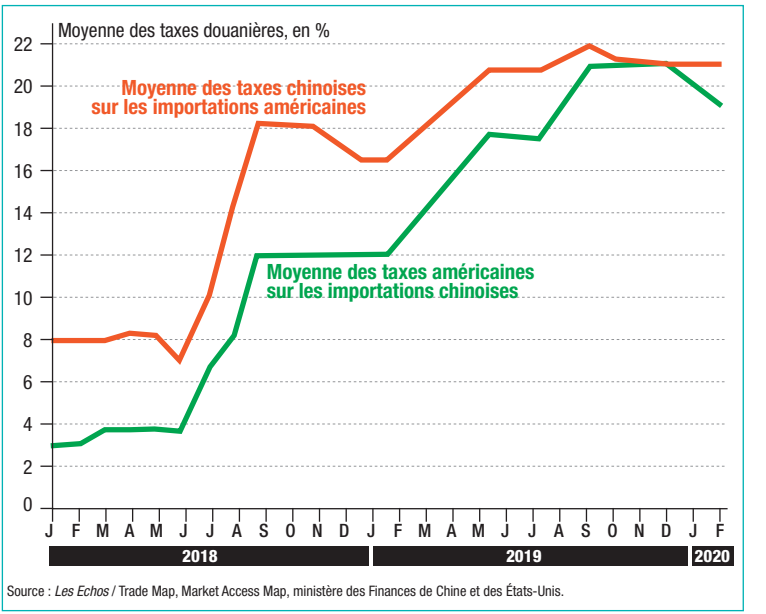
Le second marqueur est à trouver dans la réorganisation des chaînes d'approvisionnement et de valeurs mondiales. En effet, l'une des questions majeures pour l'avenir sera de savoir si les chaînes d'approvisionnement en intrants et composants seront véritablement impactées par la prise de conscience des firmes de leur extrême dépendance vis-à-vis de la montée de nouveaux risques et aléas jusque-là sous-estimés ou méconnus. Nombre d'entreprises ont en effet déjà annoncé vouloir revoir en profondeur l'organisation de leurs chaînes de production sur des bases plus régionalisées (*nearshoring*). La réduction de leur dépendance extérieure par leur rapprochement des marchés de consommation visés, leur permet aussi de diminuer leur empreinte carbone. Ce nouvel impératif devrait d'ailleurs monter en puissance. Mais ses effets probables sur les échanges mondiaux de marchandises ne sont pas encore réellement évalués.

▸ Obstacles au libre-échange

L'économie mondiale apparaît être entrée dans une nouvelle ère annonciatrice d'incertitudes, de troubles nouveaux, voire de conflits à venir entre grandes puissances dans un contexte de guerre économique exacerbée par les questions relatives au maintien ou à l'accès au *leadership* entre les

États-Unis et la Chine. Les attaques dont le libre-échange et les entreprises qui l'animent font l'objet depuis plusieurs années sont très révélatrices de ce nouvel état de fait. L'escalade des mesures protectionnistes (cf. zoom et graphique de la guerre tarifaire) entre États après la crise financière et économique de 2007-2008 a commencé d'ailleurs à faire parler d'un mouvement de « fermeture » de l'économie mondiale. Est-elle annonciatrice d'une prochaine dynamique de démondialisation ? Il est encore trop tôt pour le dire. Pour autant, 3 000 opérations de type protectionniste ont bien été recensées en 2016 par l'OMC au plus fort de leur mise en œuvre, dont plus de 1 000 à l'égard de la Chine, 700 vis-à-vis de l'Allemagne, 800 contre les États-Unis (selon les rapports annuels du *Global Trade Alert*). Fin 2017, 2 200 étaient encore actives. Les pays membres du G20 étaient à eux seuls à l'origine de 65 % de ces mesures discriminatoires, tandis que 30 % émanaient des seuls pays du G8, qui profitaient notamment des failles réglementaires de l'OMC. L'escalade douanière entre les États-Unis et la Chine entre 2018 et 2020 fournit un excellent exemple de l'emballement irrépressible des représailles au nom de la défense de la sécurité nationale.

L'exemple de la guerre tarifaire entre la Chine et les États-Unis (2018-2020)



Source : *Les Echos* / Trade Map, Market Access Map, ministère des Finances de Chine et des États-Unis.

De son côté, et contre toute attente, l'Union européenne a durci habilement le ton en 2020 vis-à-vis de la Chine, en ne lui reconnaissant pas le statut d'économie de marché auquel elle pensait pouvoir prétendre après une période probatoire. En effet, celle-ci ne répond pas encore à tous les critères escomptés. De ce fait, les droits de douane restants à son encontre ne seront pas levés. Si le principe de l'ouverture n'a pas été remis en cause par l'UE, cette dernière exige cependant de la part de la première puissance commerciale mondiale une réciprocité effective, notamment en ce qui concerne les marchés publics chinois qui sont *de facto* fermés aux firmes étrangères. Qualifiée ouvertement par l'UE de « pays partenaire », mais aussi de « rival systémique », la Chine n'est plus simplement vue comme un pays émergent, mais bien comme une puissance submergeante.

ZOOM

Le protectionnisme

Le protectionnisme se définit comme une politique économique de type interventionniste mise en œuvre par un État ou un groupe d'États dans le but de protéger la production nationale et les entreprises qui la réalisent de la concurrence étrangère. Il s'oppose au libre-échange, dont la finalité est au contraire de favoriser le développement du commerce des marchandises et des services. Le protectionnisme se traduit par toute une série de mesures dissuasives et graduelles (tarifaires et non tarifaires) qui visent à limiter ou à interdire les importations : instauration et augmentation des droits de douane *ad valorem* (taux fixe en %) à l'entrée ; droits de douane compensateurs et variables (pour contrer la baisse des prix mondiaux) ; quotas d'importation sur les quantités (licences attribuées à des entreprises ou à des pays exportateurs) ; normes contraignantes (sanitaires, environnementales, etc.) ; autorisations administratives plus difficiles à obtenir ; législations anti-*dumping* (afin de se prémunir contre le comportement anticoncurrentiel de firmes ou de pays) ; appels d'offres sur les marchés publics réservés *de facto* aux entreprises nationales ; etc.
Le protectionnisme peut aussi viser les investisseurs étrangers en rendant plus difficile, voire impossible, l'acquisition d'entreprises nationales pour des raisons de souveraineté économique (secteurs stratégiques comme dans les hautes technologies) pour sauvegarder des emplois et des sites de production susceptibles d'être délocalisés, protéger des brevets, mais aussi des marques et des normes.
Fondement de la guerre économique entre les États, le protectionnisme nourrit aussi abondamment les discours nationalistes et populistes.

Ses méfaits sont largement connus : hausse des prix pour les consommateurs et baisse de leur pouvoir d'achat ; hausse rapide de l'inflation (les plus pauvres sont les premiers impactés contrairement aux idées reçues) ; il peut en outre donner lieu à des représailles voire à des confrontations collectivement nuisibles, à l'image des mesures prises dans les années 1930 qui ont aggravé la crise.

Le ralentissement de la croissance mondiale depuis la crise de 2007-2008 a réveillé les réflexes protectionnistes de nombreux États, car les avantages d'une économie largement ouverte apparaissent moins évidents qu'en période de forte croissance, surtout pour les classes moyennes des pays développés qui se sentent fragilisés et menacés par la mondialisation. L'attirail classique de la guerre économique s'en trouve alors ravivé à l'encontre des principes mêmes du libre-échange, d'unification des marchés et de libre accès de tous les marchés mondiaux prônés par l'OMC.

La demande de protection est néanmoins compréhensible. L'économiste F. List au XIXe siècle avait développé la notion de « protectionnisme éducateur » soit la mise en place de politiques protectionnistes au début du développement industriel, le temps que les industries nationales arrivent à maturité et puissent affronter la concurrence internationale. B. Cassen, président d'honneur d'ATTAC, évoque au XXIe siècle la notion de « protectionnisme altruiste » destiné à protéger les modèles sociaux les plus avancés, comme les intérêts des travailleurs du Sud. Il envisage des prélèvements variables sur les importations suivant des critères sociaux et écologiques, et qui seraient restitués aux pays d'origine. Dans les pays développés, les motivations écologiques et sociales pèsent de plus en plus : à l'instar du projet européen de taxe carbone aux frontières, il s'agit d'éviter que la concurrence internationale mine la mise en œuvre de législations plus exigeantes. S. Jean, économiste au CEPII montre que si le protectionnisme n'est pas une solution, il faut en revanche que les politiques publiques jouent davantage un rôle de distribution et facilitent la mobilité des travailleurs, grâce à un effort de formation.

Bibliographie

- OMC, *Rapport 2020*, 2020.
- M. Rainelli, *Le Commerce international*, La Découverte, 2015.

Voir aussi Avantages comparatifs — Capitalisme — Commerce international — Concurrence — Démondialisation — Division internationale du travail — Espaces maritimes — Intégration régionale — Mondialisation

Échelle

Concept polysémique, l'échelle désigne un rapport de taille entre deux réalités, soit une réduction, soit un agrandissement. En cartographie, l'échelle exprime le rapport entre une distance réelle mesurée dans l'espace terrestre et celle de sa représentation sur la carte. L'échelle spatiale désigne des surfaces d'étendues variées. L'échelle temporelle est la définition du temps plus ou moins long au sein duquel s'inscrivent et se déploient différents processus. L'approche multiscalaire est nécessaire pour analyser les problèmes géopolitiques, afin de comprendre comment se combinent et interagissent différents échelons de pouvoirs. La mondialisation change le rapport des sociétés aux échelles : elle renvoie à la fois à l'avènement du monde comme espace et échelle pertinente d'analyse, mais aussi au télescopage, à l'imbrication croissante des échelles. Elle tisse des spatialités multiples, où le global est présent dans le local sans pour autant qu'il y ait uniformisation. Ce processus peut en outre être lu à différentes échelles temporelles : une première mondialisation avec les Grandes Découvertes de la Renaissance, une deuxième avec le développement du capitalisme industriel et la mondialisation contemporaine depuis les années 1980.

Échiquier mondial

La notion d'échiquier mondial est une métaphore empruntée au jeu d'échecs dont le plateau est subdivisé en cases de couleur claire et sombre avec pour but de capturer le Roi adverse, en limitant petit à petit ses options. Elle renvoie à un monde divisé en États, terrain de jeu géopolitique des États-puissances, qui cherchent à mettre en difficulté leurs adversaires en les dépossédant de leurs ressources. Il s'agit d'une vision occidentale du monde. Dans une vision orientale, on a plutôt recours à la métaphore du jeu de go : le plateau de jeu est initialement vide et chaque joueur place ses soldats un par un, en développant peu à peu ses ressources et en essayant de faire basculer les soldats du camp adverse. Le perdant du jeu de go est plutôt celui qui n'a pas su mieux que l'autre construire et priver d'options son adversaire, mais les deux auront fait avancer leurs positions. Dans les deux cas, il s'agit de représentations qui imaginent le monde comme un terrain de jeu figé.

Économie informelle

La notion est née des observations de l'anthropologue Keith Hart qui soulignait en 1973 qu'au Ghana, la plupart des individus gagnaient leur vie grâce à des « opportunités informelles ». Il distinguait ainsi un secteur formel caractérisé par un degré élevé de rationalisation du travail et un secteur informel dans lequel les relations de travail ne sont pas codifiées. Le Bureau international du travail (BIT) s'est rapidement emparé de cette notion pour identifier la présence massive de l'informalité dans l'emploi mondial ; une majorité d'individus travaille en effet dans un cadre échappant à la régulation d'un État : vendeurs de rue, microentreprises de transfert d'argent, de transport ou de construction…

L'économie informelle est une composante de l'ensemble plus large qu'on peut appeler l'économie non observée. On peut ainsi distinguer l'économie informelle de la production souterraine, c'est-à-dire les activités clandestines (par exemple un atelier de couture clandestin), ainsi que de la production illégale (vente de biens et services illégaux). On ne comprend pas non plus dans l'économie informelle la production domestique dans un but d'autoconsommation. Au sens strict, l'économie informelle désigne la production marchande de biens et services légaux échappant à la régulation de l'État (régulation du travail, imposition…) sans qu'elle soit pour autant cachée. Il existe cependant des intersections entre économie informelle, souterraine, illégale et domestique, expliquant que les études sur l'économie informelle proposent des définitions plus ou moins larges du phénomène et l'appréhendent à partir de plusieurs méthodes d'évaluation : estimations macroéconomiques de l'économie non observée (par exemple la méthode MIMIC utilisée par la Banque mondiale), enquêtes microéconomiques auprès de ménages et/ou d'entreprises.

Depuis 1993, le BIT utilise cependant des critères précis pour délimiter deux ensembles : le secteur informel d'une part, l'emploi informel d'autre part. L'évaluation repose sur des enquêtes auprès de ménages et d'entreprises. Une entreprise est considérée comme relevant du secteur formel sur la base de l'un des critères suivants : elle fait l'objet d'un enregistrement au niveau national, elle tient une comptabilité suivant des règles officielles, verse des cotisations sociales pour ses employés ou compte plus de cinq salariés. Par défaut, les autres entreprises relèvent du secteur informel. Celui-ci désigne donc l'ensemble des microentreprises faisant l'objet d'une faible régulation et peu dotées en capital. L'emploi informel comprend les entrepreneurs du secteur informel, mais aussi les personnes produisant

des biens et services marchands dans un cadre familial, ainsi que les salariés d'entreprises formelles ou informelles lorsqu'ils ne bénéficient pas d'un contrat de travail ou d'une couverture sociale. En 2019, sur la base d'enquêtes menées entre 2005 et 2015, le BIT estimait que l'emploi informel concernait 61 % des travailleurs dans le monde. La corrélation avec le niveau de développement est forte, avec 90 % des emplois dans les pays en développement, 67 % dans les pays émergents, 18 % dans les économies développées (OIT, 2019). L'emploi informel correspond ainsi à 89 % de l'emploi en Afrique subsaharienne, 71 % dans l'Asie et le Pacifique ou encore 54 % en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Bibliographie

- F. Bonnet, M. Chen, J. Vanek, *« Women and Men in the Informal Economy : A Statistical Brief »*, *International Labour Organisation*, janvier 2019.
- K. Hart, *« Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana »*, *Journal of Modern African Studies*, 11 (1), 1973.

Économie numérique

L'économie numérique désigne l'ensemble des secteurs dont l'activité repose sur les technologies de l'information et de la communication (INSEE). Ces technologies s'immiscent dans de nombreux secteurs productifs et donnent naissance à des géants du numérique, présents sur l'ensemble de la planète. Les plus grandes entreprises américaines emblématiques de ce secteur sont souvent désignées par l'acronyme GAFA, ou GAFAM, pour Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft. L'économie numérique inclut aussi l'économie collaborative, dont les entreprises comme Uber, Airbnb, Leboncoin ou encore Blablacar servent de plateforme pour mettre en relation producteurs indépendants et demandeurs épars sur un marché alors qualifié de biface. Leur croissance est rapide, Apple ayant dépassé les 1 000 milliards de dollars de capitalisation boursière en 2018 et les 2 000 milliards en août 2020. Cette croissance pose d'importantes questions en termes de concurrence comme de régulation internationale.

En premier lieu, l'économie numérique pose des questions de concurrence. Les plateformes collaboratives opèrent en effet toutes sur des marchés en monopole ou oligopole, du fait de forts coûts fixes qui leur permettent de réaliser des économies d'échelle au niveau mondial ainsi

que d'effets de réseaux accroissant leur efficacité à mesure que leur part de marché s'accroît. Ces gains d'efficacité ne sont pas problématiques en eux-mêmes, mais peuvent conduire à limiter la concurrence, d'autant plus que leur accumulation de données sur les consommateurs leur permet d'améliorer encore le fonctionnement de leurs algorithmes (économies d'expérience) voire de vendre plus facilement des services annexes (économies de gamme, comme lorsqu'une plateforme de véhicules avec chauffeur propose aussi de livrer des plats à domicile). On comprend ainsi pourquoi 90 % des recherches sur Internet en Europe le sont via Google, ou encore que Facebook détienne 70 % du marché des réseaux sociaux. Les régulateurs prennent conscience du risque que cela fait peser sur l'évolution à long terme des tarifs, et entendent veiller davantage à ce que les marchés restent, selon le terme des économistes, « contestables » par de potentiels concurrents. En octobre 2020, la sous-commission antitrust de la Chambre des représentants américaine va jusqu'à recommander un démantèlement des GAFA en séparant leur activité de plateforme de leurs autres services (Amazon devrait ainsi cesser la vente de biens pour son propre compte). L'enquête conclut en effet à la conséquence néfaste des quasi-monopoles des GAFA pour les usagers, la concurrence et la démocratie.

En second lieu, la contribution de ces firmes transnationales aux économies des pays dans lesquelles se trouvent pourtant leurs consommateurs est jugée nettement insuffisante, dans la mesure où leur modèle de développement repose largement sur le contournement des réglementations existantes – droit du travail, fiscalité et métiers réglementés notamment. L'économie collaborative reste largement menacée par la perspective de voir les travailleurs indépendants des plateformes requalifiés en salariés. Au niveau international, l'idée d'une taxe numérique émerge également pour compenser le manque à gagner pour les États de l'optimisation fiscale menée par les géants du numérique. En mai 2019, la France est ainsi la première à adopter une taxe à laquelle seraient soumises les entreprises dont les activités numériques engendrent un chiffre d'affaires d'au moins 750 millions d'euros dans le monde, dont 25 millions à partir d'utilisateurs pouvant être localisés en France. Cette taxation de 3 % du chiffre d'affaires en France rapporte 650 millions d'euros par an. D'abord menaçant, le Président américain Donald Trump constate l'avancée de projets comparables en Italie et en Angleterre avant de soutenir au G20 (en juillet 2019) puis au G7 (en août) l'ouverture de négociations visant à réduire les avantages des géants du numérique en harmonisant leurs fiscalités. Cela suppose de revoir le droit fiscal international, qui fonde l'imposition sur

un critère de présence physique (résidence) et non de présence numérique (part de chiffre d'affaires réalisée). Cette négociation placée sous l'égide de l'OCDE n'ayant pas abouti en 2020, la suspension temporaire de la taxe française est supprimée fin novembre 2020. Elle restera en vigueur tant qu'un projet commun n'aura pas été adopté à l'échelle de l'UE ou de l'OCDE.

Voir aussi Cyberespace — Droit international — Entreprise — États-Unis — Innovation — Puissance — Système productif — Ubérisation

Émergence

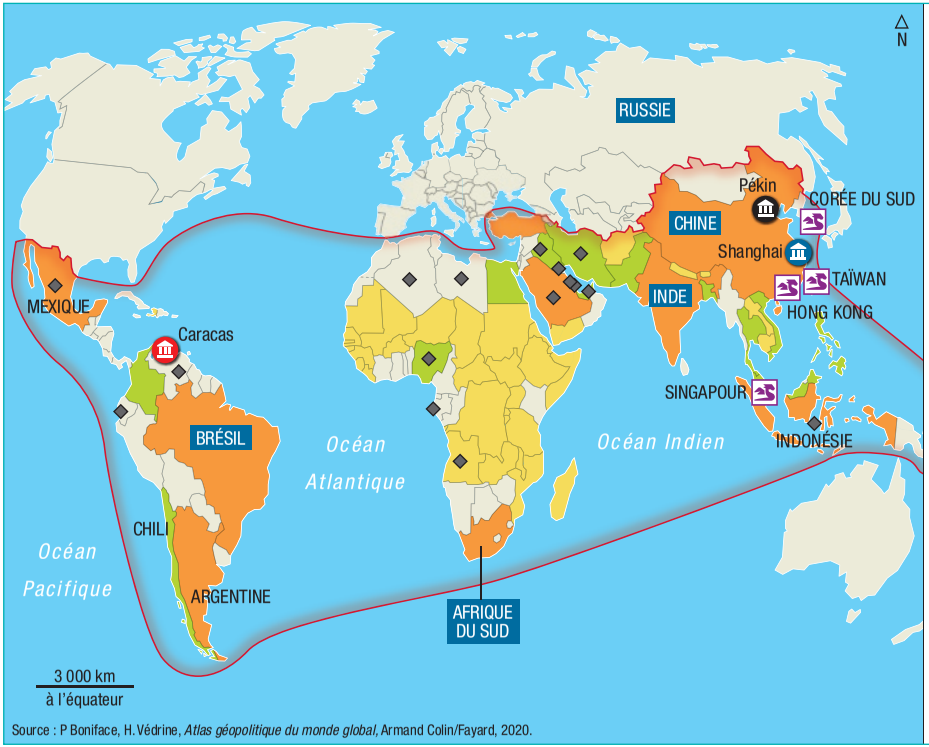
L'émergence est une notion polysémique. Elle désigne tout d'abord le décollage économique d'un pays, qui s'accompagne d'une insertion accélérée dans l'économie mondiale. D'un point de vue historique, l'émergence peut renvoyer non seulement aux poussées successives de la Chine, mais aussi à la conquête de la planète par les puissances européennes, à l'essor industriel rapide de l'Allemagne, des États-Unis ou du Japon à la fin du XIXe siècle ou des « dragons asiatiques » dans les années 1960-1970, ou encore aux mutations économiques rapides que connaissent un certain nombre de pays du Sud depuis la fin du XXe siècle. En 1981, A. Van Agtmael formule la notion de marchés émergents pour désigner les économies en développement porteuses d'opportunités pour les investissements financiers. Les critères permettant d'identifier et de caractériser les économies émergentes sont nombreux et divergent selon les acteurs qui les définissent. Lorsque l'économiste britannique de la Goldman Sachs Jim O' Neil définit les BRIC, il distingue des pays qui connaissent une croissance économique croissante sur le long terme, et dans lesquels il pourrait être judicieux d'investir. D'autres institutions financières vont avoir d'autres catégorisations (les CIVETS soit la Colombie, l'Indonésie, le Vietnam, l'Égypte, la Turquie et l'Afrique du Sud pour HSBC par exemple). Ces définitions sont ensuite reprises et approfondies dans le monde académique. Ainsi, l'économiste Laurence Daziano met en évidence cinq critères de l'émergence (une population d'au moins 100 millions d'habitants pour qu'il y ait un marché domestique important, une croissance économique potentielle de 5 % sur le long terme, une urbanisation importante, un fort besoin en infrastructures qui stimule le décollage économique ainsi qu'une stabilité économique permettant la mise en œuvre de projets sur le long terme).

Selon ces critères les BENIVM (Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique) sont les principaux émergents au milieu des années 2010. Cependant, il s'agit de catégorisations mouvantes, du fait de l'évolution rapide de la conjoncture mondiale (notamment lorsque le décollage est largement fondé sur l'exportation de matières premières), ou régionale (instabilité et insécurité du fait de la menace de groupes terroristes comme Boko Haram ou les Vengeurs du delta du Niger au Nigeria). La notion est également évolutive en lien avec la forte instabilité des trajectoires économiques des pays qualifiés d'émergents (le Brésil, qui semblait avoir émergé, connaît désormais d'importantes difficultés).

L'émergence n'est pas seulement un phénomène économique : les émergents, en venant concurrencer les puissances historiques, menacent leur position sur la scène internationale. D'un point de vue géopolitique, l'émergence renvoie au basculement vers un monde désormais polycentrique au sein duquel l'hégémonie occidentale est remise en question (le passage avec la crise de 2008 du G7/G8 au G20 en est un symbole). Le groupe des BRICS est le reflet d'enjeux de pouvoirs davantage qu'une catégorisation économique pertinente. Les économies des BRICS sont peu liées entre elles (excepté avec la Chine). L'ajout de l'Afrique du Sud au groupe en 2010 (alors que son économie est beaucoup plus faible) leur permet de constituer un club politique de pays du Sud, sur tous les continents, afin de peser diplomatiquement sur l'ordre mondial, dont ils s'estiment exclus. Cela se traduit par des pressions diplomatiques sur les pays du Nord (comme en témoigne le *lobbying* sud-africain ou brésilien pour obtenir un siège permanent de représentant au Conseil de sécurité de l'ONU), des investissements croissants dans ces derniers (par l'intermédiaire de FTN de plus en plus puissantes ou de fonds souverains) ou la création d'institutions concurrençant les institutions occidentales créées après 1945 (comme la BAII).

Enfin, l'émergence s'est accompagnée de changements sociaux majeurs. Parallèlement à leur décollage économique, les pays ont connu une transition démographique et urbaine rapide avec le développement de classes moyennes éduquées, développant de nouveaux modes de consommation du fait de l'augmentation de leur niveau de vie. En définitive, comme le souligne F. Landy, tout pays émergent peut se définir par un « grand écart » : écart social (de plus en plus de riches, mais toujours beaucoup de pauvres), écart économique (développement de secteurs à haute valeur technologique mais aussi du secteur informel), et écart spatial (entre des territoires intégrés dans la mondialisation et des territoires marginalisés).

L'émergence des Suds



I. Les Suds, un ensemble très divers…

- Ancien tiers-monde aujourd'hui éclaté
- Grands émergents (pays du Sud appartenant au G20)
- Anciens « dragons asiatiques » appartenant aux pays industrialisés
- Autres émergents (parmi les 50 premières économies mondiales en termes de PIB)
- Pays pétroliers
- PMA

II. …mais l'émergence de certains remet en cause la domination occidentale

NOM BRICS

- Banque du Sud, créée en 2009
- Nouvelle Banque de développement des BRICS créée en juillet 2014
- Siège de la BAII créée en octobre 2014 (103 membres en juillet 2020)

Source : P Boniface, H. Védrine, *Atlas géopolitique du monde global*, Armand Colin/Fayard, 2020.

Bibliographie

- L. Daziano, *Les Pays émergents, approche géoéconomique*, Armand Colin, 2014.
- A. Fleury, M. Myriam Houssay-Holzschuch, « Pour une géographie sociale des pays émergences », *EchoGéo*, 2012 [en ligne].

Voir aussi Brésil — Chine — Classe moyenne — Entreprise — Gouvernance mondiale — Inde — Russie — Suds

Empire

Alors que l'État-nation est une formation politique récente, les empires sont anciens. Ce sont des entités politiques établies sur de vastes territoires conquis et assemblés par la force et l'ambition, incorporant des populations composites et hiérarchisées. L'empire s'inscrit généralement dans le temps long et tend à l'universalité. Du III^e^ millénaire av. J.-C. à la chute de l'URSS, les empires ont dominé le paysage géopolitique. En 1914 encore, quatre grands empires (ottoman, russe, austro-hongrois, allemand), administraient ce qui relève actuellement d'une quarantaine d'États, auxquels il convient d'ajouter les empires coloniaux présents sur tous les continents, dont ils se partageaient la domination. Actuellement, alors que l'Empire japonais a disparu, Naruhito, 126^e^ héritier d'une longue succession de dynasties, subsiste seul à porter le titre d'empereur. Le concept impérial, discrédité à l'époque des décolonisations, est actuellement réexaminé comme catégorie utile à l'examen de l'histoire mondiale et comparée.

▸ Histoire des grands empires

À Rome, l'*imperium*, pouvoir souverain de nature sacrée, s'appliquait au commandement tant civil que militaire et le titre d'*imperator*, porté d'abord par Scipion, était attribué aux généraux victorieux. Jules César fut le premier à garder jusqu'à sa mort ce titre, au point qu'empereur se dit *kaiser* en allemand et *czar* ou *tsar* dans les langues slaves. La notion d'*imperium* est consubstantielle de la façon romaine de gouverner. Alors que des entités impériales ont préexisté à l'Empire romain, celui-ci demeure la référence matricielle de l'empire en Europe et sa terminologie (Empereur des Romains) a été conservée. Charlemagne, le Saint Empire romain germanique ou le tsar se revendiquent tous de cette tradition, avec à chaque

fois une charge universaliste forte. C'est aussi cette référence symbolique qui motive Napoléon quand, avec la dilatation de l'espace français liée aux conquêtes en 1804, il obtient que « le Gouvernement de la République [soit] confié à un Empereur » (Constitution de l'an XII).

Pendant trois millénaires, les grands empires (perse, chinois, mongol) se sont disputés les mêmes territoires eurasiatiques, le long d'un axe continental de la Méditerranée à l'Indus et, au-delà, à la plaine indo-gangétique, soit l'essentiel de l'humanité d'alors. La Mésopotamie connut quatre empires avant de tomber aux mains des Perses, qui érigèrent le plus vaste et durable des empires de l'Antiquité : l'Empire achéménide (VI^e^-III^e^ siècle av. J.-C.) conquis par Alexandre. Plus tard, les Arabes (VII^e^-VIII^e^ siècle) réalisèrent, sur un espace héritier des mondes romain et perse, une configuration impériale islamique sous les califats, dont ils perdent le contrôle au XII^e^ siècle, pour se morceler en puissances rivales (Empires ottoman, perse et moghol). Les XIII^e^ et XIV^e^ siècles marquèrent l'apogée des empires nomades des steppes. Gengis Khan constitua le plus vaste empire ayant existé de l'Adriatique à la Corée. Les Mongols et leurs héritiers jouèrent un rôle considérable soit en créant, comme Tamerlan, un empire éphémère soit comme conquérants d'empires durables : ottoman, moghol en Inde, mandchou en Chine. Au XVI^e^ siècle encore, les cinq grands Empires (russe d'Ivan le Terrible, ottoman de Soliman, perse, mongol, Ming) contrôlaient l'Eurasie et les steppes turco-mongoles. Ce n'est qu'alors que se produisit le grand basculement : l'Europe fractionnée se lança dans l'exploration de routes maritimes qui devaient devenir les artères des grands empires coloniaux ultra-marins et maritimes. En effet, si les Européens avaient déjà commencé leur entreprise coloniale, la Nouvelle France, la Nouvelle Angleterre, la Nouvelle Espagne… étaient considérées comme de simples extensions mais pas comme l'empire. Dans l'*Encyclopédie* (1751), empire fait référence à l'Antiquité et au Saint Empire. Ce n'est que vers 1880 que le terme devient commode pour désigner les systèmes coloniaux, faisant entrer les grandes puissances dans l'âge de l'impérialisme. La reine Victoria est proclamée impératrice des Indes en 1876.

▸ Des constructions géopolitiques diverses

Chaque empire est un cas d'espèce, mais tous ont été confrontés aux mêmes problèmes : trouver des soutiens pour conquérir, dominer de vastes territoires en administrant des populations hétérogènes, éviter l'autonomisation de forces centrifuges. Tous les grands empires continentaux se sont constitués par la dilatation d'un noyau central originel à travers des

campagnes militaires successives. Rome s'appuya sur la supériorité de ses légions. Les Qin déployèrent leur machine de guerre à partir des grandes plaines. L'Empire islamique est inséparable du djihad, conquête fulgurante d'une poignée de guerriers arabes. Les Huns, Mongols et Mandchous lancèrent leurs hordes de cavaliers-archers à travers les steppes. C'est aussi par le glaive que se constituèrent les empires coloniaux ultra-marins dès le XVI^e siècle. L'empire des Habsbourg échappe à cette règle. C'est par une habile politique matrimoniale que la Maison d'Autriche a agrandi son territoire par 58 mariages sur huit générations du XIV^e au XVII^e siècle.

Si la conquête produit du butin et enrichit les conquérants (les *Conquistadores*), elle ne peut perdurer. Il convient ensuite de développer l'économie pour prélever l'impôt et pour cela mettre en place des stratégies qui passent par les acteurs locaux. Les empires qui durent, à l'image de l'Empire romain (sept siècles), byzantin (onze siècles), ottoman (six siècles) ou chinois (vingt-trois siècles) sont ceux qui, une fois la conquête passée, ont su imposer leur souveraineté, en articulant unité impériale et diversité des peuples, tout en en élaborant une idéologie impériale et une culture commune. Dans toutes les provinces, Rome laissa en place les élites locales qu'elle incorpora à son projet impérial, en ouvrant progressivement le privilège convoité de la citoyenneté à tous les hommes libres. De même, le droit romain, les avantages d'une économie à grande échelle, ses pratiques urbanistiques et ses productions artistiques furent les bases d'une communauté d'intérêts et d'une culture impériale. Le culte impérial, en se superposant au syncrétisme opéré à partir des religions des peuples conquis, puis l'officialisation du christianisme au IV^e siècle, renforcèrent l'universalité de l'empire. Moins spatialement défini que l'Empire romain, l'Empire chinois, en s'étendant à des confins lointains où préexistaient des empires ou royaumes, sut ménager élites et populations. La clé du succès fut, au-delà du contrôle par des mesures parfois brutales, la délégation de souveraineté aux rois de la lointaine périphérie (Tibet, Corée), et surtout l'administration des territoires par des élites locales fonctionnarisées, recrutées sur la base du mérite et récompensées par l'État. Partout, l'éducation et l'organisation de concours attiraient les talents. L'empereur, Fils du Ciel ayant reçu un mandat céleste, s'assurait ainsi la fidélité des clientèles locales, en leur laissant leur identité, à condition qu'elles adoptent le rituel impérial. Ce système permit de faire de l'Empire chinois un idéal politique centralisé, intégrant constamment des populations nouvelles. Même pendant les intervalles de chaos, toutes les dynasties, jusqu'aux derniers Mandchous en 1912, se réclamèrent de cette tradition.

Alors que les Romains ont romanisé et les Chinois sinisé, à l'inverse, les Mongols, semi-nomades très minoritaires dans leur empire, ont adopté les cultures des vaincus sédentaires multiethniques. Les empires mongols n'avaient ni centre, ni périphérie, ni capitale fixe (elle suivait l'empereur), ni culture centralisatrice et intégratrice. Seule comptait la loyauté au Grand Khan, garant de la justice et pacificateur. Les Mongols, bien que brutaux, ont toléré les différentes religions qu'ils ont adoptées (bouddhisme, islam, confucianisme, christianisme) et sont devenus mécènes des sciences et des arts des Arabes, des Perses, des Chinois. Les empires influencés par les Mongols (russe, ottoman…) ont gardé cette attitude d'ouverture vers la différence. Dans l'Inde moghole (XVI^e^-XIX^e^ siècle), les sultans de Delhi laissaient les princes hindous administrer leurs terres à condition d'être de loyaux vassaux du Grand Moghol. Un syncrétisme s'opéra entre islam et l'hindouisme et entre le droit hindou et la charia.

L'Empire russe, né de l'expansion continue à partir de la cité-État de Moscou, atteint la Caspienne (XIV^e^) puis le Pacifique (XVII^e^). Héritiers d'un triple passé – européen, byzantin, mongol – les princes moscovites, un temps vassaux du khan, puis les Romanov, édifièrent un empire où la multiplicité des populations est reconnue. Leur politique de la différence, malgré une pratique du pouvoir despotique, leur permit de récompenser les élites des régions incorporées, en acceptant des pratiques coutumières. Au XIX^e^ siècle, les tsars cherchèrent à créer et imposer une identité impériale nationale et universelle autour du messianisme russe orthodoxe (Moscou, troisième Rome), tout en théorisant une synthèse eurasiatique entre les peuples slaves et ceux des steppes. La domination des Russes (44 %) était mal supportée, alors que s'éveillaient les consciences nationales dans cet immense empire de 125 millions d'habitants (1914), dénoncé comme une prison des peuples par Lénine. Après 1917, dans l'empire devenu soviétique, autour d'une idéologie centralisatrice, la question nationale fut pensée par Staline (Géorgien) et une structure fédérative adoptée. Chaque république nationale avait « son » élite, mais liée au centre par les réseaux communistes, eux-mêmes contrôlés par le pouvoir policier. L'effondrement de l'URSS en 1991 semblait annoncer la fin de la notion d'empire.

Aux XIX^e^ et XX^e^ siècles, les puissances coloniales en Afrique et Asie ont hésité entre l'assimilation – née de leur croyance en la supériorité occidentale – et le gouvernement par les intermédiaires locaux (l'*indirect rule* britannique) sans parvenir à choisir ou à trouver un juste milieu. Dans les colonies de peuplement les différences entre colonisateurs et indigènes ont souvent généré des situations de violence.

Enfin les empires constitués sont vecteurs de mondialisation. Y règne la paix qui facilite la circulation des hommes et des marchandises *(Pax Romana)*. La guerre est reportée aux confins et la sécurité derrière des murs (la Grande Muraille de Chine) ou un espace frontière (*limes* romain). Tous les empires ont cherché à maîtriser leur espace par la création de routes terrestres (voies romaines, chemin de fer au XIXe siècle) ou fluviales. Dans l'Empire mongol, aux XIIIe et XIVe siècles, les nomades devenus transporteurs-caravaniers organisèrent la mobilité à grande échelle et connectèrent la Chine et l'Europe, acheminant les produits chinois (nouilles, cartes à jouer, soie…) à travers steppes et déserts sur les fameuses routes de la soie.

▶ « Tout empire périra » (J.-B. Duroselle)

L'histoire des empires est aussi celle de leur dislocation, d'intermédiaires qui se rebellent, d'alliés qui trahissent, de défaites militaires. Alors que Napoléon n'a laissé qu'un héritage institutionnel, Alexandre le Grand a légué aux dynasties hellénistiques un espace territorial qu'il n'avait pu contrôler, car trop dépendant de son armée. Quant au Reich nazi, il a non seulement pillé les territoires conquis, mais brutalisé leurs peuples en cherchant à les réduire en esclavage ou les exterminer. Ibn Khaldoun, penseur andalou-arabe (XIVe siècle), a théorisé à partir de l'étude des califats de l'Empire islamique, le fonctionnement qui mène les empires à leur perte. Pour lui, une fois la conquête passée, la normalité de l'État consiste à collecter l'impôt en pressurant les campagnes désarmées. Ainsi, il oppose bédouins (barbares des périphéries) et sédentaires (du centre) qui contribuent au financement des troupes provenant de l'espace barbare. L'empire possède en son sein les germes de sa décadence, en créant une violence entre le centre pacifique et ses marges barbares qui finissent par l'anéantir. L'historien G. Martinez-Gros considère que cette théorie cyclique permet d'expliquer les renaissances successives de l'Empire chinois, la construction de l'Inde moghole, la dislocation des Empires romain et byzantin tous minés par l'entrée dans leurs armées des barbares des périphéries.

Les derniers empires au XXe siècle ont été coloniaux ou multinationaux et ont dû gérer en permanence les conflits nés de la poussée des nationalismes. L'État-nation conteste la légitimité dynastique et institue le principe de l'homogénéité contrairement à celui de la diversité reconnu dans les empires. Le passage de l'empire aux nations a été dramatique pour l'Empire ottoman balkanisé, puis défait et pour l'Empire des Habsbourg qui dût céder devant les nationalistes hongrois en 1867, ce qui ouvrit la voie aux autres revendications nationales avant l'éclatement lié à la défaite en 1918.

▶ Quels empires aujourd'hui ?

L'historien britannique J. Darwin soutient que les États-nations n'ont pas abrogé les empires et que le monde est resté sous l'effet des rivalités impériales au XXe siècle, notamment à l'époque de la guerre froide car les États-Unis et l'URSS étaient des empires, quand les empires coloniaux se désintégraient. Au XXe siècle, il existe une république impériale américaine associée aux notions de grandeur, tant par ses armées ou son économie que par son *soft power*. Après 1945, La *Pax Americana* a permis l'affirmation de la puissance, y compris dans la conquête spatiale, tout en refusant de gouverner des colonies et en soutenant l'émancipation des peuples colonisés.

Si le terme empire est toujours utilisé pour désigner négativement une domination étendue – Reagan parlait de « l'empire du Mal » pour désigner l'URSS –, les formations géopolitiques de type impérial ont disparu. Le monde est devenu un système fractionné et compliqué d'États westphaliens, mais des héritages et des nostalgies d'empire demeurent. Ainsi le réflexe impérial réapparaît en Turquie, Russie, Chine mais pas nécessairement pour ressusciter la forme impériale ancienne où l'identité des différences était respectée. En Chine, le souvenir de l'empire du Milieu reste vif dans la République communiste nationaliste. Peuplée à 90 % de Hans, elle mène une politique souvent brutale d'assimilation des minorités ethniques atomisées de sa périphérie (Tibétains, Ouïgours). De même Daech prétend restaurer le califat des Abbassides par le terrorisme.

Aujourd'hui, dans un monde globalisé, le marché a supplanté les empires qui sont devenus non territoriaux, invisibles et informels. Ce sont ceux des FTN, de la finance et de la *Big Tech* qui mettent en place des stratégies spatiales transnationales de domination. L'empire des GAFAM, géants du web, est au cœur de la nouvelle économie numérique. Leur position de monopole et leurs comportements prédateurs sont dénoncés et perçus comme une menace pour la démocratie, par la masse de données accumulées et les effets de réseaux qui permettent de peser sur le comportement des consommateurs à l'échelle planétaire.

ZOOM

L'Empire ottoman

Remarquable par sa durée (1299-1922), étendu sur trois continents, ce dernier grand empire du Vieux Monde a longtemps été présenté comme un régime tyrannique et cruel. Actuellement, on cherche plutôt à comprendre comment il a pu faire cohabiter en paix une mosaïque de peuples si différents.

À l'origine, (XIIIe siècle) se trouvent les Osmanlis (Ottomans), une chefferie turkmène de pasteurs fuyant devant les Mongols, qui impose sa domination aux autres principautés turques d'Anatolie, puis aux XIVe-XVe siècle aux populations chrétiennes des Balkans. La prise de Constantinople (1453), ultime réduit byzantin, permet aux Ottomans, en contrôlant les détroits, d'unifier leur espace et de poursuivre la conquête. Aux XVIe et XVIIe siècles, l'espace s'étale en « tache d'huile » vers l'Afrique du Nord, le Danube, l'Euphrate, puis jusqu'à l'Azerbaïdjan et le golfe Persique. L'apogée territorial se situe vers 1690. Le reflux spatial s'amorce au XVIIIe siècle et se précipite au XIXe siècle en raison des revers militaires en Europe et de la poussée des impérialismes européens en Afrique et en Asie. Le traité de Berlin (1878) puis les guerres balkaniques (1912-13) l'éliminent d'Europe. L'entrée dans la Grande Guerre aux côtés des Empires centraux, la révolte arabe en 1916, la défaite en 1918, suivie des traités de Sèvres (1920) puis de Lausanne (1923), signent la mort de l'Empire.

L'empire ne s'est pas imposé par la seule force. Héritier des Mongols, de l'Empire romano-byzantin et des califats islamiques, il a conçu un pouvoir durable, efficace et flexible. Son âge d'or se situe au XVIe siècle sous Soliman Ier et connaît alors une floraison intellectuelle et artistique. Le succès de cette construction politique, aux antipodes de l'État-nation, repose sur le consensus autour de :

– L'idéologie impériale fédératrice à Istanbul autour du sultan, monarque absolu qui puise sa légitimité dans l'expansion de l'islam (*ghaza*) et sur la double base du droit religieux de la charia et du droit séculier des *Kânunnâme* (règlements dérivant du droit coutumier des populations annexées). Quand il contrôle les trois lieux saints – La Mecque, Médine, Jérusalem – Soliman s'attribue le titre de calife, symbole de la réunification et de l'universalité du monde musulman autour du sunnisme.

– La capacité intégratrice d'une administration compétente, différente suivant les provinces, qui relie le sultan à ses peuples, en multipliant les vassalités, tout en ménageant les identités culturelles. Le pouvoir est délégué dans les périphéries aux élites locales qui afferment l'impôt et s'enrichissent en gardant leur autonomie. À l'inverse, le sultan cherche

L'Empire ottoman : essor et reflux (XIVe siècle-1923)



- Villes saintes
- Villes capitales
- Possessions des Habsbourg et extensions
- Extension extrême de l'Empire ottoman en Europe (fin XVIIe siècle)
- Limites de l'Empire ottoman au début du XIXe siècle
- Empire ottoman en 1914
- Turquie en 1923 (traité de Lausanne)
- Reflux du XIXe-XXe siècle au profit des États

Conception : M. Huvet-Martinet

à détacher les individus de leur communauté. Par le *devchirmé* (ramassage), système de réquisition forcée de jeunes chrétiens enlevés dans les Balkans, il recrute ses serviteurs. Turquisés, islamisés, soumis à un entraînement intensif, ces jeunes, deviennent des administrateurs zélés et des militaires d'élite, les janissaires.

Jusqu'au XVIIIe siècle, la continuité sultanienne a permis, malgré les guerres, la mise en place d'un État de justice. L'ottomanisme s'affirme en tant que volonté de faire coexister les communautés, notamment religieuses (les *millets*) en maintenant la sécurité. Les gens du Livre (Juifs et Chrétiens), considérés comme inférieurs, ne sont pas persécutés car protégés par le statut juridique de la loi musulmane (*Dhimma*). Cette paix enrichit l'Empire en favorisant le contrôle des circuits commerciaux de l'océan Indien à la mer Noire et la Méditerranée. Istanbul, métropole cosmopolite, est un carrefour commercial et culturel.

De nouvelles conditions expliquent les difficultés qui mènent au recul territorial au tournant des XVIIe-XVIIIe siècle. Bientôt, l'Empire ottoman devient l'homme malade de l'Europe, selon la formule du tsar Nicolas Ier. L'ouverture vers le nouveau monde atlantique induit le déclin stratégique et économique de l'espace ottoman alors que le grand commerce passe aux mains des négociants étrangers et que s'affirme la poussée russe vers le sud.

Au XIXe siècle, le retard économique, militaire et technologique se creuse avec les Européens. La Sublime Porte ne parvient pas à contrer les puissances européennes qui cherchent à établir une tutelle collective sur l'Empire dont elles font l'enjeu de leurs luttes d'influence (la question d'Orient).

Les révoltes contre un État modernisateur et davantage musulman éclatent partout même chez les janissaires. Alors que le tsar se veut protecteur des Slaves orthodoxes dans les Balkans, les rebelles grecs, soutenus par les intellectuels occidentaux philhellènes, obtiennent l'indépendance de la Grèce (1830).

L'effet des réformes, inspirées de l'Occident à partir du XVIIIe siècle, reste limité. Pourtant, une classe moyenne et une élite progressiste s'affirment avec le développement de la presse, de la scolarisation, de l'essor urbain, des communications et de l'économie, souvent grâce aux capitaux étrangers.

Au XXe siècle, l'ottomanisme est abandonné au profit de l'idéologie nationaliste panturque des Jeunes-Turcs, qui instaurent une dictature en 1913, mais échouent à préserver l'unité de l'Empire. Ils entament une politique de « turquification » et d'islamisation souvent brutale, pour faire de l'Anatolie le centre d'un État-nation, font rentrer l'Empire dans la guerre

en 1914 et organisent le génocide des Arméniens. Après la défaite, le sultanat et le califat sont abolis. Mustapha Kemal fonde une République laïque de Turquie à l'issue d'une coûteuse guerre d'indépendance (1919-1922) liée au refus du traité de Sèvres.
La redécouverte du passé ottoman et son exaltation s'affirment avec la victoire électorale de R. T. Erdogan et de l'AKP en 2002. Erdogan cherche à opérer une synthèse improbable entre l'ottomanisme et le nationalisme panturc. Il se rêve en nouveau sultan d'une Grande Turquie, purgée du kémalisme, pesant géopolitiquement dans les anciens espaces ottomans. Bien que membre de l'OTAN, il intervient en Méditerranée orientale, au Proche-Orient, dans le Caucase, en Libye et s'efforce de diversifier ses partenariats en Afrique et en Asie. Adepte du *soft power*, il soutient les communautés turcophones d'Asie et de la diaspora en Europe, finance des séries télévisées exhibant les fastes du passé impérial. Erdogan persiste à nier le génocide des Arméniens et la défaite de 1918, mais réaffirme le rôle de l'islam sunnite à l'extérieur en finançant mosquées et imans et en transformant la basilique Sainte-Sophie en mosquée.

Bibliographie

- O. Bouquet, « Les Ottomans, questions d'Orient », *Documentation photographique* n° 8124, La Documentation française, 2018.
- G. Challiand et J.-P. Rageau, *Géopolitique des empires*, coll. Champs, Flammarion, 2015.
- G. Martinez-Gros, *Brève Histoire des empires*, Seuil, 2014.

Voir aussi Chine — Colonisation/Décolonisation — État-nation — États-Unis — Impérialisme — Nationalisme — *Pax Americana* — Russie

Énergie

L'énergie est la condition première de l'activité des sociétés humaines et de leur capacité productive. Alimentant les activités économiques, permettant la mobilité, améliorant les conditions de vie des hommes, elle repose sur une série de ressources, renouvelables ou non, qui disposent d'un potentiel énergétique brut (énergie primaire) qui est valorisé après transformation (énergie secondaire) – telle que, par exemple, la production de thermoélectricité par combustion d'énergies fossiles comme les hydrocarbures ou le charbon. Tirées de la nature, elles ont un impact environnemental d'autant que leur consommation n'a cessé de croître, surtout depuis l'enclenchement des révolutions industrielles du XIX^{e} siècle. L'énergie relève de vastes systèmes de production (énergie primaire), de transformation et de transport jusqu'à leur consommation (énergie finale) aussi bien par les populations que par les acteurs des systèmes productifs. La question énergétique est à la croisée de considérations d'ordre géoéconomique et géopolitique, notamment pour une série d'acteurs privés (entreprises) et publics (États) et occupe donc une place de choix dans les stratégies de puissance.

▸ Des marchés internationalisés ; un mix énergétique mondial encore très carboné

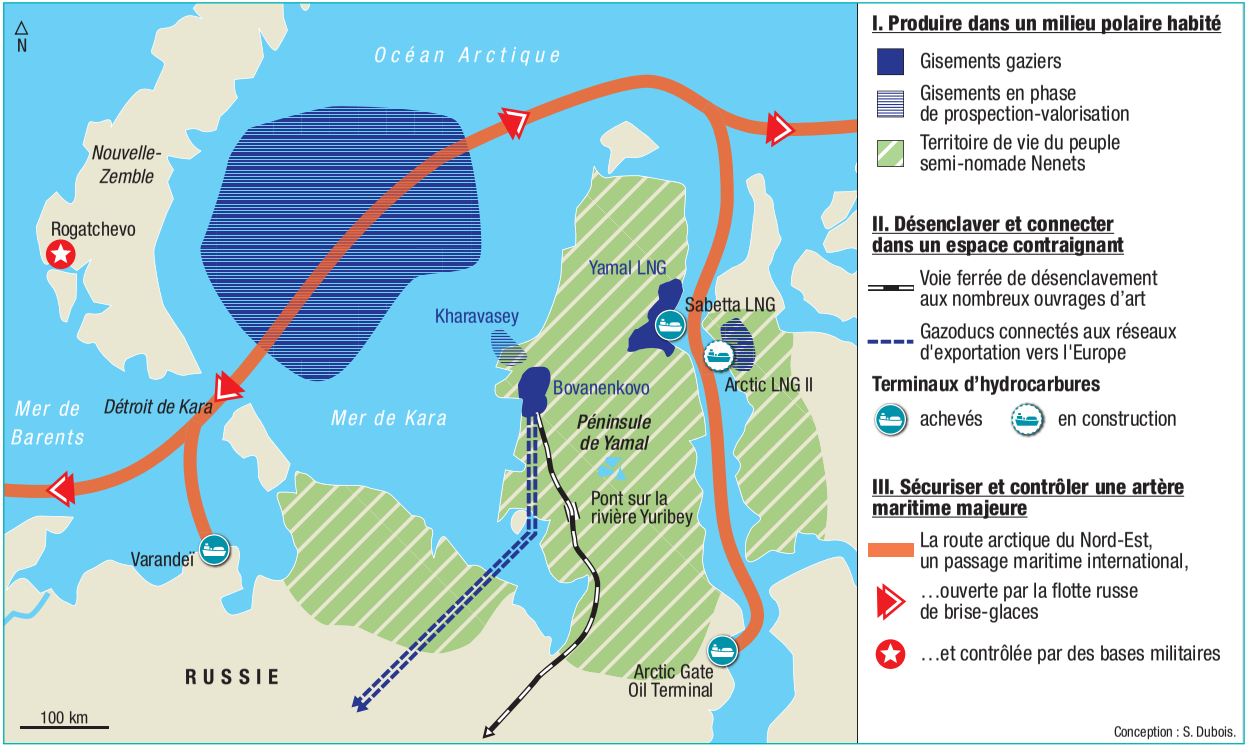
La consommation mondiale d'énergie atteint aujourd'hui un niveau jamais égalé dans l'histoire. En 2017, elle est de 14 Gigatonnes équivalent pétrole, soit 2,1 fois plus qu'en 1977, et augmente de 2,8 % en 2018 et de 1,3 % en 2019. Elle reste largement dépendante des énergies fossiles non renouvelables et carbonées : pétrole, charbon et gaz naturel assurent respectivement 33,1 %, 27 % et 24,2 % de celle-ci. Loin d'être une ressource obsolète, le charbon fournit 36,4 % de l'électricité mondiale en 2019. De fait, les énergies relevant du nucléaire (4,3 %), de l'hydraulique (6,4 %) et d'autres sources renouvelables (5 %) comme le solaire ou l'éolien restent encore secondaires dans le mix énergétique mondial.

D'ailleurs, les énergies fossiles font de la résistance malgré leur impact sur l'environnement. Les productions sont colossales : 95,2 millions de barils de pétrole par jour et 3 989 milliards de m^3 de gaz en 2019. Celles-ci sont stimulées par la course à la technologie et aux nouveaux gisements à laquelle se livrent les grands États producteurs. Un pays comme les États-Unis a complètement inversé son rapport aux hydrocarbures grâce à la technique de la fracturation hydraulique. De pays fragilisé par sa dépendance aux

importations, il est devenu premier producteur mondial de gaz et de pétrole, capable désormais d'exporter massivement et de tendre possiblement à terme vers l'autosuffisance pétrolière (déjà acquise sur le plan gazier) – malgré des importations encore conséquentes (15 % de la consommation nationale), notamment des bruts lourds bien adaptés à leurs raffineries. Sur le plan territorial, les hydrocarbures de schiste engendrent une véritable fièvre économique dans les régions de production : Texas, Pennsylvanie, Dakota du Sud. Et comme un symbole, le Bassin permien du Texas dépasse Ghawar en Arabie saoudite et devient le gisement pétrolier le plus productif au monde.

Le marché pétrolier est mondialisé et erratique, entre chocs pétroliers (1973, 1979, 2008 : 144,27 $ le baril le 2 juillet) et chute des prix (en 2020, en pleine pandémie de la Covid-19, les cours deviennent même ponctuellement négatifs : – 40,30 $ le 20 avril !). Il s'organise autour d'un nombre de producteurs toujours plus important. L'Angola, 16e producteur mondial, a vu sa production passer de 23 à 82 millions de tonnes entre 1990 et 2017. Désormais, 17 pays produisent plus de 1 million de barils par jour. Et l'OPEP (Organisation de pays exportateurs de pétrole) ne peut plus prétendre, avec 30 % de la production mondiale, régenter un marché mondial très éclaté et largement financiarisé. Les grandes bourses d'échange de contrats à terme (ICE de Londres, NYMEX New York, Dubaï) jouent un rôle déterminant dans la fixation du prix des pétroles de référence (Brent, WTI, Dubaï) alors que les transactions de gré à gré sur les marchés Spot (dont celui de Singapour) accentuent la volatilité des cours. Le marché mondial du gaz est davantage régionalisé : reposant sur des contrats à long terme, s'appuyant sur des réseaux de gazoducs amples, coûteux et rentables uniquement sur le temps long, les échanges de gaz se font d'abord à l'échelle de vastes aires continentales. Toutefois, le développement des échanges maritimes de GNL (gaz naturel liquéfié) mondialise un marché dans lequel de nouveaux venus (Qatar, Australie) bousculent les hiérarchies commerciales héritées, contraignant les pays producteurs (Norvège, Russie) à relancer et redéployer leurs systèmes productifs. Moscou a traditionnellement associé des gisements continentaux géants (Ourengoï, dans la basse vallée de l'Ob, reste le premier gisement au monde, ayant assuré jusqu'à 45 % de la production nationale russe) à des gazoducs internationaux alimentant les marchés d'exportation. Avec le GNL de Yamal exporté par le port de Sabetta (25 000 salariés sur le site), la Russie poursuit l'appropriation de son immensité arctique tout en conquérant, certes tardivement (2017, premier chargement d'un méthanier brise-glace) mais rapidement (le projet Arctic LNG 2, lancé en 2019, devrait être opérationnel en 2023), un nouveau marché désormais incontournable.

Yamal : des aménagements énergétiques majeurs au service de la puissance russe



La consommation mondiale d'énergie est d'abord tirée par les grandes puissances économiques et la demande explose dans les pays émergents. L'Asie-Pacifique est logiquement la première aire consommatrice dans le monde et multiplie les aménagements productifs. Depuis 2010, la RPC est devenue le premier consommateur d'énergie au monde et cible notamment le nucléaire pour produire plus d'électricité. Après avoir noué des partenariats avec de grandes firmes internationales (système français des réacteurs EPR de Taishan et américain AP1000), elle construit sa propre filière productive (pilotée par la compagnie CNNC) et dispose aujourd'hui de sa propre technologie nationale (réacteurs Hualong 1 000 et CAP 1400), l'exportant au Pakistan. Elle participe au financement de la centrale d'Hinkley Point au Royaume-Uni, tout en renforçant son parc de centrales (constructions de 6 à 8 réacteurs nucléaires par an d'ici à 2035) – tant le nucléaire offre, malgré ses risques, une très forte capacité de production sans émission de gaz à effet de serre.

▸ Rivalités géoéconomiques et géopolitiques

La géopolitique de l'énergie prend premièrement la forme d'une somme de rivalités entre différents États producteurs. Aujourd'hui, l'Arabie saoudite, la Russie et les États-Unis se disputent le premier rang des pays pétroliers. Les deux premiers, à l'économie en partie rentière, ont besoin de cours soutenus pour équilibrer leurs budgets publics et financer l'investissement productif (84 $ pour Riyad). Il s'ensuit des guerres commerciales larvées entre producteurs mais aussi des stratégies communes de dialogue (OPEP+) pour favoriser la hausse des cours par une limitation de leurs productions.

Les échanges énergétiques renforcent les partenariats diplomatiques entre pays exportateurs et importateurs. Le rapprochement sino-russe est par exemple renforcé par la signature, en 2014, d'un méga-contrat gazier entre Gazprom et CNPC avec une interconnexion des réseaux nationaux de pipelines depuis l'inauguration en 2019 du gazoduc transfrontalier « Force de la Sibérie ». D'ailleurs ces réseaux peuvent être conflictogènes. Entre 2009 et 2014, la Russie a mené plusieurs guerres du gaz contre l'Ukraine. Et lorsque le Kremlin construit de nouvelles infrastructures (gazoducs : *Blue Stream* et *Turkish Stream* vers la Turquie, *North Stream 1* et *2* vers l'Allemagne), Washington s'efforce d'entraver leur réalisation afin de contrer l'influence russe en Europe. En faisant pression sur la Bulgarie, les États-Unis parviennent à bloquer le projet de *South Stream* et menacent de sanctions les entreprises occidentales participant au financement du *North Stream 2*. Et en soutenant l'Initiative des Trois Mers, Washington fédère 12 États d'Europe de l'Est qui cherchent à se déconnecter de l'influence

énergétique de Moscou – les États-Unis passant avec eux des contrats de livraison de GNL, notamment la Pologne en 2018.

Ces conflits s'articulent aussi à grande échelle. Les énergies génèrent en effet de nombreux conflits d'usage, y compris dans des pays *a priori* politiquement verrouillés. En RPC, des milliers de personnes manifestent en 2016 à Lianyungang pour protester, avec succès, contre le projet (porté à l'époque par Areva et CNNC) d'implantation d'une usine de recyclage de déchets nucléaires.

Pour les pays importateurs, la dépendance aux importations est source de vulnérabilité. La RPC, première consommatrice mondiale d'énergie essaie d'en faire un atout. La planification quinquennale pilote une diversification et un verdissement du mix énergétique et l'État projette ses grandes majors, notamment pétrolières (Sinopec, CNOOC, CNPC) à l'international et participe à la consolidation des aires d'influence de Pékin (Chinafrique) et à la création de nouveaux partenariats (Iran, pour exploiter le gisement gazier géant de *South Pars*).

Le modèle chinois de puissance énergétique est strictement public, piloté par un État dirigiste. Il s'oppose à d'autres logiques plus libéralisées. Aux États-Unis, le système productif est strictement privé, l'État se limitant à imposer un simple cadre régulateur (subventions, directives environnementales). En Europe, le télescopage des modèles s'accentue. Au nom de la construction d'un marché communautaire de l'énergie, les systèmes nationaux des États de l'UE ont été libéralisés : en France, les monopoles publics ont sauté, des entreprises ont été privatisées (GDF est rentrée dans le giron de Suez) et de nouveaux acteurs privés profitent des marchés ouverts à la concurrence (loi NOME). *A contrario*, la Norvège incarne en Europe un modèle énergétique dans lequel l'État joue un rôle stratégique via sa compagnie Equinor (ex-Statoil) dont les revenus contribuent à alimenter un fonds souverain d'investissement (le *Statens pensjonsfond Utland* lequel contrôle 1,5 % de la capitalisation boursière mondiale) qui a trois principaux objectifs : préparer économiquement l'après-pétrole/gaz, soutenir l'économie en cas de crise conjoncturelle et redistribuer la manne des hydrocarbures auprès des services sociaux d'un toujours ambitieux État-providence.

Dans le golfe Persique, pétrole et gaz sont des facteurs majeurs de mutations géopolitiques. Ils ont suscité l'intérêt des grandes puissances extérieures, cherchant historiquement à se partager la ressource (accords de la Ligne Rouge en 1928) ou à nouer des partenariats sur fond d'intérêts pétroliers (accords du *Quincy* de 1945 entre Arabie et États-Unis). Aujourd'hui, ils attisent les conflits pour l'hégémonie régionale entre puissances rivales

(Arabie-Iran) et des guerres asymétriques (Yémen). Mais les hydrocarbures peuvent aussi être facteurs d'apaisement (entre le Qatar et l'Iran pour l'exploitation du gisement offshore commun *North Dome Field/South Pars*). Ils permettent de financer des stratégies de diversification économique (Qatar, Abu Dhabi : tourisme, logistique) et ouvrent même ces pays sur le développement d'énergies vertes alternatives (Abu Dhabi, siège de l'*International Renewable Energy Agency*).

▸ Un monde énergétique en transition

Le processus de transition est stimulé par l'avènement d'une gouvernance climatique mondiale qui, malgré les résistances de nombreux États, offre un cadre stimulant à différentes échelles. Depuis 1972 et le premier Sommet de la Terre ainsi que le rapport Brundtland de 1987, le développement durable s'est planétarisé, tout comme, désormais, la transition énergétique. Rares sont les pays à la récuser. Sous la Présidence climatosceptique de Donald Trump à Washington, elle a été portée par des États fédérés novateurs (jusqu'à l'Iowa où un tiers de l'électricité est éolienne) et des métropoles politiquement de plus en plus influentes. Et pour certains pays du Sud qui ont jadis considéré que le développement durable était un luxe de pays riches imposé aux pays pauvres, l'heure est à la prise de conscience des opportunités liées aux énergies renouvelables y compris pour les pays pauvres. Au Laos, les barrages hydroélectriques Nam Theun 1 et 2 ont permis à ce PMA de gagner en souveraineté énergétique et d'exporter 95 % de l'électricité en Thaïlande. D'ailleurs, Ventiane envisage d'en construire six autres, en s'appuyant notamment sur des capitaux chinois (barrage de Sanakham).

Pour les plus grands émergents, la quête impérieuse de la souveraineté énergétique passe par une massification productive tous azimuts maintenant des logiques énergétiques très carbonées tout en faisait des énergies vertes des leviers de puissance technologique et commerciale majeure. Au Brésil, les barrages assurent 70 % de la fourniture électrique nationale. La RPC peut déjà prétendre à un *leadership* mondial sur les énergies vertes qui profitent, depuis le 11e plan quinquennal (2006), d'investissements publics massifs (44 milliards de $ en 2017). Premier producteur d'énergie éolienne et solaire, elle dispose de la plus grande centrale hydroélectrique au monde (barrage des Trois Gorges, 18 000 MW) et domine désormais le *green business* mondial (un tiers de la production mondiale de panneaux solaires).

L'ampleur des énergies renouvelables varie considérablement d'un pays à l'autre. Au sein de l'UE certains pays restent très dépendants des énergies fossiles : la Pologne dépend encore à 44 % du charbon pour son énergie.

ZOOM

La transition énergétique

La transition énergétique est le nouveau paradigme mondial des systèmes producteurs d'énergie. Elle repose sur le constat d'un risque global inhérent aux mutations climatiques auxquelles concourent production et consommation d'énergies. La transition vise à développer la production d'énergies renouvelables non polluantes, à limiter au maximum le recours aux énergies carbonées fossiles, à réduire l'intensité énergétique des systèmes productifs et à renforcer leur efficacité énergétique. La diversification des mix énergétiques nationaux doit permettre de réussir progressivement à atteindre au plus tôt la neutralité carbone.

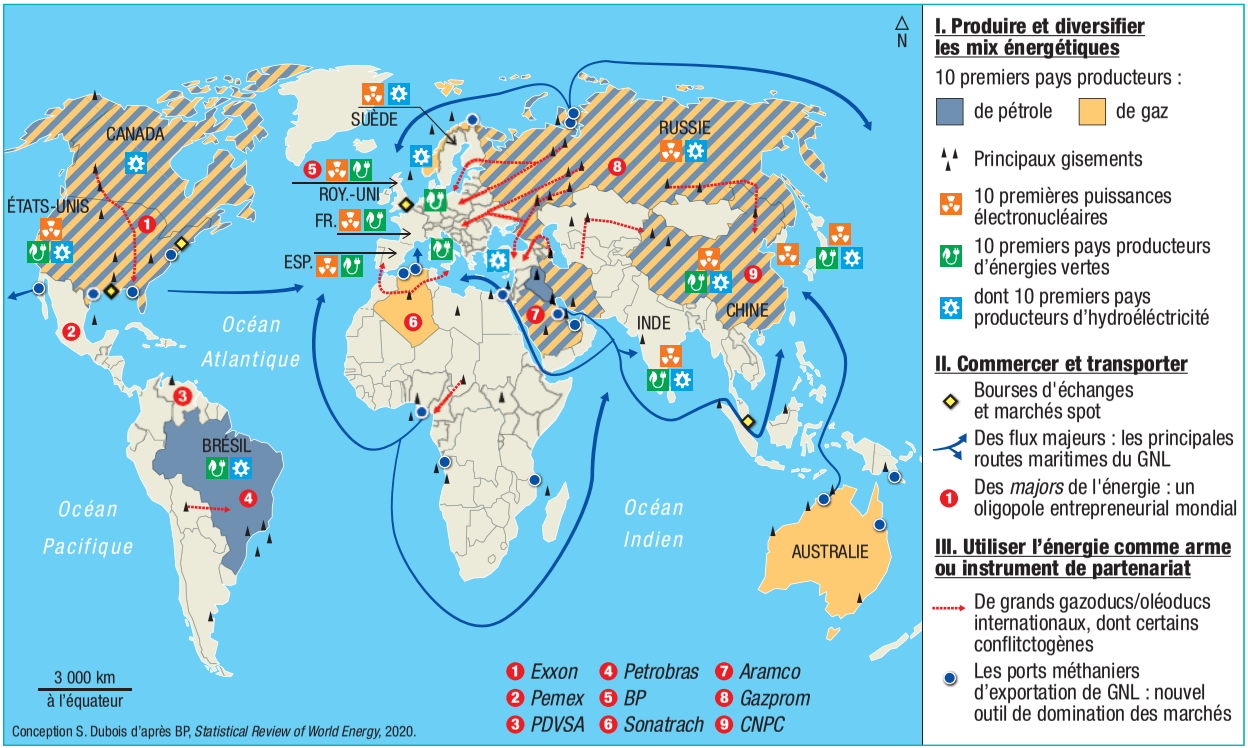
En France, une définition officielle de la transition énergétique est posée par « Loi de transition énergétique pour la croissance verte », promulguée le 17 août 2015. Le site du ministère de l'Environnement considère que « la transition énergétique c'est consommer mieux en économisant l'énergie (moins de carburants fossiles, moins de transport, plus de confort thermique, plus d'efficacité dans l'industrie) ; produire autrement en préservant l'environnement (plus de ressources locales, des énergies renouvelables, moins de déchets) ; faire progresser la société grâce à des projets mobilisateurs (projets coopératifs de production d'énergie, services innovants) ; créer des emplois dans de nouveaux métiers d'avenir et dans le bâtiment ».

La transition énergétique porte donc une ambition économique majeure : celle de prioriser de nouvelles sources d'énergie, d'en faire des vecteurs de croissance économique, voire de susciter une véritable révolution productive. En Europe, le « Pacte Vert » doit permettre d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Un « Airbus des batteries » se met en place pour susciter des coopérations entrepreneuriales afin de produire des batteries électriques pour le secteur automobile. Aux États-Unis, des éléments du Parti démocrate, autour de la figure d'Alexandria Ocasio-Cortez, militent pour une politique de type *Green New Deal*.

D'autres sont en avance : en 2017, la Suède voit déjà la part des énergies vertes assurer 54,6 % de sa fourniture énergétique totale.

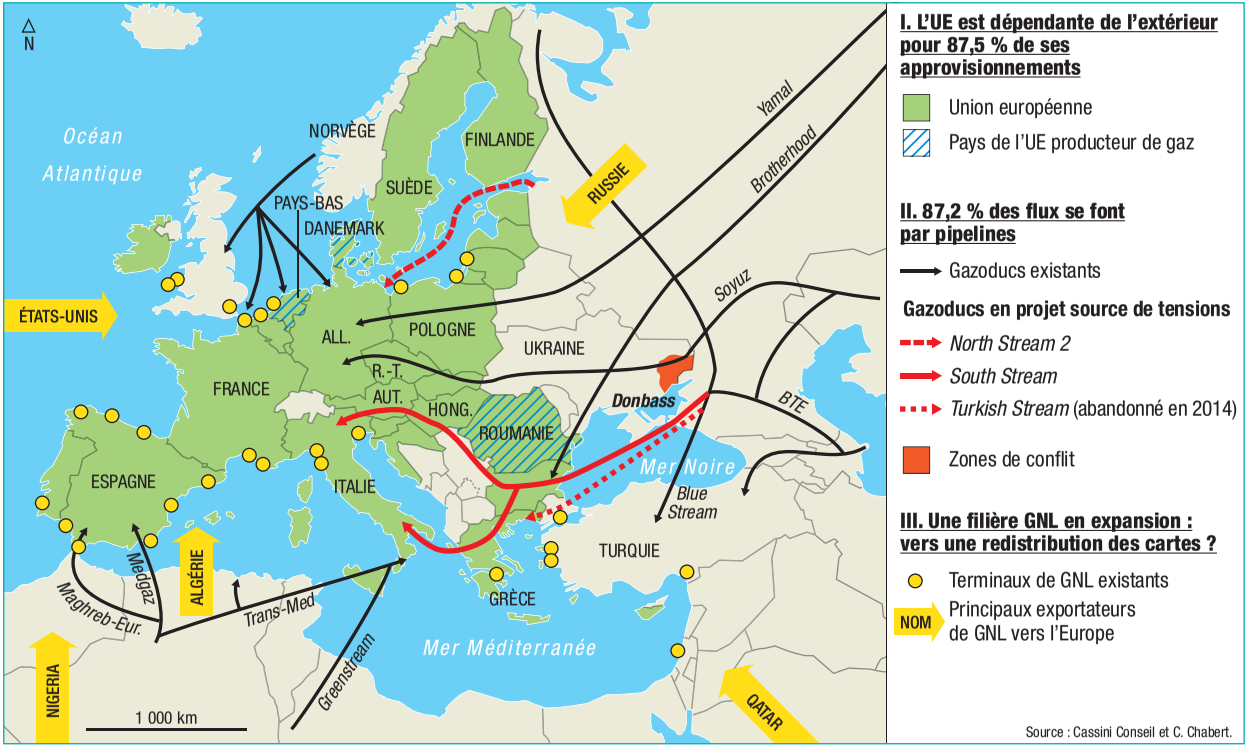
Un pays comme la France illustre les difficultés et les ambiguïtés inhérentes à la transition énergétique. Ses ambitions sont claires. En 2019, la Loi énergie-climat, décrète « l'urgence écologique et climatique » et prévoit pour la France d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Cependant, le mix énergétique reste déséquilibré au profit du nucléaire (40,3 % de la consommation énergétique primaire) alors que les énergies renouvelables sont encore secondaires (11,4 %). Elle doit par ailleurs trancher entre une transition

L'énergie : des enjeux géoéconomiques et géopolitiques planétaires



Conception S. Dubois d'après BP, *Statistical Review of World Energy*, 2020.

Les enjeux gaziers pour l'UE



Source : Cassini Conseil et C. Chabert.

incitative ou punitive. Ainsi, la taxe carbone sur les produits pétroliers fut, en 2018, le catalyseur du mouvement des Gilets jaunes, vaste jacquerie des classes populaires et moyennes dénonçant les excès de la pression fiscale. Car la transition est porteuse d'un risque : celui de l'injustice énergétique. En France, 5 millions de ménages vivent dans la précarité énergétique et, dans le monde, 840 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité.

Un autre regard

GÉOPOLITIQUE

Svetlana Alexievitch, *La Supplication, 1997. Témoignage mémoriel sur Tchernobyl ou plaidoyer idéologique ?*

L'objectif premier de l'auteur de *La Supplication* est de proposer une somme de témoignages de personnes ayant vécu directement en Biélorussie la catastrophe de Tchernobyl, c'est-à-dire l'explosion du réacteur RBMK 4, le 26 avril 1986. 23 % du territoire biélorusse est contaminé, 340 000 soldats sont envoyés sur le site et plus de 2 millions de Biélorusses vivent alors dans une zone contaminée.

La force du texte réside dans la retranscription des mots choisis par des témoins que l'auteur a voulu les plus divers possibles (scientifiques, liquidateurs du site, épouses, paysannes, enfants). Avec l'idée selon laquelle « un événement raconté par une seule personne est son destin [...], raconté par plusieurs il devient l'histoire ».

Le sous-titre (*Tchernobyl, chronique du monde après l'Apocalypse*) fait de l'ouvrage une lourde charge contre l'énergie nucléaire. Les témoignages révèlent l'ampleur des ravages de la radioactivité sur la santé des corps et des esprits pour un événement « qui est plus insondable que la Kolyma, Auschwitz et l'Holocauste ». Certes, l'auteur reconnaît l'immense sacrifice des liquidateurs : « ce sont des héros et non pas des victimes de cette guerre qui semble ne pas avoir lieu ». Elle le fait cependant pour mieux souligner l'incurie du Kremlin. Et l'auteur de dénoncer le régime soviétique dans sa négation de l'individu au profit d'une vision systémique déshumanisée (« c'est aussi une sorte de barbarie. Nous disons toujours "nous" et non "je" ») et pour sa stratégie de mobilisation perverse de la population à travers une rhétorique guerrière.

Prix Nobel de littérature en 2015, Svetlana Alexievitch met sa notoriété au service du combat politique contre les régimes d'Alexandre Loukachenko en Biélorussie et, plus encore, de Vladimir Poutine en Russie. Contemptrice à l'égard d'un système qu'elle juge dans la droite ligne de l'expérience soviétique, elle est aujourd'hui considérée par l'Union européenne comme une combattante pour la liberté démocratique (obtenant le prix Sakharov en 2020) et est soutenue par la Fondation américaine Soros – chantre du libéralisme économique et politique.

Bibliographie

- N. Mazzuchi, *Énergie. Ressources, technologies et enjeux de pouvoir*, coll. Comprendre le Monde, Armand Colin, 2017.
- B. Barré et B. Merenne-Schoumaker, *Atlas des énergies mondiales : un monde en transition*, Autrement, 2017.

Voir aussi Développement, développement durable — États-Unis — Golfe Persique — Matières premières — Moyen-Orient — OPEP — Russie

Entreprise

Selon l'INSEE, l'entreprise est une « unité économique, juridiquement autonome dont la fonction principale est de produire des biens ou des services pour le marché ». Il existe divers types d'entreprises en fonction de leurs effectifs, de leurs chiffres d'affaires et de leur organisation. Les firmes transnationales (FTN) sont des entreprises possédant au moins une unité de production à l'étranger ou filiale (F. Bost). Par leur poids économique et financier, leur capacité d'influence sur les politiques fiscales et sociales des États, ainsi que sur les stratégies d'aménagement des territoires, elles sont des acteurs majeurs de l'espace mondial. Toutefois leur activité dépend étroitement d'un vaste réseau de petites et moyennes entreprises (voire de microentreprises), appartenant au secteur formel ou non.

▸ Une montée en puissance par étapes

Jusqu'au XIX^e^ siècle, l'entreprise se développe essentiellement dans le cadre national, même si existent dès le XVI^e^ siècles des compagnies commerciales qui rayonnent à travers le monde, comme la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, fondée en 1602 et chargée d'exploiter les ressources des colonies. Les multinationales se développent cependant avec l'essor industriel. Elles recherchent des ressources à l'extérieur, comme l'Anglo Persian Oil Company (devenue ensuite Anglo Iranian puis, après la nationalisation du pétrole iranien, British Petroleum) ou l'entreprise Michelin qui dans les années 1920 acquiert plusieurs milliers d'hectares en Indochine pour créer ses propres plantations d'hévéa. Dans un deuxième temps, elles visent de nouveaux marchés hors du territoire national, comme Ford, qui s'installe à Manchester au Royaume-Uni en 1911 et General Motors qui achète Opel en 1929. Toutefois, le mouvement d'internationalisation des entreprises

s'accélère véritablement dans la deuxième moitié du XXe siècle dans un contexte de libéralisation des échanges après la signature des accords du GATT. Les entreprises américaines et japonaises, soutenues par leurs États respectifs (au Japon le MITI, créé en 1949 et devenu aujourd'hui le METI, multiplie les actions en faveur du développement international de l'industrie japonaise), investissent en Europe pour conquérir de nouveaux marchés ou soutenir la reconstruction du continent. Ces entreprises évoluent alors dans un cadre multidomestique : les filiales relais créées à l'étranger évoluent de manière relativement autonome. Les entreprises européennes se tournent également vers l'extérieur avec l'ouverture progressive des frontières au sein de la CEE créée en 1957.

Une nouvelle étape est franchie à partir des années 1970, lorsque les entreprises cherchent non plus à se rapprocher de la demande mais à rationaliser le processus productif dans le contexte de la crise des années 1970. Elles procèdent à une division internationale des processus productifs, en localisant chaque étape de la production sur le territoire considéré comme le plus efficace du point de vue de la qualité et/ou du coût des facteurs à mobiliser. Elles profitent des avantages douaniers et fiscaux offerts par certains États : ainsi les politiques de réforme et d'ouverture menées en Chine par Deng Xiaoping à partir de 1978 leur permettent de délocaliser une partie de leur production dans les ZES, comme celle de Shenzhen, ouverte en 1979. Au départ, les investissements sont surtout hongkongais et taïwanais, puis japonais et américains à la fin des années 1990. Les secteurs d'activité sont variés : textile, mécanique, technologie, services. Les délocalisations d'entreprises étrangères dans ces zones franches transforment en profondeur les territoires. Peuplée de 20 000 habitants en 1979, Shenzhen est en 1993 une agglomération de 3 millions d'habitants, 10 millions en 2000, 12,5 millions en 2018.

Enfin, la transnationalisation des entreprises s'accélère avec les politiques de dérégulation et de libéralisation financière menées à partir des années 1980, ainsi que l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il existe actuellement dans le monde quelque 60 000 FTN, contrôlant plus de 500 000 filiales. Elles sont responsables de la moitié des échanges commerciaux internationaux, en particulier du fait de l'importance du commerce intra-firme (entre les filiales d'une même entreprise). Le modèle de la « firme-réseau » ou « firme-globale » qui dispose d'unités de production, de ventes, mais aussi des centres de recherche voire des sièges sur plusieurs continents, dont les stratégies sont de plus en plus définies par les actionnaires au sein d'un système financiarisé,

s'impose. Les *Big Tech* américaines ou chinoises ont édifié de véritables empires à la fois sur le plan géographique, en étant présentes sur tous les continents, mais aussi sectoriel en diversifiant leurs produits, profitant du contexte international de globalisation et de dérégulation. Google, absorbée par le *holding* Alphabet Inc. en 2015, capte aujourd'hui près de 90 % des requêtes mondiales sur Internet. La société de Mountain View dans la Silicon Valley a investi dans de nombreux secteurs technologiques au-delà de ses activités initiales. Elle couvre aussi bien les services Internet (Google Cloud, Android, Chrome, Google Play) que la télévision (Google Fiber), la recherche développement et la production de brevets (notamment avec la division santé Verily), la production de véhicules autonomes (Waymo), la finance (au travers de la société d'investissement CapitalG).

Les FTN se multiplient également dans les pays émergents, symboles de la croissance rapide de ces pays. L'entreprise indienne Tata, conglomérat fondé en 1868, réalise aujourd'hui 60 % de son chiffre d'affaires à l'étranger. L'internationalisation de l'entreprise, dirigée d'une main de fer par Ratan Tata entre 1991 et 2012, s'est traduite par une multiplication par 50 de son chiffre d'affaires pendant la période. Le groupe a conquis l'Europe (il prend d'ailleurs sa revanche sur l'ancien colonisateur en acquérant deux de ses fleurons, l'entreprise historique productrice de thé Tetley ainsi que dans le secteur automobile, Land Rover et Jaguar rachetés en 2008) mais aussi l'Amérique du Nord (en particulier dans la Silicon Valley) ou encore l'Asie (Tata Consultancy Services y est très influent). Dans sa stratégie mondiale, le groupe peut s'appuyer sur les réseaux marchands de la diaspora présente sur tous les continents. La réussite du groupe tient autant à sa diversification (textile, acier, automobile, informatique, hôtellerie, finance, tourisme, spatial, etc.) qu'à sa capacité à implanter non seulement des usines à l'étranger, mais aussi des centres de décision et d'innovation (la politique européenne est ainsi menée depuis Londres et la politique asiatique depuis Singapour).

Malgré une logique transnationale de plus en plus présente, l'empreinte territoriale des FTN est forte dans les espaces métropolitains où elles localisent leurs sièges sociaux. Ces derniers sont souvent abrités dans des tours qui s'imposent dans le paysage urbain : tours Petronas à Kuala Lumpur, tour CMA CGM dans le quartier Euroméditerranée à Marseille, etc.

▸ Vecteurs de la puissance

Les entreprises transnationales ont acquis une force de frappe économique inégalée, que ce soit en termes de chiffres d'affaires ou de capitalisation boursière. La capitalisation boursière des GAFAM (4 600 milliards

de dollars en février 2020) équivaut à trois fois le poids de l'ensemble des sociétés du CAC 40. Seuls les États-Unis, la Chine et le Japon ont un PIB supérieur à ce montant. L'entrée en bourse de certaines de ces entreprises est remarquée : la Saudi Aramco a levé 25,6 milliards de dollars lors de son entrée sur la place boursière de Ryad réalisant la plus importante introduction boursière de l'histoire devant celle du géant chinois du commerce en ligne Alibaba, à New York, en 2014 (25 milliards de dollars). Leur puissance économique est liée à leur capacité d'innovation et leur maîtrise technologique. Ainsi, l'entreprise brésilienne Petrobras doit son ascension à son expertise dans les explorations pétrolières offshore à plus de 5 000 mètres de profondeur. L'entreprise japonaise Yaskawa Electric Corporation, qui fabrique des robots depuis 1977 (modèle MOTOMA que le public a pu voir dans le film *Terminator*, capable de souder pendant 24 heures pour l'industrie automobile) est leader de la robotique industrielle et investit massivement dans divers projets de robots humanoïdes.

Leur influence est également liée à leur notoriété en grande partie fondée sur les marques. Celles de grandes entreprises américaines, comme Coca-Cola ou Mac Donald's, ont véhiculé à travers le monde le mode de vie américain. La marque Burrda Sport, qui appartient à la société suisse Pilatus Sports mais financée par un fonds qatari, multiplie les contrats avec les clubs de football pour concurrencer les marques historiques comme Adidas ou Nike. La valorisation des marques nécessite d'importants budgets consacrés à la publicité, en particulier dans les « hyperlieux » (M. Lussault) comme Times Square. En novembre 2014, Mitsubishi livre, sur une commande de Clear Channel, un des leaders mondiaux du marché des supports publicitaires urbains, le plus grand écran numérique jamais construit (plus de 100 m de long et 23 m de haut) entre les 45e et 46e rues. Google a été le premier annonceur sur ce support. L'image des entreprises est le reflet de la confiance que les consommateurs peuvent avoir en un produit : le scandale du *dieselgate* qui a touché l'entreprise Wolkswagen a ainsi remis en question la fiabilité de l'industrie allemande. Les entreprises sponsorisent également des personnalités médiatiques afin de conquérir le grand public. Huawei a ainsi sponsorisé le footballeur Antoine Griezmann pour être plus proche des consommateurs européens. En décembre 2020, la décision du footballeur de rompre son contrat avec l'entreprise, soupçonnée de développer un logiciel de reconnaissance faciale pour surveiller la minorité ouïgoure, fragilise la stratégie de celle-ci.

Les petites et moyennes entreprises qui ne peuvent rivaliser avec les ressources financières des plus grandes tentent d'ailleurs d'asseoir leur image

sur des arguments éthiques ou de durabilité. La société sénégalaise Kayfo Games Studio, créée en juin 2019, a conçu un jeu de vidéo pour sensibiliser la population au problème de la pollution des plages par le plastique. Un nombre croissant d'entreprises textiles se revendiquent de la *slow fashion*, mouvement qui préconise une fabrication respectueuse de l'environnement et des personnes qui travaillent sur la chaîne de production. Ainsi, la marque française Ekyog, la japonaise People Tree, la belge Honest By ou l'espagnole SKFK, utilisent des fibres naturelles et biologiques, s'engagent à être autonomes en eau et en énergie, et garantissent une transparence de la chaîne de fabrication des vêtements. Pour ces entreprises, les défis sont multiples. Il faut tout d'abord offrir au consommateur des produits originaux, de qualité, qui restent abordables. De plus, il est nécessaire d'éviter les pertes, d'où la multiplication des modèles de taille unique pour la marque espagnole. SKFK s'appuie également sur des chaînes de valeurs mondialisées mais fiables : la production s'effectue à la fois dans la péninsule ibérique, à proximité du siège, en Espagne (bureaux à Bilbao et à Barcelone), mais également en Inde (partenariats avec des fermes et des coopératives de coton) et en Chine. La mode durable ne travaille pas uniquement sur le pilier environnemental du développement durable, les aspects sociaux font également l'objet d'une attention croissante. SKFK est une entreprise soucieuse des ressources humaines à tous les niveaux, et souhaite une rémunération juste des producteurs. Un de ces principaux partenaires est une entreprise sociale, à Pondichéry, en Inde, engagée dans la défense des droits des femmes, et qui est labellisée *Fairtrade* (commerce équitable). Toutefois, les modèles économiques de la mode éthique restent souvent fragiles, face à l'attrait encore très net de la *fast fashion*, qui offre au consommateur la possibilité d'acquérir à bas coût une grande diversité de produits à la durée de vie réduite.

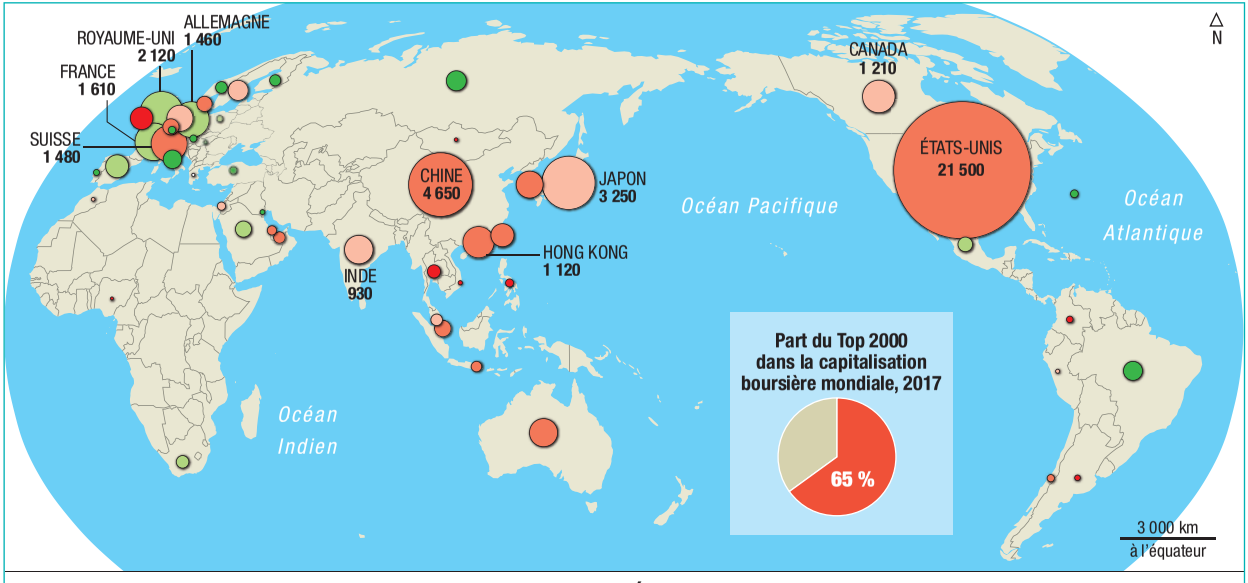
En définitive, les entreprises sont désormais capables d'influencer tous les secteurs de la vie des individus et de modifier leurs comportements. C'est le cas tout particulièrement des firmes du *Big Data* qui, en collectant une quantité abondante de données au travers de leurs applications et de leurs plateformes peuvent définir des produits au plus près des besoins des consommateurs, voir créer de nouveaux besoins ou modifier les perceptions des populations. Leur domaine d'exploration s'étend au-delà de la sphère terrestre, comme en témoignent les investissements massifs des entreprises du *New Space*.

▸ Des FTN qui s'inscrivent dans des systèmes d'acteurs complexes à toutes les échelles

Les entreprises transnationales entretiennent des liens ambivalents avec les États dont elles cherchent à s'émanciper. En 1998, l'Anglo American, entreprise sud-africaine opérant dans le secteur minier, déplace son siège social à Londres et est cotée à la fois à la Bourse de Londres et à celle de Johannesbourg. Les intérêts des entreprises vont parfois à l'encontre de ceux des États. En 2017, en pleine guerre économique sino-américaine, Google annonce l'ouverture à Pékin d'un centre de recherche et de formation en intelligence artificielle, soit une structure vouée à transférer des savoir-faire à l'adversaire désigné de son gouvernement. Les États peinent à affirmer leur souveraineté numérique face aux réseaux enchevêtrés tissés à toutes les échelles par les entreprises du *Big Data*, comme en témoigne la difficulté à mettre en place une taxe GAFA en France et en Europe.

Néanmoins, le cadre étatique reste un cadre de référence pour un grand nombre d'entreprises. Les évolutions du groupe Tata traduisent ainsi les évolutions économiques de l'Inde. Le groupe impulse ainsi, dès le XIX^e^ siècle, le développement d'un secteur industriel moderne et puissant autour du textile et de l'acier. Après la Seconde Guerre mondiale, il constitue un des piliers de la voie indienne du développement, aux côtés du secteur public. L'ouverture de l'Inde à partir des années 1990 renforce la logique de concentration autour des grandes entreprises comme Tata. L'Inde enfin garde un statut spécial pour l'entreprise du fait du formidable marché intérieur que constitue le pays (population de plus d'1,3 milliard d'habitants, avec une classe moyenne en forte croissance, mais aussi une centaine de milliardaires). Les entreprises chinoises, qui sont parmi les premières entreprises mondiales en termes de chiffre d'affaires, comme la Sinopec ou la CNPC dans le domaine pétrolier, sont des entreprises étatiques dont les stratégies sont définies par le parti. Les entreprises privées sont quant à elles étroitement surveillées par le PCC. Alibaba et sa filiale Ant Financial font l'objet d'une enquête approfondie de la part des autorités avant restructuration et le fondateur Jack Ma a disparu pendant plusieurs mois, après avoir critiqué les banques traditionnelles. Aux États-Unis, bien que les grands groupes semblent mener des trajectoires indépendantes de celle de l'État, ce dernier reste un acteur incontournable pour ce qui est des exonérations, des possibilités de contrats ou de la définition du cadre législatif. Les entreprises mènent donc d'intenses activités de *lobbying* pour que l'État agisse en leur faveur. Elles demeurent des partenaires et des alliés des États : le secteur privé du *New Space* n'aurait pas pu se développer sans le soutien institutionnel de l'État américain.

Les 2 000 premières FTN (2008-2017)



Sources : Forbes 2018, 2017 et 2008 ; Science Po, Atelier de cartographie, 2018.

ZOOM

Les entreprises africaines de l'innovation numérique

L'Afrique ne comporte que très peu de FTN parmi les 2 000 premières mondiales, en dehors des entreprises sud-africaines, nigérianes et de quelques entreprises égyptiennes. Pourtant l'innovation, et en particulier l'innovation numérique, est au centre des défis du continent pour les décennies à venir. Les entrepreneurs africains sont très actifs sur un continent où les dépenses publiques de R&D sont limitées avec une moyenne de 0,7 % du PIB contre 2,3 % à l'échelle mondiale. Ils constituent les acteurs clés d'un développement en « *leapfrog* » (expression qui évoque l'idée de sauts ou d'accélération du développement). Tous les secteurs peuvent bénéficier de solutions fondées sur les nouvelles technologies : équipement photovoltaïque des ménages modestes avec système de paiement échelonné par téléphone mobile, conseil agricole délivré par téléphone portable, liaisons entre agriculteurs et vendeurs de rue dans les villes, livraison de matériel médical par drone au Rwanda ou au Ghana par exemple.

Ces innovations peuvent être développées par des entreprises étrangères comme l'entreprise californienne Zipline, spécialisée dans la livraison de sang et de médicaments par drones, mais elles sont de plus en plus pensées et conçues en Afrique, afin de s'adapter aux contraintes locales. L'AFD a recensé 7 000 start-up innovantes sur le continent et certaines d'entre elles sont des réussites mondiales. Jumia Group, leader du e-commerce africain basé au Nigeria est la première licorne du continent, valorisée à plus d'un milliard de dollars à la Bourse de New York. Pour accompagner et soutenir les entrepreneurs et leur apporter des savoir-faire et des solutions basées sur l'entraide et l'inclusion, États et opérateurs privés multiplient les incubateurs et accélérateurs d'entreprises (*techhubs*) sur l'ensemble du continent. Néanmoins les métropoles du Cap, de Lagos, Johannesburg, Nairobi et Le Caire concentrent la moitié des start-up du continent. Le Kenya se pense comme une *« start-up nation »* africaine, il possède l'écosystème technologique le plus avancé du continent. M-Pesa (*M* pour mobile et *pesa* pour argent en swahili), fruit d'un partenariat entre une entreprise de télécoms à capitaux britanniques et kenyans (Safaricom) et d'une banque kenyane (CBA) est la pierre angulaire de l'écosystème kenyan : toutes les start-up utilisent son système de paiement par téléphone mobile.

Un autre regard

GÉOPOLITIQUE

« Corporate geopolitics »

Il s'agit d'un concept défini par *Grenoble École de Management* et qui traduit le rôle de la géopolitique dans la stratégie des entreprises. Il s'appuie sur une approche pluridisciplinaire de la géopolitique associant différentes disciplines (économie, histoire, géographie, sciences politiques, anthropologie, ethnographie, sociologie).

Il a pour objectif d'aider les dirigeants et managers d'entreprises à comprendre « le monde » et ses enjeux, afin de définir leur propre grille d'analyse pour pouvoir prendre les décisions qui s'imposent face à des situations complexes tout en leur permettant d'affirmer leur *leadership*.

Il nécessite de développer des compétences spécifiques (analyse, prospective, capacité à faire preuve de jugement, esprit critique, pensée complexe, capacité à comprendre les différences culturelles, capacité de communication et de conviction, *leadership*, capacités d'adaptation, éthique, capacité à agir glocal).

Toutefois, si les grands groupes ont le monopole dans certains secteurs, leur réussite est souvent due à la performance d'une nébuleuse de sous-traitants qui s'adaptent à leur besoin. Celle de Toyota est liée aux vastes réseaux asiatiques et mondiaux de petites et moyennes entreprises qui travaillent pour le groupe. L'externalisation de certaines tâches de production a permis à la firme de maintenir des coûts compétitifs et conquérir les marchés européens et nord-américains, puis émergents. Les bassins de sous-traitance qui répondent à une logique de proximité spatiale par rapport aux usines d'assemblage (afin d'éviter tout retard de livraison au sein d'un système fondé sur le juste-à-temps) ont ainsi été éparpillés à travers l'Asie-Pacifique, qui offre une main-d'œuvre bon marché. Seules les fonctions de confection, les fonctions péri-productives et certaines opérations d'assemblage sont restées au Japon. Cette stratégie a participé à l'émergence des NPIA et de la Chine littorale. Les grandes entreprises peuvent également s'appuyer sur le dynamisme du secteur informel. Le bidonville de Dharavi dans l'agglomération de Mumbai constitue une plate-forme économique dynamique en lien avec les grandes entreprises du secteur formel.

Bibliographie

- P. Veltz, *La Société hyper-industrielle*, coll. La République des idées, Seuil, 2017.
- S. Berger, *Made in Monde, les nouvelles frontières de l'économie mondiale*, Seuil, 2006.

Voir aussi Division internationale du travail — Économie numérique — Empire — Espace extra-atmosphérique — État — Finance — Inde — Internationalisation — Investissements à l'étranger — Innovation — Puissance — Système productif — Territoire productif — Ubérisation

Environnement

Le concept « environnement » vient de l'anglais et plus précisément de l'écologie scientifique anglo-saxonne. Il n'apparaît véritablement dans la géographie que dans les années 1970. Le terme désigne tout à la fois le milieu physique considéré comme un système dont les composantes (eau, climat, sol, relief, végétation, faune) interagissent constamment, le milieu physique en tant qu'il est anthropisé et le système formé par les interrelations entre ce milieu et la société, elle-même envisagée comme un système. La notion d'environnement permet d'insister sur la dimension relationnelle des sociétés et de leur milieu.

▸ Environnement et anthropocène

La question environnementale devient une question politique dès le XIXe siècle, quand l'essor de l'industrialisation fait prendre conscience des impacts de la modernisation sur les milieux. Les États-Unis apparaissent alors comme pionniers de la protection de l'environnement portée par le mouvement transcendantaliste dont les figures principales sont R. W. Emerson et H. D. Thoreau, mais aussi par le *lobbying* actif de l'écrivain J. Muir ou de l'homme politique G. Pinchot. La célébration de la nature sauvage amène à la création des premiers parcs nationaux (Yellowstone en 1872 et Yosemite en 1890). À la même période, d'autres sont établis au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud (où une réserve est créée en 1899 qui devient en 1926 le parc national Kruger). Le phénomène est alors essentiellement anglo-saxon. Aux États-Unis, la création des parcs ne répond pas seulement à des impératifs

environnementaux : l'établissement de « monuments naturels » permet d'inscrire dans l'histoire la « Destinée manifeste » d'une nation qui n'a pas ou peu de monuments historiques.

Il faut attendre les années 1970 pour voir émerger de véritables politiques environnementales aux échelles nationales. Aux États-Unis, Nixon proclame la décennie 1970 « décennie de l'environnement » et pose les bases législatives de la politique environnementale du pays sur la protection de la nature, la qualité des eaux et de l'air. En Europe après les mouvements de mai 1968, l'écologie devient une question politique. Les premiers partis écologistes apparaissent en Allemagne et au Royaume-Uni dans les années 1970. Quelques pays se positionnent également à l'échelle internationale : ainsi les États-Unis, sous l'influence des idées néo-malthusiennes sur la raréfaction des ressources des écologistes états-uniens réputés, comme Paul Ehrlich (*The Population Bomb*, 1968) et Garrett Hardin, s'engagent dans la réduction de la croissance de la population mondiale à travers des politiques d'aide au développement ou des programmes de réduction de la natalité dans certains pays. En 1972, paraît un rapport « Halte à la croissance » commandé par le Club de Rome, un cercle de réflexion sur l'environnement, à des universitaires conduit par le physicien américain D. Meadows. Il met en avant l'impossibilité de poursuivre une croissance infinie dans un monde aux ressources finies et propose de contenir la croissance démographique et la croissance économique, à un moment où cette dernière est pourtant au cœur du développement des années 1960-1970. En 1972, se tient à Stockholm la première conférence des Nations unies sur l'environnement : l'Inde insiste alors sur les liens entre pauvreté et dégradation de l'environnement et pose les bases de la création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Après la fin de la guerre froide, les États-Unis continuent d'exercer le *leadership* en matière de politique environnementale. Avec l'effondrement du communisme, le pays n'a plus d'autre « empire du Mal » à combattre que la pollution et se sent investi de la mission de protéger l'ensemble de la planète. L'anthropocène devient le nouveau grand récit fédérateur, même si les Américains n'inventent pas le terme. Selon la philosophe, C. Larrère, il prend le relais des grands récits d'émancipation de la modernité (comme la Destinée manifeste). À la suite du rapport « Notre avenir à tous » rédigé par la commission Brundtland en 1987 sur l'environnement et le développement de l'ONU, une action collective s'impose pour concilier protection de l'environnement et développement économique actant ainsi la mondialisation des questions environnementales. Le modèle de croissance infinie des sociétés est remis en

cause, les bases du développement sont questionnées sous peine de perturber les équilibres fondamentaux de la planète et la communauté internationale est interpelée. La formule de l'écrivain Antoine de Saint Exupéry « la terre n'est pas un héritage de nos ancêtres, mais un emprunt à nos descendants » acquiert une nouvelle résonnance. En 2009, des chercheurs de l'Université nationale australienne identifient neuf limites planétaires à ne pas dépasser sous peine de perturber gravement et durablement la planète : climat, biodiversité, déforestation, eau douce, acidification des océans et pollutions diverses. Leur franchissement signalerait la rupture d'un équilibre fondamental entre la planète et les hommes et pose la question de la sécurité environnementale (définie comme la protection de l'intégrité de l'environnement face à l'anthropisation, celle des individus face à ces menaces et à leurs conséquences nationales et internationales). Néanmoins, il n'est pas simple de changer de modèle économique car les contradictions générées sont multiples. Symboles de notre société de surconsommation où prévalent l'emploi d'objets à usage unique et la pratique du suremballage, la production de plastiques dépasse 300 millions de tonnes annuelles et l'on prévoit jusqu'à 1,8 milliard de tonnes de déchets plastiques autour du globe en 2050. Une fois dispersées dans la nature, les matières plastiques peuvent mettre plus de 500 ans à se dégrader. Plus de 8 millions de tonnes de plastique sont déversées chaque année dans les océans. Les impacts socio-économiques sont importants : baisse du tourisme côtier dans les espaces littoraux dégradés, baisse des tonnages de pêche et d'aquaculture, conséquences sanitaires par la consommation de produits halieutiques souillés. Nombreux sont les pays qui adoptent des lois visant à la réduction des déchets plastiques, comme l'interdiction des plastiques à usage unique dans l'UE (en 2021). Néanmoins, le chemin semble encore long pour sortir du tout plastique, tant cette matière est omniprésente dans notre quotidien.

▸ Gérer et protéger l'environnement

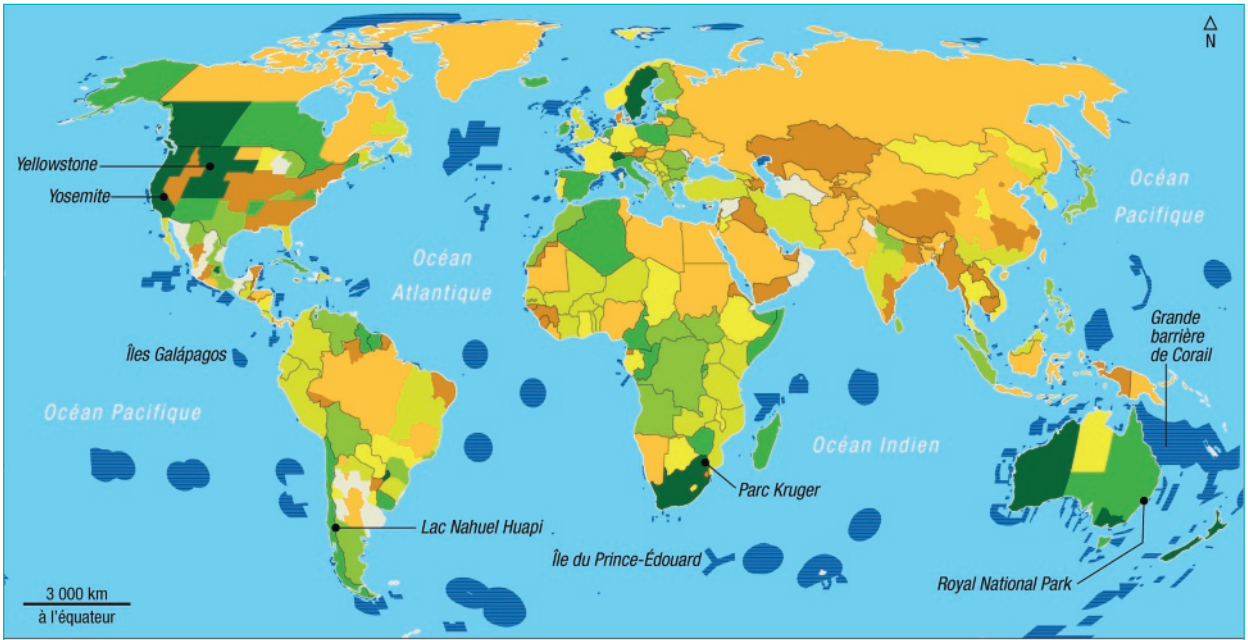
Bien public mondial, la Terre est confrontée à la globalisation d'un certain nombre d'enjeux dont le changement climatique et ses conséquences, la raréfaction des ressources non renouvelables, la diminution de la biodiversité, la pollution des mers et des océans, perçus comme des menaces majeures pour l'humanité. Cette prise de conscience conduit à la mise en place d'une gouvernance mondiale dans la mesure où les crises environnementales affectent les rapports entre les États et impliquent des réponses transnationales. Sous l'égide de l'ONU et de ses agences, des conférences

internationales tentent de mobiliser les politiques, les acteurs économiques et la société civile pour apporter des réponses globales pour un développement durable. En 1972, l'UNESCO adopte une Convention pour la protection du patrimoine mondial naturel et culturel. Il s'agit de classer les biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité. L'archipel des Galapagos fait partie des premiers sites inscrits en 1978. À partir de 1992, l'ONU organise également, des « sommets de la Terre » dont les mesures proposées sont surtout des déclarations d'intention. À ces sommets s'ajoutent les différentes Conférences des parties (COP) liées aux conventions : Convention climat, Convention sur la diversité. En septembre 2015, les 193 pays membres des Nations unies adoptent l'Agenda 2030 du développement durable et 17 objectifs interconnectés de développement durable, le succès de l'un dépendant de l'évolution des autres. C'est un tournant majeur : le développement et la préservation de l'environnement sont liés.

Les ONG constituent enfin des acteurs clés de la gouvernance environnementale de par l'expertise qu'elles apportent, le *lobbying* qu'elles exercent, les campagnes de sensibilisation qu'elles financent, la médiation qu'elles permettent entre le politique et les citoyens. Elles sont nombreuses : aux côtés des organisations internationales (WWF, Greenpeace, l'Union Internationale de Conservation de la Nature) et nationales (Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme en France, Sierra Club aux États-Unis) agissent une multitude d'associations locales ou régionales (l'association basque Bizi dont les militants tentent de lier les questions sociales et écologiques s'est fait connaître lors du sommet du G7 d'août 2019 qui s'est tenu à Biarritz). À l'échelle locale, des mouvements de désobéissance civile émergent (Notre-Dame-des-Landes). Des actions en justice sont intentées contre l'État pour insuffisance de la politique climatique comme au Pays-Bas ou en France. Parfois, les citoyens sont directement convoqués pour faire des propositions aux gouvernements (Convention citoyenne pour le climat en France).

La gouvernance environnementale est complexe : derrière les négociations se jouent souvent des rapports de force. Par ailleurs, les accords internationaux sont non contraignants et dépendent de l'engagement des pays membres. Ainsi, les États-Unis n'ont jamais ratifié le protocole de Kyoto (1997) et le pays s'est momentanément retiré des accords de Paris pendant le mandat de D. Trump. Les questions environnementales révèlent les inégalités entre États : les pays les moins avancés d'Afrique subsaharienne sont les plus vulnérables au changement climatique, alors qu'ils sont peu

La protection de l'environnement terrestre et maritime



émetteurs. La notion encore floue de justice environnementale invite à intégrer l'ensemble des acteurs (en particulier les groupes sociaux défavorisés) dans les prises de décision dont ils subissent les conséquences (répartition des déchets et des pollutions par exemple). Elle peut se concevoir comme une dynamique issue de la rencontre entre une approche *bottom-up*, ancrée dans l'action locale contre les formes d'oppression environnementale, et une approche *top and down*, dans laquelle les autorités à plus petite échelle imposent leurs politiques aux territoires locaux. Néanmoins, l'articulation des échelles est souvent complexe. D'un côté les mouvements locaux sont très disparates : ainsi le phénomène NIMBY, *Not in my backyard*, au lieu de lutter pour la réparation de discrimination ou d'oppression environnementale, se mobilise pour la défense d'un cadre de vie privilégié, quitte à reporter les nuisances environnementales dans d'autres espaces. D'un autre côté, les politiques environnementales mises en œuvre aux échelles nationales et mondiales, quand bien même elles recherchent l'équité ou la justice, peinent à agir sur les processus qui en amont créent les inégalités.

▸ Ressources naturelles et tensions géopolitiques

Le terme de « ressource » désigne tout ce qui permet de satisfaire un besoin vital ou superflu. Les éléments « naturels » pensés comme des ressources s'inscrivent dans des rapports de pouvoirs : quels que soient les territoires concernés, les stratégies d'acteurs sont influencées par le contrôle, la mobilisation et la distribution des ressources. La raréfaction annoncée de certaines ressources naturelles vitales (végétation, animaux, énergies fossiles, minerais, eau) constitue une menace susceptible de créer des difficultés géopolitiques. Le caractère naturel de la ressource doit être immédiatement remis en question, puisque la ressource n'existe que parce qu'elle répond à un besoin social. La ressource n'existe que parce qu'elle est identifiée comme telle, à un moment donné, par une société donnée. Si les ressources naturelles sont inégalement réparties à l'échelle mondiale, si cette répartition dépend des conditions biophysiques, ces conditions ne peuvent à elles seules expliquer des différentiels de développement ou de mise en valeur. Très tôt, la mise en valeur des ressources par l'humanité a engendré des rivalités territoriales en vue de leur possession, pas tant pour leur valeur intrinsèque que pour le pouvoir qu'elles procurent. La valeur géostratégique des ressources est liée à la question de leur accès, mais aussi à ce qu'elles permettent d'accomplir en termes économique (acquisition de devises, d'armes voir de soldats) et politique (contrôle territorial, affirmation du pouvoir d'un État ou d'une autorité alternative dans le cas des zones grises). La ressource

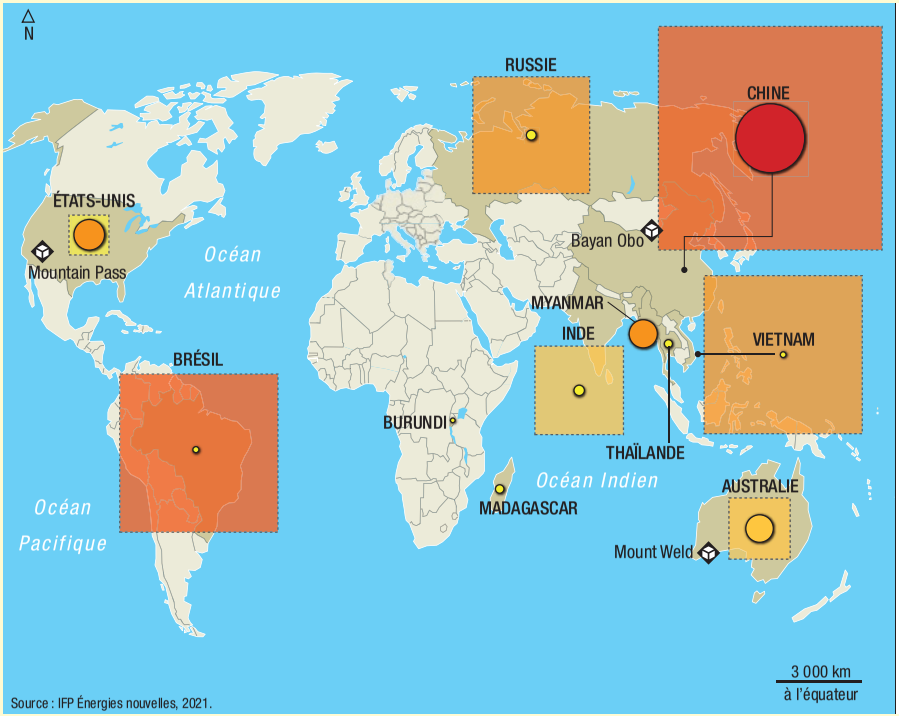
en eau douce peut être insuffisante régionalement pour des raisons climatiques (stress hydrique). Toutefois les tensions sont exacerbées lorsqu'elle est convoitée par de multiples acteurs, comme dans le cas de bassins-versants fluviaux transnationaux partagés (Nil, Tigre, Euphrate, Colorado, Mékong) : les barrages construits en amont privent d'eau les pays d'aval. Le contrôle des ressources hydriques devient une forme de domination politique et territoriale. L'accès aux ressources peut aussi créer des situations conflictuelles, comme lors de la première guerre du Golfe où l'Irak a voulu imposer son contrôle sur le Chatt el-Arab pour s'approprier le pétrole du Koweït. Plus généralement, l'accès au pétrole est source de conflictualité en raison de la concentration des ressources dans le golfe Persique, d'une augmentation de la demande mondiale (Chine et autres émergents) ou de l'épuisement de certains gisements. La géopolitique des ressources pétrolifères renvoie à la fois à la sécurité de l'exploitation et la sécurité du transport ou de l'approvisionnement. L'Inde, comme la Chine, sont des acteurs de plus en plus actifs sur les marchés pétroliers, renforçant le poids de leurs entreprises dans l'accès aux gisements sur tous les continents, mais aussi en maîtrisant les routes qui permettent l'acheminement des ressources : c'est un des enjeux du projet des nouvelles routes de la soie. Cette géopolitique ne passe pas nécessairement par le contrôle direct des régions productrices : elle n'en est pas moins hautement conflictuelle. Les jeux de pouvoirs sont visibles également aux échelles régionales ou locales. Le Maroc qui considère le Sahara occidental comme partie intégrante de son territoire (alors que l'ONU le classe parmi les derniers territoires à décoloniser), y exploite abondamment les ressources comme le phosphate, indispensable pour la fabrication d'engrais et dont le pays est le premier producteur, mais aussi le cuivre, l'uranium ou les terres rares et surtout les ressources halieutiques qui représentent les trois quarts de la pêche marocaine. L'attitude des acteurs extérieurs comme l'UE est d'ailleurs ambivalente : ainsi en 2018, la Cour de Justice de l'UE a statué que l'inclusion du territoire du Sahara occidental dans le champ d'application de l'accord de pêche enfreindrait plusieurs règles de droit international. Enfin à l'échelle locale, l'exploitation des ressources par les FTN est l'objet de multiples conflits miniers avec les populations locales qui n'hésitent pas à mobiliser les ONG à toutes les échelles, à intenter des actions en justice ou à faire appel à des célébrités. En 2010, les Dongria Khonds, tribu indienne de l'Orissa, en lutte contre le projet d'exploitation d'un gisement de bauxite de la part géant minier Vedanta Resources ont ainsi fait appel au réalisateur hollywoodien d'*Avatar*, James Cameron, pour sauver les collines sacrées de Nyamgiri.

ZOOM

Les terres rares : l'hégémonie de la Chine sur un marché stratégique

L'exploitation des terres rares a une dimension géopolitique, d'une part en raison de leur importance dans la chaîne de production de produits innovants et d'autre part en raison de la position hégémonique de la Chine. Considérés comme des « matériaux critiques », les ETR (éléments de terres rares) forment un groupe de 17 éléments composés de scandium, d'yttrium et de lanthanides découverts au début du XIXe siècle. Leur extraction est coûteuse car les minerais ne se trouvent quasi jamais à l'état pur dans la nature et sont mélangés les uns aux autres, ce qui les rend difficiles à séparer. Les procédés d'extraction et de raffinage afin d'exploiter leurs propriétés chimiques, physiques et électroniques ont un lourd impact environnemental, le minerai étant mélangé à des matières radioactives comme le thorium et le processus de séparation des différents métaux nécessitant de grandes quantités de toxiques cancérigènes. Le traitement d'une tonne d'ETR produit 2 000 tonnes de déchets toxiques, parmi lesquels des métaux lourds auxquels s'ajoutent la défiguration du paysage, la pollution des écosystèmes et de l'air et la modification du régime hydrographique local. À Baotou, en Mongolie intérieure, d'où provient la moitié de la production chinoise, les industries minières rejettent 10 millions de tonnes d'eaux usées par an. La demande mondiale en ETR « explose » en raison de leur utilisation dans les applications de haute technologie (aimants d'éoliennes marines, batteries des voitures électriques lithium-ion et hybrides, ampoules de basse consommation, piles à combustible, nanotechnologie, polissage du verre, imagerie médicale, industries chimiques) et se retrouvent aussi dans des produits comme les *smartphones*, tablettes, ordinateurs et téléviseurs et dans des secteurs stratégiques tels que l'aviation ou l'armement. Les réserves mondiales d'oxydes de terres rares, évaluées à 120 millions de tonnes, sont très concentrées géographiquement : la Chine est en position monopolistique pour leur extraction et leur transformation : elle fournit 120 000 tonnes sur les 170 000 produites dans le monde et détient 44 % des réserves mondiales. Elle contrôle le marché par la mise en place d'un système de quotas pour l'exploitation et pour l'exportation ; la décision de baisser de 40 % les quotas en 2019 a entraîné une très forte hausse des prix des ETR et une reprise de projets de prospection et d'extraction au Canada, en Australie et Afrique du Sud. Les États-Unis, dépendants à 80 % de l'approvisionnement chinois, ont réactivé la mine de Mountain Pass en Californie. Le gouvernement américain classe les terres rares comme essentielles à leur sécurité économique et nationale. Les ETR sont une ressource minière géostratégique.

Production et réserves mondiales de terres rares



Source : IFP Énergies nouvelles, 2021.

Production et réserves mondiales de terres rares en 2019

Les 11 premiers producteurs

Les 3 principaux sites de production

Productions nationales (en tonnes)

132 000
20 000
3 000
1 000

Réserves nationales connues (en millions de tonnes)

44
20
7
1,5

Part de la production ou des réserves mondiales (en %)

0 2 10 20 60

Un autre regard

GÉOPOLITIQUE

L'art peut-il sauver la planète ?

L'artiste argentin Nicolas Garcia Uriburu, pionnier de l'activisme artistique à travers l'*Earth Art*, s'attache à sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux. Il colore en vert fluo le Grand Canal lors de la Biennale de Venise en 1968 pour dénoncer sa pollution croissante ; lors de la *Documenta* de Kassel en 1981, avec Joseph Bueys, ils colorent le Rhin et plantent 7 000 chênes. L'art devient une forme d'expression politique pour éveiller les consciences aux questions environnementales. Des artistes engagés sont présents lors de la conférence sur le climat de Copenhague en 2009 et l'expérience se réitère lors de la COP21 de 2015. *ArtCOP21*, la Conférence des Parties Créatives, s'est tenue en parallèle de la conférence sur le Climat pour montrer aux citoyens et aux acteurs politiques une autre manière d'appréhender la complexité du défi climatique. L'ONU a officiellement reconnu le lien direct entre la culture et les trois piliers du développement durable. Les œuvres sont exposées dans l'espace public et confrontent directement les spectateurs aux désastres écologiques.

Bibliographie

- R. Beau, C. Larrère, *Penser l'Anthropocène*, Presses de Sciences Po, 2018.
- G. Pitron, *La Guerre des métaux rares. La face cachée de la transition énergétique et numérique*, Éditions Les Liens qui libèrent, 2018.

Voir aussi Anthropocène — Biodiversité — Changement climatique — Conflit — Espaces maritimes — Justice environnementale — Matières premières — Patrimoine — Risque — ONG

Espace extra-atmosphérique

L'espace devient une « nouvelle frontière » pendant la guerre froide dans le cadre de la compétition entre les États-Unis et l'URSS. Les États-Unis répondent à la mise en orbite par les Soviétiques du *Spoutnik*, premier satellite artificiel de l'espace en 1957 et à l'envoi du premier homme dans l'espace Y. Gagarine en 1961, par le programme *Apollo* qui permet à N. Armstrong et E. Aldrin d'effectuer leurs premiers pas sur la Lune le 20 juillet 1969. Plus de cinquante ans après, la course à l'espace est de nouveau d'actualité, mais

avec de nouveaux acteurs et de nouveaux enjeux. Les États-Unis continuent de dominer la scène spatiale internationale, tant sur le plan militaire (le secteur militaire spatial constitue de très loin le premier programme spatial public au monde, avec un budget de l'ordre de 30 à 40 milliards de dollars) que sur le plan civil, avec la NASA qui a le budget le plus important de toutes les grandes agences (environ 22 milliards de dollars par an) et se positionne en leader de la plupart des coopérations dans les domaines de la science et de l'exploration, et en particulier pour la Station spatiale internationale (ISS). En revanche, la Russie est largement dépassée aujourd'hui par de nouvelles puissances comme la Chine. Une véritable « course à la Lune » semble être lancée entre les deux pays. La Chine a lancé à partir de 2007 un grand programme d'exploration lunaire avec les missions *Chang'e*, du nom d'une déesse chinoise exilée sur la Lune, quand la NASA développe *Artemis*, un programme d'exploration habitée de la Lune. L'objectif de ces programmes est d'établir une présence humaine permanente à la surface de la Lune afin d'y préparer les technologies associées aux futures missions habitées vers Mars et d'autres corps célestes. Toutefois, si l'exploration du système solaire reste un outil d'influence géopolitique important, il serait réducteur de réduire les enjeux spatiaux contemporains à cette nouvelle compétition spatiale. En effet, l'exploration du système solaire est aussi l'objet de coopérations multiples entre les grandes agences spatiales (NASA, ESA européenne, CNES pour la France, DLR pour l'Allemagne, JAXXA pour le Japon, Roscosmos pour la Russie, etc.). Surtout, les États ne sont plus les seuls acteurs de l'espace : depuis quelques années, ils doivent composer avec la montée en puissance des acteurs du *New Space*, industrie spatiale dominée par des acteurs privés, comme Elon Musk avec l'entreprise SpaceX, ou Jeff Bezos avec Blue Origin. SpaceX domine le marché du transport spatial avec ses lanceurs *Falcon* et ses vaisseaux *Dragon* qui ont effectué en mai 2020 le premier vol habité commercial pour la NASA. Enfin, l'espace représente au XXI^e^ siècle de nouvelles opportunités économiques : au-delà du tourisme lunaire rêvé par Jeff Bezos, l'exploitation des ressources des corps célestes dans un contexte de raréfaction des ressources terrestres est l'objet de toutes les attentions (exploitation minière des astéroïdes, extraction de l'eau des astéroïdes hydratés voire transformation de cette eau en hydrogène, etc.). En attendant la faisabilité technique de cette exploitation, l'espace est aujourd'hui au centre de l'économie des données : les informations issues des satellites permettent d'améliorer les technologies de communication, de géolocalisation et d'observation des espaces terrestres et maritimes. Néanmoins, l'exploration, l'utilisation, voire la colonisation

de l'espace soulèvent un certain nombre de nouveaux questionnements d'ordres environnemental et juridique. Les innombrables progrès réalisés à l'aide du spatial depuis 60 ans ont laissé des vestiges en orbite sous forme de débris de tailles variées qui pourraient représenter un risque à moyen terme pour les opérations spatiales. Dès lors, comment réglementer les activités spatiales ? Le traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ainsi que l'accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes de 1979 défendent le principe de liberté d'exploration et d'utilisation mais également de non-appropriation d'un « patrimoine commun de l'humanité ». Aujourd'hui, il paraît indispensable de définir juridiquement dans quelles conditions l'exploitation des ressources spatiales peut avoir lieu. L'ONU peine cependant à s'emparer pleinement de la question, tandis que le législateur américain autorise depuis 2015 (*SPACE Act*) les citoyens américains engagés dans la récupération de ressources spatiales à se prévaloir de ces ressources (ce qui couvre leur possession, leur propriété, leur transport, leur utilisation et leur vente). En 2020, les États-Unis ont annoncé l'élaboration des *Artemis Accords*, qui consisteront en des accords bilatéraux entre les États-Unis et leurs partenaires, destinés à établir un ensemble de principes communs en vue de régir les activités civiles d'exploration et d'utilisation de la Lune, mais il ne s'agit pas d'instruments multilatéraux.

Bibliographie

- « Vers une nouvelle course à l'espace ? », *Les Grands Dossiers de Diplomatie* n° 58, octobre-novembre, 2020.

Voir aussi Entreprise — Guerre froide — Innovation — Puissance

Espaces maritimes

Si la géopolitique est « toute rivalité de pouvoirs sur ou pour du territoire », selon la définition d'Yves Lacoste, un article sur les espaces maritimes dans un dictionnaire de géopolitique peut sembler incongru. Personne n'habite les espaces maritimes de manière permanente, les frontières n'y sont guère perceptibles et, depuis les accords de Genève et la Convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982 (CNUDM,

dite convention de Montego Bay), ces espaces sont soumis au même droit et, sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI), les règles de navigation et de sécurité y sont partout identiques. Pourtant en raison de leurs spécificités et des progrès techniques, les espaces maritimes sont de plus en plus des « merritoires », marqués par des rivalités et des mouvements d'appropriation, d'exploitation et d'affirmation de puissance. Ils sont aujourd'hui un atout stratégique, une ressource à exploiter et/ou protéger et les acteurs qui s'y intéressent sont de plus en plus nombreux.

▸ Espaces maritimes et mondialisation

Dès le XVI^e siècle, l'écrivain et explorateur anglais, Walter Raleigh écrivait : « Qui tient la mer tient le commerce du monde, qui tient le commerce tient la richesse, qui tient la richesse du monde tient le monde lui-même ». Cela est lié aux caractéristiques mêmes des espaces maritimes qui couvrent plus de 70 % de la surface du globe et permettent une continuité de la navigation, renforcée par le principe de libre-circulation affirmé par la CNUDM.

Cette importance se marque par le rôle qu'ont joué et que jouent les espaces maritimes dans la mondialisation. Comme l'a souligné le géographe A. Vigarié, chacune des trois principales phases de ce processus est liée aux espaces maritimes et aux techniques de navigation. La mise en relation du monde, liée aux Grandes Découvertes, s'effectue avec les voiliers et, à partir du XVIII^e siècle, les instruments de navigation comme les horloges qui permettent de déterminer la longitude ou les sextants. Au XIX^e siècle, l'industrialisation et la production de masse sont rendues possibles par les navires à vapeur qui permettent de dépasser les vents et les courants et ainsi de transporter de manière régulière matières premières et productions de biens manufacturés. Il importe alors de contrôler les points de relâche où l'on pourra prendre du charbon, ce qui est en partie à l'origine de l'Empire britannique. Aujourd'hui, le bouclage du monde est rendu possible par les mers et les océans qui assurent l'essentiel des flux commerciaux et de communication. 90 % des flux de marchandises transitent par les espaces maritimes en raison du faible coût des transports (lié à l'augmentation de la taille des navires, à leur spécialisation et à la généralisation du conteneur inventé en 1956 par Malcom McLean) et du perfectionnement des routes maritimes avec des escales desservies de manière régulière et cadencée. Parallèlement, les infrastructures portuaires ont été repensées et modernisées pour réduire le temps des

escales et tenir compte de la fonction du port dans un réseau mondial où, à l'image des aéroports, certains sont des *hubs* ou des moyeux vers lesquels convergent les flux les plus massifs avant que les marchandises ne soient transbordées sur des *feeders* vers des ports d'importance secondaire. Ce système permet la production en flux tendus à l'échelle mondiale, au moment même où les télécommunications étaient révolutionnées par les câbles sous-marins. Les espaces maritimes jouent un rôle considérable dans les flux d'informations grâce à environ 450 câbles en fibres optiques sous-marins, soit près d'1,1 million de km (dont les tracés reprennent largement ceux des câbles télégraphiques développés à partir de la deuxième moitié du XIX^e^ siècle) et sont comparables à ceux des grandes routes maritimes. Ils permettent les échanges Internet (notamment les vidéos) et sont un enjeu financier encore plus grand. Les facilités d'échanges permises par les câbles à fibres optiques en font des éléments essentiels de la mondialisation et de la financiarisation de la planète. Plus de 10 trillions de dollars transitent chaque jour via les câbles. Selon l'*International Cable Protection Committee*, l'interruption de la circulation sur les câbles à fibres optiques coûte 1,5 million de dollars de l'heure. Les conséquences sont importantes sur les marchés financiers. Entre 1995 et 2013, les câbles à fibres optiques, prisés des automates de *trading*, ont accru de 21 % la part du *trading* offshore des monnaies, c'est-à-dire les transactions sur les devises traitées hors de leur pays d'origine. Les câbles annulent en effet l'avantage du traitement local de la devise. Londres, qui bénéficie d'importantes connexions aux autres places financières, a gagné ainsi 10 points de part de marché dans les volumes mondiaux. Ils servent aussi de vecteurs à des données sensibles comme les données militaires : le déroulement des opérations extérieures, notamment, repose très largement sur les informations qu'ils transportent.

Les espaces maritimes contiennent par ailleurs de nombreuses ressources renouvelables ou non : environ 20 % des réserves de pétrole et 30 % des réserves de gaz se trouvent en mer auxquelles s'ajoutent les énergies renouvelables. 7 % des protéines animales sont apportées par les mers et les océans, mais cela peut être beaucoup plus important dans certaines régions du globe. Les espaces maritimes sont aussi riches en minerais et en terres rares, soit 17 minerais essentiels pour les technologies de pointe, qu'il s'agisse des semi-conducteurs ou de la défense. Les réserves terrestres de terres rares sont estimées à 120 millions de tonnes, principalement situées en Chine, contre 90 milliards en mer. Les mers et les océans sont également une source de développement et d'espoir pour

les biotechnologies. On estime à 1,8 million le nombre d'espèces présentes dans les espaces maritimes alors que seulement 220 000 sont décrites. Or, les potentiels en matière de valorisation (notamment dans le domaine biomédical qui représente 55 % des brevets avec des applications contre le cancer) sont élevés : l'augmentation du nombre de brevets est dix fois plus rapide que la description de nouvelles espèces marines. Les mers et les océans sont ainsi, par la diversité de leurs atouts, au cœur d'enjeux géopolitiques majeurs.

▸ Des enjeux économiques croissants

En théorie, les navires peuvent circuler partout et les câbles peuvent être posés n'importe où, cependant, dans les faits, les flux les plus importants relient les principaux centres économiques et démographiques de la planète. En outre, afin de réduire les coûts, à conditions égales par ailleurs, les itinéraires les plus courts sont privilégiés. Il existe donc une concentration spatiale des flux de navires et des câbles qui les rendent vulnérables notamment dans les points de passage obligés, ou *choke points*, que sont notamment les canaux transocéaniques (Suez et Panama) ou les détroits (qui sont les points de passage entre deux mers ou océans) notamment Bab el-Mandeb, Ormuz, ou Malacca. Cette concentration des flux, et donc de richesses, conduit à la piraterie dans les zones où la pauvreté et l'instabilité politique sur les territoires proches sont importantes. Les formes de piraterie sont plus ou moins organisées, mais globalement les coalitions internationales parviennent à les contenir (notamment le long de la Corne de l'Afrique avec l'opération *Atalanta*) ou une forte action des États riverains (alors même que le niveau de vie des populations locales progressait) pour Malacca. Les câbles doivent également être protégés contre le sectionnement et contre l'écoute. Ils sont particulièrement sensibles aux points d'atterrage qui sont très concentrés sur le plan spatial.

Même si l'exploitation des ressources est pour l'instant encore principalement concentrée dans les zones économiques exclusives, les enjeux géopolitiques se multiplient. Les matières premières peuvent susciter des convoitises de la part de pays plus éloignés comme dans le golfe de Guinée. Alors que les protéines marines représentent près de 40 % des apports de protéines des populations des pays riverains et dans un contexte de croissance démographique (la population de la région pourrait doubler d'ici 2050), le pillage massif des ressources marines pourrait conduire à une crise prochaine de sécurité alimentaire. On estime le prélèvement de ressources marines dix fois supérieur aux volumes durables. Démunis

d'activités de pêche, on peut craindre que les navires locaux se réorientent vers les trafics. Or le golfe de Guinée est déjà une zone marquée par les flux de drogue (entre l'Amérique latine et l'Afrique), les trafics d'armes et, en raison des richesses liées aux ressources pétrolières et à l'instabilité politique, la piraterie. La volonté d'exploiter des ressources peut également conduire à une remise en cause ou à un intérêt pour les limites maritimes comme c'est le cas en Méditerranée depuis que du gaz y a été trouvé. Or, la Méditerranée est une mer étroite, qui n'atteint jamais les 400 milles nautiques aussi n'y a-t-il pas, selon la CNUDM, d'espace de haute mer, les côtes sont découpées et le grand nombre d'îles complique le processus de délimitation de ZEE. La volonté de délimitation intervient à partir des années 1990 à la suite d'une part de la découverte de gisements de gaz au large de l'Égypte, et d'autre part de la nécessaire protection des ressources halieutiques et de l'environnement. L'Espagne, la France et l'Italie ont créé des zones de protection écologique qui leur permettent d'intervenir mais qui supposent des délimitations.

De manière générale, aucun pays ou aucune zone n'est à l'abri de contestation de ses limites. Ainsi, dans le cas de la France, il y a par exemple un différend avec l'Italie quant à la limite de la ZEE en Méditerranée. Par ailleurs aucune des limites de la ZEE de Mayotte dans l'océan Indien n'est stabilisée. Cette situation de non-droit a des conséquences directes, puisqu'en mars 2014 le parlement des Comores a autorisé la délivrance de permis d'exploration pétrolière sur une aire de 6 000 km² empiétant sur le périmètre théorique de la ZEE de Mayotte. Ces espaces contestés, qu'on peut qualifier de zones grises, sont particulièrement importants sur le plan géopolitique car faute de réglementation ou d'un acteur en mesure de faire respecter sa souveraineté, les activités et les acteurs illicites s'y déploient.

▶ Des espaces de conflictualité

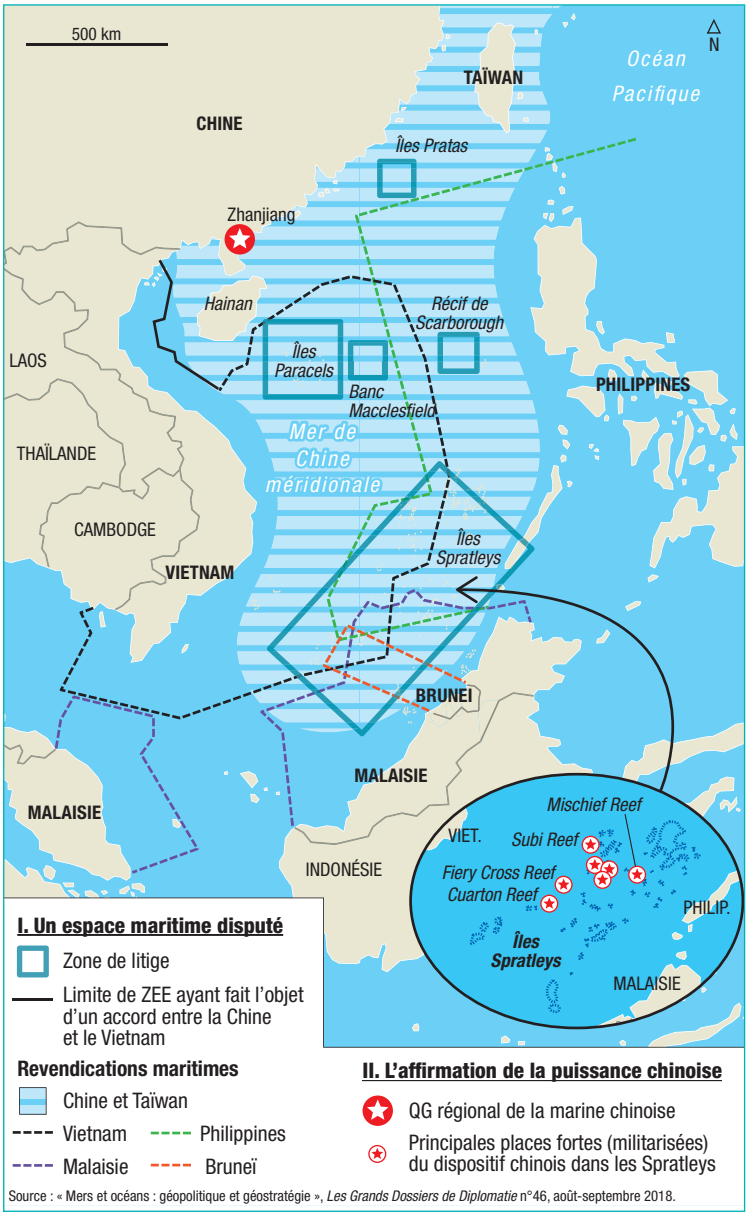
Cependant, les mers et les océans sont aussi des espaces pour accéder à la terre en raison du principe de la libre circulation (alors qu'il faut demander le droit de traverser un espace aérien) et de la continuité qui existe entre les mers et les océans. Or 60 % de la population mondiale vivent à moins de 100 km des côtes. De fait, on peut observer et intervenir militairement depuis la mer, comme en témoignent notamment les porte-avions mais aussi les frégates, corvettes et autres bâtiments qui permettent d'attaquer, de se renseigner ou encore de porter assistance. L'océan est également un milieu où l'on peut se dissimuler en raison notamment de la profondeur. Les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) restent tapis sous l'eau

pendant plusieurs semaines, prêts à lancer l'attaque. Officiellement six pays sont dotés de SNLE : les États-Unis, la France, la Russie, le Royaume-Uni, l'Inde et la Chine. L'ensemble de ces facteurs conduit d'une part à un renouvellement des flottes mais aussi à une évolution des rapports et des actions en mer. Le multilatéralisme, comme dans les autres domaines, tend à reculer alors que la loi du plus fort et le principe du fait accompli progressent.

Le durcissement du contexte en mer se voit notamment en mer de Chine méridionale où la Chine a engagé un processus d'appropriation en contestant les droits des autres pays sur des archipels tels que les Spratleys et les Paracels. La Chine revendique des îlots à peine émergents, tel Fiery Cross, y débarque et construit progressivement des infrastructures, misant sur le fait qu'aucun pays ne sera prêt à engager un conflit pour ces îlots, d'autant plus qu'ils sont situés dans des zones grises (où les limites sont contestées). Parallèlement, il y a des processus de contrôle de l'accès et des activités, ce qui a des conséquences à une autre échelle : par exemple, quand les pêcheurs vietnamiens se sont trouvés physiquement exclus de la zone par la Chine, ils ont commencé à venir pêcher dans la ZEE de la Nouvelle-Calédonie. La Chine est particulièrement active, pour ne pas dire agressive en mer de Chine méridionale, non seulement parce qu'il y a des ressources (pêche et hydrocarbures notamment) mais surtout parce qu'il s'agit d'un espace relativement peu profond et fermé par des détroits au sein duquel ses sous-marins ne peuvent guère se diluer, elle a donc intérêt à vouloir en avoir une totale maîtrise en dépit des réglementations internationales et même des décisions de justice comme celle de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye qui a estimé en 2016 que la Chine n'a pas de « droits historiques » sur la majorité des eaux stratégiques de la mer de Chine méridionale, donnant raison aux Philippines. Cette situation explique que beaucoup de marines font passer régulièrement au moins un navire en mer de Chine méridionale afin d'exercer le principe de libre circulation. Cette affirmation s'inscrit dans un cadre plus large d'affirmation de la puissance chinoise sur les espaces maritimes.

Les potentialités de conflits ne concernent pas la seule mer de Chine. Au Yémen, le conflit déborde en mer. Dans le golfe Persique, l'Iran agit avec des moyens limités (utilisation de mines) mais potentiellement efficaces (une mine dont le coût peut être estimé à 4 000 euros serait capable d'endommager assez un navire pour qu'il bloque un détroit). Cela permet à des acteurs non étatiques, qui maîtrisent moins les règles de l'engagement et les armes, d'intervenir sur la scène géopolitique. Dans le même temps, des navires marchands deviennent des cibles.

Les tensions en mer de Chine méridionale



Source : « Mers et océans : géopolitique et géostratégie », *Les Grands Dossiers de Diplomatie* n°46, août-septembre 2018.

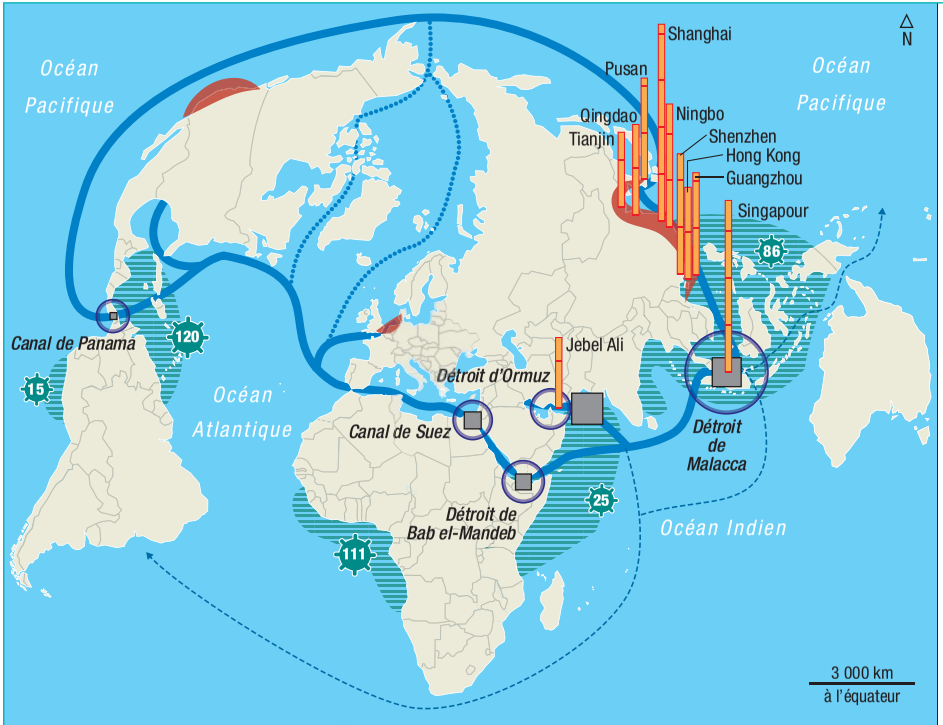
Face aux tensions, on assiste à un renouveau des flottes en particulier celle de la Chine qui a fortement augmenté en tonnage (en 4 ans, elle a lancé l'équivalent de l'ensemble de la Marine nationale) et en capacité. Elle dispose d'une flotte qui lui permet d'aller au-delà de la protection et de la surveillance de ses côtes. De plus, cela s'inscrit dans le dispositif lancé par la Chine en 2013 de nouvelle route de la soie dont le tracé s'affine progressivement. La Russie a des moyens plus limités mais a lancé un programme ambitieux de sous-marins et développe sa présence en Méditerranée notamment à partir de sa base syrienne de Tartous. Dans ce contexte, les pays de la zone indopacifique ont tendance à développer ou renouveler leurs marines à l'image de l'Inde, du Japon ou de l'Australie (partenariat avec la France pour la construction de sous-marins). L'Algérie, l'Égypte ou la Grèce s'engagent également dans un processus de renouvellement de leur flotte, à une échelle plus réduite toutefois. Cette volonté d'affirmation de puissance de la part de nombreux États rend la situation en mer particulièrement tendue.

▶ Des menaces pèsent sur les espaces maritimes

Les espaces maritimes présentent des menaces pour les populations littorales car beaucoup de tempêtes, notamment hivernales, peuvent venir submerger les côtes alors que les cyclones, typhons et ouragans sont plutôt concentrés dans les zones intertropicales. L'importance des destructions qu'ils engendrent conduit à des conflits sur l'aménagement des parties côtières (qui comprennent également la mer) et sur les actions à mener pour limiter les effets du changement global. En outre, les espaces maritimes sont menacés par la pollution, liée aux marées noires, aux rejets depuis la terre (80 % des déchets notamment plastiques présents dans les mers et océans sont d'origine terrestre) et par la surconsommation des ressources (soit parce que les quotas de pêches ne sont pas établis en fonction du rythme de reconstitution des stocks, soit parce qu'ils ne sont pas respectés, notamment par la pêche illégale, non déclarée ou non réglementée – pêche INN). De plus, l'exploitation des ressources peut ne pas tenir compte de la fragilité des milieux : la question se pose de manière croissante pour les exploitations offshore dans les hautes latitudes ou pour les encroûtements ou les sulfures hydrothermaux, avec des surfaces qui seraient grattées par exemple. Ce sont aussi les effets du changement global qui conduit à une acidification des eaux et à une hausse sans précédent des températures.

Les États, mais aussi des ONG ou certains acteurs s'affrontent sur les actions à mener en raison de divergences d'intérêts. Des négociations sont

Enjeux commerciaux des espaces maritimes



Sources : T. Lecoq et F. Smits (dir.), *Enseigner la mer,* Canopé éditions, 2017 ; Port autrories, IHS Markits : Ports & Terminals, Alphaliner, 2019 ; Vie publique, 2019.

ZOOM

Les détroits : des points de passage « obligés » des routes transocéaniques

Un détroit, ou porte océane (J.-C. Lasserre), est un espace maritime relativement étroit et souvent peu profond, cerné par les terres, qui permet le passage entre deux mers et/ou océans.

Les détroits ont une importance stratégique à l'échelle régionale et à l'échelle mondiale. À l'échelle régionale, les détroits, même lorsqu'ils sont parcourus par une frontière, sont souvent perçus comme des mers intérieures par les habitants des deux rives qui ont plus de liens (licites et illicites) entre eux qu'avec le reste de leur pays et qui en exploitent les ressources des espaces maritimes (près de 30 000 bateaux de pêche sur la seule côte nord de Malacca). À l'échelle mondiale, plusieurs servent à la navigation internationale : les détroits de Malacca et du Pas-de-Calais concentrent près du quart du trafic mondial de marchandises, un tiers des flux d'hydrocarbures mondiaux transite par les détroits de Malacca et d'Ormuz. Assurer le libre passage est donc essentiel : ce droit est reconnu par la CNUDM et incombe aux pays riverains.

Ces éléments rendent la sûreté et la sécurité de ces espaces particulièrement sensibles mais aussi coûteuses. Par exemple la sûreté et la sécurité du détroit de Malacca sont assurées par les pays riverains mais des pays tels les États-Unis, le Japon ou la Chine y contribuent également. Le Président Hu Jintao a parlé de « dilemme de Malacca » pour mettre en avant son importance car la Chine est devenue importatrice de pétrole au début des années 1990 et a ouvert son économie aux exportations, au moment même où la marine des États-Unis était quasiment en position hégémonique de part et d'autre du détroit. La volonté de faire évoluer cette situation contribue au développement de la puissance maritime chinoise et à son engagement dans le projet des nouvelles routes de la soie.

en cours dans le cadre des Nations unies pour réguler l'exploitation des zones hors ZEE (*Biodiversity beyond National Jurisdiction*, BBNJ).

En définitive, les espaces maritimes sont l'objet de multiples enjeux géopolitiques entre des acteurs qui ne sont plus seulement étatiques. Si l'ensemble des espaces maritimes est concerné, certains espaces concentrent les enjeux comme la mer de Chine méridionale, le golfe de Guinée, l'Arctique, le golfe Persique, la Corne de l'Afrique ou la Méditerranée.

Un autre regard

GÉOPOLITIQUE

Les peintres au service de la Marine : une forme de soft power

Même si ce n'est souvent pas la première source à laquelle on pense, la peinture est un bon support pour connaître les espaces maritimes. On peut voir la place accordée à la puissance maritime dans les Provinces-Unies et en Angleterre par l'importance de leurs écoles de peinture de marine. À l'inverse, peu de scènes de batailles navales figurent dans la galerie des batailles édifiées en 1837 à Versailles.
Pourtant, dès le XVII^e^ siècle, le cardinal de Richelieu crée le corps des peintres de la Marine pour qu'une trace des principales batailles navales soit conservée. Louis XV commanda à Claude Joseph Vernet 24 tableaux des ports de France pour donner une idée de leur puissance et de leurs caractéristiques. Il fut le premier à avoir le titre de peintre de la Marine du Roi.
La Marine a bien compris l'importance des arts pour se faire connaître et, d'une manière générale, mettre en avant la mer et les gens de mer d'où la promotion régulière de peintres de la Marine depuis 1830, dont certains furent célèbres comme Paul Signac. Depuis le décret de 1981, le titre de peintre des armées, spécialité peintre de la Marine, est attribué par le ministre des Armées sur proposition d'un jury au terme du salon des peintres de la Marine, qui se tient tous les deux ou trois ans et dont le thème change à chaque édition. Le titre de peintre officiel de la Marine (POM) ne donne le droit à aucune rémunération mais les POM peuvent porter l'uniforme, faire suivre leur signature d'une ancre et surtout ont des facilités pour embarquer. Depuis 1924, les peintres de la Marine peuvent également être des photographes, des cinéastes, des sculpteurs… tels Yann Arthus Bertrand ou Jacques Perrin.

Bibliographie

- « Stratégie et capacités navales. Un monde de tensions ». *Défense et sécurité internationale*, hors-série 74, octobre-novembre 2020.
- « Géopolitique des mers et des océans », *Les Grands Dossiers de Diplomatie* n° 55, février-mars 2020.
- Les publications du Centre stratégique de la Marine : cesm.marine.defense.gouv.fr [en ligne].

Voir aussi Antimonde — Conflit — Énergie — Environnement — Frontière — Golfe Persique — *Hub* — Île, insularité — Indopacifique — Méditerranée(s) — Mer de Chine — Nouvelles routes de la soie — Puissance — ZEE

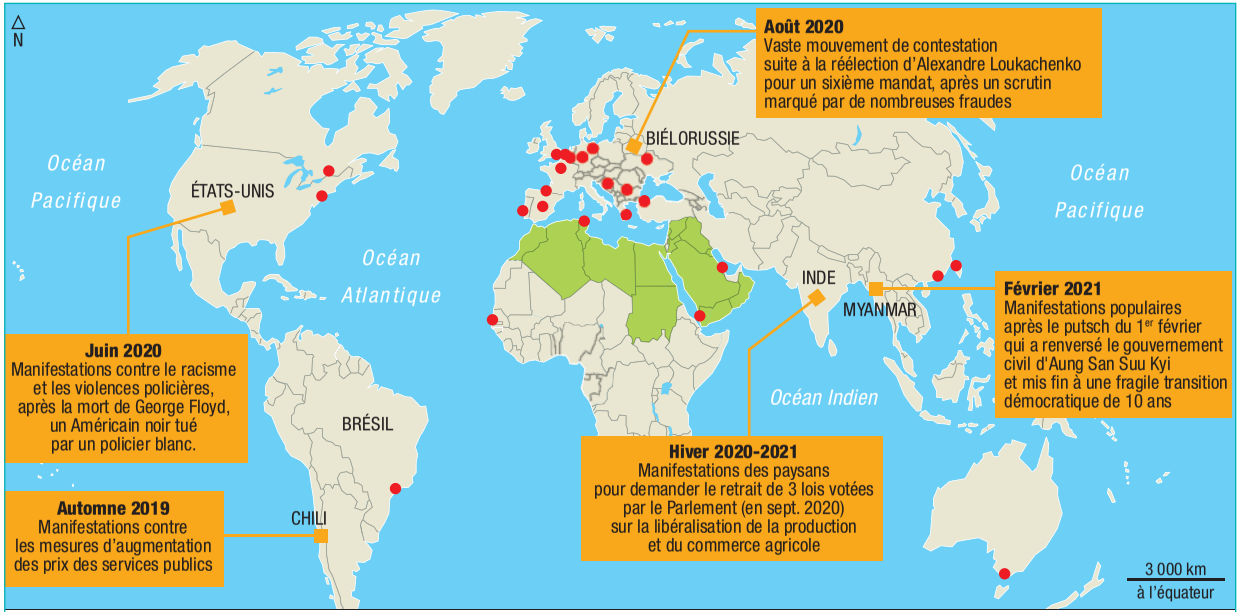
Espaces publics

Les espaces publics sont d'abord des espaces accessibles à tous. Ils sont ensuite définis par la géographe P. Guinard selon trois dimensions : juridique, sociale et politique. Juridiquement, il s'agit d'espaces de la propriété publique, régis par un ensemble de codes et de réglementations. Au sens social, ce sont des espaces de rencontres et d'interactions potentielles avec l'autre. Au sens politique, ce sont des espaces de vie en société (sens faible) et d'épanouissement de l'opinion comme du débat publics (sens fort). Ces trois dimensions, rarement réunies, mettent en évidence des degrés de publicité qu'il convient d'établir pour chacune. Elles ne sont pas fixes : ces espaces sont traversés par des pratiques, des normes, des aménagements qui les transforment sans cesse, modifiant ces degrés de publicité. En effet, les espaces publics sont des espaces en constante construction ou déconstruction. Le caractère public peut être remis en cause (développement de partenariats public-privé, exclusions, etc.) ou favorisé (démocratisation, inclusion sociale, etc.) par les différents acteurs de ces espaces (usagers, autorités publiques, aménageurs, etc.). Ainsi, on peut observer une « privatisation » des espaces publics dans un contexte de mondialisation. Ces privatisations, qui peuvent être d'ordre juridique (l'espace relève progressivement de la propriété privée), social (par la sélection des usagers et des usages) ou politique (la liberté d'expression y est limitée), ont conduit certains auteurs à parler de crise voire de fin des espaces publics. Au sein de la ville néolibérale, standardisée, sécurisée, les espaces « publics » seraient incapables de permettre une rencontre non médiatisée, non surveillée et non contrôlée avec l'autre. Ces espaces pouvant être considérés comme des indices d'urbanité, leur remise en cause serait une disparation même de la ville. D'autres géographes, comme C. Ghorra-Gobin ou M. Houssay-Holzschuch, tout en montrant ces logiques de privatisation, réfutent l'idée d'une fin des espaces publics, puisque la privatisation juridique peut aussi se traduire par une publicisation sociale (comme dans le cas des centres commerciaux en Afrique du Sud, qui favorisent l'interaction sociale par

la sécurisation des lieux). La publicisation désigne la logique par laquelle un espace tendrait à devenir de plus en plus public soit juridiquement ([ré] appropriation par la puissance publique d'espaces privés), soit socialement (diversification des usages et des usagers des espaces considérés et intensification des interactions), soit politiquement (épanouissement de la tolérance et du débat public). P. Guinard propose aussi la notion de dépublicisation, c'est-à-dire une perte des dimensions publiques des espaces, initiée par la puissance publique elle-même, comme en Afrique du Sud lors de l'apartheid. Les espaces publics, par leur dimension politique et sociale, sont ainsi des enjeux très forts de contestation mais aussi d'affirmation du pouvoir politique. Même si, à l'heure des réseaux sociaux, l'espace virtuel devient un moyen important de communication et de revendication, les grands mouvements sociaux continuent de naître et se développer dans la rue : on ne prend pas le pouvoir par Internet, mais par l'appropriation, parfois violente, des espaces publics. Dans le cadre du mouvement *Occupy* (2011), des Printemps arabes (2010-2012), de la révolution des parapluies (2014) ou encore des Gilets jaunes (2018), l'occupation de la rue et des places publiques ont été des éléments majeurs de contestation, d'opposition au pouvoir en place, voire d'une prise de pouvoir effective comme en Égypte après l'occupation de la place Tahrir en 2011. De même, l'appropriation symbolique et temporaire des espaces publics entre dans une logique d'*empowerment*, de mise en visibilité comme dans le cas des *Gay Prides*, des manifestations des mouvements féministes ou de défense des minorités. De plus, aménager les espaces publics selon certaines normes est aussi une manière d'affirmer son pouvoir, qu'il soit politique ou économique. Les espaces publics, du fait de leur publicité, sont des emplacements stratégiques pour mettre en scène le pouvoir, comme dans les deux « capitales présidentielles » du Kazakhstan et du Turkménistan, Noursoultan et Achgabat, caractérisées par une monumentalisation des espaces publics et la présence de représentations des dirigeants partout dans la ville.

Ces espaces sont aussi le support d'une concurrence économique, notamment via la publicité commerciale, comme à Times Square. Cette irruption de la publicité commerciale peut être vue comme une marchandisation des espaces publics, ce que dénoncent les mouvements « *no-logo* ». Enfin, la transformation des espaces publics selon des logiques d'attractivité (métropolisation et embellissement) peut se traduire par un urbanisme réglementaire qui exclut tous ceux qui ne correspondent pas à l'image que la ville veut se donner – exclusion parfois violente (déguerpissements) notamment dans les métropoles du Sud.

Occupations des espaces publics par des mouvements de contestation depuis 2011



I. Des mouvements de contestations des politiques menées pour répondre à la crise financière de 2008

- Principaux mouvements d'occupation de places depuis 2011

II. La vague de contestation des Printemps arabes

- Pays touchés par des mouvements de contestation

III. Des mouvements de contestation multiforme depuis 2019

- Principales contestations

Conception S. Beucher
d'après sources diverses.

Bibliographie

– P. Guinard, *Johannesburg. L'art d'inventer une ville*, Presses universitaires de Rennes, 2014.

État

Dans ses deux acceptions principales, l'État renvoie au pays, sujet de droit international : une population disposant sur un territoire donné du monopole de la coercition légitime. Le terme désigne aussi l'organisation politico-administrative marquée par l'expansion du pouvoir exécutif au détriment du législatif. Au niveau national, le domaine d'intervention de l'État est concurrencé par les privatisations (le « tournant néolibéral » des politiques publiques) et la décentralisation. Dans le champ international et surtout au sein de l'UE, l'État doit composer avec des délégations de compétences.

État autoproclamé ou quasi-État

Il n'existe aucune définition officielle des quasi-États. Ce sont des États autoproclamés qui ne sont pas reconnus par la communauté internationale, même s'ils peuvent être soutenus officieusement par certains États. Cependant, ils possèdent certaines caractéristiques qui les rapprochent des autres États : ils contrôlent un territoire ; ils disposent d'une population permanente ; ils s'appuient sur des institutions. Il s'agit du Kosovo, de la République arabe sahraouie démocratique, du Somaliland, de la République turque de Chypre Nord, de la Transnistrie, de l'Abkhazie, de l'Ossétie du Sud et du Haut-Karabagh.

État fragile ou failli

Selon les acteurs, la notion d'État fragile peut renvoyer soit aux États défaillants, c'est-à-dire qui n'arrivent plus à assurer leurs fonctions régaliennes, soit aux États en profonde difficulté économique, avec lesquels il

est difficile voire impossible de coopérer. L'OCDE est passée d'une identification des États faillis ou fragiles à une analyse de la diversité des situations de fragilités. Lorsque la fragilité est élevée, des entités prétendant se substituer aux autorités nationales peuvent prospérer, la criminalité et l'action terroriste sont facilitées. La reconstruction de l'État est alors un processus complexe qui peut nécessiter l'intervention (économique, politique voire militaire) d'acteurs internationaux.

État-nation

Expression polysémique, « État-nation » désigne des formes politiques où les constructions étatique et nationale renvoient à deux processus qui se chevauchent tout en restant distincts, selon le chercheur en sociologie politique J. Linz.

Étymologiquement liée à naissance, la nation est une construction idéologique. Désignant au Moyen Âge des groupes d'hommes à qui l'on attribue une origine commune, le terme fait référence, au sens moderne, à un ensemble de liens qui fondent le sentiment d'appartenance commune ou à des données objectives comme l'ethnie, la langue, la religion, la culture, le territoire ou l'État. L'émergence de l'État-nation est historiquement favorisée par la disparition des structures héritées du féodalisme, l'affaiblissement des empires et la formation des grandes monarchies. Entre les XVI^e^ et XVIII^e^ siècles, le mot nation, qui correspond approximativement à la société civile, s'enrichit de la notion de souveraineté et s'incarne d'abord aux États-Unis dès leur indépendance puis en France, où le processus de formation de la nation est déjà très poussé, à partir de l'abolition de la royauté en 1792. La Révolution française substitue le pouvoir de la nation à celui du roi : en opposition aux monarchies absolues, elle invente la Nation-État qui renvoie à un tout « un et indivisible » associant un État, un territoire et un peuple : la nation confère à l'État sa légitimité démocratique.

À la fin du XIX^e^ siècle, enrichie des apports de philosophes allemands puis français, la détermination de ce qu'est l'État-nation passe désormais par la prise en compte de deux définitions idéal-typiques de la nation. La conception allemande de Herder et Fichte repose sur une approche ethnoculturelle et souligne l'importance des particularismes culturels et linguistiques censés incarner l'âme des peuples : la nation existe en soi et repose sur des critères objectifs (le sol, la race, la langue, la religion, les coutumes et traditions). « Protégé » par ses frontières, le territoire sert de

support au patriotisme, encourage le sentiment de sécurité, et tisse avec le passé des liens par les lieux de mémoire (cf. la formule « nos ancêtres les Gaulois »). Incarnant la conception française dite élective de nation, Ernest Renan pose des critères différents d'appartenance nationale dans sa conférence « Qu'est-ce qu'une nation ? » (1882) : sans ignorer le poids de facteurs objectifs, il estime que c'est le consentement des populations et le désir de vivre ensemble (« un plébiscite de tous les jours ») qui prime. Cette approche permet de faire le lien avec l'État, car le vouloir-vivre en commun se traduit par l'obéissance aux lois de l'État et la participation citoyenne. La souveraineté de l'État, qui bâtit une conscience d'appartenance à travers le monopole légitime de l'éducation, est considérée comme le prolongement de la souveraineté de la nation, et l'exercice de la citoyenneté est étroitement lié à la nationalité (E. Gellner). Cela exige de développer un sentiment national fortement intériorisé, au risque de susciter des nationalismes, des courants concurrents voire de briser l'unité nationale : autrui peut très vite devenir l'ennemi (cf. sur le Burundi, *Petit Pays* de G. Faye, 2006).

Aux XIX^e^ et XX^e^ siècles, l'affirmation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (cf. les « quatorze points » de Wilson) renforce sur le plan conceptuel la synergie entre État et nation. Dans la réalité, le phénomène est plus contrasté, car la plupart des États sont en réalité multinationaux (Royaume-Uni, Belgique, Canada) ou possèdent une nation dominante (la Chine vis-à-vis des Ouïgours, Mongols et Tibétains). Aussi, la réflexion sur l'État-nation ne peut faire l'impasse sur le sort des minorités, soit parce qu'elles revendiquent plus d'autonomie (les populations autochtones en Amérique) voire leur propre État (la Catalogne), soit leur scission (la Tchécoslovaquie). Certaines nations sont à cheval sur plusieurs États (les Kurdes, les Irlandais). Comme le montre la guerre en ex-Yougoslavie (1991-2001), l'enchevêtrement des nations sur un territoire se marie parfois fort mal avec l'autodétermination.

Plus récemment, l'émergence d'un espace supranational européen et la mondialisation favorisent l'expression de revendications. Le recours au terme « nation » (au lieu d'ethnie ou peuple) sert des enjeux politiques et économiques pour justifier la rupture avec l'autorité de l'État jugé illégitime, comme le font la Ligue du Nord en Italie ou l'extrême droite flamande.

Bibliographie

– E. Gellner, *Nations et nationalisme*, Payot, 1989.

Voir aussi Culture — État — Frontière — Kosovo — Kurdistan

État-providence

L'État-providence renvoie le plus souvent au *Welfare State* et aux États industrialisés ayant mis en place des régimes de protection sociale et des services publics après 1945. L'idée d'État-providence émerge au XIXe siècle, liée à la prise de conscience des conséquences de l'industrialisation sur la paupérisation de la population. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, l'objectif de reconstruction économique contribue au déploiement de droits sociaux. Les prémisses de l'État-providence se trouvent dans le rapport Beveridge de 1942, dont les recommandations (libérer du besoin, *freedom from want*) ont servi à bâtir le système de santé britannique et dans la déclaration de Philadelphie, adoptée par les États membres de l'OIT en mai 1944. Son déploiement varie en fonction des trajectoires nationales. L'économiste et le sociologue danois G. Esping Andersen (1990) distinguent trois modèles : libéral, qui se fonde sur le marché, comme aux États-Unis ; social-démocrate, qui s'articule autour d'une solidarité universelle garantie par l'État, comme dans les pays scandinaves ; et corporatiste-conservateur, où la famille est à la fois un acteur et l'objet des politiques sociales, catégorie où il place l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France et l'Italie. En France, si les grandes lois sociales datent de la fin du XIXe siècle, l'État-providence ou, plutôt, l'État social (selon le sociologue R. Castel) reste marqué par la mise en place de la Sécurité sociale en 1946, dans la suite du programme du Conseil national de la Résistance.

L'expansion des États-providence se traduit par des politiques sociales toujours plus ambitieuses. La crise des années 1970 et la perception du rôle de l'État par rapport au marché et à la concurrence internationale conduisent cependant à une remise en cause du modèle, dont P. Rosanvallon recense les ressorts idéologiques dans *La Crise de l'État providence* (1981). Dans les années 1990, la plupart des pays adoptent des réformes qui revoient les prestations à la baisse et favorisent une approche d'activation des dépenses (encourager l'accès au travail, même précaire), plutôt que la substitution de revenus.

Le constat selon lequel les États-providence avaient besoin des frontières de l'État pour prospérer, tandis que la mondialisation conduisait à l'enchevêtrement croissant voire à la concurrence des économies, a contribué aux tentatives de démantèlement et de repli, mais les crises de 2008 et de 2020 ont montré toute la pertinence du modèle comme élément stabilisateur à même de garantir la permanence du lien social.

Bibliographie

– P. Rosanvallon, *La Crise de l'État-providence*, Seuil, 1981.

Voir aussi Crise — État — Inégalités — Mondialisation

États-Unis

Le XX^e^ siècle a été américain comme le XIX^e^ avait été un siècle britannique, avec en filigrane l'anglais, devenu langue mondiale. La domination des États-Unis (le pays dispose de tous les atouts du *hard*, du *soft* et du *smart power*) est aujourd'hui en voie d'épuisement, sur le plan économique du fait de la montée en puissance des émergents et de la Chine, et politique, parce que le messianisme démocratique dont les États-Unis se sont voulus porteurs, touche ses limites et avoue ses contradictions.

▸ Eldorado

L'idée d'expansion est capitale pour décrire l'histoire des États-Unis, passés au XIX^e^ siècle de 13 à 50 États et de 2,3 millions à plus de 9 millions de km^2. Ce processus de maîtrise de l'espace s'est accompagné du passage de la production de matières premières, en particulier le coton du Sud, à une capacité industrielle grandissante dès les années 1870, et un siècle plus tard à une maîtrise des technologies de l'information qui a transformé les assises d'une puissance devenue mondiale. La maîtrise de l'espace, c'est d'abord le chemin de fer, qui a produit les transcontinentaux et les premières grandes entreprises capitalistes au lendemain de la guerre de Sécession, puis l'automobile, qui accompagne dans les années 1920 la naissance de la société de consommation et l'extension des *suburbia*. Aujourd'hui, l'avion permet de s'affranchir des distances et de relier les puissantes villes globales comme New York, Chicago, Los Angeles, San Francisco, Seattle ou encore Atlanta, premier *hub* aéroportuaire mondial. À partir des années 1990, le développement d'Internet rend les liaisons immatérielles instantanées. L'exploitation des matières premières n'a cependant pas disparu : les États-Unis restent un géant agricole, et la révolution des hydrocarbures de schiste leur permet de moins dépendre des importations du Moyen-Orient et devient un nouvel atout de puissance. Cette expansion spatiale a entraîné de profondes mutations territoriales : le cycle du chemin de fer a fait la fortune

de la *Manufacturing Belt* et de Chicago, celui de l'automobile de Detroit et des Grands Lacs, alors que l'aéronautique puis le numérique ont déplacé les pôles de croissance vers la *Sun Belt*, de la Géorgie et du Texas jusqu'à la Silicon Valley californienne. En premier lieu, cette dynamique a reposé sur trois clés : l'évolution des méthodes de production comme la standardisation, l'organisation scientifique du travail mise en place par Frederick Taylor à partir des années 1890 ; puis l'importance de la recherche-développement qui intègre la science et l'entreprise, d'abord dans l'électricité et la chimie, puis à partir de la guerre froide dans les industries du complexe militaro-industriel-aéronautique, construction navale, munitions, télécommunications et composants électroniques, technologies de l'information et de la télécommunication, biotechnologies, et intelligence artificielle aujourd'hui ; enfin l'intégration dans des chaînes de valeur mondialisées (le siège d'Apple est à Cupertino mais les sous-traitants comme Foxconn produisent en Chine ou en Asie du Sud-Est).

En deuxième lieu, l'adaptation des entreprises américaines passées du trust à l'époque des magnats du pétrole comme Rockfeller aux sociétés de portefeuille conçues pour contourner les lois antitrusts du début du XX^e^ siècle joue un rôle majeur. De vastes conglomérats aux activités diversifiées, tels General Electric, qui outre ses activités industrielles possède des sociétés de crédit et des médias – NBC – se sont aussi développés. La tendance des grandes entreprises américaines au monopole, non plus au niveau national mais désormais mondial, se retrouve dans l'évolution des GAFAM – les nouveaux *« Big Five »* – qui dominent le marché du numérique et les systèmes d'information. Leurs sièges sociaux renforcent le poids des métropoles : Seattle est la ville d'Amazon quand les empires Apple et Google sont organisés à partir de San Francisco et du *cluster* de la Silicon Valley. Enfin, l'histoire économique des États-Unis est celle de la maîtrise de la consommation. Le pays a été l'initiateur des magasins à succursales multiples dès les années 1860, de la vente par catalogue en 1916, des premiers *drive-in-markets* et *super-drugstores* dans l'entre-deux-guerres. Dans les années 1930, le développement de la publicité à la radio fait apparaître l'audimètre qui mesure fréquences et durées d'écoute. Toutefois, l'eldorado américain est aujourd'hui largement concurrencé par la Chine qui offre à un nombre croissant de pays une « solution » chinoise à la mondialisation, loin des standards américains. Les États-Unis y répondent par une guerre commerciale impitoyable et font désormais de la menace chinoise une des priorités de leur politique extérieure.

▸ *E pluribus unum ?*

Ce sont surtout les différentes phases d'une immigration massive qui ont construit la puissance économique des États-Unis. Vus comme une terre d'opportunités, ils sont passés en 250 ans de 4 à 330 millions d'habitants. Le pays a accueilli en deux siècles plus de 80 millions de migrants, dont 42 millions arrivés entre 1820 et 1960. Aujourd'hui encore 14 % de la population est née à l'étranger. Trois strates d'immigration volontaire sont identifiables. La plus longue, étirée de 1620 au milieu du XX^e^ siècle, est celle des WASP, Britanniques, Allemands, Scandinaves, protestants français qui ont défini des valeurs dominantes : religiosité, éthique du travail et de l'initiative individuelle, défense de la propriété et de la communauté. La deuxième vague, de 1846 à 1913, immigration de la pauvreté issue de régions surpeuplées, provient majoritairement d'Irlande, de l'Europe méditerranéenne et slave, mais aussi de Chine et du Japon. La troisième vague, après 1945 et surtout 1965, est pour un tiers asiatique, et surtout intra-américaine, composée de migrants du bassin des Caraïbes et de l'Amérique latine, en particulier du Mexique. Ce peuplement s'est développé en parallèle à la déportation au XVIII^e^ siècle des Noirs africains, esclaves des champs de coton, et au massacre des Amérindiens dont le nombre est passé d'environ 600 000 en 1800 à 273 000 en 1893. Le peuplement des États-Unis n'a pas abouti à un métissage – le *melting pot* est un mythe, mais à une mosaïque de communautés – le *salad bowl* ou le kaléidoscope – caractérisée par la présence d'enclaves ethniques – ghettos, *barrios*, dans les grandes villes, avec de forts différentiels de niveau de vie entre Anglo-Américains, Hispaniques et Africains-Américains à l'avantage des premiers. Cette histoire est rythmée par un processus de *stop-and-go*, marqué par des périodes d'arrivées massives – un million par an à Ellis Island dans les années qui précèdent la Grande Guerre – et de repli xénophobe – lois des quotas de l'entre-deux-guerres, politiques de répression de l'immigration clandestine à partir de 2001, dont l'ébauche récente d'un mur à la frontière mexicaine constitue l'acmé. Cette alternance traduit l'existence d'un racisme endémique dont les États-Unis ne sont pas parvenus à se dépouiller, malgré des symboles comme l'élection de Barack Obama à la Maison Blanche en 2008. Les marqueurs historiques en sont la guerre de Sécession, la ségrégation raciale qui lui succède, la poussée du Ku Klux Klan dans les années 1920, et *a contrario* la politique de déségrégation, d'égalité civique et de discrimination positive des années 1950 à 1970, d'Eisenhower à Johnson, sur fond de mouvements de protestations afro-américains, pacifiques – Martin Luther

King – ou radicaux – les *Black Panthers*. Quarante ans après, le racisme revient à l'avant-scène à travers le thème de la « minorité blanche » – les Blancs non-hispaniques représentent encore 60 % de la population des États-Unis, mais sont devenus minoritaires par exemple à Los Angeles, qui compte 45 % de Latinos et 7 % de Noirs. Ce racisme surexpose les minorités, en particulier noires, aux violences policières, et provoque en retour leur remobilisation. Le mouvement « *Black Lives Matter* », né en 2013, devient un slogan universel après la mort de George Floyd en mai 2020, et engendre un mouvement massif de manifestations contre le racisme et les violences policières.

▸ L'américanisation du monde

Le rayonnement des États-Unis n'est pas seulement dû à ses FTN ou à ses « hyperlieux » (M. Lussault) comme les quartiers globaux, les CBD ou Times Square, les aéroports ou les *malls*, centres commerciaux immenses copiés un peu partout dans le monde. Il repose sur un socle idéologico-religieux qui valorise le capitalisme, considérant les Américains comme un peuple prédestiné à diffuser le progrès : c'est la doctrine formulée en 1844 de la « Destinée manifeste ». Cette mystique de l'expansion, greffée sur la montée en puissance du pays, donne naissance à l'époque de l'Exposition universelle de Chicago en 1893, exhibition technique du savoir-faire américain, à l'idéologie libéral-développementaliste (E. Rosenberg, 1982) qui a deux postulats : la foi dans la libre-entreprise et le libre-échange, y compris de l'information et des produits culturels, et l'idée que les autres nations doivent imiter les États-Unis, dont le but est de fournir au plus grand nombre le maximum de bien-être. Sur ce socle s'est déployée une hégémonie économique : les États-Unis représentent dans les années 1950 la moitié du PIB mondial. Cette suprématie enclenchée par les conséquences de la Grande Guerre s'est appuyée sur le dollar, monnaie-étalon et de réserve qui a été l'outil de relance des économies occidentales aussi bien dans les années 1920 – plans Dawes et Young – qu'à la fin des années 1940 avec le plan Marshall. Depuis un demi-siècle, le bilan s'assombrit ; le dollar a été détaché de l'or en 1971, le déficit commercial des États-Unis, qui vivent au-dessus de leurs moyens, dépasse 600 milliards de $. Le dollar représente cependant encore 63 % des réserves mondiales de change, contre 20 % pour l'euro, et les États-Unis ne représentent plus que 20 % du PIB mondial. Toutefois, la planète financière est encore très largement organisée depuis Manhattan et la place boursière du *New York Stock Exchange*. La domination culturelle reste marquée : celle de la culture matérielle, du jean

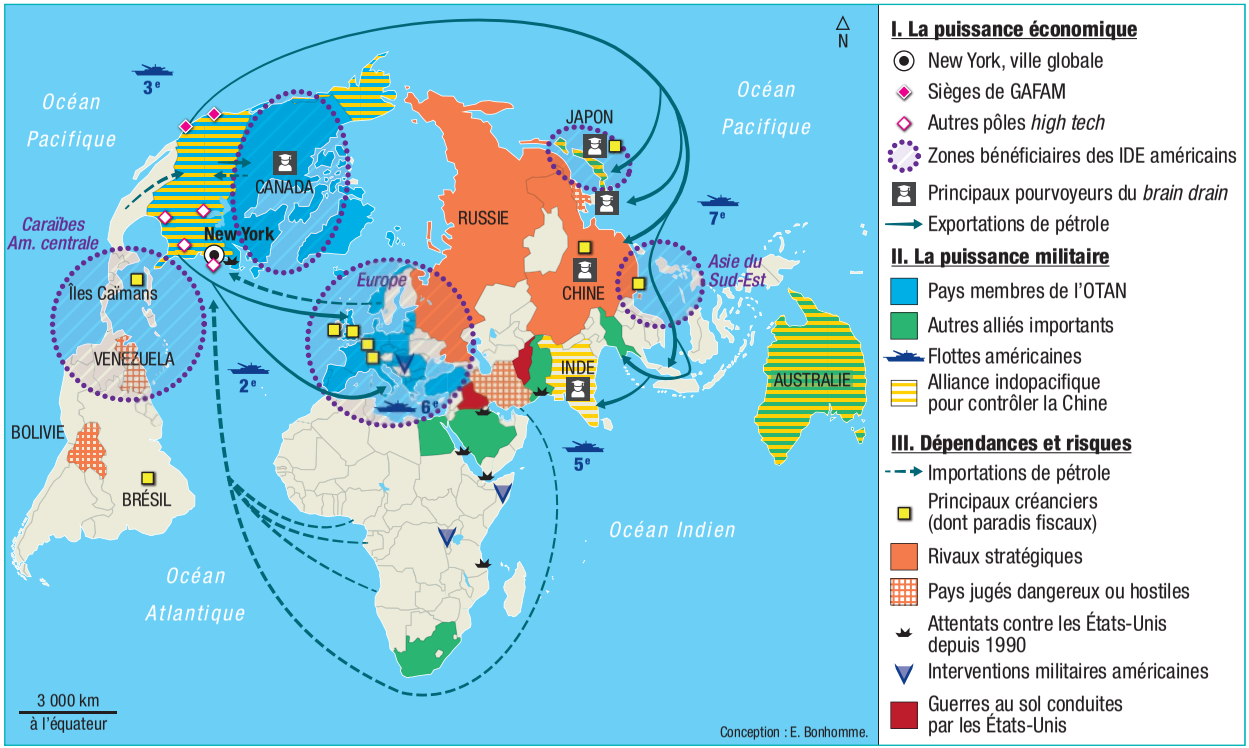
Levis (1853) au Starbucks Coffee (1971) celle de la culture populaire, très enracinée (Hollywood domine le cinéma mondial depuis 100 ans). Huit des dix plus grands groupes de médias mondiaux sont américains. Le film noir, le western ou la comédie musicale sont des genres que les États-Unis ont donné au monde. À partir du second XX^e^ siècle, ils deviennent un foyer artistique et littéraire majeur : l'expressionnisme abstrait ou le *land art*, Dos Passos et Faulkner sont des modèles pour le Nouveau Roman. Certes l'Europe réinterprète les apports d'outre-Atlantique, comme le montrent les aventures de *Lucky Luke* ou les westerns spaghettis. Il en va de même à travers le Pacifique : les comics américains inspirent les mangas japonais. Néanmoins, le box-office chinois est en train de dépasser celui des États-Unis. Ces phénomènes ne diluent pas l'identité états-unienne qui subsiste à travers des religions influentes, la culture de la *folksong* et du jazz, des sports spécifiques comme le football américain et le base-ball. Originale aussi est l'imprégnation de toutes les activités, y compris l'éducation et la culture, par le business. Les élites américaines, de Rockefeller à Bill Gates, grands pourvoyeurs de fondations, la justifient par la théorie du ruissellement (d'inspiration libérale elle affirme que les revenus des plus riches réinjectés dans l'économie contribuent à la croissance et à la création de richesses) : « Celui qui meurt riche a gaspillé sa vie » affirmait Carnegie.

L'américanisation du monde renvoie enfin à la *Pax Americana* que le pays cherche à promouvoir depuis la guerre froide, grâce au déploiement des forces terrestres, aériennes et navales sur tous les continents avec un budget militaire sans égal (650 milliards de dollars en 2018) et une capacité à se projeter en masse sur des théâtres d'opérations extérieures, bien que le Pentagone peine à accompagner ses campagnes militaires de victoires. Dans ce contexte, les États-Unis renoncent à leur rôle de « gendarmes du monde » et hésitent entre maintien d'un haut niveau d'engagement du fait de la vigueur des acteurs djihadistes et de la réémergence militaire russe et le retrait rapide de certains terrains coûteux (comme le conflit afghan qui a coûté près de mille milliards dollars en 18 ans).

▸ De la démocratie modèle à la démocratie menacée

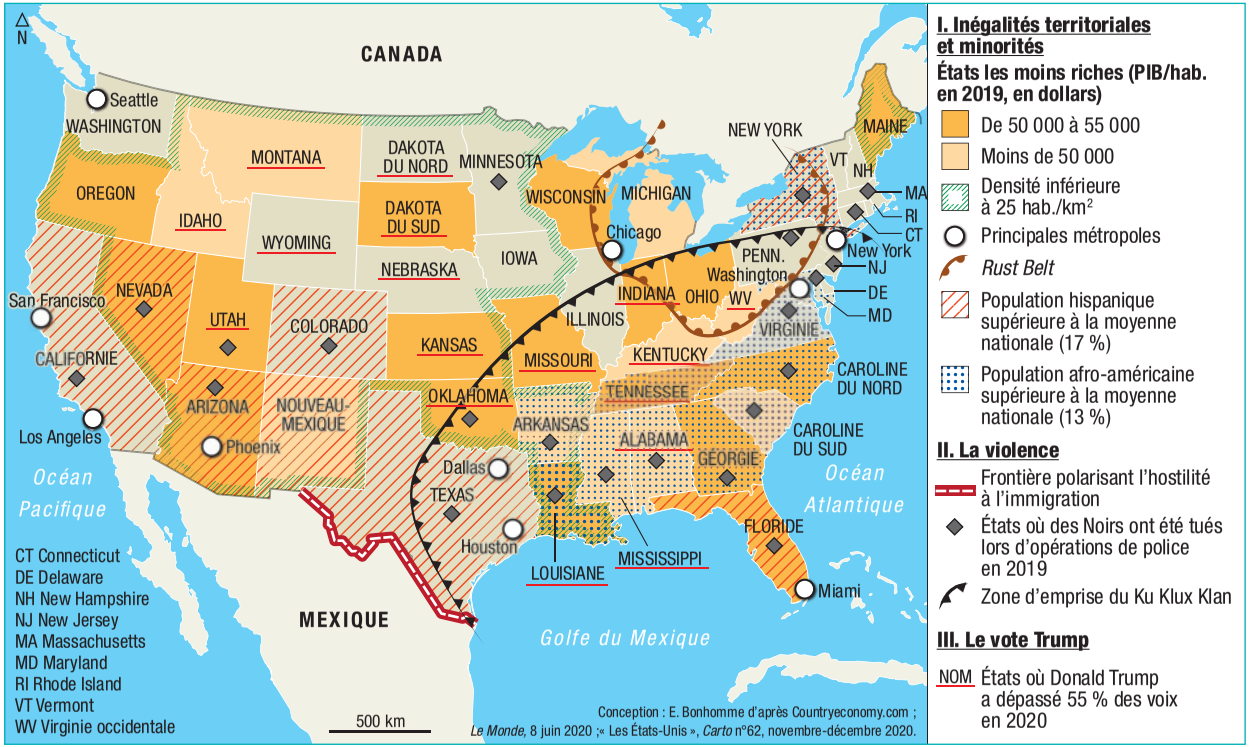
Les Américains sont fiers de leur Constitution, la plus ancienne au monde, qui depuis 1783 n'a été toilettée que par 27 amendements, dont les dix premiers, le *Bill of Rights*, datent de la fin du XVIII^e^ siècle. L'attachement à ce texte cimente l'unité des Américains et transcende leur diversité d'origine. Conçue dans un esprit d'équilibre entre les trois pouvoirs, mais aussi entre

Les États-Unis et le monde



les droits des États et les prérogatives de l'État fédéral, dans une optique libérale, l'interprétation de cette Constitution s'est infléchie, après la crise de 1929, sous la présidence de Franklin Roosevelt, en une « Deuxième République ». Une démocratie plus interventionniste, donnant du poids au Président et aux agences fédérales s'est déployée de 1933 à la fin des années 1970, créant un État-providence à l'américaine en quête d'un pays plus solidaire qui s'attaque à la fois aux inégalités sociales et raciales. Cette tendance, incarnée par le Parti démocrate, a connu des prolongements jusqu'à une période récente, avec l'Obamacare. La crise économique des années 1970 a miné ce modèle. À partir de 1980, avec Reagan et sous l'influence du néolibéralisme de l'école de Chicago, une remise en question du rôle de l'État se développe, en parallèle à la méfiance à l'égard de la classe politique depuis l'affaire du Watergate qui se manifeste par la hausse de l'abstention aux élections (51 % en 1996). Les États-Unis sont entrés à la fin du XX^e^ siècle dans une dynamique qui fracture la démocratie. Le creusement des inégalités sociales est de moins en moins accepté. La crise des *subprimes* de 2008 laisse aujourd'hui des millions de ménages surendettés. Selon un rapport de 2018, la fortune des trois familles les plus riches des États-Unis a augmenté de 6 000 % en trente-cinq ans, tandis que le revenu médian américain diminuait de 3 % dans la même période. Le déclassement d'une partie des ouvriers et de la *middle class* fait rejouer l'hostilité à l'immigration polarisée sur la frontière du Rio Grande. De plus, les attentats du 11 septembre 2001 ont révélé la vulnérabilité du territoire des États-Unis, développé un sentiment d'insécurité et étendu le champ de la xénophobie. Ces facteurs font ressurgir des tendances obsidionales de l'histoire américaine : le repli sur une identité WASP censée avoir été fondatrice des États-Unis rappelle le nativisme du début du XX^e^ siècle ; le slogan *America first* renvoie aux années 1930 et à l'influence du *lobby* homonyme ; le suprémacisme blanc est l'héritier, dans les discours comme dans les cibles du Klu Klux Klan. L'émergence du *Tea Party* en 2008, à l'extrême droite des républicains, a été la première traduction politique de cette vague identitaire. L'élection de Donald Trump en 2016 et son poids électoral persistant soulignent son expansion. Pour la première fois, les Américains, qui avaient souvent préféré confier leur destin à des *lawyers*, ont élu à la Maison Blanche un milliardaire sans expérience politique, produit de la spéculation immobilière et des médias. Personnage iconoclaste et désinhibé, méprisant les règles institutionnelles jusqu'à nier, en jouant sur le complotisme, le résultat des élections de 2020, Trump illustre à la caricature le malaise de la démocratie américaine.

La crise des États-Unis



Conception : E. Bonhomme d'après Countryeconomy.com ; *Le Monde*, 8 juin 2020 ;« Les États-Unis », *Carto* n°62, novembre-décembre 2020.

ZOOM

De la République impériale à la mise en question du *leadership*

Les États-Unis, parce qu'ils étaient eux-mêmes une ancienne colonie, et malgré la colonisation de l'Ouest au détriment des Indiens, se sont toujours proclamés anticolonialistes. À quelques exceptions près, comme les Philippines, Cuba jusqu'en 1934 et Puerto Rico, « territoire non incorporé », ils ont préféré l'impérialisme, qui permet, sans planter le drapeau, une domination économique et culturelle, appuyée en cas de besoin sur des interventions politiques et militaires. Le discours en 1823 du Président James Monroe, résumé dans la formule « l'Amérique aux Américains », est ambigu. La volonté d'exclure les Européens de l'hémisphère occidental est d'abord défensive : il faut éviter une recolonisation des jeunes États-Unis et garantir l'indépendance des pays d'Amérique latine récemment émancipés. Néanmoins, la doctrine Monroe ménage aussi les droits des États-Unis à étendre leur pré-carré, au détriment du Mexique – annexions du Texas, de la Californie – et de la Grande-Bretagne – annexion de l'Oregon. L'extension cependant ne dépasse pas les bornes continentales – le Congrès refuse l'annexion de Saint-Domingue, retarde celle d'Hawaï, critique le rachat de l'Alaska, qualifié de « jardin d'ours polaires » à la Russie en 1867. Le tournant intervient à la fin des années 1890, significativement une fois la « *frontier* » (Turner, 1893) repoussée au Pacifique. À la suite de la guerre hispano-américaine de 1898, qui conduit à la maîtrise du Bassin caraïbe, le « corollaire » de Théodore Roosevelt, en 1904, modifie le sens de la doctrine Monroe en attribuant aux États-Unis un « droit de police » sur l'hémisphère occidental. « L'Amérique aux Américains » signifie désormais l'Amérique aux États-Unis. Le poids financier et économique de Washington sur l'Amérique latine se substitue à celui des Européens et les États-Unis acquièrent un rôle géopolitique mondial, par la construction d'une imposante flotte de guerre sur les conseils de l'amiral Mahan, le creusement du canal de Panama, l'imposition en Chine d'une « politique de la porte ouverte » qui y maintient le libre-échange.

L'entrée en guerre en 1917 et les « quatorze points » de Wilson ouvrent une période de planétarisation de la politique extérieure qui dure jusqu'au début du XXIe siècle. Elle est marquée par des interventions économiques en Europe et au Moyen-Orient dans les années 1920, par la prise en charge de la guerre contre les puissances fascistes à partir de 1941 (« l'arsenal des démocraties »), par le patronage sur l'ONU et le FMI.

À partir de 1947, les États-Unis se posent en défenseurs du monde libre dans la guerre froide, en utilisant une pactomanie d'endiguement du monde communiste, avec le dollar et la menace nucléaire en appui. La fin de la guerre froide, liée en partie au fait que sa relance par Reagan en 1980 a mis l'URSS en état de surchauffe, a créé l'illusion de la possibilité d'un monde démocratisé par les États-Unis (Fukuyama, 1992) et d'une « hyperpuissance américaine » (Védrine, 1999) qui s'effondre avec les attentats du 11 septembre 2001.

Cette entrée brutale dans le XXIe siècle souligne deux résistances à l'internationalisme qui a dominé la politique extérieure américaine pendant cent ans. D'une part, un anti-impérialisme polymorphe et tenace, incarné par le populisme latino-américain dans les années 1930, le communisme au temps de la guerre froide, le pacifisme qui impacte l'Europe et les États-Unis eux-mêmes dans les années 1960 et 1970, sur fond de guerre du Vietnam, l'islamisme enfin à partir de la révolution iranienne de 1979. La seconde résistance est celle, sporadique, du courant isolationniste à l'intérieur des États-Unis : refus d'entrée dans la SDN en 1920, poids du *lobby America first* dans les années 1930, tentations de désengagement militaire de l'Europe (découplage) ou du tiers-monde dans les années 1970. Après la seconde guerre du Golfe qui a abouti à des impasses politiques en Irak et en Afghanistan, Obama cherche à se désengager de certains territoires comme le Moyen-Orient pour se focaliser sur l'Asie-Pacifique et la menace chinoise (stratégie du pivot vers l'Asie). Trump la prolonge, en y ajoutant, changement radical, le retrait des États-Unis d'instances régulatrices mondiales comme l'OMS, l'UNESCO, le traité Asie-Pacifique ou l'accord de Paris sur le climat. La présidence Trump a ainsi permis le développement d'un troisième courant jusque-là minoritaire en matière de politique étrangère au côté de l'interventionnisme et de l'isolationnisme : le nationalisme. Ce courant nationaliste représente les vues de politique étrangère du *Tea Party*, favorable à un haut niveau de dépenses militaires et à une attitude plus agressive contre le terrorisme mais hostile aux interventions humanitaires ou de *nation-building*, à l'aide étrangère, aux institutions internationales en général et au multilatéralisme.

Un autre regard

GÉOPOLITIQUE

« Star Wars *le côté obscur de l'Amérique* », *(T. Snegaroff, 2018)*

Star Wars est à la fois une histoire universelle et une histoire américaine, insistant sur le côté obscur de l'Amérique, comme le montre l'historien Thomas Snegaroff. La saga de George Lucas, dont le socle a été composé en deux trilogies, de 1977 à 1983 puis de 1999 à 2005, inscrit dans la science-fiction des mythes universels : le combat du Bien et du Mal, Œdipe et la recherche du père, David contre Goliath – les rebelles contre l'Empire, et, plus américain, Harrison Ford en cow-boy *New Age* enfourchant le *Millenium Falcon*. L'esthétique de Lucas emprunte à des influences étrangères, en particulier au cinéma de Kurosawa. La seconde trilogie, dans le contexte de la guerre en Irak, évoque – alors que les États-Unis politisent la peur, fabriquent des preuves pour justifier leur action, portent atteinte aux droits de l'homme par le *Patriot Act* – les mécanismes de basculement de la démocratie dans la dictature, de la République dans l'Empire. Les États-Unis sont l'une et l'autre. Palpatine ressemble à la fois à Hitler par son mode d'accession au pouvoir – appuyé sur la « Fédération du commerce » –, et à Nixon dont le pouvoir opaque manipulait les Américains au temps de la guerre du Vietnam. La saga reflète enfin la puissance de l'industrie culturelle américaine : on ne compte plus les produits dérivés, des figurines aux vêtements en passant par les objets et les Lego, notamment depuis le rachat par Disney de la société de production de George Lucas en 2012. Lucas est la personnalité cinématographique la plus riche du monde avec une fortune estimée à 6 milliards de $.

Bibliographie

- B. Badie, D. Vidal, *Fin du leadership américain ? L'état du monde 2020*, La Découverte, 2019.
- M. Kandel, *Les États-Unis et le monde, de Georges Washington à Donald Trump*, Perrin, 2018.
- F. Leriche, *Les États-Unis, géographie d'une grande puissance*, Armand Colin, 2016.
- P. Golub, *Une Autre Histoire de la puissance américaine*, Seuil, 2011.
- P. Mélandri, *Histoire des États-Unis contemporains*, André Versaille éditeur, 2005.

Voir aussi Amérique du Nord — Amérique latine — Armement — Caraïbe — Complotisme — Économie numérique — Front pionnier — Guerre économique — Hégémonie — *Hub* — Impérialisme — *Pax Americana* — Planète financière — Puissance

Europe

La géopolitique de l'Europe est dominée par trois faits majeurs. Le continent est d'abord caractérisé par la diversité des langues, des cultures, des religions, des niveaux de développement économique. Il est également marqué par la division politique du clivage entre Triple-Alliance et Triple-Entente dans les années 1900 à celui qui sépare aujourd'hui partisans de l'Union européenne et eurosceptiques, césure entre démocraties qui restent libérales et régimes qui glissent vers le populisme. La quête d'unité constitue un dernier trait significatif, que manifeste une construction européenne qui, depuis les années 1950, a fait globalement du continent un havre de paix et de prospérité, un espace d'immigration à la territorialité unique, tout en interrogeant constamment la question polysémique des limites de l'Europe.

▸ Un continent « dominateur et sûr de lui »

La formule que de Gaulle appliquait à Israël en 1967 vaut à coup sûr pour l'Europe de 1913. Elle représente alors un homme sur quatre – 450 millions d'habitants, contre moins d'un sur dix aujourd'hui. Elle est le principal pôle de richesse : un tiers du PIB mondial et environ la moitié si l'on intègre les empires coloniaux. Cette richesse est inégale : elle se déploie dans les pays du Nord-Ouest – Royaume-Uni, France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, s'étire à la Suisse, à l'Italie du Nord, à la Catalogne, lancés sur les rails des révolutions industrielles – ; hormis quelques poches de développement en Autriche-Hongrie et en Russie, elle ignore l'Europe orientale. L'Europe s'appuie sur une domination planétaire directe par le biais de colonies et de protectorats, généralisés en Afrique – Liberia et Éthiopie exceptés – et en Asie méridionale, de l'Inde britannique à l'Indochine française et à l'Insulinde néerlandaise. Là où les Européens n'ont pas planté leur drapeau, l'impérialisme économique et financier assure une domination indirecte, dans l'Empire ottoman ou en Chine où le passage de l'empire à la République en 1911 n'a pas modifié les structures de domination. Les capitaux britanniques,

français et allemands restent présents dans l'hémisphère occidental, mais y sont de plus en plus concurrencés par les États-Unis, qui occupent déjà le premier rang économique mondial.

La soupape au double problème de la transition démographique et de l'accroissement des inégalités socio-économiques est l'émigration. L'Europe exporte ses pauvres à un rythme élevé, principalement vers les États-Unis où entre 1901 et 1914 plus de treize millions d'Irlandais, d'Italiens et surtout de ressortissants de l'Europe orientale et de l'Empire russe, dont des Juifs qui fuient les pogroms, ont débarqué à Ellis Island. Des Europes d'ailleurs se constituent, dans les *Dominions* britanniques et dans le cône Sud de l'hémisphère occidental : Chili, Argentine. L'émigration de masse ne résout pas les tensions politiques sur un continent où les rivalités coloniales amplifient des nationalismes affrontés, théorisés par une propagande qui imprègne les populations : le panslavisme de l'Empire russe au nom de la protection de tous les chrétiens orthodoxes s'oppose ainsi au pangermanisme, qui développe – à travers les écrits du géographe Friedrich Ratzel – l'idée que l'Allemagne a vocation à dominer la « *Mitteleuropa* » pour assurer son « espace vital ». L'Italie se lance en 1911 à la conquête de la Libye, avec la pensée de refaire de la Méditerranée une *mare nostrum*, la France n'a pas oublié ses provinces perdues, l'Alsace et la Moselle. La tension se coagule en deux blocs antagonistes qui ont le regard rivé sur les Balkans, zone de crise créée par le recul de l'Empire ottoman. Une certaine forme d'Europe, évoquée avec nostalgie par Stefan Zweig dans *Le Monde d'hier*, marquée par un concert des nations inauguré par les traités de Westphalie en 1648, prolongé à Utrecht en 1713 puis à Vienne en 1814, à Paris en 1856 ou encore à Berlin en 1885, prend fin à Sarajevo en juin 1914.

▸ Déchirures

La Grande Guerre est un crépuscule, qui marque à la fois l'importance de l'Europe puisqu'elle fait affluer sur le continent des soldats américains, néo-zélandais, canadiens, australiens, des combattants indiens et sénégalais, et son recul. Ce « voyage au bout de la nuit », comme l'appelle Céline, a mobilisé 60 millions d'Européens et en a tué plus de neuf millions. Au fil de la guerre, l'Europe perd sa domination financière au profit des États-Unis, en même temps que sa stabilité monétaire. Elle perd aussi en partie la maîtrise de sa géopolitique puisque les « quatorze points » du Président Wilson servent de base aux modifications territoriales issues des traités. L'Europe devient un continent instable, où un magistère franco-britannique aux objectifs divergents affronte la rancœur des vaincus

– l'Allemagne, l'URSS – et des vainqueurs frustrés – l'Italie. Le congrès de Paris de 1919-1920 a créé 20 000 km de frontières nouvelles et autant de barrières douanières, rompu des solidarités économiques régionales et multiplié les minorités, générant des sentiments révisionnistes, en Allemagne et Hongrie en particulier. Seules l'action de la SDN, et surtout la perfusion financière des États-Unis, régulent une paix fragile. La chute des empires autoritaires laisse espérer une démocratisation massive de l'Europe. L'illusion est de courte durée : à l'exception de la Tchécoslovaquie, les nouveaux pays qui avaient pris pour modèles institutionnels la Troisième République française, comme la Pologne, ou la monarchie parlementaire britannique, comme la Yougoslavie, basculent rapidement dans l'autoritarisme. La révolution bolchevique et l'URSS d'un côté, puis l'Italie fasciste à partir de 1922 et l'Allemagne nazie à partir de 1933, proposent deux types d'alternatives à la démocratie libérale, qui ne résiste que dans les États du Nord-Ouest, môle de résistance idéologique qui se repose sur une sécurité collective illusoire. La Deuxième Guerre mondiale est une dévastation qui touche non plus seulement les soldats, mais le tissu civil du continent, à travers les déportations et les bombardements massifs. Le bilan est tragique : trente-six millions de morts – dont six millions de juifs victimes de la Shoah –, autant de réfugiés sur les routes en 1945-1946, partout des séquelles politiques, liées au partage entre collaboration et résistance, une renationalisation des États qui expulsent leurs minorités, comme la Pologne, devenue mono-ethnique alors qu'elle était avant-guerre une mosaïque de peuples.

L'Europe entre 1945 et 1989 ne s'appartient plus. Les promesses de restauration concertée d'une Europe démocratique, émises à Yalta et symbolisées par la cogestion de l'Allemagne vaincue ont cédé face à la volonté de Staline de transformer l'Europe orientale en glacis et à celle des États-Unis d'endiguer sa progression. Berlin, lieu d'un blocus organisé par l'URSS en 1948 et rendu inefficace par les États-Unis, puis en 1961 de la construction d'un mur qui matérialise le « rideau de fer » est le symbole de cette dépossession de l'Europe, où les frontières entre États comptent désormais moins que la frontière de la guerre froide. En 1956, l'expédition de Suez, qui échoue à rétablir une tutelle franco-britannique sur l'Égypte, sous la pression conjointe de Washington et de Moscou, confirme le déclassement du Royaume-Uni et de la France, ainsi qu'un processus de décolonisation inexorable, qui devient massif.

Les efforts pour faire bouger la logique qui fracture l'Europe, de la rhétorique gaullienne à la main tendue à la RDA et à la Pologne de Willy Brandt,

sont sans grand effet. La fin du duopole sur le continent vient à la fois de Reagan, qui relance la guerre froide, et de Gorbatchev qui, pour en sortir, fragilise le système soviétique. Reste que cette période, en transformant le continent en baril de poudre, ployant sous le poids des armes conventionnelles puis des euromissiles des deux Grands, l'un comme l'autre se gardant bien d'allumer l'étincelle, a fait de l'Europe le sanctuaire d'une paix forcée.

▸ Constructions

Le projet d'une Europe politique remonte aux années 1920. La guerre a rompu la vision eschatologique d'un progrès linéaire porté par le continent ; des géographes (A. Demangeon), des philosophes (O. Spengler, P. Valéry), explorent l'idée de déclin. Il faut réinventer le concert des nations, puisque le fonder sur la seule diplomatie ne peut assurer la paix. Un courant polymorphe naît. La composante intellectuelle la plus aboutie, le mouvement Paneuropa créé par le comte Coudenhove-Kalergi et relayé par la revue *L'Europe nouvelle*, prône une Europe fédérative fondée sur une coopération politique, juridique et culturelle. La composante économique comprend un mouvement pour une Union douanière européenne, inspiré des idées de Keynes, et une Entente internationale de l'acier, qui rassemble des industriels luxembourgeois, allemands, français et belges. Cette efflorescence d'initiatives rallie des hommes d'État : le projet de « fédération européenne » et de « marché commun » élaboré par le quai d'Orsay, enterré par la crise des années 1930, esquisse les lignes du futur. La CECA, créée en 1951, est l'héritière de l'Entente de l'acier, avec le même projet central de réconciliation franco-allemande ; le préambule du traité de Rome de 1957 visant à établir un « marché commun [...] pour l'élévation du niveau de bien-être humain » copie le texte du mémorandum Briand de 1930. La construction est favorisée par les États-Unis qui, dès 1947, ont amené les Européens de l'Ouest à coopérer dans une OECE pour se répartir l'aide Marshall. Ils voient dans le projet européen une source de prospérité de nature à consolider l'Occident face au communisme et un moyen d'alléger le fardeau de leur présence militaire en Europe. La construction européenne est aussi un moyen pour l'Allemagne naufragée et discréditée de retrouver une légitimité internationale : la RFA peut être un moteur de paix et de prospérité. La Communauté européenne est conçue comme un marché. C'est une force à court terme, parce que le charbon et l'acier sont les socles de la reconstruction d'après-guerre, la disparition des barrières douanières un

moyen de rétablir la prospérité. Ces ambitions somme toute modestes permettent d'introduire, à travers les institutions, un peu de fédéralisme entre les États membres. À l'Europe des six, le Royaume-Uni, attaché à la fois au *Commonwealth* et à sa « relation spéciale » avec les États-Unis, tente d'opposer sans succès une simple zone de libre-échange, l'AELE. La Communauté avance à petits pas, freinée dans son extension par la France gaullienne attachée à son indépendance dans les années 1960, perturbée par la crise de 1973, puis par les réticences du Royaume-Uni thatchérien, dans la décennie suivante, à accepter la logique des traités. Elle chemine cependant dans la voie de l'approfondissement, avec un système monétaire européen dès 1979, un marché unique réalisé par le traité de Maastricht en 1993, qui crée l'UE, la mise en place de l'euro en 2002. Elle s'élargit avec l'intégration du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark dans les années 1970, de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal après la fin des dictatures dans les années 1980 – ce qui donne à la CEE le visage d'une œuvre démocratique et en déplace le centre de gravité vers le sud au profit de pays plus pauvres. En 1994, elle intègre les déçus de l'AELE, puis, quatorze ans après la chute du mur de Berlin, la majorité des ex-démocraties populaires. La configuration spatiale de l'UE se rapproche de la définition géographique du continent, à quelques exceptions près dont celle très notable de la Russie, qui reste d'ailleurs, trente ans après la fin de la guerre froide, en Ukraine et dans les États baltes, perçue comme une menace expansionniste. Cette construction de l'Europe a laissé sceptiques la Norvège et la Suisse, l'une assise sur sa rente pétrolière, dont elle fait profiter le continent, l'autre sur un rôle diplomatique séculaire, devenu planétaire : Genève accueille les sièges d'une quinzaine d'organisations internationales, dont l'OMC, l'OMS, le HCR. La petite et riche Islande, un temps candidate à l'UE, a renoncé en 2015. À l'inverse, l'Union européenne agit comme pôle organisateur d'une région qui déborde des limites du continent, et avec laquelle les relations avec l'UE sont définies par différents accords évoqués plus haut, au gré des priorités et intérêts mutuels. L'espace méditerranéen et l'espace oriental sont ainsi intégrés dans la Politique européenne de voisinage.

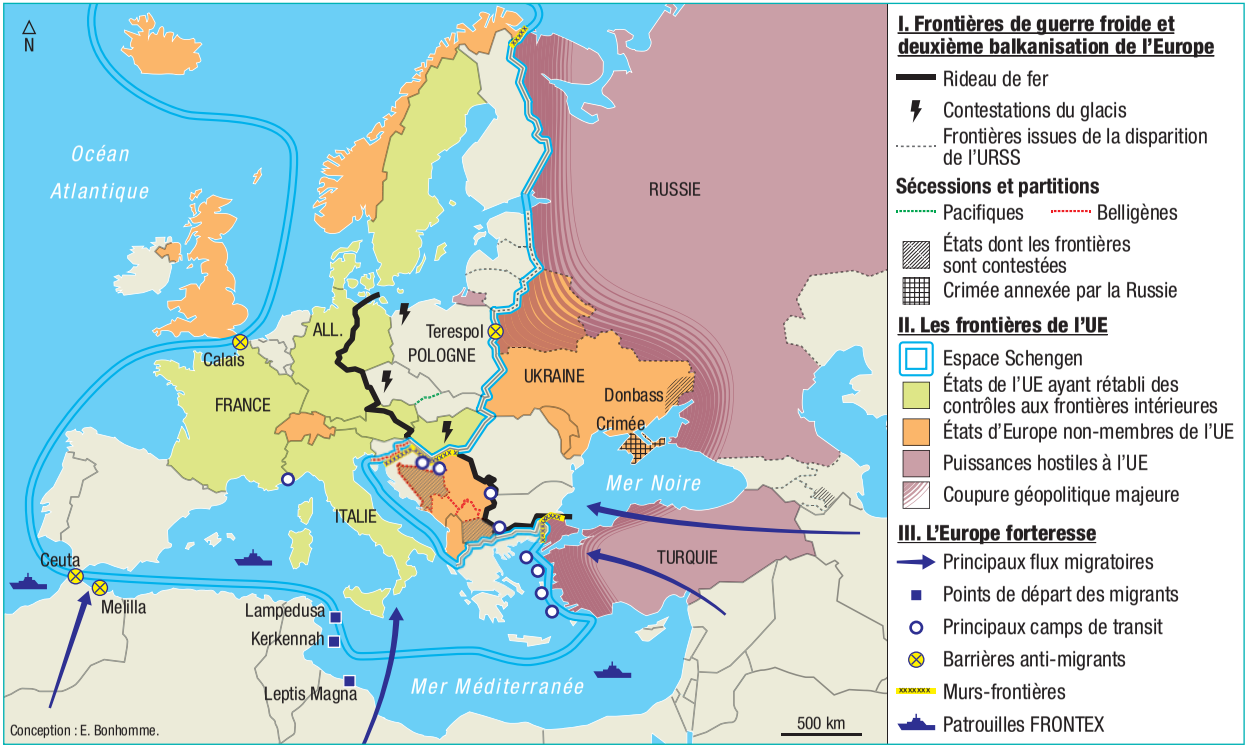
▸ Des défis multiples

L'euroscepticisme s'est manifesté dès l'origine dans l'échec de la Communauté européenne de défense (1954), est devenu un syndrome britannique jusqu'au récent Brexit, mais touche aussi sous l'appellation de souverainisme bon nombre d'États membres. Les partis de droite reprochent

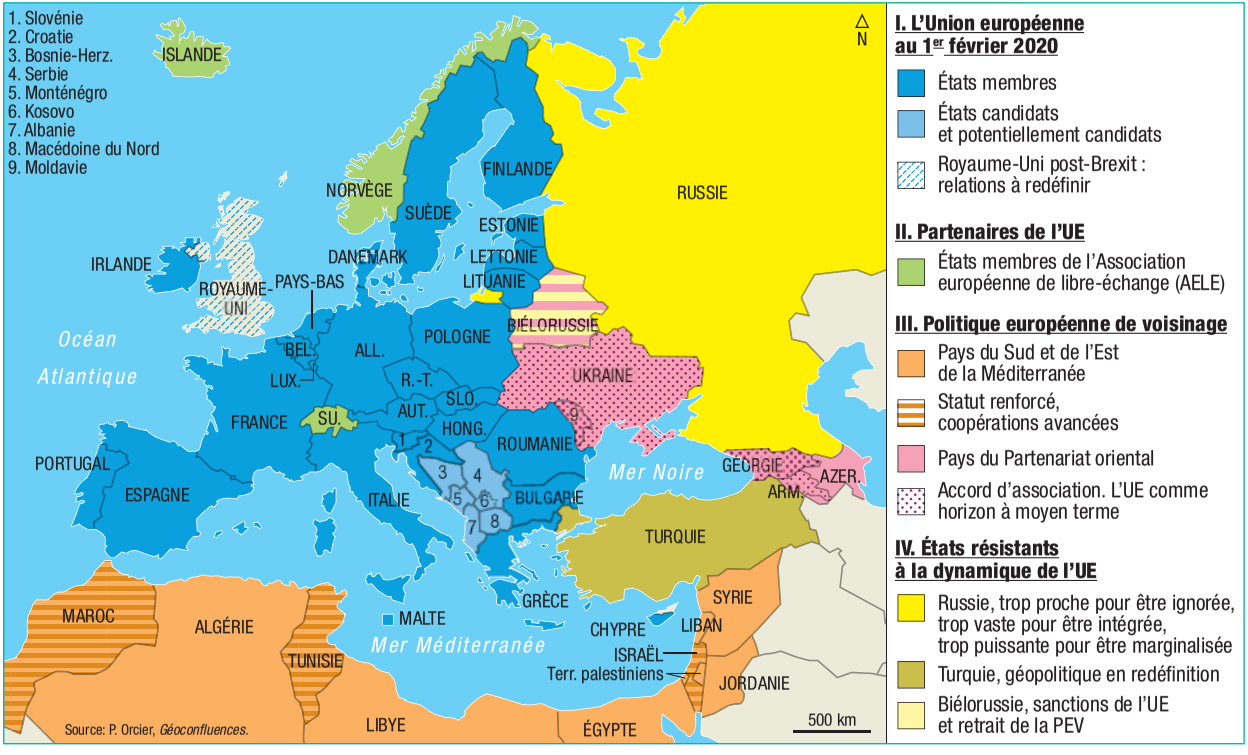
à l'UE de porter atteinte aux indépendances nationales, ceux de gauche de n'être qu'un marché capitaliste sans politique sociale. En 2014, la participation aux élections européennes est de 43 %, tous pays confondus. Les PECO sont les plus mal arrimés, avec une abstention qui avoisine 80 % en Slovaquie, République tchèque, Pologne. Ce désintérêt majoritaire souligne que la construction européenne est perçue comme un produit de la technocratie, se construit sans réelle participation des citoyens. L'UE, en tant que structure politique, peine à créer un sentiment d'identité commune dans l'ensemble de ses territoires. Elle est en effet un espace à géométrie variable et à faible lisibilité institutionnelle. Le Conseil de l'Europe créé en 1949 est un aréopage de 47 pays qui englobe la Russie et les pays de l'ex-URSS jusqu'au Caucase, mais aussi la Turquie. Tous les membres de l'UE ne sont pas dans la zone euro, ni dans l'espace Schengen, sans que ces appartenances coïncident. L'UE est à la fois une confédération, le Conseil des ministres statuant pour les Affaires étrangères et la sécurité, et une fédération en matière de justice, monnaie et finances, les décisions de la Cour de Justice de Luxembourg et de la BCE s'imposant aux États membres. L'Europe reste donc un oxymore, « une fédération d'États nations », disait Jacques Delors, qui ajoutait, image plus parlante, un OPNI – « objet politique non identifié ».

La crise des dettes souveraines à partir de 2008 a réveillé la fracture entre pays prospères et pays en difficulté, les premiers imposant la loi du fédéralisme financier : la Grèce a dû renoncer à soumettre par référendum à sa population le plan de rigueur qui lui a été imposé par l'UE. La libre circulation des hommes a laissé subsister une fracture moins étanche que le rideau de fer, mais où persiste le tropisme de l'Occident. La démocratie recule et la xénophobie croît, d'abord dans les pays de l'Est où la disparition de la tutelle de Moscou a réveillé les nationalismes. Le populisme, qui traduit ces deux phénomènes, a pris le pouvoir en Hongrie et en Pologne ; il s'infiltre à l'Ouest, présent dans le système partisan de presque tous les pays, capable de déstabiliser le bipartisme en Allemagne, de s'inviter au deuxième tour de la présidentielle en France et d'accéder au gouvernement en Italie. L'enjeu actuel pour l'UE est à la fois la préservation de l'Union et la résistance de l'État de droit. En outre, en toile de fond de ces crises rejoue, comme un moteur de l'histoire de l'Europe (K. Pomian, 2017), la lancinante question des frontières de l'Europe à l'est, où la fin du rideau de fer en 1989 a substitué à une limite nette, une incertitude. L'Europe jusqu'où ? À la question de la Turquie, passée de décennies de patiente candidature à une rupture affichée, se substitue celle des ex-RSS, indissociable des relations entre la Russie et l'UE. Les frontières de l'espace Schengen,

L'Europe malade de ses frontières



Un modèle géopolitique européen ?



espace de libre circulation des hommes, constituent la frontière externe de l'UE à 26 pays dont 22 sont membres de l'UE. La gestion de cette frontière lors de la grave crise migratoire de 2015 a révélé le manque de solidarité entre les États. L'Italie et la Grèce ont dû gérer l'arrivée massive de populations démunies venant du Moyen-Orient et de l'Afrique installées dans des camps (Lesbos). L'UE, faute de solidarité, est alors perçue comme une forteresse de pays riches. La crise de l'hospitalité aboutit à l'émergence à l'est de « murs » comme entre la Hongrie et la Serbie, mais aussi au sud autour de Ceuta et de Melilla, restaurant ainsi des coupures à l'intérieur de l'UE. Quant au Royaume-Uni, il regarde à nouveau vers le large en quittant le 31 décembre 2020 l'UE. Indéfinition et tensions participent de la difficulté de l'Europe à parler d'une seule voix, et limitent son poids sur la scène mondiale. Davantage qu'au temps de Kissinger, l'Europe a « un numéro de téléphone », mais avec beaucoup de fritures sur la ligne.

Toutefois le continent a des atouts pour faire face aux défis géopolitiques du XXIe siècle : malgré la crise du régionalisme, les dynamiques d'intégration sont multiples, que ce soient dans le domaine commercial, logistique (Europe du rail), universitaire (programme *Erasmus*), environnemental (réseau *Natura 2000*), urbain (puissant réseau de villes qui existe depuis le Moyen-Âge aujourd'hui organisé à partir des métropoles de la mégalopole européenne) ou encore culturel (réseaux des capitales européennes de la culture). Les territoires européens sont des laboratoires de nouvelles manières de penser le monde : le réseau des villes en transition est né en Angleterre en 2006 et les initiatives dans le domaine de la transition énergétique se multiplient sur l'ensemble du continent.

ZOOM

Les pères de l'Europe

L'expression désigne la dizaine d'hommes qui ont bâti la Communauté dans les années 1950. Tous appartiennent aux six pays fondateurs : les Allemands Konrad Adenauer et Walter Hallstein, le Belge Paul-Henri Spaak, les Français Jean Monnet et Robert Schuman, les Italiens Alcide de Gasperi et Altiero Spinelli, le Luxembourgeois Joseph Bech, les Néerlandais Johan Beyen et Sicco Mansholt. Beaucoup sont des hommes des frontières, dont des « transrhénans » : Schuman est né dans l'Alsace-Lorraine allemande, Adenauer à Cologne, Hallstein à

Mayence. Adenauer, Mansholt et Schuman ont un passé de résistants, Spaak et Beyen ont participé aux gouvernements en exil de leurs pays à Londres. À l'exception de Spinelli, proche du PCI, les autres appartiennent aux deux familles politiques qui ont fait l'Europe « au centre », la social-démocratie et surtout la démocratie chrétienne. L'association de juristes (Schuman est avocat tout comme Bech, Hallstein est professeur de droit), lié aux industriels luxembourgeois et d'hommes d'affaires dotés de réseaux internationaux (Beyen est banquier, Monnet négociant en cognac), explique la naissance de la communauté par l'économie, mais aussi le fait qu'elle se soit dotée immédiatement d'un dispositif institutionnel représentant les trois pouvoirs. Spinelli, par le *Manifeste de Ventotene* de 1941 a été le précurseur de l'idée fédéraliste et en 1986 l'auteur du projet de transformation de la CEE en UE. Gasperi fut l'un des artisans de la mise en place de l'OECE, Beyen et Bech ont été dès 1944 les fondateurs du Benelux, première union douanière entre des pays d'Europe et six ans plus tard, Monnet et Schuman ont promu le projet de CECA. En 1955, Spaak a présidé la conférence de Messine qui relance la construction européenne et contribué, avec ses collègues Hallstein et Beyen à la mise en place du droit européen qui accompagne la création de la CEE en 1957. Au début des années 1960 enfin, Sicco Mansholt est le maître d'œuvre de la PAC et Konrad Adenauer, par ses entretiens avec de Gaulle qui aboutissent en 1963 au traité de l'Élysée, fait de l'axe Paris-Bonn la colonne vertébrale de l'Europe. L'UE a modifié la terminologie – les « pionniers » ont remplacé les « pères » –, a ajouté Winston Churchill, qui avait repris en 1946 dans le discours de Zurich l'expression de Victor Hugo, et a étoffé le groupe en le féminisant : l'UE a aujourd'hui des « mères » reconnues parmi lesquelles Louise Weiss, Ursula Hirschmann, Mélina Mercouri, Simone Veil et Nicole Fontaine, ces deux dernières anciennes présidentes du Parlement européen.

Bibliographie

- E. Bonhomme, T. Verclytte, *L'Europe de 1900 à nos jours*, coll. Portail, Armand Colin, 2018.
- E. François, T. Serrier, *Europa, notre histoire*, Les Arènes, 2017.

Voir aussi Allemagne — Brexit — Colonisation/Décolonisation — Continent — Empire — France — Frontière — Guerre/Paix — Intégration régionale — Mobilités — UE

Fédéralisme

Le fédéralisme désigne une forme d'État où cohabitent États fédérés et État fédéral selon un partage de compétences variables, par opposition à l'État unitaire, à l'empire et à la décentralisation. Si ses modèles sont les États-Unis, le Canada, l'Allemagne, l'Inde ou la Suisse, des États comme l'Espagne ou l'Italie sont de fait largement fédéralisés. Le fédéralisme revêt de multiples formes, allant de l'union au *condominium*, en passant par la confédération ou la ligue. Enfin, sur le plan international, le processus d'intégration de l'UE peut être assimilé à une « fédération plurinationale » selon le juriste H. Dumont.

Finance

La finance peut se définir comme l'activité qui consiste à fournir aux agents en ayant besoin les ressources nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets. Par extension, elle désigne aussi l'ensemble des institutions qui remplissent cette fonction (on parle aussi de système financier).

▸ Les différents modes de financement

En n'utilisant pas immédiatement une partie de leurs revenus (en épargnant), les agents économiques peuvent avoir accumulé eux-mêmes ces ressources : ils recourent alors à l'autofinancement ou financement interne. Très souvent cependant, ils ne disposent pas de cette épargne (ils ont un besoin de financement) et font appel au financement externe via le système financier.

On distingue deux modes de financement externe. Le premier est appelé « direct » car les ressources sont obtenues directement auprès des agents à capacité de financement (qui disposent d'une épargne). En échange des liquidités fournies, ceux-ci acquièrent sur les marchés financiers des titres émis par les agents à besoin de financement. Les obligations sont des titres de dette qui donnent droit à remboursement et à paiement d'intérêts. Les actions sont des titres de propriété qui confèrent des droits de participation à la gestion des entreprises émettrices (via un droit de vote à l'assemblée générale des actionnaires) et au versement de dividendes. Les marchés financiers sont constitués de deux compartiments : le marché primaire, sur lequel les titres sont émis et le marché secondaire sur lequel se négocient les

titres déjà émis. Le second mode de financement externe est dit « indirect » ou « intermédié » car il fait intervenir un intermédiaire financier spécialisé. Celui-ci collecte des fonds auprès des agents à capacité de financement (par exemple sous forme de dépôts bancaires) qu'il utilise pour octroyer des crédits aux agents à besoin de financement ou leur acheter des titres. Les banques, qui constituent les principaux intermédiaires financiers, ont toutefois le privilège de pouvoir également créer *ex nihilo* de la monnaie pour apporter des financements. Elles-mêmes se refinancent auprès de la Banque centrale. Dans certains cas, celle-ci peut aussi utiliser son pouvoir de création monétaire pour fournir directement des ressources aux agents. À la suite de la crise de 2008 puis de nouveau lors de la pandémie de Covid-19, les banques centrales ont ainsi mis en œuvre des politiques d'acquisition massive d'actifs financiers (*quantitative easing*), en particulier de titres de dette publique, ce qui a permis de faire baisser les taux d'intérêt et donc d'alléger la charge pesant sur les États dans un contexte de forte croissance de la dette publique. La FED l'a fait sur le marché primaire, la BCE, à laquelle les traités interdisent cette intervention directe, est passée par le marché secondaire.

Les entreprises et les administrations publiques ont généralement un besoin de financement et font inégalement appel aux deux modes de financement : si les grandes entreprises et l'État peuvent s'adresser au marché financier, la plupart des petites et moyennes entreprises et des collectivités locales n'ont d'autre choix que de faire appel au crédit bancaire. Les ménages quant à eux dégagent en moyenne une capacité de financement. Ceux qui doivent recourir au financement externe (par exemple pour un achat immobilier), le font en empruntant auprès des banques.

▶ Histoire des systèmes financiers

Finance et financiers ont existé dans les sociétés préindustrielles mais la domination de l'économie de subsistance et la faiblesse de la division du travail limitaient les besoins. Les activités financières faisaient en outre l'objet d'une réprobation par la morale religieuse. En Europe, la finance se développe toutefois dès les XII^e^ et XIII^e^ siècles puis à la Renaissance, essentiellement pour fournir des ressources aux États ou au commerce international.

La donne change au XIX^e^ siècle, avec tout d'abord la construction des chemins de fer puis le développement de nouvelles activités lors de la seconde révolution industrielle (électricité, chimie, automobile…) qui nécessitent la mobilisation de très importants capitaux initiaux. Le modèle de la société

anonyme, dont le capital est apporté par un grand nombre d'actionnaires qui se partagent la propriété, se développe progressivement, alimentant la croissance des bourses de valeur. Parallèlement, les systèmes bancaires se transforment. En Angleterre et en France, le principe de la spécialisation s'impose : d'un côté des banques d'affaires, héritières de la haute banque traditionnelle ou se finançant elles-mêmes par émission d'actions, financent avec leur propre capital les investissements longs des entreprises ; de l'autre des banques commerciales modernes collectent des dépôts auprès des particuliers et offrent du crédit à court terme. En Allemagne où le développement industriel s'opère plus tardivement, apparaissent au contraire des banques universelles (comme la Deutsche Bank créée en 1870) qui opèrent une transformation des dépôts de court terme en prêts à long terme.

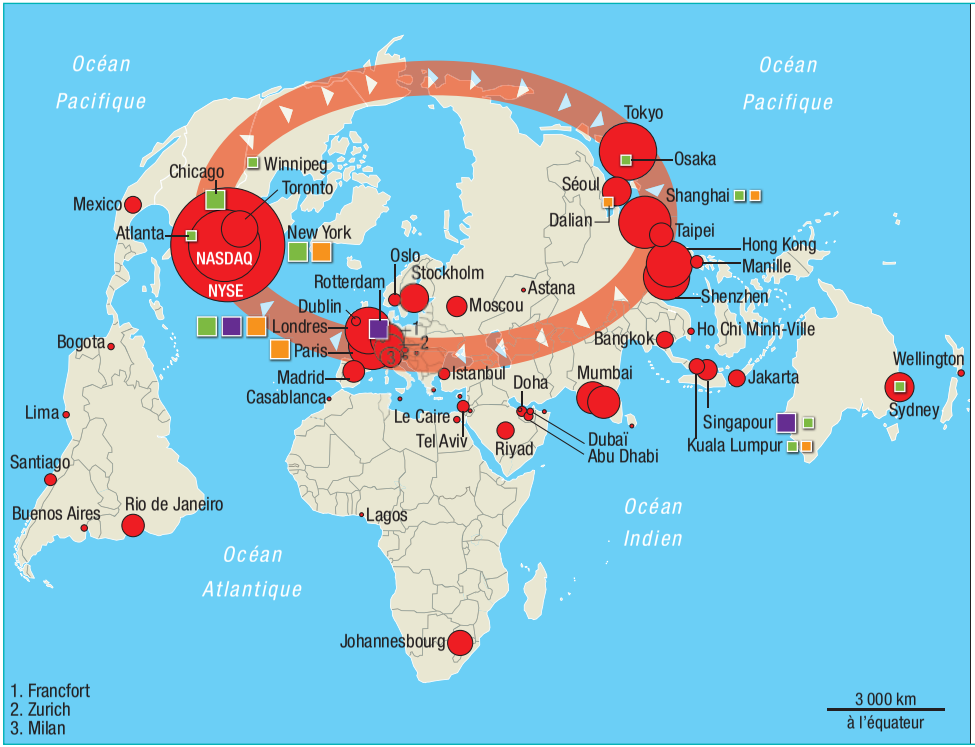
La deuxième moitié du XIX^e^ siècle est aussi marquée par un premier mouvement de globalisation financière. Favorisés par la stabilité monétaire garantie par l'étalon-or et par la construction des réseaux télégraphiques qui permettent une circulation beaucoup plus rapide de l'information, les mouvements de capitaux accompagnent et stimulent les échanges commerciaux. Grâce au développement précoce de réseaux internationaux, les banques françaises et surtout britanniques acheminent l'épargne nationale excédentaire vers les pays « neufs » (États-Unis, *Dominions* britanniques, Argentine notamment) pour y financer la construction ferroviaire, l'exploitation minière ou le développement industriel. Reflet de la domination britannique, la *City* de Londres est incontestablement le centre de ce système financier international.

La Première Guerre mondiale rebat les cartes, déplaçant la puissance financière vers les États-Unis, qui passent du statut de débiteurs à créanciers. Le circuit financier dominant au cours des années 1920 voit ainsi les capitaux américains se placer à court terme à Londres d'où ils sont réinvestis sur le continent et notamment en Allemagne. Fragile, il participe à la diffusion internationale de la crise née à Wall Street en octobre 1929. Cette crise aux conséquences économiques réelles majeures marque un tournant. Elle a pour conséquences une contraction durable des flux internationaux de capitaux et un renforcement de la régulation symbolisée par le vote aux États-Unis du *Glass-Steagall Act* qui sépare banques d'affaires et banques de dépôts. Après la Seconde Guerre mondiale et jusqu'aux années 1980, les mouvements de capitaux retrouvent une tendance à la hausse mais de manière très modérée et sans atteindre les niveaux d'avant 1914. Le financement de l'économie se fait majoritairement sur une base nationale et les systèmes financiers sont fortement encadrés par les autorités

publiques. En France en particulier, la nationalisation en 1945 de la Banque de France et des quatre principales banques de dépôts place le financement de l'économie sous le contrôle de l'État.

À partir du milieu des années 1970, les systèmes financiers connaissent de profondes transformations qu'à la suite d'Henri Bourguinat, on a coutume de synthétiser par la règle des « 3D ». Le décloisonnement passe par la suppression du contrôle des capitaux (totale dans l'Union européenne dès 1990) et des barrières entre les différents compartiments des marchés financiers. La déréglementation libère les intermédiaires financiers des contraintes légales, elle est symbolisée aux États-Unis par l'assouplissement du *Glass-Steagall Act* finalement abrogé en 1999. La désintermédiation donne une place croissante à la finance directe au détriment des banques. Les États et les grandes entreprises notamment recourent désormais majoritairement au financement sur les marchés financiers. La désintermédiation est toutefois à nuancer. D'une part, les banques ont adapté leur modèle et substitué à l'intermédiation de bilan traditionnel (financement de crédits par les dépôts) une intermédiation de marché : elles collectent des ressources en émettant des titres auprès des agents à capacité de financement et s'en servent pour acheter les titres émis par les agents à besoin de financement. D'autre part, de nouveaux acteurs regroupés sous le nom d'investisseurs institutionnels (fonds de pension, compagnies d'assurance, fonds communs de placement) sont montés en puissance : concurrençant les banques dans la collecte de l'épargne des particuliers, ils réalisent eux aussi une intermédiation de marché. Ils ont notamment acquis un poids croissant dans l'actionnariat des entreprises dont ils influencent grandement la gestion. L'expression « *shadow banking system* » est parfois employée pour désigner l'ensemble de ces institutions financières non bancaires. Cela correspond à la définition large qu'en donne le Conseil de stabilité financière (créé en 2009 par le G20) : « système d'intermédiation de crédit impliquant des entités et activités extérieures au système bancaire régulé ». Le sens plus étroit est toutefois plus couramment retenu : le « *shadow banking system* » désigne alors les « activités d'intermédiation de crédits non bancaires d'où peuvent émerger des risques systémiques et d'arbitrage réglementaire ». Largement liées aux banques qui les alimentent en liquidité, ces entités ont contribué à la genèse de la crise de 2008 ; elles détenaient en 2019 14 % des actifs financiers mondiaux. Bien que minoritaires (moins de 2 % des actifs financiers mondiaux), les *hedge funds* en sont une des incarnations : destinés à l'origine à se protéger contre le risque (littéralement ce sont des « fonds de

Le système financier mondial



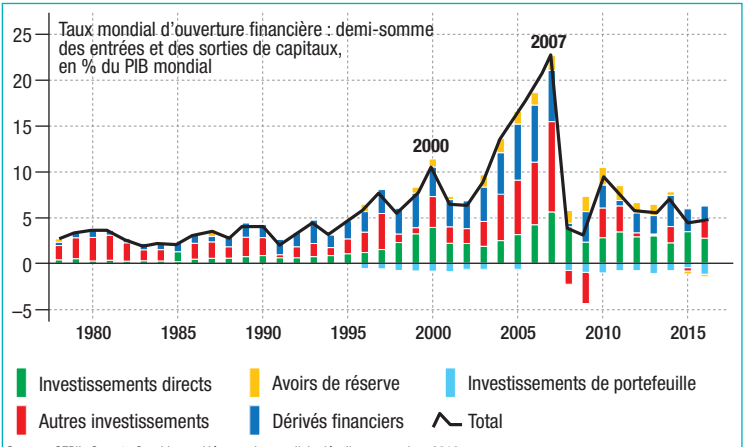
Source : L. Carroué, *Atlas de la mondialisation. Une seule terre, des mondes*, 2e éd., Autrement, 2020.

couverture »), ces fonds, soumis à de faibles contraintes réglementaires, recherchent une haute rentabilité par des comportements spéculatifs en réalité très risqués.

Initié dans les pays développés, ce mouvement de libéralisation s'est étendu aux pays émergents dans les années 1990 et s'est traduit par la constitution d'un marché mondial des capitaux, marquant une nouvelle globalisation financière, nettement plus intense que celle de la fin du XIXe siècle. Les flux transfrontaliers annuels ont ainsi doublé au cours des années 1980, pour ensuite être multipliés par cinq pendant la décennie 1990, et enfin connaître un doublement entre 2000 et 2007. Parallèlement, les innovations financières se multiplient, en particulier sur les marchés à terme, qui permettent d'acquérir des titres ou des produits à une échéance donnée (dans un an par exemple) à un prix fixé à l'avance.

La crise financière des *subprimes* qui a éclaté en 2008 a marqué un net coup d'arrêt à cette expansion. Les flux internationaux ont régressé significativement, redescendant au niveau des années 1990. Les banques européennes notamment ont beaucoup diminué leurs activités transfrontières. La régulation financière s'est également à nouveau accrue : les règles de Bâle, qui imposent aux banques de détenir un montant minimal de capitaux propres pour couvrir les risques auxquels elles s'exposent, ont notamment été durcies. Le niveau de l'intégration financière demeure toutefois très élevé et l'endettement des entreprises et des États s'est accru au niveau mondial depuis 2008.

Évolution du taux mondial d'ouverture financière



Source : CEPII, *Carnets Graphiques. L'économie mondiale dévoile ses courbes*, 2018.

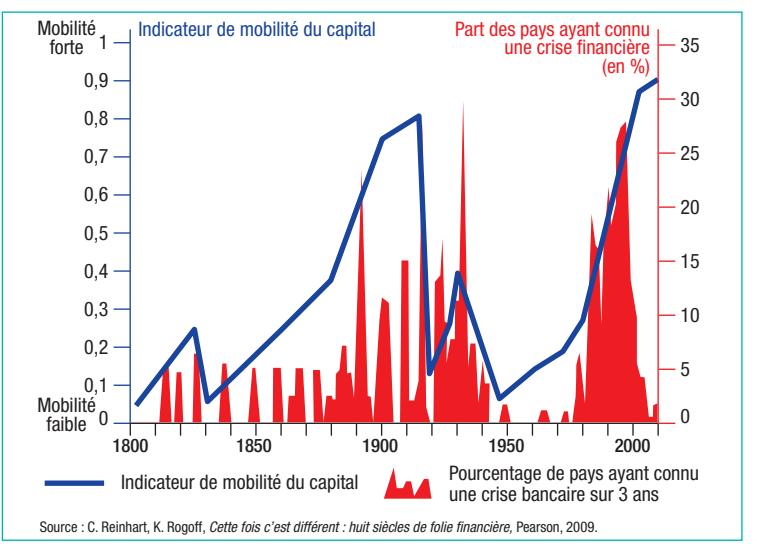
Bienfaits et méfaits de la finance

La finance rend des services essentiels aux agents économiques. En son absence en effet, ceux-ci sont contraints d'accumuler préalablement de l'épargne pour autofinancer leurs projets, ce qui bride considérablement les capacités d'investissement. Le développement des systèmes financiers joue donc un rôle majeur dans la stimulation de la croissance économique en permettant la mise en relation des agents en capacité de financement avec ceux qui en sont en manque mais aussi la mise en concordance de leurs désirs. Les premiers souhaitent en effet généralement détenir une épargne d'un montant limité, facilement mobilisable (liquide) et peu risquée, tandis que les seconds ont besoin d'immobiliser un volume élevé de capitaux pendant une période longue et s'exposent à des risques. En mettant en commun l'épargne d'un grand nombre de ménages, banques et marchés augmentent les sommes mobilisables pour financer les investissements. En jouant sur le fait que tous les déposants ne retireront pas simultanément leurs dépôts, les banques peuvent également réaliser la transformation d'une épargne liquide et peu risquée en prêts à moyen-long terme pour les entreprises. Les marchés financiers quant à eux fournissent un service de liquidité aux apporteurs de capitaux via l'existence du marché secondaire où ils peuvent revendre les titres qu'ils ont acquis. Les banques se distinguent toutefois par leur pouvoir de création monétaire, qui permet de desserrer la contrainte de l'épargne préalable au niveau macroéconomique : en accroissant les capacités d'investissement de l'économie, l'émission monétaire anticipe la création de richesses supplémentaires qui permettront le remboursement des prêts. Selon Schumpeter, le banquier est ainsi un soutien essentiel à l'entrepreneur et à l'innovation.

La finance rend en outre un service d'information, permettant une meilleure allocation de l'épargne. La cotation en continu des titres sur les marchés autorise ainsi des arbitrages plus efficaces. Selon la théorie des marchés financiers efficients (E. Fama, « *Efficient capital markets* », 1970), le cours d'une valeur, résultant des comportements d'offre et de demande d'opérateurs rationnels, synthétiserait toute l'information disponible à un instant donné : par exemple pour une action, les perspectives de profit d'une entreprise en fonction de son efficacité et des tendances de son secteur. Les critiques de cette théorie soulignent toutefois le coût de l'information et la nécessaire existence d'agents spécialisés dans la production d'information sur les emprunteurs et le contrôle de l'usage qu'ils font des sommes prêtées, en premier lieu les banques.

La récurrence des crises financières, particulièrement depuis le mouvement de globalisation, jette un doute plus global sur l'efficience et la stabilité de la sphère financière. L'activité financière est porteuse de risques : risque de défaut de l'emprunteur, risque de liquidité pour des banques confrontées à des retraits massifs (*run* bancaire), risque de marché en cas d'évolution défavorable des cours. La globalisation et les innovations financières ont certes permis une diversification et une meilleure répartition des risques mais elles ont aussi contribué à élever le niveau du risque systémique en favorisant les phénomènes de contagion et en faisant émerger des « entités systémiques » « *too big to fail* » que les autorités publiques sont obligées de sauver pour éviter l'effondrement du système mais qui, le sachant, prennent des risques excessifs. La finance peut en outre conduire à une mauvaise allocation des ressources. Au lieu de permettre la réalisation d'investissements productifs, les liquidités distribuées alimentent souvent les achats sur le marché secondaire et la formation de bulles. Comme cela s'observe dans certains pays développés depuis les années 1980, la finance suscite ainsi son propre développement : la hausse des cours améliore la rentabilité du secteur financier, attirant les capitaux et les salariés les plus

Une corrélation entre mobilité internationale du capital et fréquence des crises bancaires



Source : C. Reinhart, K. Rogoff, *Cette fois c'est différent : huit siècles de folie financière,* Pearson, 2009.

ZOOM

Les crises financières

Une crise financière est une perturbation brutale du système financier. Elle peut prendre différentes formes : crise boursière, c'est-à-dire l'effondrement du marché boursier ; crise bancaire caractérisée par des difficultés rencontrées par les banques ; crise de change qui est l'effondrement brutal du cours d'une ou plusieurs devises ; crise obligataire qui se traduit par la hausse brutale des taux des obligations. Les crises de 1929 et de 2008, particulièrement fortes, ont débuté par un krach boursier. Les crises financières étaient fréquentes au XIX^e^ siècle, revenant de manière périodique. Beaucoup plus rares au cours des Trente Glorieuses, elles ont connu une recrudescence depuis les années 1980.

Les crises financières trouvent généralement leur source dans une période de prospérité économique. La confiance dans l'avenir pousse les agents, tant financiers que non financiers, à accroître leurs prises de risque (l'économiste Minsky parle de « paradoxe de la tranquillité) : offre et demande de crédit augmentent alors conjointement, stimulant l'activité économique et la valeur des actifs financiers. La progression des cours est aussi soutenue par les comportements mimétiques des agents, qui forment leurs anticipations sur la base de la croyance dominante. La formation de bulles spéculatives procède ainsi d'une logique autoréalisatrice : en achetant des actifs dont ils anticipent la hausse des prix, les acteurs de la finance font advenir cette hausse. Ce faisant la valeur de marché des actifs s'éloigne de plus en plus de leur valeur réelle, jusqu'à ce que l'écart devienne trop important provoquant un retournement brutal des anticipations.

Les supports des emballements boursiers sont souvent des innovations, réelles (chemins de fer, Internet) ou financières. La crise de 2008 est ainsi liée à la technique de la titrisation, qui consiste à convertir des crédits bancaires en titres échangeables sur les marchés financiers. Ce sont notamment les crédits immobiliers accordés à des ménages *subprimes*, c'est-à-dire offrant des garanties de remboursement inférieures à la moyenne qui ont été massivement titrisés aux États-Unis. En répartissant le risque au sein du système financier, cette technique était censée l'abaisser, ce qui a induit une progression des crédits *subprimes*. Mais la hausse des taux d'intérêt et le retournement du marché immobilier ont fait grimper le taux de défaut des ménages, entraînant l'effondrement du cours des produits titrisés. Les interdépendances nées de la globalisation financière ont ensuite propagé la crise à l'ensemble des marchés financiers mondiaux.

Les crises financières débouchent souvent sur des crises économiques, se traduisant par une baisse du niveau de la production et de l'emploi. Différents mécanismes contribuent à la transmission. En premier lieu, les banques, mises en difficulté par la crise, réduisent leur octroi de crédits (*credit crunch*), ce qui limite la demande. En second lieu, les pertes subies à cause de la chute des cours boursiers incitent les agents à accroître leur épargne (et donc à diminuer leur consommation) pour reconstituer leur patrimoine (effets de richesse négatifs). La volonté de désendettement des agents les pousse par ailleurs à des ventes en catastrophe, ce qui fait baisser les prix, rendant plus difficile encore le désendettement (c'est la « déflation par la dette » analysée par l'économiste Irving Fisher).

Quelques exemples de crise financière depuis le début du XX^e^ siècle

Année	Crise	Institution/marché financier concerné
1929	Krach boursier du 27 octobre « Jeudi Noir »	Actions, banques
1982	Crise de la dette des pays en développement	Obligations, banques
1987	Krach boursier d'octobre 1987	Obligations puis actions
1997	Crise asiatique qui débute en Thaïlande	Change, banques
2001	Crise argentine	Obligations, change
2001	Éclatement de la « bulle Internet »	Actions
2008	Crise des *subprimes*	Immobilier, actions, banques
2011	Crise des dettes souveraines en zone euro	Obligations, banques

qualifiés. Au prix toutefois d'une hausse de l'instabilité financière, en raison de l'éclatement des bulles et au détriment d'autres branches d'activité, moins rentables et moins attractives. L'hypertrophie de la finance devient alors un handicap pour la croissance économique (J.-L. Arcand et al., « *Too much finance ?* », 2015).

Symbole des limites de la finance, la globalisation financière a déçu. Elle était censée notamment permettre d'acheminer l'épargne abondante de pays développés vieillissants vers des économies en développement jeunes en manque de capitaux. Or si les flux internationaux ont effectivement

Un autre regard

GÉOPOLITIQUE

Le Palais Brogniart : la finance à travers les âges et les regards…

Lancée en 1807 par Napoléon Ier, la construction de la Bourse de Paris, le palais Brongniart, est achevée en 1825. Symbole du capitalisme, le monument est également un symbole de la culture française : il a inspiré la littérature, le cinéma, la peinture, le dessin (caricatures), voire le théâtre, la photographie, la BD et les auteurs de romans policiers.

Il apparaît ainsi en 1891 sous la plume de Zola, dans *L'Argent*. La Bourse apparaît au lecteur à la fois comme un lieu conçu selon des règles architecturales et fonctionnelles très strictes, évoquant le caractère hautement codifié des échanges d'argent, mais aussi comme un lieu fascinant pour les protagonistes du roman qu'ils soient des professionnels de la spéculation, des usuriers louches ou des amateurs.

Dans *Portraits à la bourse*, E. Degas représente des hommes d'affaires en redingote et chapeau haut-de-forme, qui s'entretiennent sous le péristyle du palais Brongniart. Le peintre offre sa vision critique de cette institution, à la fois adulée pour les richesses qu'elle draine et suspectée du fait des pratiques des hommes d'affaires prêts à tout pour bâtir une fortune rapide et collectionner des œuvres d'art pour montrer leur réussite.

Le film de Denys de La Patellière et de Michel Audiard, *Les Grandes Familles*, réalisé en 1958, d'après le roman de Maurice Druon, décrit également avec brio la course à l'argent, les coups de bourse, les manœuvres qui caractérise le palais Brongniart.

Cependant, en 1987, avec le passage au tout-informatique, une page se tourne pour la « corbeille », cette balustrade circulaire, autour de laquelle les anciens agents de change se réunissaient pour négocier les actions « à la criée » : le lieu devient un lieu d'exposition, de réceptions, de séminaires, de congrès. Depuis 2018 toutefois, l'ex-Bourse de Paris accueille un nouvel espace, baptisé La Place, qui se veut un lieu d'échange privilégié des start-up et des acteurs établis de la finance.

progressé, ils ont souvent apporté avec eux l'instabilité et ne sont pas toujours allés vers les pays qui en avaient le plus besoin. Au cours des années 2000, c'est paradoxalement l'épargne des pays émergents, la Chine en tête, qui a ainsi financé l'expansion à crédit de l'économie américaine, contribuant à la genèse de la crise des *subprimes*.

Bibliographie

- C. Chavagneux, *Une Brève Histoire des crises financières*, La Découverte, 2020.
- J. Couppey-Soubeyran, *Monnaie, banques, finances*, PUF, 2015.

Voir aussi Finance islamique — Investissements à l'étranger — Mondialisation — Monnaie et politique monétaire — Planète financière

Finance islamique

Le terme de finance islamique désigne l'ensemble des institutions fournissant des services bancaires et financiers présentés aux clients comme conformes au droit islamique (charia). Cette conformité est certifiée par un conseil spécialisé (*sharia board*) mais l'interprétation des textes varie d'un pays à l'autre et au fil du temps. Il existe cependant un certain nombre de principes fondamentaux communs. Le premier est l'interdiction d'un intérêt (*riba*) versé en fonction du seul écoulement du temps. À cela s'ajoute l'interdiction des activités de spéculation misant sur le hasard, ainsi que du financement des activités jugées illicites (alcool, tabac, etc.). Seuls des actifs tangibles peuvent être financés. Enfin, les pertes autant que les profits doivent être partagés. La forme traditionnelle de prêt avec versement régulier d'un intérêt indépendamment de la réussite du projet n'est donc pas considérée comme conforme à l'enseignement du Coran.

Dans les années 1950, des érudits musulmans théorisent la possibilité de développer une finance moderne, favorable au développement économique, tout en restant conforme au droit islamique. Mais c'est principalement dans la période postcoloniale qu'une telle finance s'institutionnalise. En 1963, sont fondées deux banques islamiques : en Égypte, la Mit Ghamr Local Savings Bank propose des comptes d'épargne rémunérée selon le principe du partage des pertes et des profits ; en Malaisie, le Pilgrims Saving Corporation, qui deviendra le Tabung Haji, organise la collecte d'épargne visant à financer le pèlerinage à La Mecque. Avec le boom pétrolier, les années 1970 voient le développement d'une finance islamique dans les pays du golfe Persique, mais aussi un début d'extension en Asie et en Afrique. L'Association internationale des banques islamiques est créée en 1977 sous l'égide de l'Organisation de la conférence islamique (OCI). À partir des années 1990, un certain nombre d'institutions visent à

harmoniser les normes et développer la réglementation du secteur. On peut citer l'*Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions* (AAOIFI) créée en 1991 au Bahreïn ou encore l'*Islamic Financial Services Board* (IFSB) fondé en 2002 en Malaisie. Mais c'est à partir des années 2000 que le potentiel de croissance de la finance islamique est remarqué dans les pays occidentaux. L'Islamic Bank of Britain est fondée en Grande-Bretagne en 2004. En 2010, une société japonaise émet des *sukuk* pour se financer.

Parmi les instruments financiers proposés par la finance islamique, les *sukuks* sont à l'origine de la croissance des marchés de capitaux islamiques au début du XXIe siècle. Ils sont parfois présentés comme l'équivalent de l'obligation dans la finance classique. En réalité, un *sukuk* est une quote-part indivise de propriété avec une échéance. L'investisseur est propriétaire donc associé au risque sur l'actif réel qu'il finance (le sous-jacent) ; c'est en contrepartie de ce risque qu'il perçoit une part des profits. À l'échéance, le rachat du sous-jacent permet de rembourser l'investisseur. Ainsi, le titulaire d'un *sukuk* n'est pas créancier mais investisseur sur une certaine durée. Les *sukuk* sont conçus pour financer des entreprises mais aussi des émetteurs souverains. La première émission souveraine a été réalisée par le gouvernement du Royaume du Bahreïn en 2001.

D'après le rapport 2019 de l'IFSB, la valeur totale des actifs du secteur a dépassé les 2 000 milliards de dollars en 2017. Si la finance islamique ne représente encore qu'un faible montant des actifs financiers mondiaux (de l'ordre de 1,3 % à la fin des années 2010), le secteur connaît une expansion remarquée au début du XXIe siècle. Il se répartit entre une activité bancaire dominante (les trois quarts de la valeur), une activité de marché secondaire et une activité d'assurance plus marginale. L'essentiel de l'activité prend place dans les pays du golfe Persique et, en deuxième position, en Asie, notamment en Malaisie. La Malaisie occupe la première place mondiale d'émission de *sukuk* et a lancé en 2017 la première émission mondiale de *sukuk* écologique (*green sukuk*).

Bibliographie

- IFSB, *Islamic Financial Services Industry Stability Report*, 2019.
- K. Jouaber-Snoussi, *La Finance islamique*, La Découverte, 2012.

Voir aussi Finance — Golfe Persique

Fragmentation

La fragmentation d'un espace désigne le processus d'éclatement spatial par la perte de cohésion des unités plus petites qui composent cet espace. La fragmentation s'observe par l'autonomisation d'unités spatiales d'un ensemble plus vaste et donc la disparition de cet ensemble en tant qu'unité. À l'échelle des États, on peut mobiliser la notion de balkanisation ou de libanisation. Cette dernière, en référence au Liban des années 1980, désigne un processus d'effondrement de l'autorité de l'État et de parcellisation conflictuelle du territoire en entités séparées s'auto-administrant illégalement, à l'instar de la Syrie ou de la Libye actuellement.

La fragmentation spatiale peut aussi être urbaine. Cette notion très débattue est apparue au début des années 1980 en référence à la ville de Los Angeles et à la métropolisation puis à la ville néolibérale. Elle désigne une coupure entre des parties de la ville, sur les plans social, spatial, économique et politique. Politiquement, il s'agit de la privatisation de certains services urbains (eau, électricité, sécurité, propreté, etc.) si bien que les pouvoirs publics perdent une capacité à gérer l'espace au profit de logiques privées. Spatialement, l'autonomisation passe par différentes formes de fermeture (murs, grilles, résidences fermées, zones-tampons). Socialement, la ségrégation entraîne la production d'espaces homogènes si bien que les individus ne sont plus en relation les uns avec les autres. Économiquement, la fragmentation se traduit par l'exclusion de certains quartiers du système économique de la métropole. La fragmentation urbaine est aussi une question de représentation, elle constitue l'abandon d'une vision commune de la ville comme lieu d'urbanité au profit d'un attachement à des micro-territoires. Les *gated communities* ou *compound*, soit des quartiers ou villes sécurisés par un personnel privé, clos (souvent par un mur) et socialement homogènes sont l'incarnation de la fragmentation, d'autant plus quand ceux-ci sont autogérés. Leur forme moderne est apparue dans les années 1960 en Floride et est devenue un mode majeur de production de l'urbain dans les Suds. En Europe, les ensembles résidentiels fermés (à des degrés divers et qui ne sont pas forcément gardés), connaissent un grand succès. Ainsi à Marseille, ils constituent 29 % des logements. Néanmoins, la fragmentation urbaine n'est jamais totale, des relations subsistent toujours avec le reste de la ville.

Voir aussi Balkanisation — Inégalités — Métropole, ville globale — Ségrégation

France

D'une superficie de 633 000 km² pour une population d'un peu plus de 67 millions d'habitants, au septième rang pour le PIB, la France est présente sur plusieurs océans et continents du monde, un héritage de son statut d'ancienne puissance coloniale. Elle est un des 5 membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies et un acteur actif des institutions européennes depuis la signature du traité de Rome en 1957. Dans un monde où de nouveaux rapports de force émergent, la France dispose d'atouts majeurs (espace maritime, rayonnement culturel et diplomatique, économie puissante) qui lui assurent une présence planétaire et lui confèrent un statut de « puissance d'équilibre » (J.-Y. Le Drian) même si elle est sans doute à la croisée des chemins.

▸ Une puissance influente

En 2019, la France occupait la première place des pays les plus influents de la planète selon le classement *Soft power 30* établi par l'Institut Portland et l'Université de Caroline du Sud. De même sur la plateforme *Strategic intelligence* du *World Economic Forum*, elle apparaissait comme le chef de file de l'UE. Si les classements peuvent être discutés, cela révèle cependant l'importante influence géopolitique de la France. La France conjugue puissance dure et douce.

Appartenant au groupe restreint des puissances nucléaires, la France est aujourd'hui le seul pays de l'UE à disposer d'une puissance militaire qui lui permet de se projeter partout dans le monde et de mener des opérations de haute et de faible intensité dans la durée. En pourcentage du PIB, le budget militaire est au septième rang mondial. La France renouvelle les équipements de ses troupes et ses forces armées sont reconnues. Ses armées prennent en compte les nouveaux lieux (espace extra-atmosphérique, cyberespace) et formes de la conflictualité (guerre idéologique pour maîtriser l'information et gagner les guerres par une stratégie de puissance dans un environnement informationnel mondialisé). Ses services et capacités de renseignement lui permettent de collaborer étroitement avec d'autres puissances mais aussi d'avoir une autonomie d'analyse. Ses atouts lui donnent la possibilité de faire entendre sa voix au sein des coalitions internationales, dont elle assume des commandements. Les armées françaises sont actuellement déployées dans le monde pour assurer la défense de la France (lutte contre le terrorisme, notamment l'opération *Barkhane*),

pour des missions de maintien de la paix (telle la participation à la FINUL au Liban), pour assurer la sécurité des ressortissants français et la protection des ressources tout en formant les acteurs locaux (mission *Corymbe* dans le golfe de Guinée), pour lutter contre les trafics et la piraterie (Force Combinée 150), affirmer le principe de libre circulation tout en préservant les intérêts de la France, notamment au sein de sa zone économique exclusive (ZEE). Ses capacités de projection et d'intervention sont renforcées par la présence de bases militaires et de points d'appui dans les outre-mer français ainsi qu'en Afrique et aux Émirats arabes unis.

La puissance de la France est également liée au potentiel associé à sa ZEE qui, avec 10,7 millions de km^2 est la deuxième plus étendue du monde, dont 97 % sont liés aux territoires ultra-marins. La France est présente sur toutes les mers et les océans du globe et est riveraine de plus de 30 pays. L'importance de sa ZEE est un défi en termes de surveillance, de connaissance, d'exploitation et de protection des ressources. Cependant, elle permet aussi à la France de participer à différents forums régionaux notamment ceux du Pacifique et l'ouvre sur des horizons élargis.

La France est un acteur global influent. En tant que membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU avec un droit de veto, l'opinion de la France est entendue sur de grands dossiers internationaux comme la lutte contre le réchauffement climatique (COP 21 à Paris en 2015, *One Planet Summit* en janvier 2021, en partenariat avec l'ONU et la Banque mondiale pour protéger les écosystèmes), l'agroécologie, le terrorisme, la sécurité collective. Elle affirme des positions singulières (menace de veto suite à l'intervention en Irak en 2003) et défend le multilatéralisme. Membre de la plupart des organisations internationales créées depuis la Seconde Guerre mondiale (OTAN, GATT/OMC, FMI dont la présidence a été assurée pendant 30 ans par des Français), elle est un membre influent du G7 et du G20. Elle accueille les sièges de l'UNESCO, du Parlement européen, d'Interpol… Pays fondateur de la construction européenne perçue « comme un multiplicateur de puissance » (P. Boniface), la France a impulsé les avancées du projet européen qu'il s'agisse de la création de la CECA (1951), de la CEE (1957), de l'Acte unique européen (1986), des traités de Maastricht (1992) et de Lisbonne (2008). La France cherche à promouvoir l'autonomie stratégique de l'UE tout en restant intégrée à l'OTAN, à un moment où les États-Unis semblent se désengager de l'alliance transatlantique. L'affirmation de l'UE, comme acteur global, suppose de définir des positions communes sur la défense, la sécurité, la politique migratoire, la transformation écologique et le numérique ainsi que le renforcement de la puissance économique et

monétaire. Si les convergences avec l'Allemagne sont nombreuses, le positionnement dans l'OTAN est un sujet de moindre convergence. De plus, l'UE peine à adopter des positions fortes sur des sujets stratégiques, en raison du principe de décision à l'unanimité. Il n'en reste pas moins que, désormais, l'importance de l'influence de la France est étroitement liée à la dynamique de l'UE, dans un monde devenu multipolaire.

Le rayonnement diplomatique et culturel est le vecteur essentiel de la puissance douce. La France entretient le troisième réseau d'ambassades et de consulats du monde. C'est un moyen de captation d'informations politiques et économiques, utiles aux décideurs politiques pour analyser les situations et aux entreprises françaises qui souhaitent exporter ou mieux connaître leurs concurrents. C'est également un outil de communication sur la politique de la France, afin de mieux faire connaître ses vues et prises de position et les expliciter au besoin. Les réceptions dans les représentations diplomatiques ou à bord des navires de la Marine, lorsqu'ils sont en escale, ne sont pas des vestiges d'un temps archaïque ; à l'heure des réseaux sociaux, se rencontrer, échanger en dehors des cadres officiels est toujours précieux. Le réseau diplomatique, les centres culturels, l'Alliance française, les lycées français à l'étranger, etc. sont aussi le moyen de promouvoir l'image de la France et de la culture française (éducation, coopération scientifique, patrimoine, tradition culinaire et gastronomique), supports d'une fréquentation touristique internationale majeure tout comme le sont l'organisation, en France, de grands évènements sportifs internationaux (JO, Coupe du monde de football…) ou la retransmission dans de nombreux pays de compétitions telles que le Tour de France, Roland-Garros, le Vendée-Globe, etc. La France soutient également l'Organisation internationale de la francophonie, fondée à Niamey en 2006 et dont le siège est à Paris, et défend l'usage du français et du multilinguisme face à la pratique de l'anglais. Cinquième langue la plus utilisée dans le monde avec environ 300 millions de locuteurs (4,3 % de la population mondiale), le français est pour des raisons historiques une langue véhiculaire, une langue administrative pour des États qui furent des colonies. Elle est pour la France un atout au service de sa diplomatie culturelle et d'influence (la majorité des francophones vivant en dehors du continent européen) mais elle représente aussi des opportunités économiques, les pays francophones contribuant à 16 % du PIB mondial. La croissance démographique et économique de l'Afrique francophone constitue un enjeu fort pour l'avenir : Kinshasa en RDC, avec plus de 12 millions d'habitants, est la première ville francophone du monde tandis qu'Abidjan est la troisième derrière Paris. Dans le même temps, la France ne parvient pas totalement à

mobiliser les Français vivant à l'étranger comme relais d'influence (la France est peu présente en RDC par exemple), même si les choses évoluent. *Diaspora Ventures*, par exemple, est un fond créé par des expatriés aux États-Unis pour aider les start-up françaises à s'y développer et pour faciliter la création d'entreprises par des entrepreneurs français expatriés.

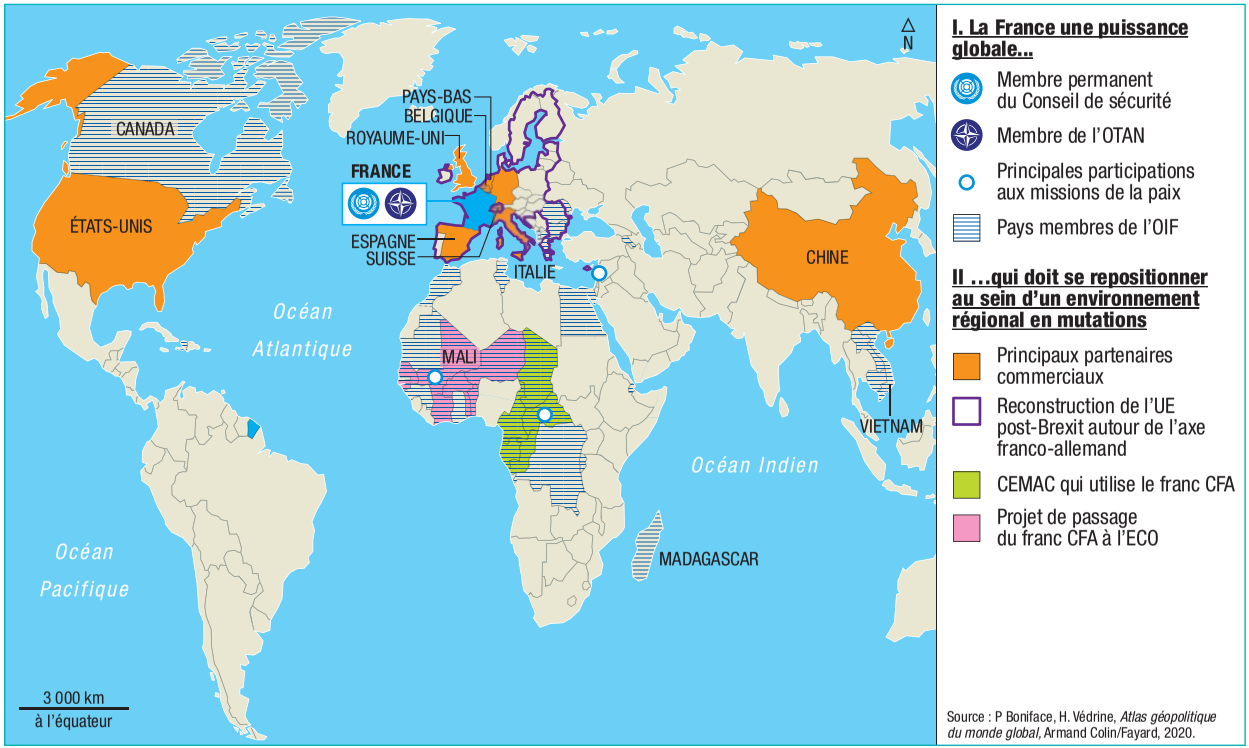
▸ Une économie puissante mondialisée…

Outre l'importance de son PIB, la France est la première puissance agricole de l'UE (18 % de la valeur ajoutée agricole), la sixième puissance exportatrice mondiale ou encore la première destination touristique mondiale, grâce à la diversité des sites naturels ou culturels et des pratiques qu'elle offre, mais seulement la cinquième en termes de recettes. En 2020, elle est le pays européen le plus attractif pour les investissements étrangers venus des États-Unis (16 %), d'Allemagne (15,5 %) et du Royaume-Uni (12 %) ; les investisseurs étrangers détiennent 43 % du capital des entreprises du CAC40. En 2017, les firmes transnationales sous contrôle étranger employaient 1,6 million de salariés et représentaient 2,5 % des dépenses de recherche-développement. L'attractivité française s'explique notamment par l'accès au marché européen, la qualité des infrastructures de transports et de communication, la diversité du tissu industriel et les performances du secteur de la recherche-développement. Dans le contexte de la mondialisation contemporaine, la France cherche de plus en plus à promouvoir ses atouts et à attirer les investissements étrangers ainsi qu'en témoigne l'organisation du sommet *Choose France*.

Dans le même temps, la France est au troisième rang mondial pour le ratio IDE à l'étranger/PIB. Elle compte de grandes FTN (L'Oréal, TotalEnergies, LVMH ou encore Orange Marine) qui sont les vitrines de l'internationalisation de son économie en étant parmi les leaders mondiaux dans leurs domaines. Les gouvernements souhaitent renforcer cette influence mondiale avec les pôles de compétitivité, avec le soutien aux technologies numériques (intelligence artificielle, 5G, informatique quantique) ou avec la transition économique par le biais de programmes de financement de recherche et d'aide aux start-up. Cependant, dans le domaine du numérique, la France, et même l'UE, peinent à s'affirmer par rapport à l'influence des normes et des technologies américaines. Ces projets irriguent inégalement les territoires français.

La région Ile-de-France avec Paris, une ville mondiale, est la plus puissante (30 % du PIB). Elle concentre les pôles de compétitivité à vocation mondiale, les centres universitaires et de recherche, les activités financières

La puissance française dans le monde



Source : P Boniface, H. Védrine, *Atlas géopolitique du monde global*, Armand Colin/Fayard, 2020.

et de commandement économique de haut niveau (La Défense). Elle est un carrefour logistique en plus d'être un *hub* aérien d'importance mondiale. Le projet de développement régional du Grand Paris en cours et les manifestations prévues, notamment sportives, visent à renforcer son pouvoir économique et son image internationale. Cependant, les grandes régions agricoles (céréalières et viticoles notamment), les foyers touristiques, les métropoles sont aussi des supports et des relais de la puissance économique française qui ne doit cependant pas masquer les faiblesses du système productif.

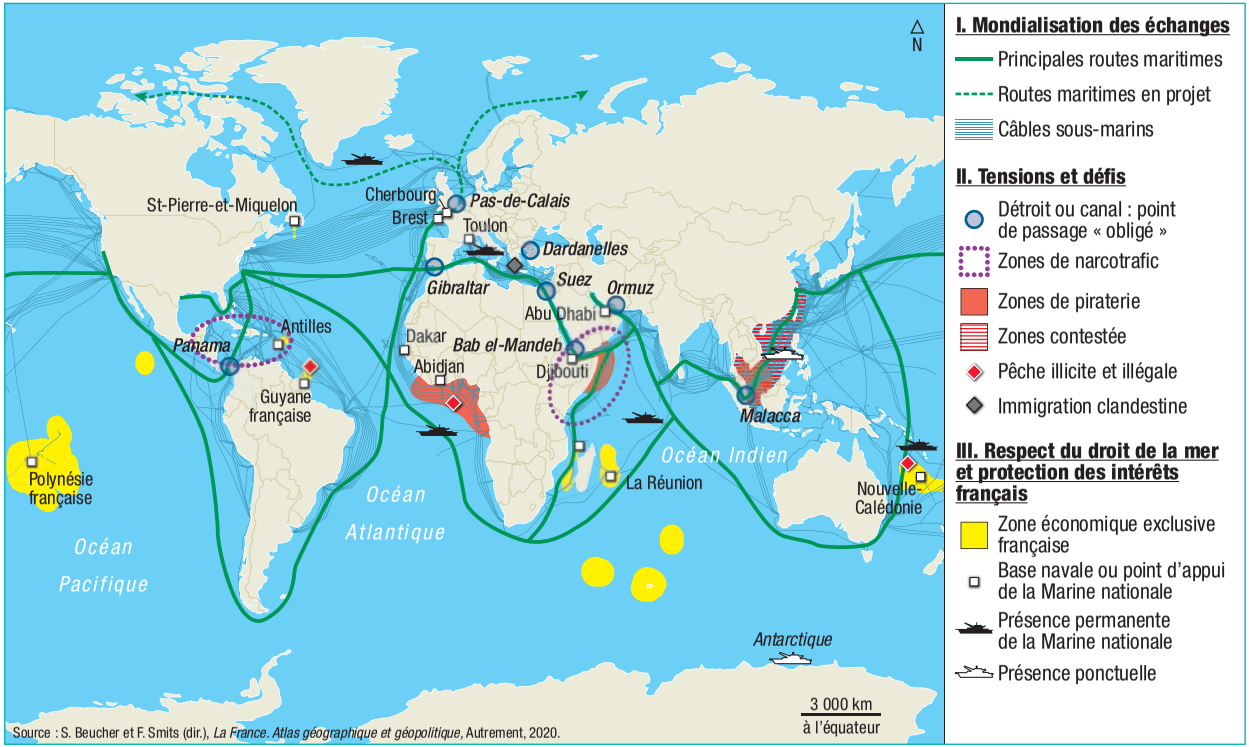
Le gouvernement souhaite faire de la France une « *start-up nation* » dans le domaine des technologies numériques et favoriser la transition écologique. Dans le cadre de l'initiative de *French Tech*, les start-up lèvent des fonds (Voodoo dans les jeux vidéo, plateforme E-commerce) pour se développer et le *French Tech Visa* est à destination d'investisseurs internationaux.

▶ …en quête d'un renouveau de souveraineté économique

La crise sanitaire de 2020-2021 a révélé la dépendance française à l'égard d'achats de médicaments produits à l'étranger. C'est le signe d'une certaine perte de souveraineté industrielle et plus globalement économique au point d'ouvrir des débats sur un retour à la sécurité économique de la France, qui s'installe au cœur d'une stratégie offensive et défensive. La France figure désormais parmi les pays européens où le recul de l'emploi industriel a été le plus important (– 2,4 millions d'emplois entre 1970 et 2019), pour ne plus représenter en 2018 que 11 % à peine de l'emploi total (contre 23,7 % en 1970) selon l'INSEE. Selon le géographe F. Bost, la contribution spécifique de l'industrie manufacturière (soit l'industrie de transformation des biens) au produit intérieur brut marchand national n'était plus que de 10 % en 2017 (sur un total de 12,6 % pour l'industrie en général en France), contre 14,1 % en 2000 et surtout 26,3 % en 1978. Ces indicateurs statistiques placent la France loin derrière l'Allemagne où la part de la production manufacturière continue de représenter 20,3 % du PIB, l'Italie (14,2 %) ou l'Espagne (12,1 %).

La désindustrialisation est une perte de pouvoir, de richesse, de savoir-faire. Si le secteur du luxe résiste bien (groupe LVMH), si certains systèmes productifs locaux (plasturgie, décolletage…) sont innovants, les secteurs traditionnels se sont effondrés (textiles, sidérurgie, industrie manufacturière), les entreprises ont investi à l'étranger, externalisé les productions (Renault). Parallèlement, le modèle social français est en crise.

Préserver les intérêts de la France dans le monde



Source : S. Beucher et F. Smits (dir.), *La France. Atlas géographique et géopolitique*, Autrement, 2020.

ZOOM

La Marine nationale : un élément essentiel de la puissance française

La Marine nationale a un format complet bien que resserré (du porte-avions aux patrouilleurs en passant par les sous-marins ou les pétroliers) et dispose de points d'appui pratiquement sur toutes les mers et océans. Grâce à ces éléments elle est parmi les premières du monde, même si elle n'est qu'au septième rang mondial en tonnage. Ses unités et le niveau de formation et d'entraînement des marins lui permettent d'assurer des missions multiples qui contribuent à la puissance française, qu'il s'agisse du *hard power* ou du *soft power*.

Dans un monde où 60 % de la population vivent à moins de 100 km des côtes et où la liberté de navigation est définie par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), les mers et les océans permettent à la Marine nationale d'être une des composantes essentielles de la dissuasion nucléaire française. En effet, elle met en œuvre quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) qui assurent une présence continue à la mer depuis 1972 et le porte-avions *Charles de Gaulle* peut accueillir les Rafale Marine de la Force aéronavale nucléaire.

La Marine est également un vecteur majeur pour la projection de puissance, comme lors des opérations aériennes à partir du porte-avions contre Daech, et pour la projection de forces. Les différents bâtiments permettent à la Marine de contribuer à l'acquisition de renseignement et donc à l'autonomie d'analyse de la France. Ces éléments confortent la place de la France au sein du Conseil de sécurité de l'ONU ou dans les coalitions internationales. La Marine assure aussi la surveillance et la protection de la ZEE, des côtes et des ports français.

La Marine nationale est également un vecteur de la diplomatie française. Les escales des unités dans des ports étrangers sont l'occasion de montrer la puissance française et d'inviter à bord les autorités du pays d'accueil. Par ailleurs, la Marine contribue aussi au respect des principes de la CNDUM (liberté de navigation, lutte contre la piraterie et les trafics…). Elle peut être engagée dans des missions d'assistance humanitaire après des catastrophes naturelles. Elle peut également aider à la protection d'espaces maritimes de pays partenaires et contribuer à la formation de leur marine, comme elle le pratique avec l'opération *Corymbe* dans le golfe de Guinée.

Cependant, la Marine française est soumise à une concurrence de plus en plus vive (notamment de la part des marines des pays de l'Indopacifique)

et doit mener des missions de plus en plus nombreuses dans un contexte géostratégique qui se durcit. Cela impose de développer des programmes de bâtiments innovants pour renouveler un équipement qui se pense dans la durée (il faut près de 20 ans pour développer un porte-avions qui restera opérationnel pendant près de 40 ans) et permettre ainsi à la Marine d'adapter son évolution afin de renforcer sa dimension de marine de combat.

L'idée de réindustrialiser la France s'affirme dans le débat public – les experts montrent que le différentiel de coût dans certains secteurs pour une entreprise implantée en Asie et en Europe n'est que de 3 à 4 % – ne serait-ce que pour mener à bien le développement de l'économie numérique où la perte de souveraineté est quasi-totale avec l'absence de maîtrise des trois principales couches du cyberespace ou un manque de visibilité dans les technologies numériques et quantiques (échec relatif de Qwant). Alors que la France dispose d'une excellence académique notamment avec Quantum Paris Saclay, des start-up de qualité internationale (Qubit Pharmaceuticals, Tehtris dans le domaine de la maîtrise du cyberespionnage) et des licornes (Doctolib, Blablacar, Mirakl…), elle n'est qu'au huitième rang mondial pour le dépôt de brevets dans le domaine quantique. Le potentiel d'innovation de la France est en question : le pays ne consacre que 2,2 % de son PIB à la recherche-développement en 2018 quand l'Allemagne investit 3,12 % du sien.

La France est au tournant de sa transition énergétique pour respecter le « Pacte Vert » défini par l'UE dont l'objectif est la neutralité carbone en 2050. Elle dispose à cet effet de la filière nucléaire (58 réacteurs, réacteur EPR de troisième génération en construction à Flamanville, programme international ITER pour la maîtrise de la fusion nucléaire), mais elle prend du retard faute d'avancer sur de nouveaux programmes et de financements alors que le développement et l'intégration des énergies renouvelables intermittentes (notamment les éoliennes en mer) sont insuffisants. Cette situation a une double incidence : la France demeure un pays d'importation et de consommation d'hydrocarbures et au-delà se pose la question de sa souveraineté énergétique et numérique dans la mesure où la transition énergétique est une transition numérique. Les technologies cyber, essentielles pour accompagner l'électrification et la décarbonation, sont majoritairement extra-européennes.

La France est à la croisée des chemins. Puissance militaire et économique, son pouvoir et son rayonnement sont étroitement liés à l'affirmation

Un autre regard

GÉOPOLITIQUE

Promouvoir sa culture pour se distinguer

La France est reconnue dans le monde pour sa culture : patrimoine (dont 45 biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et 23 éléments sur les listes du patrimoine culturel immatériel), paysages, gastronomie, art de vivre… Ces aménités ont longtemps été pensées comme étant suffisantes pour attirer les touristes et se démarquer vis-à-vis des autres pays. La mondialisation et l'exacerbation de la concurrence territoriale ont conduit la France à mettre en place des actions nombreuses afin d'attirer touristes et investissements : l'État et les collectivités territoriales ont dans ce domaine suivi les dynamiques amorcées par les acteurs privés.

Cela passe désormais par la promotion de la marque France (dont les conditions sont éditées par le Premier ministre afin d'unifier l'image, dans la continuité de l'opération *Choose France*), la vente de labels (Louvre ou Sorbonne Abu Dhabi), la promotion de la gastronomie française (telle l'opération Goût de la France/*Good France*) ou encore Film France dont la mission est la promotion des tournages et de la postproduction en France. Un film se traduit à la fois par des retombées financières durant le tournage mais aussi après. Ainsi, l'été suivant la sortie du film *Dunkerque*, la fréquentation touristique de la ville a crû de 30 % (350 % pour le tourisme britannique) et les retombées financières sont estimées à plus de 10 millions. On assiste aussi à de nouvelles coopérations telle celle entre le Château de Versailles et le groupe Airelles pour l'ouverture du *Grand Contrôle*, hôtel de 14 chambres dans le périmètre du château en 2021, à propos duquel le *Financial Times* écrivait : « l'une des ouvertures d'hôtels les plus attendues au monde ».

de l'UE dans un monde où les puissances sont de plus en plus nombreuses depuis la fin de la guerre froide. Elle bénéficie d'héritages et d'atouts qu'elle doit valoriser tout en promouvant un redéveloppement économique et social afin de conserver et d'affirmer son rang.

Bibliographie

- « Géopolitique de la France », *Diplomatie* n° 59, décembre 2020-janvier 2021.
- S. Beucher et F. Smits (dir.), *La France. Atlas géographique et géopolitique*, Autrement, 2020.

Voir aussi Brexit — Cyberespace — Diplomatie — État — Europe — Puissance — *Hub* — Indopacifique — UE — ZEE

Front pionnier

Le front pionnier est un type de frontière intérieure à un État. Il s'agit d'une limite mobile dans l'espace et dans le temps, délimitant un espace en cours de territorialisation et de mise en valeur au sein d'un État. L'historien F. J. Turner a le premier théorisé l'idée de *frontier* ou l'intégration progressive des terres considérées vierges de l'Ouest américain. Au Brésil, la dynamique de front pionnier se traduit par le défrichement des forêts (Centre-Ouest, Amazonie) mais aussi par l'aménagement d'axes de transports et le peuplement de territoires jusque-là peu peuplés.

Frontière

Objet géopolitique par excellence, la frontière manifeste l'articulation étroite entre le politique et le territoire, comme espace contrôlé et administré. Avec la mondialisation, leur rôle a été profondément modifié mais elles n'ont pas pour autant disparu.

▸ Une discontinuité géopolitique majeure

Les frontières partagent politiquement l'espace terrestre mais aussi maritime et aérien. Toutefois les frontières maritimes et aériennes diffèrent quant à leur rôle dans la formation territoriale des États. Pour les frontières maritimes latérales, c'est le dernier point de la frontière terrestre qui sert de point de départ à la délimitation maritime. Les frontières aériennes restent techniquement liées aux tracés frontaliers terrestres dont elles sont le prolongement vertical. La fonction réelle de la frontière est de marquer la limite spatiale de l'exercice de la souveraineté de l'État, elle est consubstantielle à la notion d'État. La frontière a une valeur juridique qui a fait l'objet de traités et en cas de contestation, un recours est possible devant la Cour internationale de justice établie à La Haye. Elle est à la fois source de légitimité et résultat d'une légitimation. La frontière exerce alors une fonction de protection. À l'inverse, certaines frontières n'existent que sur le papier et de vastes pans du territoire restent hors du contrôle de l'État auxquels ils appartiennent formellement. Ces espaces constituent des zones grises qui peuvent générer de multiples flux illicites de drogues, d'armes ou autres.

▶ Histoire du tracé des frontières

Les frontières sont le résultat de processus socio-historiques inscrits dans le temps long. Il n'existe pas de frontière « naturelle » : tous les tracés sont artificiels. La « nature » peut proposer des repères physiques facilitant la démarcation sur le terrain (fleuve, col, chaîne de montagnes) mais les tracés sont toujours négociés au gré de l'évolution des rapports de force. La frontière comme défense d'un espace du dedans par opposition à l'espace du dehors renvoie aux dispositifs de frontières défensifs qui existent dès l'Antiquité comme le *limes* romain ou la Grande Muraille de Chine. La conception de la frontière comme ligne de coïncidence entre les contours d'ensembles spatiaux fondamentaux, l'État et la Nation, date des traités de Westphalie de 1648 qui marqueraient le début de la distinction entre souveraineté interne (contrôle par l'État de son territoire et de ses populations) et souveraineté externe (reconnaissance mutuelle des États et non-ingérence dans les affaires intérieures). La ligne frontière devient l'instrument et le symbole du pouvoir de l'État-nation. Ce modèle de l'État-nation s'est développé dans l'Europe des nationalités en même temps qu'il était exporté ailleurs dans le monde, notamment en Afrique. Par conséquent le compartimentage de la totalité de l'espace terrestre en États bordés de frontières linéaires nationales comme structure type est un fait récent : si en Asie, le fait frontalier est ancien, les appareils d'État des grands empires ayant initié très tôt la cartographie des limites de leur pouvoir, les frontières du continent américain sont stabilisées au XVIII^e^-XIX^e^ siècle. Plus généralement le découpage politique du monde renvoie aux appétits des puissances européennes impérialistes : le continent africain est rapidement « partagé » entre 1885 et 1914 ; en Asie la colonisation britannique explique nombre de tracés actuels, la « ligne Durand » (1893), entre l'empire des Indes et l'Afghanistan étant l'une des dernières frontières tracées. 1923 est la dernière étape du marquage politique imposé par les Européens, quand sont fragmentés de manière systématique les espaces moyen-orientaux et les restes de l'Empire ottoman. Après 1945, les frontières se sont multipliées, en lien notamment avec le démantèlement des empires coloniaux européens dans les années 1960-1970, puis la dislocation de l'URSS. 51 États signent la Charte de l'ONU en 1945, aujourd'hui 193 États sont membres de l'organisation. Avec la partition du Soudan la République du Sud-Soudan a fait son entrée à l'ONU en 2011. En 2020 on compte respectivement 261 570 km de frontières et 311 dyades (frontière commune à deux États). Néanmoins on ne trace quasiment plus de nouvelles frontières terrestres et le principe de l'intangibilité s'impose.

▸ Le retour des frontières

Alors que le monde n'a jamais été aussi perméable à la circulation des biens et des idées, de personnes, de cultures, que la mondialisation a atténué l'effet des frontières, paradoxalement on assiste à un retour, à une réaffirmation des frontières. En effet, alors même que se multiplient les zones d'intégration régionales au sein desquelles les frontières jouent un rôle d'interface économique, les fonctions régaliennes de la frontière sont réactivées. Non seulement les frontières sont davantage physiquement matérialisées comme sur le continent africain ou sur les mers, dans le cadre de la CNUDM sur le droit de la mer dite de Montego Bay de 1982, mais leur rôle de barrière et de clôture est également renforcé. Contrairement à ce que croyaient les Européens en 1989 lors de la chute du communisme, qui voyaient en Berlin le Mur par excellence, voire le dernier mur, la nouvelle réalité de la mondialisation a conduit paradoxalement à développer des barrières de divers types et liées à des contextes variables : la construction de clôtures (une soixantaine aujourd'hui) semble être une réalité du monde actuel. Les types de consolidation sont variés : des barrières et des murs sont installés dans des territoires disputés (Sahara occidental) ; des murs *stricto sensu* et des barrières sont dressés dans des territoires où persistent des tensions ethniques, démographiques ou politiques (*Peace lines* en Irlande, clôture métallique et mur de briques sur la dyade indo-bengalaise). Elles peuvent être les cicatrices de conflits militaires passés dont le modèle est la DMZ (*demilitarized zone* coréenne). La frontière irako-koweitienne comprend une zone démilitarisée avec des tranchées antichars, une barrière électrifiée et des routes de patrouilles. Des barrières antimigratoires délimitent les enclaves de Ceuta et Melilla (2001) et la frontière américano-mexicaine.

Parfois les murs sont virtuels, la surveillance se fait grâce à des capteurs, des drones, des satellites. L'efficacité des dispositifs interpelle : soit ils installent le *statu quo* (Sahara occidental), soit ils renforcent le coût et le risque de franchissement comme en Méditerranée. Ces murs-frontières illustrent ce que le géographe S. Rosière appelle les « teichopolitiques », c'est-à-dire les politiques de cloisonnement de l'espace pour en renforcer le contrôle et dans lesquels interviennent des acteurs publics et privés. Une nouvelle économie de la frontière se développe autour du marché sécuritaire. Aux lendemains des attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis ont développé le modèle de la *smart border* ou « frontière intelligente » avec le Canada et le Mexique, où des technologies d'identification toujours plus sophistiquées sont utilisées pour authentifier ou détecter des flux jugés indésirables

(terroristes, migrants illégaux, mais aussi personnes porteuses de virus comme dans le cas de la Covid-19). Le rôle des frontières est en définitive de filtrer les flux de la mondialisation. Pour les géographes A.-L. Amilhat Szary et F. Girault, la mondialisation a créé des « frontières mobiles », c'est-à-dire des dispositifs multilocalisés (dans les ports, les aéroports, les camps de rétentions) qui ne se réduisent plus à la ligne frontière, mais dont le trait commun est le contrôle et le filtrage des flux par différents niveaux de pouvoirs. La multiplicité des régimes frontaliers renvoie également à la multiplicité des statuts individuels et à l'inégal accès à la mobilité. Les deux géographes proposent de réfléchir à la notion de « frontiérité » pour penser l'expérience de la frontière et de son franchissement, expérience corporelle, charnelle, souvent douloureuse de l'attente, de la précarité mais aussi de la violence.

▸ Des effets-frontières très divers

L'existence même de la frontière se traduit par la réorganisation des territoires de part et d'autre de la limite juridique au sein d'une zone qui possède une épaisseur spatiale plus ou moins importante. Les frontières se caractérisent par leur plus ou moins grande porosité, qui varie dans le temps en fonction des acteurs et des contextes politiques. Au sein de l'UE par exemple, les frontières ouvertes sont des traits d'union, des interfaces dynamiques. Elles servent de points d'appui à des espaces transfrontaliers valorisés par des actions communes de développement ou de gestion (Programme *Interreg* de l'UE). Toutefois, l'ouverture des frontières ou la disparition d'un mur ne signifie pas nécessairement la disparition des discontinuités de part et d'autre de l'ancien dispositif. L'exemple du mur de Berlin tombé le 9 novembre 1989 est à cet égard significatif. Si la chute du mur a été une étape décisive dans la réunification allemande, les discontinuités entre l'ancienne RDA et l'ancienne RFA sont toujours marquées. Tout d'abord, il y a eu plus d'Allemands de l'Ouest qui se sont installés à l'Est que d'Allemands de l'Est partis pour l'Ouest. Sur le plan économique, alors même qu'un des objectifs de la réunification était de réduire le chômage à l'Est, ce dernier persiste 30 ans plus tard avec un taux double par rapport à la moyenne nationale dans les 5 *Länder* de l'Est. On peut également noter que seuls 37 des 500 plus grandes entreprises allemandes ont leur siège à l'Est. D'un point de vue politique, la question de la réunification allemande est toujours complexe aujourd'hui et le parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD) fonde une partie de son succès électoral sur la dénonciation des engagements non tenus depuis la réunification.

Les connexions transfrontalières ne sont pas toutes synonymes d'union et d'ouverture des frontières, comme le montre le rôle ambivalent des ponts internationaux. La difficulté de leur franchissement explique qu'ils soient peu nombreux. Les deux frontières fluviales les plus équipées sont les fleuves-frontières entre les États-Unis et le Mexique (Rio Grande/Rio Bravo) : 26 ponts d'une part et d'autre part 9 ponts entre les États-Unis et le Canada (Saint Laurent et émissaires des Grands Lacs). Le pont Ambassadeur entre Windsor et Detroit est le plus fréquenté d'Amérique du Nord. En Europe, on compte 5 ponts principaux sur le Rhin entre la France et l'Allemagne, dont celui qui relie Strasbourg et Kehl, appelé le pont de l'Europe et doublé d'un pont pour les piétons, les cyclistes et le tramway qui relie les deux villes. Ce pont symbolise la capacité des Européens à faire la paix après les deux conflits mondiaux. À l'inverse, le pont sur l'Oyapock en direction de la Guyane française génère peu de flux et la route goudronnée brésilienne n'est pas prolongée du côté français. En définitive, les ponts constituent des baromètres de l'évolution des relations internationales. Le pont routier entre la Russie et la Chine sur l'Amour entre Heihe et Blagovechtchensk en complément de quatre ponts ferroviaires est le symbole d'une coopération toujours plus poussée entre deux pays qui se sont affrontés dans les années 1960-1970. Les entreprises chinoises actives dans la construction, l'agriculture ou l'exploitation minière sont nombreuses à s'y installer sans entraîner le déferlement migratoire craint par de nombreux Russes. À partir de février 2020, Blagovechtchensk à 8 000 km et 8 heures de vol de Moscou est transformée en avant-poste face à l'épidémie de la Covid-19 qui a entraîné une fermeture de la frontière. Au-delà des frontières internationales, les effets-frontières peuvent s'analyser à l'échelle urbaine, dans le cas de villes en conflits comme à Jérusalem, Belfast et Sarajevo, ou au sein de quartiers résidentiels fermés ou *gated communities*. Les discontinuités très marquées au sein de ces villes (que ce soit pour des raisons ethniques, raciales, religieuses, politiques ou économiques) renvoient à des jeux d'acteurs et de contrôle des territoires et des populations semblables à ceux que l'on peut observer à l'échelle des démarcations internationales. Les effets-frontières sont également très forts sur les limites étatiques non reconnues (Kosovo, Haut-Karabagh, Transnistrie, Sahara occidental). Enfin avec la mondialisation, de nouveaux effets-frontières apparaissent comme au sein du cyberespace, pourtant perçu à l'origine comme un espace sans frontière. En effet on assiste ces dernières années à une réappropriation progressive d'Internet par les États, avec la création d'intranets nationaux ou internationaux ou la création de noms de domaines associés à des territoires nationaux (.fr pour la France par exemple).

ZOOM

La frontière entre les deux Corée

De 1895 à 1945, la Corée est occupée par le Japon qui maltraite et exploite la population. En 1945, Soviétiques et Américains se partagent de part et d'autre du 38e parallèle la Corée qu'ils ont libérée. Chacun d'eux y installe un régime allié. En 1950, la Corée du Nord essaie avec l'aide de la Chine, d'envahir la Corée du Sud défendue par les États-Unis. Cette guerre de Corée, qui est un des conflits les plus graves de la guerre froide (presque 3 millions de victimes civiles et militaires), s'achève en 1953 par un *statu quo* territorial qui crée un espace frontalier particulier. Il ne s'agit pas d'une frontière internationale à proprement parler ; l'armistice signé par la Chine, la Corée du Nord et les États-Unis, au nom de l'ONU n'a jamais été signé par la Corée du Sud. Les deux Corées n'ont donc jamais véritablement fait la paix. Une ligne de front figée s'est établie le long du 38e parallèle, la DMZ (« zone démilitarisée »). La frontière terrestre se prolonge en mer Jaune mais la Corée du Nord ne reconnaît pas les limites fixées par l'ONU, notamment la *Northern Limit Line* et revendique une ZEE plus étendue vers le sud. La richesse halieutique explique en partie ces revendications. La frontière est également visible au sein du cyberespace. « L'intranet » nord-coréen Kwangmyong est accessible uniquement depuis le territoire de la Corée du Nord et est théoriquement coupé de l'Internet mondial. Néanmoins, les deux Corées sont admises ensemble à l'ONU en 1991. Entre 1998 et 2007, la Corée du Sud mène une politique de rapprochement avec la Corée du Nord (« politique du rayon de soleil »). Cette politique de conciliation prend fin en 2008 avec la multiplication des tensions au niveau des frontières maritimes et terrestres. Paradoxalement, une nouvelle période de détente s'ouvre en 2018, alors même que la multiplication des essais nucléaires de la Corée du Nord en 2017 fait craindre un affrontement entre la Corée du Nord et les États-Unis. En janvier 2018, la Corée du Nord accepte la proposition du Président sud-coréen d'une coopération partielle qui se traduit par la reprise du dialogue militaire et la participation de la Corée du Nord aux Jeux olympiques d'hiver de Pyeong Chang. En avril se tient un sommet historique entre les deux dirigeants coréens à Panmunjom, lieu de signature de l'armistice de 1953. Toutefois, selon P. Boniface, « Le sport permet de réunir les nations mais pas les États » et la frontière entre deux entités qui n'ont pas fait la paix depuis 1953 est toujours bien présente. Depuis l'armistice de 1953, la frontière entre les deux Corée a un rôle de marquage politique, de séparation entre un régime autoritaire, une dictature de type stalinien et un État démocratique depuis les années 1980.

La péninsule coréenne entre tensions et projets de paix



I. Tensions

- Zone démilitarisée (DMZ)
- Démarcation maritime définie unilatéralement par l'ONU en 1953
- Zone revendiquée par la Corée du Nord
- Installations nucléaires

Principales bases militaires

Corée du Nord · Corée du Sud · États-Unis

- Portée de l'artillerie nord-coréenne en Corée du Sud

II. Initiatives de paix

- Site de Panmunjom
- Parc industriel de Kaesong

Projet *New Economic Map of the Korean Peninsula* : axes de développement

- Mer Jaune (industrie et transport)
- Mer de l'Est (énergie et ressources)
- DMZ (tourisme et environnement)

Source : *Ramses 2019, les chocs du futur*, Dunod, 2018.

Elle a également une fonction militaire, de protection et de maintien d'une « paix froide » entre les deux entités : la DMZ, zone tampon longue de 248 km et large d'environ 4 km, piégée d'un million de mines, coupe la péninsule coréenne en deux le long du 38e parallèle. Elle est bordée de murs gardés par 700 000 soldats nord-coréens et 400 000 soldats sud-coréens. L'exemple coréen montre que même une des frontières les plus fermées au monde peut jouer un rôle d'interface. En 2003, une zone franche employant 53 000 Nord-Coréens est créée côté nord à Kaesong et financée par la Corée du Sud. Le site est cependant fermé en 2016 en raison de la violation par Pyongyang des résolutions de l'ONU et rouvert en 2018, comme symbole du rapprochement. Des projets de développement touristique communs sur le mont Kumgang sont également évoqués. La frontière joue bien ici un rôle « d'isobare politique » (J. Ancel). Sa fonction symbolique évolue au gré des modifications des rapports de force et des jeux de pouvoirs à l'échelle locale mais également aux échelles régionales (rôle des acteurs japonais et chinois) et mondiale du fait de la présence américaine et des soldats de l'ONU dans la région. Ainsi, lors de la rencontre du 27 avril 2018 à Panmunjom, un repas nord-coréen est servi aux deux dirigeants avec un dessert en mousse de mangue représentant la péninsule. Une île revendiquée par le Japon y est même figurée : elle montre l'unité coréenne dans leur revendication territoriale par rapport à l'ennemi historique qu'est le Japon. Mais l'échec du sommet d'Hanoï en février 2019 rompt la dynamique de rapprochement. En définitive, la frontière reste une discontinuité politique et économique majeure, marquée par des phases d'escalade des tensions et des phases de désescalade. En effet les populations ne sont pas prêtes à une réunification de la péninsule. Pour la vieille génération qui a vécu la guerre une telle perspective serait intolérable. Les plus jeunes craignent quant à eux un nivellement des niveaux de vie en cas de réunification. Si les échanges culturels et sportifs semblent envisageables, la question de la libre-circulation à l'échelle de la péninsule est une idée beaucoup moins acceptée.

Un autre regard

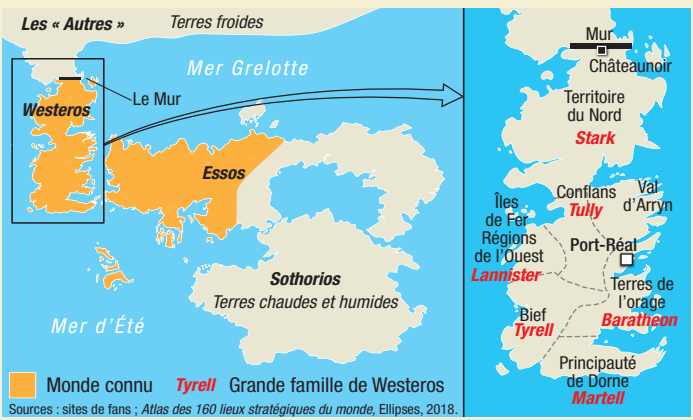
GÉOPOLITIQUE

Frontières, murs et séries télévisées : *Game of Thrones*

Dès le générique de la série diffusée sur HBO depuis 2011 et inspirée de la suite romanesque de George R.R. Martin, les territoires du monde du *Trône de fer* sont révélés au spectateur, à travers la projection car-

tographique du Royaume des Sept couronnes : territoires d'un monde en guerre, borné et clos, aux interpénétrations impossibles du moins au début. Est-ce la vision d'un monde réactionnaire qui n'est plus ou bien au contraire l'objectif de la série est-il de se faire la catharsis du monde contemporain ? Selon le magazine *Foreign Policy* (revue fondée par Samuel Huntington) en tout cas, le monde du *Trône de fer* est le reflet des désordres du Proche-Orient en posant la plupart des problématiques qui sont au centre de cette région : comment gérer au mieux, les frontières, les conflits, les migrants, le fanatisme religieux ? La maison Targaryen serait les États-Unis, la maison Lannister l'Arabie saoudite, les Sauvageons les islamistes, les Marcheurs blancs Daech, ces deux derniers acteurs étant difficilement contenus au-delà du Mur, frontière nord de Westeros, qui se veut infranchissable mais qui reste malgré tout poreuse et absolument pas invincible.

Le monde de *Game of Thrones*



Sources : sites de fans ; *Atlas des 160 lieux stratégiques du monde*, Ellipses, 2018.

Bibliographie

- M. Foucher, « Les frontières », *Documentation photographique* n°8133, CNRS Éditions, 2020.
- S. Rosières, *Frontières de fer, le cloisonnement du monde*, Syllepse, 2020.
- A.-L. Amilhat-Szary, *Qu'est-ce qu'une Frontière aujourd'hui ?*, PUF, 2015.

Voir aussi Cyberespace — Espaces maritimes — État autoproclamé ou quasi-État — État-nation — Europe — Fragmentation — Géopolitique — Interface — Système westphalien — Territoire

Génocide

Depuis la Convention du 9 décembre 1948, un génocide désigne une infraction internationale portant atteinte à la personne humaine et visant intentionnellement à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux par des moyens physiques ou biologiques. C'est une infraction pénale punie par la réclusion criminelle à perpétuité. C'est aussi une notion à la croisée du droit, de l'histoire, de la mémoire et des relations internationales, dont les temporalités sont toutes différentes et peuvent être contestées par des opinions publiques de plus en plus en quête de réponses et de réparation rapides. En effet, et alors que les historiens considèrent des actes antérieurs à 1948 comme tel, la reconnaissance d'un génocide par un État, résulte d'un rapport de force entre mémoires et puissances dans un temps qui peut être long, remettant aussi en question l'idée même de justice internationale.

Forgé en 1943 par le juriste américano-polonais Raphaël Lemkin à partir des termes grec *genos* (naissance, genre, espèce) et latin *caedere* (tuer, massacrer), le terme de « génocide » est présent dès le procès de Nuremberg. Lui reprochant d'être trop imprécis, les juristes internationaux préfèrent celui de « crime contre l'humanité » proposé par le juriste anglo-polonais Hersch Lauterpacht et qui désigne aujourd'hui « tout acte inhumain » commis par des individus se servant d'un appareil d'État ou de moyens offerts par des grands groupes financiers de façon systématique ou à grande échelle, tel que « l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation », le viol et la torture « commis contre toutes populations civiles [...], ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux ».

Le critère décisif du génocide est bien l'appartenance de l'individu à un groupe particulier et non son identité personnelle. L'interdiction de commettre des actes de génocide rend responsables les États devant la communauté internationale dans son ensemble. Depuis la Convention de 1948, l'exclusion des groupes sociaux et politiques de son champ d'application, l'absence de Tribunal pénal international et la guerre froide expliquent l'impossibilité de toute action judiciaire sur la base du critère de génocide. Ce n'est qu'avec le statut de Rome en 1998 que la justice internationale s'en empare : le TPIR prononce la première condamnation en justice pénale internationale pour le chef de génocide en 1998, suivi par le TPIY statuant sur le « nettoyage ethnique » des hommes musulmans de Srebrenica en

1995. En 2002, la création de la CPI, permanente, facilite l'examen de situations similaires.

Les historiens se sont rapidement emparés de la notion de génocide pour mieux comprendre des exactions, antérieures ou non à la Convention de 1948. La plupart sont ainsi d'accord pour qualifier de génocide les actions perpétrées par les Allemands contre les Hereros et les Namas en 1904 dans le Sud-Ouest africain allemand, les Turcs contre les Arméniens entre 1915 et 1916 et les Assyriens entre 1914 et 1920, les nazis contre les Juifs et les Tziganes au plus tard entre 1943 et 1945, les Khmers rouges contre la population cambodgienne entre 1975 et 1979, les Hutus contre les Tutsis au Rwanda en 1995, les Serbes contre les musulmans de Bosnie-Herzégovine (1995) et du Kosovo (1998-1999).

De plus en plus politisé et instrumentalisé, le terme de génocide est utilisé de façon croissante depuis la fin du XX^e^ siècle, entrant pleinement dans des combats mémoriels nationaux comme internationaux, de la famine organisée par le pouvoir soviétique en Ukraine entre 1931 et 1933 aux exactions birmanes contre les Rohingyas en 2017. Des mémoriaux ont ainsi été érigés en Chine, Ukraine ou Rwanda sur le modèle de celui de Yad Vashem. Depuis 2015, les actions de l'État syrien vis-à-vis de sa population et celles de l'État chinois concernant les Ouïgours sont au centre des débats.

Au-delà des spécificités propres à chaque situation, tout génocide fabrique un processus négationniste, parfois pris en charge par l'État (Turquie, Serbie), interroge la passivité internationale tant pendant la préparation qu'au moment des faits et est, après coup, l'objet de tensions internationales. Mais « un génocide reste toujours un défi pour la pensée elle-même » selon la formule de l'historienne du génocide rwandais Hélène Dumas.

Bibliographie

- B. Bruneteau, *Génocides, usages et mésusages d'un concept*, CNRS Éditions, 2019.
- V. Duclert, « Les génocides », *Documentation photographique* n° 8127, CNRS, 2019.

Genre

Le genre est un système de catégorisation binaire qui hiérarchise les sexes (hommes/femmes) et les valeurs et représentations qui leur sont

associées (masculin/féminin). Les études sur le genre rompent avec l'essentialisme en considérant que le masculin et le féminin sont le produit d'une construction sociale. Depuis les années 1970, elles ont autorisé un nouveau regard sur de nombreux objets des sciences sociales tels que le travail (les femmes ayant très souvent dans l'histoire fourni un travail non rémunéré) ou encore la frontière entre espace public et espace privé au cœur de l'histoire politique (alors que les femmes furent le plus souvent assignées à l'espace domestique). Dans les organisations internationales et en matière d'aide au développement, le terme de genre est généralement utilisé dans le cadre de politiques d'émancipation (*empowerment*) des femmes.

Gentrification

La gentrification désigne un processus de renouvellement de la composition sociale d'un quartier populaire au profit de ménages plus aisés, qui réhabilitent des logements, importent des modes de vie différents, entraînant l'exclusion des plus pauvres. Le terme vient de l'anglais *gentry* (bourgeoisie) et a été inventé dans les années 1960 par le sociologue R. Glass en étudiant Londres. La gentrification est particulièrement visible dans les centres des grandes métropoles en lien avec un urbanisme néolibéral et parfois avec des politiques environnementales : parcs, écoquartiers (*ecological gentrification*) mais on la trouve aussi dans les campagnes attractives comme en Dordogne (gentrification rurale).

Géoéconomie

Définie par l'américain Edward N. Luttwak au début des années 1990 et reprise ensuite par P. Lorot en France, la géoéconomie renvoie à l'analyse des stratégies mises en œuvre par les États pour défendre leurs intérêts économiques tant sur leur sol qu'à l'étranger, mais aussi celles des firmes transnationales (notamment les plus importantes d'entre elles dans les secteurs clés) dans le contexte de concurrence mondialisée. À ce titre, les entreprises sont alors vues comme le prolongement de l'action des États, voire leur bras armé. Sans se substituer à la géopolitique ou s'autonomiser par rapport à elle, la géoéconomie témoigne de l'élargissement au domaine économique des préoccupations concernant la conflictualité, les logiques

de compétition et d'affrontement, principalement en matière de commerce, d'accès aux ressources et aux marchés de consommation, ou encore de finance. Consubstantielle de la mondialisation de l'économie des années 1980 à nos jours, elle renouvelle la réflexion sur les notions (classiques en géopolitique) de puissance et de pouvoir et leurs liens avec l'espace. Si la géoéconomie a pu donner l'impression dans les années 1990 de s'affranchir des États au profit des grandes firmes, ceux-ci sont cependant revenus en force dans le raisonnement géoéconomique, principalement en raison des conséquences de la crise mondiale de 2007-2008, puis de celles liées à la Covid-19 à partir de 2020. D'abord focalisée sur les affrontements géoéconomiques entre les grandes puissances des pays développés (la rivalité entre les États-Unis et le Japon est d'ailleurs celle qui a été prise en exemple par Luttwak), la réflexion géoéconomique a intégré au tournant des années 2000 les rivalités économiques et commerciales entre pays émergents et pays développés, attisées encore par la montée en puissance spectaculaire de la Chine, qui est devenue le premier exportateur mondial. Le succès croissant de la notion de guerre économique a fortement contribué à étendre encore le champ de la géoéconomie autour de thématiques porteuses et jusque-là relativement peu abordées : l'innovation technologique (sa maîtrise, son contrôle par les brevets, etc.) ; les menaces autour du libre-échange face à la montée des protectionnismes ; la nécessaire réindustrialisation des pays développés et de leurs territoires ; la souveraineté économique nationale ; l'essor des réseaux virtuels et peu territorialisés ; le cyberespace ; le rôle de la financiarisation de l'économie ; etc.

Bibliographie

- A. Vihma, « *Geoeconomic Analysis and the Limits of Critical Geopolitics : A New Engagement with Edward Luttwak* », *Geopolitics*, mars 2018.
- P. Lorot, « De la géopolitique à la géo-économie », *Géoéconomie* n° 50, 2009.
- E. N. Luttwak, « *From Geopolitics to Geo-Economics : Logic of Conflict, Grammar of Commerce* », *The National Interest*, n° 20, 1990.

Voir aussi Conflit — Cyberespace — État — Guerre économique — Innovation — Géopolitique — Mondialisation — Renseignement

Géopolitique

Après avoir été longtemps décrié, le terme de « géopolitique » connaît un fort succès médiatique et de nombreuses publications, *Diplomatie*,

Carto, Questions internationales, Conflits, Diploweb, témoignent de l'engouement récent pour cette approche. La géopolitique contemporaine étudie la dimension spatiale des faits politiques. Elle s'intéresse en particulier à la distribution spatiale des entités et des configurations politiques, qu'il s'agisse des systèmes d'acteurs, des formes de gouvernement, des périmètres de souveraineté ou d'action, des limites juridico-administratives, etc. Elle étudie en particulier les jeux de pouvoirs et les rapports de force qui se déploient dans et grâce à l'espace, et ce à toutes les échelles. Elle s'intéresse tout particulièrement à la question des conflits et à leur spatialité particulière. Elle traite donc des relations entre pouvoir et territoire, en considérant l'espace comme un enjeu d'appropriation, ce qui la distingue des relations internationales ou des sciences politiques.

▸ La « première » géopolitique

Il faut remonter aux travaux, de Thucydide et surtout d'Hérodote à la fois père de l'histoire et de la géographie, pour voir les premières analyses de rivalités territoriales entre acteurs. Le terme précis de géopolitique apparaît pour la première fois sous la plume de Leibniz dans le plan d'une Encyclopédie qu'il projetait de réaliser. Il le définit comme l'étude de « la Terre relativement au genre humain, qui comprend l'histoire universelle ». En dehors de cet usage confidentiel, le mot a été introduit en 1899 par le suédois Rudolf Kjellen (1864-1922) qui souhaitait comprendre les relations internationales à partir de la lecture des mappemondes. Il reprend ici les travaux de Friedrich Ratzel (1844-1904) qui cherchait à établir des « lois géographiques » du développement des États et postula que l'État peut être assimilé à un organisme vivant, lorsqu'il s'agit d'étudier ses relations avec l'extérieur. L'État pour vivre ou survivre devait ainsi s'étendre et fortifier son territoire et chercher à acquérir un espace nourricier, le *Lebensraum* (espace vital).

Aux États-Unis, Alfred Mahan (1840-1914), historien à l'Académie militaire de West Point, étudie les éléments de la stratégie navale qui détermine la puissance à partir d'un examen détaillé des événements historiques (*The Influence of Sea Power upon History, 1660-1783*). Il est le théoricien de l'opposition fondamentale d'une « Puissance mer » (l'Angleterre et, pour lui, bientôt les États-Unis) et d'une « Puissance Terre » (autrefois la France, puis l'Empire russe). De son côté, Sir Halford Mackinder (1861-1947) est également préoccupé par l'opposition récurrente qu'il voit entre puissances terrestres et maritimes, même s'il ne la formule pas clairement. En 1904, il présente une communication intitulée *The Geographical Pivot of History* devant la *Royal Geographic Society* de Londres, dans laquelle il expose les

grandes lignes de sa théorie des relations internationales. Il y développe la théorie du « *Heartland* », le pivot du monde (l'Eurasie) composante fondamentale de « l'île-monde », dont font partie aussi « l'Anneau insulaire » ou extérieur (Europe occidentale et Asie), accessibles aux puissances navales. Pour Mackinder, qui tient l'Europe orientale tient l'Europe centrale, qui tient l'Europe centrale domine l'île mondiale, qui domine l'île mondiale domine le monde. Nicholas Spykman (1893-1943), enseignant à l'université de Yale, reprend la théorie du *Heartland* de Mackinder et l'affine en y ajoutant la notion de *Rimland*, domaine des puissances maritimes de l'anneau extérieur. Spykman fait de l'opposition « naturelle » entre les deux blocs le point central de sa réflexion. En effet, si pour Mackinder, le *Heartland* est l'espace le plus important puisqu'il constitue le pivot géographique de l'Histoire, pour Spykman, l'Histoire se structure autour du conflit insoluble entre *Heartland*, domaine des puissances terrestres, et *Rimland*, domaine des puissances maritimes.

Entre les deux guerres, les idées de Mackinder sont reprises en Allemagne par Karl Haushofer, général et géographe, qui fonde en 1924 les *Cahiers de Géopolitique*, pour aider les Allemands à réagir après leur défaite contre les clauses du traité de Versailles. Haushofer, qui devient l'animateur de l'école géopolitique allemande, noue des relations étroites avec les nazis et reprend les thèmes du *Heartland* et du pivot géographique pour plaider une alliance de l'Allemagne et de la Russie, ce que Mackinder avait déjà évoqué à la fin de son article de 1904. Ceci intéresse aussi Staline et Haushofer a été considéré comme l'inspirateur du pacte germano-soviétique de 1939.

La géopolitique est par conséquent un courant intellectuel porteur au début du XX^e^ siècle, mais sa démarche est évidemment critiquable car déterministe, les auteurs se contentant d'analyser l'influence des données naturelles sur les rapports de pouvoir. Le raisonnement géographique est ainsi très largement absent de ces approches, réduites au poids des facteurs physiques atemporels pour expliquer tout type de situation d'antagonisme.

▸ Une approche très critiquée

L'école française de géographie naissante à la fin du XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle émet peu de critique à l'égard de cette géopolitique matérialiste, car la majorité des travaux exclut la sphère du politique dans les études géographiques. Nous pouvons néanmoins citer l'ouvrage de Paul Vidal de la Blache (1845-1918) paru en 1917, *La France de l'Est*, dans lequel il développe des arguments en faveur du rattachement de l'Alsace et de la Lorraine à la France ou encore l'étude d'Albert Demangeon (1872-1940),

sur l'Empire britannique (1923), dans laquelle il critique le déterminisme réducteur et la conception anthropomorphique des États. Jacques Ancel, spécialiste de l'Europe centrale et orientale, s'attache à démontrer l'intérêt d'une approche géographique des phénomènes politiques et notamment des frontières (*Géographie des frontières*, 1938). Enfin Jean Gottman (1917-1994) a considérablement innové en introduisant dans *La Politique des États et leur géographie* (1952) un nouveau concept qu'il appelle « iconographie » et qu'il définit comme étant l'ensemble des « tenaces attachements à des symboles », l'ensemble des facteurs qui constituent le « ciment solide [qui] lie les membres de la communauté », concept qui préfigure celui de représentation territoriale.

Après la Seconde Guerre mondiale, la géopolitique est déconsidérée par les géographes du monde entier dans la mesure où les promoteurs les plus actifs et les plus influents de la démarche ont été les nazis. Georges Thomas Renner est l'un des rares géographes états-uniens à se réclamer ouvertement de la géopolitique, dès les années 1940. Durant la Seconde Guerre mondiale, frappé par l'importance prise par l'arme aérienne, il conçoit le projet d'une géopolitique nouvelle, dépassant la traditionnelle dialectique terre/mer pour faire place à un troisième élément appelé à devenir prépondérant : l'air. Dans son ouvrage de 1942, *La Géographie humaine à l'âge aérien*, il montre que la principale conséquence de l'essor du transport aérien est le déplacement du centre de gravité mondial vers le pôle Nord. L'aviation transforme la périphérie qu'était jusque-là l'Arctique, en un centre, en une « Méditerranée » qui, face au *Heartland* eurasiatique, constitue un second *Heartland*, confèrant à l'Amérique du Nord une situation stratégique. Toutefois, c'est surtout dans le contexte de guerre froide, que l'idée de poursuivre une réflexion stratégique globale et d'examiner les causes des rapports de puissance dans le monde refait sens chez les Anglo-Saxons et chez les Américains en particulier. Ainsi, les hommes politiques américains adoptent certains principes géopolitiques pour élaborer leur représentation du monde. Le Président Harry Truman expose sa politique d'endiguement (*containment*) devant le Congrès en 1947, afin de contenir l'expansionnisme communiste. La doctrine Truman est complétée par la théorie des dominos, qui conçoit tout changement de régime politique ou de gouvernement d'un pays comme un domino, qui peut entraîner dans sa chute d'autres dominos du fait de réactions en chaîne et favoriser la conquête de ses voisins par l'Union soviétique. Cette géopolitique pratique, qui est avant tout la mise en action d'un ensemble de convictions, se retrouve dans l'invocation par George Bush au début du XXIe siècle de

« l'axe du Mal », l'Iran, l'Irak et la Corée du Nord, tous trois perçus comme développant des « armes de destruction massive » et, de ce fait, constituant un danger clair et imminent pour les États-Unis.

Dans le cadre d'une analyse des relations internationales post-guerre froide, qui met l'accent sur les facteurs de puissances de l'État, considéré comme l'acteur clé et rationnel des relations internationales, de nouveaux modèles d'explication du monde voient le jour. Ainsi, le géographe américain Saul Cohen (1925-...) montre que si l'affrontement des États-Unis et de l'Union soviétique pendant la guerre froide a conduit à l'émergence de deux blocs, deux réalités géopolitiques bien distinctes, le monde d'après-guerre froide se comprend mieux à travers une division en entités géopolitiques régionales, qui s'organisent en réseau. Ces grandes régions se définissent en fonction de leur contiguïté territoriale et de leurs politiques, militaires, économiques et culturelles. Il distingue deux types d'États ou de régions qui jouent un rôle clé dans la stabilité mondiale. Les *shatterbelts* sont des régions politiquement fragmentées qui servent de zone tampon entre deux grandes zones idéologiques ou religieuses qui s'y trouvent souvent en concurrence. L'Asie du Sud-Est était par exemple représentée comme une *shatterbelt*, parce qu'elle était une zone de conflits entre l'Union soviétique et les États-Unis, notamment au moment de la guerre du Vietnam. Elle s'est depuis transformée en zone géopolitique plus stable. Les *Gateways* ou *Gateway States*, États ou régions, qui bénéficient d'excellents accès par la mer ou les infrastructures terrestres, jouent un rôle stratégique de mise en lien des différentes parties du monde, en facilitant la circulation des personnes, des biens et des idées. Certaines parties du célèbre *Heartland* de l'Eurasie (Europe de l'Est, Transcaucasie, Asie centrale) pourraient ainsi basculer dans une catégorie ou dans l'autre en fonction des choix politiques de coopération ou de compétition des grandes puissances, affectant ainsi la stabilité mondiale. D'autres visions du monde ont également émergé après l'effondrement du bloc soviétique. Nous pouvons tout d'abord citer Zbigniew Brzezinski, conseiller à la sécurité nationale du Président Jimmy Carter de 1977 à 1981 qui, dans *Le Grand Échiquier* (1997), définit les États-Unis comme la seule puissance globale de l'histoire, mais dont l'hégémonie n'est pas à la merci d'un retournement. À la suite de Mackinder, il considère que le danger principal pour son pays est l'émergence d'une contre-puissance en Eurasie. Contrairement à celui-ci, il considère cependant qu'un tel scénario peut se réaliser à partir de différents pôles géographiques et non depuis le seul *Heartland*. Il s'agit donc pour les États-Unis de repérer les « acteurs géostratégiques » qui pourraient être des

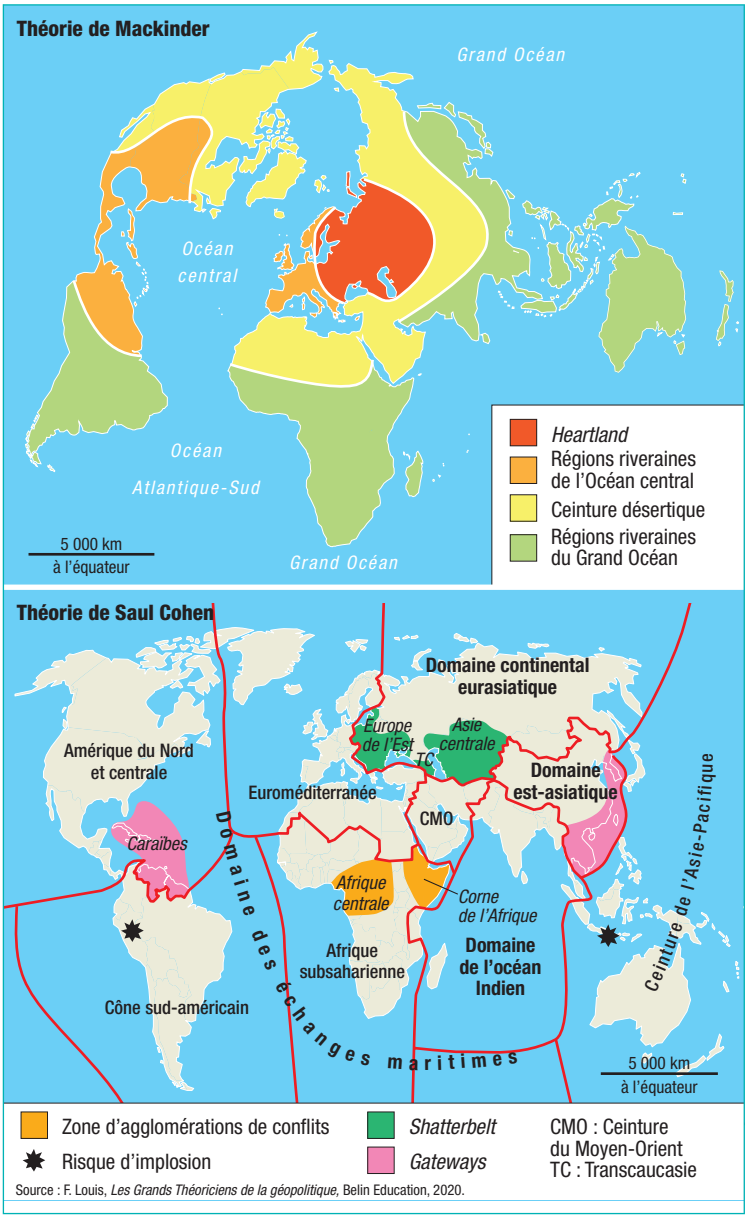
éléments déstabilisateurs et d'identifier les « pivots géopolitiques » au sein d'un échiquier qui s'étend de Lisbonne à Vladivostok, afin de maintenir l'hégémonie des États-Unis. Dans tous les cas, ces visions du monde restent très influencées par les analyses déterministes de la fin du XIXe et du début du XXe siècle.

Bien que ne revendiquant pas une approche géopolitique, Francis Fukuyama (*The End of History and the Last Man*, 1992), Samuel Huntington (*The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, 1996) ou John Mearsheimer (*The Tragedy of Great Powers*, 2001) élaborèrent chacun un discours géopolitique offrant un nouveau cadre pour comprendre le monde d'après-guerre froide. Fukuyama explique que l'effondrement de l'Empire soviétique rend moins pertinentes les questions idéologiques et géopolitiques. Avec l'universalisation de la démocratie libérale occidentale comme forme de gouvernement s'achève l'évolution idéologique de l'humanité, ce qui doit conduire nécessairement à l'affaiblissement des conflits. Selon les théories d'Huntington, qui ont une grande influence dans les cercles politiques comme dans l'opinion publique, en revanche, un nouvel ordre mondial doit émerger en lieu et place de l'ancien, basé sur de vastes critères culturels plutôt qu'idéologiques. Il divise le monde en neuf « civilisations ». La civilisation « occidentale » – qui inclut toute l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Ouest, l'Australie et la Nouvelle-Zélande – est menacée avant tout par son propre déclin et l'illusion de transmettre, par la mondialisation de l'économie et de la culture de consommation, les valeurs politiques du monde occidental comme la démocratie, l'individualisme, la suprématie du droit, etc. Le clash serait entre la civilisation occidentale et les autres ; elle s'oppose principalement à la civilisation « islamique », dont l'étendue couvre l'islam du Sahara occidental jusqu'à l'Indonésie. Pour John Mearsheimer, les relations internationales sont basées avant tout sur des rapports de force d'un jeu à somme nulle : la Chine est la menace principale et sa montée en puissance pourrait recréer un monde bipolaire. Enfin, Edward Luttwak analyse les mutations dans les rivalités de puissances internationales à l'heure de la mondialisation marchande, à l'aune d'une nouvelle approche : la géoéconomie.

▶ Le renouveau de la géopolitique

Parallèlement, en France, quelques géographes, à l'instar d'Yves Lacoste, après avoir occulté le politique de leur champ d'étude pendant plusieurs décennies, réintègrent la problématique géopolitique à partir des années 1970. La publication en 1976 de l'ouvrage *La Géographie, ça sert d'abord*

Le monde selon Halford Mackinder et Saul Cohen



Source : F. Louis, *Les Grands Théoriciens de la géopolitique*, Belin Education, 2020.

à faire la guerre ainsi que du premier numéro de la revue *Hérodote* (avec comme sous-titre « stratégies-géographies-idéologies ») lance publiquement le débat sur l'importance de l'étude des rivalités de pouvoirs sur un territoire qu'il soit de grande ou de petite dimension, même si Yves Lacoste n'utilise cependant pas d'emblée le terme de géopolitique (ce dernier fit son apparition dans les articles d'*Hérodote* à partir de 1982). La démarche d'Y. Lacoste est originale à plusieurs égards. En premier lieu, il ne se considère pas comme géopoliticien mais comme un géographe spécialiste de géopolitique. Le but d'*Hérodote* est avant tout de montrer la pertinence du raisonnement géographique pour analyser les conflits (« pas de géopolitique sans géographie »). Le concept clé de la démarche géopolitique est ainsi le territoire considéré non seulement dans son étendue, ses composantes physiques et ses ressources, mais aussi comme le produit d'acteurs qui y vivent, le résultat des pouvoirs que ces acteurs acceptent ou combattent depuis un passé plus ou moins lointain. La prise en compte des temporalités du territoire et les approches diachroniques sont donc essentielles d'un point de vue méthodologique. Cette démarche permet en outre de dépasser la simple échelle étatique d'analyse des conflits (et en cela s'éloigne des discours généraux sur les relations internationales) et de considérer des « ensembles spatiaux de tailles très différentes et dont les configurations s'entrecroisent et se superposent » (Y. Lacoste). Ainsi une analyse à grande échelle de la diversité religieuse du monde arabe suffit à déconstruire la vision huntingtonienne du monde. Dans cette optique, le recours aux cartes est indispensable pour mener à bien les études multiscalaires et envisager la réalité dans toute sa complexité.

La question des représentations, souvent contradictoires, que les différents protagonistes d'un conflit ont du territoire, ainsi que l'évolution dans le temps long de ces représentations influent également sur le déroulement du conflit et les évolutions futures de ce même territoire. D'ailleurs, de ce point de vue, les théories ou les visions du monde définies par les géopoliticiens du XIX^e^ et du XX^e^ siècle gardent de leur intérêt. Aucune n'a résisté à l'épreuve des faits, ni guidé efficacement l'action politique, mais elles conservent toutes une actualité, car elles constituent des points de repère, des représentations du monde mobilisées par les décideurs et par l'opinion publique. Elles doivent par conséquent être analysées à ce titre. Ainsi, la Chine, par l'intermédiaire de ses routes de la soie maritimes et terrestres, réactive les notions de *sea power*, *Heartland* et *Rimland*, persuadée de l'importance simultanée des bases maritimes, de la flotte de guerre et des infrastructures de transport routières et ferroviaires qui permettent

ZOOM

La géopolitique est-elle une science ?

L'étude, dans une perspective historique, des différents travaux qui ont marqué la réflexion géopolitique, montre qu'il n'existe pas une mais des géopolitiques, dont l'approche diffère selon les époques, les échelles d'analyse, les systèmes politiques nationaux. En réalité, comme le soulignent F. Lasserre *et al.*, il n'existe pas de discipline géopolitique qui justifierait le titre de « géopoliticiens ». La géopolitique renvoie plutôt à une démarche, des méthodes, des outils pour analyser des problèmes géopolitiques. Cette approche est nécessairement pluridisciplinaire (au carrefour de la géographie, de l'histoire, de l'économie, de la sociologie, des sciences politiques), multifactorielle (afin d'éviter tout déterminisme et tout discours dogmatique et idéologique voire complotiste) et multiscalaire (à chaque niveau d'analyse spatiale correspondent diverses configurations géographiques ainsi que des systèmes d'acteurs spécifiques avec leurs logiques propres et chacun de ces niveaux est en interaction avec les autres). Par acteur, on entend toute personne physique ou morale capable d'entreprendre une action pour défendre ses objectifs.

L'approche géopolitique ne vise pas à prendre position pour telles ou telles stratégies mais à considérer l'ensemble des discours et des actes, de comprendre qui les défend, pourquoi et avec quel succès. Il s'agit néanmoins d'une démarche critique, dans la mesure où il s'agit de mettre en lumière les formes de pouvoir inhérentes aux discours scientifiques ou politiques. Le courant de la *Critical Geopolitics* (sous l'impulsion de géographes comme J. Agnew ou G. O'Tuathail) a d'ailleurs intégré, depuis les années 1990, une approche réflexive rigoureuse, qui interroge tous les objets qu'elle étudie comme des formes de matérialisation du pouvoir. Rejetant l'idée d'un discours neutre, G. O'Tuathail distingue trois niveaux de discours géopolitique qui participent tous d'une même entreprise d'ordonnancement politique orientée de l'espace géographique : la « géopolitique populaire » qui se nourrit des informations des médias, du cinéma, des bandes dessinées, des romans ; la « géopolitique pratique » des politiciens et des décideurs, qui s'appuie sur les outils institutionnels et bureaucratiques ; la « géopolitique formelle » développée par les universitaires et les *think tanks* (comme l'IRIS, l'IFRI, la Fondation pour la recherche stratégique ou Asia Centre en France).

Quoi qu'il en soit, la méthode géopolitique a de plus en plus une portée opérationnelle et comporte une dimension prospective, basée sur l'élaboration de divers scénarios. Il ne s'agit pas d'inventer des futurs possibles, mais d'envisager l'aggravation, le *statu quo* ou l'amélioration

d'une situation donnée, à partir de l'étude du contexte passé et présent, des systèmes d'acteurs en présence, des tendances à l'œuvre, ou de la comparaison avec des problèmes géopolitiques similaires.

de connecter les territoires terrestres. L'amiral Liu Huaqing (1916-2011) a ainsi pu être considéré comme le « Mahan chinois » du fait de sa détermination, à la fin de la guerre froide, à moderniser la flotte chinoise, afin d'affirmer sa présence dans ses eaux souveraines, puis dans tout le Pacifique voire l'océan Indien. Cette stratégie, dite du « collier de perles » selon les analystes états-uniens, consiste à implanter des ports et bases militaires sur les côtes de la mer de Chine et de l'océan Indien, qui sont autant de relais sur la route du Moyen-Orient, pour sécuriser les approvisionnements (en particulier énergétiques) du pays. Le « pivot » de la diplomatie états-unienne, théorisé par la secrétaire d'État Hillary Clinton en 2011 et repris par son adjoint chargé de l'Asie Kurt Campbell, s'inscrit dans une tradition géopolitique qui va de Mackinder à Brzezinski, même si Obama y voyait une métaphore avec le basket-ball ! Le sens a cependant évolué, le pivot ne désignant plus un espace stratégique mais un basculement dans l'orientation des priorités de la politique étrangère des États-Unis.

Bibliographie

- F. Lasserre, E. Gonon, E. Mottet, *Manuel de géopolitique, Enjeux de pouvoir sur les territoires*, Armand Colin, 2020.
- F. Louis, *Les Grands Théoriciens de la géopolitique*, Belin Éducation, 2020.
- A. Cattaruzza, *Introduction à la géopolitique*, Armand Colin, 2019.
- B. Loyer, *Géopolitique, méthodes et concepts*, Armand Colin, 2019.

Voir aussi Carte — Complotisme — Déterminisme — Échiquier mondial — Frontière — Géoéconomie — Géostratégie — Représentation — Stratégie — Territoire — *Think tank*

Géostratégie

Un problème géopolitique devient géostratégique quand il y a conflit. L'espace devient le théâtre, le lieu de la confrontation entre puissances militaires. Le terme de géostratégie est plus restrictif que celui de géopolitique. Il s'agit d'analyser les stratégies de conquête de l'espace. Les visées peuvent

être militaires, mais depuis le XXe siècle, les ressources et leur appropriation constituent un enjeu stratégique majeur. Par exemple, à travers son projet des nouvelles routes de la soie, la Chine livre une partie stratégique sur un espace géographique fini avec des conquêtes de territoires, de marchés, de matières premières et, de plus en plus, de technologies, dont elle a absolument besoin. Cette vision laisse peu de place à la coopération et peut nécessiter à terme une sécurisation des approvisionnements par des installations militaires. C'est en tout cas ainsi que le perçoivent les États-Unis qui considèrent la Chine comme une rivale stratégique.

Golfe Persique

Le golfe Persique, très imprégné de culture maritime, a été durant des millénaires une aire d'échanges entre le monde arabe et le monde perse, entre l'Occident et l'Asie. La découverte et l'exploitation d'abondantes ressources en hydrocarbures au XXe siècle transforment la région. Le pétrole devient un atout exceptionnel, au cœur du développement économique et financier de la région, mais aussi une source de tensions « internationalisées » menaçant la stabilité régionale. Le nom de golfe Persique utilisé traditionnellement, alors que l'une des rives du Golfe est perse et l'autre arabe, rappelle qu'il fut longtemps sous influence persane. Dans les années 1950, on use plutôt de la terminologie « golfe Arabique » dans le sillage du panarabisme, puis « Arabo-Persique » pour tenir compte de l'augmentation du poids économique et politique de la rive arabe. L'ONU ne reconnaît que le nom historique, une manière de ne pas prendre parti dans une controverse dont la portée géopolitique est évidente. Huit États bordent le Golfe : à l'exception de la Perse devenue Iran au XVIe siècle, tous les autres États sont fondés au XXe siècle : Arabie saoudite et Irak en 1932, Koweït en 1961, Émirats arabes unis (EAU), Oman, Qatar et Bahreïn en 1971.

▸ Un corridor maritime et énergétique

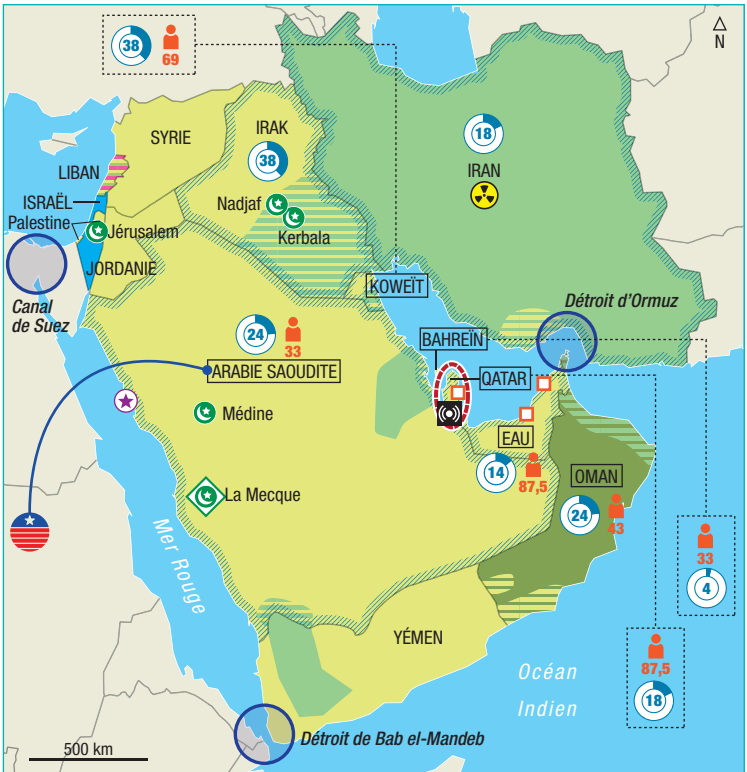
Mer de 251 000 km², peu profonde, encombrée d'îles, le Golfe s'allonge sur près de 1 000 km. Il est quasiment fermé par le détroit d'Ormuz, large d'une quarantaine de kilomètres et placé sous la double souveraineté du sultanat d'Oman et de l'Iran. Ce détroit relie le golfe d'Oman à l'océan Indien et au-delà ouvre sur l'espace Indopacifique. La libre circulation est garantie par la CNUDM. Le détroit est un lieu stratégique, l'accès et le maintien de

son ouverture sont une priorité pour les États riverains et pour l'économie mondiale. Il fait partie de la plus grande route commerciale qui relie l'Europe à la Chine en passant par le canal de Suez et le détroit de Malacca. Le Golfe constitue un corridor maritime par lequel transitent 30 % du commerce mondial de pétrole et 40 % du gaz naturel liquéfié (2 400 navires par an). En effet, les États encadrant le golfe Persique disposent d'immenses ressources en hydrocarbures ; on compte 5 pays sur les 10 premiers producteurs mondiaux de pétrole (Arabie saoudite, Irak, EAU, Koweït et Iran) soit 60 % des réserves pétrolières mondiales et 3 pays sur les 10 premiers producteurs mondiaux de gaz naturel (Qatar, Iran, Arabie saoudite) soit 40 % des réserves mondiales. Les gisements onshore et offshore sont accessibles et exploitables à faibles coûts de production, les réserves prouvées sont abondantes. Toutefois, dans une zone conflictuelle (sabotage de navires, incidents entre navires iraniens et américains), chaque pays tente de trouver de nouvelles routes par tubes, en cas de blocage (via la Turquie pour évacuer la production irakienne et via l'Arabie saoudite et ses terminaux sur la côte ouest). Les États-Unis dépendants pour 12 % de leurs importations du pétrole du Golfe, avant l'exploitation des gaz de schistes sur leur territoire, assurent la sécurité de la navigation et des approvisionnements grâce à des bases navales et aéronavales installées dans tous les pays arabes du Golfe. Manama, port d'attache de la V^{e} flotte américaine, est au centre du dispositif de contrôle du détroit ; toutefois cette situation alimente un antiaméricanisme grandissant. Le Royaume-Uni et la France (base de Port Zayed à Abu Dhabi) disposent également de bases. Progressivement, ce sont les pays de l'espace Indopacifique qui deviennent les plus importants importateurs de pétrole du Golfe. La manne financière générée par la rente pétrolière explique l'importance du Golfe comme acteur financier incontournable au niveau mondial et régional. Les devises des pays du Golfe alimentent des fonds souverains qui représentent 40 % des fonds mondiaux : les principaux fonds sont détenus par Abu Dhabi, le Koweït, l'Arabie saoudite et le Qatar. Les pétromonarchies utilisent leur puissance financière pour peser sur les décisions géopolitiques et pour s'émanciper de la tutelle des pays occidentaux, qui s'appliquent à perpétuer des jeux d'influence dans la région.

▶ Un espace au cœur de rivalités de puissances

Les États-Unis se sont positionnés comme gendarmes de la région depuis 1945, à la suite de la signature du pacte du *Quincy* (protection militaire américaine à l'Arabie saoudite contre l'accès au pétrole saoudien) et de l'alliance

Le golfe Arabo-Persique en 2020



I. Les majorités religieuses

- Sunnisme
- Chiisme
- Ibadisme
- Judaïsme
- Christianisme
- Siège de la Ligue islamique mondiale
- Principaux lieux saints de l'islam

II. La coopération régionale

- NOM — Pays membre du Conseil de coopération du Golfe
- Pays membre de l'OPEP
- Blocus du Qatar (5 juin 2017)
- Pacte du *Quincy*

III. Les enjeux stratégiques

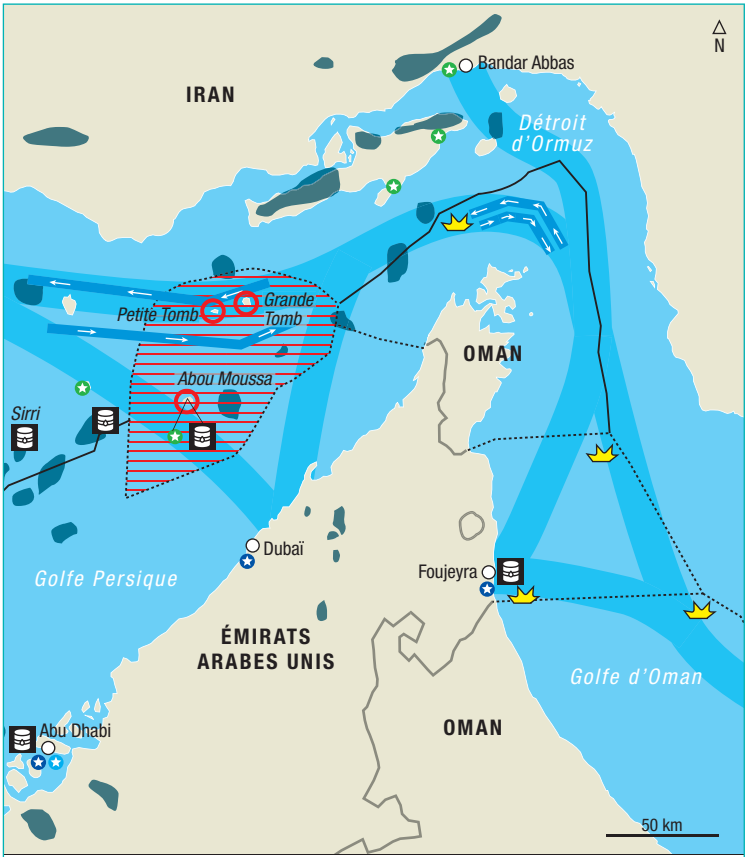
- 18 — Bénéfices tirés de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières (en % du PIB)
- Principaux *hubs* internationaux
- Passages stratégiques
- Projet saoudien de développement touristique
- Accord sur le nucléaire iranien (2015), remis en cause en 2018 par les États-Unis
- Chaîne de TV arabophone
- Pourcentage de ressortissants étrangers

Source : P Boniface, *Atlas des relations internationales*, Armand Colin, 2020.

avec le shah d'Iran jusqu'en 1979. Toutefois, la déstabilisation de la région débute avec les trois « guerres du Golfe », qui se déroulent entre 1980 et 2003, en raison de conflits d'intérêts entre pays du Golfe, mais impliquant les puissances occidentales qui cherchent à protéger leurs intérêts pétroliers. La première guerre (1980-1988) est liée à l'invasion irakienne du Chatt al-Arab, riche région pétrolière du sud-ouest de l'Iran, dans le but d'obtenir un changement de frontière. Ce conflit marque le début d'une phase de tensions permanentes entre l'Irak et l'Iran. La deuxième guerre (1990-1991) conduit à l'invasion du Koweït par l'armée irakienne pour disposer des ressources pétrolières de la « 13e province ». Elle s'achève après l'intervention d'une coalition internationale (opération *Tempête du désert*) ayant pour mission de protéger l'Arabie saoudite, libérer le Koweït et punir l'Irak. La troisième guerre du Golfe (mars-avril 2003), déclenchée par les États-Unis sans l'aval de l'ONU, conduit à l'effondrement du régime irakien. Cet affaiblissement de l'Irak ouvre la voie à un tête à tête entre les deux puissances du Golfe, l'Arabie saoudite et l'Iran, dont la rivalité déstabilise la région.

Dans un espace où les antagonismes sont nombreux, le climat belligène se manifeste par l'achat d'équipements militaires. Le Golfe est le premier marché mondial d'armements (40 % du marché). Chaque État s'arme car le système de sécurité collective du Conseil de coopération du Golfe (CCG), créé en 1981, et qui regroupe les pétromonarchies sunnites, est inopérant face à l'Iran. Au conflit entre l'Iran et l'Arabie saoudite, s'ajoutent les querelles politiques entre l'Arabie saoudite et les autres monarchies de la péninsule, par ailleurs rivales entre elles. Les tensions avec le Qatar bloquent toute coopération au sein du CCG. À partir de 2017, plusieurs de ses voisins ont imposé au Qatar un blocus pour ses liens avec les Frères musulmans, considérés comme une organisation terroriste, et pour son rapprochement avec l'Iran (les deux pays partagent la troisième réserve gazière du monde avec le gisement *North Dome/South Pars*). Une timide normalisation est en cours mais le dégel est lent et le Qatar a dû s'adapter aux conséquences de l'embargo. Obligé dans l'urgence de compenser l'interruption brutale des importations alimentaires venues d'Arabie saoudite, l'émirat a bénéficié du pont aérien organisé par plusieurs pays, notamment l'Iran, la Turquie et le Maroc. Il s'est rapproché des États-Unis mais aussi de la Russie. Il a renforcé par ailleurs son rayonnement à l'échelle mondiale : il pratique une diplomatie active grâce au septième fonds souverain mondial (*Qatar Investment Authority*), ou encore via la chaîne de TV Al-Jazeera. Il investit dans le sport avec sa marque Burrda lancée en 2006, en particulier dans le

Le détroit d'Ormuz : un passage stratégique



I. Un point de passage étroit et vulnérable

- Axe du commerce maritime mondial
- Dispositif de séparation du trafic (chenaux de navigation à sens unique)
- Limite du plateau continental définie par un accord bilatéral
- Limite d'équidistance des côtes
- Zone et îles disputées par l'Iran et les EAU
- Incidents contre des pétroliers depuis mai 2019

Bases et facilités militaires

Américaine · Iranienne · Française

II. Un enjeu pétrolier

- Gisement d'hydrocarbures
- Terminal pétrolier

Transit par le détroit

- 21 millions de barils de pétrole par jour en moyenne (2018)
- 1/3 du commerce maritime mondial de pétrole

Sources : *Le Monde*, juillet 2019 ; *Moyen-Orient*, juillet-septembre 2020.

football européen (rachat du club du Paris Saint-Germain) et doit accueillir la Coupe du monde de football en 2022.

L'Arabie saoudite est confrontée également aux ambitions stratégiques des EAU, fédération alliée face à l'Iran et au Qatar, mais qui souhaite être au cœur des grands dossiers régionaux. L'Iran constitue une menace majeure pour les EAU du fait de son occupation de trois îles revendiquées par la fédération depuis 1971 (Abu Moussa, Petite et Grande Tomb), mais aussi de son soutien aux milices comme le Hezbollah libanais ou les rebelles Houthis au Yémen, ou encore du fait de son arsenal balistique. Néanmoins, dans un contexte de difficultés économiques du fait de la baisse des prix du pétrole et de la contraction des flux touristiques, les Émirats ont annoncé en juillet 2019 un retrait graduel de leurs forces engagées au Yémen depuis 2015, et jouent la désescalade avec l'Iran : au printemps 2019, Abu Dhabi envoie une délégation officielle en Iran pour mener des échanges sur la sécurité maritime, une première depuis six ans. Cette attitude ambivalente vis-à-vis du voisin iranien s'explique par les liens historiques entre les deux pays : environ 400 000 résidents à Dubaï sont d'origine iranienne et les boutres des nombreux ports ont contourné, avec l'appui tacite des autorités ou en contrebande, les embargos économiques imposés à l'Iran. Malgré les rivalités politiques, ce commerce maritime local a produit une vraie région transfrontalière. Dubaï constitue d'ailleurs un *hub* à l'échelle des deux rives du Golfe, mais également au-delà. L'émirat renforce ses liens avec la Chine, espérant être un nœud majeur des nouvelles routes de la soie, et investit également en Afrique dans des infrastructures portuaires locales (via les contrats de gestion de DP World). Sur le plan militaire les EAU déploient leur armée hors du Golfe et mènent de nombreuses opérations extérieures (Libye, Somalie, Éthiopie, Syrie, etc.).

▸ Gérer l'après-pétrole…

Si l'exploitation du pétrole et du gaz naturel apporte une manne financière qui permet aux pays du Golfe d'assumer un rôle d'État-providence vis-à-vis de leurs nationaux, les inégalités de développement sont importantes. Le Yémen reste la nation arabe la plus pauvre, l'Irak est déstructuré par les années de conflits et d'embargos successifs, mais également par la menace djihadiste, avec le renforcement en 2019 de l'organisation État islamique. Dans ce contexte, des mouvements de protestation populaire ont éclaté en 2019 : les jeunes en emplois précaires ou sans emplois réclament la création d'un appareil d'État normalisé. En Iran, la situation économique est entravée par les sanctions économiques pour contraindre le pays à un

compromis sur son programme nucléaire. Les difficultés d'approvisionnements sont récurrentes. De leur côté, les pétromonarchies sont frappées par la baisse des prix du pétrole et la pandémie de la Covid-19. La situation remet en cause certains projets de développement, comme le projet saoudien « Vision 2030 » et bouleverse le contrat social à travers lequel le régime s'est engagé à fournir des services à la population comme l'éducation, la santé, le logement et des emplois dans le secteur public. Avec des perspectives de croissance très réduites pour les années à venir, se pose la question de la pérennité de la stratégie de création de zones franches pour développer des fonctions commerciales, maritimes et aériennes ou de développement de projets urbains spectaculaires : tours, immeubles de prestige, centres commerciaux gigantesques (Dubaï et Doha), implantation d'universités de renommée mondiale. Les EAU, pour lesquels le tourisme représente 12,5 % du PIB, sont affectés en 2020 par la fermeture ou la quasi-fermeture des hôtels, des *malls* et de l'aéroport de Dubaï (89 millions de passagers en 2019) et misent sur les technologies nouvelles (envoi d'une sonde *Al-Amal* vers Mars à bord d'une fusée japonaise le 20 juillet 2020). La prise de conscience des réalités environnementales conduit également les pays à développer les énergies renouvelables (solaire, éolien, dessalement de l'eau de mer). La crise sanitaire a enfin révélé les défis sociaux auxquels sont confrontés les pays du Golfe. Elle a rappelé le statut précaire des millions de travailleurs immigrés (une main-d'œuvre arabe originaire du pourtour méditerranéen mais aussi des migrants asiatiques du sous-continent indien) recrutés sur le système de parrainage appelé la *kafala*. Même si le Qatar et l'Arabie saoudite ont mis officiellement fin à ce système respectivement en août 2020 et en mars 2021 – possibilité de changer d'emploi et d'obtention d'un visa de sortie du pays sans l'accord de l'employeur – les pratiques évoluent peu et les travailleurs les plus précaires comme les travailleurs domestiques échappent aux réformes du droit du travail. Les pays du Golfe sont la troisième région d'immigration du monde en termes de flux (25 millions). Les immigrés représentent aux EAU 88 % de la population, au Qatar et au Koweït entre 65 et 77 %, en Arabie saoudite, à Bahreïn et à Oman entre 44 et 49 %. Cette situation pose la question des identités nationales et de la cohabitation des populations d'origine diverses. Plus largement, grâce aux réseaux sociaux, les populations du Golfe ont pris connaissance des « Printemps arabes » et rêvent à leur tour de changements sociétaux (statut de la femme par exemple).

ZOOM

Arabie saoudite/Iran : une « guerre froide » régionale ?

L'Arabie saoudite, d'une superficie de 2149690 km^2, pour 33,6 millions d'habitants, est une monarchie conservatrice, dirigée par les Al Saoud, de religion sunnite et gardienne des Lieux Saints ; le Coran fait office de Constitution. L'Iran, héritier de l'Empire perse, d'une superficie de 1633188 km^2 pour 81,8 millions d'habitants est une théocratie duale, reposant à la fois sur des principes islamiques (le chiisme est religion d'État) et sur des institutions républicaines. Ce sont deux puissances régionales en quête de *leadership* menant une guerre d'influence qui impacte l'ensemble du Moyen-Orient. Dans cette guerre, l'Iran peut s'appuyer sur un archipel de minorités chiites ou assimilées. La République islamique a su leur apporter un soutien décisif, en particulier pour combattre les djihadistes en Syrie et en Irak. Téhéran, avec l'aide du Hezbollah libanais, s'est ainsi placée aux côtés de la Syrie, alliée historique au nom d'une opposition commune à Israël et à un ordre mondial dominé par les États-Unis, tandis que Riyad soutient les rebelles syriens. Dans la guerre au Yémen à partir de 2015, l'Iran soutient les rebelles houthistes face à la coalition conduite par l'Arabie saoudite et les Émirats, engendrant une catastrophe humanitaire. La source de la rivalité entre les deux puissances du Golfe apparaît bien davantage politique qu'ethnique ou religieuse. L'archipel chiite, nouvel instrument de politique extérieure iranienne, est une alliance de circonstance, aux fondements fragiles, facilitée par l'effondrement de l'Irak comme puissance régionale à la suite de l'intervention américaine de 2003. Si les chiites du Koweït, d'Arabie saoudite ou de Bahreïn ont bénéficié du soutien de l'Iran révolutionnaire, ils ont vite pris leurs distances avec l'État iranien, dont l'ingérence affaiblissait leur volonté de construire une opposition nationale unifiée. Les relations entre les chiites perses et les chiites irakiens sont également complexes. Les lieux saints chiites sont en Irak (Nadjaf et Kerbala) mais la présence iranienne a souvent été perçue comme envahissante. Après la chute de Saddam Hussein, l'Iran a apporté son soutien au nouveau gouvernement à majorité chiite, a intensifié les relations commerciales et a entretenu de puissants réseaux d'influence et de milices, ce qui est fortement contesté par les populations qui manifestent depuis 2019. Les relations de l'Iran avec l'Arabie saoudite, comme avec les autres acteurs régionaux, sont davantage à analyser sous l'angle de l'affirmation des nationalismes régionaux, plus que sous l'angle de l'activisme islamiste. Le sentiment nationaliste iranien ne date pas de la révolution de 1979

(il remonte au passé préislamique d'un pays qui a su conserver son identité sinon son indépendance en résistant aux invasions ou aux menaces extérieures depuis les invasions grecques sous l'Antiquité jusqu'à la menace occidentale contemporaine), mais l'isolement diplomatique de l'Iran l'a renforcé. Cette identité iranienne est aussi celle de l'émergence d'une classe moyenne, avant même l'ouverture de 2015, de la socialisation des femmes et du développement de l'art, de la culture perse mais aussi du rayonnement scientifique du pays. Aux yeux des Iraniens, Riyad symbolise avant tout l'arrogance de régimes monarchiques, qui ont profité de la mise à l'écart de l'Iran depuis 1979 pour construire un empire économique, médiatique et politique imposant ses vues dans toute la région, avec l'appui inconditionnel des États occidentaux.

Les rivalités entre les deux grands acteurs régionaux s'expliquent aussi par la politique menée par Washington à la suite d'une succession de revirements d'alliances. Lors de l'accord sur le nucléaire iranien de juillet 2015 signé par le Président Obama, les Saoudiens craignent que la levée des sanctions favorise la montée en puissance de l'Iran et se rapprochent d'Israël, puissance nucléaire. Le nouveau retournement d'alliances du Président D. Trump, avec la sortie en 2018 de l'accord de 2015, modifie encore les rapports de force et le jeu régional : Washington menace de frappes les sites nucléaires, durcit les sanctions économiques (embargo sur le pétrole iranien) et apporte son soutien à Riyad dans sa politique de puissance (reprise des ventes d'armes), malgré l'assassinat du journaliste Jamal Khashoggi en octobre 2018. Le conflit régional se transforme en conflit international quand, à l'été 2019, l'Iran engage via ses alliés yéménites des frappes aériennes sur les installations pétrolières saoudiennes, et lorsqu'en janvier 2020 un missile américain tue le général Soleimani, chef des Gardiens de la Révolution. Le Président iranien H. Rohani, dans un discours à l'ONU, propose « une initiative de la paix d'Ormuz » pour une paix durable par la coopération de tous les États du Golfe. Il essaie ainsi de replacer le conflit à l'échelle régionale, tandis que les États-Unis continuent leur politique de désengagement du Moyen-Orient (retrait des troupes présentes en Irak annoncé par le Président D. Trump en novembre 2020, fin de la bienveillance de la nouvelle administration Biden à l'égard de l'Arabie saoudite), laissant la place à d'autres puissances en quête d'influence dans une région stratégique (Turquie, Russie, Chine) et à l'Iran désireux de retrouver son indépendance nationale. Quoi qu'il en soit, dans cette « guerre froide » qui ne dit pas son nom, les deux puissances rivales du Golfe font face à des défis similaires : répondre au mécontentement des populations.

Un autre regard

GÉOPOLITIQUE

La culture : arme diplomatique des Émirats arabes unis

Petit pays de 83 600 km², les EAU, fédération de 7 émirats dont Abu Dhabi et Dubaï, réinvestissent une partie de la manne générée par les hydrocarbures dans l'art. Depuis les années 1990, ils souhaitent devenir le carrefour culturel du Moyen-Orient. À cet effet, ils font appel à des architectes de forte notoriété internationale. Le district culturel de l'île de Saadiyat à Abu Dhabi va réunir la plus grande concentration de musées au monde : le Louvre Abu Dhabi, réalisé par Jean Nouvel, inauguré en 2017, accueille différentes formes d'expressions artistiques, des plus anciennes aux plus contemporaines ; le musée national des EAU Sheik Zayed bin Al Nahyan, réalisé par le britannique Norman Foster, raconte l'histoire de la région voulue par son inspirateur, l'unificateur des Émirats ; le musée Guggenheim Abu Dhabi du canado-américain Frank Gehry, dont l'ouverture est prévue en 2022, sera la plateforme de l'art et de la culture contemporaine internationale. L'architecture des musées fait écho à l'imaginaire du monde arabe : J. Nouvel conçoit le Louvre d'Abu Dhabi comme une médina, le musée Zayed rappelle l'emblème de l'émirat, des ailes de faucon.
De son côté, Dubaï doit accueillir l'Exposition universelle de 2021/2022 sur le thème « connecter les esprits, construire le futur ». À cette occasion sera inauguré un gratte-ciel de 980 mètres dessiné par Santiago Calatrava plus élevé que la célèbre Burj Khalifa. La Foire d'art contemporain de Dubaï expose sans distinction des artistes iraniens, saoudiens, qataris, syriens… comme un contre-feu aux logiques d'affrontements qui existent dans la région. Toutefois, lors de l'inauguration du Louvre Abu Dhabi, le Qatar n'est pas mentionné sur une carte de la région du fait de son soutien à l'Iran ! La politique culturelle est au service d'un *soft power* qui permet aux EAU non seulement de rayonner à l'échelle mondiale, mais également de réaffirmer leur volonté de s'affirmer comme un acteur stratégique à l'échelle régionale.

Bibliographie

- B. Hourcade, « L'Iran se réinvente en puissance régionale », *Le Monde diplomatique*, février 2019.
- Revue *Moyen-Orient*, Éditions Areion 24.

Voir aussi Corridor — Culture — Espaces maritimes — États-Unis — Frontière — Mobilités — Moyen-Orient — Nouvelles routes de la soie — Printemps arabes — Puissance — Réseaux — ZEE

Gouvernance mondiale

La notion de gouvernance, qui appartient à l'origine au monde de l'entreprise, désigne les processus de décision politique et de gestion économique associant une multiplicité d'acteurs, évoluant à des niveaux de pouvoir enchevêtrés. Elle passe par la définition d'outils de régulation, c'est-à-dire de moyens d'action ou de sanction pour corriger les insuffisances des marchés, pour faire prévaloir l'intérêt général ou pour protéger les biens collectifs. Elle a été mobilisée dans les années 1980 par les institutions financières internationales pour définir les critères d'une bonne administration publique, dans les pays soumis à l'ajustement structurel. La notion repose sur une dénonciation du modèle politique traditionnel, qui confie aux seules autorités politiques la responsabilité de la gestion des affaires publiques.

▶ Une gouvernance établie à partir de 1945

Même si le terme n'est vraiment employé qu'à partir des années 1980, les bases de la gouvernance mondiale sont posées en 1945. Pour sortir du chaos engendré par la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis et leurs alliés occidentaux mettent sur pied de nouvelles institutions, capables de rétablir un ordre international stable et durable. Dès 1941, dans la Charte de l'Atlantique, les Alliés réaffirment les grands principes de liberté en matière de navigation, de transactions internationales et d'accès aux matières premières. En 1945, la défense des principes libéraux est favorisée par la domination des États-Unis et coïncide avec la défense de leurs intérêts.

Le SMI défini à Bretton Woods en 1944, ainsi que le FMI créé pour veiller au respect des règles prévues par ces accords, constituent les premières bases d'un nouvel ordre économique mondial, qui place le dollar et les États-Unis au centre des décisions. Au FMI, chaque pays membre verse un quota proportionnel à son importance économique et en contrepartie duquel il pourra obtenir ensuite une aide en devises pour équilibrer sa balance des paiements. Le GATT constitue le deuxième élément de la libéralisation des relations économiques. Simple accord signé à Genève en 1947 (du fait de l'hostilité du Congrès américain à toute institutionnalisation contraignante), il préconise la baisse des tarifs douaniers, selon le principe de la clause de la nation la plus favorisée. Il s'agit d'un cadre de négociations souple (avec de multiples dérogations) qui rassemble, dès sa création, 23 pays assurant 80 % du commerce mondial. Il faut attendre

1995 pour que la mise en œuvre des principes du GATT soit institutionnalisée, avec la création de l'OMC. Outre la mise en œuvre des engagements pris en matière de désarmement douanier, cette dernière se fait le forum de négociations pour la définition ou l'adaptation des règles du jeu en matière commerciale et se dote d'un organisme de règlement des différends (ORD) entre États membres.

Dès sa création en juin 1945, l'ONU se pose comme le garant juridique du nouvel ordre mondial. Elle considère que la coopération économique entre les États constitue non seulement un facteur de développement, mais aussi une garantie du maintien de la paix, son objectif principal. Au sein de l'architecture institutionnelle de l'ONU, se trouve d'ailleurs un Conseil économique et social qui a pour mission de promouvoir le développement économique et social. Toutefois, le principal pilier du système onusien est le Conseil de sécurité. Sa composition est le reflet des équilibres géopolitiques mondiaux (cinq membres permanents : États-Unis, URSS/Russie, Chine, Royaume-Uni et France ; dix membres non permanents élus par l'Assemblée générale) et qui peut décider de mesures juridiquement contraignantes ou d'actions militaires, si au moins neuf voix sur quinze y sont favorables et si aucun des membres permanents n'exerce son droit de veto. L'Assemblée générale, qui comprend les 193 États membres (chacun disposant d'une voix), émet des résolutions (qui ne sont que des recommandations) et le Secrétaire général, nommé par l'Assemblée sur recommandation du Conseil de sécurité, exécute les directives du Conseil de sécurité. Enfin, la Cour internationale de Justice est chargée de régler les conflits juridiques entre États. Un ensemble d'institutions spécialisées sont également rattachées à l'ONU, mais jouissent d'une relative autonomie comme le FMI, la FAO, l'OIT, l'OMS, l'UNESCO, etc. Bien que le système onusien soit le reflet des rapports de force internationaux, la Charte fondatrice des Nations unies du 26 juin 1945, en fixant les droits et les obligations de ses membres, ainsi que les nouvelles règles du jeu de l'ordre mondial, ébauche un pacte social mondial.

En dehors du système onusien d'autres structures existent qui influencent la gouvernance mondiale en impliquant un nombre plus ou moins important d'États. On peut citer la Cour pénale internationale (CPI), créée par le statut de Rome de 1998 et signataire d'un accord avec l'ONU en 2004, qui siège à La Haye et qui juge des crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression. L'OCDE, qui a succédé en 1961 à l'OECE, est chargée de mettre en œuvre le plan Marshall, à la fin de la Seconde Guerre mondiale. La mission de l'OCDE, qui était à l'origine

de promouvoir l'économie de marché et le libre-échange s'est progressivement modifiée : son rôle est aujourd'hui d'accompagner et de conseiller gouvernements et acteurs privés afin de faire face aux défis au sein de l'économie globalisée. Le GAFI (Groupe d'action financière) siège à l'OCDE à Paris mais ne se confond pas avec elle. Il s'agit d'une organisation intergouvernementale créée en 1989 afin de lutter contre le blanchiment d'argent.

Existent aussi des structures beaucoup plus informelles, comme les clubs qui sont des forums de discussion réunissant personnalités politiques et experts sur divers sujets : le club de Rome est à l'origine du rapport Meadows en 1972, le club de Londres est un groupe informel de créanciers bancaires privés, quand le club de Paris est un groupe de créanciers publics qui comporte une vingtaine de membres, appartenant quasiment tous à l'OCDE. Il peut enfin s'agir de clubs de grandes puissances qui se réunissent à l'occasion de sommets internationaux, comme le G7 devenu G8 en 1998 avec l'intégration de la Russie, avant de revenir à une configuration à 7 après les agressions russes en Crimée. D'abord essentiellement économique et financier, l'agenda du G7-G8 s'est élargi pour traiter de questions sociales, politiques, ou de sécurité. Le G77 (qui est aujourd'hui une coalition de 130 États) se présente de son côté comme un groupe de « pays en développement » quand le G20 rassemble les pays développés et les pays émergents.

La gouvernance est enfin le fait d'acteurs qui s'organisent hors des États et des organisations intergouvernementales et tendent à les contester et à les influencer. On les regroupe souvent sous le vocable flou de « société civile ». Selon les auteurs, cette dernière comprend les ONG, les organisations de la société civile, les mouvements sociaux ou religieux, les peuples autochtones, les syndicats, les médias, les lanceurs d'alerte, les *think tanks* et même dans certains cas les FTN. L'avènement des TIC à partir des années 1990 permet à la société civile d'avoir accès à une information globale, illimitée, lui conférant de nouveaux pouvoirs.

L'ensemble de ces acteurs, qui forment la communauté internationale (terme apparu dans les années 1980), se retrouvent lors des conférences internationales, à l'initiative des organisations internationales gouvernementales, pour statuer sur les diverses problématiques soulevées par la mondialisation. Ainsi, l'ONU organise tous les quatre ans depuis 1964 des conférences sur le développement (CNUCED), tous les dix ans depuis la conférence de Stockholm de 1972, des conférences sur l'environnement, tous les cinq ans depuis le sommet de Mexico de 1975, des conférences sur les femmes, tous les ans depuis 1995 des COP sur le climat. Les

sommets internationaux sont des moments importants pour consolider des alliances ou des partenariats, voire créer de nouvelles coalitions. Ainsi, lors du sommet virtuel du G20 de novembre 2020, les pays se sont accordés sur la restructuration des dettes de 73 pays dont 38 pays africains, qui pourrait aller jusqu'à l'annulation. La collaboration entre le club de Paris et la Chine dans cet accord est une première historique.

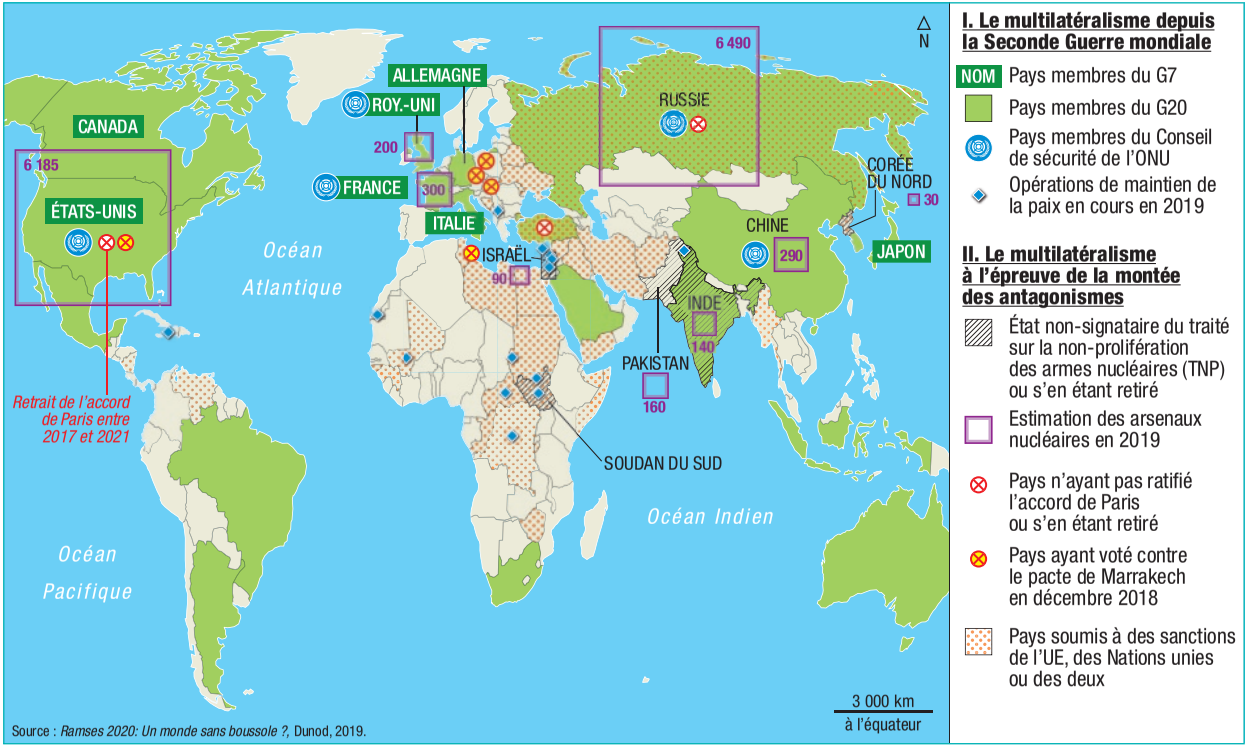
▶ Un système de gouvernance critiqué

Les principes, les outils, les acteurs de la gouvernance mondiale instaurés en 1945 et étendus après la fin de la guerre froide correspondent à une vision occidentale du monde. Le dollar – seule monnaie directement convertible en or – joue le rôle de monnaie pivot, le taux de change fixe de toutes les autres monnaies des pays non communistes étant défini en dollars. En outre, les institutions financières chargées de veiller à l'application des accords – le FMI et la Banque mondiale – sont situées à Washington, promue capitale du nouvel ordre monétaire international. Pour asseoir leur pouvoir sur ces institutions internationales, les États-Unis se sont assurés de bénéficier d'un droit de veto au FMI, et de nommer le président de la Banque mondiale. Concernant les affaires politiques du monde, les grandes décisions sont prises depuis le siège de l'ONU situé à New York. Or, ce système n'est plus le reflet du jeu mondial. En effet, le décollage économique et l'émergence diplomatique de certains pays à la fin du siècle précédent ont modifié les équilibres. La multipolarisation du monde rend plus complexe les prises de décision négociées. Les pays émergents réclament une augmentation de leur droit de vote au FMI. En 2016, les Chinois ont fait en sorte que le FMI incorpore le renminbi chinois au panier de devises qui composent les droits de tirage spéciaux (DTS) et appellent à la création d'une nouvelle monnaie internationale déconnectée d'une nation particulière. Cependant, la transformation en profondeur du FMI n'a pas eu lieu et les États-Unis gardent leur droit de veto malgré la diminution de leur quote-part. Le poids financier des émergents s'est néanmoins renforcé au sein des instances internationales : sous l'effet de la crise, les membres du G7/G8 ont dû accepter de s'élargir en un G20 qui symbolise le monde multipolaire. Ne parvenant pas à modifier les équilibres au sein des structures de gouvernance occidentale (par exemple, la réforme du Conseil de sécurité longtemps débattue ne figure plus sur aucun agenda), les émergents, sous l'impulsion de la Chine, créent d'ailleurs leurs propres structures de gouvernance : BAII, banque des BRICS, forum des nouvelles routes de la soie, etc.

Le système de gouvernance mis en place en 1945 est également critiqué parce qu'il a échoué dans de nombreux domaines. Le Conseil de sécurité est bloqué en raison de l'usage répété par la Chine et la Russie de leur droit de veto. Ces blocages ont toujours existé, mais ils se sont multipliés depuis l'internationalisation de la crise syrienne en 2015. Même les textes juridiquement non contraignants, comme le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, dit pacte de Marrakech, a rencontré beaucoup d'oppositions : cinq pays ont voté contre, douze se sont abstenus et dix étaient absents lors du vote. L'institution onusienne ne semble pas être suffisamment efficace et réactive face aux défis planétaires : dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, il a fallu plus de dix jours à l'ONU pour improviser un système vidéo après la généralisation du télétravail à son siège de New York, le 13 mars et la première visioconférence sur le coronavirus ne s'est tenue que le 9 avril. Surtout l'objectif de l'ONU de garantir la sécurité collective et le maintien de la paix semble inaccessible. Depuis 1948, les opérations de maintien de la paix (OMP) construites sur une base *ad hoc* puisque non prévue par la Charte, ont été l'objet de nombreuses critiques, malgré des moyens renforcés. Le budget des OMP a considérablement augmenté depuis 1992. En 2021, l'ONU compte 12 missions (sur plus de 70 menées depuis 1948) pour un budget de 6,6 milliards de dollars, employant plus de 100 000 personnes. Toutefois ces opérations nécessitent une flexibilité et des ressources que l'ONU ne possède pas. Elle n'a pas d'armée permanente puisque les Casques bleus sont envoyés volontairement par les États membres. Les échecs de certaines missions comme en Bosnie (1992) ou au Rwanda (1994), ainsi que des scandales, comme l'épidémie de choléra en Haïti en 2010, ont provoqué des tensions avec les communautés locales.

L'arme des sanctions diplomatiques ou économiques a également montré ses limites. Les États-Unis y ont largement recours. Les sanctions extraterritoriales américaines leur permettent de sanctionner hors du territoire des comportements décrétés contraires à la loi américaine. À l'inverse l'UE a pu paraître timide dans ses sanctions depuis les années 1990, alors même qu'elle les fonde sur la défense des droits de l'homme. Elles peuvent être inefficaces : les sanctions économiques à l'encontre de la Russie après 2014 ont privé l'UE de l'accès au marché agricole du pays avec des conséquences irréversibles. Les sanctions collectives onusiennes décrétées à l'égard de la junte birmane depuis 1996, pour violation des droits de l'homme (sanctions qui portent sur les exportations d'armes, les technologies et les équipements téléphoniques) ont eu un effet limité, comme le montre la reprise

Fondements et remises en question du multilatéralisme



Source : *Ramses 2020: Un monde sans boussole ?*, Dunod, 2019.

du pouvoir par les militaires en février 2021, même si le régime s'est quelque peu libéralisé au cours de la dernière décennie. Les nouvelles sanctions, auxquelles un certain nombre de pays asiatiques ne sont pas associés, sont plus ciblées sur les généraux et lieutenants de l'armée. Plus largement les sanctions visent aujourd'hui des personnalités politiques, des entreprises ou certains secteurs de l'économie (l'UE espère que les sanctions technologiques à l'encontre de la Russie lui permettront d'accumuler un retard dans des secteurs stratégiques) afin de ne pas pénaliser une population dans sa totalité.

En réalité, la gouvernance mise en place en 1945 était fondée sur l'hypothèse illusoire selon laquelle les systèmes économiques (voire politiques) des pays membres des organisations internationales allaient converger. Ainsi, lorsque la Chine rentre à l'OMC en 2001, les Occidentaux considèrent qu'elle est en passe de devenir une économie de marché à leur image. Or, s'il y a eu rattrapage économique de la part des émergents, il n'y a pas eu convergence des systèmes. La paralysie de l'OMC est peut-être l'exemple le plus révélateur de la faillite des instances internationales. Depuis la conférence de Cancún de 2003, les négociations du cycle de Doha lancées en 2001 sont au point mort. À défaut d'accord entre tous les États membres, le recours à des accords bilatéraux ou plurilatéraux, conclus sur des sujets précis par un nombre limité de pays partageant les mêmes positions, est devenu la norme (comme le montre la signature de l'accord de partenariat économique Japon-Union européenne, du traité transpacifique ou du RCEP). Ces accords, même s'ils ne remettent pas en cause les règles de l'OMC, favorisent la fragmentation du système-monde et les rapports de force inégalitaires. Alors que la mise en place de l'ORD constituait l'une des principales avancées de la mise en place de l'OMC, il est aujourd'hui bloqué par les États-Unis qui empêchent depuis quelques années le renouvellement des juges qui y siègent, dénonçant l'« activisme judiciaire » d'un organisme qui aurait tendance selon eux à interpréter la loi plus qu'à l'appliquer. Les défis à relever seront nombreux pour la nigériane Ngozi Okonjo-Iweala, première femme nommée à la tête d'une institution paralysée et discréditée, en février 2021.

En définitive, la méthode multilatérale, principe théorique des relations internationales depuis 1945 et essence du monde occidental, se trouve désormais remise en cause par les trois puissances mondiales que sont les États-Unis, la Chine et la Russie. La compétition et la confrontation entre les deux premiers tendent à marginaliser les Européens qui, pourtant, veulent apparaître comme un acteur normatif du système monde.

ZOOM

Multilatéralisme/unilatéralisme/minilatéralisme/polylatéralisme

Selon une définition simpliste, le multilatéralisme évoque la coopération entre trois États minimum. Plus généralement, il évoque la production de règles, de normes communes visant à établir un ordre international fondé sur la coopération et les relations pacifiées. Historiquement le multilatéralisme est apparu en Europe sous la forme de grandes conférences diplomatiques visant à restaurer la paix après des conflits dévastateurs (traités de Westphalie de 1648, congrès de Vienne de 1815, conférence de Versailles en 1919). Même si le multilatéralisme ne figure pas dans la Charte des Nations unies, la création d'organisations à vocation universelle comme l'ONU après 1945 est une étape fondamentale de son institutionnalisation. De nombreux outils et pratiques ont ainsi été définis dans des domaines variés (environnement, commerce, santé, conflits, terrorisme, droits de l'homme, régulation financière etc.) pour conduire des politiques régionales ou globales.

Toutefois, la coopération multilatérale n'est pas aisée : difficulté à atteindre un consensus avec l'augmentation du nombre de participants, négociations longues, difficiles prises de décision contraignantes, etc. Les États qui cherchent à défendre avant tout leurs intérêts nationaux, sont donc tentés de se désinvestir des forums multilatéraux. C'est le cas en particulier des États-Unis, qui ont adopté une attitude très ambivalente à l'égard des organes multilatéraux qu'ils avaient eux-mêmes impulsés après 1945. L'unipolarité renvoie alors à la capacité des États-Unis à demeurer hors des conventions internationales (« Multilatéraux quand nous le pouvons, unilatéraux quand nous le devons » selon la formule de la secrétaire d'État de 1997 à 2001 Madeleine Albright). Les puissances étant inégales, les problèmes nombreux, les intérêts disparates, l'hyperpuissance américaine adopte une approche sélective. En Afghanistan ou dans le conflit israélo-palestinien, les États-Unis ont opté pour l'unilatéralisme. Dans la crise coréenne, ils sont obligés d'associer la Chine. Sur les autres dossiers (Iran, désarmement nucléaire, régulation financière), les partenariats sont plus larges mais reposent toujours sur une forte sélectivité des partenaires. Les coopérations se font donc aujourd'hui davantage plus dans un cadre minilatéral que multilatéral.

Pascal Lamy, directeur de l'OMC entre 2005 et 2013 et président du Forum de Paris sur la Paix (initiative française dont l'objectif est de faire avancer la paix par une meilleure gouvernance mondiale) créé en 2018, a forgé la notion de polylatéralisme. Il s'agit de sortir d'une approche

westphalienne des relations internationales et à impliquer davantage de nouveaux acteurs essentiels dans un monde multipolaire nourri d'interdépendances et de réseaux : les ONG, les entreprises, les villes, etc. « Le polylatéralisme consiste à mettre autour de la table ces agents internationaux qui n'ont presque pas de place dans le cadre du multilatéralisme formaliste des États-nations. Ces acteurs hétérogènes ont une énergie et une dynamique qu'on ne sait pas bien exploiter. » (Pascal Lamy, entretien pour *Le Grand Continent*, septembre 2020). Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme créé en 2002, est un exemple de coopération polylatérale. Fruit d'un partenariat entre États, organisations, secteur privé (comme la fondation Bill et Melinda Gates) et malades, il investit près de 4 milliards de dollars par an pour soutenir des programmes de lutte contre ces trois maladies et s'est révélé une structure plus efficace que les organisations multilatérales classiques, comme l'OMS, pour répondre à ces défis sanitaires. Toutefois ce type de structures présente également des limites. Ainsi la Fondation Bill et Melinda Gates fait souvent la promotion de médicaments produits par des laboratoires pharmaceutiques avec lesquels elle travaille, au détriment de médicaments génériques plus adaptés aux sociétés de beaucoup de pays des Suds.

Le durcissement des relations sino-américaines redéfinit une gouvernance mondiale déjà en panne sur nombre de sujets alors même que les défis humanitaires, sanitaires, environnementaux, sécuritaires requièrent des coopérations étroites. La Chine s'efforce aujourd'hui d'imposer ses discours et son agenda au sein du système onusien en particulier sur le terrain des droits de l'homme, en insistant sur la diversité des civilisations humaines et des conditions locales. Après avoir été passive, elle s'implique fortement dans diverses structures de gouvernance. Elle est le premier contributeur en hommes et le deuxième en ressources financières des OMP. Les Chinois ont des postes importants au sein de la FAO (directeur général), de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'OMC, de l'Union internationale des télécommunications, et possèdent de nombreux soutiens parmi les pays des Suds à l'Assemblée générale de l'ONU. Au sein d'un monde complexe, incertain, imprévisible, une certaine forme de bipolarité semble de nouveau s'imposer.

Bibliographie

- P. Boniface, H. Védrine, *Atlas géopolitique du monde global*, Armand Colin/Fayard, 2020.
- T. Gomart, *L'Affolement du monde, dix enjeux géopolitiques*, Tallandier, 2020.
- G. Gressani, « Polylatéralisme ou chaos, une conversation avec Pascal Lamy », *Le Grand Continent*, 11 novembre 2020.
- M.-F. Durand (dir.), *Espace mondial, l'Atlas 2018*, Presses de Sciences Po, 2018.
- Rapport *Ramses 2020, un monde sans boussole*, Dunod, 2019.

Voir aussi Diplomatie — Droit international — Émergence — État — Guerre/Paix — Lanceur d'alerte — Monnaie et politique monétaire — Ordre/Désordre mondial — Organisation internationale — OTAN — Sanction — Sécurité — SDN — *Think tank*

Guerre/Paix

Les sociétés humaines se sont toujours fait la guerre, mais il existe parallèlement une aspiration universelle et permanente à la paix. Guerre et paix sont deux notions indissociables et constituent deux matrices essentielles pour comprendre les relations de pouvoir sur les territoires.

▸ La guerre comme réalité, la paix comme tropisme

Il existe beaucoup plus d'écrits sur la guerre que sur la paix. La paix se lit en creux, comme une absence de guerre. Elle n'est le sel ni des historiens, ni des politistes, elle ne se raconte pas et se conceptualise à peine, si ce n'est dans le champ de l'*Utopie* (Thomas More, 1516). Elle apparaît comme une situation d'équilibre précaire, qui laisse place à la guerre quand il est rompu.

La pérennité de la guerre amène une question anthropologique, posée par Raymond Aron dans *Paix et guerre entre les nations* (1962) : la guerre est-elle le produit de la nature belligène de l'homme ou est-elle un fait social ? Que l'on opte pour la vision hobbesienne – la guerre de tous contre tous –, ou pour la vision de Clausewitz – la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens –, reste que la guerre, souvent localisée, à l'exception des deux guerres mondiales du XX^e^ siècle, et de plus en plus disséminée, est un mode d'être récurrent des relations internationales, dont la cohérence

systémique est régie par le principe de compétition (Aron, 1962). Le monde en paix n'existe pas, et c'est la référence à la guerre qui donne la tonalité dominante d'une époque : ainsi de la « guerre de Cent Ans », qui ne signifie pas que Français et Anglais se sont battus continûment pendant un siècle, ou, entre 1919 et 1939, de « l'entre-deux-guerres ». À la différence du conflit, notion plus large qui n'implique pas nécessairement le recours à des forces armées, la guerre est un affrontement codifié et sanglant de groupes politiques. Elle révèle les choix géopolitiques de ceux qui s'y engagent.

La guerre a longtemps été la norme des rapports entre États et groupes humains. Elle structure la société dans la Sparte du Ve siècle av. J.-C., parce qu'elle est une valeur. De l'Antiquité à la fin du Moyen Âge, la guerre est vue comme positive parce qu'elle étalonne les vertus : force, courage, endurance, perception qui s'estompe ensuite sans jamais disparaître : les fascismes y voient l'affirmation d'une supériorité raciale. La guerre domine encore l'Europe du début des guerres de religion à la fin du siècle de Louis XIV, si bien que les historiens qualifient le XVIIe siècle de « siècle de fer ». C'est Sully, ministre du roi Henri IV, qui propose le premier, en 1610, de consolider la paix par un équilibre dans les relations internationales : il projette une confédération européenne qui associerait 15 États en Europe, définissant l'équilibre sur des bases institutionnelles (monarchies héréditaires, électives et républiques) et confessionnelles (États catholiques, luthériens, calvinistes). Par la suite d'autres projets de paix européenne émanent d'ecclésiastiques (l'abbé de Saint Pierre), de juristes (Grotius), de philosophes (Leibniz puis Kant et son *Projet de paix perpétuelle* , 1795). Si la paix comme réalité gagne du terrain au XVIIIe siècle, moins meurtrier que les siècles antérieurs, elle reste le plus souvent un horizon théorique.

Entre guerre et paix, la relation est fortement dialectique. La guerre puise volontiers sa légitimité dans le rétablissement de la paix, une dimension particulièrement fréquente dans le messianisme américain, d'abord en position de médiation – Theodore Roosevelt reçoit en 1906 le Nobel de la paix pour avoir contribué au règlement de la guerre russo-japonaise –, puis en position de belligérance – Wilson reçoit la même distinction en 1919 pour son plan de paix en quatorze points. En août 1941, la Charte de l'Atlantique, cosignée par Franklin Roosevelt et Winston Churchill, qui postule une paix planétaire mettant les hommes en « sécurité », à l'abri de « la pauvreté », précède de quelques mois l'entrée en guerre des États-Unis.

Inversement, il existe des paix coercitives où le vaincu est obligé de s'incliner face au traité de paix, créant ressentiment et instabilité susceptibles d'engendrer de nouveaux conflits. Les traités de Paris de 1919-1920, dont

celui de Versailles que l'Allemagne a dû signer sans pouvoir le discuter, est exemplaire d'une paix qui fait davantage de mécontents, y compris parmi les vainqueurs comme l'Italie, dont la « victoire mutilée » ouvre la voie au fascisme, que de satisfaits. Il est également clair que le pacifisme dominant au sein des démocraties occidentales dans les années 1930, lui-même lié à la mémoire de la Grande Guerre – « plus jamais ça » –, laisse progressivement les mains libres à Hitler et permet la marche vers une nouvelle guerre.

▶ Les mutations du XXe siècle

Toute guerre a des conséquences sur les manières de concevoir la paix et de la garantir. La guerre de Trente Ans, qui a impliqué la plus grande partie de l'Europe, génère ainsi à partir de 1648 un système « westphalien » fondé sur la souveraineté des États et le libre choix de leur religion.

La grande nouveauté du XXe siècle est de planétariser les enjeux de la guerre et de la paix. En 1914, la guerre devient mondiale du double fait de l'intégration des empires coloniaux dans la guerre et de l'intervention des États-Unis. Ce faisant, elle démultiplie le nombre des combattants, qui se comptent, pour chaque pays engagé, en millions et non plus en centaines de milliers. Le bouleversement des technologies militaires et l'évolution des armes conduit à réorienter les économies. En parallèle, les nécessités de la guerre recouvrent la vie des civils et les normes du droit, à travers le rationnement, la mobilisation des non combattants au service des industries de guerre, la censure.

L'augmentation du nombre des victimes (10 millions de morts pour la Grande Guerre, 60 millions pour la Seconde Guerre mondiale), l'effacement topographique des limites entre zones de guerre et zones de paix, la violation du droit de la guerre hérité du XIXe siècle (de la neutralité des États, de la protection des prisonniers et des blessés, du respect des civils qui constituent les deux tiers des morts entre 1939 et 1945), le poids des destructions et des réfugiés (40 millions en Europe en 1945), convergent pour faire naître des organisations internationales visant à promouvoir la paix par le dialogue entre les nations et l'arbitrage. La SDN en 1919 (qui fut inefficace, comme le dépeint Albert Cohen dans *Belle du Seigneur*), puis l'ONU témoignent de cette démarche.

Les deux guerres mondiales ont débarrassé la guerre – sauf dans le cas du terrorisme qui en est une forme dérivée –, de toute connotation positive. Mais en même temps, à partir de 1945, l'entrée dans l'âge du nucléaire a brouillé les frontières entre guerre et paix en modifiant l'articulation dialectique. On peut désormais parler d'imbrication, puisque qu'à partir

du moment où l'URSS se dote en 1949 de la bombe atomique, le risque d'une guerre apocalyptique, susceptible de détruire la planète, sans vainqueurs ni vaincus, devient une possibilité concrète qui oblige à repenser la paix comme un évitement de la guerre. Ce contexte fait naître le concept de dissuasion : se doter de l'arme nucléaire pour rendre toute guerre trop coûteuse pour un adversaire potentiel, comme le fait la France gaullienne. Il suscite aussi, paradoxalement, une course aux armements entre les États-Unis et l'URSS, pour maintenir un « équilibre de la terreur ». Après la crise de Cuba en 1962, cette guerre froide se mue en « détente », et la paix prend l'aspect de pourparlers sur la limitation des armements stratégiques (accords SALT 1 en 1972, puis SALT 2 en 1979 qui ne seront pas ratifiés). L'âge nucléaire suscite aussi des manifestations pacifistes très importantes au sein des sociétés civiles en Europe, qui touchent les grandes capitales européennes au début des années 1980, lors de la crise des « euromissiles ».

La guerre froide n'a pas fait disparaître la guerre effective, bien au contraire. La conflictualité s'est déplacée du Nord vers le Sud, vers le tiers-monde, dans des affrontements qui obéissent à des logiques propres, comme les guerres de décolonisation et d'indépendance, sur lesquelles viennent toutefois se greffer la rivalité entre les deux grands (Indochine et Corée dans les années 1950, Vietnam dans les années 1965-1975, multiples guerres israélo-arabes à partir de la naissance de l'État hébreu en 1948).

Le passage de la guerre mondiale à des guerres multiples, locales et disséminées, s'explique aussi par la multiplication des États (50 en 1945, 160 en 1990). La moitié des frontières actuelles n'existaient pas en 1914, et significativement le continent le moins belligène au XX^{e} siècle est l'Amérique latine, où les frontières ont peu changé. La poussée démographique dans les pays du Sud et les conflits ethniques constituent deux autres grands facteurs de conflictualité, surtout générateurs de guerres civiles, qui représentent 85 % des conflits depuis 1945 et sont particulièrement nombreuses en Afrique (Congo et Nigeria dès les années 1960). Ces guerres peuvent prendre un tour génocidaire au Rwanda ou Bosnie dans les années 1990. Elles peuvent aussi devenir des guerres interétatiques, comme le conflit israélo-palestinien qui mine le Proche-Orient depuis trois quarts de siècle, ou le conflit indo-pakistanais issu de la partition de l'Inde en 1948, et dont la question du Cachemire montre qu'il est toujours vivant. La grande caractéristique de ces conflits est d'être insolubles, la paix y prend l'aspect d'un horizon chimérique.

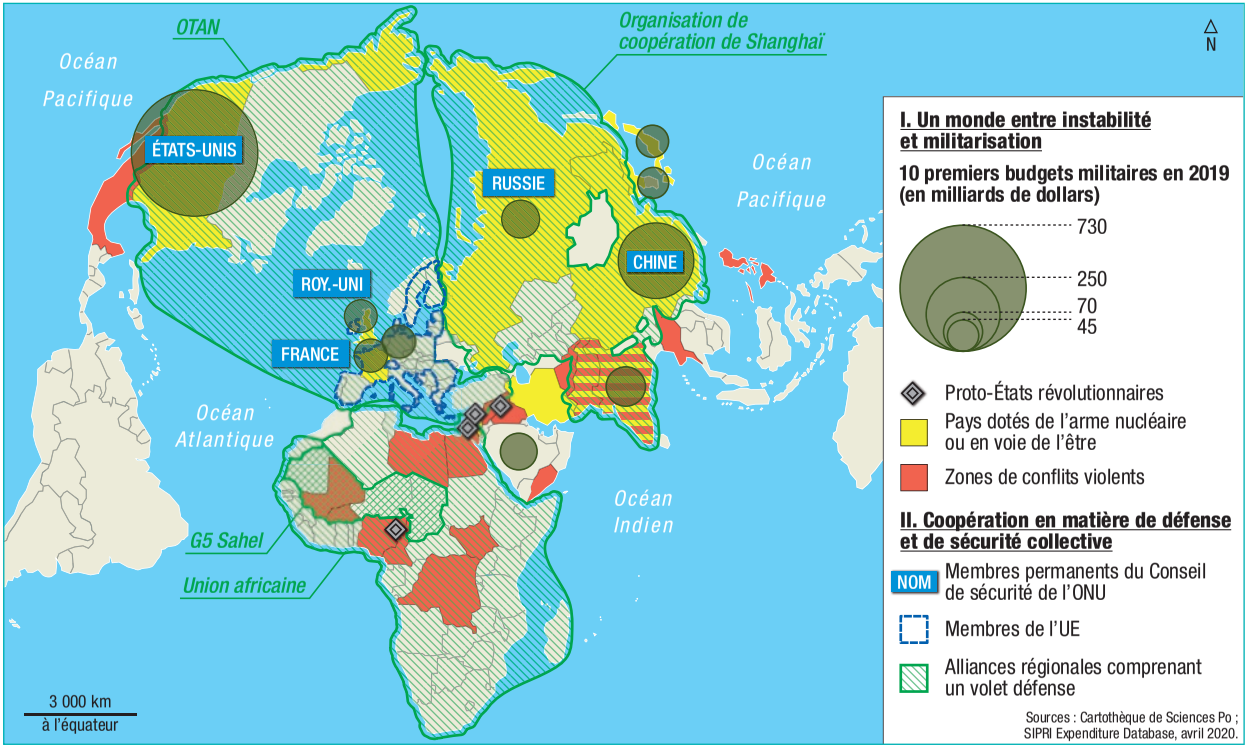
▶ Le mythe de la « fin de l'Histoire »

La fin de la guerre froide a une nouvelle fois modifié la relation entre guerre et paix. L'illusion d'une « *Pax Americana* » réalisant la « Destinée manifeste » en étendant la démocratie libérale à la planète et réalisant le rêve kantien (Fukuyama, 1992) a rapidement buté sur la première guerre du Golfe, conduite par l'ONU au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes mais conforme aux intérêts pétroliers américains, puis sur les attentats du 11 septembre 2001 qui ont désanctuarisé le territoire des États-Unis. La tendance de Washington à l'unilatéralisme, dénoncée par des hommes aussi différents que le ministre des Affaires étrangères Dominique de Villepin et Vladimir Poutine, a revivifié l'antiaméricanisme et amplifié simultanément ce mode de guerre à faible intensité militaire et forte intensité politique et médiatique qu'est le terrorisme, devenu assez puissant pour se territorialiser dans un « califat » autour de la vallée de l'Euphrate, en 2006.

En multipliant les guerres contre des États non démocratiques (Irak, Afghanistan, Libye), les puissances occidentales ont construit un « impérialisme orientaliste » (D. Batistella, 2011), qui « entend reconstruire l'autre tel qu'on voudrait qu'il soit » et a fait de l'ingérence, au nom des droits de l'homme, une norme prioritaire des relations internationales. Ces bonnes intentions ont généré des enfers : l'anarchie politique est devenue insoluble dans ces pays où les populations civiles sont les principales victimes du terrorisme. Une spirale belligène entre démocraties libérales et nébuleuses terroristes est enclenchée, d'autant plus difficile à apaiser que l'adversaire n'est pas un interlocuteur. Depuis 1945 en fait, c'est le concept même de victoire qui est remis en cause. Les États ne remportent plus de guerre, incapables de réaliser les quatre conditions cumulées posées par le politiste G. Minassian : la victoire militaire (remplir ses objectifs de guerre), la victoire politique qui s'y ajoutant permet la victoire stratégique, la transformation de l'ennemi en partenaire par la signature d'un traité durable, le renoncement à l'usage de la force pour régler tout nouveau litige.

Les guerres contemporaines sont d'autant plus complexes à saisir qu'elles sont majoritairement des guerres irrégulières à la fois par les acteurs en présence (qui ne sont pas forcément des États), l'usage de moyens illégaux (armes chimiques ou bactériologiques par exemple), les cibles visées qui sont de plus en plus les populations civiles, parfois dans leur identité (génocide). Les milices, formations armées non étatiques, sont moins contraintes par le droit international et peuvent utiliser des stratégies de

Un monde entre guerre et paix



terreur. Au total, la guerre est de moins en moins encadrée par le droit. On parle depuis le début du XXIe siècle de guerres hybrides pour désigner des contextes alliant des stratégies de guerre conventionnelles avec des guerres irrégulières. La guerre contre l'État islamique est à la fois conventionnelle avec des combats au sol et irrégulière avec l'usage du terrorisme par Daech. Avec le recours à la guerre informationnelle et à la cyberguerre, en sus des moyens classiques, les guerres contemporaines sont quasiment toutes des guerres hybrides. De même que les technologies militaires évoluent avec les drones et les robots, la propagande se mue en stratégie digitale, comme dans le conflit ukrainien de 2014. Les médias classiques sont alors relayés par les blogs, les réseaux sociaux, les messages diffusés par *smartphone*, dans une guerre de visions du conflit mêlant informations justes et *fake news*.

Avec la multiplication des guerres civiles ou des guérillas qui utilisent des techniques d'embuscades, de harcèlement, sans véritable ligne de front, les affrontements s'inscrivent de plus en plus au sein même des territoires habités, en milieu rural ou urbain. La diffusion de la guerre dans les espaces du quotidien rend la géographie, « reine des batailles » selon Ph. Boulanger, plus que jamais centrale pour comprendre les mouvements des acteurs en milieux difficiles (désert sahélien, milieu tropical humide par exemple) et la territorialisation des acteurs irréguliers (forêt, montagne, désert, espaces frontaliers qui peuvent servir de sites refuge pour des bases arrière, sites d'attaque choisis en fonction de leur portée symbolique, etc.). La géographie permet aussi d'envisager la guerre à toutes les échelles : le champ de bataille où sont déployées différentes tactiques, l'échelle régionale du théâtre des opérations qui allie tactique et stratégie opérationnelle (les États-Unis sont la seule puissance militaire à diviser le monde en théâtre d'opérations que ce soit sur terre, sur mer ou dans l'espace extra-atmosphérique avec la création de la *Space Force* en 2019) ou encore l'échelle plus petite de la stratégie générale. Même *Quand la Géographie sert à faire la paix* (Ph. Pelletier, 2017) par contrat social et régulation des conflits, « La géographie sert (encore) à la faire la guerre » (Y. Lacoste) ou du moins à en comprendre les logiques !

Comme la guerre, théoriquement hors-la-loi depuis le pacte Briand-Kellogg de 1929, a cessé d'être une valeur, phénomène accru par la baisse du seuil de tolérance à la violence des sociétés contemporaines, elle avance de plus en plus masquée. D'une part dans ses prétextes : au lendemain des attentats qui ont détruit les *Twin Towers*, l'administration américaine de George W. Bush a concouru à inventer des armes de destruction massives

qu'aurait possédé l'Irak de Saddam Hussein, mensonge d'État qui a été depuis révélé. La guerre avance aussi masquée dans ses représentations. En 1991, l'expédition contre l'Irak conduite militairement par les États-Unis et impliquant 34 pays dans le cadre d'une résolution de l'ONU invente la « guerre propre ». Les médias diffusent des images nocturnes d'obus éclatant dans le ciel, évoquant davantage un feu d'artifice qu'une guerre. Rien n'est montré des offensives terrestres, à peine quelques images de blindés irakiens détruits, mais ni morts ni blessés. Une guerre étrange « maquillée en paix » (selon l'écrivain J.-C. Carrière), très différente de ce que montraient les reportages des journalistes au Vietnam vingt ans plus tôt. Troisième caractéristique, la « guerre sans mort » visée par les États pour éviter la remise en cause de la part des opinions publiques conduit à des phénomènes de privatisation de la guerre, confiée à des entreprises de sécurité privée.

L'importance des guerres civiles et leur cortège de calamités – famines, épidémies, mouvements de réfugiés –, a donné plus de poids aux ONG qui multiplient les lieux d'interventions et cherchent à créer des zones de paix dans des territoires en guerre, sous la forme de couloirs humanitaires, tandis que d'autres comme *Amnesty International* constituent un observatoire des crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Lorsque la paix se dessine, sa consolidation passe de plus en plus par un travail de mémoire qui vise à lever le voile sur les non-dits des guerres et à réconcilier les protagonistes. Dans le cadre de la construction européenne, le développement des relations culturelles franco-allemandes a été pionnier, dans les années 1950-1960. Mais depuis la fin du XX^e^ siècle, les initiatives se sont multipliées, en particulier pour solder les séquelles des guerres civiles, telle la loi sur la Mémoire historique en Espagne (2007) ou la commission Vérité et Conciliation en Colombie, après des décennies d'affrontement entre le gouvernement de Bogota et les FARC. Le récent rapport Stora sur la colonisation et la guerre d'Algérie, qui vise à apaiser à la fois la relation entre Paris et Alger et entre communautés métropolitaines, s'inscrit dans cette dynamique. Le pacifisme n'est plus vu comme une trahison, comme au temps de la Grande Guerre, ni comme une abdication, mais comme une valeur cardinale des relations internationales, ce que souligne en creux la volonté de masquer les conflits. Toutefois, les évolutions dans la recherche de la paix soulignent qu'il est plus difficile de l'obtenir que de déclencher la guerre.

ZOOM

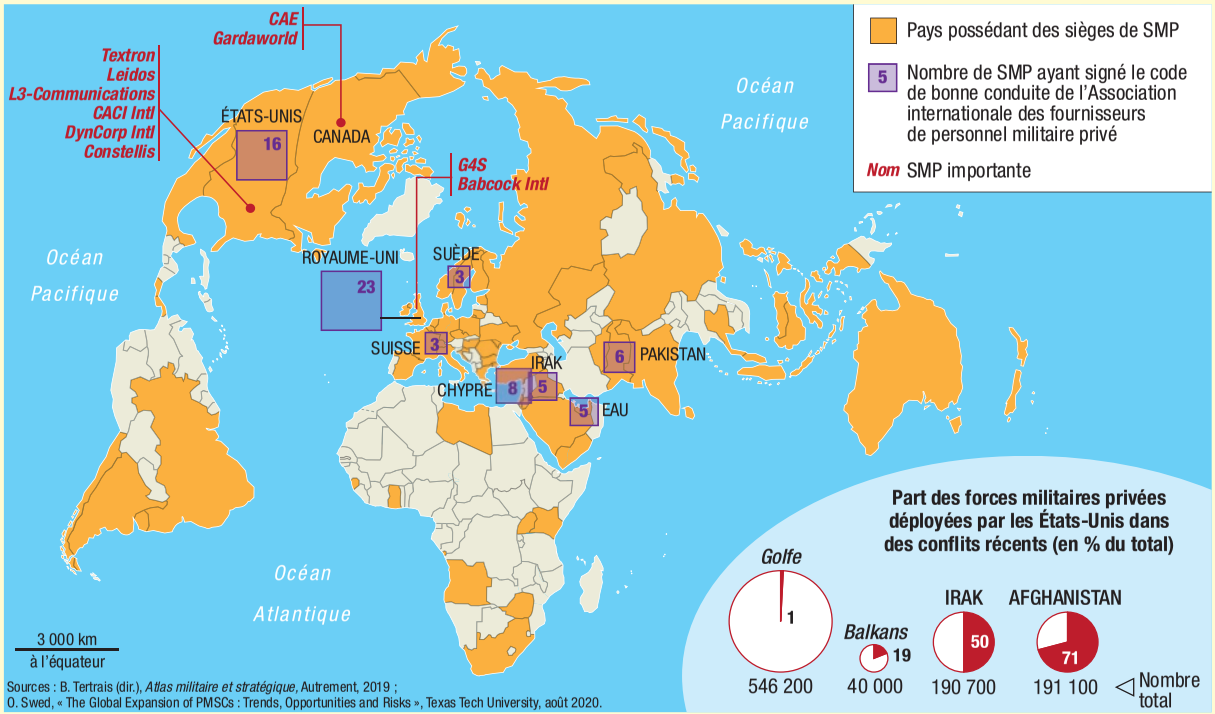
Les sociétés militaires privées

Les mercenaires existent depuis l'Antiquité, mais la tendance à la privatisation des conflits et de la sécurité s'est accélérée depuis la décennie 2000. Les acteurs sont nouveaux mais les fondements historiques du mercenariat sont toujours les mêmes : un commanditaire (État, ONG, entreprise), un entrepreneur de guerre (une entreprise de services de sécurité) et des employés (les *contractors*). L'externalisation de la guerre concerne tous les domaines : logistique, conseil militaire, combat. La présence de *contractors* de Blackwater/Academi dans la bataille de Falloujah en Irak en 2004, ou leur participation supposée à la traque de Ben Laden, les placent au centre des conflits. Au début des années 2000, Blackwater possède le plus grand centre d'entraînement militaire privé, à Moyock en Caroline du Nord. Les *contractors* sont alors plus nombreux que les soldats occidentaux sous uniforme : 1,5 *contractor* pour 1 combattant en Irak et 1,4 pour 1 en Afghanistan en 2013. La privatisation de la sécurité concerne également les espaces maritimes. Au large des côtes somaliennes, malgré les missions interétatiques comme l'opération *Atalante*, de nombreux États autorisent l'embarquement de gardes privés sur les navires qui traversent la zone.

Le procès de Blackwater, après la fusillade à Bagdad qui a entraîné la mort de 17 civils irakiens en 2007, pose la question de la régulation de ces SMP. La crainte d'une privatisation de la guerre qui échapperait aux États entraîne des réajustements. Les commanditaires anglo-saxons n'externalisent que les activités non combattantes et renforcent les liens informels, entre l'administration et les entreprises de services de sécurité et de services. Depuis 2006, Academi, qui appartient au groupe Constellis, a gagné plus de 1,8 milliard de dollars gouvernementaux. Toutefois l'effort de régulation est le fait des commanditaires occidentaux et des grandes SMP internationales, ce n'est pas le cas des autres acteurs ou des sous-traitants locaux.

Après les États-Unis, d'autres puissances comme le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud ou la Chine font aussi appel aux SMP. Ces structures jouent un rôle croissant dans la sécurisation des projets BRI de la Chine. Même si la Russie ne possède pas de SMP officiellement, le recours à ces acteurs non étatiques (comme le groupe Wagner) a évité à l'État russe d'endosser la responsabilité d'échecs militaires ou d'être impliqué dans des conflits régionaux au-delà de ses frontières. Contrairement à leurs homologues occidentales, les SMP Russes sont souvent directement utilisées dans des opérations militaires sur les terrains de conflit (Donbass, Syrie).

Les sociétés militaires privées



Sources : B. Tertrais (dir.), *Atlas militaire et stratégique*, Autrement, 2019 ;
O. Swed, « The Global Expansion of PMSCs : Trends, Opportunities and Risks », Texas Tech University, août 2020.

Un autre regard

GÉOPOLITIQUE

Les cinéastes américains et la guerre du Vietnam

C'est souvent par le cinéma que les États-Unis racontent leur histoire. Le « cinéma Vietnam », des années 1960 aux années 1990, a évolué de l'image du héros dressé pour faire barrage au communisme à un récit beaucoup plus critique. Les plus grands cinéastes américains – Coppola, Kubrick, de Palma, Cimino, Oliver Stone, lui-même ancien-combattant –, ont traité de la guerre du Vietnam.

Le film patriotique, justifiant l'action des États-Unis, né pendant le conflit avec *Les Bérets verts* de John Wayne (1969) a trouvé un nouvel essor dans les années Reagan avec la série des *Rambo*. Cependant la production la plus intéressante interroge sous différents aspects le rapport névrotique des Américains à cette guerre dans un cinéma d'exorcisme. Certains films pointent la désinformation de l'opinion et la censure comme *Good morning, Vietnam.* Presque tous soulignent la violence démesurée, des massacres de villageois (*Platoon)* aux bombardements au napalm (*Apocalypse Now*). Des films insistent sur les pertes de repères psychologiques et moraux des soldats (*Full Metal Jacket*, *Apocalypse Now*, *Casualties of war*), d'autres mettent en lumière la sociologie des combattants, souvent issus des classes populaires et des minorités raciales, et posent, à travers la question des vétérans, celle du retour à la paix et de la réinsertion (*Voyage au bout de l'enfer*). Ce cinéma reflète le déplacement d'une guerre conduite contre les autres à une guerre conduite par les États-Unis contre eux-mêmes.

Bibliographie

- T. Gomart, *Les Guerres invisibles, nos prochains défis géopolitiques*, Tallandier, 2021.
- P. Boulanger, *La Géographie, reine des batailles*, Perrin, 2020.
- G. Minassian, *Les Sentiers de la victoire. Peut-on encore gagner une guerre ?*, Passés composés, 2020.
- « La paix, illusions et réalités », *Questions internationales* n°100, 2020.
- B. Durieux, J.-B. Jeangène Vilmer et F. Ramel, *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, coll. Quadrige, PUF, 2017.
- D. Battistella, *Paix et guerres au XXIe siècle*, Petite Bibliothèque de Sciences humaines, 2011.

Voir aussi Armement — Conflit — Cyberespace — Défense — Désarmement — Frontière — Génocide — Gouvernance mondiale — Guerre froide — Organisation internationale — *Pax Americana* — Puissance — Renseignement — SDN — Terrorisme

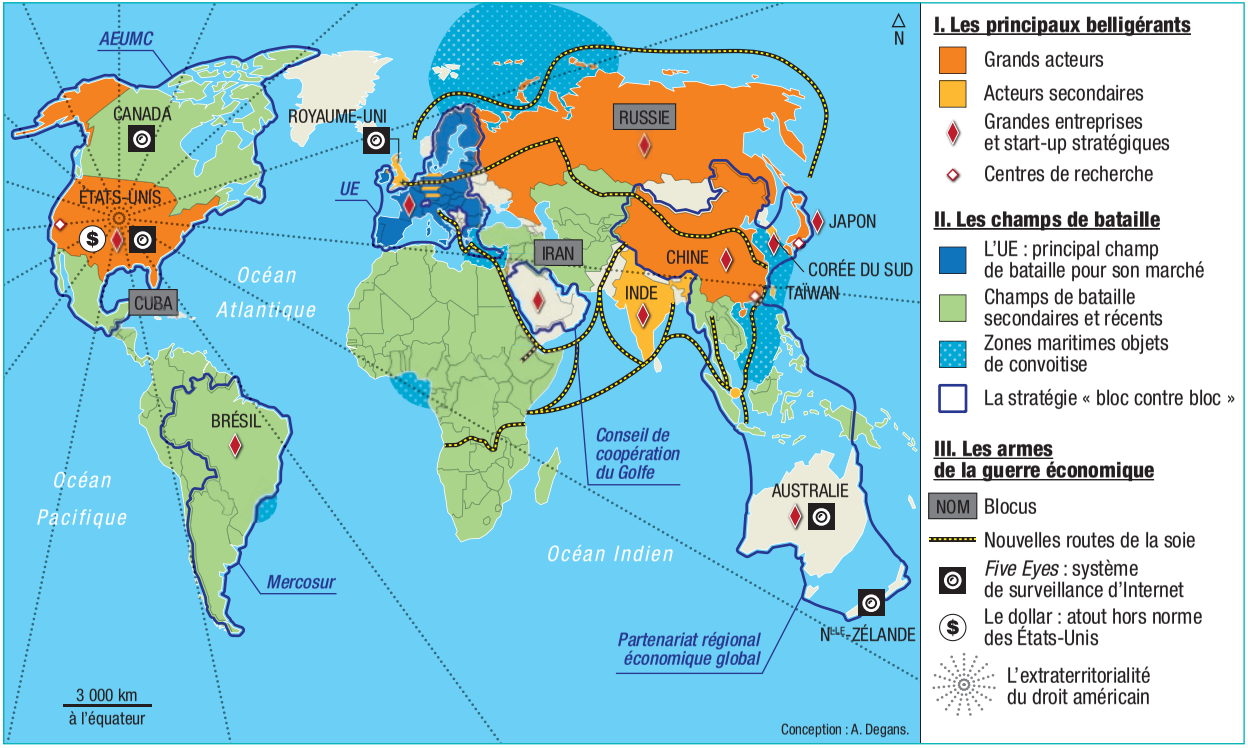
Guerre économique

Le stratège Christian Harbulot définit la guerre économique comme « l'expression majeure des rapports de force non militaires ». Elle est une confrontation d'ordre géoéconomique et géopolitique pour acquérir voire conserver les ressources nécessaires au fonctionnement économique d'un État, les ressources et marchés indispensables à une entreprise. Les acteurs de la guerre économique sont donc publics et privés. Elle n'est pas seulement une hypercompétitivité au cœur de la mondialisation. La guerre économique serait-elle une continuation de la guerre par d'autres moyens ?

La guerre économique est une pratique ancienne (mercantilisme du XVII^e siècle, blocus économiques lors de la Révolution française, guerres de l'Opium du XIX^e siècle), mais elle est plus systématique depuis le second XX^e siècle. Elle se déploie avec la reprise de la libération des échanges après la création du GATT. Pour le conseiller ministériel B. Esambert, « l'objet de cette guerre est pour chaque nation de créer chez elle assez d'emplois et de revenus croissants au détriment des pays voisins ». Les meilleurs combattants de cette guerre économique sont les Japonais, car elle soutient leur relèvement des années 1960 qui n'a rien de miraculeux. Le Japon pratique l'espionnage industriel qui lui économise une partie des dépenses de recherche-développement, il sous-estime volontairement sa monnaie pour doper ses exportations et reste très protectionniste alors qu'il a bâti une économie tournée vers l'exportation. Le METI en est le stratège. L'économiste français J. Boissonnat remarque que « même sans canon, le Japon reste une armée ». La stratégie de fermeture du marché intérieur associée à une industrie exportatrice soutenue par une monnaie sous-évaluée est reprise par les émergents d'Asie.

Les États-Unis ne sont pas en reste avec leur *brain drain* pour attirer les meilleurs scientifiques du monde et disposer d'une avance technologique qui assure une hégémonie, la sécurisation des approvisionnements, surtout le pétrole. Le « *smart power* » incarné par Hillary Clinton en est le faux nez aujourd'hui. Le rapport *Japan 2000* (CIA, 1991) pousse Washington, juste à la fin de la guerre froide, à édicter une doctrine de sécurité économique, comme le montre la stratégie de « blocs contre blocs » au niveau commercial. Bill Clinton annonce « un monde dans lequel les États comme les entreprises sont engagés dans une compétition sauvage sur les marchés mondiaux » et il se mue en « VRP » de son économie soutenant à l'international ses entreprises qui signent des contrats au détriment des firmes européennes ou nippones (cf. guerre commerciale Boeing-Airbus). Il crée

Une guerre économique mondiale



un *war room* pour restaurer la suprématie américaine et faire face à la perte de compétitivité économique. Le renseignement économique, fortement développé sous l'administration Obama, est au cœur de cette doctrine, ses excès sont dénoncés par E. Snowden.

L'URSS organise le renseignement économique avec notamment le KGB et sa « Direction T ». Ainsi le Tupolev TU-144 est réalisé grâce au vol des plans du Concorde. Aujourd'hui, le FSB – le successeur du KGB – continue à collecter les informations pour les technologies jugées porteuses.

La Chine se dote d'un État stratège qui organise la collecte d'informations sensibles, bloque des opérations de rachat de firmes, protège les co-entreprises qui pillent les secrets de fabrication à leur profit, rachète des mines, des terres, développe une politique de sécurisation des ressources et achète des firmes étrangères pour accéder aux brevets (Geely rachète Volvo).

En Europe, et singulièrement en France, on préfère ne pas voir ce qui contredit la vision d'une « mondialisation heureuse », selon la célèbre formule de l'essayiste A. Minc, basée sur un commerce qui abolit les frontières. Or l'UE n'est qu'une puissance commerciale. La guerre économique renvoie à la puissance, ce contre quoi s'est bâtie l'Europe communautaire. Au niveau géopolitique, les Européens ne veulent pas froisser l'allié américain. Ce n'est qu'avec l'élection de Donald Trump et la politique très agressive de Xi Jinping que les yeux se dessillent, lentement. La guerre économique se déploie aussi dans la cybersphère.

Bibliographie

- A. Laidi, *Histoire mondiale de la guerre économique*, Perrin, 2016.
- C. Harbulot, *La Main invisible des puissances, Les Européens face à la guerre économique*, Armand Colin, 2012.
- B. Esambert, *La Guerre économique mondiale*, Olivier Orban, 1991.

Voir aussi Échanges internationaux — Intelligence économique — Mondialisation — Paix économique — Renseignement

Guerre froide

« Antagonisme enraciné dans des idéologies irréconciliables, structuré autour d'une partition géographique et d'une dissuasion stratégique, et disputé dans une pluralité de sphères » (F. Romero), la guerre froide oppose dans son sens le plus largement admis le bloc occidental libéral mené par

les États-Unis au bloc communiste mené par l'URSS des lendemains de la Seconde Guerre mondiale à la chute du mur de Berlin en 1989 et l'implosion de l'URSS en décembre 1991. Les débats historiographiques concernant la guerre froide portent sur son extension chronologique, ses bases idéologiques, sa dimension géographique et ses acteurs.

Plusieurs phases sont classiquement identifiées : la « guerre froide » au sens strict correspond à la formalisation de la rupture de la Grande Alliance contre le nazisme, des doctrines Truman et Jdanov en 1947 à la mort de Staline en mars 1953, autour de crises en Europe (Berlin, Prague) et en Asie (Chine, Corée). Les idéologies s'opposent officiellement, économiquement (plan Marshall) et militairement : avec « l'équilibre de la terreur » atteint en 1949 quand l'URSS se dote, elle aussi, de l'arme atomique, les risques d'une « destruction mutuelle assurée » empêchent désormais toute rupture d'équilibre, y compris entre OTAN (1949) et pacte de Varsovie (1955), faisant de la guerre froide une « paix impossible, guerre improbable » (R. Aron).

La mort de Staline enclenche une phase de « coexistence pacifique » à son tour mise en danger avec la crise des fusées de Cuba en 1962 qui, elle, débouche sur une « détente » couronnée par les accords d'Helsinki en 1975, avant que l'URSS ne s'engage dans une « guerre fraîche » synonyme de course en avant mettant son prestige et ses finances à mal et conduisant M. Gorbatchev à engager des réformes internes (*Glasnost*, *Perestroïka*) et un dialogue avec l'Occident qui pousse son avantage avec le projet d'Initiative de défense stratégique (IDS). L'effondrement du bloc de l'Est met *de facto* fin à la guerre froide.

Au-delà d'une simple chronologie de l'antagonisme Est-Ouest, la guerre froide révèle la capacité des deux Grands à faire du monde l'échelle de leur affrontement, par acteurs et « conflits périphériques » interposés : la guerre de Corée (1950-1953), les guerres du Vietnam (1964-1973) et d'Afghanistan (1979-1985) en Asie ; les guérillas communistes en Amérique latine combattues par des gouvernements aidés par les États-Unis ; des guerres civiles en Afrique entretenues par les deux Grands. Ce n'est qu'en Europe que la guerre semble avoir disparu, sans doute et paradoxalement à cause du surarmement du continent.

Les aspects militaires sont considérables (les dépenses militaires dépassent les 450 milliards de dollars en 1981) mais sont loin d'être les seules composantes de la guerre froide : la culture est une arme, la propagande multiple – cinéma, littérature, musique, radio – et les intellectuels sont tellement mobilisés, y compris lors de la « chasse aux sorcières »

menée aux États-Unis par le sénateur McCarthy entre 1950 et 1953, que rares sont ceux qui, à l'instar d'Albert Camus en France, parviennent à y échapper. L'aspect psychologique enfin est un élément fondamental voire fondateur d'une stratégie d'un « risque calculé de bord du gouffre ».

La guerre froide est aussi un moyen pour chacun des Grands de se constituer et maîtriser un pré-carré : les nombreuses crises intérieures comme, à l'Est, Berlin en 1953 et 1961, Prague en 1948 et 1968, Budapest en 1956, Varsovie en 1956, 1968 et 1981, n'ont jamais débouché sur une intervention du camp adverse, ce qui pourrait témoigner d'un partage officieux du monde.

La guerre froide permet également de voir comment les enjeux de puissance se combinent à toutes les échelles : ils s'imbriquent à des enjeux sociopolitiques locaux à la *Don Camillo*, nationaux (éviction des ministres communistes italiens et français en 1947, coup d'État de Pinochet au Chili le 11 septembre 1973, guerres civiles en Angola [1975-2002] et Mozambique [1976-2019]…) et internationaux, faisant de l'ONU à la fois la tribune, l'otage et la caisse de résonance de la volonté de deux Grands de privilégier la « pactomanie » régionale.

Totale, la rivalité ne débouche cependant pas sur une guerre classique. De la sorte, plusieurs historiens à l'instar d'André Fontaine ou Eric Hobsbawm font de l'antagonisme entre capitalisme et communisme le moteur d'une guerre froide qui commencerait en fait dès le coup d'État bolchevique d'octobre 1917 en Russie et qui définirait le XX^e^ siècle, marquant le monde entier de son empreinte, y compris les zones qui semblent échapper à sa grille de lecture comme le Moyen-Orient et les pays qui, depuis la conférence de Bandoeng en 1955 avaient refusé d'entrer dans la logique bipolaire soit en réclamant la reconnaissance d'un « tiers-monde » soit par une logique de non-alignement.

Le retour de l'expression « guerre froide » au début des années 2020 pour tenter de qualifier les rapports de force internationaux où la Chine, pourtant ancien leader du « tiers-monde » et du non-alignement, aurait remplacé l'URSS comme « meilleur ennemi » des États-Unis voire de l'Occident pousse à savoir si, réellement, ce sont des « belligérants » et, si oui, s'ils emploient bien toutes les ressources de l'intimidation, de la propagande et de la subversion, voire de la guerre locale : l'affrontement est-il bien idéologique, diplomatique, économique et culturel ? Et dans ce cas, les acteurs en jeu sauront-ils, à moyen ou long terme, éviter de se trouver directement aux prises malgré leur course à l'armement ?

Bibliographie

- S. Kott, *Organiser le Monde. Une autre histoire de la guerre froide*, coll. L'Univers historique, Seuil, 2021.
- O. A. Westad, *Histoire mondiale de la Guerre froide, 1890-1991*, Perrin, 2019.

Voir aussi Guerre/Paix — Nucléaire — Occident — OTAN — Renseignement

Hégémonie

L'*hegemon*, selon la définition qu'en donne Thucydide au v^e^ siècle av. J.-C., renvoie au chef, à celui qui est en tête, celui qui conduit. B. Badie, dans *L'Hégémonie contestée, les nouvelles formes de la puissance internationale*, ajoute que c'est aussi un acteur qui produit un ordre et qui est capable de le maintenir. Toutefois, selon le politologue, l'hégémonie est un mythe, car aucun acteur n'a été en position d'hégémonie totale dans l'histoire. En revanche, il est intéressant d'analyser les tentatives d'hégémonie (notamment de la part des États-Unis) et les raisons de leur mise en échec. Pour B. Badie, il n'y a aujourd'hui plus de situation d'hégémonie possible car la majorité des États du monde sont des États contestataires.

Hub

Dans le cadre de réseaux de communication mondialisés, un *hub* est un nœud, une plate-forme centrale, autour de laquelle convergent et sont redistribués les flux majeurs. Le *hub* aéroportuaire désigne la plateforme de correspondance choisie par une compagnie aérienne pour y faire transiter l'essentiel de ses vols et y assurer des correspondances rapides vers des sous *hubs* régionaux. Le *hub* maritime qualifie les grands ports pivots, centres d'éclatement pour le transport des marchandises. Ils sont souvent reliées au rail, à la route ou à la voie d'eau.

Hydropolitique

Le terme a été forgé dans les années 1990 par des chercheurs américains pour analyser la multiplication des tensions entre États ou au sein d'un

État, du fait de l'inégale répartition de la ressource en eau et de sa raréfaction. Même si le géographe canadien F. Lasserre montre qu'il n'y a pas à proprement parler de guerres de l'eau, la problématique de l'eau renvoie à des jeux de pouvoirs à toutes les échelles, à des rapports de domination (pour ceux qui contrôlent la ressource) et de dépendance (pour ceux qui sont en situation de pénurie).

Identité

La question de l'identité se pose à la fois en termes de privation et de revendication d'identité, qui constituent deux phénomènes historiques parallèles.

Au XX^{e} siècle, la privation d'identité a d'abord été une perte de nationalité, quand les réfugiés de la Grande Guerre, comme ceux qui fuyaient la Russie bolchevique, sont devenus apatrides. Cette question des réfugiés rejoue en 1945, avec plus de 40 millions d'Européens déracinés. Mais elle a aussi pris la forme, lors du génocide arménien de 1915 et de manière plus systématique avec la Shoah, d'une volonté d'extermination de peuples, avec dans ce dernier cas une procédure de déshumanisation des individus, privés de personnalité et réduits à des matricules dans les camps nazis.

La protection de l'identité a été prise en charge par les institutions internationales dès l'époque de la SDN, dans le cadre du Haut-Commissariat aux réfugiés, par le passeport Nansen destiné à protéger les apatrides, puis après 1945 dans le même cadre sous l'égide de l'ONU. Celle-ci garantit le droit de tout individu à une nationalité, par l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et le droit de tout enfant à avoir une identité, au titre de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

Les privations d'identité n'ont pas pour autant disparu. Les apatrides restent nombreux dans certains pays d'Afrique comme la Côte d'Ivoire, souvent parce que leur famille résidait avant la décolonisation dans un État autre que celui de leur lieu de naissance. Des citoyens ex-soviétiques qui résident dans les pays Baltes n'ont plus de nationalité. Par ailleurs les persécutions identitaires, pour des raisons politiques et religieuses, persistent. Dans les années 1960 de nombreux Kurdes ont été privés de la nationalité syrienne, les musulmans de Bosnie ont fait l'objet d'une tentative de génocide au lendemain de l'éclatement de la Yougoslavie, tout comme aujourd'hui les Rohingyas au Myanmar, qui fuient vers le Bangladesh, ou les Ouïgours qui font l'objet au Xinjiang d'une politique de déculturation de la part du gouvernement de Pékin.

La mondialisation et les déséquilibres écologiques font enfin fait peser une menace de disparition culturelle sur des groupes humains peu nombreux, en particulier en Amazonie ou au Caucase.

Les revendications identitaires constituent l'autre volet de la question. Depuis le Printemps des peuples de 1848, elles ont constitué un moteur des relations internationales et se sont radicalisées en hypernationalisme dans l'entre-deux-guerres, avec le développement des fascismes revendiquant des minorités en Europe, comme les Allemands des Sudètes. Effacées un temps par la guerre froide, elles ont ressurgi depuis. Les conséquences de la chute du mur de Berlin, avec la partition de la Tchécoslovaquie et l'éclatement de la Yougoslavie, ont pu être interprété par l'historien polonais Krzysztof Pomian comme un « retour des nations ».

Ces revendications constituent aujourd'hui un élément déstabilisateur des relations internationales à différents niveaux. Au niveau international par le radicalisme religieux qui constitue une forme, parfois violente, de résistance aux acteurs de la mondialisation. Ensuite par des sécessionnismes régionaux hérités de l'histoire et/ou motivés par des considérations économiques – la Belgique flamande, la Catalogne, la Ligue du Nord italienne, l'Écosse qui refuse le Brexit –, parfois encouragés de l'extérieur, comme dans l'Est de l'Ukraine. En troisième lieu, associé à la xénophobie et au refus de l'immigration, le repli identitaire est un moteur du populisme en Europe, dans la Hongrie de Orban ou la Pologne de Duda, mais aussi aux États-Unis dont la tradition d'isolationnisme (« *America First* ») et de barrage aux migrants a été revivifiée par le programme de Donald Trump, qui a joué sur le complexe obsidional de la « minorité blanche ». Enfin les questions identitaires restent très présentes dans tous les pays qui ont un passé colonial. Le développement récent d'une reconnaissance culturelle des minorités – musée de l'histoire de l'immigration à Paris, musées nationaux des Amérindiens et de la culture afro-américaine à Washington – ne masque pas la persistance, en France comme aux États-Unis, d'une ségrégation de fait. Aux États-Unis, l'analyse des violences policières souligne la résilience du racisme et a déclenché un mouvement de protestation afro-américain – « *Black Lives Matter* », qui ramène l'Amérique à ses problématiques des années 1960.

Bibliographie

- B. Badie, *Nous ne sommes plus seuls au monde, un autre regard sur l'« ordre international »*, La Découverte, 2016.

Voir aussi Culture — États-Unis — Minorité — Mondialisation — Nation

Île, insularité

Au premier abord, la définition de l'île est simple : une terre entourée d'eau de toutes parts. En réalité, les définitions de l'île varient, même les plus officielles et institutionnelles. Selon les Nations unies, il y a sur notre planète 460 000 îles. Pour être répertoriée, une île doit être une terre émergeant de l'eau, de préférence habitable, ce qui exclut beaucoup de rochers et d'îlots. Théoriquement, l'île ne peut pas être une construction artificielle, même si la Chine essaie d'en faire reconnaître comme des îles. Selon la définition Eurostat de la Commission européenne, une île est un territoire entouré d'eau, possédant au moins 50 habitants, non relié au continent par un dispositif permanent (pont, tunnel, chaussée…), distant d'au moins un kilomètre du continent et n'abritant pas de capitale d'un État membre de l'UE (Eurostat, 1994). L'Irlande, Malte et Chypre, États membres de l'UE, ne sont donc pas considérées comme des îles.

L'insularité désigne l'ensemble des conséquences entraînées par le fait d'être une île, soit la discontinuité constituée par la limite qui isole l'espace géographique considéré et la distance qui le sépare des autres espaces. La discontinuité terre-mer peut vite devenir un facteur d'isolement et d'enfermement, mais elle peut au contraire constituer une opportunité pour le développement des îles comme antimondes (espace de relégation, mais aussi espace où se développent des stratégies opportunistes où les micro-États insulaires n'hésitent pas à brader leur souveraineté pour attirer les acteurs de la mondialisation). L'insularité peut être également subjective et dépendre des représentations que les différents acteurs se font de l'objet insulaire, par nature ambivalent. Ainsi, le Royaume-Uni n'est pas une île au sens institutionnel, mais l'insularité explique néanmoins en grande partie la nature ambivalente voire conflictuelle de ses relations avec le continent européen. Le Brexit renforce une insularité qui a toujours existé (en juin 1944, le Premier ministre anglais Winston Churchill confiait au général de Gaulle : « Chaque fois que nous devrons choisir entre l'Europe et le grand large, nous choisirons le grand large »).

Les îles sont au centre des enjeux économiques et géopolitiques de la mondialisation. Une île permet de contrôler une ZEE, c'est-à-dire un espace maritime dans lequel il y a des ressources, ce qui crée des conflits. En 1982, le Royaume-Uni n'a pas hésité, à lancer des sous-marins nucléaires pour récupérer les îles Falkland (Malvinas/Malouines pour les Argentins) situées face aux côtes argentines. Aujourd'hui, dans la mesure où des réserves en

Royaume-Uni : les diverses facettes de l'insularité



I. Un vaste réseau d'influence bâti sur l'insularité

- Territoires britanniques d'outre-mer : souveraineté du Royaume-Uni, sous la responsabilité du ministère des Affaires étrangères et du *Commonwealth*
- Dépendances de la couronne : souveraineté personnelle de la reine. N'appartiennent pas au Royaume-Uni
- États du *Commonwealth* : États indépendants sous la coupe symbolique de la reine d'Angleterre (héritage de l'empire colonial)

II. Des îles trous noirs de la finance internationale

30 Places financières considérées comme opaques (indice d'opacité financière 2020) : Rang des territoires britanniques d'outre-mer et dépendances (sur 133)

Sources : « Géopolitique des îles en 40 cartes », *Le Monde*, Hors-série, juillet-août 2019 ; Financial Secrecy Index, 2020.

hydrocarbures sont avérées, les Argentins sont déterminés à continuer d'en revendiquer la souveraineté. Les ressources peuvent également être terrestres (phosphate dans l'île de Nauru, nickel en Nouvelle-Calédonie). Les îles sont également des points d'appui, des escales incontournables. Malte est ainsi un acteur majeur du fret maritime en Méditerranée. Les îles sont les nouveaux centres de la planète financière : les paradis fiscaux ne sont pas tous insulaires, mais il y a une forte proportion d'îles parmi eux. Les possessions ou anciennes possessions britanniques comme Guernesey, Jersey, l'île de Man, les Bermudes, les îles Caïmans, les Îles Vierges britanniques constituent des territoires offshore très prisés des grandes puissances. Les îles sont également des paradis pour les touristes, qui souhaitent vivre une Robinsonnade inédite le temps des vacances (mais avec tout le confort moderne !). Les petits acteurs insulaires sont enfin devenus des acteurs géopolitiques qui défendent leurs intérêts à l'ONU. Face à la menace du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer qui en est la conséquence, ils tentent de faire du *lobbying* à l'échelle internationale, pour faire entendre leur voix. L'AOSIS (Alliance des petits États insulaires) a joué un rôle important lors de la COP21.

Bibliographie

- M. Redon, *Géopolitique des îles, des îles réservées aux îles mondialisation*, Le Cavalier Bleu, 2020.
- « Géopolitique des îles en 40 cartes », *Le Monde*, Hors-série, juillet-août 2019.

Voir aussi Antimonde — Caraïbe — Changement climatique — Conflit — Espace maritimes — Méditerranée(s) — Offshore — ZEE

Impérialisme

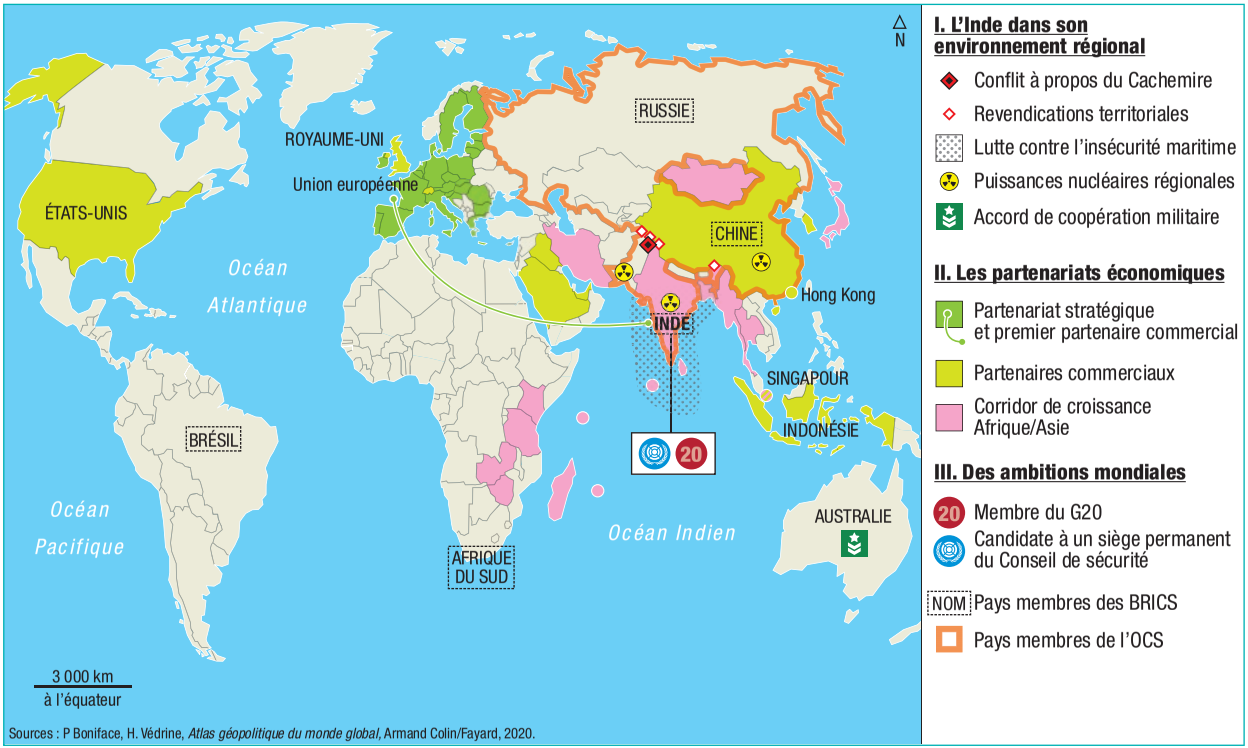
Le mot latin *imperium* (pouvoir) a donné *imperialism* en anglais (1878) pour désigner le mouvement des idées et la politique coloniale de l'Empire britannique, alors qu'en France on parle de colonialisme. Le terme s'étend ensuite pour désigner les politiques d'expansion des puissances européennes, mais aussi du Japon et des États-Unis. L'impérialisme instaure un rapport de domination politique, économique ou culturelle d'un État sur un ou plusieurs autres. Pour les marxistes, l'impérialisme est « le stade suprême du capitalisme » (Lénine, 1916).

Inde

État-continent de 3,2 millions de km², géant démographique avec ses 1,3 milliard d'habitants, l'Union indienne, née en 1947, est un pays fédéral multiculturel de 29 états, une puissance émergente en Asie du Sud et un acteur global sur la scène internationale.

Les atouts de la puissance indienne sont d'abord démographiques : sa population nombreuse (qui devrait dépasser celle de la Chine à l'horizon 2050) et encore jeune représente un marché intérieur conséquent pour le développement économique du pays. La diaspora estimée à 31 millions de personnes, joue un rôle économique essentiel grâce aux transferts de fonds, mais aussi grâce à des hommes d'affaires qui investissent tant en Inde que dans le reste du monde comme Lakshmi Mittal ou Azim Premji, fondateur de Wipro. Les atouts sont également économiques : elle dispose de points forts tels les services informatiques (10 % du PIB, 25 % des exportations) grâce à des géants de taille mondiale (Tata Consultancy Services, Infosys et HCL Technologies), le secteur pharmaceutique, notamment autour des médicaments génériques et des vaccins (l'Inde fournit 20 % de l'offre mondiale pour les premiers, plus de 50 % pour les seconds), l'automobile (Tata, Maruti Suzuki), la métallurgie, la cimenterie, l'énergie (Adani et Reliance Industries). Le plan « *Make in India 2025* » lancé par Narendra Modi en 2014 vise à accélérer la production manufacturière dans le pays. Huawei fabrique ses *smartphones* à Chennai et Foxconn produit depuis 2019 les iPhones dans des usines indiennes, afin de bénéficier d'une main-d'œuvre moins chère qu'en Chine. Ses atouts sont enfin géopolitiques : l'Inde est une puissance militaire (5e budget mondial) et nucléaire (non-signataire du TNP). Elle mène une diplomatie navale active avec une flotte de 160 bâtiments dont trois porte-avions. L'Inde se considère comme une puissance tutélaire de l'océan Indien et cherche à exercer un certain *leadership* au sein de cet environnement régional : en 1997 elle est membre fondateur de l'IORA ; en 2008, elle lance l'IONS, forum multilatéral qui vise à promouvoir la coopération entre les marines militaires des États riverains et insulaires de l'océan Indien. Depuis 2016, elle organise quelques jours avant Davos le Dialogue Raisina, un forum multilatéral consacré aux questions internationales et globales (enjeux maritimes au sein de l'Indopacifique, nouveaux défis stratégiques, défis écologiques, etc.). Enfin grâce au yoga, à la richesse de sa littérature et de son cinéma (l'industrie de Bollywood est très active avec plus de 2 000 films par an mais l'Inde produit également

L'Inde et le monde



Sources : P Boniface, H. Védrine, *Atlas géopolitique du monde global*, Armand Colin/Fayard, 2020.

un nombre croissant de films indépendants), elle exerce son *soft power* à l'échelle régionale et mondiale.

Toutefois pour être une puissance économique et politique de premier plan, l'Inde doit encore relever un grand nombre de défis. Elle est le pays des grands écarts sociaux : si elle abrite parmi les plus grandes fortunes de la planète (Gautam Adani est la deuxième fortune mondiale), une grande partie de la population est confrontée à la pauvreté (sous-alimentation chronique, conditions sanitaires médiocres, 700 millions d'Indiens vivant en dessous du seuil de pauvreté), en particulier en milieu rural, où vit encore la majorité de la population, malgré une urbanisation rapide. Politiquement, elle n'est pas une démocratie sans faiblesses. Le système des castes continue de structurer la vie économique et politique. La valorisation de l'hindouïté par le parti nationaliste BJP et la promulgation en 2019 d'une nouvelle loi sur la citoyenneté indienne, attribuée sur des critères religieux, remettent en cause la dimension multiculturelle de la démocratie inscrite dans la Constitution, et renforcent la marginalisation des musulmans et des chrétiens. Sur le plan économique, les défis logistiques nuisent à la compétitivité de l'Inde : malgré leur modernisation depuis les années 1990 (rôle du groupe Adani), les ports indiens sont encore peu insérés dans les circuits régionaux et mondiaux. L'État s'est également engagé depuis les années 2000 dans une politique de développement territorial, orientant les investissements le long de corridors de transport modernisés. Cinq « corridors industriels ou économiques » ont été officiellement identifiés par le gouvernement indien, reliant les plus grandes agglomérations du pays que sont Delhi, Mumbai, Kolkata, Chennai, Bangalore, et Ahmedabad. Ces politiques sont indispensables, non seulement pour atténuer les fortes disparités spatiales du pays, mais aussi pour attirer les investisseurs étrangers. Cependant, les investissements publics sont limités par l'important déficit budgétaire (10 % du PIB en 2019) qui s'est creusé davantage avec la crise de la Covid-19. Enfin, l'Inde doit faire face à un environnement régional conflictuel : conflit au Cachemire avec le Pakistan, litiges avec la Chine sur la délimitation de leur dyade dans l'Aksai Chin et l'Arunachal Pradesh, rivalités stratégiques également avec sa rivale dans l'océan Indien, ainsi que sur le continent africain où l'Inde promeut une diplomatie sur le principe du co-développement Sud-Sud.

Bibliographie

- C. Jaffrelot (dir.), *L'Inde contemporaine, de 1990 à aujourd'hui*, Pluriel, 2019.
- « Géopolitique de l'Inde », *Hérodote* n° 173, La Découverte, 2019/2.

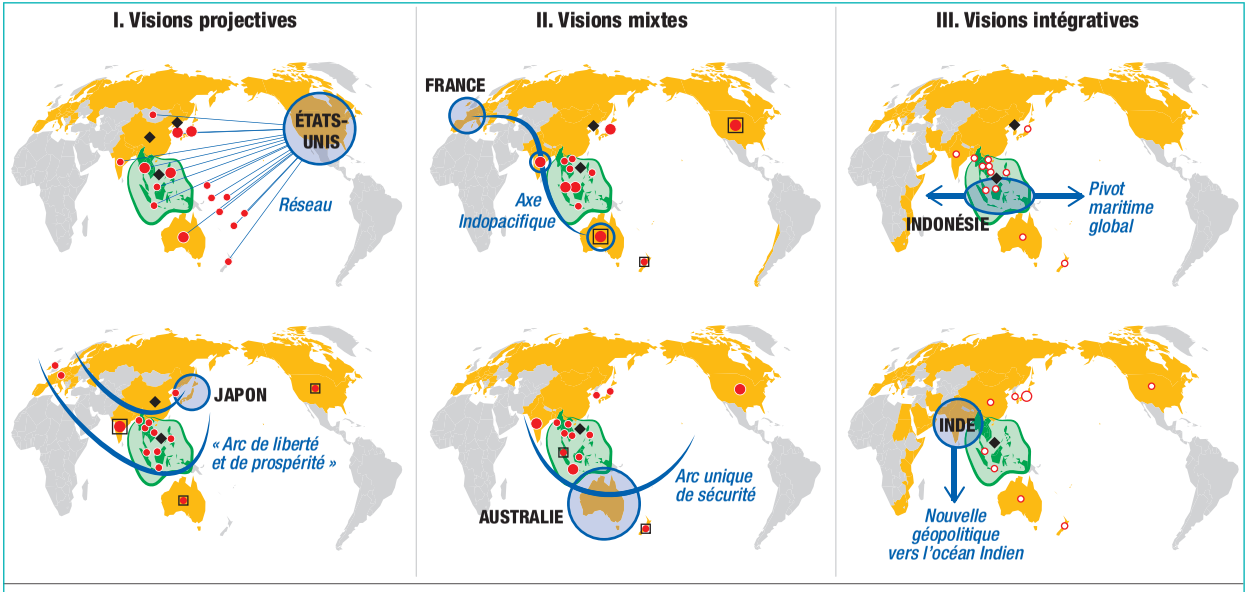
Voir aussi Afrique — Asie — Chine — Émergence — Golfe Persique — Indopacifique — Inégalités — Japon

Indopacifique

La multiplication des enjeux stratégiques en Asie ces dernières années a entraîné une prolifération des dénominations au contenu souvent flou et ambivalent : « Asie-Pacifique », « collier de perles », « nouvelles routes de la soie », « Indopacifique ». Cette dernière expression, censée détrôner celle d'Asie-Pacifique considérée comme obsolète, renvoie à la fois à un espace, qui va de l'Afrique aux États-Unis, à la confluence de l'océan Pacifique et de l'océan Indien, et à un concept, qui résulte de la projection stratégique de grandes puissances maritimes au XXIe siècle : les États-Unis, le Japon, l'Inde, l'Australie et la France. Le terme n'est pas nouveau puisque, sa première apparition officielle date de 1948, lorsque la FAO a créé le Conseil indo-pacifique des pêches aux Philippines. La réinvention du terme par le Premier ministre japonais Shinzo Abe, lors d'un discours devant le Parlement indien en 2007, dans lequel il évoque les possibilités d'une coopération des « démocraties maritimes » de l'Asie, souligne les changements géopolitiques à l'œuvre dans la région. Le Japon lance alors un dialogue stratégique informel avec les États-Unis, l'Inde et l'Australie, le Quad (*Quadrilateral Security Dialogue*). Il faut toutefois attendre 2017 pour que des actions concrètes soient véritablement menées.

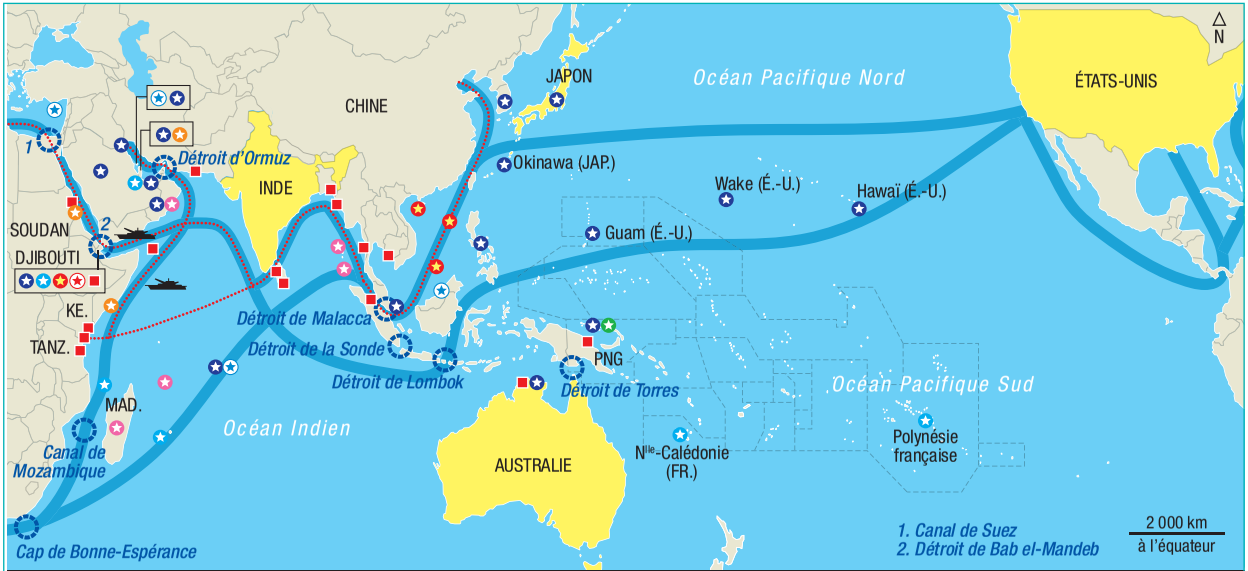
L'appropriation par un nombre croissant d'acteurs du concept d'Indopacifique s'explique à la fois par la montée en puissance de la Chine, sa politique de colonisation en mer de Chine du Sud, sa présence de plus en plus marquée dans l'océan Indien, mais aussi par l'instabilité de la zone et l'insécurité maritime qui règne dans un espace vital pour l'économie mondiale. Ainsi la France, qui du fait de la possession de départements et territoires ultramarins au sein de la zone (soit 1,6 million d'habitants et 90 % de sa ZEE) y a des intérêts multiples, a défini en 2018 et 2019 une stratégie de défense pour l'Indopacifique. Sous l'impulsion de l'Indonésie, qui cherche à renforcer sa situation au sein des connexions maritimes régionales, les pays de l'ASEAN ont également établi en 2019 une vision pour cet espace. L'Union européenne s'intéresse enfin aux enjeux maritimes de la région, dans le cadre notamment de l'opération *Atalante* de lutte contre la piraterie. En quelques années, le concept est ainsi devenu un concept clés pour

Visions comparées de l'Indopacifique



Source : Atelier de cartographie de Sciences Po.

Les enjeux stratégiques dans l'Indopacifique



I. Une région stratégique

- Détroit stratégique
- Principale route maritime du commerce mondial

II. Une région convoitée sous surveillance

État ou territoire accueillant une base ou facilité militaire

- Américaine
- Française
- Britannique
- Turque
- Chinoise
- Indienne
- Japonaise
- Australienne

- État membre du dialogue stratégique du Quad
- Opération *Atalante* de lutte contre la piraterie

III. Une région au cœur de la stratégie chinoise

- Principaux ports financés par la Chine (projet BRI)
- Route maritime du projet BRI

Source : « Indo-Pacifique », *Les grands dossiers de Diplomatie* n°53, octobre-novembre 2019..

les chancelleries et les états-majors et a fait l'objet de multiples séminaires, doctrines gouvernementales, sommets minilatéraux ou encore d'exercices militaires conjoints (exercices *Malabar* qui ont impliqué l'ensemble des membres du Quad en 2020 ou l'exercice naval franco-indien *Varuna* auquel le porte-avions français *Charles de Gaulle* a participé).

Si tous les acteurs mobilisant le concept d'Indopacifique font la promotion d'un espace de navigation libre, ouvert et pacifié, tous ne partagent pas la même vision sur les moyens d'y parvenir. Pour les États-Unis, l'Indopacifique s'inscrit dans le cadre de la stratégie du pivot vers l'Asie, initiée dès 2008, afin de contrebalancer l'influence chinoise. Les stratèges américains sont encore fortement marqués par la géopolitique classique et envisagent l'Indopacifique comme une initiative de puissances maritimes ou îliennes, visant à stopper la mainmise de la Chine sur « l'île-monde », qui consisterait à dominer à la fois la masse eurasiatique (Afrique incluse) et les mers qui l'environnent. Il s'agit d'une tentative d'endiguement (*containment*) par les océans. À l'été 2020, le gouvernement américain a fait part de son intention de transformer le Quad en nouvel OTAN pour la région Asie-Pacifique et l'idée a été reprise par la nouvelle administration Biden. Cependant, les puissances régionales comme l'Inde, le Japon ou encore les pays de l'ASEAN, dont les économies sont fortement connectées à l'économie chinoise (du fait de la division régionale du travail ou de leur intégration à la BRI), ne veulent pas être dans cette logique d'affrontement avec la Chine. Elles souhaitent avant tout maintenir la continuité des lignes maritimes de communication et l'équilibre stratégique dans la région, dans le respect du droit international. L'Inde cherche par exemple à s'affirmer comme une puissance incontournable de l'océan Indien. Le gouvernement australien voit dans l'Indopacifique une opportunité pour sortir de son isolement diplomatique. La France enfin souhaite être reconnue comme une puissance régionale de premier plan et non un acteur extérieur.

Bibliographie

- « Indopacifique », *Les grands dossiers de Diplomatie* n° 53, octobre-novembre 2019.
- V. Germain, « L'ASEAN est-elle soluble dans "l'Indopacifique" ? », *Asialyst*, 2018 [en ligne].

Voir aussi Asie — Chine — Espaces maritimes — France — Inde — Japon — Nouvelles routes de la soie

Inégalités

Une inégalité désigne une différence conduisant à situer un individu dans une hiérarchie. Elle est à distinguer de la discrimination, qui consiste à établir une différence remettant en cause le principe d'égalité de traitement de façon illégale.

Les inégalités peuvent être de diverses natures. L'inégalité économique renvoie le plus souvent aux écarts de revenus ou de patrimoine. À partir d'une division en déciles (seuils statistiques, notés de D1 à D9, séparant des groupes de 10 % des individus d'une population triée par revenu ou patrimoine croissant), on peut mesurer l'ampleur des inégalités en calculant le rapport interdéciles D9/D1. Il est aussi possible de calculer l'indice de Gini, qui vaut entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité maximale) ; la France a un indice de 0,298 en 2018, plutôt bas à l'échelle du monde mais dans la moyenne des pays européens. À partir de données de long terme, l'économiste T. Piketty (2019) montre que les inégalités relatives à la possession du capital, après avoir fortement décru après la Première Guerre mondiale, repartent à la hausse depuis les années 1980. Ainsi, les 50 % les plus pauvres de la population mondiale (que l'on trouve majoritairement dans les pays pauvres et intermédiaires mais aussi dans les pays émergents) ont capté 12 % de la croissance entre 1980 et 2016 tandis que les 1 % les plus riches ont capté 27 % de la croissance. Les économistes observent que les inégalités augmentent, notamment entre les 10 % les plus riches (et particulièrement les 1 %) et le reste de la population à l'échelle mondiale et dans tous les pays, à des rythmes variés. L'augmentation de ces inégalités est très forte dans les pays émergents (en Inde, par exemple, les 10 % les plus riches détenaient 30 % du revenu national en 1980 contre 55 % en 2016) et aux États-Unis où les 1 % les plus riches détiennent 20 % du revenu national (contre 11 % en 1980) tandis que les 50 % les plus pauvres en détiennent 13 % (contre 21 % en 1980). L'accroissement des inégalités est toutefois moins fort en Europe.

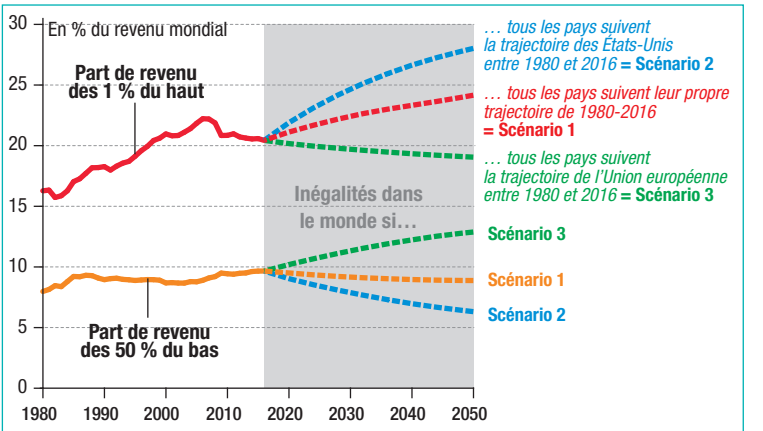
Pour leur part, les inégalités sociales, au-delà de la richesse, découlent d'un accès différencié à des ressources socialement valorisées : on les étudie alors à travers le prisme du travail (domestique ou professionnel), de l'accès à l'éducation ou à la culture, de la santé, du genre (effets sociaux de la construction de différences sexuées et des représentations qui leur sont associées), de la race ou encore entre générations. Enfin, les inégalités spatiales concernent des différences entraînant des désavantages dans la répartition spatiale des équipements de transports, de services publics (école, poste, hôpital), des emplois, des commerces, etc. Ainsi, la production de l'espace

et l'aménagement du territoire peuvent être sources des inégalités comme de leur réduction. L'étude des inégalités spatiales peut alors permettre de révéler des processus de ségrégation socio-spatiale, voire de fragmentation.

Ces inégalités, multiples, gagnent à être appréhendées conjointement. Alain Bihr et Roland Pfefferkorn définissent le terme de *Système des inégalités* dans leur ouvrage éponyme (2008) afin de souligner le caractère cumulatif des différents types d'inégalités (un lieu de résidence peu prestigieux réduisant les chances d'obtenir un entretien d'embauche, par exemple). La sociologie contemporaine développe largement des approches dites « intersectionnelles » croisant usuellement les perspectives de la classe, du genre et de la race.

Ces inégalités peuvent être spatialisées aux différentes échelles, permettant de révéler des espaces dominant une hiérarchie et d'autres plus défavorisés. À l'échelle mondiale, le modèle centre-périphérie théorisé par Alain Reynaud en 1981 (qui peut s'appliquer à toutes les échelles) a longtemps été mobilisé pour décrire un système spatial caractérisé par une relation inégale entre ces deux types de lieux. Dans un contexte de mondialisation, ce modèle peut être remis en cause du fait d'un fonctionnement spatial en réseau articulé par des villes mondiales – non moins inégalitaire. La mondialisation, processus concurrentiel et sélectif, est ainsi un processus qui se caractérise par une nette augmentation des inégalités spatiales entre des lieux et territoires bien intégrés dans les échanges mondiaux et ceux qui sont marginalisés.

L'aggravation des inégalités dans le monde n'est pas une fatalité



Source : F. Alvaredo, L. Chancel, T. Piketty, E. Saez, G. Zucman, *Rapport sur les inégalités mondiales 2018*, Laboratoire sur les inégalités mondiales, 2019.

Bibliographie

- T. Piketty, *Capital et idéologie*, Seuil, 2019.
- F. Alvaredo, L. Chancel, T. Piketty, E. Saez, G. Zucman, *Rapport sur les inégalités mondiales 2018*, Laboratoire sur les inégalités mondiales, 2019.

Voir aussi Centre/Périphérie — Fragmentation — Genre — Gentrification — Minorité — Pauvreté — Ségrégation — Ville mondiale

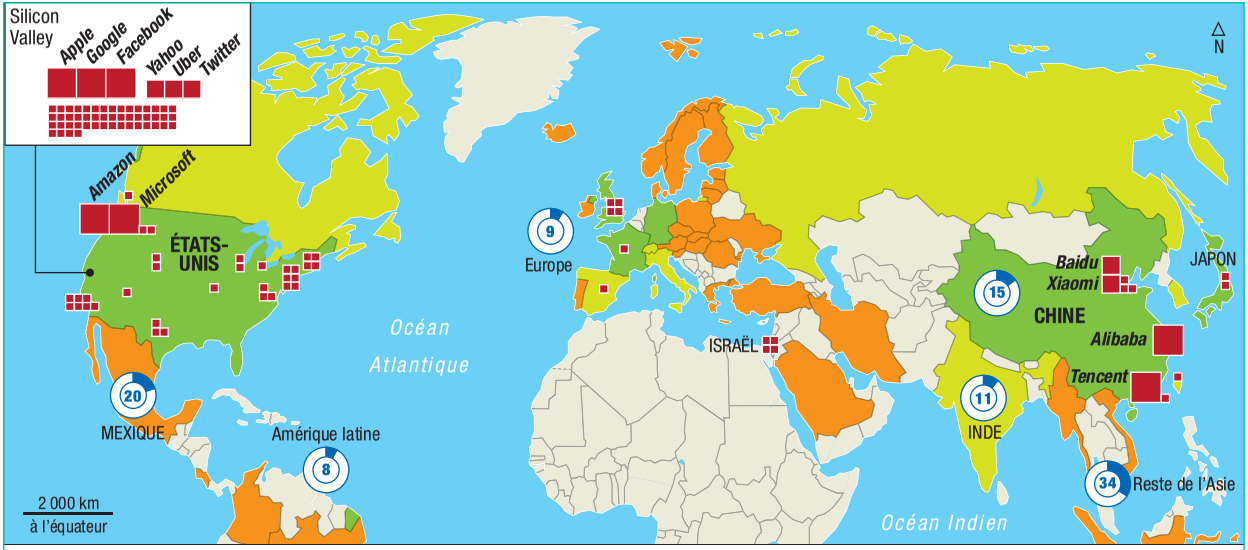
Ingérence

L'ingérence d'un État dans les affaires d'un autre est l'intervention du premier dans les affaires du second, sans son consentement, et remettant en cause sa souveraineté sur son territoire. Elle prend diverses formes : politique, économique, sociale, culturelle, religieuse, humanitaire, écologique. La Charte des Nations unies, adoptée le 26 juin 1945, pose le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays. Toutefois, la notion de droit d'ingérence au nom des droits de l'homme, de l'action humanitaire ou de l'environnement, apparaît dans les années 1990. Selon ses défenseurs, une intervention est justifiée lorsqu'un État est considéré comme défaillant dans la résolution d'une crise humanitaire ou environnementale, ou en cas de violation grave des droits de l'homme. Cependant, la frontière souvent floue entre intervention humanitaire et intervention militaire fait de l'ingérence un mode d'action contesté.

Innovation

L'OCDE définit l'innovation comme « la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travaail ou les relations extérieures ». Elle concerne aussi bien la recherche et développement (R&D) que le management. Elle est au cœur du procédé de « destruction créatrice » de J. A. Schumpeter, qui y analyse le moteur de la croissance économique. L'innovation rend obsolète ce qui précède, malmène les positions établies et redistribue les cartes. Les innovations déstabilisent les systèmes de productions et les sociétés : au cours de la guerre froide, l'URSS est réticente à les mettre en œuvre pour les biens de consommation, ce qui explique son obsolescence économique.

L'intelligence artificielle : une course mondiale à l'innovation



I. Les principales entreprises de l'IA

Les géants du Web

- Capitalisation supérieure à 400 milliards de $
- Capitalisation supérieure à 100 milliards de $
- Les 100 start-up les plus prometteuses

II. L'attractivité de la Silicon Valley

11 Origine géographique du tiers des étrangers qui composent la Silicon Valley (en %)

III. Les pays les plus propices au développement de l'IA

- Favorable à très favorable
- Assez favorable
- Peu à très peu favorable
- Données insuffisantes

Source : Cassini Conseil, 2018.

L'innovation est centrale dans les économies contemporaines. Elle permet le renouvellement de l'offre et ainsi de la demande. Les textiles deviennent ainsi techniques, les chaussures améliorent les performances sportives, la qualité des appareils photographiques progresse remarquablement. Les entreprises doivent être réactives, bien anticiper l'évolution des marchés et se remettre perpétuellement en question. Être le premier entrant sur un marché est la garantie de substantiels profits dans un environnement hyperconcurrentiel. Le Japonais JVC devient le leader sur le segment vidéo, Apple sur celui des *smartphones* détrônant Nokia (leader pour les téléphones portables), Sony peine à se remettre de son échec concernant les tablettes. L'innovation permet de conserver une avance.

Les innovations de rupture bouleversent le monde, telles les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) au début des années 1990. Les défis technologiques du XXIe siècle sont pressants dans le numérique. La bataille des 5G et 6G concerne la maîtrise des données, elle est géopolitique et oppose principalement des acteurs américains et chinois comme la bataille pour l'intelligence artificielle. Elle va révolutionner d'ici peu les moyens de conduire une guerre (missions de renseignement, communication, remplacement de soldats humains…). Elle est enfin, en toute logique, au cœur d'une course à la puissance entre les États mais aussi entre les grandes firmes et d'une rivalité qui oppose les modèles socio-économiques, comme au temps de la guerre froide. Elle est au centre de la sécurité économique. Il faut accompagner ce choc technologique digne d'une 4e révolution industrielle qui, avec les GAFAM et BATX, les NBIC (nano et biotechnologies, informatique et science du cerveau), le *deep learning*, l'*Hyperloop* d'Elon Musk, le *Big Data*, la guerre informationnelle, imposent de repenser l'usine du futur, les métiers de la banque ou de la grande distribution, ainsi que notre rapport à l'espace, au temps, à l'argent et à la vérité. L'avenir appartiendra à ceux qui maîtriseront les nouvelles technologies. Les ruptures technologiques à caractère stratégique sont : les armes (spatiales, hypersoniques), la biologie de synthèse, la cryptographie, l'impression 3D, les neurosciences, les robots, les systèmes autonomes (AS) selon le Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale.

Bibliographie

- P. Boniface, *Géopolitique de l'intelligence artificielle*, Eyrolles, 2021.
- C. Thibout, « L'intelligence artificielle : enjeux géopolitiques et stratégiques », Grands entretiens Géostratégia, 11 juin 2019 [en ligne].

Voir aussi Mondialisation — Pensée économique — Renseignement — Sécurité économique — Stratégie

Intégration régionale

Selon A. Gana et Y. Richard (2014), la régionalisation, qui désigne une augmentation des échanges entre des unités territoriales situées dans une même partie du monde, procède davantage par regroupement ou agrégation d'entités géographiques que par découpage, ce qui aboutit à former des macro-régions. Le concept de régionalisme permet, quant à lui, d'insister non plus sur la concentration des échanges, mais sur « l'action consciente et planifiée » (Y. Richard), résultat de la stratégie d'acteurs (bien souvent les États) qui souhaitent donner un caractère organisé à leurs relations de voisinage. Enfin, selon les mêmes auteurs, l'intégration régionale désigne « un processus de création, d'accroissement et d'approfondissement des interactions entre des unités territoriales initialement distinctes et contiguës ». Le processus aboutit à la formation d'un ensemble régional autonome, à l'intérieur duquel les interactions entre les territoires constitutifs sont plus fortes qu'avec les territoires externes. L'intégration régionale se mesure à partir de l'intensité des flux entre les territoires, mais elle s'appréhende surtout à travers des normes et des institutions communes ou encore le sentiment d'appartenir à un territoire commun de la part des populations. L'UE a pu apparaître dans les années 1990-2000 comme un modèle d'intégration (une union économique et monétaire prétendant à l'union politique), ses États membres engageant un processus toujours plus avancé de partage de la souveraineté, dans un nombre croissant de domaines. Elle a ainsi accéléré la mise en place de l'ALENA entre Canada, États-Unis et Mexique en 1994 ou la création du Mercosur entre États sud-américains, bien que ceux-ci soient des régionalismes commerciaux beaucoup moins approfondis que l'UE.

Aujourd'hui toutefois, l'UE est confrontée à de nombreuses crises (crise de la dette, crise des migrants, crise agricole, divergences entre les États membres) et à des disparités internes. Enfin, la question de son éclatement possible est désormais posée avec le Brexit. Les processus d'intégration n'empêchent en effet pas les logiques de désintégration, voire de fragmentation avec un repli sur les territoires nationaux et leurs frontières. En définitive, en Europe, le régionalisme est à géométrie variable et a conduit à la création de multiples territoires géopolitiques (UE, zone euro, espace Schengen, espace économique européen), dont les limites peuvent être redéfinies au gré de l'évolution des rapports de force. Il n'existe d'ailleurs pas de correspondance simple entre intégration régionale et régionalisme,

dans la mesure où les aires de libre-échange principales ne se déploient pas exactement dans leurs propres limites officielles. Ainsi, en Asie, une multitude d'accords de libre-échange relient les pays de l'ASEAN et les autres grandes puissances économiques (Japon, Chine, Corée du Sud et même de plus en plus l'Inde). La signature du RCEP en novembre 2020, présenté comme un bouleversement du commerce mondial, est en réalité la consolidation d'accords déjà existants, signés séparément par le groupe des dix pays de l'ASEAN avec cinq partenaires (Japon, Chine, Corée du Sud, Australie et Nouvelle-Zélande). La création de la zone de libre-échange ne va pas entraîner la baisse des droits de douane, déjà faibles dans la région, mais va faciliter néanmoins le fonctionnement des chaînes de valeurs industrielles asiatiques.

Si le régionalisme procède toujours d'une remise en cause (même minime) du cadre purement national, afin de construire un avenir commun qui transcende les particularismes nationaux, il se fait aussi par la dynamique intégratrice de nations-moteurs. Le RCEP, dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale sino-américaine est une victoire diplomatique majeure pour la Chine. Aux États-Unis, la renégociation de l'ALENA (devenue ACEUM) a été imposée au Mexique et au Canada par un partenaire états-unien cherchant à protéger son appareil productif et ses positions stratégiques. Les accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux sont conclus par des États qui cherchent avant tout à défendre leurs intérêts nationaux. Le régionalisme est ainsi en crise : en Amérique latine, l'UNASUR, organisation régionale de dialogue politique lancée en 2008 à l'initiative d'Hugo Chavez et de son homologue brésilien de l'époque, Luiz Inacio Lula da Silva, a éclaté avec la crise vénézuélienne. De même, dans l'UE, les réponses aux crises tardent du fait des tensions entre la France et l'Allemagne ou entre les États « frugaux » (Pays-Bas, Autriche, Danemark et Suède) et les pays d'Europe du Sud. Enfin, l'existence d'organisations régionales ne signifie pas nécessairement que l'intégration régionale soit plus approfondie. Le continent africain totalise le plus grand nombre de zones d'intégration régionales, mais il est aussi le continent où elles sont le moins efficientes.

Bibliographie

- N. Mareï, Y. Richard, *Dictionnaire de la régionalisation du monde*, Atlande, 2018.
- A. Gana, Y. Richard, *La Régionalisation du monde*, Karthala, 2014.

Voir aussi Asie — Afrique — Amérique latine — Brexit — Échanges internationaux — Fragmentation — Mondialisation — UE

Intelligence économique

L'intelligence économique est « la maîtrise et la protection de l'information stratégique utile aux acteurs économiques » selon la définition qu'en donne A. Juillet, ancien haut responsable du Secrétariat général de la Défense nationale. L'intelligence économique est d'abord une politique publique, mais les entreprises en comprennent l'intérêt pour être concurrentielles. Elle est un élément majeur de la compétitivité face aux ruptures technologiques, et une réponse à la faible croissance des PDEM. Elle a quatre volets : la guerre, la sécurité, la compétitivité et la diplomatie économiques. Le Japon et les États-Unis en sont les pionniers, mais cette culture peine à s'enraciner en Europe. L'intelligence économique est stratégique.

Interface

Une interface est une zone de contact, d'épaisseur variable, entre deux territoires distincts. Traversée par des flux de nature et d'intensité diverses, elle crée de part et d'autre de la ligne de discontinuité des différenciations qui génèrent des activités spécifiques. On compte plusieurs types d'interface : une façade maritime est une interface entre terre et mer, un piémont est une interface entre montagne et avant pays, une frontière est une interface entre deux États.

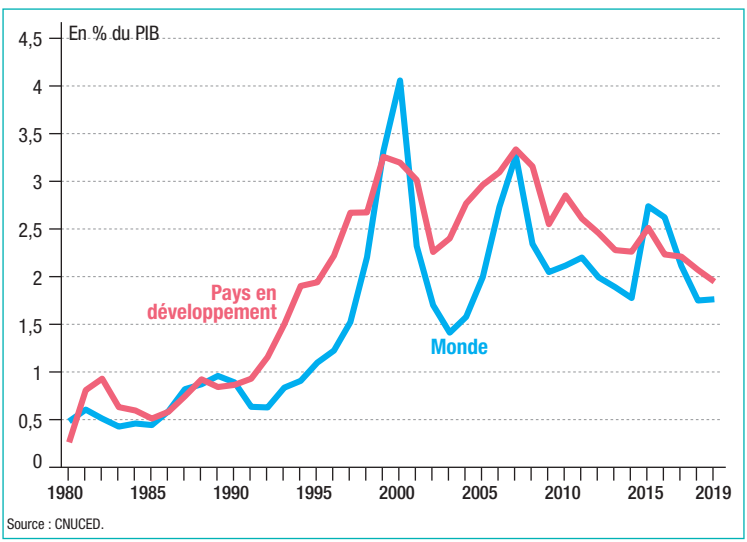
Internationalisation

L'internationalisation est un phénomène qui implique le dépassement des frontières. Il s'agit de l'augmentation des flux, des interactions, mais aussi des rapports de force, ou de la définition de règles communes entre les différents États de la planète. Historiquement, l'internationalisation a été une étape du processus plus global de mondialisation, qui implique une mise en réseau de multiples territoires (pas seulement les États) à toutes les échelles.

Investissements à l'étranger

Les investissements à l'étranger sont des engagements de capitaux effectués par des particuliers ou par des entreprises hors du territoire national. S'ils consistent en un achat d'obligations ou d'actions d'une société non-résidente dans la limite de 10 % du capital, on considère qu'il s'agit d'investissements de portefeuille, réalisés dans une logique de placement financier. Au-delà de 10 %, une volonté d'acquérir un intérêt durable voire de prise de contrôle est supposée et on parle alors d'investissements directs à l'étranger (IDE). Facilités par la libéralisation financière, les flux d'IDE ont été le moteur principal de la multinationalisation des firmes. Leur forte croissance au cours des années 1990-2000 et leur ralentissement depuis 2008 épousent les rythmes de la mondialisation. En prolongeant l'analyse de l'économiste Michalet, on peut distinguer quatre motivations aux IDE : l'approvisionnement en matières premières, l'accès au marché, la rationalisation de la production (délocalisée dans un pays aux coûts moindres), l'accès à des actifs stratégiques (technologie, marque).

Les flux entrants d'IDE (en % du PIB)



Source : CNUCED.

Beaucoup de pays émergents ont fondé leur croissance sur l'attraction des IDE : ceux-ci stimulent en effet l'activité et les exportations et facilitent

les transferts de technologie. Même dans un pays développé, la réception d'IDE est signe d'attractivité et facteur de dynamisme. Elle constitue toutefois également un risque pour l'indépendance nationale. La hausse récente des acquisitions chinoises en Europe (notamment de la plus grande firme allemande de robotique Kuka en 2016) a ainsi suscité un renforcement du filtrage des investissements étrangers. L'émission d'IDE est à l'inverse un signe de puissance des firmes nationales et la garantie de revenus futurs (profits rapatriés ou dividendes), mais peut aussi révéler un manque d'attractivité du territoire national, ce qui semble être le cas en France depuis les années 2000.

Des travaux récents ont renouvelé le regard sur les IDE, soulignant leur poids dans les stratégies d'optimisation fiscale des firmes. Selon le FMI, près de 40 % des IDE, qualifiés d'« IDE fantômes », ont ainsi pour destination des paradis fiscaux, territoires caractérisés par leur fiscalité très attractive et leur législation favorable au secret des affaires.

Bibliographie

- E. M. Mouhoud, *Mondialisation et délocalisation des entreprises*, La Découverte, 2017.

Voir aussi Division internationale du travail — Finance — Guerre économique — Mondialisation

Irrédentisme

L'irrédentisme est un mouvement politique nationaliste, né en Italie à la fin du XIX^e^ siècle, qui revendique l'intégration à l'État de territoires sous domination étrangère. Le rattachement de ces terres irrédentes (comme le Trentin, l'Istrie, la Dalmatie, le Sud du Tyrol et Trieste) apparaît légitime, soit parce qu'elles ont fait partie du territoire étatique par le passé, soit parce qu'elles sont habitées par des populations qui partagent la même culture et/ou la même langue. Il existe de nombreux irrédentismes à travers le monde (Malouines pour l'Argentine, Cachemire ou Aksai Chin pour l'Inde, etc.).

Islamisme

Ensemble de mouvements politico-religieux très hétérogènes regroupant différents courants de l'islam tant au sein du sunnisme que du chiisme, et usant de stratégies variables visant à la création d'États islamiques.

S'inspirant de théoriciens du XIXe siècle encourageant la renaissance et la réforme de l'islam, l'islamisme contemporain émerge dès les années 1930. L'association des Frères musulmans (FM) fondée en Égypte par Hasan al-Banna (1928) en pose les bases doctrinales : création d'un État musulman théocratique, rétablissement du califat, lutte contre toute modernisation doctrinale, anticolonialisme, anticommunisme et défense du panislamisme et du panarabisme. Essaimant dans une multitude de pays (Palestine, Irak, Syrie, etc.), l'association des FM constitue la première « Internationale islamiste ».

Parallèlement, le wahhabisme saoudien représente un autre modèle, celui d'une alliance entre pouvoir monarchique et islam rigoriste. Très influent dans le monde entier, l'État saoudien finance notamment des écoles coraniques, des projets associatifs, cultuels et culturels propageant les valeurs d'un islam sunnite aux tonalités fondamentalistes.

Le mouvement islamiste connaît en outre un essor doublé d'une radicalisation sans précédent à partir des années 1970. Le *Gama'at al-Islamiya*, organisation islamiste sunnite usant de la violence pour renverser le gouvernement égyptien et établir un État islamique, sera l'un des premiers de ces groupes organisés, dont la plupart sont considérés par les pays occidentaux comme d'essence terroriste. Au sein du chiisme, la révolution iranienne de 1979 sous l'impulsion de l'ayatollah Khomeyni donne une résonance sans précédent à l'islamisme en lui octroyant une dimension institutionnelle : la société est totalement ré-islamisée (le tchador devient le symbole national), la suprématie du pouvoir spirituel sur le temporel – « pouvoir du docte » – est inscrite dans la Constitution et s'incarne dans la prééminence du Guide de la Révolution (ou Guide suprême), le chef de l'État, sur le président de la République. Les non-musulmans subissent des répressions et l'anti-américanisme se développe. Un troisième pôle de radicalisation est représenté par les mouvements missionnaires et piétistes du monde indo-pakistanais, les *Jamâ'at al-Tabligh wa-Da'wa*.

Depuis les années 1980, des mouvements djihadistes (lutte armée contre l'occupant et les « mécréants » pour la conquête sainte) dont certains se réclament du salafisme, un fondamentalisme révolutionnaire sunnite, se multiplient : Moudjahidin d'Afghanistan, Al-Qaïda, Front al-Nosra, État

islamique (Libye, Afrique de l'Ouest), Boko Haram, Daech… Cette nébuleuse véhicule des revendications aussi bien locales qu'internationales et recrute des activistes dans tous les pays.

Voir aussi Golfe Persique — Moyen-Orient — Religions — Terrorisme

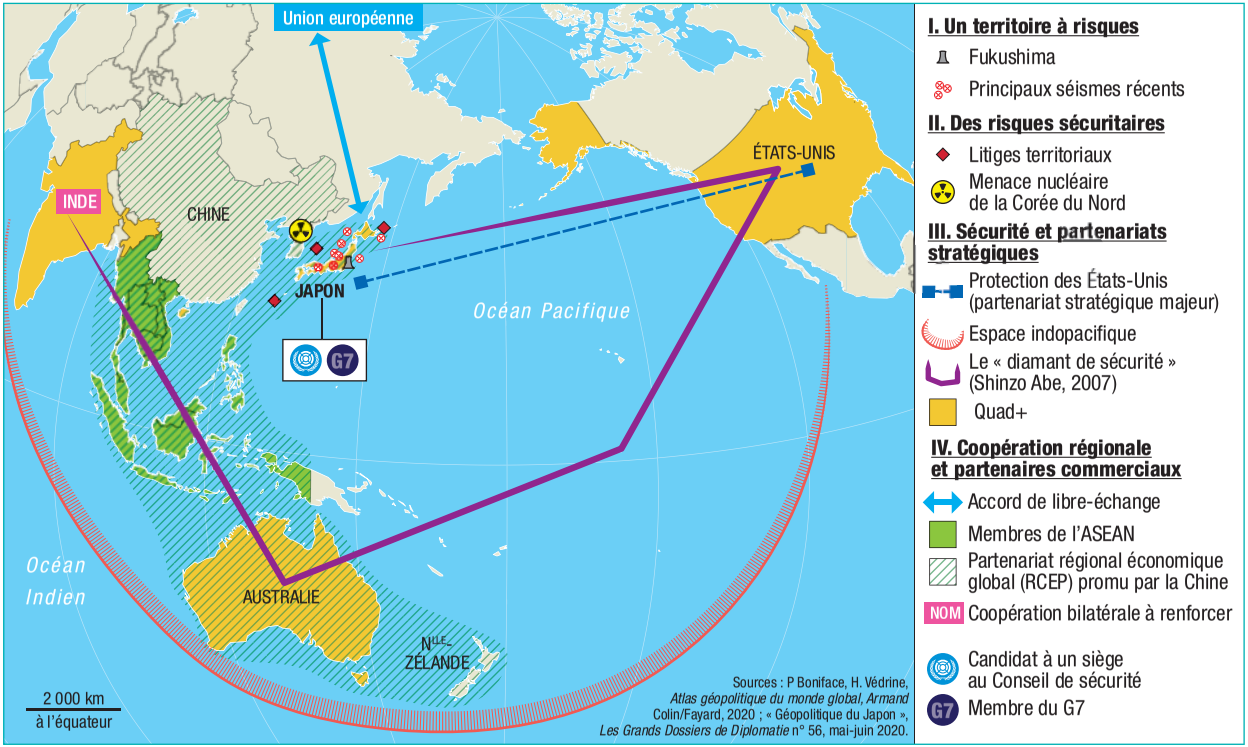
Japon

Archipel de 377 829 km², formé de quatre îles principales (Honshu, Hokkaido, Shikoku, Kyushu) et de 6 852 îles, densément peuplé avec 127 millions habitants, comportant une ville globale – Tokyo – comptant 38 millions d'habitants, le Japon est la 3e puissance économique mondiale aux caractères singuliers. Le Japon transcende le clivage Orient-Occident : il déroute les Occidentaux par son caractère extrême-oriental, comme le montre le film de Sofia Coppola *Lost in translation* (2003), mais son positionnement géopolitique est aligné sur les États-Unis depuis 1945 et sa maîtrise technologique semble témoigner d'une hypermodernité occidentale.

Entré dans une démographie postmoderne, la décroissance de la population et son vieillissement sont un facteur « de crise nationale » qui interpelle l'avenir. « Le problème 2025 » selon l'expression japonaise est le moment où les « *dankai* » (ou baby-boomers) âgés de 75 ans représenteront le quart de la population. La reprise de la natalité est encouragée, mais l'immigration demeure un sujet tabou et la question de la place de la femme dans la société reste posée. Exposé aux risques naturels (séismes, tsunamis, inondations) aux conséquences parfois dramatiques (catastrophe de la centrale nucléaire de Fukushima le 11 mars 2011), le pays est résilient grâce à une culture cindynique et une maîtrise technologique fortes.

Misant sur les innovations de la quatrième révolution industrielle, le Japon considère que la technologie est une solution aux enjeux économiques et sociaux. Le gouvernement a mis en place le projet de la « société 5.0 » fondé sur l'économie des seniors, la santé, le tourisme, l'innovation (secteur de la robotique dont il est le leader mondial et de l'intelligence artificielle), la « croissance verte » pour une neutralité carbone en 2050 (grâce à la relance des centrales nucléaires mais aussi au développement des énergies renouvelables comme l'éolien marin). Les FTN comme Toshiba, Sony, Canon, Uniqlo, Rakuten ou encore Shiseido, sont des fleurons mondiaux dans leurs domaines respectifs.

Le Japon et le monde



Sources : P Boniface, H. Védrine, *Atlas géopolitique du monde global*, Armand Colin/Fayard, 2020 ; « Géopolitique du Japon », *Les Grands Dossiers de Diplomatie* n° 56, mai-juin 2020.

Cependant, l'économie est atone depuis l'éclatement de la bulle financière du début des années 1990 et le Japon demeure le pays le plus endetté au monde (253 % de son PIB) même si la dette est détenue en grande partie par les Japonais. Les « Abenomics » ou programme de politiques publiques lancées en 2013 et reconduites en 2017 doivent stimuler la croissance et la demande interne, mais le bilan est mitigé. Les exportations sont redevenues la locomotive de la croissance (le commerce extérieur représente 30 % du PIB), sous l'action du ministère de l'Industrie et du Commerce extérieur (MITI) et dans le cadre de nombreux accords de libre-échange : avec les pays de part et d'autre du Pacifique (Partenariat transpacifique global et progressiste que le Japon relance en 2018, malgré le retrait américain), avec l'UE en 2019, avec ses voisins de l'aire Asie-Pacifique (RCEP signé en novembre 2020). Il dépend fortement du Moyen-Orient pour ses importations d'hydrocarbures, même s'il a diversifié ses partenaires (Russie ou Australie pour le GNL).

Si le Japon peut jouer de son *soft power* grâce au rayonnement de sa culture (mangas, jeux vidéo, films d'animation, gastronomie), grâce à son activisme diplomatique, notamment sur le terrain de l'aide au développement en Afrique (Ticad), il ne peut guère user d'un *hard power*. L'article 9 de sa Constitution, datant de 1947 et imposée par les États-Unis, lui reconnaît uniquement le droit à une posture défensive. Les lois de défense de 2015 permettent néanmoins aux Forces japonaises d'autodéfense d'intervenir et d'utiliser la force, pour aider les forces alliées menacées, si elles sont engagées dans des opérations de défense de l'archipel. Toutefois, les défis sécuritaires de son environnement proche, tels que la menace nord-coréenne ou encore les contentieux maritimes avec la Corée, la Russie ou la Chine (à propos de la souveraineté sur les îles Senkaku en mer de Chine orientale), ont conduit le Japon à augmenter son budget de la défense et à développer des partenariats à l'échelle de l'Indopacifique. Le Japon cherche à s'affirmer davantage au sein d'une Asie toujours fascinée par le modèle qu'il incarne, mais qui craint en même temps la renaissance du militarisme de l'archipel.

Bibliographie

- V. Niquet, *Le Japon, un modèle en déclin ?*, coll. En 100 questions, Tallandier, 2020.
- P. Pelletier, *La Fascination du Japon, idées reçues sur l'archipel japonais*, Le Cavalier Bleu, 2018.
- R. Scoccimaro, *Atlas du Japon, l'ère de la croissance fragile*, Autrement, 2018.

Voir aussi Afrique — Asie — Chine — Énergie — Guerre économique — Inde — Indopacifique — Innovation — Risque

Justice environnementale

Le mouvement pour la justice environnementale est né aux États-Unis dans les années 1980. Les groupes exposés aux risques environnementaux revendiquent de participer aux décisions politiques qui les affectent directement (répartition des déchets, pollutions, etc.). Plus largement, la notion implique de concevoir l'environnement comme un bien commun, un patrimoine de l'humanité accessible à tous. Les inégalités sociales ne doivent pas devenir des inégalités environnementales. Au contraire, les recherches récentes en sciences sociales mettent en évidence le rôle essentiel que peuvent jouer les « non-décideurs », les sociétés locales « faibles », dans la construction de territoires résilients. La notion implique donc une redistribution des logiques de pouvoir.

Justice spatiale

La notion de justice spatiale relève de la géographie sociale. Toutes les formes de discriminations, d'exclusions sociales, économiques et environnementales de l'échelle locale (quartier d'une ville) à l'échelle mondiale (les inégalités Nord-Sud), en passant par l'échelle nationale (disparités régionales) sont dénoncées au nom de la justice spatiale. Elle permet d'ouvrir une réflexion sur les politiques territoriales adéquates, sur le respect des droits d'accès à l'espace, l'aménagement du territoire étant conçu comme un outil de « réparation » des injustices sociales, selon les termes du philosophe J. Rawls.

Kosovo

Pays de 10 908 km^2, peuplé de 1,8 million d'habitants dont 93 % d'Albanais et 6 % de Serbes, le Kosovo proclame unilatéralement son indépendance le 17 février 2008, neuf ans après la guerre civile (1999) entre l'Armée de libération du Kosovo (UCK) et les forces de la Serbie, sur fond d'éclatement de la Yougoslavie. Après l'intervention des troupes de l'OTAN, le Kosovo est placé sous administration internationale, mais sans parvenir à réconcilier les communautés. Le pays s'installe dans une partition *de facto* entre le Nord peuplé de Serbes et le reste du pays en majorité albanaise.

Le Kosovo, territoires et population



I. Le dernier né des États européens issu de la dislocation de la Yougoslavie

- Limites de la Yougoslavie de 1992 à 2006
- *1991* Date d'indépendance du Kosovo et de ses voisins
- Voisins qui reconnaissent ou non le Kosovo
- Normalisation de la frontière en 2018 avec le Monténégro
- Proposition d'échanges de territoires avec la Serbie

II. Population et économie

- Territoires du Kosovo où les Serbes sont prédominants
- Territoires de Serbie où les Albanais sont prédominants
- Villes principales
- Autoroutes/routes principales
- Sites industriels ou miniers

Sources : *Carto* n°61, septembre-octobre 2020 et Géoconfluences, 2019.

L'OTAN dirige une opération de soutien de la paix (KFOR) pour préserver la liberté de circulation des populations, appuyée par la Mission d'administration intérimaire des Nations unies, relayée par la mission civile de l'UE (EULEX) pour promouvoir l'état de droit.

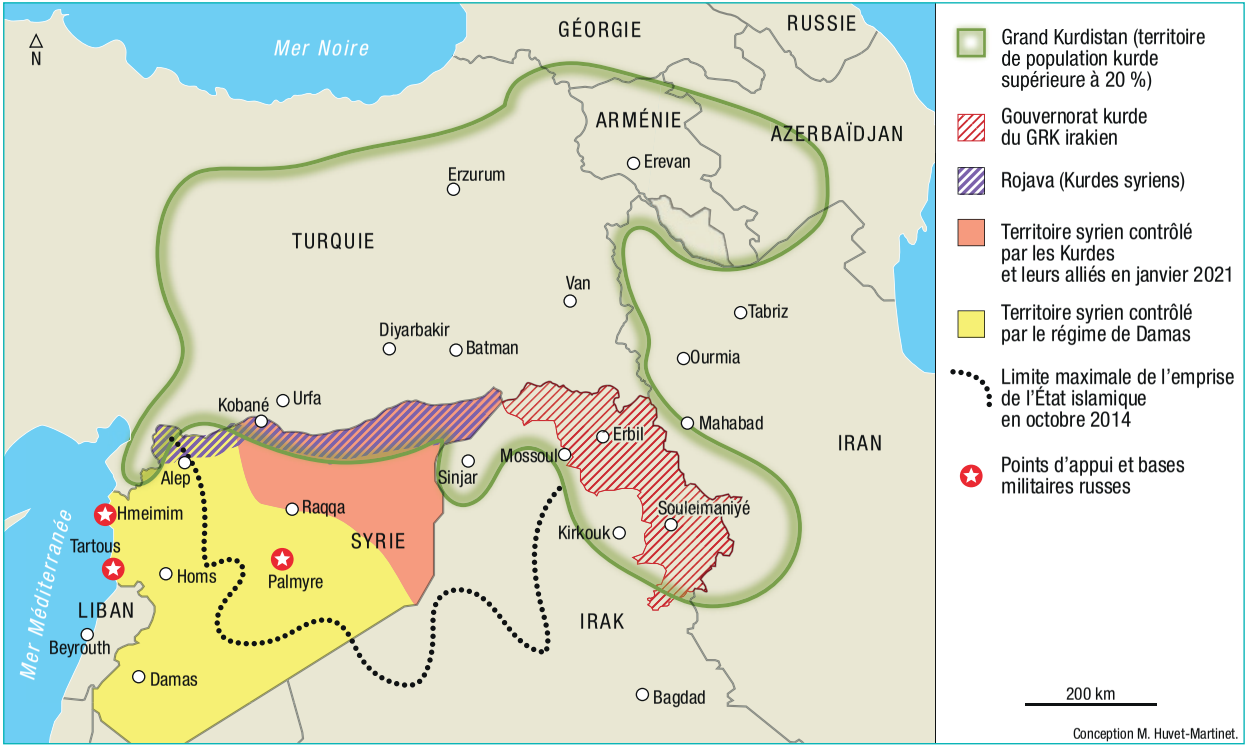
L'indépendance n'est reconnue ni par un grand nombre de membres de l'ONU, ni par cinq États européens, ni par la Serbie qui le considère comme le berceau historique de la nation serbe. Le Kosovo est absent des organisations internationales et est incapable de se gouverner sans assistance (appui financier du FMI). Cet État fragile est gangrené par la corruption et le clientélisme, le chômage (30 %), la pauvreté (20 % de la population vivent en dessous du seuil de 5,50 dollars par jour), l'économie informelle (trafics illicites de drogues, d'armes, d'organes, etc.). La question récurrente d'un échange de terres selon une ligne de partage ethnique entre le nord du Kosovo peuplé de Serbes et la vallée du Presevo dans le sud de la Serbie, est discutée avec l'appui de Washington, mais suppose la reconnaissance mutuelle des frontières et remettrait en cause le caractère multiethnique de ce quasi-État. Le *statu quo* perdure et le blocage du dialogue binational (conduit avec la médiation de l'UE), depuis 2018, empêche toute perspective d'intégration à l'UE (le Kosovo utilise toutefois l'euro). Le drapeau du pays illustre toute l'ambivalence de son positionnement géopolitique : il s'inspire largement de celui de l'UE (fond bleu, étoiles et couleur jaune de la carte du pays) et affiche le caractère multiethnique du jeune État (arc de cercle de six étoiles blanches, qui représentent les principales communautés du Kosovo : Albanais, Serbes, Rom, Bosniaques, Turcs, Gorani).

Voir aussi Balkanisation — État autoproclamé ou quasi-État — État fragile ou failli — UE

Kurdistan

Le « pays des Kurdes », entre le mont Zagros (Iran) et les monts Taurus (Turquie), constituait des émirats autonomes dans l'Empire ottoman. Le projet d'un État kurde inscrit dans le traité de Sèvres (1920) fut enterré par le traité de Lausanne (1923). Dès lors, la question kurde devint une source d'instabilité régionale, car ce peuple sans État a été l'éternel perdant des calculs des grandes puissances tout en se heurtant à l'hostilité et aux intérêts des États où il vit. Les Kurdes sont 44 millions, répartis entre la Turquie (20 millions), l'Iran (10 millions), l'Irak (8,4 millions), la Syrie (3,6 millions),

Le Kurdistan



plus une diaspora de 2 millions. Bien que majoritairement sunnites, ils se définissent surtout par leur culture et leurs langues indo-européennes. Considérés comme citoyens de seconde zone, ils ont été partout persécutés, déportés et réduits au silence et même victimes de la politique génocidaire de Saddam Hussein qui utilisa contre eux des armes chimiques.

Le nationalisme kurde, culturel avant 1920, s'est politisé et radicalisé face à la politique de turcité du kémalisme et d'arabisation en Irak et Syrie. Les nombreuses insurrections furent toujours durement réprimées. Malgré leur unité culturelle et le renouveau d'un nationalisme plus socialisant, les Kurdes restent politiquement divisés. En Turquie, le PKK (marxiste-léniniste) mène la guérilla depuis 1984. En Irak, l'UPK (fondé en 1946) et l'UPK dissident (fondé en 1975) ont souvent eu des stratégies fratricides. En Syrie, le PYD (2003), branche du PKK, a créé sa branche armée le YPG (2011). En Iran, le PDKI est en perte d'influence face à des groupes en exil proches du PKK.

L'environnement géopolitique régional conflictuel a créé des opportunités pour les Kurdes qui ont su se rendre utiles aux grandes puissances par des alliances parfois hasardeuses, d'où ils ont rarement tiré avantage. Les *Peshmergas* (combattants) irakiens, soutenus par la coalition internationale et alliés aux Forces démocratiques syriennes (FDS), ont joué un rôle moteur dans les combats contre l'État islamique.

Alors que la situation des Kurdes d'Iran et de Turquie n'évolue pas, le Kurdistan autonome irakien (GRK), entériné en 2003, disposant de sa Constitution (2009), est solidement implanté bien qu'en conflit avec l'État central pour le contrôle des zones pétrolières de Kirkuk (ce dernier n'a pas reconnu les résultats du référendum pour l'indépendance du Kurdistan irakien de 2017). L'enclave du Rojava (Kurdistan de l'Ouest) autoproclamé par le PYD en 2011, envahi puis repris sur l'État islamique au prix de durs combats, est un espoir plus fragile pour les Kurdes de Syrie.

Le retrait des États-Unis en octobre 2019 a été une trahison pour les Kurdes livrés à une nouvelle offensive de R.T. Erdogan, soutenu par la Russie, toujours décidé à empêcher l'existence d'une entité kurde à sa frontière en brisant le PKK et établissant une zone tampon pour favoriser le retour des réfugiés syriens installés en Turquie.

Voir aussi Empire — Moyen-Orient — Nationalisme — Séparatisme

Laïcité

Cadre institutionnel et juridique de référence qui établit une séparation entre le pouvoir temporel (l'État) en tant que représentant de la société civile et le pouvoir spirituel. L'État garantit sa neutralité à l'égard de toutes les confessions et n'en reconnaît aucune comme religion nationale. Cela induit une liberté religieuse, de pensée et de conscience pour tous les citoyens. Selon les pays, cette laïcité connaît néanmoins des degrés et des modalités divers, allant de la stricte séparation (France) au sécularisme visant à reconnaître toutes les religions de manière égale et à intervenir dans les affaires religieuses (Inde) ou encore à la création d'une religion civile (États-Unis).

Lanceur d'alerte

Selon le Conseil de l'Europe, les lanceurs d'alerte sont des personnes qui révèlent des informations sur des activités qui constituent une menace ou un préjudice pour l'intérêt général et qui nécessitent d'être régulées voire condamnées. Les lanceurs d'alertes (individus, ONG, journalistes etc.) se sont développés avec la mondialisation, car ils utilisent Internet ou d'autres médias pour alerter la communauté internationale. L'informaticien Edward Snowden est considéré par beaucoup comme un lanceur d'alerte, lorsqu'il a révélé en juin 2013 que la NSA recueillait des informations mondiales en surveillant Internet et des téléphones portables. Cependant, pour d'autres, il est condamnable car il s'était engagé, de par ses fonctions, à respecter le secret-défense.

Land grabbing

Alors que les cours des productions agricoles s'envolent en 2008 et que la crise des *subprimes* fragilise les circuits financiers classiques, le foncier agricole devient une opportunité majeure d'investissements : le phénomène est statistiquement opaque mais la base de données publique *Land Matrix* indique en mars 2021 que presque 68 millions d'hectares de terres ont fait l'objet de transactions internationales depuis 2000. De grandes banques

d'affaires (Deutsche Bank, BNP-Paribas) et des investisseurs institutionnels (plus de 300 fonds d'investissement spécialisés dans l'agriculture) ont donc ciblé l'agriculture dans leurs stratégies opérationnelles. Pour certains États, les achats ou les locations de terres permettent de gagner en puissance. Les États-Unis le font depuis le XIXe siècle avec l'implantation des compagnies fruitières (United Fruit) en Amérique centrale – le relais étant pris désormais par les géants du *Food Power* américain (Cargill, Conagra). Ces stratégies sont aussi le fait d'États en quête de souveraineté alimentaire alors que leur propre agriculture ne peut assurer leur autosuffisance. La RPC part à l'assaut des terres disponibles dans des États où la structure publique est ouverte aux investissements extérieurs. Elle le fait en Afrique mais aussi jusque dans les grandes puissances agro-exportatrices comme l'Australie ou la France – en optant par ailleurs pour des investissements de prestiges (châteaux du Bordelais). Les pétromonarchies du golfe Persique, comme le Qatar (via la firme Hassad Food), font de même.

En termes d'impacts sur les systèmes productifs locaux, ces stratégies d'acquisition foncière peuvent être modernisatrices. Toutefois, elles engendrent aussi des processus d'expulsion de la petite paysannerie, elles génèrent des formes d'épuisement des sols (monoculture) et ne participent guère dans les Suds à l'amélioration de la situation alimentaire des populations, dans la mesure où les cultures relèvent souvent de productions non directement alimentaires (huile de palme, agrocarburants) et/ou destinées à l'exportation. Dès lors, certains pays, au nom de leur souveraineté foncière, cherchent à encadrer ces transactions. D'autant que les paysanneries résistent, remettent en cause certains gouvernements (crise politique à Madagascar en 2009) et sont soutenues par des ONG et des syndicats (Via Campesina), voire par la justice internationale. Du reste, alors que les cours agricoles sont redevenus erratiques, nombre d'investisseurs ont quitté le secteur et de grands projets ont été abandonnés – tel Prosavana en 2017 qui associait au Mozambique des capitaux brésiliens et japonais pour exploiter 14 millions d'hectares.

Voir aussi Agriculture — Alimentation — Inégalités — Puissance

Langues diplomatiques

Jusqu'au XVIe siècle, les langues à diffusion élargie étaient peu nombreuses – le mandarin dans le monde sinisé, l'arabe en terre d'islam, l'espagnol au Nouveau Monde, le latin en Europe, porté par l'influence des nonces apostoliques. C'est à partir des traités de Westphalie de 1648, rédigés en latin mais négociés en français, que ce dernier s'impose comme vecteur diplomatique en Europe, à cause de l'influence de la France de Louis XIV et de sa codification précoce par l'Académie, qui en fait la langue des cours à une époque où la plupart des diplomates sont des aristocrates, liés par une communauté de milieu et de manières utiles pour négocier. La diplomatie, quelle que soit la langue de support, possède en effet des codes et des concepts spécifiques. Le français a conservé ce statut jusqu'aux années 1920, en concurrence avec l'anglais à partir de la création de la SDN. Puis le multilatéralisme a élargi le spectre : à l'ONU, l'espagnol et le russe (1969), le chinois (1974), l'arabe (1982) sont devenues langues officielles et de travail. À partir de 1945, l'anglais est la langue diplomatique par excellence. À sa diffusion déjà planétaire au temps de l'Empire britannique – langue des *Dominions*, des élites indiennes, langue de communication de l'Égypte au Cap –, s'ajoute le poids mondial des États-Unis. Langue des affaires et du commerce international, il est la seule langue de travail du FMI. Dans les instances de l'UE, il est la langue la plus usitée, loin devant le français et l'allemand. Il n'est pas sûr que le Brexit change la tendance : l'effet d'inertie est très important, d'autant que dans les pays d'Europe du Nord, l'essentiel des populations maîtrise l'anglais.

La diffusion d'une langue est un élément de *soft power* très important, et toutes les puissances possèdent des instituts linguistiques et culturels à l'étranger. L'essor actuel le plus remarquable est celui des Instituts Confucius, créés en 2004 : 548 sont recensés en 2020, couvrant 154 pays. Ils surpassent de loin les *British Council*, Instituts Goethe ou Cervantès, de création plus ancienne. Seul le réseau des Alliances françaises est comparable.

Les aristocrates ont disparu des listes de diplomates, tout comme les « écrivains-ambassadeurs » des années 1930 – Saint John-Perse, Morand, Claudel. Mondialisation et multilatéralisme ont donné un rôle technique croissant aux interprètes, formés dans des instituts réputés à Genève, Paris (l'ISIT), Heidelberg, Bruxelles (l'ISTI), à Pékin (la Beiwai).

Voir aussi Culture — Diplomatie — État — Gouvernance mondiale — Puissance

Limite Nord/Sud

La limite Nord/Sud est représentée pour la première fois sur la couverture du Rapport de la commission indépendante sur les problèmes de développement international dirigée par W. Brandt en 1980 et intitulé « Rapport Nord/Sud : un programme de survie ». Elle circonscrit un ensemble spatial, mais sans s'appuyer sur des ruptures nettes. Sur la couverture du rapport, la limite effectue un crochet pour inclure l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pays de l'hémisphère Sud, mais appartenant économiquement au Nord. Cette représentation est très vite critiquée par les géographes : elle semble fondée sur la conception déterministe de l'organisation du monde, le climat tempéré étant le plus propice au « développement » quand la tropicalité constitue une contrainte majeure pour les pays du Sud. Selon Y. Lacoste, une telle représentation naturalise les inégalités de développement, pour effacer le rôle de l'histoire et de la colonisation. Pour C. Grataloup, le modèle Nord/Sud, s'inscrit dans une vision toujours occidentalo-centrée du monde qui n'est pas inutile pour comprendre le passé mais qui ne convient plus pour comprendre le présent. En effet, la limite propose une représentation franche d'une réalité socio-économique du monde, alors que la réalité est complexe. Elle met en avant une lecture du monde comme le produit d'un rapport de force, à un moment donné de l'histoire, sur le modèle de l'opposition Est/Ouest des années 1960, alors que les gradients entre les niveaux de développement dans le monde sont croissants. Certains pays du Sud géographiquement, se classent ainsi dans les pays du Nord et inversement, tandis que l'apparition des pays émergents remet en cause la limite Nord/Sud. Face à la grande diversité des situations de développement au sein des pays, on observe d'ailleurs dans les discours un glissement vers le pluriel (Suds/Nords). Bien que les inégalités soient actuellement plus importantes au sein des pays qu'à l'échelle mondiale, l'idée d'une fracture Nord/Sud subsiste et certaines cartes indiquent toujours la limite. Il s'agit d'une représentation bien ancrée et régulièrement réactivée comme élément de justification de certaines politiques économiques, sociales ou migratoires.

Voir aussi Carte — Colonisation/Décolonisation — Développement — Émergence — Occident — Représentation — Suds

Littoral

Le littoral est une bande plus ou moins étroite comprise entre le niveau des plus hautes mers et des plus basses mers appelée estran. Il s'agit d'une interface d'épaisseur variable, entre la mer, le continent et l'atmosphère. Le contact entre ces trois éléments crée des discontinuités physiques et humaines, mais également des complémentarités. Le littoral est très convoité : urbanisation (60 % de la population mondiale vivent à moins 100 km des côtes), activités économiques diverses (pêche, industrie, tourisme balnéaire). Espace fragile et sous pression, il est de plus en plus protégé.

Logistique

La logistique désigne l'ensemble des opérations nécessaires aux flux d'échanges, de la conception et de la préparation des biens sur les lieux de production, jusqu'à leur livraison sur les lieux de consommation, dans un souci de gain de temps et de réduction des coûts. Les activités logistiques reposent sur l'emboîtement et l'interdépendance des échelles. Elles sont de plus en plus métropolisées et elles offrent un nombre croissant d'emplois, ce qui renforce leur intérêt stratégique pour les politiques publiques et économiques.

Marge

La marge est en premier lieu un espace en bordure d'un système territorial auquel elle appartient (marge frontalière, antimonde, marge rurale). La marge occupe une position de dominée par rapport à un centre. L'augmentation des flux au sein d'une économie mondialisée conduit les chercheurs à repenser la place des marges. Les quartiers en difficulté des centres-villes, les friches industrielles, les sites abandonnés constituent des marges, pourtant localisées au cœur des centres. Les marges ne sont jamais totalement délaissées : elles peuvent être réappropriées de manière temporaire ou pérenne. Les « marginaux », individus ou groupes qui transgressent les normes fixées par une société dans un certain contexte historique ou spatial sont des acteurs géopolitiques à part entière.

Matières premières

Productions brutes très diverses (appelées commodités, de l'anglais *commodity*), les matières premières sont, jusqu'à aujourd'hui, des secteurs moteurs de l'activité industrielle – en tant que produits de base des processus de transformation. Les grandes phases d'industrialisation reposent sur la valorisation de certaines d'entre elles : le charbon, les hydrocarbures et les minerais (fer, bauxite) dans le cadre des industries de première et de deuxième générations ; l'uranium et le silicium pour les secteurs de la troisième révolution industrielle (nucléaire, électronique-informatique). Désormais, la *tech* et l'économie numérique nécessitent des métaux rares (dont des terres rares) et contribuent à favoriser de nouveaux territoires productifs ou à en relancer d'anciens. Stimulé par la production de cuivre, le Chili, qui possède à Chuquicamata la plus grande mine cuprifère au monde, voit son économie minière de nouveau stimulée par la valorisation du *salar* (désert de sel) d'Atacama, riche en lithium dont le Chili assure 29 % de l'offre mondiale. La production y est pilotée par des firmes publiques et privées, avec parfois des logiques croisées. Le Chili, même sous Pinochet, n'a jamais aboli le statut public de la Codelco. Toutefois, la production de lithium est libéralisée, pilotée par la firme chilienne SQM (privatisée en 1983) et par la compagnie américaine Albemarle. Les plus puissantes firmes transnationales se déploient dans les aires où les réserves productives sont les plus prometteuses. La RPC a fait de certaines d'entre elles (Chinalco) des fers de lance de la Chinafrique. Investissant dans ce continent considéré, selon la formule du géologue Jules Cornet, comme un « scandale géologique » du fait de sa richesse minéralogique, la Chine s'y implante et y accroît son aire d'influence. Riche en cuivre et en cobalt, la région de Kolwezi (RDC) a ainsi attiré Sicomines, Hong Kong Mining Investments, China Molybdenum, COVEC, CNMC. Les investissements contribuent indéniablement à la modernisation des territoires productifs, mais contribuent aussi à créer des économies d'enclaves au risque de générer des phénomènes rentiers (dépendance à une mono-activité). En Mauritanie, le minerai de fer des mines de Zouerate – transporté par la seule ligne ferroviaire du pays jusqu'au port de Nouadhibou – assure à lui seul 37 % des exportations et 15 % du PIB du pays. Vectrices d'intégration à l'économie mondialisée, les matières premières contribuent à l'émergence de certains Suds. L'Indonésie a développé les productions de charbon, de manganèse et d'étain. Et pour renforcer sa souveraineté productive, elle impose que la commercialisation de l'étain passe par la Bourse des matières premières de Djakarta (ICDX) et fixe des quotas d'exportation.

Le nickel en Nouvelle-Calédonie : rente géoéconomique, tensions géopolitiques



Insérées dans des filières industrielles (agrocarburants, industries agroalimentaires), les productions agricoles et halieutiques s'inscrivent aussi dans un secteur des matières premières à l'architecture de plus en plus polycentrique et dont le pilotage est le fait d'oligopoles de grandes firmes désormais bousculées par de nouveaux venus. Ainsi, dans le commerce des grains (céréales, soja), le quatuor ABCD (ADM, Bunge, Cargill, Dreyfus) doit désormais composer avec le conglomérat chinois Cofco Corp implanté à Genève, sur une place forte du commerce mondial.

Stratégiques, les matières premières sont l'enjeu de guerres géoéconomiques. Chine et États-Unis s'affrontent pour le contrôle de la filière des terres rares. Alors que Pékin a semblé gagner la partie en parvenant à un quasi-monopole productif mondial et en rachetant des entreprises majeures (Magnequench), Washington réagit en 2019 avec sa « Stratégie fédérale pour garantir des approvisionnements sûrs et fiables » en relançant la production nationale, en bloquant des investissements chinois sur leur sol, en diversifiant ses approvisionnements et en développant les techniques de recyclage de ces matières polluantes. En effet, ces productions sont souvent porteuses de risques pour les populations locales et les écosystèmes et vectrices de catastrophes majeures, à la fois humaines et environnementales – surtout dans les pays aux cadres réglementaires accommodants pour des groupes à la forte capacité de *lobbying*. Au Brésil, le groupe minier Vale est pointé du doigt en 2015 et 2019 pour des négligences majeures entraînant l'effondrement de barrages réservoirs dans le Minas Gerais (Mariana et Brumadinho) stockant des boues d'exploitation ferrifère. Certaines productions sont assurées par des acteurs sans scrupule (travail des enfants), des groupes mafieux ou des milices et sont blanchies par des firmes peu scrupuleuses. Dans l'Est de la RDC, coltan et étain sont exploités par des groupes armés déstabilisant le pouvoir central et exacerbent la conflictualité de cette zone. Certaines mesures internationales visent à lutter contre les trafics interlopes, à l'instar du règlement européen « Commerce responsable des minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque ».

Bibliographie

- B. Mérenne-Schoumaker, *Atlas mondial des matières premières, incertitudes et défis*, Autrement, 2020.
- G. Pitron, *La Guerre des métaux rares*, Éditions Les Liens qui libèrent, 2018.

Voir aussi Agriculture — Conflit — Entreprise — Environnement — Guerre économique

Médias

Les médias désignent les outils et procédés permettant la communication de masse de toute donnée dans le but de renseigner, cultiver ou distraire : presse écrite, radio, télévision et Internet, notamment les réseaux sociaux. L'histoire de la presse se confond avec celle de la liberté de la presse et de l'extension de la démocratie.

Le média le plus ancien est la presse, terme qui désigne à la fois l'outil (la machine à imprimer de Gutenberg en 1450) et son usage. Si la presse écrite se développe à partir du XVIII^e^ siècle, ce n'est qu'au XIX^e^ que la presse quotidienne moderne s'impose : *La Presse* et *Le Siècle en France* (1836), le *Sun* et le *New York Herald* aux États-Unis (1833-1835). Grâce à la technique de la presse rotative mise au point dans les années 1840, *Le Petit Journal* (1863) consacre la presse populaire et l'avènement de l'opinion publique.

La radio, née en 1899, s'adresse en direct à une audience dispersée et nombreuse. Elle est adoptée après 1918 et surtout avec la crise de 1929. La diversification des programmes que permet le transistor (1954) inaugure la segmentation des audiences.

La généralisation progressive de la télévision, inventée en 1923, se fait en France à partir des années 1950 (70 % des foyers équipés en 1970). À l'inverse des Américains, la plupart des pays européens n'ont pas laissé la télévision entre les mains d'intérêts privés, même si les monopoles publics s'achèvent dans les années 1970-1980 (privatisation de TF1 en 1986). L'ère des chaînes privées s'ouvre alors (Canal + en 1984), par câble, satellite et télévision numérique à la fin des années 1990. CNN International, premier réseau télévisuel global, créé par Ted Turner en 1985, devient la principale source d'information lors de la guerre du Golfe, ce qui pousse le Qatar à créer Al Jazeera en 1996.

Internet est à la fois un réseau et un média ; il se singularise car il est multimédia par nature et bouleverse tous les médias existants. Le croisement du réseau Internet (1973) avec le Web (1991) signe l'avènement de la révolution numérique puis l'apparition des réseaux sociaux (Facebook en 2004 ; 2 milliards de membres en 2017). S'ouvre une ère de la personnalisation, de l'accessibilité, de l'abondance, de l'hyperfragmentation.

L'information joue un rôle important dans l'espace public, sans parler de l'interrogation sur sa capacité de persuasion. En véhiculant des modèles culturels relatifs à l'ordre social et au pouvoir, en hiérarchisant les priorités et agissant ainsi sur le « climat d'opinion », les médias, en particulier audiovisuels, jouent un rôle sur l'agenda et interviennent sur le cadrage

des sujets : s'ils ne dictent pas l'opinion, ils exercent une influence sur la perception, sachant que, quel que soit le niveau culturel concerné, il existe des profils psychologiques d'individus plus influençables que d'autres. Les médias suscitent donc l'intérêt des pouvoirs politique et économique. La question du qui dit quoi, par quel média, à qui et avec quels effets ? reste d'actualité. Dans les années post-1945, le sociologue P. Lazarsfeld a cependant démontré que ces « machineries sociales » ont en réalité un pouvoir de persuasion limité. M. MacLuhan a, lui, insisté sur la forme dans laquelle le message est transmis et notamment les propriétés technologiques : l'audiovisuel exercerait une sorte d'hypnose.

Le contrôle des médias a toujours été une tentation (cf. l'utilisation de la radio pour la propagande totalitaire de l'entre-deux-guerres) et le reste, qu'il s'agisse du contrôle par un parti (CCTV en Chine) ou par une oligarchie au pouvoir (Hongrie, Slovénie). La Russie a tout particulièrement développé un important dispositif d'offensive informationnelle organisé autour de Russia Today et Sputnik, respectivement créés en 2005 et 2014. Le contrôle peut également être le fait des magnats de la presse comme R. Murdoch, capable d'influencer les élections britanniques ou américaines via FoxNews. La symbiose entre la chaîne et les réseaux sociaux, qui pose en des termes nouveaux la question de la limite entre information et manipulation, montre à quel point le problème ne réside pas dans le journalisme amateur (cf. la couverture des Printemps arabes). Ce qui compte, c'est le respect des règles du journalisme et de la déontologie. En ce sens, le *fact-checking* est utile mais intervient trop tardivement. La réduction drastique de la vitesse et de la viralité des échanges constitue un meilleur levier. Le bannissement par Facebook et Twitter des comptes complotistes QAnon en octobre 2020, puis de certains comptes du Président Trump, démontre que les questions de la vérité et de la confiance, qui accompagnent les médias depuis leur avènement, restent centrales.

Bibliographie

– F. Balle, *Les Médias*, coll. Que sais-je ?, PUF, 2020.

Voir aussi Complotisme — Culture — Cyberespace — Puissance

Méditerranée(s)

Le bassin méditerranéen a été pendant des millénaires le centre du monde, berceau de civilisations, carrefour des trois grandes religions monothéistes. Dans *La Méditerranée au temps de Philippe II*, Fernand Braudel l'a considéré comme l'espace de l'« économie-monde », c'est-à-dire un centre économique autonome structuré par les flux du capitalisme marchand qui relient au XVI^e^ siècle, parfois sur de longues distances, les deux rives du bassin, à partir des villes italiennes dominantes de Venise, Gênes, Milan ou Florence. L'ouverture du canal de Suez en 1869 fait de la Méditerranée un axe maritime décisif entre l'Europe et l'Asie, tant sur le plan économique et financier que politique et militaire. Aujourd'hui, bien que les intérêts des puissances se portent de plus en plus vers l'Indopacifique, le bassin méditerranéen reste une région au centre des enjeux et des défis de la mondialisation.

▸ La Méditerranée : une interface

La Méditerranée – une mer au milieu des terres –, *mare nostrum* des Romains, inspirante pour de nombreux peintres à la recherche de la lumière, immense par son influence civilisationnelle, est une mer intérieure entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Elle est vaste de 6 millions de km², étendue sur 4 000 km d'est en ouest et sur 800 kilomètres du nord au sud. Elle est aussi parsemée d'îles (160), qui tout en la divisant, renforcent la perception d'une mer et d'une terre toujours proches, ce qui rend délicate la délimitation de ZEE. Elle communique avec l'océan Atlantique par le détroit de Gibraltar et avec la mer Rouge par le canal de Suez. Vingt-deux États et 450 millions d'habitants se partagent la Méditerranée. Les fortes dissymétries économiques et sociales entre les pays européens riches de la rive nord et de l'est (Israël) et les pays émergents (Maroc) ou en difficulté (Libye, Liban) des rives sud et est, créent une ligne de discontinuité à l'origine de complémentarités et de clivages. La Méditerranée est la région du monde où le différentiel de richesse Nord/Sud est le plus élevé. Les échanges de type Nord/Sud entrent dans des logiques qui dépassent l'espace régional, la rive sud étant aussi un espace de transit connecté à des arrière-pays continentaux (Afrique) ou maritimes (mer Noire, mer Caspienne, mer Rouge). La Méditerranée est un corridor économique majeur (25 % du commerce international y transite) et énergétique, les pays de la rive nord étant fortement dépendants de leur voisinage pour

leur consommation de pétrole et de gaz. Même s'il est bien moindre en comparaison de celui du golfe Persique, le potentiel énergétique de la Méditerranée est important, notamment pour le gaz. Aux ressources algériennes et libyennes historiques s'ajoutent désormais celles des gisements offshore de la Méditerranée orientale, explorées depuis la fin des années 2000 : les prospections annoncent 120 années de consommation domestique pour l'Égypte, Israël et Chypre, avec les gisements *Tamar, Leviathan, Aphrodite, Zohr, Calypso* ou encore *Noa*. Selon le *United States Geological Survey*, les réserves en Méditerranée orientale sont estimées à 122 milliards de m^3 pour le gaz naturel et 107 milliards de barils de pétrole brut. Le développement de l'éolien marin est également un enjeu pour l'avenir des pays riverains. Sont exploités et circulent également en Méditerranée les produits de la pêche auxquels s'ajoutent des produits agricoles, des biens manufacturés ayant dynamisés les délocalisations d'entreprises du Nord vers le Sud, pour utiliser les différentiels des coûts de main-d'œuvre (Renault à Tanger, Inditex à Tanger et Istanbul) et des produits illicites (drogues, armes) en provenance du continent africain. La relation de l'Europe méditerranéenne à son Sud s'est longtemps construite sur le modèle centre/périphérie. Cependant la situation évolue du fait de la crise économique de certains États du Nord (Grèce) et de l'émergence d'autres États au Sud et à l'Est (Maroc, Turquie).

Carrefour des peuples, la Méditerranée est un espace d'intenses mobilités. Les flux traditionnels de main-d'œuvre, selon une trajectoire reflétant les liens historiques avec les anciennes puissances coloniales, expliquent la présence de populations immigrées dans les villes européennes (Marseille) et la formation de communautés transnationales comme la communauté marocaine présente en France, en Espagne et en Italie. Là encore, la situation est mouvante : le Maroc longtemps pays de départ est aujourd'hui un pays de transit voire d'accueil pour des migrants d'Afrique subsaharienne. La Méditerranée reste, en outre, la première destination touristique du monde (30 % des flux mondiaux), du fait de la conjonction d'aménités climatiques, de richesses patrimoniales, d'infrastructures de transport et d'hébergement de bon niveau et de la proximité des grands bassins émetteurs. France, Italie et Espagne sont les principaux pays visités, mais les pays des Balkans réémergent comme destination privilégiée, quand le Maroc et la Tunisie utilisent leurs atouts touristiques pour diversifier leur économie. Les îles constituent autant des destinations en elles-mêmes que des étapes privilégiées des circuits de croisière, nombreux en Méditerranée, sans pour autant mettre en relation les rives nord, est et sud.

▶ La Méditerranée, espace de rivalités et de crises

La Méditerranée est également un espace conflictuel, une ligne de fractures. Celles-ci se sont renforcées depuis les années 1990 principalement en raison de la multiplication des guerres : guerres dans les Balkans avec l'éclatement de la Yougoslavie, guerre civile en Algérie, guerres à l'est et au sud, conséquences des « révoltes arabes » de 2011 (Libye, Syrie).

Ces guerres ont entraîné une crise migratoire – qui est aussi une crise de l'accueil pour les pays de la rive nord – qui ravive les tensions sur les questions d'identité et de sécurité. Les arrivées de réfugiés en provenance de Libye, de Syrie, d'Irak et autres États fragiles de l'arrière-pays continental ont accru l'importance des flux migratoires, souvent clandestins et aux mains de passeurs peu scrupuleux, vers les pays de la rive nord. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 20 000 personnes ont péri en Méditerranée entre 2014 et 2020. Depuis quelques années, la *mare nostrum* s'est transformée en vaste cimetière et les navires d'ONG comme SOS Méditerranée (l'*Aquarius* puis *Ocean Viking*) peinent à trouver des lieux de débarquement pour ceux qu'ils ont sauvés. L'UE répond par une politique restrictive : l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes renforce les contrôles comme à Ceuta et Melilla, enclaves espagnoles au Maroc, où sont installées des barrières anti-migratoires, en Italie (île de Lampedusa), en Grèce (île de Lesbos), à Chypre où la « ligne verte » inclut un mur à Nicosie. La Méditerranée devient une frontière externe, terrestre et maritime, très surveillée de l'UE. Impuissante face à la division des États membres sur la répartition des demandes d'asile, l'Union européenne cherche à externaliser sa politique migratoire et a signé des accords en 2016 et 2017 avec la Turquie et la Libye. Toutefois, depuis le début de l'année 2020, R. T. Erdogan ne respecte plus l'accord, rendant à nouveau attractif le corridor des Balkans comme porte d'entrée dans l'UE.

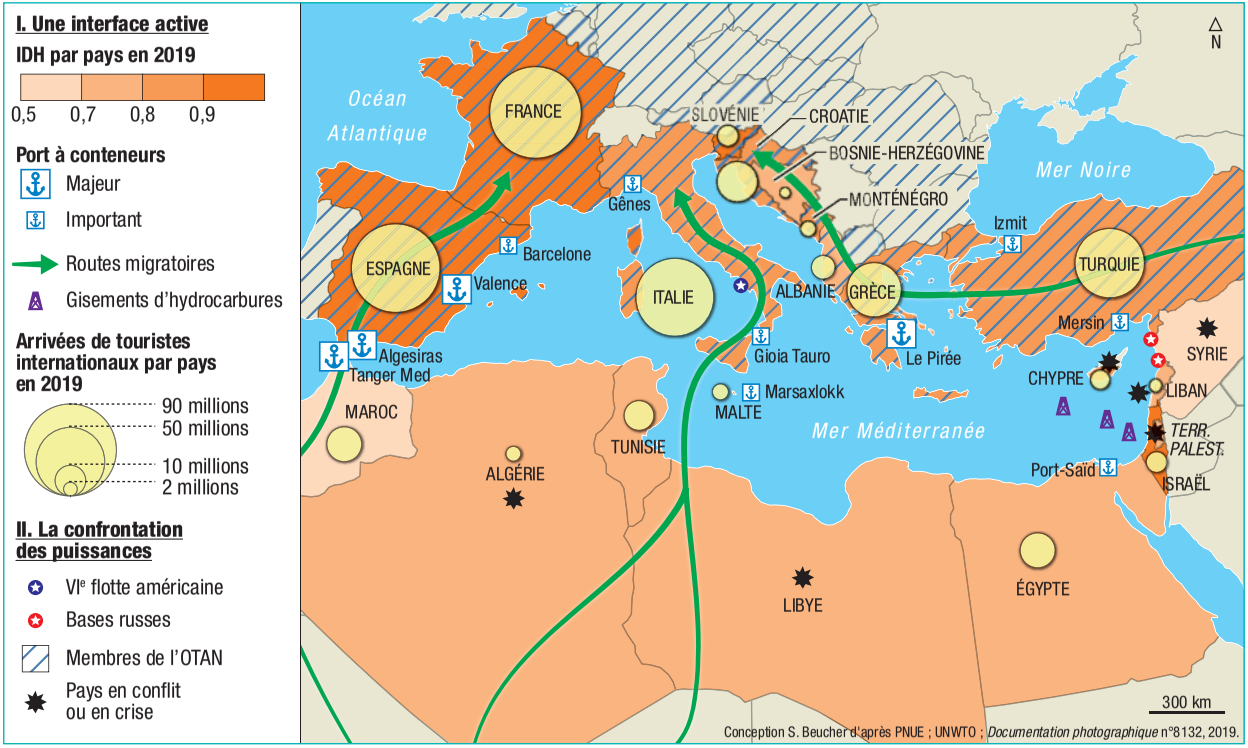
Plus largement, la Méditerranée est un espace de compétition entre États développés et États en développement, entre l'Afrique en plein boom démographique, un monde arabe sous tension et une UE écartelée entre ouverture et protectionnisme. La compétition est particulière vive dans l'accès aux ressources maritimes : au fur et à mesure de l'ouverture de nouveaux blocs d'exploration gazière, les tensions sont de plus en plus fortes entre les pays riverains et posent la question de la délimitation des ZEE mais aussi de la sécurisation des approvisionnements. La question gazière est d'ailleurs en train de redistribuer les cartes des jeux de puissance dans la région. Le projet gazoduc *EastMed*, soutenu par l'UE, reliant

Israël et Chypre à l'Europe (Italie du Sud) en plaçant la Grèce comme pivot, conduit à un affrontement avec la Turquie (qui ne dispose pas de ressources en hydrocarbures sur son territoire), soit entre deux pays de l'OTAN. Annoncé en 2018 par les quatre pays, il serait le plus long gazoduc sous-marin au monde avec 2 000 km de parcours à 3 000 mètres de profondeur, ce qui présente un défi technique, un coût élevé (7,4 milliards de dollars) pour un débit limité. Le projet *EastMed* a fait l'objet d'un accord en janvier 2020 entre la Grèce, Chypre et Israël. Face à la posture agressive de la Turquie, la Grèce, la République de Chypre, Israël, la Jordanie et l'Égypte ont opéré un rapprochement inédit au sein du *EastMed Gas Forum* qui s'est transformé en septembre 2020 en organisation régionale. Les Émirats arabes unis sont membres observateurs et la France, les États-Unis (dont la VI^{e} flotte est basée à Gaète en Italie) et l'UE ont également exprimé leur volonté de rejoindre la nouvelle organisation régionale en tant qu'observateurs. Les conflits gaziers se jouent jusque sur le sol libyen puisqu'Ankara, pour sortir de son isolement, a signé un accord de coopération militaire et sécuritaire avec le Gouvernement d'union nationale en lutte contre les forces du général Haftar, soutenu par une coalition composée de l'Arabie saoudite, des EAU, de l'Égypte et, officieusement, de la France et de la Russie. L'accord permet à la Turquie de revenir au centre du jeu énergétique, Ankara ayant délimité une nouvelle frontière avec la Libye qui lui accorde une zone maritime qui se trouve sur le tracé du gazoduc *EastMed*. Un nouveau tracé est en discussion.

Les rivalités ne sont donc pas seulement le fait d'acteurs régionaux : se rejouent en Méditerranée les affrontements visibles sur d'autres terrains. La Russie, en annexant la Crimée, où se trouve sa base de Sébastopol, a gagné un accès aux rives de la Méditerranée orientale et possède des bases militaires en Syrie. La Chine, dans le cadre des nouvelles routes de la soie, investit dans les infrastructures des ports du Pirée et de Gênes et dans des câbles sous-marins. Le port du Pirée, racheté en 2016 par l'armateur chinois COSCO est devenu en 2019 le premier port à conteneurs du bassin méditerranéen.

Dans le repositionnement géopolitique qui s'opère en Méditerranée, l'UE ne semble plus être en mesure de jouer un rôle de premier plan. Les relations initiées par la conférence de Barcelone de 1995, créant le Partenariat euroméditerranéen, sont relancées par la création de l'Union pour la Méditerranée (2008), dans le cadre de la Politique européenne de voisinage. Toutefois, l'intégration régionale est inégale : les pays méditerranéens de l'UE réalisent 2 à 3 % de leurs investissements dans les pays

La Méditerranée, miroir des défis et enjeux de la mondialisation



du sud de la Méditerranée, tandis que les pays de la rive sud font entre 40 et 70 % de leurs échanges avec l'UE. Après 2001, la politique sécuritaire de stabilisation du flanc sud de l'UE a pris le pas sur le projet de « zone de prospérité partagée » et les coopérations entre pays sont essentiellement bilatérales. Les défis communs entre les deux rives restent pourtant nombreux : défis environnementaux (rareté de la ressource en eau, pollutions, protection de la biodiversité marine), gestion des risques dans un contexte de changement climatique, défis migratoires, opportunités économiques dans le cadre de la redéfinition de systèmes productifs plus localisés.

▸ De la Méditerranée aux Méditerranées

Si la mer éponyme est unique, de par sa singularité et son rôle dans l'histoire des peuples qui la bordent, des géographes ont distingué d'autres « Méditerranées ». La Méditerranée européenne devient un modèle spatial pour décrire un territoire aux caractéristiques semblables : une mer intérieure de taille ni trop grande ni trop petite et présentant quelques critères communs pour décrire un espace partagé. L'ordre de grandeur, la présence de péninsules et d'îles constituent des médiateurs territoriaux entre la terre et la mer qui facilitent les liens entre les espaces continentaux. La situation d'interface contribue à découper une aire de rencontres, mais aussi de tensions économiques, politiques et culturelles. Selon ce modèle de la Méditerranée européenne et selon la méthode comparative, le géographe Y. Lacoste distingue trois Méditerranées : la Méditerranée européenne, la Méditerranée américaine qui englobe dans un même ensemble le golfe du Mexique et la mer des Antilles communiquant par le détroit du Yucatan, et la Méditerranée asiatique (analysée par F. Gipouloux), correspondant à la mer de Chine méridionale. Malgré les différences, les ressemblances géopolitiques existent : de nombreux États encadrent ces trois Méditerranées reliées par des flux multiples, ce sont trois interfaces économiques de type Nord-Sud. Cependant, certains chercheurs s'interrogent sur la pertinence de l'usage scientifique d'un concept fondé seulement sur l'analogie. Par ailleurs, la région de la Baltique, l'Arctique sont aussi des espaces qui s'organisent autour d'une « mer intérieure ».

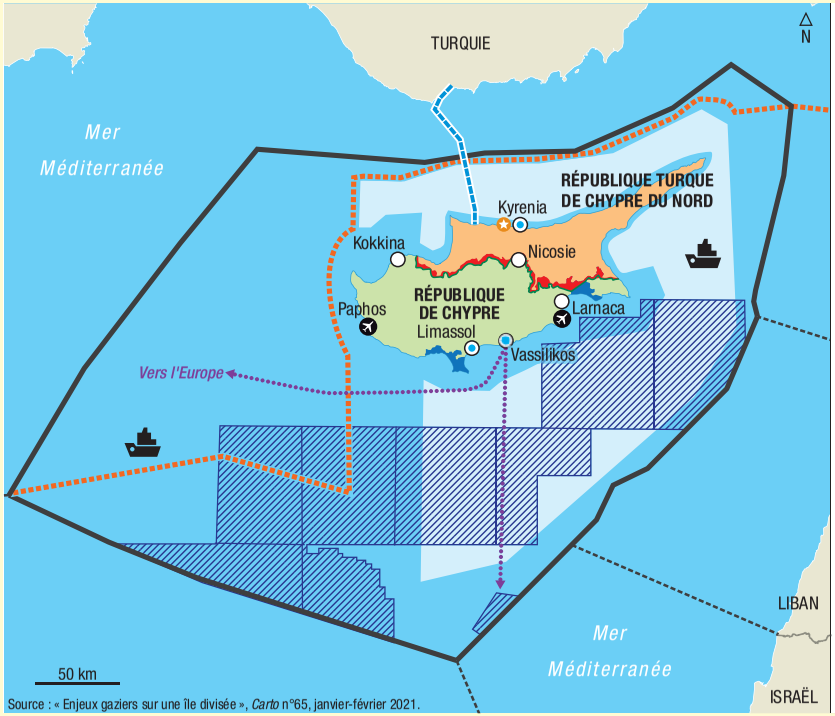
ZOOM

Chypre : une île-État divisée

Chypre, indépendante en 1960, est divisée depuis 1974 par la ligne verte – en réponse à un coup d'État visant à rattacher l'île à la Grèce des colonels –, selon une base communautaire (80 % d'hellénophones et 20 % de turcophones). La République de Chypre, regroupant les Chypriotes grecs, est la seule autorité reconnue par la communauté internationale ; la République turque de Chypre du Nord autoproclamée en 1963, n'est reconnue que par la Turquie, qui maintient sur place des soldats et apporte une aide économique et politique, créant une situation de *statu quo* sous contrôle de l'ONU. La République de Chypre est membre de l'UE (2004) et appartient à la zone euro (2008) mais pas à l'espace Schengen. La ligne verte étant ouverte depuis 2003, des travailleurs turcs chypriotes travaillent en République de Chypre mais la réunification se heurte à l'intransigeance de la Turquie. La République de Chypre est plus riche grâce au tourisme, aux activités offshore (pavillon de complaisance, paradis fiscal), à la mise en place d'un « marché des passeports » notamment au profit d'oligarques russes (passeport chipriote valable dans toute l'UE) et aux loyers des deux bases militaires de la *Royal Air Force* restées sous souveraineté britannique.

La découverte récente d'importants champs gaziers offshore au large des côtes chypriotes, place l'île au centre de nouvelles tensions géopolitiques à l'échelle régionale. Le contentieux frontalier le long de la ligne verte se déplace en mer avec le tracé des ZEE. En février 2018, la marine turque a bloqué l'accès d'un navire d'exploration à des champs gaziers, mais la Turquie autorise des forages dans les eaux territoriales de Chypre. La relation Turquie-UE est au point mort, tandis que celle entre la Turquie et la Grèce, qui s'est rapprochée de Chypre autour des enjeux gaziers, se dégrade. La tension entre Ankara et Nicosie soulève des interrogations sur la question des alliances en cas d'affrontement : Chypre est membre de l'UE mais pas de l'OTAN, la Turquie est membre de l'Alliance atlantique mais pas de l'UE, Nicosie se rapproche de la France perçue comme un allié de poids.

Chypre, géopolitique d'un espace insulaire divisé



I. Une île divisée politiquement et militairement

- Zone urbaine
- Port principal
- Aéroport international
- Ligne verte de cessez-le-feu depuis 1974
- Zone tampon surveillée par l'ONU
- Base militaire britannique

Assistance turque

- Aqueduc sous-marin d'eau potable reliant la Turquie à Chypre du Nord
- Base militaire turque
- Présence de navires sismiques turcs en 2019-2020

II. Les enjeux pétroliers et gaziers

Limite de ZEE

- De Chypre
- Revendiquée par la Turquie
- Autres

Concessions d'hydrocarbures

- Blocs accordés à la Turkish Petroleum par la Rép. turque de Chypre du Nord
- Sites d'exploration pétrolière et gazière de la République de Chypre
- Gazoduc en projet

Source : « Enjeux gaziers sur une île divisée », *Carto* n°65, janvier-février 2021.

Bibliographie

- « La Méditerranée. Un avenir en question », *Questions internationales*, La Documentation française, avril-mai 2020.
- P. Froment, « La Méditerranée », *Documentation photographique* n° 8132, CNRS Éditions, 2019.

Voir aussi Afrique — Centre/Périphérie — Énergie — Espaces maritimes — Frontière — Île, insularité — Interface — Limite Nord/Sud — UE — ZEE

Mémoire

Toutes les nations ont une mémoire, constituée par un ensemble de faits, de signes et symboles, éléments d'un passé commun légitimé par sa reconnaissance populaire, son institutionnalisation politique par les États, et décrypté par les historiens.

La mémoire nationale, fondatrice d'une identité, se matérialise par des « lieux de mémoire » (selon la formule de l'historien P. Nora), qui peuvent être des signes universels (le drapeau, l'hymne), des symboles spécifiques (la fougère argentée néo-zélandaise), des personnages (Verdi en Italie), mais aussi des espaces, ponctuels et très anciens (mur des Lamentations à Jérusalem), ou plus récents (le Panthéon français ou le Walhalla allemand), quelquefois spectaculaires par leur immensité (Grande Muraille de Chine), qui peuvent être aménagés en parc mémoriel (*National Mall* de Washington).

Depuis la Seconde Guerre mondiale se sont développées des pratiques internationales et pacificatrices de commémoration. Verdun, les plages normandes du Débarquement ou le monument aux morts du ghetto de Varsovie sont ainsi devenus des lieux de séquences de souvenir, de réconciliation ou d'expiation. En Europe occidentale s'est développée une mémoire de la Shoah, qui dans les PECO a été recouverte par celle des crimes du communisme.

Mais la mémoire maintient aussi la tension, comme entre la Chine et le Japon qui n'a jamais reconnu les crimes perpétrés par ses armées entre 1937 et 1945. Elle nourrit le sécessionnisme de nations désireuses d'indépendance, comme aujourd'hui la Catalogne, l'Écosse ou le Kurdistan. Elle est un outil du nationalisme quand les Serbes se prévalent de leur résistance aux Turcs au XIV^e^ siècle pour justifier leur expansionnisme dans les années 1990, ou quand Victor Orban cultive le populisme en se référant

à la Grande Hongrie d'avant 1920, voire à Attila, vu comme l'ancêtre des « guerriers hongrois ».

Cette ambivalence se traduit dans les lois mémorielles, qui, malgré le risque pointé par les historiens de figer une histoire officielle au détriment de la vérité, se sont multipliées. Les premières visaient à reconnaître les droits des minorités persécutées (loi Gayssot en 1990 contre le négationnisme). Sont venues ensuite des lois de réconciliation entre protagonistes de guerres civiles ou de dictatures, en Espagne, Colombie, Chili, Argentine. Aujourd'hui apparaissent des lois antidémocratiques et révisionnistes, comme celle de 2018 en Pologne qui punit d'emprisonnement le fait de souligner la complicité de Polonais dans les crimes nazis.

Voir aussi État-nation — Culture — Guerre/Paix — Identité — Minorité — Nationalisme — Patrimoine — Populisme

Métropole, ville globale

Le monde est entré dans la transition urbaine généralisée : 56 % de la population du monde vit en villes (70 % en 2050). Les métropoles ne sont cependant pas des villes comme les autres. La métropolisation est la traduction à l'échelle urbaine du phénomène de mondialisation. Le processus est sélectif, cumulatif et concurrentiel : la métropole est un centre d'impulsion et de commandement économique. C'est le plus souvent une mégapole (ville de plus de 10 millions d'habitants). Néanmoins la taille n'est pas un facteur déterminant, des métropoles moins peuplées peuvent exercer des fonctions directionnelles, financières, scientifiques (recherche et développement) et culturelles. *Hub* mondial, la métropole bénéficie d'une grande accessibilité, grâce aux réseaux de communication matériels et immatériels denses et interconnectés. Elle accueille des institutions internationales (ONU à New York) organisant la gouvernance mondiale. Elle n'est toutefois pas déconnectée de son territoire d'implantation ; son rayonnement repose sur sa capacité à dynamiser son aire d'influence. Les plus grandes métropoles s'inscrivent dans des réseaux de villes multimillionnaires formant de denses corridors de transport et d'activités de commandement. Que serait New York sans la *Megalopolis* et son *hinterland* continental, Tokyo sans le Tokaïdo, Londres et Paris sans la dorsale européenne ?

Progressivement, un réseau supranational de métropoles de grands pays développés et émergents se met en place. Toutefois, en son sein, la sociologue et économiste américaine S. Sassen met en avant des « villes

globales » comme New York, Londres et Tokyo, pour nommer celles qui sont au centre du capitalisme financier et au commandement de l'économie mondiale. À la suite des travaux de recherche anglo-saxons de l'Université de Loughborouh, on intègre sans distinction fonctionnelle la double dénomination de « ville mondiale ou ville globale » (les *World-Class Cities*). Villes mondiales et villes globales forment un archipel métropolitain mondial dont la hiérarchisation n'est pas figée. Villes exceptionnelles, elles sont des acteurs de la géopolitique mondiale et parfois contournent même l'acteur étatique.

Des marqueurs paysagers identifient les métropoles qui cherchent à se démarquer au sein d'une compétition mondiale souvent vive. Quartiers d'affaires (CBD) denses et verticaux (la *City* à Londres, Shinjuku à Tokyo), tours toujours plus hautes (la *skyline*) emblématiques de la puissance, équipements culturels et sportifs exceptionnels, conçus à l'occasion de grands événements internationaux comme les JO, *malls* toujours plus grands et à la pointe de l'industrie du loisir et du divertissement, places emblématiques comme Times Square, constituent des « hyper-lieux », selon l'expression du géographe M. Lussault, où s'imbriquent et s'entremêlent le global largement standardisé et les pratiques individuelles et localisées.

Des difficultés communes interrogent les politiques métropolitaines. Les inégalités socio-spatiales sont à l'origine de mouvements de contestation sociale. Les défis environnementaux (pollutions, îlots de chaleur urbains, émissions de CO_2, etc.) conduisent à l'émergence de réseaux de villes à l'échelle mondiale, comme le réseau C40 mis en place à l'occasion de la COP21. Ces réseaux permettent l'impulsion de nouvelles formes de prise de décision à l'échelle infra-nationale et le partage d'expériences locales. Les technologies numériques sont mises au service d'une métropole intelligente ou « *smart city* », ville ultra-connectée, grâce à des capteurs et des compteurs intelligents, des dispositifs d'information numériques pour moderniser la gouvernance urbaine, mieux utiliser les ressources, pour faire des économies d'énergie et renforcer la sécurité par la surveillance de l'espace public (ce qui n'est pas sans poser des questions éthiques). Avec la pandémie de la Covid-19, le modèle métropolitain actuel est questionné, et au-delà, la place de la ville dans la société. Pour la géographe C. Ghorra-Gobin, la crise sanitaire n'annonce pas la fin de la métropole qui est une « figure résiliente » mais une occasion de réfléchir à la fois aux atouts métropolitains (densité du capital humain, des infrastructures hospitalières) et aux facteurs de vulnérabilité. Pour M. Lussault, la pandémie met à mal « l'urbanité de la cité en tant que telle », elle invite à développer des

aménagements moins prédateurs pour les écosystèmes, à imaginer une réorganisation des espaces urbains pour promouvoir un « urbanisme du prendre soin, du bien vivre ».

Bibliographie

- C. Ruggieri (dir.), *Atlas des villes mondiales*, Autrement, 2020.
- M. Lussault, *Hyper-lieux*, Seuil, 2017.
- S. Sassen, *La Ville globale New York, Londres, Tokyo*, Descartes et Cie., 1996.

Voir aussi Anthropocène — Changement climatique — Espace public — Gouvernance mondiale — *Hub* — Justice spatiale — Logistique — Planète financière — Réseaux — Risque — Santé

Microcrédit

Le microcrédit consiste en l'attribution de prêts de faible montant à des porteurs de projets qui ne peuvent pas accéder aux prêts bancaires classiques. Plus répandu dans les pays en développement, où il est né et où il a notamment été promu par l'économiste bangladais Muhammad Yunus et sa Grameen Bank (fondée en 1976), le microcrédit existe aussi dans les pays développés. Outil d'émancipation individuelle et de développement économique et social, il comporte toutefois des risques, en particulier celui de conduire au surendettement.

Minorité

Une minorité est d'abord un groupe d'individus différents du reste de la population, en général, d'un État. Cette différence repose sur de multiples critères qui peuvent être cumulatifs : l'appartenance ethnique, l'âge, la race, le genre, la religion, la sexualité, etc. De nombreux auteurs insistent sur la croyance subjective par les groupes eux-mêmes de former une communauté, pour pouvoir définir une minorité. Dès le début du XX^{e} siècle, les travaux de l'École de sociologie urbaine de Chicago ont pu montrer que s'intéresser aux minorités, c'est avant tout révéler des rapports de pouvoir, voire de domination entre les groupes majoritaire et minoritaire. Ainsi, en s'intéressant

aux rapports entre Blancs et Noirs aux États-Unis, Louis Wirth (1945) définit la minorité selon les discriminations, reposant sur des caractéristiques physiques ou culturelles, subies par un groupe ayant conscience d'être victime de ces discriminations. La minorité n'est alors pas nécessairement une question numérique. En 1992, le Conseil de l'Europe définit quant à lui une « minorité nationale » comme un groupe de citoyens significatif, mais moins nombreux que la population du reste de cet État (ou région) présentant des caractéristiques ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques spécifiques et ayant la volonté de préserver ce qui fait leur identité commune.

Les minorités, ainsi définies, sont victimes d'inégalités multiples en termes de santé, d'éducation, de revenus, de conditions de vie. Au sein des États-nations, les minorités ethniques peuvent aussi disposer de droits inégaux par rapport au groupe majoritaire ou dominant, peuvent être victimes de déportations, de migrations forcées (expulsions), d'une ségrégation socio-spatiale imposée (apartheid), d'un refoulement (interdiction d'accéder à certains lieux) comme dans le cas du conflit israélo-palestinien, ou encore de massacres, de nettoyages ethniques, d'ethnocides et de génocides. Le cas de la minorité musulmane ouïgoure (province du Xinjiang) en Chine est particulièrement révélateur des violences subies par des minorités. En 2019, on estime à 3 millions le nombre de personnes enfermées dans des camps de « rééducation » aux conditions inhumaines et dégradantes (tortures physiques et mentales) et où seraient pratiquées des stérilisations forcées. Les Ouïgours sont également soumis à une surveillance de masse supprimant toute liberté, allant jusqu'à imposer aux familles de vivre avec un Chinois han en leur domicile, appuyant la thèse de l'ethnocide de l'anthropologue A. Zenz, qui montre qu'ils sont également soumis à du travail forcé dans les champs de coton.

Les États peuvent aussi mener des politiques d'intégration des minorités, qui oscillent entre assimilation et multiculturalisme. L'assimilation se fonde sur une politique universaliste attribuant à tous les mêmes droits, abstraction faite de leurs différences (modèle français, avec des évolutions). Elle implique ainsi la réduction puis la suppression des différences linguistiques et culturelles, sociales et religieuses. Le modèle du multiculturalisme (Canada, Australie) repose au contraire sur une politique de la différence : tous les citoyens doivent avoir le droit de vivre en conformité avec leur culture et leur religion. Les minorités sont ainsi peu à peu protégées par des statuts comme c'est le cas (tardivement) des Aborigènes en Australie même si les inégalités persistent (l'espérance de vie des Aborigènes est plus faible de 8 ans que celle des non-autochtones). La valorisation du

multiculturalisme peut néanmoins être instrumentalisée dans l'optique d'un marketing territorial, comme a pu l'observer le géographe H. Dubucs dans les villes émiriennes (Dubaï, Abu Dhabi). Les minorités peuvent aussi revendiquer (jusqu'au conflit) et obtenir une certaine autonomie dans le cas où elles sont territoriales. Les résistances peuvent être le fait des minorités elles-mêmes, par le biais d'associations communautaires et de stratégies d'*empowerment*, défini comme un processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action et de s'émanciper (à l'image de la construction d'un « *black power* » et la formation de leaders par le mouvement noir nord-américain).

Voir aussi État-nation — Génocide — Identité — Inégalités — Religions

Mobilités

La mondialisation s'est accompagnée d'une multiplication des flux humains à toutes les échelles. Cependant, les mobilités restent très inégales à l'échelle planétaire et sont le reflet de rapports de force divers.

▸ Vers des sociétés « hypermobiles » ?

La mobilité désigne la mise en mouvement d'un individu ou d'un groupe, ce qui implique un changement de lieu. La mobilité n'est pas réduite à l'action de se déplacer, mais comprend tout ce qui entoure cette mise en mouvement : on distingue ainsi la mobilité potentielle de la mobilité effective. La mobilité potentielle (ou motilité selon le sociologue V. Kaufmann) comprend tout ce que l'individu doit et peut mobiliser pour effectuer un déplacement : des capacités (physiques, économiques), des compétences (savoir circuler, maîtrise de la langue, etc.), une maîtrise plus ou moins grande de l'espace, la présence d'infrastructures de transport, les aspirations qui motivent le déplacement. Ainsi, la mobilité potentielle varie d'un individu ou groupe à l'autre en fonction de critères économiques, sociaux, culturels et spatiaux. De cette motilité va dépendre ensuite la mobilité effective : les déplacements (dont l'ensemble constitue la circulation) qui s'appuient sur des infrastructures de transport et qui s'effectuent dans un espace-temps. On distingue différents types de mobilité, selon qu'elle soit temporaire (mobilités touristiques, quotidiennes) ou permanente (mobilité migratoire, résidentielle), mais aussi selon qu'elle soit subie (du fait de

l'organisation de l'espace, d'un conflit, d'un processus d'exclusion) ou choisie (lorsque l'acteur exerce une liberté). Les réseaux de transport et de télécommunication jouent un rôle fondamental dans l'extension spatiale des mobilités, qui s'appréhendent aujourd'hui à l'échelle mondiale. Les révolutions techniques dans les transports (réduction de la distance-temps), la division nationale puis internationale du travail ou encore la libéralisation des échanges ont accru les besoins de mobilité, tout en allongeant les distances possibles de celles-ci. À l'échelle locale, la spécialisation spatiale se traduit également par une mobilité accrue. Ainsi peut-on observer une transition mobilitaire vers une mobilité généralisée à toutes les échelles, une « planète nomade » comme l'indiquait R. Knafou en 1998. Dans ce cadre, les sociétés contemporaines, notamment les plus riches, peuvent être qualifiées d'« hypermobiles », terme popularisé par le géographe britannique John Adams, en s'appuyant sur les mobilités quotidiennes urbaines. Néanmoins, pour ce qui est de la mobilité internationale, l'hypermobilité reste celle des « élites de la mondialisation », c'est-à-dire des individus au capital social, économique et culturel très élevés et en position dominante, pour qui la mobilité est une ressource. Cette analyse met en évidence les inégalités face à la mobilité (observées à toutes les échelles). Dans le cadre des migrations, le géographe H. Dubucs parle d'élites migrantes, pour désigner un ensemble de migrants internationaux résidant dans des métropoles, qui maîtrisent la distance en assumant le coût économique des déplacements, le coût social de l'installation professionnelle, ou encore le coût symbolique du « regard » autochtone. La mondialisation se traduit ainsi par un paradoxe, entre valorisation voire injonction à la mobilité pour les groupes sociaux dominants, et assignation à l'immobilité pour les autres catégories sociales.

▸ Les mobilités migratoires

La migration est une forme de mobilité. Il s'agit d'un déplacement suffisamment durable pour nécessiter un changement de résidence principale et d'habitat, et impliquant une modification significative de l'existence sociale quotidienne du migrant. La migration ne peut donc se confondre avec la mobilité touristique ni avec une mobilité résidentielle (un déménagement dans la même ville par exemple) qui n'implique pas de changement d'existence sociale. On peut distinguer des migrations internes (à l'intérieur d'un État) et internationales (franchissement d'une frontière et transformation du statut juridique du migrant). Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le déplacement doit être de plus d'un an pour être considéré comme une migration. Le nombre de

migrants internationaux est passé de 75 millions en 1977 (2,2 % de la population mondiale) à 272 millions en 2019 (OIM, 2020) soit 3,5 % de la population tandis que les migrations internes concernent 740 millions de personnes (1 milliard de migrants au total). En 2019, l'Europe et l'Asie accueillaient, respectivement, 82 et 84 millions de migrants internationaux, représentant 61 % des migrants. Les États-Unis sont le premier pays de destination (51 millions en 2019) devant l'Allemagne (13,1 millions), l'Arabie saoudite, la Russie, le Royaume-Uni, les Émirats arabes unis et la France tandis que les principaux pays de départ sont l'Inde, le Mexique, la Chine et la Russie.

Si ces migrations font partie intégrante de la mondialisation, il faut tout de même noter une régionalisation des systèmes migratoires conjointement à une modification des destinations. Alors que les flux Sud-Nord (75 millions de personnes) mobilisent majoritairement l'opinion publique, les flux Sud-Sud (77 millions) sont devenus majoritaires. Les pays du golfe Persique deviennent un pôle attractif pour des migrations économiques, souvent temporaires, attirant depuis les pays asiatiques des migrants peu qualifiés et depuis peu des « élites migrantes ». Cette évolution reflète un aspect important des migrations internationales : contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas les individus les plus pauvres qui migrent vers les pays riches, car pour atteindre ces destinations, il est nécessaire d'avoir un minimum de ressources (un capital de mobilité). Le sociologue F. Héran (2018) montre ainsi que 76 % des migrants en provenance d'Afrique subsaharienne vont en Afrique ou au Proche et Moyen-Orient. Seuls 15 % (les plus qualifiés) de ces migrants se dirigent vers l'Europe, permettant de relativiser l'idée d'accueil de la « misère du monde ». Cela est d'autant plus vrai que les politiques migratoires des pays riches se traduisent par des migrations de plus en plus sélectives et restrictives depuis les années 1990. Elle montre aussi un traitement inégal des groupes selon le niveau de qualification. Le géographe S. Rosière, dans son ouvrage *Frontières de fer*, montre que le « régime frontalier » mondial génère une circulation asymétrique des individus en fonction de leur pays d'origine (mais aussi de leur classe sociale) : ainsi, le passeport allemand permet d'entrer sans visa dans 161 États en 2018, 25 pour l'afghan, 28 l'irakien. Ce durcissement des politiques migratoires se traduit par la « barriérisation » des frontières de ces pays, qui ont alors un rôle de filtre entre migrants désirés et indésirables. La montée des partis d'extrême droite dans ces pays, qui identifient les étrangers comme une menace voire les associent à des terroristes (comme V. Orban) depuis les attentats de 2001, participe de ces politiques restrictives.

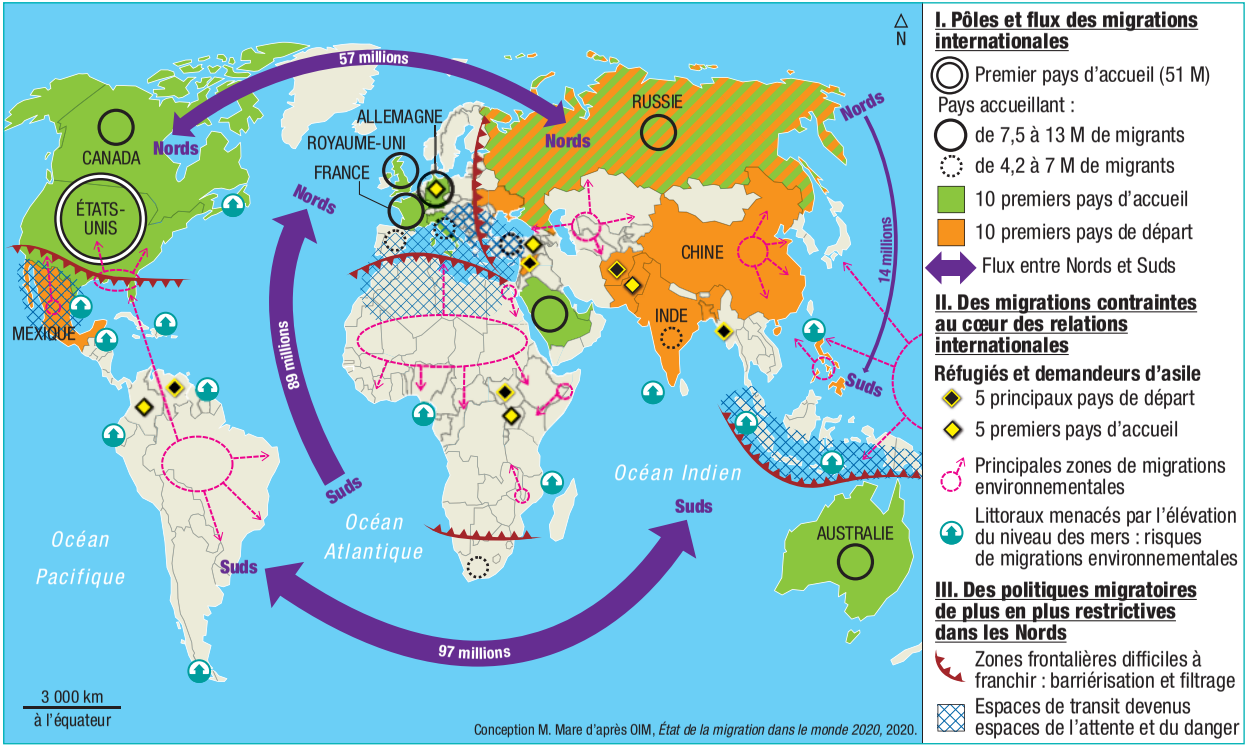
Ces migrations prennent différentes formes difficiles à catégoriser, entre migrations subies et choisies, du fait des multiples motifs des migrations. Alors que les migrations de travail ont longtemps dominé les flux migratoires, de nouvelles formes se développent : les flux de réfugiés et de déplacés ont pris de l'ampleur, tout comme ceux des mineurs isolés ou de la catégorie très discutée de « migrants environnementaux ». Les femmes sont également moins invisibilisées (48 % des migrants internationaux). Les réfugiés sont une catégorie spécifique de migrants du fait de la création d'un statut juridique par la convention de Genève en 1951 (complétée par le Protocole de 1967). Il s'agit d'une personne ayant fui son pays par crainte de persécution (raciale, religieuse, politique…), et qui, à ce titre, peut prétendre au droit d'asile (distinguant ainsi réfugiés et demandeurs d'asile). Lorsque ce déplacement contraint a lieu à l'intérieur du pays, le terme de déplacé s'applique. En 2019, on compte 79,5 millions de déracinés dont 26 millions de réfugiés, 4,2 millions de demandeurs d'asile, 45,7 millions de déplacés internes et 3,6 millions d'exilés vénézuéliens (comptabilisés à part par le HCR). Ils viennent principalement de pays en conflits : Syrie, Venezuela, Afghanistan, Soudan du Sud, Myanmar et se dirigent principalement vers les pays voisins de ces conflits soit la Turquie, la Colombie, le Pakistan, l'Ouganda (quatre premiers pays d'accueil de réfugiés en 2020) et depuis 2015 vers l'Allemagne qui accueille 1,1 million de réfugiés (majoritairement syriens) en 2020 – ce qui en fait le 5e pays d'accueil. En lien avec des politiques migratoires restrictives, on assiste à un durcissement des conditions d'accès au statut de réfugié au sein des pays riches. Depuis 2015 en Europe, l'arrivée de demandeurs d'asile syriens, mais aussi soudanais, afghans, etc., a été qualifiée de « crise migratoire » sur fond de rhétorique assimilant ces flux à une invasion. Ce terme, remis en cause par de nombreux chercheurs, a ensuite été analysé comme une crise de l'accueil, voire une crise politique, celle de l'UE. Cette « crise » est visible à travers un encampement (selon l'anthropologue M. Agier), que ce soit au sein de *hot spots* dans l'UE comme celui de Moria en Grèce ou dans le camp de Nauru externalisé par l'Australie, jugé indigne et contraire au droit international.

Les migrations ont longtemps été étudiées sous l'angle des facteurs de migration, selon une approche issue de l'économie néoclassique autour d'A. Lewis (1954), de L. Sjaastad (1962) et d'E. Lee (1966). En étudiant les migrations volontaires, ils montrent que la migration est le résultat d'un calcul individuel fondé sur les facteurs d'attraction (lieu de destination) et les facteurs de répulsion (lieu d'origine). On parle du modèle *push-pull* au sein duquel l'individu qui décide de migrer examine les coûts et les

bénéfices de la migration. La nouvelle économie des migrations (NEM) à partir des travaux d'O. Stark (1984) insiste sur le fait que la prise de décision n'est pas uniquement individuelle (mais aussi familiale et communautaire) et que la migration peut constituer une stratégie de minimisation du risque au sein des familles. Ces approches sont complétées (voire contredites) par des approches macro-structurelles, pour lesquelles la migration ne résulte pas d'un choix délibéré mais contraint par une situation politico-économique (pauvreté, absence d'accès au travail, à l'éducation, aux soins, à l'alimentation, etc.). Entre ces deux approches, le sociologue américain D. Massey (1992) montre l'importance des réseaux migratoires : la migration internationale s'auto-entretient par le biais de réseaux et de canaux migratoires. Cela explique que, même si les facteurs ayant conduit à la migration cessent d'avoir un effet (par exemple si le différentiel de salaires se comble), celle-ci se maintient. Ces théories mettent en évidence le rôle du capital social dans la possibilité de migrer et dans les choix de destinations.

Au sein de ces théories, les migrations sont analysées comme un processus linéaire (d'un point A à un point B), ce qui ignore une grande réalité de celles-ci. Dans les années 1980, le géographe G. Simon propose la notion de champ migratoire, soit l'aire d'extension des migrations d'une population donnée dans laquelle celle-ci construit des réseaux de relations. Cette notion est complétée dans les années 1990 par celle de circulation migratoire, rendant compte de déplacements non linéaires, multiples et faits de retours. Cette notion permet de prendre en compte l'ensemble du parcours migratoire du migrant et donc l'ensemble des espaces parcourus et des pratiques qui y sont associées. Il s'agit alors de s'intéresser aux expériences migratoires, aux espaces de transit et d'attente, montrant que l'immobilité fait partie intégrante de la mobilité. Cela permet aussi de mettre en évidence des espaces transnationaux, c'est-à-dire des espaces discontinus qui échappent aux prérogatives des États et au sein desquels les relations transgressent la souveraineté de ces États. Le sociologue A. Tarrius utilise le terme de transmigrant pour désigner ces migrants s'inscrivant dans une circulation migratoire et s'affranchissant de la souveraineté nationale. La mise en place de ces réseaux permet aussi de relativiser la notion de *brain drain* (fuite des cerveaux, c'est-à-dire des jeunes diplômés des pays pauvres vers les pays riches), qui même si elle constitue encore un frein au développement, se traduit aussi par un *brain gain* via les remises (689 milliards de dollars en 2019, soit 4 fois plus que l'aide publique au développement) et les transferts de technologies.

Les migrations internationales, des mobilités plus ou moins contraintes



Conception M. Mare d'après OIM, *État de la migration dans le monde 2020*, 2020.

▸ Les mobilités touristiques

Le tourisme est une mobilité choisie à visée récréative voire « recréative » selon le groupe de chercheurs du MIT (Mobilités-Itinéraires-Territoires). C'est un déplacement temporaire hors de l'espace-temps du quotidien qui s'appuie sur des acteurs nombreux, des pratiques récréatives et des lieux promus en destination via la production d'imaginaires spatiaux. Même si on assiste à une généralisation du tourisme, tout lieu n'est pas une destination touristique. Celle-ci est issue d'une mise en tourisme par des acteurs multiples à commencer par les États et autres acteurs publics dans l'optique de dynamiser un territoire, de diversifier l'économie ou de s'intégrer à la mondialisation. Ils sont associés à des acteurs privés : voyagistes, hôtellerie, agences de services touristiques, institutions culturelles, compagnies aériennes, touristes, FTN du tourisme (Expedia group, leader du marché), sont devenus des acteurs clés du tourisme. Les pratiques touristiques sont très variées mais quelques-unes se sont diffusées partout dans le monde comme le tourisme balnéaire issu d'une inversion du regard porté sur la mer et les littoraux en Europe occidentale à la fin du XVIII^e^ siècle, la randonnée et la découverte des paysages remarquables ainsi que du patrimoine, à la suite des pratiques aristocratiques du Grand Tour.

Des mobilités élitistes du « Grand Tour » aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, on est passé progressivement à la généralisation dans la première moitié du XX^e^ siècle, puis à la massification du tourisme dans la seconde moitié du XX^e^ siècle pour les pays développés – et depuis le tournant XX^e^-XXI^e^ siècle pour les Suds. L'OMT qualifie le tourisme de « phénomène de civilisation » pour insister sur l'intégration ubiquiste des pratiques touristiques dans les aspirations sociales. Le tourisme s'est imposé au XX^e^ siècle dans toutes les régions et les cultures du monde, même s'il n'est pas forcément accessible pour toutes les catégories sociales. Il repose en effet sur la possibilité de se dégager du temps libre par rapport aux activités quotidiennes nécessaires à la survie (se nourrir, se loger, se vêtir) et au travail, et d'avoir des revenus disponibles à consacrer à des activités non vitales. Ce phénomène de civilisation se traduit par une croissance très forte du secteur touristique. D'après le rapport 2020 de l'OMT, les touristes internationaux étaient 1,46 milliard en 2019 contre 500 millions en 1995, sans compter le tourisme domestique. Le tourisme représente 10 % du PIB et 10 % des emplois à l'échelle mondiale (7 % du PIB en France). La France est le premier pays touristique au monde en nombre (3^e^ en revenus) devant l'Espagne, les États-Unis et la Chine, qui s'impose comme une destination touristique depuis une dizaine d'années. Le développement des compagnies aériennes *low-cost* comme Southwest

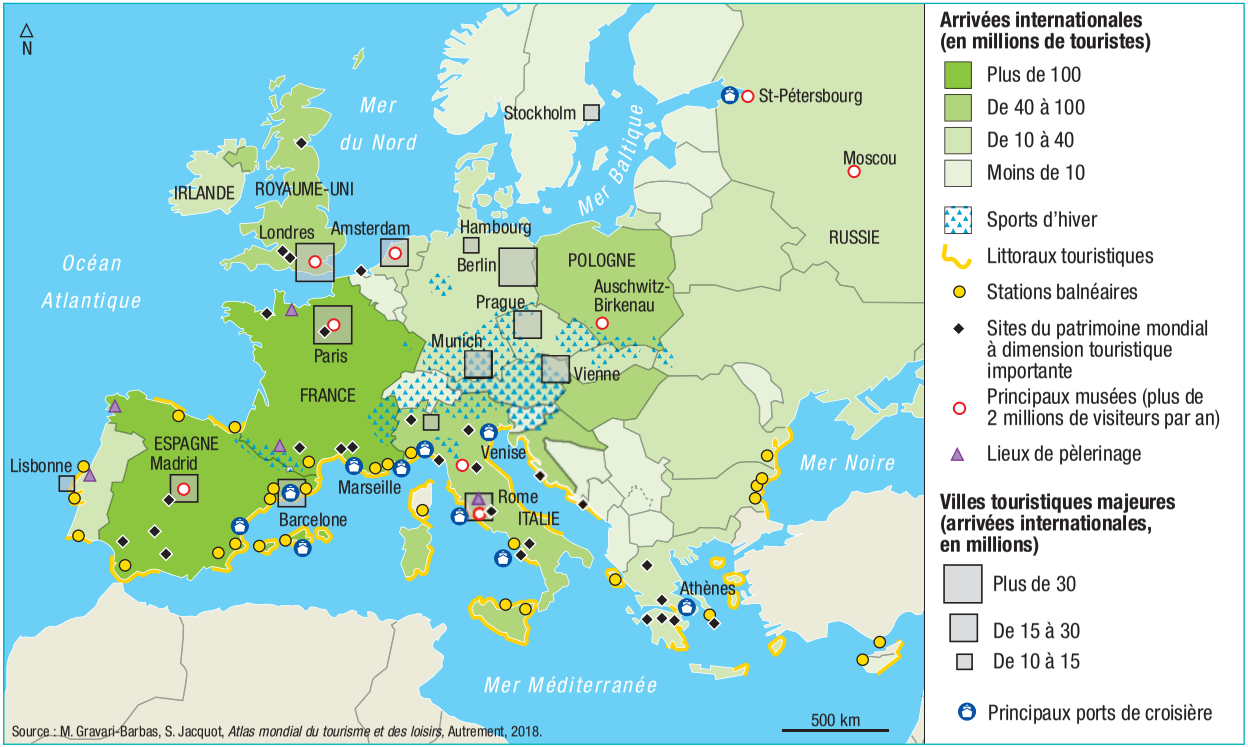
ZOOM

Les diasporas

La diaspora correspond à la dispersion d'une population. Il s'agit d'un groupe caractérisé par une même origine géographique, vivant en dehors de son pays d'origine, dispersé à travers le monde, tout en maintenant des liens forts avec son pays d'origine (informations, personnes, capitaux, marchandises, idées). Ainsi, au sein des diasporas, le choix des destinations s'accomplit en conformité avec la structure des chaînes migratoires qui relient les migrants à ceux qui sont déjà installés dans les pays d'accueil, ces derniers faisant figure de passeurs vers la société d'accueil et le marché du travail tout en conservant la culture d'origine. Cette population s'intègre donc sans s'assimiler, c'est-à-dire conserve une conscience identitaire. Cela implique l'existence d'une vie associative assez riche. Historiquement, la diaspora juive est la plus ancienne et difficile à estimer. On peut aussi parler de diaspora pour les Arméniens (à la suite du génocide dès 1915), pour les quatre vagues migratoires des Indiens (depuis 1833) dont la diaspora est estimée à 30 millions de personnes, mais aussi de diaspora chinoise, turque, sénégalaise ou encore marocaine. Le maintien de liens avec le pays d'origine est aujourd'hui analysé par les États comme un élément de *soft power*, si bien que ceux-ci mettent en place une diplomatie migratoire en incitant les émigrés et leur descendance à garder des liens avec leur origine via la possibilité de garder la citoyenneté ou des fonds aux associations de migrants. Il s'agit pour ces pays de favoriser un *lobbying* à l'étranger via des élites bien intégrées, à l'image de la *Global Organisation of People of Indian Origin* (GOPIO), principale organisation transnationale indienne très favorable à la politique de New Delhi. D'un point de vue économique, les diasporas permettent aussi un *brain gain* qui participe au développement à l'image des *Gulf Pockets* (zones enrichies par l'argent venu du golfe Persique) dans l'État du Kerala en Inde. Enfin, spatialement, elles se traduisent par des quartiers ethniques dans les métropoles d'accueil (comme les *chinatowns)*, qui diffusent la culture de ces pays.

Airlines (États-Unis) Ryanair (Irlande) ou AirAsia (Malaisie) est un des facteurs majeurs de cette croissance. Cette massification du tourisme interne et international conduit les chercheurs à reconsidérer notre manière d'habiter. Le géographe M. Stock parle ainsi d'un « habiter polytopique » pour caractériser le fait de s'approprier et de pratiquer une multitude de lieux à toutes les échelles.

Le tourisme en Europe



Source : M. Gravari-Barbas, S. Jacquot, *Atlas mondial du tourisme et des loisirs*, Autrement, 2018.

Les mobilités touristiques sont donc un des aspects fondamentaux de la mondialisation, participant de l'accélération des échanges (3e secteur d'exportations dans le monde) et de l'interdépendance des sociétés. Du fait du rôle des imaginaires touristiques, produits par un intense marketing territorial, ces mobilités sont dépendantes du contexte politique, économique et social de la destination. Ainsi, les conflits, les tensions, les mouvements sociaux, les catastrophes naturelles, les pollutions, nuisent à l'image que veut se donner une destination et entravent voire condamnent l'activité touristique, ce qui peut être dramatique pour les pays, régions, lieux ayant massivement investis dans ce secteur comme en Tunisie ou en Égypte après des séries d'attentats. La pandémie actuelle de la Covid-19 met fin à des décennies de croissance et fragilise de très nombreuses entreprises et emplois. Le tourisme international a baissé de 65 % au premier semestre 2020. En termes de devises, la baisse est 5 fois supérieure à celle de 2009 à la suite de la crise financière. Inversement, le tourisme de masse peut aussi générer des conflits d'usages et d'acteurs, notamment dans les grandes

Un autre regard

GÉOPOLITIQUE

La crise migratoire dans *Years and Years*

La série *Years and Years* de Russel T. Davies, saga de la famille Lyons, dans un Royaume-Uni post-Brexit, entre 2019 et 2034, évoque la crise migratoire européenne, à travers plusieurs scènes poignantes. Le cadet de la famille, Daniel, qui travaille dans un camp d'accueil de migrants, est en effet confronté au durcissement de la politique d'immigration quand son amant, un jeune ukrainien, est renvoyé dans son pays qu'il avait fui, car il y était persécuté en raison de son homosexualité. En nous propulsant dans un futur proche et vraisemblable, où se mêlent les histoires personnelles des membres de la famille, et l'histoire des mutations socio-économiques profondes que connaît l'Europe, le réalisateur nous oblige à réfléchir aux conséquences du durcissement des politiques migratoires : demain les migrants peuvent venir du continent européen, à l'image du personnage de Viktor qui se trouve malgré lui responsable de la mort de son compagnon, quand tous les deux tenteront de regagner dans un bateau de fortune surchargé la Grande-Bretagne. Sur ce thème comme sur les autres abordés (crise financière, le Brexit, la montée des populismes), la série lance l'alerte et semble nous dire que nous, Européens, sommes tous susceptibles de devenir migrants et de nous noyer dans la Manche.

villes où il peut entraîner une gentrification. Cela se traduit par une touristophobie (Venise, Barcelone ou Lisbonne) et l'obligation de réguler les flux, par exemple en limitant l'usage d'Airbnb.

Bibliographie

- R. Knafou, *Réinventer le tourisme, sauver nos vacances sans détruire le monde*, Éditions du Faubourg, 2021.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM), *État de la migration dans le monde 2020*, 2020.
- M.-A. Hily, E. Ma Mung, Y. Scioldo-Zürcher (dir.), *Étudier les migrations internationales*, coll. Migrations, Presses universitaires Francois Rabelais, 2019.
- M. Gravari-Barbas, S. Jacquot, *Atlas mondial du tourisme et des loisirs*, Autrement, 2018.

Voir aussi Asie — Amérique du Nord — Afrique — Europe — Golfe Persique — Inégalités — Méditerranée(s) — Mondialisation

Modèle

Un modèle est une représentation formalisée et généralisée du réel, une construction issue d'une réflexion hypothético-déductive. Il possède une valeur explicative et didactique. Si le recours à la modélisation peut-être intéressant pour comprendre les logiques d'organisation spatiale du monde, l'utilisation des modèles comme des voies à suivre par d'autres acteurs pose la question de la transférabilité d'un modèle à d'autres situations spatiales, avec leurs caractéristiques singulières. C'est le cas des modèles de développement ou aujourd'hui de transition.

Modèle productif

Le modèle productif permet de décrire les structures et l'organisation de la production industrielle. Cette dernière est déterminée à la fois par les stratégies de compétitivité des entreprises, l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines, ainsi que les modes de régulation sociale. Les modèles productifs ont évolué depuis la révolution industrielle. Le

taylorisme est une méthode d'organisation scientifique du travail qui tire son nom de celui de l'ingénieur américain Frederick Winslow Taylor (1856-1915). Cette méthode de rationalisation de la production, afin d'augmenter la productivité, repose sur une division du travail en tâches simples et répétitives, individuellement optimisées, ainsi que sur le paiement des employés au rendement. Le système taylorien ne doit pas être confondu avec le fordisme, système de production industrielle mis au point par Henry Ford, à partir de 1908, dans ses usines automobiles, et dont le taylorisme ne constitue qu'une composante. Le fordisme est fondé sur :

– la division du travail verticale (séparation entre conception et réalisation) et horizontale (parcellisation des tâches) associée à des lignes de montage (travail à la chaîne) ;

– la standardisation des produits ;

– l'augmentation des salaires pour diminuer les tensions liées à la déqualification du travail ouvrier.

La généralisation du fordisme à partir des années 1960 a permis l'émergence de nouvelles logiques spatiales d'organisation de la production : modèle centre/périphérie (conception et innovation dans les centres urbains et délocalisation de la production dans les périphéries rurales ou dans des pays à bas salaires) ; mise en place d'une division du travail de plus en plus marquée. Les principes fordistes restent au cœur de la production industrielle (notamment l'organisation autour de la chaîne de travail), même si d'autres formes d'organisation ont émergé depuis. Le toyotisme, développé par Taiichi Ohno, ingénieur chez Toyota, est une organisation scientifique du travail qui se définit selon quatre principes :

– le principe du flux tendu, où l'aval de la production commande l'amont (les stocks sont limités, la production se fait selon la demande) ;

– le principe de l'auto-activation de la production afin de rendre les machines et les travailleurs plus qualifiés et plus polyvalents ;

– le principe des 5 zéros : zéro défaut grâce au renforcement des contrôles au sein d'une chaîne désormais organisée en U, zéro panne, zéro papier par la mise en réseau interne de toutes les informations sur les produits, zéro stock et zéro délais grâce à une production en flux tendus adaptée à la demande ;

– le principe de l'« autonomisation » de la production (contraction d'autonome et d'automatisation).

Le toyotisme se développe dans un contexte post-fordiste de l'essor du capitalisme flexible, lié aux dérégulations des économies anglo-saxonnes depuis les années 1970-1980. Ces décennies correspondent à l'avènement

d'une nouvelle ère, marquée par un ralentissement durable de la croissance, par l'apparition de chaînes de valeur globales, ainsi que par l'affirmation de modèles productifs accordant une importance croissante au rendement financier des capitaux investis. L'organisation de la production est transformée en profondeur : accroissement des inégalités sociales et spatiales, intensification du travail et précarisation de l'emploi, multiplication des impacts environnementaux. Cependant États et entreprises peinent à penser la transition vers de nouveaux modèles productifs.

La liste des modèles productifs présentée dans cet article est loin d'être exhaustive et la réalité loin d'être aussi schématique. Les économistes R. Boyer et M. Freyssenet montrent que plusieurs modèles productifs ont pu coexister, y compris au sein d'un même pays, qu'il n'existe pas un modèle universel propre à une certaine période historique et à un contexte national et surtout que le succès d'un modèle dépend de facteurs internes et externes à l'entreprise qui peuvent être très variables.

Bibliographie

- A. Monot (dir.), *La France : mutations des systèmes productifs*, Bréal, 2014.
- R. Boyer, M. Freyssenet, *Les Modèles productifs*, La Découverte, 2000.

Voir aussi Centre/Périphérie — Division internationale du travail — Entreprise — Modèle — Système productif — Territoire productif

Mondialisation

La mondialisation, qui peut se définir comme une intensification des échanges aboutissant à un marché mondial, commence par l'internationalisation de l'économie dans le sillage des Grandes Découvertes du XVI^e^ siècle. La politologue Suzanne Berger distingue une « première mondialisation » au début du XX^e^ siècle, mais celle que nous connaissons actuellement se déploie véritablement à partir des années 1970 et s'épanouit avec les années 1980. Elle est d'essence très libérale, et encouragée par les instances financières internationales. Si l'Europe est à l'origine de la précédente phase de l'internationalisation des économies, les États-Unis deviennent l'épicentre de la mondialisation à partir de 1945. Enfin, la deuxième décennie du XXI^e^ siècle consacre l'avènement d'un duopole Chine/États-Unis.

▸ La mondialisation est un phénomène global

La mondialisation est un processus toujours plus poussé d'interdépendance des économies, par le biais du libre-échange. Il aboutit à un marché mondial pour les marchandises, les services, les capitaux, il permet aussi une intense circulation des idées, des informations, de produits, tant culturels que médiatiques. C'est la constitution d'un marché mondial unique qui différencie la mondialisation de l'internationalisation. Le caractère global de la mondialisation est ainsi une de ses caractéristiques fortes. L'unification du marché des capitaux est au cœur de la mondialisation, toutes les grandes places financières sont en compétition les unes avec les autres. L'hégémonie des places occidentales (*City*, NYSE) coexiste aujourd'hui avec l'affirmation de places financières dans les pays émergents (Dubaï, Doha, Hong Kong, Shanghai, Shenzhen). La mondialisation est aussi culturelle grâce aux médias à vocation mondiale (CNN…), aux réseaux sociaux qui diffusent images, musiques, idées, modes, débat. Le monde tend à s'uniformiser, comme le montre l'écho rencontré en Europe par les débats de société nés aux États-Unis par exemple. La représentation la plus communément admise de la mondialisation est celle d'une occidentalisation du monde. Une diffusion plus large des valeurs occidentales (démocratie, droits de l'homme, libertés individuelles, égalité homme-femme…) est à l'œuvre. Elle peut être considérée comme une « américanisation du monde » car l'anglais est la langue de la mondialisation, les États-Unis la matrice, les grandes marques américaines les vecteurs, tandis que les valeurs consuméristes américaines gagnent la planète et concurrencent les systèmes de valeurs autochtones. La mondialisation est accompagnée d'une progression remarquable des migrations humaines, tant à l'intérieur des continents (comme en Afrique) qu'à l'échelle du monde ; l'Amérique du Nord et l'Union européenne conservant une forte attractivité en définitive. La mondialisation a permis une augmentation de la croissance économique mondiale, en moyenne de 5 % par an entre la fin du XX^e^ siècle et le début du XXI^e^. Ce nouveau monde se construit sur un effacement des frontières, et donc de la souveraineté des États. Il bouleverse les rapports à la géographie comme à l'histoire et semble amener à une unification, un « village global » (McLuhan).

La révolution des communications est polymorphe. La révolution des transports terrestres et maritimes renforce l'interdépendance des économies et des sociétés. La maritimisation de l'économie mondiale se traduit par la création de véritables « autoroutes de la mer » les principales reliant l'Amérique du Nord à l'Europe du Nord-Ouest, la Méditerranée à l'océan

Indien jusqu'à la mer de Chine orientale et aux façades du Pacifique. La révolution de l'informatique permet de s'affranchir du temps et de l'espace, et d'unifier les marchés. Elle favorise les comportements de masse. La révolution de l'Internet abolit les distances, révolutionne le fonctionnement interne des entreprises (les firmes-réseaux le montrent), contribue à homogénéiser les comportements et les goûts des consommateurs. Les réseaux sociaux donnent l'illusion d'une « citoyenneté mondiale ». Le monde est interconnecté grâce aux câbles sous-marins qui rendent possible les communications à l'échelle mondiale. Ils sont pourtant aussi un puissant vecteur de la cybersurveillance comme l'a dénoncé Edward Snowden. Ces câbles intercontinentaux sont devenus éminemment géopolitiques, un enjeu de souveraineté pour les États. Une concurrence très vive existe entre acteurs afin d'équiper les fonds sous-marins permettant d'accéder aux données le plus rapidement possible. « La mondialisation continue par la numérisation » (Thomas Gomart), a ses géants, côté américain les GAFAM ou les BATX côté chinois. Alibaba, Alphabet, Amazon, Apple, Facebook, Microsoft et Tencent ont ensemble une capitalisation boursière de 7 168 milliards de dollars en juin 2020 soit trois fois la capitalisation des six plus grandes compagnies pétrolières du monde et trois fois plus que le PIB de la France. Après avoir lancé le câble sous-marin *Curie*, qui s'étend sur plus de 10 000 km de Los Angeles au Chili, Google a réalisé, en partenariat avec Orange, le câble *Dunant* qui relie Virginia Beach aux États-Unis à Saint Hilaire de Riez depuis février 2021. Les entreprises du *Big Data* investissent également l'espace extra-atmosphérique : la constellation *Starlink* de SpaceX, qui fournit un nouveau service d'accès à Internet, compte environ 1 000 satellites déjà opérationnels en orbite basse sur un total de 12 000 prévus. Un nouveau rapport de force, une nouvelle géopolitique s'établit entre ces sociétés surpuissantes et les États mais également entre États. L'Europe semble avoir perdu la bataille des données. Les grands plateformistes ne sont pas européens. Son territoire devient le terrain d'affrontement entre géants du numérique américains et chinois. À l'heure de la bataille de la 5G et de l'intelligence artificielle (IA), innovations disruptives, la question de sa souveraineté numérique est clairement posée. Cette révolution technologique est au cœur du renouvellement des enjeux de puissance.

▸ La mondialisation redistribue les cartes

La mondialisation a changé la donne dans de nombreux domaines. Elle a poussé à une profonde mutation des grandes entreprises, qui, de firmes

multinationales (FMN) sont devenues des firmes transnationales (FTN). Leur processus de production n'est plus pensé à l'échelle nationale ou régionale, mais à celle du monde pour trouver les meilleures opportunités. Cela aboutit à ce que l'économiste Daniel Cohen nomme la division internationale du processus productif (DIPP). Ainsi les milliers de pièces nécessaires à la fabrication d'une voiture proviennent du monde entier, tel un puzzle ou un « jeu de lego » (Suzanne Berger). Le cœur productif s'est déplacé des pays occidentaux anciennement industrialisés vers les pays composant la façade asiatique du Pacifique, devenus les pays ateliers du monde, comme le Mexique l'est devenu pour les États-Unis. Ces délocalisations industrielles de grande ampleur sont rendues possibles par la révolution des transports et le coût négligeable du transport maritime. Elles permettent aux FTN de tirer profit du potentiel productif de pays à bas salaires dans le cadre du développement sans précédent du libre-échange. Ceux-ci engrangent des excédents commerciaux croissants, une croissance économique qui permet leur émergence (« dragons », « tigres », Chine). Cet enrichissement conduit certains d'entre eux à affirmer de nouvelles ambitions géopolitiques : peser davantage sur la gestion des affaires du monde. La Chine en est le meilleur exemple. Après être devenue l'« atelier du monde », elle est une puissance économique de premier plan et désormais une puissance géopolitique majeure. Les pays développés à économie de marché (PDEM), quant à eux, se tertiarisent. La mondialisation rebat donc les cartes au profit de ceux qui définissent des stratégies industrielles et économiques et qui jouent le jeu de la concurrence au sein du libre-échange. Elle est le cadre de l'émergence de pays qui sortent du tiers-monde, des « dragons » aux « BRICS ». Elle favorise les audacieux, les métropoles liées les unes aux autres au sein d'un archipel mégalopolitain mondial (AMM d'Olivier Dollfus), les littoraux, interfaces essentielles entre l'économie maritimisée et les terres. Elle sert bien moins les intérêts des terres enclavées. L'une des conséquences de la mondialisation est l'évolution vers une économie d'archipel. La mondialisation sert de cadre au phénomène de régionalisation et de régionalisme. L'Europe communautaire est la pionnière avant le Mercosur qui unit les pays d'Amérique latine (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay) en 1991, puis l'Amérique du Nord avec l'ALENA (aujourd'hui AEUMC). La stratégie de blocs contre blocs (les relations commerciales relevant alors de la guerre économique) pousse les États-Unis de Bill Clinton à proposer une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) au reste du continent pour former une alliance de plus de 800 millions de consommateurs pouvant davantage peser lors des tractations commerciales. Les pays du Mercosur/Mercosul craignent une

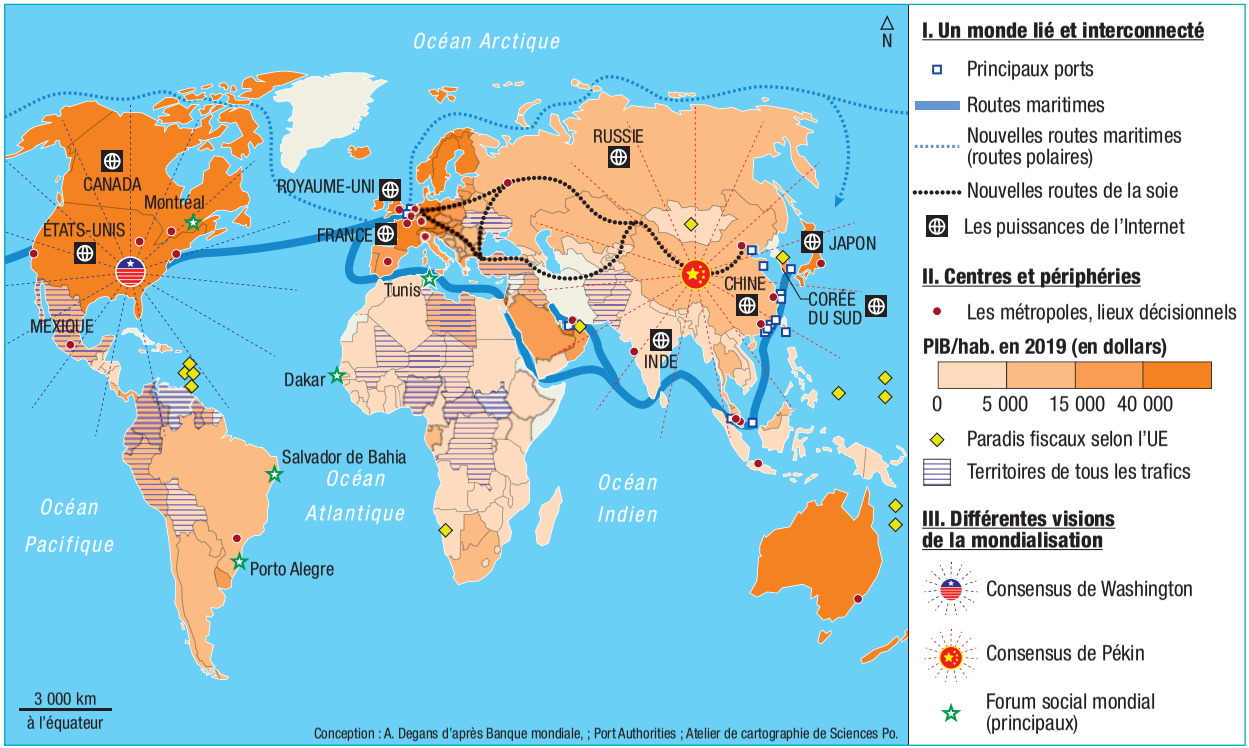
hégémonie encore plus forte de Washington et résistent à ce projet, abandonné sous Obama. Les zones d'intégration régionale permettent la promotion du libre-échange à l'échelle régionale et permettent une plus grande insertion dans la mondialisation ; elles en sont un aiguillon. La mondialisation tisse cependant « des liens d'interdépendance asymétriques » (L. Carroué). Le monde est devenu sino-dépendant, comme l'a bien démontré la crise sanitaire du coronavirus. Les mythes de la « *world culture* », de « la fin de l'Histoire » (F. Fukuyama) s'effritent. Il y a bien des « gagnants » de la mondialisation et donc des « perdants ». Le temps d'une réévaluation des bienfaits de la mondialisation est venu, au moins dans les pays occidentaux. Ceux-ci ont longtemps fait figure de gagnants de la mondialisation, il est loin d'être certain que ce soit toujours le cas aujourd'hui. La mondialisation paraissait inéluctable et sans retour en arrière possible, elle semblait être une extension des valeurs occidentales au reste du monde, ces idées reçues ne sont plus aussi valides. Elle est désormais davantage contestée.

▸ Une mondialisation en débat

Certains s'opposent à la mondialisation, ils se structurent au sein d'un mouvement anti-mondialisation puis d'altermondialisation. Celui-ci est assez disparate, mais fédère ceux qui contestent le caractère trop libéral et peu soucieux de l'humain et de l'environnement. Ils assimilent la mondialisation à une machine de guerre capitaliste au profit des grandes entreprises, des grandes banques des pays du Nord et au détriment des plus pauvres, souvent localisés au Sud. Leur discours est porté par des figures de proue comme Naomi Klein ou Noam Chomsky, de journaux comme *Le Monde Diplomatique* d'Ignacio Ramonet, qui plaide pour un autre monde possible, ou encore par les ONG. La mondialisation est-elle bénéfique pour tous ? Elle a sorti plusieurs centaines de millions de personnes de la misère, singulièrement en Chine. Les plus pauvres le sont moins qu'à la fin du XX^{e} siècle, cependant les inégalités se sont accentuées car la mondialisation financière enrichit considérablement une minorité de privilégiés. Les inégalités se creusent entre les pays. La Chine est la grande gagnante de la mondialisation. Elle a bénéficié, depuis les années 1980, d'un extraordinaire transfert des emplois industriels, et de technologies, depuis les pays occidentaux et le Japon qui en ont fait leur base productive. Elle s'est enrichie à une vitesse et dans des proportions remarquables. Elle est désormais le banquier de très nombreux pays, y compris occidentaux, et en position de contester le *leadership* américain. La mondialisation accentue aussi les inégalités au sein des pays. Au sein des pays émergents, elles attisent

les tensions entre ceux qui en profitent (par exemple les « *black diamonds* » africains) et ceux qui ne participent pas à cette dynamique. Le réveil est brutal pour les classes moyennes occidentales qui ont troqué leur emploi industriel contre un emploi tertiaire moins rémunérateur et souvent avec une moindre protection sociale. Elles pâtissent en outre de la rétractation de l'État-providence. Leur niveau de vie s'effrite progressivement. Aux États-Unis, en Europe, elles sont affectées par un déclassement, qui mine la cohésion des sociétés et trouve des répercussions jusque dans la sphère politique. La mondialisation est certes une mise en concurrence à l'échelle mondiale des entreprises, mais elle l'est plus largement des travailleurs (le *dumping* social se fait au détriment d'une main-d'œuvre considérée comme trop onéreuse) et des modèles de société (le *dumping* fiscal sape le fondement des sociétés ayant choisi le modèle de l'État-providence). Cette concurrence exacerbée s'exerce dans le cadre d'une guerre économique, qui dépasse largement le simple affrontement commercial. Elle alimente une confrontation géopolitique des puissances dont l'actuelle rivalité sino-américaine est une illustration. Ainsi, la mondialisation nourrit un processus de fragmentation tant au niveau des entreprises, car les actionnaires n'ont plus forcément les mêmes intérêts que les salariés, qu'au niveau sociétal avec la multiplication des travailleurs pauvres et une montée sensible de réflexes de repli sur soi. Les inégalités et les multiples atteintes à l'environnement constituent la face sombre de la mondialisation. Ces menaces alimentent le courant de la « démondialisation « (Walden Bello) qui appelle à une réorganisation de l'économie mondialisée. C'est un plaidoyer en faveur du retour des États, des frontières – dans le cadre desquelles s'exerce leur souveraineté – et d'un protectionnisme raisonnable et intelligent (Emmanuel Todd) à rebours du libre-échange triomphant. *A contrario,* certains pays continuent à miser résolument sur le libre-échange comme ceux qui ont signé fin 2020, autour de la Chine, le RCEP. Cet accord est symptomatique d'une attitude plutôt sur la défensive des Occidentaux face une stratégie plus offensive en Asie, car il fait suite au retrait des États-Unis des accords transpacifiques (TPP), voulus par Barack Obama pour contrer la montée en puissance de la Chine. Cette dernière devient le maître d'œuvre d'un autre accord au sein duquel elle occupe une place de choix. Cela démontre le déplacement du cœur géoéconomique mondial vers les rives de l'Asie pacifique. L'Occident serait-il tenté par la « démondialisation » quand l'Asie le serait par une « remondialisation » ? L'un des paradoxes est qu'à rebours d'une citoyenneté mondiale, la brutalité de la mondialisation provoque des réflexes de replis identitaires. À rebours d'une occidentalisation,

Une mondialisation pour tous ?



ZOOM

La globalisation, la face financière de la mondialisation

La globalisation n'induit pas une ouverture des économies nationales, mais une décomposition partielle de l'espace de régulation national. On voit ainsi apparaître de nouveaux espaces de régulation non nationaux comme les zones monétaires ou les marchés mondiaux intégrés. La globalisation est née des désordres monétaires liés à l'affaiblissement économique des États-Unis, à leur décision de mettre fin au système de Bretton Woods, officialisée lors de la conférence de la Jamaïque de janvier 1976. Le dollar reste la monnaie des échanges internationaux et de cotation des principales matières premières, mais la spéculation se généralise. La globalisation est encouragée par l'endettement croissant depuis les années 1970 et la crise de la dette. Les États cherchent quotidiennement les moyens de financer leur dette publique. Elle bénéficie d'innovations financières comme l'informatisation de la Bourse, le « *big bang* » de la *City*, la multiplication de produits financiers plus risqués mais bien plus lucratifs comme les « produits dérivés ». Elle est surtout portée par les « trois D » (H. Bourguinat) : déréglementation, décloisonnement (des marchés), désintermédiation. La Bourse acquiert une attractivité inédite, les entreprises vont y chercher des moyens de financement autrefois obtenus auprès des banques. Cette économie financière de plus en plus déconnectée de l'économie réelle génère des crises dont la plus marquante est celle des *subprimes* (2008). Depuis 2008, on assiste à une inversion des flux financiers, les pays du Sud finançant les pays du Nord, la Chine achète des bons du Trésor américain. Les réserves de change sont multipliées par plus de 15 pour les deux premières décennies du XXIe siècle, très largement au profit des pays du Sud, et surtout d'Asie. La globalisation est révélatrice du basculement géopolitique mondial : le fonds souverain *China Investment Corporation*, créé en 2007 est l'un des plus puissants du monde. Le processus de globalisation est toutefois inachevé. « La planète financière n'est ni totalement mondiale, ni totalement globale, ni totalement homogénéisée » (L. Carroué).

elle provoque une désoccidentalisation du monde. Au lieu d'unir, elle n'a pas engendré une gouvernance mondiale. La panne de l'ONU, de l'OMC, les ratés de l'OMS le démontrent. Le multilatéralisme est une valeur en recul face à l'unilatéralisme des plus puissants. La deuxième décennie du

XXIe siècle est celle du retour de l'entrechoquement des puissances. La mondialisation offre cependant de multiples opportunités, à ceux qui savent les saisir. Si les gagnants de ce processus pluri-décennal sont nombreux, l'optimisme et la confiance en l'avenir sont désormais mieux partagés dans les pays du Sud, que par des populations des pays du Nord désormais plus pessimistes quant aux bienfaits de la mondialisation, dont elles profitent pourtant.

Bibliographie

- L. Carroué, *Atlas de la mondialisation, Une seule terre, des mondes*, Autrement, 2018.
- A. Choplin, O. Pliez, *La Mondialisation des pauvres*, coll. La République des idées, Seuil, 2018.
- C. Grataloup, *Géohistoire de la mondialisation*, Armand Colin, 2015.
- S. Berger, *Made in monde*, Seuil, 2004.

Voir aussi Altermondialisme — Démondialisation — Échanges internationaux — Entreprise — Espaces maritimes — Intégration régionale — Géoéconomie — Gouvernance mondiale — Mobilités — Métropole, ville globale — Néolibéralisme — Planète financière — Réseaux

Monnaie et politique monétaire

Le temps où un dollar ancré sur l'or permettait d'expliquer à lui seul les dynamiques du système monétaire international est révolu. Les modalités de la création monétaire permettent de comprendre autant les diverses politiques monétaires menées que le rôle essentiel des banques centrales dans toutes les zones monétaires du XXIe siècle.

▸ Qu'est-ce que la monnaie ?

Les économistes ont coutume de présenter le rôle de la monnaie à partir d'une fiction appelée « fable du troc ». Selon cette fiction, la nécessité de la monnaie se conçoit d'abord en référence à une économie de troc, dans laquelle chacun ne peut échanger avec autrui que ce qu'il possède (dotation ou production), et à condition que l'autre en ait besoin. La difficulté

évidente d'un tel système d'échanges tient à la double coïncidence des besoins sans laquelle nul ne peut participer à l'échange.

Pour faciliter les transactions, la conclusion inévitable de cette fiction (souvent qualifiée de « robinsonnade », en référence à la cohabitation de Robinson et Vendredi dans le livre de Daniel Defoe) est qu'une forme de monnaie s'impose pour permettre l'échange. Il est à noter que, dans une approche néoclassique où la rareté est pleinement résumée par la valeur relative des biens les uns par rapport aux autres, un bien quelconque de l'économie peut tout à fait, par convention, « valoir 1 » et ainsi servir de référence pour mesurer la valeur de tous les autres biens. Un tel bien est qualifié de « numéraire » ou de « monnaie de commodité ». On peut ainsi définir un système complet de prix sans recourir à un bien de plus que ceux qui sont déjà échangés. À certaines époques ou dans certaines situations (pénurie ou perte de confiance dans la monnaie en vigueur), le sel, le riz, la farine ou le tabac ont ainsi pu servir comme forme de monnaie permettant, en plus de la consommation qui en est possible, d'acheter tout type de biens ; en 1642, l'État de Virginie permet ainsi de régler des créances et importations directement en tabac. En remontant davantage dans le temps, des anthropologues (à la suite de Jean-Michel Servet) ont également recouru au terme de « paléomonnaie » pour désigner l'usage fait par exemple de pierres polies (sur l'île de Yap) ou de coquillages. Ces paléomonnaies, bien qu'inutiles, précieuses et rares, ne sont toutefois pas considérées comme des formes monétaires, dans la mesure où elles changeaient essentiellement de mains lors de cérémonies et rituels, et non par suite de transactions.

Ainsi, les économistes ont plutôt tendance à recourir à une définition fonctionnaliste de la monnaie – *money is what money does*, selon le mot de l'économiste américain Francis A. Walker. Ces fonctions, déjà évoquées au livre I de la *Politique* d'Aristote, sont au nombre de trois. D'une part, la monnaie a un rôle d'unité de compte : elle doit permettre de quantifier la valeur de tous les biens et services. D'autre part, elle a un rôle d'intermédiaire des échanges : c'est elle qui circule en contrepartie de l'objet de la transaction. Enfin, elle doit constituer une réserve de valeur : stockée, elle permet de transférer de la valeur dans le temps.

▸ La création monétaire

La création monétaire prend deux formes. La monnaie « fiduciaire » qualifie la monnaie en circulation, sous forme métallique (pièces) ou de papier (billets). La monnaie « scripturale », qui s'est largement développée

au XXe siècle, qualifie celle dont l'existence est numérique, simplement écrite sur un compte en banque. Aujourd'hui, 90 % des euros en circulation sont ainsi dématérialisés.

Le seigneuriage, privilège de celui qui peut émettre de la monnaie, est un enjeu politique fort pour la souveraineté des États. Il n'en est pas moins contesté. D'une part, l'émergence de monnaies locales (eusko, bou'sol, sol-violette), qui permettent de régler des achats dans un périmètre donné, vient accroître le lien social de proximité permis par l'instrument monétaire. En France, depuis une loi de 2014, ces monnaies sont fortement encadrées par le Code monétaire et financier : nécessairement émises par un acteur de l'économie sociale et solidaire, elles doivent rester adossées à la monnaie nationale et ne peuvent être déposées sur un compte en banque. D'autre part, les crypto-monnaies, numériques et internationales, entendent précisément échapper à la régulation des États. Ces monnaies sont dématérialisées et non adossées à une devise ou une matière première. Leur cours fluctue donc librement, et parfois fortement : la valeur du bitcoin est ainsi passée de 1 $ à 40 000 $ au cours de la décennie 2010, mais en baissant de 40 000 $ à 30 000 $ environ entre le 8 et le 27 janvier 2021. À ce stade de leur développement, même si certaines peuvent être ponctuellement acceptées comme moyen de paiement (ex : des commerces acceptant le bitcoin), ces monnaies demeurent donc plus proches des actifs financiers. Même les tentatives portées par les plus importants acteurs de l'économie numérique, tel Facebook annonçant son souhait de créer le Libra en 2019, ont jusqu'à aujourd'hui échoué du fait de l'opposition des États et banques centrales.

La création monétaire, aujourd'hui, reste donc la prérogative des banques centrales. Le mécanisme de création monétaire repose sur une architecture à deux étages. Mise à part la quantité limitée de monnaie fiduciaire, la monnaie utilisée pour les échanges, dite « monnaie de second rang », est directement créée par les banques (dites « banques de second rang ») lorsqu'elles émettent un crédit. De nos jours, les crédits accordés ne découlent pas de la réaffectation de l'épargne d'autres agents économiques, mais bien d'une création monétaire scripturale à l'instant où la somme du crédit apparaît sur un compte en banque. Symétriquement, le remboursement d'un crédit détruit la monnaie ainsi émise. Toutefois, les banques n'ont pas un pouvoir de création monétaire illimité : elles ne peuvent émettre des crédits qu'en proportion de leur possession d'une autre monnaie, dite « monnaie centrale ». Or, cette monnaie centrale est émise par la banque centrale, qui contrôle ainsi, indirectement, le volume des crédits accordés.

On parle donc de « multiplicateur du crédit », car la masse monétaire est un multiple de la monnaie centrale créée par suite des décisions de politique monétaire (voir ci-après) des banques centrales.

▸ Les politiques monétaires conventionnelles

L'évolution de la masse monétaire découle largement de la politique monétaire menée par la banque centrale, sorte de banque des banques en charge du bon fonctionnement du système des paiements et de sa stabilité. Les plus importantes sont la Banque centrale européenne (BCE) dont le siège est à Francfort, la Réserve fédérale (Fed) basée à New York ou encore la Banque d'Angleterre et la Banque du Japon. En zone euro, c'est depuis 1999 que la BCE a remplacé les banques centrales nationales (dont la Banque de France) pour les décisions de politique monétaire.

Les banques centrales agissent essentiellement sur l'économie via leur contrôle de la base monétaire. Pour l'essentiel, cela se fait par l'ajustement de la monnaie centrale émise par la banque centrale : en permettant aux banques d'accorder davantage de crédits (par le biais du multiplicateur de crédit), les banques centrales peuvent ainsi favoriser l'augmentation de la masse monétaire. Dans une approche conventionnelle de la politique monétaire, qui a prévalu jusqu'à la crise de 2008, cette action des banques centrales passe par l'ajustement de différents taux dits « directeurs ». Le premier, et le plus important (souvent évoqué quand le taux directeur est évoqué au singulier), est le taux de refinancement (taux refi pour la BCE, *Fed funds rate* pour la Fed) auquel les banques commerciales peuvent se procurer de la monnaie centrale. À l'inverse, un taux (repo) rémunère les dépôts des banques commerciales à la BCE. Le taux de réserves obligatoires signifie enfin aux banques le pourcentage des dépôts qu'elles ont collectés qu'elles doivent déposer, par sécurité, à la banque centrale – ce taux vaut 1 % en zone euro depuis 2012. Selon les mandats spécifiques à chaque banque centrale, leurs décisions de politique monétaire peuvent viser différents objectifs.

Le premier objectif, au cœur du mandat de toutes les banques centrales, concerne l'inflation (définie comme la hausse du niveau des prix sur une année). Les économistes s'accordent sur le fait qu'une cible légèrement positive est pertinente, tant pour éviter la déflation (inflation négative) que l'hyperinflation (inflation très élevée, autoentretenue et difficile à juguler, comme c'est le cas au Venezuela depuis 2018). La BCE comme la Fed visent une inflation annuelle autour de 2 %. Si on exclut les prix les plus volatils (matières premières, produits frais) pour se concentrer sur l'inflation dite sous-jacente, la BCE a, depuis la mise en circulation de l'euro en 2002,

réussi à contenir l'inflation entre 0,8 % et 2 % – sauf en 2014 et 2015, années où l'évolution de l'indice général des prix est même passé brièvement en territoire négatif. Il est à noter que, dans les traités européens, le mandat de la BCE n'inclut que cet objectif d'inflation.

Plusieurs banques centrales doivent toutefois concilier cette cible d'inflation avec un objectif d'emploi ou de croissance. Ainsi, depuis 1977, la Fed a un double mandat (*dual mandate*) qui lui enjoint de veiller à ce que le marché du travail soit aussi proche que possible du plein-emploi – objectif atteint avant le début de la pandémie de Covid-19, avec 3,5 % de chômeurs fin février 2020.

Il est plus rare de trouver dans les mandats des objectifs liés au taux de change. En effet, viser un niveau du taux de change pour une devise suppose de subordonner la politique monétaire aux fluctuations de capitaux internationaux. L'ajustement à la hausse ou à la baisse de l'offre de la devise émise par la banque centrale suppose alors de ne plus pouvoir utiliser ces outils de la façon la plus appropriée pour les enjeux intérieurs majeurs que sont le chômage et l'inflation. Une telle politique a toutefois été appliquée par la Banque nationale de Suisse (BNS) de septembre 2011 à janvier 2015. Dans le contexte qui a suivi la crise de 2008, le franc suisse, traditionnelle valeur refuge des marchés financiers, a vu sa demande fortement augmenter. La hausse du cours du franc suisse induite menaçant la bonne tenue des exportations suisses (du fait du renchérissement des biens suisses pour les consommateurs étrangers), la BNS a choisi de créer autant de francs suisses que nécessaire pour tenir un ancrage à 1,20 euro pour 1 franc suisse.

▶ Des politiques monétaires conventionnelles face aux crises du XXIe siècle

Les modalités d'action des banques centrales sont complètement à repenser depuis 2008. Si la première réponse à la crise des *subprimes* a été une baisse généralisée des taux directeurs (le taux des *Fed funds* passant de 5,25 % à 0,25 % au cours de l'année 2008), de nouvelles mesures, dites non conventionnelles, ont rapidement pris le relais.

La plus emblématique des mesures non conventionnelles est le *quantitative easing* (ou « assouplissement quantitatif »). Cela consiste en une injection directe de liquidités par les banques centrales via l'achat de titres sur les marchés financiers – sans compter, donc, sur la création monétaire issue des crédits accordés par les banques. Après la faillite de la banque d'investissement Lehman Brothers, le 15 septembre 2008, la Fed rachète, dès la fin de l'année, 600 milliards de dollars de dette (dont 500 de créances

ZOOM

Les politiques de dévaluation compétitive et la « guerre des monnaies »

La création monétaire, en tant qu'elle a un effet sur le taux de change, est parfois utilisée comme un outil de politique économique. En effet, une forte création monétaire augmente l'offre de la devise concernée sur le marché des changes, ce qui fait baisser son cours. Cette baisse de la valeur externe de la monnaie permettant d'en obtenir davantage avec la même quantité d'une autre devise, la création monétaire favorise les exportateurs qui facturent leurs biens et services dans cette monnaie. On parle alors de « dévaluation compétitive », dans la mesure où la compétitivité-prix des exportateurs est améliorée. Une telle mesure, augmentant symétriquement le prix des produits étrangers (devant être achetés en devises), défavorise par ailleurs les importations, là aussi au profit des producteurs domestiques. Une telle politique peut être perçue comme une mesure protectionniste par les partenaires commerciaux de la zone monétaire recourant à une telle pratique. En réponse, ils peuvent à leur tour dévaluer leur propre monnaie pour neutraliser l'effet induit sur la compétitivité-prix de leurs exportateurs. On parle de « guerre des monnaies » lorsque de nombreux pays s'engagent alors dans un cycle de dévaluation de leurs devises. Notons aussi qu'en cas de différences structurelles dans les écarts de productivité avec les pays partenaires, il peut être nécessaire de recourir régulièrement à ce type de dévaluations.

Historiquement, une telle « guerre » économique a marqué la décennie 1930. Face à la récession induite par la crise de 1929, la Banque d'Angleterre suspend en 1931 la convertibilité en or de la livre Sterling, rapidement dévaluée de 30 % – où il est à noter que, dans un système d'étalon de change-or, la dévaluation est obtenue par une simple décision relative au taux de conversion en or, sans création monétaire. En réponse, les États-Unis suspendent la convertibilité du dollar en or et le dévaluent en 1933 et 1934. D'autres pays européens et leurs colonies font pour leur part bloc autour du franc, dont la convertibilité en or est suspendue afin de pouvoir le dévaluer en 1936.

La crise financière de 2008 ravive le spectre d'une « guerre des monnaies », ainsi désignée par le ministre des Finances brésilien Guido Mantega en 2010. En plus de permettre de refinancer banques et États (cf. infra), la création monétaire est aussi envisagée, de façon plus ou moins explicite, comme une manière de faciliter une reprise économique par les exportations. Les États-Unis et la Chine recourent de façon précoce à ce type de mesures. Malgré l'appréciation progressive du yuan

de 2005 à 2015, le Président américain Donald Trump, au cours de sa présidence (2017-2021), accuse régulièrement la Chine de sous-évaluer sa devise pour stimuler ses exportations – il est vrai que la baisse du yuan de 2016 à 2018 correspond à la riposte destinée à compenser les effets des mesures protectionnistes de M. Trump. En février 2017, il reprochait également à l'Allemagne de « profiter d'un euro sous-évalué », avant, en juillet 2018, d'accuser de nouveau la Chine et l'UE de « manipuler leur monnaie en baissant leur taux d'intérêt ». De telles déclarations, si elles n'ont pas conduit à une véritable « guerre des monnaies » à la fin de la décennie, sont à analyser comme un ingrédient de la guerre commerciale.

hypothécaires titrisées à l'origine de la crise) directement aux banques. Entre novembre 2010 et juin 2011, face aux craintes pesant sur l'endettement public américain, elle rachète 600 milliards de dollars de bons du Trésor américain *(T-bonds)*. Dans une troisième vague, en 2012, la Fed décide de racheter chaque mois des deux types de produits financiers. La BCE, pour sa part, tente d'abord de contrer les effets de la crise financière puis celle des dettes souveraines (induite par le défaut de l'État grec) par des crédits (ayant vocation à être remboursés, et donc n'augmentant pas la masse monétaire sur le moyen terme) plutôt que par des rachats. Elle propose ainsi des refinancements aux banques sur une durée étendue (*Long-term refinancing operations* en 2011 et 2012). En septembre 2012, par le programme OMT *(Outright monetary transactions)*, elle s'engage même à racheter une quantité potentiellement illimitée de la dette d'un État qui en ferait la demande – agissant ainsi à la limite de son mandat. Face au risque de déflation à partir de 2014, la BCE finit toutefois par se convertir au *quantitative easing* afin de créer massivement de la monnaie. Elle rachète ainsi mensuellement environ 50 milliards d'euros de dette souveraine de 2015 à fin 2018. En conséquence, à la fin de la décennie 2010, la taille des bilans de toutes les grandes banques centrales a au minimum quintuplé.

Cette modalité d'action est entérinée par la réaction face à la pandémie de Covid-19. La Fed relance un *quantitative easing* en créant 2 300 milliards de dollars dès le 9 avril 2020 afin d'acheter divers types de titres de dette. La BCE en fait de même, avec un plan d'urgence pandémique (PEPP) de 1 850 milliards d'euros annoncé en trois vagues de mars à décembre 2020. Cette somme finance largement les plans d'urgence des États. En conséquence, les banques centrales détiennent aujourd'hui une part conséquente des dettes publiques : 23 % de la dette française, et jusqu'à 43 % de celle du Japon.

Un autre regard

GÉOPOLITIQUE

Mettre en sécurité sa monnaie, de Fort Knox au bitcoin

Depuis 1937, le gouvernement fédéral américain entrepose à Fort Knox (Kentucky), plus de la moitié de la réserve d'or des États-Unis. La sécurité de ce complexe militaire (murs de granit, barbelés, clôtures électrifiées, vidéosurveillance, champs de mines, alarmes, etc.) et notamment la porte anti-explosion de 22 tonnes de sa chambre forte, a inspiré de nombreux films. Ainsi, dans *Goldfinger* (réalisé par G Hamilton en 1964 et adapté du roman de Ian Fleming), James Bond est sur la piste d'un milliardaire, qui pour augmenter la valeur de son or, souhaite irradier le stock d'or américain sécurisé au dépôt de Fort Knox, avec un engin atomique, qui rendra le stock d'or inutilisable pendant plus de 50 ans. Son objectif est en outre de bouleverser les rapports de force monétaires en plongeant l'Occident dans la crise, mais en favorisant la Chine ! Fort Knox a été recréé en studio (mais avec des dimensions identiques), car il était impossible de tourner sur le site pour des raisons de sécurité évidentes. Même si Fort Knox est impénétrable (sauf pour l'agent 007), les défenseurs des cryptomonnaies, et notamment du bitcoin, citent souvent la question de la sécurité du stockage de la monnaie physique comme un élément de vulnérabilité de cette dernière : l'attaque de millions de portefeuilles de bitcoins, dont la sécurité est assurée par chacun des utilisateurs, est beaucoup plus difficile à envisager que l'attaque d'un Fort Knox pourtant déjà bien gardé !

Parmi les nouveaux outils devenus centraux au cours de la décennie écoulée figure le guidage des anticipations *(forward guidance)*. Là où les banquiers centraux des années 1980 et 1990 se voulaient assez évasifs afin de garder leur liberté d'action en cas de retournement de la conjoncture, ceux qui ont dû faire face aux crises depuis 2008 ont au contraire tenu à éviter les paniques financières en évoquant précisément le futur de leur action. Le 16 septembre 2020, la Fed assure qu'elle maintiendra son taux directeur autour de 0 % au moins jusqu'en 2023 et, le 10 décembre, le Conseil des gouverneurs de la BCE annonce ainsi qu'il « effectuera des achats nets [de titres] jusqu'à ce qu'il juge que la crise du coronavirus est terminée. » Ces mesures rassurent les marchés, qui savent donc que les agents économiques privés comme publics pourront continuer à compter sur des conditions d'endettement favorables à une sortie de crise.

La dernière nouveauté de politique monétaire concerne, pour la BCE, la dévolution du rôle de supervision financière depuis novembre 2014. Parmi

d'autres éléments prévus dans le cadre de l'Union bancaire (comme la création d'un système européen unique de garantie des dépôts ou la mise en place d'un mécanisme unique de résolution des crises bancaires), la BCE doit désormais assurer le contrôle des 130 plus grandes banques européennes à l'échelle européenne.

Avec le financement de la dette publique, la lutte contre les crises économiques voire aussi la supervision financière, la dernière décennie a donc largement étendu, au moins dans les faits, le rôle de la plupart des banques centrales.

Voir aussi Pensée économique — Économie numérique — Finance

Moyen-Orient

Pensé, imaginé et défini par l'Europe comme lieu de passage et réservoir de ressources à contrôler, le Moyen-Orient s'est construit dans un rapport de force polémique permanent. Il est aujourd'hui le lieu de recompositions internationales et régionales majeures.

▸ Un espace fantasmé, construit et instrumentalisé

Le Moyen-Orient naît de l'affaiblissement de l'Empire ottoman qui domine une grande partie du territoire arabe régional à la fin du XIX^e^ siècle. L'« homme malade de l'Europe » fait appel aux Européens qui, dans le cadre de la colonisation et de la première mondialisation (S. Berger), font de la région un point de passage et de domination stratégiques. Réactualisant l'épopée des croisades et dans un rêve orientalisant, « défenseurs des chrétiens d'Orient », les Français s'intéressent au « Levant », un « Proche-Orient » qui regroupe les provinces arabes de l'Empire ottoman. Les Britanniques élargissent leur regard jusqu'au Pakistan, à la fois pour sécuriser la route des Indes et dans le cadre du « Grand Jeu » qui les oppose aux Russes en Asie centrale. C'est ainsi que se forme dans les chancelleries européennes un espace artificiel, de la Turquie actuelle au nord à la péninsule arabique au sud, et de la Libye et l'Égypte à l'ouest à l'Indus à l'est.

La Première Guerre mondiale vient donner une réalité à la région. Des accords Sykes-Picot de 1916 au traité de Lausanne de 1923, France et Royaume-Uni se partagent la zone et tracent des frontières artificielles regroupant ou séparant des peuples et ethnies de la même façon que les

Européens avaient relancé leur conquête impériale au congrès de Berlin de 1885. Après la défaite de l'Empire ottoman, les deux puissances sont censées mener à l'indépendance les anciennes régions arabes qu'elles avaient incitées à se révolter, tandis que l'Arabie saoudite est formée dans des frontières réduites par rapport aux promesses britanniques. Les puissances extérieures à la région ne la dominent pas pleinement, comme le montre la capacité de la Turquie à faire réviser le traité de Sèvres en 1923. Cependant, si le Royaume-Uni reconnaît aussi formellement l'indépendance de l'Irak en 1932 et de l'Égypte en 1936, il contrôle toujours leur armée et leurs ressources.

Il faut attendre les lendemains de la Seconde Guerre mondiale pour voir advenir des indépendances conséquentes dans la région : le Moyen-Orient actuel naît en effet à la fois de la vague d'indépendances dans le cadre de l'ONU et de la guerre froide (Liban et Syrie 1946, Libye 1951) et/ou arrachées par des mouvements nationalistes militaires : Nasser en Égypte en 1952, le parti Baas en Irak et en Syrie à partir de 1963. Les micro-États de la péninsule arabique (Koweït 1961, Yémen du Sud 1967, Bahreïn, Qatar et Émirats arabes unis en 1971) sont quant à eux le résultat du relâchement du contrôle britannique sur la région mais aussi de la volonté anglo-saxonne de continuer à maîtriser les routes et détroits du pétrole, tendance lourde du siècle.

▸ Le pétrole, carburant du XXe siècle

Les principales compagnies pétrolières occidentales concluent le pacte d'Achnacarry (ou accord « Tel Quel » [*As Is*]), en 1928 : les « sept sœurs » contrôlent désormais la quasi-totalité du circuit de l'or noir. Cela fait du Moyen-Orient la plaque tournante indispensable au commerce international. La « malédiction du sous-sol » prouve ici aussi que les intérêts énergétiques empêchent toute réelle indépendance de pays qui détiennent des ressources convoitées, qui plus est quand ils n'ont que cela. La domination des « *Majors* » semble sans partage jusqu'à la décision des pays arabes de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP, 1960) d'augmenter unilatéralement les prix du baril de brut en octobre 1973. Elle explique aussi les liens étroits entre l'Arabie saoudite et les États-Unis depuis au moins le pacte du *Quincy* de février 1945 entre Roosevelt et Abd al-Aziz al Saoud. Nerf de deux guerres mondiales, le pétrole devient celui qui nourrit la formidable croissance des « Trente Glorieuses » que connaît le monde développé : les pétro-nations (Irak) ou pétromonarchies (péninsule arabique, Iran) sont façonnées par une industrie pétrolière qui n'hésite pas à dicter ses choix (renversement par la CIA du Premier ministre

iranien Mossadegh qui nationalise le pétrole en 1953). Et si les deux Grands sont d'accord en 1956 pour exiger des Anglais, Français et Israéliens qu'ils cessent l'occupation du canal de Suez fraîchement nationalisé par Nasser, c'est pour que la circulation des marchandises s'effectue librement.

Les deux doublements des prix du pétrole à l'occasion des crises de 1973 et 1979, n'ont qu'en partie changé la donne pour la région qui produit autour de 35 % du pétrole mondial dans des conditions d'extraction particulièrement faciles. En effet, si les pays pétroliers s'enrichissent, c'est aussi et le plus souvent par la négociation avec les compagnies pétrolières et les gouvernements occidentaux. Seul l'embargo américain de 1981, suite à la révolution iranienne, aboutit à une situation, temporaire, de blocage. Les deux chocs pétroliers et l'inflation mondiale qui s'ensuit révèlent surtout la dépendance du monde au pétrole, dont les puissances cherchent toujours à contrôler le circuit, comme le montre la réaction à l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990.

Retombé après la guerre du Golfe aux alentours de 20 $ le baril, le prix du pétrole explose pour atteindre 146 $ en mars 2008 ; la crise mondiale le fait repasser à moins de 40 $ en décembre. Cette volatilité rend difficile pour les pays producteurs de faire des projets de développement à long terme. Il n'en reste pas moins que le « bain mortel des pétrodollars » (M. Auzanneau), autour de 700 milliards de $ par an, les conduit à investir tous azimuts : les pétromonarchies achètent massivement des armes (les Émirats arabes unis sont le 4e importateur mondial en 2009), investissent dans des fonds souverains, développent des places financières islamiques. Et, le pétrole étant une réserve épuisable, beaucoup tentent de se diversifier, essentiellement dans deux directions : le tourisme planétaire et la création de « villes-monde » connectées (Dubaï, Abu Dhabi, Neom).

Si le pétrole et, plus récemment, le gaz, sont les éléments structurants par excellence du Moyen-Orient, il n'en reste pas moins difficile de définir une unité de la région. Les différents mouvements politiques de la seconde moitié du XXe siècle en témoignent.

▸ Panarabismes et panislamismes

Trois périodes marquent le siècle : jusqu'en 1945, le nationalisme panarabe est directement issu de la réflexion intellectuelle de la fin du XIXe siècle qui, dans une perspective de renaissance (*Nahda*), cherche à penser un État et une société justes, d'abord face à l'Empire ottoman, puis aux puissances européennes. Ce faisant, les intellectuels se disputent quant aux apports conceptuels de l'Occident dont ils restent dépendants. La déception au

moment des traités de paix de 1919-1920 aboutit à des manifestations de masse en Égypte et des « grandes révoltes » en Irak, Syrie et Palestine, dominées par des idéaux religieux (Frères musulmans, Égypte, 1928) ou des officiers nationalistes : les identités locales se forment dans le cadre d'un nationalisme panarabe accentué par la politique britannique, favorable, depuis la déclaration Balfour de 1917, à l'instauration d'un foyer de peuplement juif en Palestine. Se divisant entre partisans d'un modèle humaniste occidental, d'un modèle communiste ou d'une voie fasciste-religieuse à l'instar du Grand Mufti de Jérusalem, Amine al-Husseini, ce nationalisme ne parvient cependant pas à s'imposer, tant face aux puissances extérieures qu'au nationalisme turc, tandis que l'Iran suit sa propre voie impériale et tente de résister à la pression territoriale soviétique.

La *Nakba* (catastrophe) de la défaite face au tout nouvel État d'Israël refonde le nationalisme panarabe qui trouve sa raison d'être dans la défense de la cause palestinienne entre 1948 et 1979. La Ligue arabe, fondée en 1945, est vite paralysée par l'opposition entre la vision wahhabite rigoriste de l'Arabie saoudite et un panarabisme laïc et socialisant porté par l'Égypte, la Syrie et l'Irak. Égypte, Syrie et Yémen échouent à se fédérer dans la République arabe unie (1958-1961), l'Arabie saoudite à faire de sa relation spéciale avec les États-Unis un levier pour s'imposer. Turquie et Iran font pleinement partie du bloc occidental (OTAN pour l'une, pacte de Bagdad de 1955 pour les deux) et l'Afghanistan reste divisé entre tribalisme et dominations extérieures : le Moyen-Orient est morcelé.

L'arrivée au pouvoir de l'imam Khomeiny en Iran en 1979 change la donne : jusque-là centrées sur la question palestinienne et arabe, les puissances régionales doivent compter avec une nouvelle dimension qui accentue les divisions religieuses internes au monde musulman, entre chiites et sunnites par ailleurs eux-mêmes divisés. Ces oppositions structurent les dynamiques internes de la région et, surtout, font naître un nouveau panislamisme qui rejette toute conception universaliste occidentale et toute compromission avec les « incroyants ». Téhéran pour les chiites et Peshawar (Pakistan) pour les sunnites deviennent les centres majeurs d'un islamisme autocentré : la « maison de l'Islam » (*dar al-islam*) devient « maison de la guerre » (*dar al-harb*) bientôt incarnée par le mouvement terroriste sunnite Al-Qaïda, dirigé par le Saoudien Oussama Ben Laden à l'origine des attentats du 11 septembre 2001. Les États-Unis de G. W. Bush réagissent par une nouvelle guerre qui déstabilise un peu plus la région et permet à d'autres mouvements terroristes radicaux de prospérer, voire de s'implanter, à l'image du « califat » plus connu sous le nom d'« État islamique »

(Daech) à cheval sur l'Irak et la Syrie de 2014 à 2019, ou de la puissance des talibans en Afghanistan.

Tout cela reflète aussi une difficulté majeure, celle de « faire nation », concept occidental, dans le cadre de frontières qui ne reflètent pas les réalités ethniques, tribales, religieuses ou nationales. Cela aboutit aussi à une instrumentalisation d'un passé mythifié, pour tenter de dépasser les apories nationales, et à l'utilisation permanente, à l'exception d'un Liban par ailleurs véritable kaléidoscope de communautés religieuses, des idéologies « pan » dans une perspective de revendications irrédentistes et d'affirmation de la puissance. Déjà traversé par des forces centripètes et centrifuges, le Moyen-Orient est donc devenu encore plus incontrôlable avec la fin de la guerre froide, permettant à tous types d'acteurs, y compris infra-étatiques, de tenter d'imposer leur *leadership* sur la région, sans y parvenir.

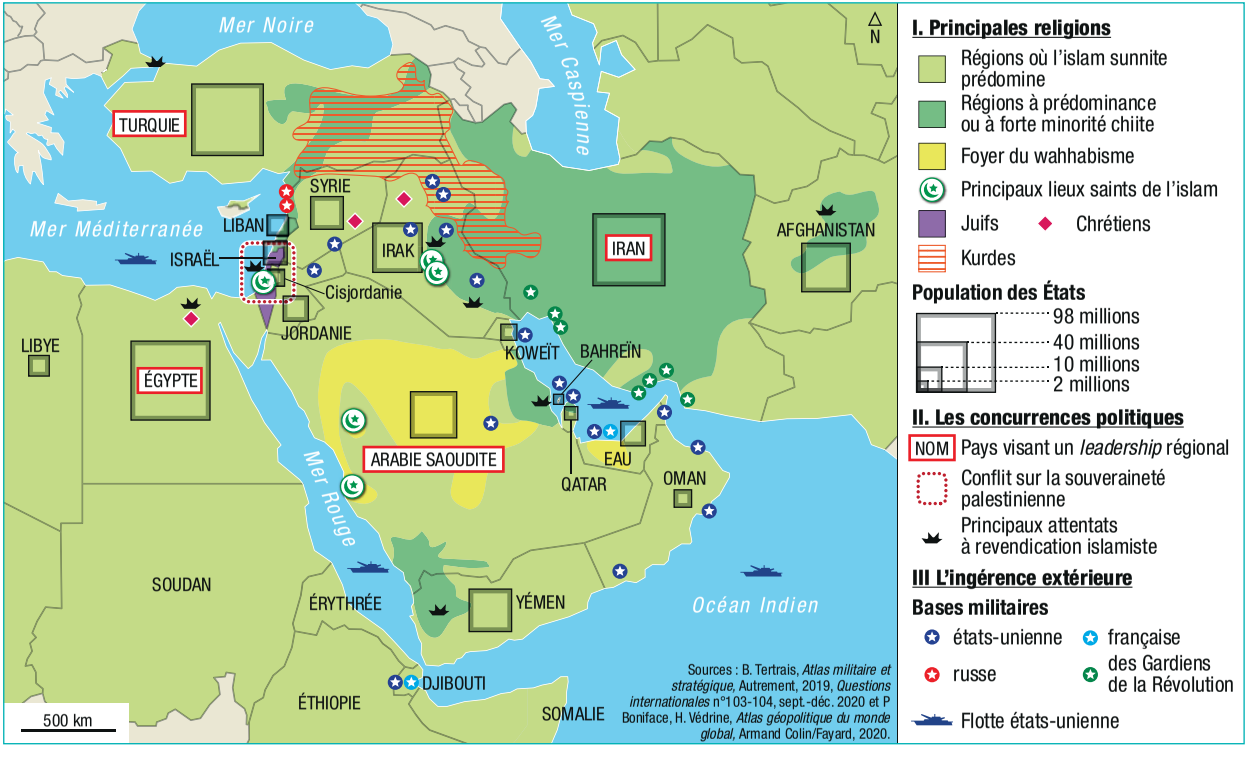
▸ Des puissances régionales à la recherche de l'*hegemon*

Dans un mélange d'alliances mouvantes et d'oppositions radicales, Arabie saoudite, Iran, Israël et Turquie tentent de renforcer leur position, mais, surtout, de dominer les autres.

Arabie saoudite et Iran, par États et/ou organisations interposés, s'opposent quant à la domination du monde musulman. L'Iran qui, depuis 1979, soutient des mouvements tels que le Hezbollah, étend son influence en Irak qui a un gouvernement chiite depuis 2003 et en Syrie où elle soutient Bachar el-Assad dans la guerre civile. En plus de son aide aux rebelles houtis au Yémen et, de façon plus discrète, au Qatar, cela lui permet de se constituer un « arc chiite » jusqu'à la Méditerranée. Son influence est réelle mais limitée, d'autant que son programme nucléaire l'isole en partie de la communauté internationale malgré l'accord de Vienne de 2015.

L'Arabie saoudite semblait avoir profité de l'isolement iranien et de la manne pétrolière à la fin du XX^{e} siècle en finançant des forces dans toute la région et en menant une diplomatie religieuse basée sur les lieux saints et relayée par la Ligue islamique mondiale et de nombreuses ONG. Elle a cependant vu son aura réduite après le 11 septembre. Depuis 2015, la « doctrine Salman » tente difficilement de redorer son blason et souhaite dépasser son rôle de « chéquier » du monde arabe, en intervenant désormais directement sur des fronts militaires (Irak, Syrie, Bahreïn, Yémen), tout en continuant de soutenir ses alliés traditionnels (Jordanie, Égypte) contre l'Iran. Pays le plus armé de la région avec Israël, l'Arabie saoudite

Le Moyen-Orient, un espace de disparités et de rivalités



Sources : B. Tertrais, *Atlas militaire et stratégique*, Autrement, 2019, *Questions internationales* n°103-104, sept.-déc. 2020 et P. Boniface, H. Védrine, *Atlas géopolitique du monde global*, Armand Colin/Fayard, 2020.

ZOOM

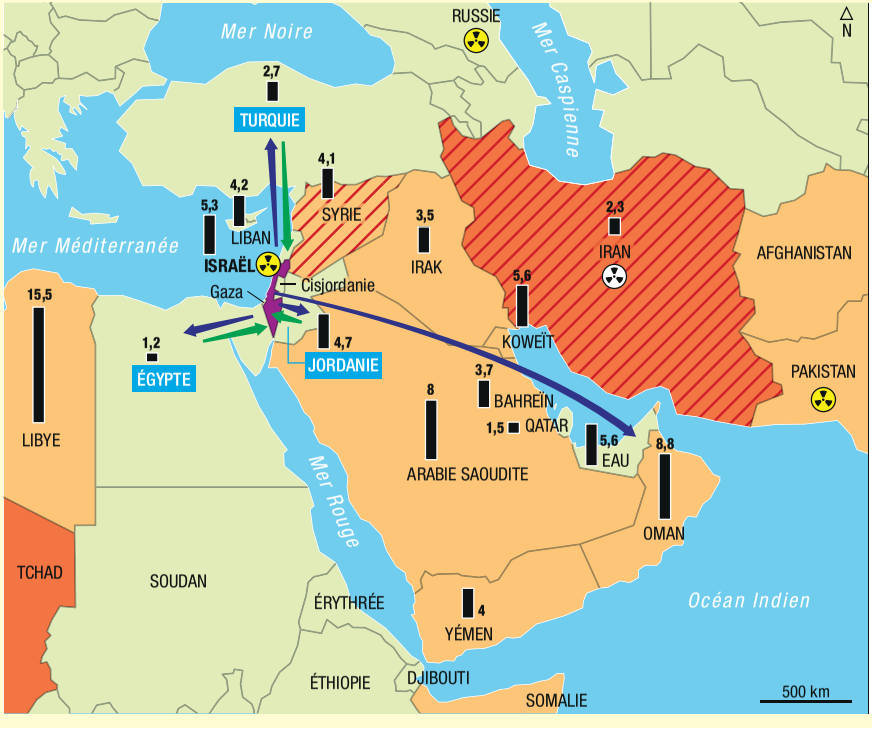
Israël : vers la moyen-orientalisation d'une importation occidentale ?

À la suite de l'immigration sioniste en Palestine depuis 1917 et surtout 1929, 550 000 juifs sont présents en Palestine en 1947 et occupent moins de 7 % d'un territoire par ailleurs peuplé d'1,2 million d'Arabes. La découverte des camps nazis par le monde renforce la volonté internationale de doter les Juifs d'un État à part entière, ce qui aboutit à un plan de partage en trois zones proposé par l'ONU en 1947 : un État juif, un État arabe et Jérusalem sous statut international. Le plan est rejeté par les Arabes et les Britanniques annoncent quitter le territoire. Les sionistes décident alors de proclamer unilatéralement la création de l'État d'Israël le 14 mai 1948. Près d'1,5 millions de Juifs d'Europe s'installent en Israël, puis plus de 500 000 après la chute du communisme en 1991, en plus des Juifs d'Afrique du Nord. En 2020, la population israélienne est estimée à 9,2 millions, celle des territoires palestiniens à 5,16 millions, auxquels il faut ajouter près de 8 millions de réfugiés dans la région.

La « greffe » israélienne en terre de Palestine a suscité trois grandes guerres, Israël l'emportant à chaque fois. En 1948-1949, Israël accroît considérablement son territoire et les Palestiniens voient leurs territoires restants annexés par l'Égypte (bande de Gaza), la Transjordanie devenant Jordanie avec la rive droite du Jourdain. 750 000 Palestiniens fuient leur pays ; Israël décide d'interdire tout retour. La Ligue arabe fait de la défense des Palestiniens la boussole de son action, mais dans le cadre d'une nation arabe et non d'un État à proprement parler. En 1956-1957, ce n'est que sur la pression des deux Grands qu'Israël est contraint de se retirer du Sinaï, qu'il reconquiert à l'occasion de la guerre des Six Jours en juin 1967, tout comme la Cisjordanie, Jérusalem-Est, la bande de Gaza et le Golan syrien. Israël a fait preuve de son immense supériorité militaire et tactique et impose un glacis à des voisins défaits. Soutenue par l'URSS, l'Égypte tente à son tour une guerre éclair en octobre 1973 : aidé massivement par les États-Unis, Israël parvient à ne pas perdre.

Tournant le dos à 30 ans de politique arabe, le président égyptien Anouar el-Sadate décide de reconnaître officiellement l'État d'Israël (accords de Camp David, 1978), ce qui lui vaut d'être assassiné par un membre des Frères musulmans en 1981. Mais la reconnaissance égyptienne permet à Israël d'ouvrir un canal de discussion avec les pays arabes, utile au moment de fortes tensions (guerre Iran-Irak 1980-1988, guerre du Golfe 1990-1991), mais aussi sur la question palestinienne. En effet, s'estimant floués par les pays arabes surtout après le massacre de dizaine de

Israël dans son environnement régional



I. La diplomatie régionale avec Israël

- État d'Israël
- État reconnaissant Israël
- État n'ayant jamais reconnu Israël
- État ayant suspendu ou coupé ses relations avec Israël
- État ne reconnaissant ni l'existence ni la légitimité d'Israël et le désignant en tant qu'« entité sioniste »

II. Les menaces pour Israël

- Puissance nucléaire
- État suspecté de chercher à acquérir l'arme nucléaire
- 3,7 — Dépenses militaires en 2019 (en % du PIB)

III. Les partenaires commerciaux

- NOM — Accord de libre-échange
- Principales exportations
- Principales importations

Sources : *Carto* n°63, janv.-fév. 2021 ; AFP EES Middle East.

milliers d'entre eux par la Jordanie lors du « septembre noir » de 1970, les Palestiniens, représentés surtout par l'OLP dirigé par Yasser Arafat, ont choisi de faire avancer la cause d'un État à part entière, d'abord par le terrorisme (exécution des athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich en 1972, prise d'otages à Entebbe en 1976…) puis par une diplomatie s'appuyant sur des révoltes populaires dont la première *Intifada* en 1987.
Israéliens et Palestiniens signent les accords d'Oslo en 1993, qui semblent ouvrir la voie à la constitution de deux États, mais qui finissent par échouer. Dans une politique de plus en plus à droite engagée par B. Netanyahou depuis 2009, Israël accélère la colonisation de la Cisjordanie, transformée en véritable archipel, et mène une diplomatie offensive, profitant de la présidence Trump aux États-Unis. Désormais reconnu par la Turquie (depuis 1950), l'Égypte, la Jordanie et, depuis 2020, par les Émirats arabes unis, Bahreïn, le Soudan et le Maroc, Israël a aussi renforcé ses liens avec l'Afrique via le Rwanda comme pivot, les régimes populistes européens et la Chine, même si son allié asiatique principal reste l'Inde de Narendra Modi. Le pays semble de plus en plus s'émanciper de son allié américain pour faire cavalier seul et passer outre les résolutions de l'ONU, qui demandent l'application du plan de 1947, la cessation de la construction du mur de séparation et de colonies. Surtout, par la puissance de son armée, de ses services secrets (le Mossad), de sa recherche et de son *soft-power*, qui se manifeste jusque dans la rapidité de son plan de vaccination anti-Covid-19, Israël a su faire passer la question palestinienne au second plan des préoccupations et est devenu un interlocuteur incontournable de la région et de ses acteurs tant externes qu'internes.

n'a pour l'heure pas réussi à devenir le centre de stabilisation et de polarisation voulu.

Cela s'explique en partie par le retour d'une diplomatie turque offensive, avec l'arrivée au pouvoir de Recep Tayyip Erdogan (2003) qui a d'abord cherché à devenir un « *go between* » avant d'être plus agressif, tant sur la question kurde – Ankara refuse catégoriquement toute idée de Kurdistan autonome, en Turquie, Syrie, Irak et/ou Iran – que dans son soutien aux Frères musulmans ou son opposition à Israël, jouant aujourd'hui sur ce point à front renversé par rapport aux pays arabes. Soupçonnée de « néo-ottomanisme », la Turquie ne parvient cependant pas à percer dans la région, à part sur le dossier kurde.

Par son engagement en Syrie et en Libye, la Russie fait son grand retour au Moyen-Orient et impose sa stratégie de « pivot oriental » et de « faiseuse de rois ». Elle fait ainsi face à une Union européenne, qui certes finance beaucoup de projets et vend des armes, mais n'a pas de poids diplomatique comme l'a montré l'action française au Liban en 2020, à une Chine qui hésite à y développer sa stratégie de nouvelles routes de la soie, à une Inde qui n'a pas les moyens de sa « *Go West Policy* » et à des États-Unis pressés de tourner la page de trente ans d'engagement militaire.

Région surarmée engagée depuis les années 1980 dans des guerres qui ont permis aux militaires et aux services de renseignement de développer

Un autre regard

GÉOPOLITIQUE

Le Moyen-Orient au travers de trois œuvres du 9e Art

Dans *Persépolis*, roman graphique d'un noir et blanc profonds (4 tomes, L'Association, 2000-2003), Marjane Satrapi, née en 1969 dans une famille iranienne proche à la fois du communisme et du shah, découvre la vie quotidienne et ses tracas permanents – surtout pour les femmes – après la révolution islamiste de 1979. Elle narre l'apprentissage d'un double-jeu permanent destiné à conserver des espaces de liberté sur fond de guerre, de pénurie et d'importation clandestine de produits occidentaux.

Dans *L'Arabe du futur* (Allary, 5 tomes publiés à ce jour depuis 2014), Riad Sattouf, né en 1978 d'un père syrien et d'une mère française, raconte sa jeunesse en Algérie et, surtout, en Libye puis Syrie jusqu'à ses 12 ans, avant de rentrer en France. Son regard d'enfant lui fait découvrir, à sa façon, le gouffre qui sépare le discours socialiste arabe censé forger un « Arabe du futur » et la réalité des villages ruraux marqués par la pauvreté et les préjugés. La fausse naïveté du dessin révèle toutes les difficultés d'une double culture conflictuelle mais, surtout, les mensonges de régimes oppresseurs.

Mêlant vie quotidienne et « grande histoire », *Chroniques de Jérusalem* (Delcourt, 2011), journal de bord graphique sans préjugé, réussit à montrer d'inextricables destins. Installé en 2008-2009 dans un quartier arabe de Jérusalem-Est avec sa fille et sa femme qui travaille pour MSF, le Québécois Guy Delisle découvre la région : entre quartiers arabe, arménien et ultraorthodoxe, entre une ville moderne à l'Ouest et tiers-mondisée à l'Est, les journées sont autant rythmées par les enfants, les courses, le travail et les rencontres que par la violence permanente. La ségrégation matérialisée par le mur touche aussi les communautés entre elles, tant le passé est omniprésent et instrumentalisé.

de réelles « sécurocraties » (Haydar Ibrahim), le Moyen-Orient démontre la faiblesse de toute tentative de régulation internationale concertée. Il est certes passé du statut d'espace à celui d'acteur, mais les recompositions permanentes des alliances dans le conflit syrien, depuis 2001, montrent à quel point il continue de se débattre avec des concepts imposés de l'extérieur. Entre *infitah* (ouverture) et *fitna* (discorde), le réveil de sociétés qui ont vu leur population multipliée par 15 depuis 150 ans ouvre peut-être une troisième voie, étroite.

Bibliographie

- B. Badie, D. Vidal (dir.), *Le Moyen-Orient et le monde. L'état du monde 2021*, La Découverte, 2020.
- P. Blanc, J.-P. Chagnollaud, *Atlas du Moyen-Orient. Aux racines de la violence*, Autrement, 2019.
- A.-L. Dupont, C. Mayeur-Jaouen, C. Verdeil, *Histoire du Moyen-Orient du XIXe siècle à nos jours*, coll. U, Armand Colin, 2016.

Voir aussi États-Unis — Europe — Golfe Persique — Guerre/Paix — Irrédentisme — Islamisme — Printemps arabes — Religions — Russie

Nationalisme

Attitude et doctrine, le nationalisme en tant que « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » affirme qu'unité politique et unité nationale doivent correspondre et engendre la nation par la politisation de communautés sociales préexistantes (E. Gellner). Une fois l'État-nation constitué, il peut aussi définir la volonté de ce dernier de renforcer la « légitimité émotionnelle » de la « communauté imaginaire » (B. Anderson) devenue société nationale par des moyens comme la langue et l'éducation. Les formes du nationalisme sont très diverses. Du début du XIXe siècle au début du XXe siècle s'est développé un nationalisme d'émancipation, libéral et romantique, lié au principe d'autodétermination des peuples (bolivarisme en Amérique latine, Printemps des peuples 1848, Italie 1861, Allemagne 1871, constitution de nombreux États d'Europe centrale et orientale avec les traités de 1919-1920). Ce premier nationalisme devient souvent une idéologie qui revendique la primauté des intérêts nationaux sur les intérêts extérieurs. Il peut passer par un discours xénophobe, identifiant des

boucs émissaires responsables de la « décadence » du pays et proposant un « sursaut national », via une révolution conservatrice et/ou une politique extérieure agressive (Barrès ou Maurras en France). Un nationalisme autoritaire et expansionniste a ensuite marqué l'histoire du XX^e siècle, bien que renvoyant à des réalités très différentes : quête d'un « espace vital » pour les régimes totalitaires, « course au clocher » dès 1880 jusqu'aux années 1960 pour les puissances européennes impérialistes. Le nationalisme de ces dernières contraint le nationalisme émancipateur des peuples colonisés qui doivent se réapproprier les frontières fixées par le colonisateur. Les conflits ethniques se multiplient après les indépendances (Rwanda, Côte d'Ivoire). À partir de la fin du XX^e siècle, les interdépendances politiques, culturelles et économiques créées par la mondialisation conduisent à une réinterprétation du nationalisme. Se développe en particulier un nationalisme de repli sur des bases identitaires ou religieuses, face à l'ouverture des frontières et les peurs qu'elle engendre. Ce néo-nationalisme, souvent confondu avec le populisme, entremêle volonté d'affirmation nationale et projet de domination du monde et de restauration d'une grandeur passée. Ce faisant, il modifie en profondeur l'ordre mondial, la mobilisation d'idéologies nationalistes devenant le vecteur des politiques étrangères d'États-puissances (Turquie d'Erdogan, Inde de Modi, Russie de Poutine, États-Unis de Trump). Un nationalisme transnational se développe, qui produit une identité par-delà les frontières au sein de communautés spatialement plus réduites et faisant appel à des liens dépassant voire critiquant le cadre de l'État-nation. Enfin, les nationalismes régionaux (Catalogne, Écosse) se renouvellent dans le contexte d'un monde globalisé, dénonçant le cadre étatique dont ils veulent se départir, mais affichant un attachement à des échelles plus petites comme l'échelle européenne.

Bibliographie

- M. Foucher, B. Badie, *Vers un Monde néonational ?*, CNRS 2017.
- B. Anderson, *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte, 1996.
- E. Gellner, *Nations et nationalisme*, Payot, 1983.

Voir aussi Afrique — Colonisation/Décolonisation — Conflit — Empire — État-nation — Impérialisme — Inde — Populisme — Totalitarisme

Néolibéralisme

Le terme de néolibéralisme est communément utilisé pour désigner un ensemble de politiques publiques adoptées dans de nombreux pays à partir des années 1980, qui visent d'une part à accroître le niveau de concurrence par l'ouverture et la dérégulation des marchés (y compris financiers), d'autre part à restreindre le rôle de l'État dans l'économie par la privatisation des entreprises publiques et un usage restreint des politiques conjoncturelles (en particulier, par la limitation des déficits publics). C'est notamment l'agenda du « consensus de Washington » poursuivi par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale à travers les « politiques structurelles » exigées des pays bénéficiaires d'aides. Alors que le capitalisme a connu au XX^e^ siècle des formes de régulation croissante, le néolibéralisme constitue ainsi un renversement des tendances. On peut considérer cependant que la crise de 2008 a ébranlé la domination des conceptions néolibérales, en particulier avec l'adoption de politiques monétaires dites non conventionnelles. En 2016, une publication d'économistes du FMI soulignait que l'ouverture des marchés des capitaux et les politiques d'austérité n'avaient pas porté les fruits attendus : elles ne semblent pas avoir généré une augmentation du niveau de croissance économique dans les pays qui les ont adoptées ; en revanche, elles ont augmenté les inégalités.

Le néolibéralisme repose sur les mêmes principes fondamentaux que le libéralisme du XIX^e^ siècle, à savoir la valorisation de la liberté, de la propriété privée et de l'initiative individuelle comme sources d'efficacité économique et donc de bien-être collectif. Des origines du néolibéralisme peuvent être identifiées dès l'entre-deux-guerres. En 1938, le colloque Lippmann rassemble des intellectuels aux idéologies très diverses, qui ont en commun l'ambition de rénover le libéralisme face à la montée du fascisme et du communisme. En 1947, des intellectuels, parmi lesquels des économistes renommés, fondent le groupe de réflexion « la Société du Mont Pèlerin » pour défendre les valeurs libérales et l'économie de marché. À partir des années 1980, diverses transformations du capitalisme mondial ayant fragilisé le consensus keynésien d'après-guerre et le financement de l'État-providence, les thèses néolibérales prennent l'ascendant. Le terme de néolibéralisme devient une étiquette surtout utilisée par ses détracteurs.

Le néolibéralisme peut qualifier plusieurs courants de pensée en économie, notamment le monétarisme d'une part, l'ordolibéralisme d'autre part. Le monétarisme est une théorie économique conçue par Milton Friedman

pour contrer les thèses keynésiennes justifiant des politiques conjoncturelles actives. Selon Friedman, les politiques monétaires et budgétaires ne sont pas efficaces à long terme. Ce sont des politiques structurelles de dérégulation du marché du travail, qui peuvent réduire le taux de chômage sans générer d'inflation. L'État doit intervenir le moins possible dans l'économie et une banque centrale indépendante permet d'éviter les manipulations court-termistes de la monnaie liées au cycle politique. D'anciens étudiants de l'Université de Chicago (les *« Chicago Boys »*) expérimentent ces politiques au Chili sous la dictature d'A. Pinochet ; elles connaissent un succès contesté que M. Friedman qualifie de « miracle » chilien en 1982. L'ordolibéralisme fut conçu en Allemagne, dans les années 1930, par des juristes et l'économiste Walter Eucken, en réaction à la montée du nazisme. Dans la pensée ordolibérale, l'État a un rôle important à jouer pour garantir une concurrence non faussée : il s'agit d'une part de prévenir la formation de monopoles, d'autre part de garantir une stabilité monétaire. La politique monétaire doit pour cela être soustraite aux pressions politiques et fonctionner de manière aussi automatique que possible, d'où l'indépendance de la Bundesbank en 1957. Dans la RFA, l'ordolibéralisme participe à la constitution d'une « économie sociale de marché » et par extension, il demeure une influence majeure dans l'histoire de la politique monétaire européenne.

Bibliographie

- S. Audier, *Le Colloque Lippmann. Aux origines du néolibéralisme*, Le Bord de l'eau, 2012.

Voir aussi Consensus de Washington — Finance — Inégalités — Mondialisation — Pensée économique

Non-lieu

L'anthropologue M. Augé (1992) parle de non-lieu pour désigner des lieux fonctionnels nés de la mondialisation, standardisés et déshumanisés, dans lesquels l'individu entretient une relation contractuelle et est soumis à des contrôles, en opposition au lieu traditionnel de la demeure. Gares, aéroports, centres commerciaux, plateformes logistiques, camps de rétention des migrants entrent dans cette catégorie produite par l'uniformisation du

monde, ainsi critiquée. Le géographe M. Lussault analyse ces lieux plutôt comme des hyper-lieux : des concentrés de mondialisation où toutes les échelles de l'expérience humaine, du mondial au local, se télescopent.

Nouvelles routes de la soie

Lancée en 2013 par le Président chinois Xi Jinping, l'initiative *Belt and Road* (BRI) vise à construire un réseau d'infrastructures terrestres et maritimes entre la Chine et les pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique situés le long des anciennes routes commerciales de la soie. En 2017, le projet a été étendu aux pays d'Amérique latine et à l'Arctique, avec l'annonce d'une route de la soie polaire.

Le projet BRI est complexe, ambitieux et comporte plusieurs volets :

– Un volet terrestre, ferroviaire et routier, avec six corridors reliant la Chine à l'Europe et couvrant tout le continent asiatique. L'axe principal est le corridor Chine-Kazakhstan-Russie, au sein duquel certaines infrastructures existent déjà et sont utilisées quotidiennement par des trains de marchandises reliant la Chine à plusieurs villes européennes. Les corridors Chine-Turquie via l'Iran et Chine-Pakistan qui se terminent au port de Gwadar, constituent également pour Pékin des axes stratégiques vers le Moyen-Orient. Le réseau terrestre est complété par trois autres corridors : le corridor Chine-Mongolie-Russie, le corridor Bangladesh-Chine-Inde-Myanmar, ainsi que le corridor Chine-Indochine via le nord du Laos. Les deux derniers ne sont pas nouveaux : les empires français et britanniques les évoquaient déjà au début du XX^{e} siècle. Ils seront finalement réalisés par les Chinois, connectant Kunming à Singapour et l'ensemble des pays d'Asie du Sud-Est, soit 3 900 kilomètres de voies ferrées.

– Un volet maritime avec la promotion de deux axes, Chine-Malacca-Suez ainsi que la route maritime du Nord. L'objectif est le développement d'un réseau portuaire entre la Chine et l'Europe, avec également le développement de ports en Afrique.

– La BRI passe également par le renforcement de l'interconnexion énergétique avec la construction d'oléoducs, de gazoducs, notamment en Asie centrale de lignes à haute et très haute tension, de barrages et de réacteurs nucléaires.

– La BRI comporte un volet moins visible : la constitution d'une route de la soie numérique. Cette dernière passe par la construction de réseaux de

fibre optique sur le territoire des pays ayant rejoint l'initiative. Les groupes chinois Huawei, ZTE, China Telecom et China Mobile ont obtenu des contrats pour œuvrer au Pakistan, en Birmanie, au Cambodge, aux Philippines, en Ouganda et en Équateur. L'entreprise chinoise Hengtong s'est associée à Orange pour lancer son projet PEACE (*Pakistan & East Africa Connecting Europe*), câble sous-marin qui reliera le Pakistan à Marseille, avec des liaisons sur la côte orientale de l'Afrique. PEACE doit permettre aux BATX de développer leurs activités en Afrique et en Europe.

Au total, la BRI est pensée comme un projet de coopération économique et politique renforcée, favorisant l'intégration douanière et financière. Le projet doit également renforcer les liens entre les populations (*people to people bond*), grâce aux nouvelles infrastructures de télécommunication, à la promotion du tourisme, à la coopération dans le domaine de la santé, au développement culturel, avec la construction de musées consacrés à l'histoire des routes de la soie dans les pays concernés par la BRI. Il s'agit donc d'un projet géoéconomique et géopolitique unique, hors norme, qui apparaît comme un moyen de structurer la vision chinoise de la mondialisation, d'offrir une alternative face à la crise du multilatéralisme promu par les Occidentaux et de redonner au pays, à l'horizon 2049 (centenaire de la création de la RPC), son rayonnement millénaire, terni par les traités inégaux du XIX^e^ siècle. La Chine estime que la BRI aura un impact sur plus de 4,4 milliards d'habitants, soit 63 % de la population du globe, et qu'elle pourrait peser sur 29 % du PIB mondial. À l'échelle nationale, la BRI permet au pays de renforcer son contrôle sur les Ouïgours de confession musulmane, dans la mesure où le Xinjiang qu'ils habitent constitue un espace clé pour la réussite du projet.

Ce projet de mondialisation à la chinoise soulève néanmoins un certain nombre de questionnements. Tout d'abord, la BRI n'est pas un projet fondamentalement novateur : elle consiste en partie en la synthèse opportuniste de nombreux projets antérieurs, étrangers et chinois. L'initiative pose également la question du financement des infrastructures, dont la Chine est le maître d'ouvrage. Selon F. Lasserre *et al.*, la Chine aurait jusqu'à présent débloqué 575 milliards de dollars pour financer la réalisation de l'initiative, mais le total plausible des investissements jugés nécessaires d'ici 2049 est estimé entre 4 000 et 26 000 milliards de dollars, soit environ deux fois le PIB annuel de la Chine (13 600 milliards en 2018). Les moyens financiers annoncés par la Chine sont apportés par une multitude d'acteurs, à la fois publics et privés, dont la Banque de développement de Chine, le Fonds des routes de la soie, la Banque asiatique d'investissement pour les

Les nouvelles routes de la soie



I. De nouvelles liaisons ferroviaires

- Liaison Yiwu-Londres ouverte en 2017 (12 000 km)
- Autres lignes en projet
- Transbordement de marchandises à cause d'écartement des rails différents

II. De nouvelles liaisons maritimes

- Projet de routes de la soie maritimes du XXIe siècle
- Bases portuaires destinées à les protéger
- Investissements dans des ports par des compagnies chinoises

III. Axes de développement

- Corridors de développement économique définis dans la stratégie chinoise
- Membres de l'UE
- Membres de l'ASEAN

Sources : *Courrier International* hors-série, 14 septembre 2018 ; C. Bret, EurAsia Prospective.

infrastructures, la Nouvelle Banque de développement des BRICS etc. La Chine est donc dépendante des banques commerciales étrangères et devra leur apporter des garanties en termes de viabilité des projets mais aussi de transparence des règles. Outre les risques financiers, le projet comporte un certain nombre de risques écologiques, sécuritaires et géopolitiques. Bien que le projet soit présenté comme un pari gagnant-gagnant pour l'ensemble des acteurs, il renforce en réalité la dépendance à la Chine des pays qui bénéficient des nouvelles infrastructures : ainsi la compagnie China Merchants Port Holding a acquis pour 99 ans 85 % du capital de la société exploitant le port d'Hambantota dans un contexte de surendettement du gouvernement srilankais. À plus long terme, l'intégration de la volonté de développement portuaire à une stratégie navale militaire n'est pas à exclure, comme en atteste l'ouverture en 2017 d'une base militaire à Djibouti et les escales de navires de guerre chinois à Gwadar. À travers les routes de la soie numérique, la Chine cherche à exporter son modèle de cybercontrôle autoritaire de surveillance des populations, grâce à des outils technologiques comme la reconnaissance faciale. Enfin, la réalisation des projets pose la question de leur acceptation par les populations locales : les premières tensions sont perceptibles en Asie centrale.

Bibliographie

- M. Fouquin, J.-R. Chaponnière, « Les Nouvelles Routes de la soie, essai d'évaluation », CEPII, le Blog, 2019 [en ligne].
- F. Lasserre, E. Mottet, B. Courmont (dir.), *Les Nouvelles Routes de la soie. Géopolitique d'un grand projet chinois*, Presses de l'Université du Québec, 2019.

Voir aussi Afrique — Asie — Chine — Corridor — Cyberespace — Énergie — Espaces maritimes — Indopacifique — Réseaux

Nucléaire

Alors que le 11 mars 2021 le Japon commémore les 10 ans de la catastrophe de Fukushima, l'atome, à la charnière du civil et du militaire, suscite tout autant adhésion et convoitises que répulsion.

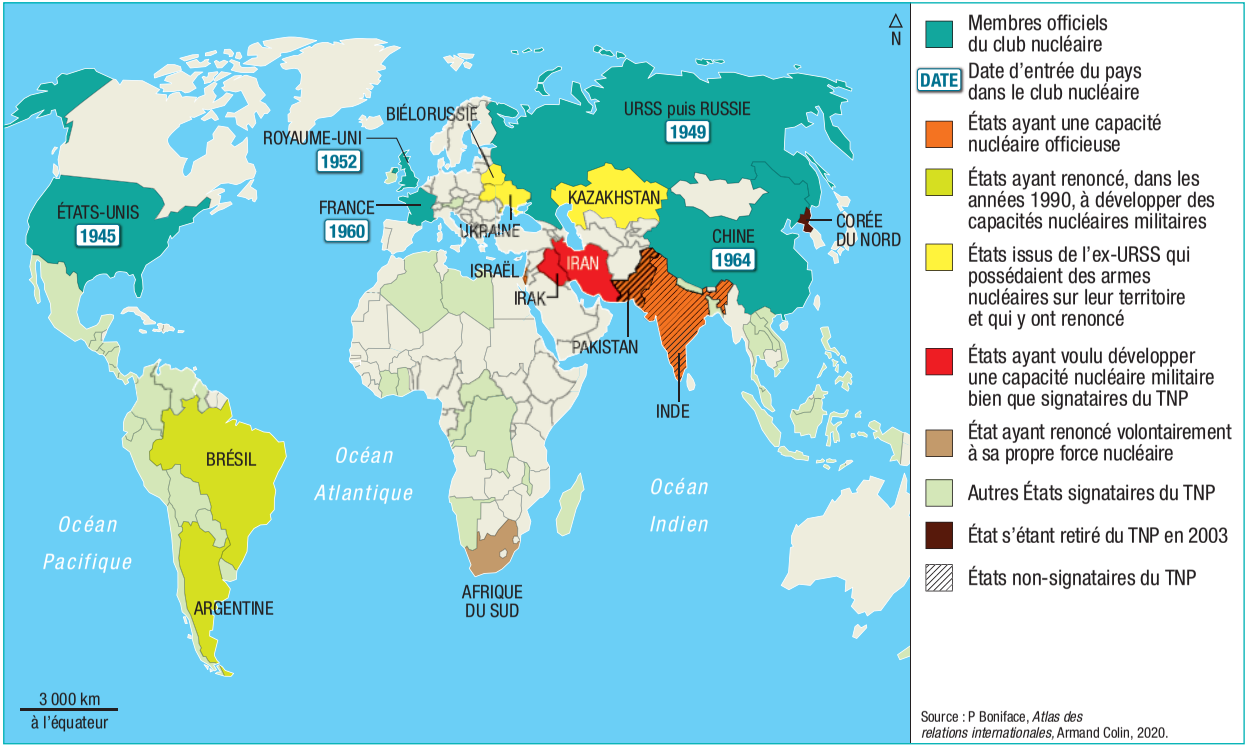
Les bombardements atomiques des villes japonaises de Hiroshima et de Nagasaki, les 6 et 9 août 1945, plongent le monde dans une tragédie

nouvelle : celle d'une capacité d'anéantissement inconnue jusqu'alors. D'autant que, lorsque les Soviétiques disposent de la bombe A, un équilibre de la terreur, instable, se crée entre deux superpuissances, qui augmentent leur arsenal en quantité et en qualité technologique (bombe au plutonium, armes à uranium appauvri). Le monde s'inquiète et les intellectuels explicitent cet effroi par la tragédie ou l'ironie (*Docteur Folamour* de Stanley Kubrick) d'autant plus que l'arme nucléaire n'est plus le seul apanage des deux grands mais relève d'un club de pays plus nombreux (France, RPC…). Mais à la tactique du toujours plus d'ogives répondent d'autres options : amélioration des vecteurs de lancement, furtivité, capacité de projection aérienne, utilisation de l'atome dans la propulsion des bâtiments de guerre (sous-marins, porte-avions, brise-glaces). La crainte d'une prolifération nucléaire pousse les grandes puissances à mettre en œuvre en 1968, via l'ONU, le TNP (Traité de non-prolifération). Déjà en 1957, l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) devait permettre à la fois de limiter la diffusion du nucléaire militaire dans le monde, tout en encadrant le désir de certains pays d'accéder au nucléaire civil. Le TNP est toutefois d'une efficacité limitée : des pays non-signataires accèdent à la bombe A et font des essais pour montrer leur force opérationnelle (Inde, Pakistan). L'urgence s'amplifie lorsque l'arme tombe entre les mains d'une puissance fermée et disposant d'une forte capacité de nuisance : la Corée du Nord. Et quand l'Irak et la Syrie cherchent à obtenir la bombe, ils sont stoppés net par Israël, puissance nucléaire *de facto*.

Force de dissuasion majeure, considérée par certaines puissances comme une véritable assurance-vie leur garantissant l'absence d'agression, le nucléaire est au cœur des traités de désarmement, même si ceux-ci n'ont jamais pour ambition d'atteindre la destruction de tous les stocks d'armes, d'autant qu'ils sont toujours précaires. Ils reposent sur des processus diplomatiques laborieux qu'un Trump, unilatéraliste, disruptif et porteur d'une volonté d'hégémonie décomplexée, ne pouvait agréer : il fut à l'origine de la remise de l'accord sur le nucléaire iranien (JCPOA) en 2018 et du traité FNI avec Moscou en 2019.

Offrant de phénoménales capacités de production d'énergie, n'émettant aucun gaz à effet de serre, le nucléaire civil n'est pourtant que très secondaire dans le mix énergétique mondial. Et pour cause, il implique une maîtrise technologique que seuls certains États possèdent, via un oligopole de firmes privées (TEPCO ou Toshiba-Westinghouse au Japon et aux États-Unis), publiques (Rosatom en Russie, CNNC en RPC) ou avec un État principal actionnaire (Orano, Framatome en France). Rares sont les nouveaux

La prolifération nucléaire



Source : P Boniface, *Atlas des relations internationales*, Armand Colin, 2020.

venus dans cette chasse gardée : la Corée du Sud avec son opérateur KEPCO ou Pékin, qui fournit désormais des solutions clés en main pour la construction de centrales. Or, les risques de cette filière sont majeurs (dangerosité potentielle de la fission de l'atome, radioactivité des déchets ultimes). Des puissances électronucléaires majeures ont connu de graves catastrophes : Three Mile Island aux États-Unis, Tchernobyl en URSS, Fukushima au Japon, avec des impacts humains, sanitaires et environnementaux d'autant plus désastreux qu'ils s'inscrivent dans la durée – à Tchernobyl, le démantèlement du réacteur 4 est prévu jusqu'en 2116.

Le rapport des États au nucléaire dans leur processus de transition environnementale est ambivalent. Pour certains, atome et transition sont incompatibles. C'est notamment le cas de l'Allemagne qui, en 2011, fait le choix de fermer toutes ses centrales atomiques (en 2022), quitte à augmenter temporairement ses productions thermoélectriques polluantes en attendant que les énergies renouvelables prennent le relais. Pour des géants énergivores comme l'Union indienne et la Chine, l'atome est un élément d'autant plus appréciable de diversification du mix électrique que les centrales peuvent être aisément installées à proximité des plus gros foyers métropolitains de consommation. Quant à la France, elle est dans un entre-deux : la loi Énergie-Climat de 2019 repose sur la fermeture de centrales en fin de vie (dont Fessenheim en 2020) et abaisse à 50 % la part du nucléaire dans le mix énergétique national… en 2035 et non plus en 2025 comme initialement prévu.

Voir aussi Armement — Désarmement — Développement, développement durable — Frontière — Guerre/Paix — Guerre froide — Puissance — Risque

Occident

Au XIX^e^ siècle, le terme Occident désigne les valeurs « universelles » d'humanisme, de droit, de sécularisation et de démocratie prônées par les puissances colonisatrices et mises à mal par la Première Guerre mondiale. Au XX^e^ siècle, il est popularisé pour évoquer l'un des deux camps de la guerre froide. S. Huntington le réemploie en 1996 pour qualifier les pays auxquels, dans un « choc de civilisations » à venir, le reste du monde s'oppose : États-Unis, Canada, Europe non orthodoxe, Australie, Nouvelle-Zélande, voire l'Amérique latine. C'est donc un terme connoté et clivant.

Offshore

Ce terme anglais renvoie à des activités s'exerçant en mer. On parle de pétrole ou de gaz offshore, quand celui-ci est extrait à partir de gisements sous-marins. Appliqué au domaine de la finance, le concept renvoie à des transactions financières réalisées dans des établissements localisés dans des paradis fiscaux, souvent insulaires.

ONG

Utilisé à partir de 1946 par le Conseil économique et social des Nations unies (CESNU), le terme d'ONG désigne les organisations internationales non institutionnelles, issues de la société civile et participant de la gouvernance mondiale. Leur influence n'a cessé de grandir au cours de la deuxième moitié du XX^{e} siècle. Elles contribuent à redessiner le paysage international dominé par les États et constituent des actrices géopolitiques incontournables dans un grand nombre de théâtres : guerres, crises environnementales, crises sanitaires. Elles ont des capacités de mobilisation et de *lobbying*, nouent des relations étroites avec des entreprises privées, qui prennent de plus en plus de place dans leur financement.

On compte environ 38 000 ONG dans le monde dont près de 2 000 sont accréditées au CESNU. Certaines ONG humanitaires sont spécialisées dans l'aide au développement ou dans l'aide d'urgence (Médecins sans frontières, Action contre la faim, Croix-Rouge). Les ONG dites « de plaidoyer » défendent une opinion, les droits de l'homme ou une cause comme la protection de la nature, de la biodiversité. Les ONG jouent un rôle clé dans la réalisation des 17 ODD fixés par l'ONU. Aux ONG d'abord présentes dans les pays du Nord, les « *majors* », qui ont les moyens d'influencer les États (Greenpeace, WWF, Human Rights, OXFAM, The Nature Conservancy) s'ajoutent des ONG des pays du Sud qui jouent localement un rôle d'entraide et de solidarité dans les secteurs de la santé, de l'éducation (la *Bangladesh Rural Advancement Committee* ou BRAC participe à l'éducation de plus d'un million d'enfants au Bangladesh), ou de l'environnement (par exemple l'ONG brésilienne Institut socio-environnemental qui défend en outre les droits des populations indigènes). Certaines sont des émanations de partis politiques et sont mises sur pied pour capter l'aide internationale. À partir des années 1970, émergent des ONG plus radicales qui se positionnent sur

la critique de la croissance, du libéralisme et des impacts sociaux et environnementaux des politiques économiques. Elles sont parfois très proches des mouvements alter ou antimondialistes, contestant les formes actuelles du capitalisme (ATTAC, Greenpeace).

Avec la mondialisation des enjeux humanitaires, sanitaires et environnementaux, les ONG rentrent parfois en concurrence entre elles pour la collecte de fonds ou pour les interventions sur le terrain. Ainsi, après le séisme de Port-au-Prince en 2010, elles sont apparues comme les actrices principales de la reconstruction et le flux massif de l'aide internationale a engendré un « tsumani humanitaire », érodant davantage les capacités locales et transformant l'État haïtien déjà fragile en « République des ONG ». Les ONG sont enfin confrontées à de nombreux défis : manque de transparence, origine parfois opaque des financements, coûts de fonctionnement très lourds, absence d'évaluation de leurs actions : certaines cherchent à tout prix à se maintenir ou à se développer au détriment parfois de la cause défendue.

Voir aussi Action humanitaire — Altermondialisme — Biodiversité — Environnement — Guerre/Paix — Gouvernance mondiale — Santé

OPEP

Siégeant à Vienne, l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) naît en 1960 de la volonté commune de cinq grands pays producteurs d'or noir (Venezuela, Iran, Arabie saoudite, Koweït, Irak) de renforcer leur souveraineté sur leurs propres ressources, d'en mieux contrôler les prix (par le durcissement des contrats d'exploitation des compagnies pétrolières, voire en les nationalisant) et de faire de l'or noir un levier d'affirmation géopolitique.

Fondée notamment à l'initiative du vénézuélien Juan Pablo Perez Alfonso qui voit dans le pétrole un instrument de développement du tiers-monde, elle est vite l'objet de divisions. Peinant à s'autonomiser par rapport aux États-Unis et ses *majors*, elle est une organisation composite, avec des pays aux intérêts divergents alors que certains pays membres, dominés par l'Arabie saoudite, fondent l'OPAEP (Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole) pour faire du pétrole un vecteur de partenariat sur une base ethno-religieuse. L'OPEP est prisonnière de tensions constantes en son sein : rivalités historiques (Arabie saoudite/Iran) ; pays dont les stratégies

d'affirmation cadrent mal avec certaines exigences de l'OPEP. En 2019, le Qatar quitte l'Organisation après un long différend avec Riyad. Et, en 2016, l'Indonésie la réintègre puis la quitte de nouveau.

Comptant aujourd'hui 13 membres, l'OPEP a toujours peiné à remplir ses objectifs. Depuis le choc pétrolier de 1973, que certains de ses membres ont organisé pour faire plier Israël lors de la guerre du Kippour, le marché mondial reste erratique. L'OPEP, qui assure 41,5 % de la production pétrolière planétaire (55 % en 1970), doit composer avec les NOPEP : la Russie et désormais les États-Unis grâce à leurs hydrocarbures de schiste. Au sein de l'OPEP, deux stratégies s'opposent pour définir les plafonds de production assignés à chaque pays : mener une politique de massification des volumes et d'extension des parts de marché (au risque de prix bas) ou, *a contrario*, limiter la production afin d'orienter les prix à la hausse. Dans les deux cas, les stratégies sont risquées – faire le jeu des NOPEP – et reposent sur des négociations serrées avec certains d'entre eux (bras de fer Russie-Arabie au printemps 2020) tout en cherchant à les intégrer dans l'alliance OPEP + (10 États alliés) créée en 2016. À l'heure de la transition énergétique, l'OPEP doit donc se réinventer d'autant que, disposant de 71 % des réserves pétrolières mondiales, elle considère dans son *World Oil Outlook* 2020 qu'à partir de 2030, la consommation mondiale d'or noir commencera à plafonner.

Voir aussi Développement — Énergie — Golfe Persique — Moyen-Orient

Ordre/Désordre mondial

L'ordre mondial renvoie aux relations régulières entretenues par l'ensemble des entités politiques qui composent la planète. La nature de ces relations pouvant être la coopération (diplomatie), la compétition (hiérarchie des puissances), voire la confrontation. À partir de la fin du XVII^e^ siècle, l'ordre westphalien garantit l'équilibre des puissances européennes. Par la suite, un nombre plus ou moins important de puissances structure la scène internationale : pendant la guerre froide, l'ordre mondial est bipolaire ; après la disparition de l'URSS en 1991, il semble y avoir un « moment » unipolaire sous l'égide des États-Unis ; tandis que depuis le début du XIX^e^ siècle, avec la montée en puissance des émergents, l'ordre mondial est davantage multipolaire. L'expression « nouvel ordre mondial » est utilisée par le Président américain Georges Bush le 11 septembre 1990, dans un discours au Congrès, pour définir la coalition internationale réunie pour

combattre les troupes irakiennes, qui venaient d'envahir le Koweït. Elle renvoie à la victoire universelle des valeurs libérales de l'Occident, théorisée par F. Fukuyama dans *La Fin de l'Histoire* (1992). L'expression est également mobilisée par certains tenants de la théorie du complot, qui dénoncent un projet de domination planétaire, émanant d'organisations internationales mues par des motivations financières. Dans tous les cas, la complexité de l'entreprise de définition de l'ordre mondial reflète le climat d'incertitude dans lequel est plongé le système-monde. Cette incertitude tient à la fois de la multiplication des acteurs non-étatiques aux motivations diverses (ONG, médias, entreprises, individus, mafias, groupes terroristes), de la fragilisation de certains États, mais aussi de la montée en puissance de logiques de compétition (guerre économique) et de confrontations (conflictualité à toutes les échelles). Bien que l'ordre bipolaire de la guerre froide ait été source de risques (destruction nucléaire mutuelle) et marqué par des rapports de force inégaux, il était relativement stable et cogéré. Aujourd'hui, pour certains observateurs, nous sommes revenus dans une phase de désordre mondial, comme celle qui caractérisa l'entre-deux-guerres, le monde étant devenu imprévisible et en partie incontrôlable.

Voir aussi Complotisme — Conflit — État — État fragile ou failli — Gouvernance mondiale — Guerre économique — Guerre froide — Médias — Nucléaire — ONG — Système westphalien — Terrorisme

Organisation internationale

La Commission du droit international, organe subsidiaire de l'Assemblée générale de l'ONU, définit l'organisation internationale comme « une association d'États constituée par un traité, dotée d'une constitution, d'organes communs, et possédant une personnalité juridique distincte de celle de ses États membres ». Les organisations internationales peuvent être à vocation universelle comme l'ONU ou à vocation régionale comme l'UE. Elles sont des acteurs clés du multilatéralisme. Contrairement aux clubs, autres instruments de coopération, elles ont une structure formelle, durable, institutionnalisée. Bien que souvent critiquées pour leur inefficacité, ou leur caractère trop technocratique, elles constituent, aux côtés des États, des acteurs influents tant du point de vue de la création et de la diffusion des savoirs sur les enjeux contemporains que de la mise en place d'accords résultant de processus complexes de négociation.

OTAN

L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord est fondée en 1949 à l'initiative des États-Unis et à destination de l'Europe, dans le contexte de guerre froide. Le monde est alors divisé en deux blocs dont le verrouillage s'accélère : en 1948, la Tchécoslovaquie est satellisée dans l'orbite soviétique (coup de Prague), l'URSS dispose de la bombe atomique en 1949 et elle répondra à l'OTAN avec le pacte de Varsovie en 1955. À l'Ouest, en 1948, le Benelux, la France et le Royaume-Uni ont signé le traité de Bruxelles, qui scelle l'Union occidentale et qui renferme un mécanisme d'entraide en cas d'agression de l'une des parties. Avec le traité de l'Atlantique Nord, Washington scelle une alliance majeure qui place géostratégiquement l'Europe occidentale sous le parapluie militaire américain, et la fait participer directement à la stratégie d'endiguement (*containment*) de l'influence soviétique. Le Conseil de l'Atlantique Nord devient en 1952 une organisation permanente qui siège aujourd'hui à Bruxelles. L'article 5 pose le principe d'une défense collective et l'OTAN se définit comme un acteur opérationnel global pour des missions de paix et de gestion de crises (Libye, Irak, Afghanistan, Kosovo) – tout en étant accusée d'être responsable de certaines d'entre elles (Serbie en 1999, Libye en 2011). Pour ses contempteurs, l'OTAN est l'un des symboles de l'impérialisme américain en Europe, celle-ci étant dépendante des États-Unis pour sa sécurité. Pour les tenants d'une Europe atlantiste, les États-Unis sont les garants d'un Occident cohérent autour de valeurs communes. Cette dichotomie émaille l'histoire de l'OTAN, lorsque le Président de Gaulle fait le choix, au nom de l'indépendance géostratégique de la France, de la faire sortir en 1966 du commandement intégré – pour une réintégration en 2009. En 2020, E. Macron évoque une « mort cérébrale » de l'OTAN, divisée en interne et malmenée par les postures agressives de D. Trump, et défend une autonomisation accrue de la politique de défense européenne par rapport aux États-Unis (discours de la Sorbonne intitulé « *Initiative pour l'Europe* » de 2017). Il fait alors face à la ministre de la Défense allemande A. Kramp-Karrenbauer qui considère que, pour l'UE, l'idée d'une affirmation stratégique par rapport aux États-Unis est illusoire. D'autant qu'il n'y a aucun découplage entre l'OTAN et la PSDC (Politique de sécurité et de défense commune). Durant la guerre froide, l'OTAN s'étend. En y adhérant, le Canada confirme sa profonde continuité géopolitique avec les États-Unis. Toutefois l'article 10 du traité précise que les candidatures ciblent les pays européens. La Turquie, qui entre dans l'Organisation

L'OTAN en Europe : intégration militaire à l'Ouest, tensions à l'Est



I. Une organisation de la guerre froide, qui agit et s'élargit fortement après 1991

États membres de l'OTAN :

- avant 1991
- entre 1999 et 2020
- États qui aspirent à intégrer la structure au risque de provoquer une grave crise avec Moscou
- Action militaire et gestion de crise (depuis 1999)

II. La Russie : perçue comme une menace et en ligne de mire

- La Russie : le grand retour sur la scène internationale
- Conflits et zones grises
- Annexion de la Crimée

III. Des forces militaires antagonistes et une relation OTAN-UE fondée sur une « autonomie coopérative » *

- VIe flotte américaine
- Flotte de guerre russe
- Manœuvres militaires (OTAN et Russie)
- État-membre de l'UE participant à la PSDC
- Lien strict entre OTAN et l'USEUCOM (Commandement US pour l'Europe)

en 1952, est une pièce maîtresse dans l'encerclement de l'URSS même si, aujourd'hui, sa volonté de puissance néo-ottomane bouscule l'Organisation (tensions avec la France, achat de matériels militaires russes). En fait, c'est après l'effondrement de l'URSS que l'OTAN, qui compte aujourd'hui 30 membres, s'est considérablement élargie. La plupart des États d'Europe de l'Est y entrent avant même d'intégrer l'Union européenne (Pologne, Hongrie dès 1999). Plus récemment, c'est au tour des Balkans : Albanie et Croatie en 2009, Monténégro en 2017 et République de Macédoine du Nord en 2020. Pour Moscou, les élargissements orientaux de l'OTAN sont inacceptables. Le Kremlin assure que les États-Unis se seraient engagés en 1990 à ne pas étendre l'OTAN vers le monde russe. Selon le Kremlin, les États-Unis ont bafoué cette déclaration Baker (du nom du Secrétaire d'État américain James Baker) – faite à Moscou le 9 février 1990 et qui n'a jamais été écrite – surtout lorsque les États baltes entrent en 2004 dans l'OTAN – dont les forces sont désormais directement au contact du territoire russe. Pour Moscou, tout élargissement peut devenir un *casus belli*. D'ailleurs, en 2014, lorsque l'Ukraine est susceptible de demander son intégration à l'OTAN, la Russie réagit en annexant la Crimée (dont la base navale de Sébastopol) et en déstabilisant le Donbass. Alors que Barack Obama avait escompté un « *reset* » dans la relation avec la Russie, les tensions s'exacerbent, entre manœuvres militaires de grande envergure, implantation de dispositifs militaires ultramodernes (bouclier antimissile en Roumanie) et remise en cause du traité de désarmement FNI en 2019.

Bibliographie

- O. Kempf, *L'OTAN au XXIe siècle. La transformation d'un héritage*, Éditions du Rocher, 2014.

Voir aussi Armement — Défense — États-Unis — Europe — Guerre froide — Occident — *Pax Americana* — Stratégie — UE

PAC

La politique agricole commune (PAC) constitue l'une des plus grandes réalisations de la construction européenne. Cette politique de soutien à l'agriculture apparaît dès le traité fondateur de Rome en 1957. Elle vise à augmenter les revenus paysans et à permettre à l'Europe d'atteindre

l'autosuffisance alimentaire. Pour stimuler la production, la PAC met en place des prix garantis (système de l'intervention financé par le FEOGA), protège le marché européen des importations à bas coût par des protections douanières (prélèvement) et cherche à susciter des exportations mondialisées (mécanisme des restitutions). Un marché agricole européen intégré sur le principe de la solidarité communautaire se construit, les productions agricoles s'amplifient, des puissances agricoles s'affirment (la France passe du 4e rang des pays agro-importateurs au 2e rang des agro-exportateurs).

Avec les années 1970-1980, la PAC ne fait plus consensus. Dénoncée par les concurrents de l'Europe agricole qui la considèrent comme générant des distorsions majeures dans le marché agricole mondial (couplage des aides sur les prix, subventions à l'exportation), la PAC est aussi critiquée en interne par les tenants d'une Europe libérale. Elle est jugée coûteuse (elle a représenté jusqu'à 89 % du budget européen), déconnectée des marchés de consommation (surproduction en lait et céréales) et défaillante sur les plans environnementaux et sanitaires. En 1984, les premières mesures de limitation des productions apparaissent (quotas laitiers). Les demandes de refonte de la PAC se multiplient, dont celle portée dès 1968 par le Commissaire européen à l'agriculture Sicco Mansholt.

En 1992, la PAC entame une véritable mutation systémique alors que l'Accord de Blair House en 1993 met fin aux tensions agricoles avec Washington et que le GATT *(Uruguay Round)* prône la libéralisation du commerce agricole mondial. La nouvelle PAC limite la production (jachère) et lance des aides directes déconnectées des prix agricoles. Apparaissent les premières MAE(C) (Mesures agro-environnementales et désormais climatiques). Le budget agricole est plafonné : les élargissements futurs vers l'Est se feront à financement constant. Les États peuvent moduler l'octroi de certaines aides en fonction des politiques agricoles nationales qu'ils suivent.

Pour autant, les critiques fusent contre la PAC : ses primes ont aggravé les inégalités sociales au sein du monde paysan, sachant que les paiements soutiennent plutôt certains agrosystèmes (céréaliers, laitiers) et les exploitations les plus grandes. Pour nombre de puissances industrielles européennes, les soutiens agricoles sont excessifs et aux dépens d'autres priorités (innovation, aménagement du territoire).

L'Agenda 2000 (Conseil européen de Berlin de 1999) lance un nouveau cycle de réformes, approfondies par l'accord du Luxembourg de 2003. Les aides sont désormais découplées de la production (droit au paiement unique). Politique de soutien agricole (1er pilier), la PAC se ruralise et finance des projets territoriaux dans les campagnes (2e pilier) via le FEADER. Elle se

libéralise également lorsque, en 2015 puis en 2017, les quotas de production dans les secteurs laitiers et betteraviers sont levés. Le verdissement de la PAC se renforce : les soutiens deviennent écoconditionnels (assujettis aux respects de normes environnementales nouvelles).

La réforme de 2020-2023 approfondit certaines évolutions contenues dans la réforme de 2013. Le découplage s'accentue avec les droits à paiement de base. En outre, la PAC accélère sa transition environnementale : « paiements verts » agro-environnementaux, éco-conditionnalité qui devient totale, octroi de paiements redistributifs pour les petites fermes. La rupture majeure réside dans des formes ponctuelles de renationalisation, tels les éco-régimes qui financeront les exploitations les plus respectueuses de l'environnement et qui seront pilotés par les États.

Au sein même de la sphère agricole, la PAC suscite des contestations. Les tenants des modèles agricoles alternatifs considèrent que la PAC est inapte à aider l'agriculture paysanne et ne va pas assez loin pour soutenir les processus de reconversion agricole vers le bio ou les logiques de terroirs. Les partisans d'une agriculture intensive soulignent que la PAC manque d'ambition productive, notamment par rapport aux *Farm Bill* américains. Définitivement, loin des objectifs initiaux de solidarité, la PAC finance une Europe agricole inégalitaire qui est devenue un rude espace de concurrence entre des puissances agricoles dominantes (Allemagne, Pays-Bas, Danemark), émergentes (Pologne) et un leader déclinant (France).

Voir aussi Alimentation — Agriculture — Échanges internationaux — Environnement — Rural, ruralité — UE

Paix voir Guerre

Paix économique

Parler de « guerre économique » pour désigner la compétition exacerbée à l'échelle internationale ne surprend plus, tant et si bien que le vocable même d'économie semble consubstantiel à celui de violence. À l'opposé, associer les notions d'économie et de paix d'un seul trait revêt pour beaucoup les allures d'un oxymore, preuve de son impossibilité, ou de

l'angélisme de ses adhérents. Pourtant, les violences envers les humains et l'environnement générées par l'organisation actuelle des systèmes productifs légitiment le besoin de réfléchir à ce que pourraient engendrer des rapports économiques pacifiés.

Depuis les crises internationales des années 1970, les soubresauts de l'économie sont alloués par les plus riches à la mauvaise gestion des entreprises ou des pays en difficulté. Sont ainsi jugés et condamnés les entreprises ou les gouvernements inaptes à maintenir une politique budgétaire d'austérité prétendument garante d'un équilibre économique. Cette posture moralisatrice, pointant les bons et les mauvais élèves, est dangereuse dans ce qu'elle sous-entend la supériorité de certaines nations sur les autres et en ce qu'elle provoque de risque d'élévation de barrières entre les peuples. Elle démontre aussi la croyance délétère dans l'indépendance des acteurs économiques qu'ils soient locaux ou internationaux, entreprises privées ou structures gouvernementales, quand la réalité d'une crise sanitaire comme celle de la Covid-19, dès le début 2020, nous a prouvé le contraire.

Au niveau mondial, l'économie ne crée plus aucune perspective autre que sa propre reproduction justifiant ainsi un état de violence institutionnel permanent. La guerre qu'elle engendre et brandit parfois comme la garantie de son sérieux, génère des dégâts qui dépassent de loin ses bénéfices : injustices environnementales, dégradation de la paix sociale, déplacement de populations ou pathologies individuelles. Si la guerre économique est présente dans les faits, les conditions de pacification des relations socio-économiques demeurent principalement impensées par les sciences économico-politiques.

La paix économique n'est pas un concept d'économie, mais un objet multidisciplinaire, une utopie en action, qui, à partir de l'économie, offre de repenser et de reconstruire la vie commune. Elle présente un mouvement de balancier entre la création de nouvelles idéalités et la transformation des cultures et des comportements du quotidien, pour prévenir ou éviter une guerre toujours guidée par l'avidité de quelques-uns, manipulant la peur et la colère d'un plus grand nombre.

Le concept s'appuie sur trois engagements : le respect de la vie sous toutes ses formes ; le respect de la dignité humaine, la réduction de la pauvreté et des inégalités ; et le développement d'un réseau d'entreprises, dont le but n'est pas de créer de la richesse financière comme une fin en soi, mais de s'inscrire dans la cité, de renforcer le tissu social et de contribuer au bien commun. Loin d'être figé, ce concept n'impose pas d'idéal à atteindre. Au sens musical, il génère un contrepoint à la notion de guerre économique

et fait converser ensemble plusieurs lignes mélodiques. Si la vie meilleure est visée, rien ne s'oppose aux bénéfices (bienfaits), s'ils ne contiennent pas (trop) de maléfices – dégradation de la santé, du lien social ou de la nature – pour obtenir un résultat financier. La paix économique est un mot d'ordre dont l'objet est de mettre en mouvement les énergies citoyennes.

En définitive, il est difficile de proposer une définition figée d'un concept en construction. Voici deux possibilités :

« La paix économique serait une orientation pour laquelle une entreprise, en préservant les grandes valeurs humaines, crée de la richesse au profit du bien commun et de l'épanouissement de l'ensemble des parties prenantes, dont elle fait partie, dans le cadre de sa responsabilité sociale et humaine. » Cette approche positive et directe contient le défaut de prêter le flanc à la critique, tant chaque mot utilisé peut être interprété de plusieurs façons. Il est alors possible de définir la paix économique « par la négative », pour éviter que l'idée que l'on s'en fait ne soit immédiatement mise en cause dans son inadéquation à délimiter un système complexe. Elle ressemble à ceci :

« La paix économique est une orientation pour laquelle une entreprise crée de la valeur et contribue au bien commun sans détruire ses concurrents, manipuler ses clients, exploiter ses fournisseurs, exercer une quelconque violence vis-à-vis de ses collaborateurs et ignorer ses responsabilités sociétales et écologiques, autrement dit, sans nuire à ses parties prenantes. » Élargie au champ des relations internationales, la paix économique pourrait être une orientation pour laquelle un acteur crée de la valeur et contribue au bien commun sans nuire aux autres acteurs qui composent le système-monde.

Bibliographie

- F. Ottaviani et D. Steiler, « Penser la paix économique : au-delà de l'harmonie sociale, les conditions de pacification de l'économie », *Revue de Philosophie Économique*, vol. 21, n° 2, 2020.
- D. Steiler, *Osons la paix économique*, Deboeck supérieur, 2017.

Voir aussi Biens collectifs, biens communs — Développement, développement durable — Entreprise — Guerre économique — Inégalités — Modèle productif — Système productif

Patrimoine

Le terme de patrimoine désigne étymologiquement ce qui est hérité du père : c'est donc un bien qui se transmet à la génération suivante. Dans les années 1970, on observe un glissement de sens et à côté de l'idée d'un patrimoine privé et domestique émerge celle d'un patrimoine public et mondial. En 1972, Le label « patrimoine universel mondial de l'UNESCO » érige comme patrimoine commun de l'humanité certains biens culturels ou naturels, qui présentent un intérêt exceptionnel et qui nécessitent d'être préservés pour leur transmission aux générations futures. Le label est très recherché, car il est un outil de *soft power* pour les États : il s'étend à des pratiques sociales et des cultures immatérielles (fêtes, chants, danses), à la gastronomie, aux techniques agraires ou industrielles (vignobles, mines, etc.). En 2021, on compte 1 052 sites culturels et naturels inscrits sur une liste d'une grande diversité. Cette liste ne cesse de croître (une vingtaine par année), et le nombre de candidats plus encore, le classement n'échappant pas aux jeux de puissance.

Le patrimoine suscite des débats passionnés. En effet, les objets patrimoniaux n'existent qu'en relation avec la société qui les désigne comme tels. La patrimonialisation, c'est-à-dire le processus de fabrique du patrimoine, est le résultat d'une mémoire collective qui trie et sélectionne les éléments du passé qui doivent être conservés. Elle est au centre des politiques culturelles : à Dresde, le patrimoine reconstitué magnifie le XVIII^e^ siècle et tend à effacer la période communiste. Au nom de la réappropriation des traces de leur mémoire collective, de nombreux pays revendiquent la restitution d'un patrimoine volé (une partie des fresques du Parthénon du *British Museum* est réclamée par la Grèce, quand les œuvres spoliées pendant la période coloniale sont revendiquées par un certain nombre de pays africains dont le Bénin et le Sénégal).

La protection du patrimoine est en partie un acte patriotique : l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris prend le caractère d'un drame officiel à côté du drame religieux, car il en va de l'image nationale ; le Mali, qui a hérité d'un patrimoine matériel et immatériel provenant en partie du puissant empire médiéval né au XII^e^ siècle, fait de la sauvegarde de son patrimoine une priorité pour favoriser la cohésion entre les différentes communautés ; à l'inverse, Daech détruit les sites historiques de Syrie et d'Irak.

Le patrimoine devient une ressource pour le développement local (retombées financières avec le tourisme), un instrument de marketing

territorial, mais engendre aussi des conflits d'aménagement des territoires (surfréquentation ou muséification des sites labellisés).

Bibliographie

- E. Lincot, *Géopolitique du patrimoine*, MkF, 2020.
- P. Nora (dir.), *Science et conscience du patrimoine*, Éditions du patrimoine/ Fayard, 1997.

Voir aussi Culture — Identité — Mémoire — Puissance

Pauvreté

La pauvreté désigne un état de manque et d'insuffisance en termes de revenus, de conditions sanitaires, d'éducation, de logement, etc. En sciences sociales, on distingue trois types de pauvretés. La pauvreté administrative désigne les personnes qui perçoivent des aides de la solidarité nationale à travers les *minima* sociaux. La pauvreté absolue consiste à fixer un seuil de ressources en deçà duquel un individu est considéré comme pauvre. La Banque mondiale définit ainsi un seuil d'extrême pauvreté à 1,90 dollar par jour depuis 2015. En 2020, cette extrême pauvreté touche entre 700 et 730 millions de personnes, soit environ 10 % de la population mondiale (contre 42 % en 1980). La pauvreté relative définit le pauvre par rapport à sa société. Ainsi, est pauvre celui qui se situe au bas de la distribution des revenus. L'INSEE comme Eurostat définissent le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian par unité de consommation, soit 1 063 euros mensuels pour une personne seule en France en 2018 – soit 9,3 millions de pauvres, représentant 14,8 % de la population (contre 13,8 % en 2013). La pauvreté relative peut aussi se définir par rapport aux conditions de vie usuelles au sein de la société considérée. Eurostat définit ce type de pauvreté comme le fait de ne pas pouvoir se procurer trois éléments parmi un panier de biens et services qui en comporte neuf. Dans le même esprit, l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) créé par le PNUD en 2010 identifie les multiples privations subies par un individu ou un ménage en matière de santé, d'éducation et de niveau de vie. Il permet d'établir des comparaisons nationales (entre villes et campagnes par exemple) et internationales. 1,3 milliard de personnes sont « multidimensionnellement pauvres » et les enfants représentent plus de la moitié d'entre elles (PNUD, 2019), principalement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.

La pauvreté, à l'instar des inégalités, est un facteur majeur de déstabilisations politiques et de conflits. Du fait des enjeux humains inhérents à la pauvreté, la lutte contre celle-ci peut être un objectif majeur des États (à l'image de la « guerre contre la pauvreté » du Président Johnson aux États-Unis en 1964) et des institutions internationales (c'est le premier des objectifs de développement durable des Nations unies). Néanmoins, un rapport de l'ONU (fin 2020) annonce que 130 millions de personnes supplémentaires risquent de tomber dans l'extrême pauvreté en raison des retombées économiques de la pandémie de la Covid-19.

Voir aussi Action humanitaire — Conflit — Développement, développement durable — Économie informelle — Santé — Risque

Pax Americana

Les États-Unis se posent en pays pacifique. Le Nouveau Monde fut un refuge pour des *pilgrim fathers* qui voulaient fonder une nouvelle Jérusalem à l'écart de l'Europe. La doctrine Monroe, socle de l'isolationnisme, et les entrées en guerre tardives du pays en 1917 et en 1941 le montrent : la guerre doit répondre à une agression. Ce postulat pacifiste se heurte à la « Destinée manifeste » et au désir d'expansion, si bien qu'il ne s'applique pas aux Amérindiens. Avec la montée en puissance du pays, la paix est vue comme la condition de la prospérité et de la liberté des mers, thèmes de la doctrine de la « porte ouverte » (1900) et des « quatorze points » de Wilson. À partir de 1917, promotion des échanges et défense de la démocratie libérale vont de pair. Ce mariage de l'intérêt et de la morale traverse le siècle et adosse la *Pax Americana* à deux instruments évoqués dès 1904 par Theodore Roosevelt, et dont l'emploi est également constant, la diplomatie du dollar en avant-scène et l'intervention militaire – « le gros bâton » – en arrière-plan, si les intérêts des États-Unis sont menacés. La guerre froide à partir de 1947 inverse les deux plans, avec le développement des interventions armées – Corée, Vietnam – et le soutien aux dictatures en Amérique latine, d'autant que la course aux armements révèle le rôle moteur du complexe militaro-industriel dans l'essor économique des États-Unis. Vue d'ailleurs, la *Pax Americana* masque l'impérialisme, dénoncé par les communistes et une partie de l'opinion internationale, de l'appel de Stockholm en 1950 à la crise des euromissiles trente ans après. La fin de l'URSS crée l'illusion que la *Pax Americana* touche au but et que vont proliférer les démocraties libérales

(Fukuyama, 1992), mais paradoxalement, elle révèle que les États-Unis sont devenus une puissance belligène qui suscite des conflits et provoque en retour une montée du terrorisme. Les guerres du Golfe – 1991 et 2003 –, qui encadrent les attentats du 11 septembre 2001, sont des conflits fabriqués, le premier au nom du droit des peuples pour défendre le Koweït, protectorat pétrolier de Washington, le second par de fausses preuves pour détruire le régime irakien. La guerre nécessaire pour promouvoir la paix est devenue guerre indispensable pour légitimer l'interventionnisme américain, au nom d'une dangerosité du monde que les États-Unis ont eux-mêmes contribué à alimenter. En rapatriant les GI's d'Irak et d'Afghanistan, Barack Obama semble avoir rompu avec cette spirale.

Bibliographie

- E. Todd, *Après l'Empire, essai sur la décomposition du système américain*, Gallimard, 2003.

Voir aussi Complexe militaro-industriel — États-Unis — Guerre/Paix — Ordre/Désordre mondial — Terrorisme

Pensée économique

En deux siècles et demi d'existence, la science économique a été traversée par des débats nombreux. L'histoire de la pensée économique permet de retracer leur genèse et de comprendre comment les économistes analysent le monde contemporain.

▶ Définir l'économie

Étymologiquement issu des racines grecques *oikos* (la maison) et *nomos* (la règle, l'administration), le champ d'étude de l'économie dépasse en fait largement la sphère du foyer. Aristote, s'il fallait remonter aux origines historiques du mot, attribue à ce dernier un sens qui reste assez fidèle à l'étymologie : l'économie serait alors l'étude des échanges nécessaires à la satisfaction des besoins. Cette approche ne fonde toutefois pas vraiment la discipline, dans la mesure où le terme est surtout introduit pour proposer une distinction conceptuelle avec la chrématistique, qui caractériserait plutôt l'accumulation de richesses pour elles-mêmes. Notons qu'Aristote propose aussi des analyses fondatrices de la monnaie.

Reconnu comme fondateur de la discipline, Adam Smith définit en 1776 l'*économie politique* (l'adjectif étant d'usage jusqu'au début du XX^e siècle) comme la branche de la connaissance qui vise « à procurer au peuple un revenu ou une subsistance abondante » et à « fournir à l'État ou à la communauté un revenu suffisant pour le service public ». Après lui, David Ricardo (1817) assigne pour sa part à l'économie politique le problème de la détermination des lois qui régulent la répartition des richesses entre groupes sociaux. Le XX^e siècle, avec l'accroissement de la place de la formalisation mathématique, conduit Lionel Robbins (1932) à revoir la définition de l'économie comme « la science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre les fins et les moyens rares à usages alternatifs » – où l'on notera que le terme de science économique s'est substitué à celui d'*économie politique*. Par-delà ce catalogue, il est bon de noter que ces définitions en apparence divergentes de la discipline reflètent largement, ainsi que le montre ce qui suit, l'évolution des préoccupations des courants des économistes qui les ont formulées.

▸ Des précurseurs aux économistes classiques

Avant Smith, les historiens de la pensée économique ont coutume de distinguer deux courants précurseurs de l'analyse économique. Le premier d'entre eux rassemble divers auteurs dits *mercantilistes* (aucun d'eux n'ayant revendiqué l'appellation), en référence à la critique par Smith du « système mercantile ». Ces quelques auteurs épars ont rédigé, du XVI^e au XVIII^e siècle, des thèses en accord avec la vision guerrière de l'échange prévalant en leur temps. Autour d'auteurs comme Laffemas, Montchrestien ou Colbert en France, ou encore de Hales ou Mun en Grande-Bretagne, les mercantilistes prônent avant tout une économie conçue autour d'une richesse définie par le stock de métaux précieux et dont l'objectif est de remporter la guerre commerciale en exportant davantage que le volume des importations. L'économie, qui n'est alors pas une discipline à proprement parler, est indissociable de la politique et des affaires : Jean-Baptiste Colbert est contrôleur général des finances de Louis XIV, Thomas Mun membre du directoire de la Compagnie des Indes orientales. Les politiques menées visent largement le protectionnisme commercial, le développement industriel (manufactures, monopoles des compagnies nationales, espionnage), l'expansion coloniale et la croissance démographique.

Surnommés de façon un peu impropre « secte des économistes » par leurs détracteurs, les physiocrates, au XVIII^e siècle, constituent sans nul doute la première école, avec un chef (François Quesnay, médecin de

Mme de Pompadour et du roi Louis XV), une revue *(Les Éphémérides du citoyen)* et plusieurs auteurs associés (Mirabeau, Turgot, Du Pont de Nemours). Ces derniers défendent la primauté de l'agriculture contre l'industrie des mercantilistes, au motif que seul le secteur agricole créerait de la richesse – l'industrie ne faisant que la transformer et les services étant purement et simplement décrits comme « stériles ». Politiquement conservateur, le projet physiocrate est toutefois relativement novateur sur le plan de l'analyse, avec notamment les prémisses d'une étude de la technologie de production et de la répartition entre les classes. Sur ces derniers points, les articles « Fermiers » (1756) et « Grains » (1757) pour l'*Encyclopédie* ainsi que le *Tableau économique* (1758) de François Quesnay sont à signaler pour leur étude pionnière des diverses modalités (rendements liés à l'exploitation de la terre par des bœufs ou des chevaux) et de la dynamique (avances, reproduction) de la production. Le tableau économique, qui propose une représentation synthétique des flux d'intrants et de revenus entre les différentes classes au cours d'une période complète de production, est fréquemment considéré comme une représentation fondatrice de la comptabilité nationale déployée au XX^e^ siècle.

Un consensus s'établit toutefois, parmi les économistes, pour voir en Adam Smith le père fondateur de la discipline, tant par les objets que par sa

ZOOM

Le néomercantilisme

Sans définir une école de pensée économique, le terme de néomercantilisme est aujourd'hui parfois utilisé pour désigner les propos ou politiques qui, retrouvant la confusion mercantiliste autour du terme de « richesse », ne voient de succès économique que dans la victoire de la guerre commerciale – victoire définie par le fait de dégager un solde largement excédentaire de la balance commerciale. Après avoir été largement applicable à la Chine dans les années 1990 et 2000, le terme de néomercantiliste a pu qualifier la politique du Président américain Trump, dans la mesure où ce dernier a allié menaces et mesures protectionnistes, dévaluation compétitive et législation régressive en termes de standards agricoles et environnementaux en vue de favoriser les producteurs américains. Cette conception de l'échange comme un jeu à somme nulle (l'un devant perdre pour que l'autre gagne) est caractéristique d'une telle approche.

méthode. Philosophe de formation, professeur de philosophie logique puis morale à l'université de Glasgow, cet Écossais (1723-1790) en vient à rédiger son ouvrage principal, l'*Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, à l'issue d'un voyage en France entre 1764 et 1766 qui l'amène à lire précisément les travaux des physiocrates de son temps. D'abord œuvre de synthèse des diverses sources lues par Smith, la *Richesse des nations* réalise le tour de force de faire système, c'est-à-dire d'articuler un vaste ensemble de thématiques au cœur des objets toujours étudiés par les économistes aujourd'hui : division du travail et formation des prix (livre I), accumulation du capital (livre II), histoire économique des nations (livre III) et intervention publique (livre V). Au-delà de leurs thèmes, les travaux de Smith sont également fondateurs par leurs résultats. D'une part, la célèbre manufacture d'épingles (I, 1) dans laquelle la division du travail permet de passer d'une production de 20 épingles par ouvrier à 48 000 pour une équipe de dix bien organisée préfigure l'organisation scientifique du travail. D'autre part, au détour d'un passage évoquant son scepticisme envers le protectionnisme des mercantilistes, Smith fait l'éloge d'une « main invisible » (guidant les entrepreneurs « à remplir une fin [servir l'intérêt public] qui n'entre nullement dans ses intentions [son enrichissement] », IV, 2) qui reste, des siècles après lui, un emblème du libéralisme économique qu'il défendait assez largement en termes d'ouverture commerciale. Smith préconisait également que chaque bien soit produit par le pays le plus efficace (théorie des avantages absolus), ouvrant ainsi la voie à une étude du commerce international fondée sur la spécialisation des pays.

Par son œuvre, Smith pose les bases de l'école classique (Ricardo, Malthus et Mill en Grande-Bretagne, Turgot et Say en France), dont une préoccupation commune est d'étudier la répartition de la richesse entre les différentes classes sociales concourant à sa production : travailleurs (rémunérés par le salaire), capitalistes (profit) et propriétaires fonciers (rente). S'il paraît impossible d'assigner aux économistes dits « classiques » des thèses communes, Karl Marx, qui popularise cette acception dans *Le Capital*, les rassemble derrière leur conception commune de la théorie de la valeur-travail. Cette dernière stipule que la valeur d'un bien est déterminée par le travail : on parle de théorie de la valeur travail commandé (Smith) pour désigner l'approche par le temps de travail d'autrui que l'on peut obtenir en échange de sa production, et de théorie de la valeur travail incorporé (Ricardo, Marx) pour désigner l'approche définissant la valeur comme découlant du temps de travail nécessaire à la production du bien considéré.

Parmi les plus importants économistes classiques, David Ricardo (1772-1823) prolonge l'œuvre de Smith avec ses *Principes d'économie politique et de l'impôt* rédigés en 1817. Au-delà de son approche de la valeur, Ricardo s'oppose plus nettement à Smith en matière de commerce international : à l'encontre d'une approche pouvant conduire un pays sans avantage absolu à rester hors des échanges internationaux faute de pouvoir se spécialiser, David Ricardo démontre (chap. 7) qu'un pays peut toujours obtenir un gain à l'échange pour autant qu'il se spécialise dans la production du bien pour lequel il a un avantage comparatif, c'est-à-dire pour lequel il est plus efficace *comparativement* aux autres biens qu'il pourrait produire. Là où Smith s'était beaucoup attardé sur le travail industriel, Ricardo prolonge les analyses sur la répartition des richesses en étudiant largement le secteur agricole. Il y présente la rente foncière comme *différentielle* (et non *absolue*, si elle était seulement liée au monopole sur la possession de la terre) : à rémunérations du capital (profit) et du travail (salaire) identiques entre les secteurs, une terre plus fertile permettra d'enrichir davantage celui qui la possède.

Cette considération de la répartition des richesses entre classes reste au cœur de l'analyse de Karl Marx (1813-1883), dernier auteur parfois catalogué comme « classique » par les historiens de la pensée économique. Laissant une œuvre inachevée (seul le livre I du *Capital* est publié de son vivant) à la croisée des sciences humaines et sociales, Marx critique dès ses *Manuscrits économico-philosophiques* (dits « de 1844 ») l'économie comme discipline, en ce qu'elle légitimerait la déshumanisation via la mécanisation induite par la division du travail, ainsi que la marchandisation de ce dernier. La critique évolue progressivement vers celle du capitalisme comme mode de production, avec *Le Capital* (1867), qui entend le décomposer pour le critiquer à la fois sur un plan normatif (son immoralité liée à l'aliénation de l'homme qu'il induit) et sur un plan positif (à travers ses grandes contradictions : baisse tendancielle du taux de profit liée à l'accumulation croissante du capital, révolution rendue inévitable par la paupérisation du prolétariat, crises de surproduction).

▸ Des utilitaristes aux économistes néoclassiques

Un tournant majeur dans l'histoire de la pensée économique survient dans la décennie 1870, avec la naissance du courant néoclassique. Ce dernier, qui introduit la notion d'*utilité* en économie, repose largement sur les principes de la philosophie utilitariste. Chez ces auteurs de la fin du XVIII^e^ siècle et du début du XIX^e^, essentiellement britanniques (Bentham, Mill), l'idée est de soumettre la morale et la législation à un « principe

d'utilité » qui « approuve ou désapprouve toute action [...] selon la tendance qu'elle semble présenter d'augmenter ou de diminuer le bonheur de celui ou de ceux dont l'intérêt est en jeu » (Bentham). Il s'agit alors de rendre quantifiables les plaisirs et les peines engendrés par chaque action, afin de pouvoir en calculer la somme au sein d'un groupe d'individus donné – cette démarche étant subordonnée à la maximisation du bien-être collectif ainsi mesuré. La transposition des économistes consiste alors à étendre l'usage du terme d'utilité pour analyser des concepts divers comme le bien-être, le bonheur ou le plaisir – l'essentiel étant que chacun souhaite, pour son propre compte, maximiser son utilité. Par rapport aux économistes classiques, une telle démarche introduit inévitablement la mathématisation, dès lors que l'utilité se voit représentée comme une fonction dépendant de la quantité de biens consommée.

Si la décennie 1870 est centrale dans l'histoire de la discipline, c'est parce que de tels développements formalisant la discipline émergent de façon simultanée bien qu'indépendante dans trois foyers européens : une école anglaise autour de Jevons, une école française à Lausanne autour de Walras et une école autrichienne autour de Menger. À chaque fois, il s'agit de décrire tout choix à partir de décisions prises « à la marge » (d'où le qualificatif de « marginalistes » qui caractérise aussi ces économistes néoclassiques), *i.e.* en examinant, non pas une décision d'ensemble visant la maximisation d'une utilité totale, mais considérant plutôt l'utilité engendrée par la consommation d'*une unité supplémentaire* du bien en question. L'importation du calcul différentiel des mathématiques vers l'économie permet alors de déduire un certain nombre de résultats caractérisant la décision des consommateurs comme des producteurs. Sans entrer dans le détail ici, on signalera simplement que les *Principes d'économie politique* d'Alfred Marshall (1890) ont longtemps tenu lieu de synthèse de référence à ce sujet.

Avec le magistère néoclassique, le tournant du XX^e^ siècle consacre donc deux évolutions majeures pour la discipline : d'une part, le terme de science économique revendiqué par Jevons s'impose progressivement en lieu et place de l'économie politique des classiques, et d'autre part la microéconomie, branche de la discipline étudiant les décisions à l'échelle du consommateur (maximisant sa fonction d'utilité) ou du producteur (maximisant son profit), trouve les fondements qui sont encore les siens aujourd'hui.

▸ Keynes et la macroéconomie contemporaine

Pour la macroéconomie, qui entend étudier les phénomènes économiques à l'échelle des agrégats comptables de la nation (et non des décisions

individuelles), le moment fondateur est sans nul doute la *Théorie générale* de John Maynard Keynes (1883-1946) publiée en 1936. Là où Quesnay et Marx avaient bien tenté de rendre compte d'une dynamique d'ensemble pour présenter l'économie, c'est en effet l'œuvre de l'économiste britannique qui met au jour de façon plus systématique les relations entre les principales variables macroéconomiques que sont la monnaie et l'inflation, l'emploi et le chômage, ou encore la production et la croissance (du PIB).

Engagé dans sa société et politiquement influent, Keynes critique les économistes classiques. D'une part, ces derniers auraient éludé l'étude de la demande, qu'il juge centrale pour comprendre les phénomènes macroéconomiques. Il s'oppose à une vision autorégulatrice des marchés revenant spontanément à l'équilibre et souligne l'existence d'équilibres macroéconomiques dits « de sous-emploi », dans lesquels le chômage resterait élevé et contre lesquels les politiques conjoncturelles seraient nécessaires. Expliquant les décisions de production des entrepreneurs à partir de la demande anticipée, il montre ainsi l'importance, en période de crise, de soutenir la dépense publique par une politique de relance budgétaire (finançant par exemple de grands travaux) afin de limiter la hausse du chômage. Bien que le *New Deal* de Roosevelt ait débuté en 1933, c'est-à-dire avant la publication de la *Théorie générale*, on qualifie souvent de « keynésiennes » les politiques d'aides sociales et de grands travaux alors entreprises. Ces dernières reposent sur un effet multiplicateur, qui permet de susciter une hausse de la production supérieure à l'investissement (ou, plus largement, au montant de la dépense publique) initial.

D'autre part, Keynes réfute les thèses classiques en matière de monnaie et politique monétaire. Là où les économistes classiques décrivaient la monnaie comme « un voile » (Jean-Baptiste Say) indiquant simplement le prix des produits les uns par rapport aux autres, Keynes souligne que la politique monétaire, en influant sur le taux d'intérêt, fait varier l'investissement et donc le volume de l'activité. Il en déduit, là aussi, l'efficacité à court terme des politiques monétaires afin de favoriser la relance de l'activité économique.

La première moitié du XX^e^ siècle voit aussi l'émergence, en Autriche, de plusieurs courants qualifiés d'*hétérodoxes* pour leur rupture avec la démarche néoclassique. Pour Schumpeter (1911, 1939), la figure de l'entrepreneur joue un rôle moteur dans la dynamique du capitalisme en favorisant des « grappes d'innovation » qui font entrer l'économie dans un cycle de croissance. Tenant de l'École autrichienne avec Menger et von Mises, Friedrich von Hayek défend une approche très libérale de

l'économie : les politiques économiques déformant les prix de marché et donc les signaux perçus par les agents, il est préférable d'éviter toute forme de planification pour éviter tant les bulles que la dictature de l'élite politico-économique.

Depuis la seconde moitié du XXe siècle, l'économie se construit dans la poursuite du libéralisme néoclassique. À partir d'arguments monétaires, Milton Friedman défend une approche selon laquelle les politiques économiques sont surtout inflationnistes ; le libre-jeu du marché déstabilise alors moins les agents. Modélisant les agents à partir d'une hypothèse d'anticipations rationnelles selon laquelle les individus maximiseraient efficacement leur utilité ou leur profit, le courant de la nouvelle école classique (Lucas, Barro, Kydland, Prescott, Sargent) entend, dans les années 1970, refonder la macroéconomie sur des bases microéconomiques : à chaque période, un équilibre macroéconomique ajustant les prix et les quantités est alors atteint par agrégation des décisions individuelles. La nouvelle école keynésienne (Stiglitz, Akerlof, Spence, Yellen, Blanchard), depuis les années 1980, accepte cette microfondation des résultats macroéconomiques pour montrer, du fait des asymétries d'information et de la rigidité des prix, la pertinence des politiques conjoncturelles. La macroéconomie contemporaine souligne l'importance de la coordination entre les États des politiques économiques ainsi menées. Dans presque tous les domaines étudiés, les développements les plus contemporains consacrent le versant empirique de la discipline, avec notamment le recours à l'économétrie qui permet d'aller rechercher des relations de causalité entre des variables saisies, grâce au *Big Data*, dans des bases de données de grande ampleur.

Voir aussi Avantages comparatifs — Capitalisme — Division internationale du travail — Guerre économique — Innovation — Monnaie et politique monétaire — Néolibéralisme — Richesse

« Péril jaune »

Le « virus chinois » évoqué par Donald Trump à propos de la pandémie de 2020 est l'avatar le plus récent d'une hantise qui remonte très loin dans l'imaginaire occidental, aux invasions des Huns ou à la réputation de Gengis Khan et des hordes mongoles. Mais le « péril jaune » comme *topos* s'enracine véritablement à la fin du XIXe siècle, quand la colonisation et

l'impérialisme des Européens se heurtent à la résistance des Chinois, sur la frontière nord du Vietnam d'abord puis au cœur de l'empire du Milieu lors de la révolte des Boxers en 1900. Quelques années plus tard, la perception du danger se déplace vers le Japon, quand il l'emporte dans la guerre qu'il mène contre la Russie, victoire qui perturbe la hiérarchie des races admises en Europe et révèle qu'avec la modernisation du Meiji, le Japon s'est approprié les technologies occidentales. Le Japon devient alors pour quarante ans la figure concrète du « péril jaune », en particulier quand il passe au fascisme en 1936, puis déclenche la guerre du Pacifique en 1941, époque où les citoyens américains d'origine japonaise sont enfermés dans des camps en Californie, en Arizona ou dans l'Arkansas. La guerre inspire en 1946 Edgar P. Jacobs lorsque dans *Le Secret de l'espadon* Blake et Mortimer doivent affronter « l'Empire jaune ». La victoire du PCC en 1949 et la radicalité du maoïsme en période de guerre froide replacent la focale sur la Chine, dont la puissance démographique laisse entrevoir une potentielle vague communiste, annoncée par des observateurs politiques comme le ministre français Alain Peyrefitte ; son livre *Quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera*, publié en 1973, devient un *best-seller*. Quarante ans plus tard, alors que le Japon, intégré dans le système idéologique des démocraties libérales, a cessé d'incarner le « péril jaune », la formule ressurgit face à la montée en puissance de la Chine et cristallise trois phobies : celle de l'invasion économique qui renvoie au projet des nouvelles routes de la soie, celle de l'expansion chinoise via les revendications anciennes sur Taïwan et récentes sur les archipels de la mer de Chine, celle de l'espionnage et d'une Chine « orwellienne », à travers les activités de Huawei et Tik Tok en particulier. L'idée d'une menace insidieuse, non plus frontale mais réticulée, renvoie au préjugé colonialiste de la « fourberie » asiatique. Comme tous les *topoi* du même genre, le « péril jaune » constitue une entrave au dialogue et à la rationalité dans les relations internationales.

Voir aussi Chine — Colonisation/Décolonisation — Guerre froide — Japon — Nouvelles routes de la soie — Renseignement

Périphérie voir Centre

Planétarisation

La planétarisation renvoie à l'introduction de la planète, enveloppe biophysique qui englobe l'ensemble des réalités terrestres, dans la pensée du monde, ainsi qu'à la prise de conscience de la finitude des écosystèmes anthropisés. Elle est indissociable des processus de globalisation (un monde mis en réseau selon des logiques horizontales) et de mondialisation (interdépendance des territoires), mais invite à prendre en compte les temporalités et les dynamiques singulières de la planète, ainsi que la place que l'humanité y occupe.

Planète financière

La planète financière est un lieu de rencontre entre les différents acteurs des marchés, définie selon le géographe L. Carroué comme « une construction politique, géoéconomique et géopolitique dans laquelle les rivalités de pouvoirs et de puissances jouent un rôle essentiel ». Elle s'inscrit dans le processus de globalisation. Si les flux financiers sont en effet immatériels au sein de marchés interdépendants, la finance mondialisée est territorialisée : elle est organisée autour de nœuds (les métropoles), de périphéries bien connectées au centre comme les paradis fiscaux, d'infrastructures (câbles sous-marins de transmission des données, centres de *trading* à haute fréquence). La logique du capital financier n'uniformise pas l'espace mondial. Au contraire, les investissements financiers jouent sur les différenciations entre les territoires : salaires et coûts du travail, taux d'intérêt des emprunts, parité et fluctuation des monnaies, poids des grandes sociétés cotées sur le marché des actions et heures d'ouverture des marchés, en lien avec les fuseaux d'horaire, sont pris en compte.

La planète financière est organisée par des acteurs multiples : les banques centrales et commerciales collectant l'épargne, les banques d'affaires ou d'investissement qui interviennent sur les marchés des changes, des matières premières, des actions et des obligations ou de la dette, les acteurs du *shadow banking* (les sociétés de courtage, les *hedge funds*, les fonds de capital-risque, assurances, fonds de pension). Ces derniers acteurs, bien que très présents dans les métropoles, ont leurs sièges sociaux dans les paradis fiscaux. Il n'existe pas de définition législative de ces derniers.

Toutefois, l'OCDE considère qu'il faut quatre critères pour les définir : impôts inexistants ou insignifiants, absence de transparence, législation empêchant l'échange d'informations avec les autres administrations et enfin tolérance envers les sociétés-écran ayant une activité fictive. Selon l'économiste G. Zucman, à l'échelle mondiale, en 2017, plus de 40 % des profits réalisés par les multinationales sont délocalisés artificiellement dans les paradis fiscaux, et 8 % de la richesse financière des particuliers y est dissimulée. Cette évasion fiscale constituerait un manque à gagner pour les États qui dépasse les 350 milliards d'euros par an, dont 120 milliards pour l'Union européenne et 20 milliards pour la France. Différents scandales (*Panama Papers, Luxembourg Leaks, Malta Files*, etc.), mis à jour par les journalistes, ont permis de mieux comprendre le fonctionnement de ces territoires à la juridiction d'exception. Bien que les flux soient transnationaux et de plus en plus émancipés du cadre national, les États restent des acteurs majeurs de la planète financière : la crise des *subprimes* a nécessité leur retour pour soutenir un système bancaire au bord de l'effondrement. Aux États-Unis, l'État reste puissant et met le dollar au service de ses intérêts après avoir imposé l'exterritorialité des lois états-uniennes !

Les cinq plus grandes places financières en termes de capitalisation – New York, Tokyo, Londres, Paris et Hong Kong – gèrent 50 % des actifs mondiaux sur un marché très polarisé. Les Bourses se concentrent dans des espaces définis au sein de métropoles mondiales – les quartiers d'affaires ou CBD – proches des centres décisionnels. À New York, première place boursière du monde, le NYSE (Bourse de Wall Street), le NASDAQ, concentré sur les hautes technologies et le FOREX sur le marché des changes, réalisent 41 % de la capitalisation mondiale. À Londres, la *City*, cœur historique de la ville, dispose d'un statut administratif et fiscal privilégié. Elle accueille les infrastructures de marché : Banque d'Angleterre, cinq Bourses, des chambres de compensation, les établissements financiers proprement dits, les agences de notation, les cabinets d'audit, etc. Les Bourses de Shanghai (district de Pudong), Hong Kong, Shenzhen, Dubaï, Mumbai et Sao Paulo ont connu ces dernières décennies une très forte croissance. La Chine est devenue un acteur majeur de la planète financière, ayant développé des institutions de financement comme la BAII ou la banque des BRICS. En 2021, les quatre première banques mondiales en termes d'actifs sont chinoises (Industrial and Commercial Bank of China, China Construction Bank, Agricultural Bank of China, Bank of China). HSBC (Royaume-Uni) n'est qu'en 6e position et JPMorgan (États-Unis) en 7e.

Bibliographie

- V. Piolet, *Paradis fiscaux, enjeux géopolitiques*, Éditions Technip, 2019.
- G. Zucman, *La Richesse cachée des nations, Enquête sur les paradis fiscaux*, coll. La République des idées, Seuil, 2017.
- L. Carroué, *La Planète financière, capital, pouvoirs, espaces et territoires*, Armand Colin, 2015.

Voir aussi Centre/Périphérie — Île, insularité — Investissements à l'étranger — Finance — Métropole, ville globale — Microcrédit — Mondialisation

Pôle, polarisation

Selon les travaux de F. Perroux en économie spatiale, le pôle est un lieu qui se distingue par sa capacité à attirer des flux de capitaux, de marchandises ou d'hommes, mais aussi à diffuser du dynamisme et de la croissance dans l'aire d'influence sur laquelle il exerce sa domination. Le pôle possède alors également une dimension politique : de lui émanent les décisions. L'interaction entre le pôle et sa zone d'influence est appelée polarisation. Celle-ci prend des formes différentes. Elle peut être unipolaire ou multipolaire et s'exercer à différentes échelles spatiales : région, État, espace continental, mondial – et conduit à une hiérarchie des lieux. L'organisation multipolaire ou polycentrique du monde est une conséquence de la mondialisation de l'économie et du phénomène d'émergence qui l'a accompagnée.

Population

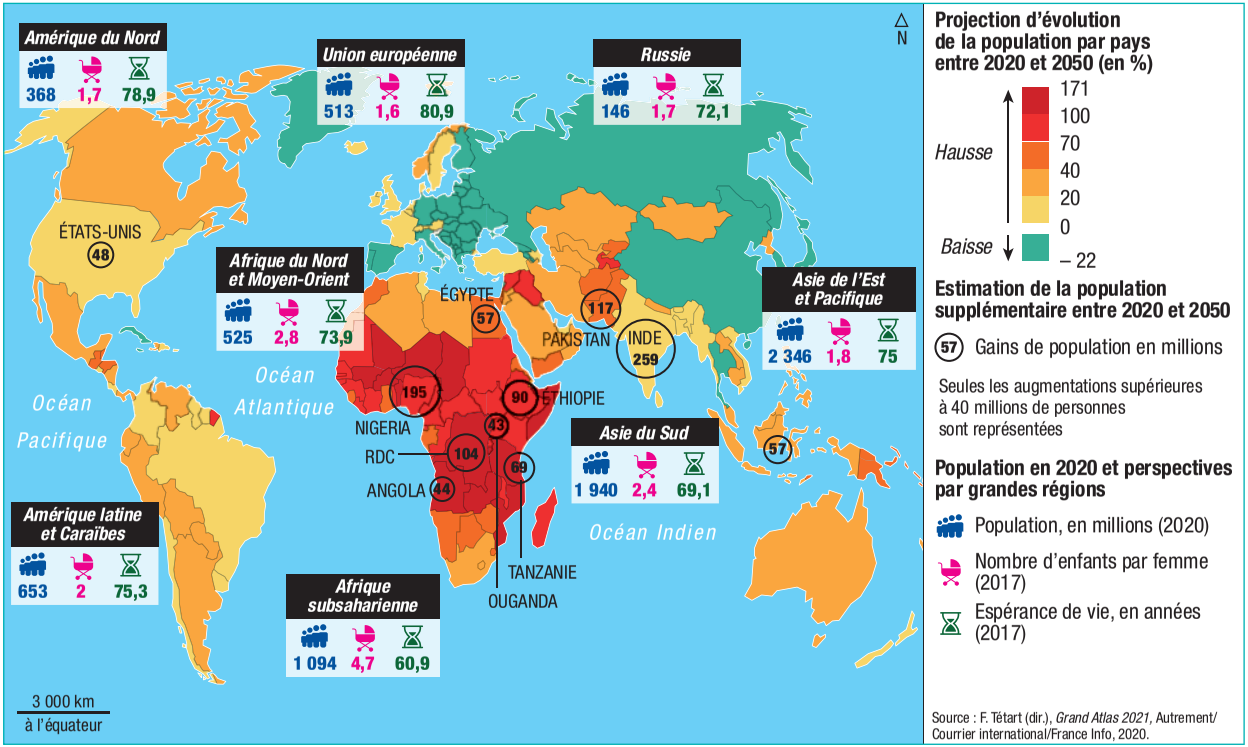
La population mondiale est passée de 4,4 milliards à 7,7 milliards d'habitants de 1980 à 2019 et devrait atteindre près de 11 milliards à l'horizon 2100, soit une progression au rythme annuel de 1 %, contre plus de 2 % dans les années 1970. Tous les pays sont désormais entrés dans la transition démographique (soit le passage d'un régime ancien caractérisé par une natalité et une mortalité fortes, à un nouveau régime marqué par une

natalité et une mortalité faibles), mais tous n'en sont pas au même stade : elle est achevée dans la plupart des pays du Nord, quand certains pays du Sahel y entrent tout juste. L'indice de fécondité va de 7,4 au Niger à 1,2 à Singapour pour une moyenne mondiale de 2,5 enfants par femme. Partout dans le monde les progrès sanitaires, les meilleures conditions socio-économiques expliquent la baisse de la mortalité infantile et l'allongement de l'espérance de vie. La croissance se concentre essentiellement dans les Suds et en particulier sur le continent africain, où la population a augmenté de 30,1 % entre 2009 et 2019. La population pourrait y être multipliée par trois ou quatre à l'horizon 2100. La modification des équilibres démographiques a des conséquences géopolitiques (« la loi du nombre » selon G. F. Dumont) : le Brésil, cinquième puissance démographique du monde justifie ainsi la revendication d'une place comme membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. En dehors des États-Unis, la gouvernance mondiale actuelle ne confère pas aux géants démographiques (Chine, Inde, Indonésie, Brésil, Nigeria) un poids correspondant à la part de la population mondiale qu'ils représentent.

Le vieillissement de la population touche désormais l'ensemble des territoires de la planète et nécessite de s'adapter à cette nouvelle donne démographique, dont la vitesse et l'intensité restent néanmoins très variables. Il est déjà bien avancé en Europe et aux États-Unis, moins marqué, mais plus rapide dans les Suds. Il peut être source d'opportunités (développement de nouveaux secteurs comme la domotique, dividende démographique créé par la diminution de la population jeune dépendante mais augmentation de la population active dans les pays du Sud), mais aussi de défis (financement des retraites, défi migratoire quand la migration permet de compenser l'insuffisance de la population active).

Enfin, la question de la croissance de la population pose la question des ressources : bien que l'histoire ait déjoué les craintes de T. Malthus (*Essai sur la population*, en 1798) sur l'incapacité des sociétés à répondre aux besoins grandissants d'une population croissante, la pression démographique et les difficultés d'accès aux ressources peuvent localement modifier les équilibres et créer des situations conflictuelles. Si nous n'avons jamais été aussi nombreux, aussi éduqués, et autant en bonne santé, les inégalités d'accès aux ressources et plus largement socio-économiques constituent un problème majeur quand 1 % de la population mondiale accapare 82 % de la richesse totale.

L'évolution démographique mondiale entre 2020 et 2050



Source : F. Tétart (dir.), *Grand Atlas 2021*, Autrement/ Courrier international/France Info, 2020.

Bibliographie

- B. Tertrais, *Le Choc démographique*, Odile Jacob, 2020.
- G. Pison, *Atlas de la population mondiale*, Autrement, 2019.
- G. F. Dumont, *Géographie des populations, concepts, dynamiques prospectives*, Armand Colin, 2018.

Voir aussi Afrique — Asie — Développement — Dividende démographique — Environnement — Inégalités — Mobilités — Santé — Suds

Populisme

Les succès électoraux de figures politiques comme Donald Trump, Viktor Orban, Marine Le Pen, Narendra Modi ou encore Rafael Correa ont popularisé ces dernières années le terme de populisme. Pourtant l'usage de celui-ci fait débat au sein de la communauté scientifique. Certains chercheurs contestent même l'emploi d'un terme qui paraît insaisissable et préfèrent parler de néonationalisme à propos des évolutions politiques que l'on peut observer en Amérique latine, en Russie ou en Inde par exemple. Pour ces chercheurs, le populisme ne serait tout au plus qu'une attitude, qu'une posture caractérisée par l'appel au peuple et la dénonciation des institutions. Nous pouvons distinguer plusieurs moments du populisme : le populisme naît au XIX^e^ siècle dans les milieux paysans de la Russie tsariste et de l'Ouest américain, il renaît dans l'entre-deux-guerres, notamment en Amérique latine (Juan Peron) où le populisme s'inscrit dans la tradition du caudillisme. Après la parenthèse de la guerre froide, le mouvement reprend à la fin des années 1990 dans le contexte de la mondialisation, de la chute de l'URSS et de la montée des inégalités. Certains parlent de néopopulisme. En effet au XXI^e^ siècle, il devient un nouveau langage, un nouveau style politique qui questionne les démocraties.

Le populisme se caractérise par sa très grande diversité : de gauche ou de droite, traditionaliste ou révolutionnaire, mobilisant les paysans, les ouvriers ou les classes moyennes, arrivant au pouvoir par la force ou par les urnes. Il existe pourtant des traits communs : présence d'un leader charismatique, mise en cause des élites, critique du capitalisme libéral, doutes sur le fonctionnement de la démocratie, capacité à s'appuyer sur les milieux

les plus défavorisés mais aussi sur la classe moyenne et même de nouvelles élites. Bien que les mouvements populistes n'apportent pas véritablement de réponses aux problématiques qu'ils dénoncent, bien qu'ils reposent sur une dynamique largement fantasmée de reprise du pouvoir par un peuple supposé vertueux et dont toutes les composantes partageraient des convictions identiques, ils constituent aujourd'hui une donne sur laquelle les sociétés doivent s'interroger. Pour P. Rosanvallon, il est temps de « passer d'une invocation mystique du peuple à une reconnaissance de celui-ci dans ses tensions internes et sa diversité ».

Bibliographie

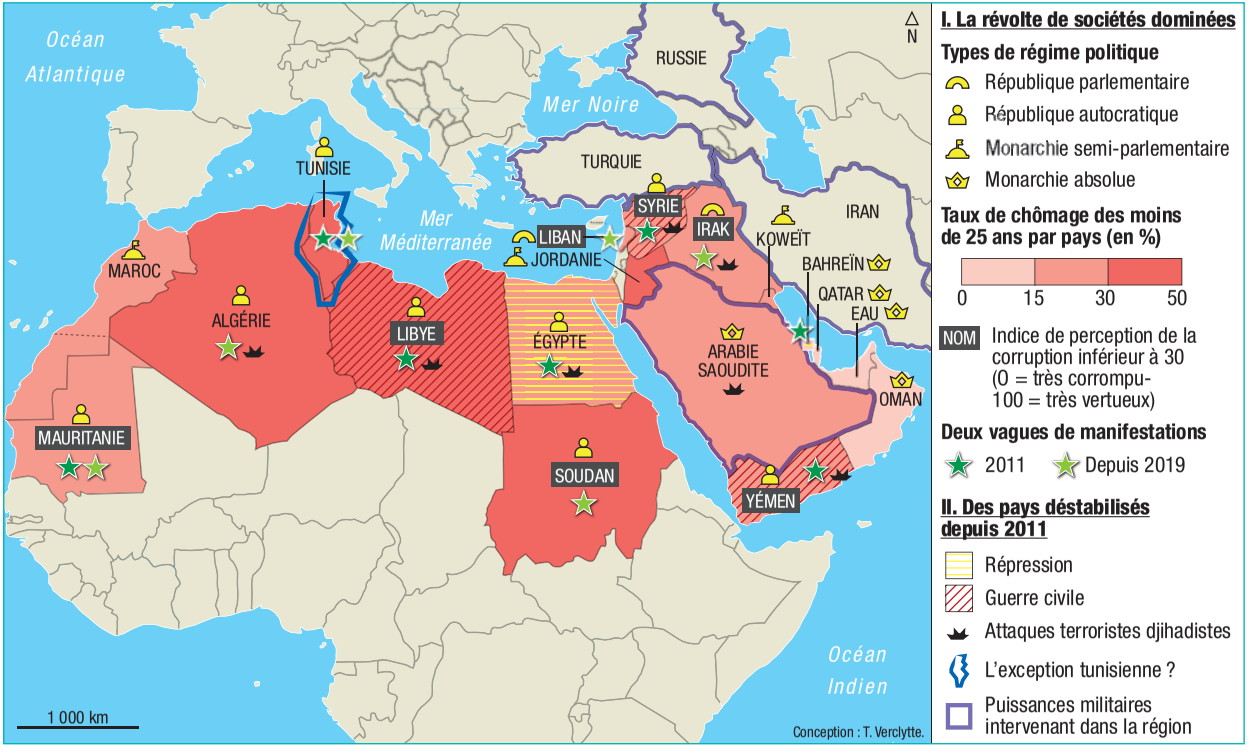
- P. Rosanvallon, *Le Siècle du populisme, histoire, théorique, critique*, Seuil, 2020.

Voir aussi Amérique latine — Brésil — Capitalisme — Caudillisme — Espaces publics — États-Unis — Europe — Inde — Nationalisme

Printemps arabes

L'immolation le 10 décembre 2010 à Sidi Bouzid de Mohamed Bouazizi, vendeur ambulant tunisien, déclenche une vague de manifestations qui aboutit au départ du dirigeant Ben Ali, au pouvoir depuis 1989. Utilisant massivement les réseaux sociaux, la « révolution du jasmin » de 2011 déborde les frontières tunisiennes pour toucher d'autres pays arabes : Égypte, Syrie, Irak et la péninsule Arabique. Scandant le slogan « le peuple veut… », ces mouvements de contestation du pouvoir sont qualifiés de « Printemps arabes », en référence au Printemps des peuples de 1848 en Europe, qui réclamait la reconnaissance d'identités nationales. La Tunisie, pays qui possède une classe moyenne relativement stable, un haut niveau d'éducation, une société civile active et promouvant le droit des femmes, se dote trois ans plus tard d'une nouvelle Constitution, démocratique. Ailleurs, les contre-révolutions, souvent très violentes, sont animées par l'Arabie saoudite, l'Iran, la Turquie et la Russie aux intérêts convergents pour maintenir des pouvoirs servant leurs intérêts. En Égypte, après deux ans de transition qui voient les Frères musulmans

Les Printemps arabes ou l'affirmation des sociétés civiles



accéder au pouvoir, l'armée procède à une restauration autoritaire. Libye, Yémen et Syrie plongent dans la guerre civile. Maroc et Jordanie effectuent quelques réformes.

De nouvelles révoltes ont lieu depuis la fin de l'année 2018 au Soudan, qui change de régime en 2019, puis en Algérie (le *Hirak*), Irak, Liban et Mauritanie. Plus qu'un éphémère printemps, il s'agit donc bien d'un « processus révolutionnaire de longue durée », comme l'expose le chercheur franco-libanais G. Achcar, qui plonge ses racines dans la *Nahda*, la domination européenne puis la transformation des indépendances en régimes autocratiques. Au-delà d'un « dégagisme » à l'égard de dirigeants à la tête de systèmes policiers, prédateurs et corrompus, les sociétés civiles – dont beaucoup de femmes – veulent dépasser les particularités ethniques, religieuses ou linguistiques pour faire société. Jeunes, de plus en plus nombreuses et éduquées mais en butte à un chômage massif, elles rejettent un avenir qui ne se résumerait qu'à l'émigration ou la violence. À l'instar de ce qu'a représenté la chute du mur de Berlin en 1989, les Printemps arabes marquent la fin du « mur de la peur », selon la formule du chercheur J.-P. Filiu, et la recherche pacifique d'une réelle émancipation citoyenne, économique, sociale et culturelle. Rappelons qu'il avait fallu attendre la fin de la Première Guerre mondiale pour voir aboutir l'essentiel des revendications du Printemps des peuples de 1848.

Bibliographie

– « Entretien avec Bertrand Badie — Bilan, dix ans après les Printemps arabes », *Les Clés du Moyen-Orient*, 28 janvier 2021 [en ligne].

Voir aussi Conflit — Espaces publics — Genre — Inégalités — Méditerranée(s) — Moyen-Orient

Puissance

Selon les travaux du géographe G. Dorel sur les États-Unis, une puissance est « un État qui se distingue dans le monde non seulement par son poids territorial, démographique et économique, mais aussi par les moyens dont il dispose pour s'assurer d'une influence durable sur toute la planète en termes économiques, culturels et diplomatiques ». Pour

l'historien Raymond Aron (*Paix et guerre entre les nations*, 1962), elle est « la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités ». Le juriste Serge Sur approfondit cette définition de la puissance, comme la capacité d'action non seulement à « faire » ou « faire faire aux autres » mais aussi à « refuser de faire » ou « empêcher de faire ». La puissance est un concept fondamental en géopolitique, qui renvoie à l'action, aux stratégies mises en place par les acteurs clés du système-monde, au premier rang desquels les États. Selon Machiavel, la vertu principale du Prince vient du fait qu'il dicte, anticipe les événements pour rester maître de la situation. Dans *Arts of Power : Statecraft and Diplomacy*, le diplomate américain Chas W. Freeman montre que le pouvoir est la conjonction de la force, du potentiel, de la volonté, le tout actionné par le *leadership*. La puissance se définit donc par des attributs, mais aussi par la manière dont elle est exercée sur l'ensemble des territoires qu'elle cherche à contrôler : terre, mer, cyberespace, espace extra-atmosphérique. La maîtrise d'un nouvel espace permet de rivaliser avec les plus grands et de leur montrer que leur *leadership* ou leur hégémonie n'est peut-être qu'une illusion. Ainsi, les EAU, avec l'arrivée de la sonde *Al-Amal* (« espoir ») sur Mars le 9 février 2021, l'année des cinquante ans de l'indépendance du pays, ont montré qu'ils pouvaient rivaliser avec les Chinois (dont le robot *Tianwen* est arrivé le 10 février) et les États-Unis (dont le rover *Perseverance* chargé de collecter des informations sur les preuves de vie sur Mars a atterri le 11 février).

La puissance est une notion relative : les puissances se définissent les unes par rapport aux autres. On définit pour chaque période de l'histoire une hiérarchie des puissances. Pendant la guerre froide, le jeu des puissances s'articulait autour du « *condominium* americano-soviétique » (R. Aron). Jusqu'aux premières décennies du XXIe siècle, les États-Unis étaient en position de disposer réellement de la totalité des attributs de la puissance, d'où l'émergence du concept d'hyperpuissance (H. Védrine). Cependant, aujourd'hui, d'autres puissances ont émergé, en particulier la Chine, et complexifient le jeu. La compétition entre la Chine et les États-Unis laisse entrevoir le retour possible d'un affrontement bipolaire. De plus, le « réveil » des puissances concerne d'autres acteurs, comme la Russie, la Turquie ou encore l'Inde. L'Union européenne, qui a longtemps exclu la puissance de son vocabulaire, repense sa place au sein du système-monde, en s'affirmant par la norme (Z. Laïdi) pour peser au sein de la gouvernance mondiale. Elle s'inquiète aujourd'hui de la dépendance des chaînes d'approvisionnement, se préoccupe de son autonomie

technologique et stratégique, et qualifie pour la première fois en 2019 la Chine de rival stratégique. Les dynamiques du monde contemporain rendent ainsi plus complexe l'analyse de la puissance dans la mesure où des acteurs transnationaux exercent de nouvelles formes de puissance, comme les FTN, les organisations internationales, les réseaux terroristes. Ces derniers propagent de nouvelles formes de violence face auxquelles les armées étatiques, même les plus puissantes sont démunies. Le politologue B. Badie parle « d'impuissance de la puissance » pour caractériser les jeux de pouvoir de la période contemporaine. Pour le politiste, les politiques étrangères, qui se fondent sur une logique de la puissance, se réfèrent à un monde qui n'existe pas et perturbent le fragile équilibre international.

La puissance est enfin un concept multidimensionnel. Joseph Nye dans son ouvrage de 1990, *Bound To Lead : The Changing Nature Of American Power*, distingue deux formes de puissance. Le *hard power* est la puissance traditionnelle fondée sur les capacités économiques (définies par les capacités d'innovation et d'investissement, par les capacités à dominer les marchés et les chaînes de valeur mondiales, par le poids de la monnaie), ou sur les capacités diplomatiques et militaires (marine, renseignement et nucléaire selon T. Lecoq). Le *soft power* est la puissance douce, « l'habileté à séduire et à attirer » (J. Nye). Elle renvoie à la manière dont un État, par son prestige, par ses réseaux culturels et diplomatiques, par l'attraction de son modèle, a la capacité d'influencer les autres nations, sans avoir recours à la menace. L'État influencé adhère progressivement aux valeurs, aux stratégies, à l'agenda politique international de l'État influant, au sein d'une relation de pouvoir fondamentalement asymétrique. La combinaison par les États-Unis de stratégies de *hard* et de *soft power* a donné naissance au concept de *smart power* (puissance intelligente), créé par la diplomate Suzanne Nossel. Ce nouveau concept a été repris par la secrétaire d'État Hillary Clinton pour indiquer que les États-Unis, sans renoncer à leur puissance militaire, souhaitaient rompre avec la stratégie de recours systématique à la force qui avait caractérisé l'administration Bush. Plus récemment, deux chercheurs du *think tank National Endowment for Democracy*, Christopher Walker et Jessica Ludwig, ont forgé un autre concept pour définir les stratégies d'influence des Russes et des Chinois, le *sharp power*. Il s'agit de l'utilisation de moyens « agressifs » pour pénétrer l'environnement politique et informationnel des pays-cibles (notamment celui des démocraties occidentales). Joseph Nye reprend d'ailleurs ce concept de *sharp power* pour montrer la frontière

subtile qui existe avec la notion de *soft power*, ce qui participe d'ailleurs de la montée en puissance des Russes et des Chinois. Diffuser des informations par l'intermédiaire des chaînes comme Sputnik et Russia Today relève du *soft power* car cela permet à Moscou de créer un environnement favorable à ses idées. En revanche, lorsque les Russes interviennent dans les campagnes électorales occidentales, submergent les réseaux sociaux avec l'intention délibérée de tromper les démocraties occidentales vulnérables, on passe dans le registre du *sharp power*, selon le théoricien américain des relations internationales.

Bibliographie

- B. Bülher, *La Puissance au xxie siècle*, Biblis, CNRS Éditions, 2019.
- P. Ramond, « Le *soft power* de l'Union européenne doit reposer sur la dimension déjà transnationale de la culture européenne », conversation avec Joseph Nye, *Le Grand Continent*, 11 octobre 2019 [en ligne].
- Z. Laïdi, *La Norme sans la force*, Presses de Sciences Po, 3e édition, 2013.

Voir aussi Cyberespace — Économie numérique — Espace extra-atmosphérique — Espaces maritimes — État — Hégémonie — Médias — Nucléaire — Renseignement — Souveraineté nationale

Racisme

Préjugé qui établit une hiérarchie entre les individus selon leur apparence physique, le racisme, théorisé au XIXe siècle, a joué un rôle géopolitique important à l'époque coloniale. Invalidé scientifiquement par la biologie et l'ethnologie, condamné par la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, il reste une réalité infra-étatique déstabilisatrice dans certains pays – États-Unis, Afrique du Sud, entre autres, vecteur de violences et d'inégalités socio-économiques. Il est récurrent à la marge des relations internationales dans les périodes de crise – « péril jaune » ou « virus chinois » face à la pandémie de 2020.

Réforme agraire

Une réforme agraire désigne l'ensemble des dispositions prises pour modifier les conditions d'accès à la terre et aux ressources qu'elle permet de produire. La réforme agraire peut avoir pour but soit de redistribuer des terres pour lutter contre la pauvreté rurale, soit, selon une conception libérale, de moderniser les exploitations pour améliorer le rendement et la production. Dans un contexte de croissance démographique, les réformes agraires se sont multipliées au XX^{e} siècle. Les réformes basées sur la collectivisation (bloc soviétique) ont laissé place à des réformes plus libérales assistées par le marché.

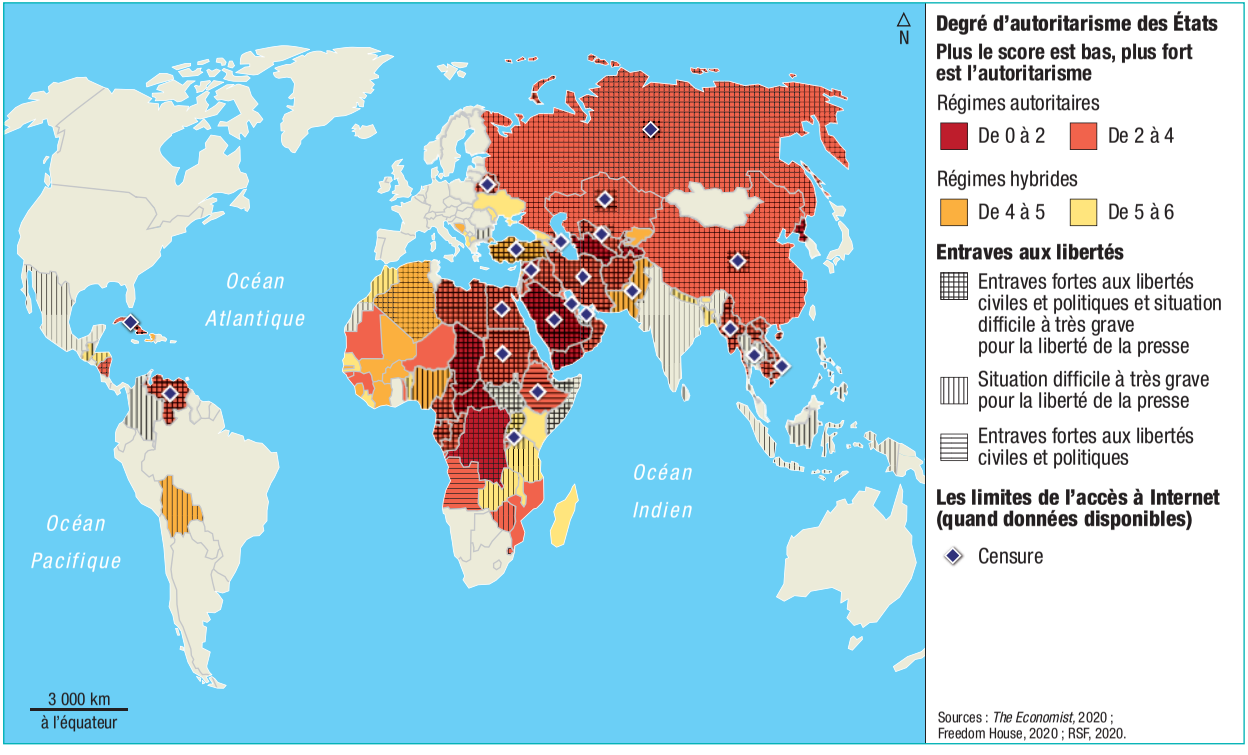
Régime autoritaire

Selon la définition classique du politologue J. Linz (1964), un régime autoritaire est un régime au pluralisme limité, se caractérisant par la réticence des dirigeants à accepter les règles du jeu démocratique, la propension à délégitimer les opposants politiques, le recours à la force ou à la violence, la prédisposition à restreindre les libertés civiles et politiques et surtout à contrôler ou bâillonner la presse.

Le degré et la forme d'autoritarisme varient d'un pays à l'autre. Parmi l'outillage mobilisé par ces régimes figurent la manipulation des médias ou leur interdiction (Algérie), les élections truquées (Venezuela), les droits civils et politiques bafoués (Inde), le contrôle de l'éducation et des universités (Turquie), les tentatives de mise au pas de la justice (Brésil), ainsi que des pratiques de coercition comme la torture, les arrestations arbitraires ou le harcèlement (Égypte). Cela peut aller jusqu'à la surveillance généralisée de la population y compris en instillant un climat permanent de peur (Chine, Corée du Nord).

La variété de formes a ouvert la voie à de nombreuses catégorisations, dont le point de convergence est la récusation de l'État de droit. La « démocrature » est un néologisme désignant des pays qui respectent formellement la démocratie (des élections ont lieu mais elles sont manipulées, comme en Biélorussie) mais sont de fait gouvernés selon les méthodes de la dictature, à savoir autour de la restriction des libertés, la violence et la

Les régimes autoritaires



concentration du pouvoir par une oligarchie (Russie, Turquie, Nicaragua, RDC, etc.).

Les « démocraties illibérales », oxymore forgé en 1997 par le journaliste. F. Zakaria, désignant aujourd'hui surtout des régimes d'Europe de l'Est (Hongrie, Pologne, Slovaquie) qui n'ont rien d'une démocratie, constituent une version dégradée de la « démocrature ». Elles se donnent pour but de renforcer le rôle de l'État-nation et de restaurer l'unité nationale. Pour ce faire, elles procèdent de manière détournée, en s'attaquant aux contre-pouvoirs que constituent les médias et la justice. Elles opèrent plus par la modification des lois et les mécanismes de marché (privatisations, fin des politiques de subvention de l'État aux médias) que par une censure ou une répression ouvertes. C'est pourquoi S. Levitsky et D. Ziblatt préfèrent avancer la notion d'« autocraties de l'information » qui cherchent à subvertir les institutions politiques (la loi, la justice) le plus discrètement possible grâce à la manipulation des informations par la propagande.

Bibliographie

- S. Levitsky et D. Ziblatt, *La Mort des démocraties*, coll. Liberté de l'esprit, Calmann-Lévy, 2019.
- F. Zakaria, *L'Avenir de la liberté, la démocratie illibérale aux États-Unis et dans le monde*, Odile Jacob, 2003.

Voir aussi Démocratie — État-nation — Médias — Russie — UE

Réindustrialisation, relocalisation

Si la désindustrialisation renvoie à la baisse, voire à l'effondrement de l'emploi industriel d'un État, d'une région ou d'un territoire donné, la réindustrialisation ne se définit pas par le mouvement exactement inverse. En effet, cette dernière (qui concerne la majorité des pays développés) ne s'accompagne pas, là où elle commence à être observée, par un retour significatif de l'emploi, ce qui n'en fait pas un indicateur pertinent à mobiliser. Il convient donc de se tourner vers d'autres indicateurs, tant quantitatifs

que qualitatifs qui permettent d'identifier, de localiser et d'étudier finement ce phénomène sur d'autres bases. L'objet « réindustrialisation » est en effet très récent (le sujet n'a commencé à être posé en Europe qu'à partir du début des années 2010), ce qui explique qu'il n'a pas encore donné lieu à des analyses fouillées. Les définitions proposées par les dictionnaires sont de ce fait minimalistes, se contentant d'y voir un processus ou une action.

La réindustrialisation peut se mesurer tout d'abord par l'amélioration au niveau national du positionnement du secteur de l'industrie par rapport aux autres secteurs d'activité (primaire et tertiaire), en termes de création de richesses (accroissement de sa part dans le PIB), d'investissements de modernisation (équipements, numérique, etc.), de création d'entreprises, d'emplois nouveaux, de contribution aux exportations nationales, de même qu'aux importations d'intrants, etc. Son acception est donc très large. Aux échelles plus fines, celle des régions et des territoires, la réindustrialisation renvoie à un retour partiel (notamment via des activités nouvelles) ou à un redéploiement à partir de l'existant de l'activité industrielle, dans des espaces où celle-ci avait été très présente par le passé. Elle se manifeste alors par une densification et une complexification du système productif à l'échelle des régions et des territoires (en opposition à la « perte de substance économique » qui caractérise la désindustrialisation), l'avènement de nouveaux process industriels (ceux de l'industrie 4.0 notamment), le retour de compétences délaissées, le déploiement de nouveaux métiers en phase avec les nouveaux besoins, etc.

Dans le cas français, l'étude des premiers cas d'école, permet d'identifier au moins quatre principales modalités de réindustrialisation, en fonction de la nature et de l'origine des impulsions de départ. Dans un même espace, celles-ci peuvent parfaitement cohabiter (puisqu'elles reflètent d'abord les choix stratégiques des entreprises), si bien que leurs effets conjugués ont des conséquences démultiplicatrices.

Les relocalisations d'activités industrielles constituent la plus médiatique de ces modalités, mais certainement pas la plus importante. Par définition, une relocalisation se définit *stricto sensu* comme le rapatriement dans le pays d'origine de tout ou partie d'une activité précédemment délocalisée vers un pays tiers, notamment pour des raisons de coûts de main-d'œuvre ou de savoir-faire particuliers. Or les délocalisations n'ont joué qu'un rôle secondaire dans la désindustrialisation des pays développés (au mieux 10 % des emplois industriels détruits chaque année en France par exemple). C'est la raison pour laquelle les relocalisations depuis l'étranger vers les pays d'origine resteront peu importantes. Les coûts de ces

opérations sont de surcroît élevés et dissuasifs. Des alternatives pourraient en limiter encore l'impact : constitution de stocks tampons stratégiques pour des produits sensibles ; diversification et régionalisation des chaînes d'approvisionnement depuis le Maghreb ou l'Europe orientale, afin de limiter la dépendance vis-à-vis de la Chine.

La réimplantation depuis l'étranger d'activités qui n'avaient pas été préalablement délocalisées (car pensées d'emblée pour être déployées dans des pays tiers, précisément ceux qui depuis quelques années ont perdu de leur attractivité en raison de la montée des salaires et des coûts de transport) constitue une modalité de réindustrialisation plus prometteuse.

Cependant, ce sont les modalités offertes au niveau même des territoires et des régions d'accueil qui devraient offrir à terme les opportunités de réindustrialisation les plus nombreuses. Il s'agit tout d'abord de l'arrivée *ex nihilo* d'activités industrielles résolument nouvelles (souvent peu sujettes aux délocalisations comme celles relevant des énergies renouvelables, ou de filières stratégiques et technologiques concernées par la question de la souveraineté) ; enfin du redéploiement à partir de l'existant d'activités industrielles déjà bien implantées qui se transforment et se réinventent à cette occasion.

Dans tous les cas de figure, la réindustrialisation des pays développés ne peut se concevoir sans une amélioration très significative de leur compétitivité (condition impérative du succès de cette dynamique), de la mise en place de programmes ambitieux de formation des personnels, enfin de la mobilisation tous azimuts de l'innovation sous toutes ses formes pour répondre aux gigantesques défis énergétiques (décarbonation des activités), climatique (réduction drastique du CO_2) et environnementaux.

Bibliographie

- F. Bost, *La France : mutations des systèmes productifs*, Armand Colin, 2015.
- P. Veltz, T. Weil (dir.), *L'Industrie, notre avenir*, Eyrolles, 2015.
- G. Colletis, *L'Urgence industrielle*, Le bord de l'eau, 2012.

Voir aussi Désindustrialisation, délocalisation — Développement, développement durable — Système productif — Territoire — Territoire productif

Relations internationales

À la croisée de la sociologie, de l'histoire et des sciences politiques où s'opposent trois écoles (réaliste, libérale et constructiviste), les relations internationales analysent le système international dans lequel, depuis le début du XX^e siècle, les rapports de force et de coopération dépassent le seul cadre de la diplomatie. Même s'ils ont le « monopole de la violence légitime », les États doivent tenir compte d'acteurs de plus en plus nombreux, individuels ou collectifs, publics ou privés, infra-étatiques ou internationaux qui peuvent contrer leurs intérêts.

Religions

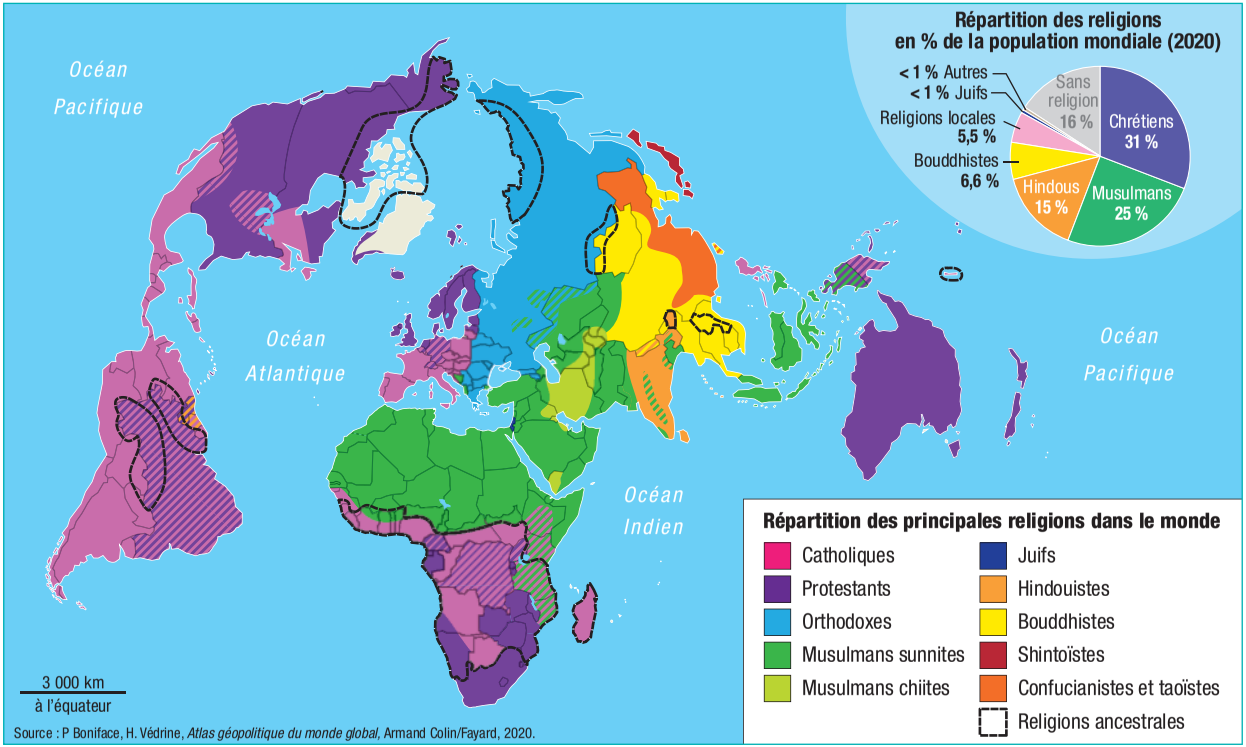
L'apparition des religions, ou pour le moins d'une forme de spiritualité, semble remonter au Paléolithique supérieur (entre – 45 000 et – 12 000). Ces sociétés de tradition orale ne vénéraient pas de divinité particulière, mais les traces matérielles attestent de l'existence de croyances et de rites. L'animisme ou le totémisme (des Aborigènes d'Australie par exemple) sont des survivances de ces très anciennes manifestations métaphysiques. On estime au total que plus de 10 000 religions auraient existé. Aujourd'hui, 16 % de la population mondiale serait agnostique ou athée. L'humanité est donc mue par un profond besoin de transcendance spirituelle qui n'a cessé de se renouveler au fil du temps. Cela détermine son rapport avec le sacré et le profane, et la distance sans cesse mouvante entre l'individu et la pratique religieuse, ou son abandon. Quant au rapport entre le politique et le religieux, il continue de représenter un enjeu géopolitique primordial dans les histoires nationales, tout comme dans les relations internationales.

▸ Diversité des croyances

Les religions évoluent, s'étendent ou se rétractent, se divisant en une multitude de branches aux divergences dogmatiques. Elles territorialisent l'espace à différentes échelles, devenant ainsi des acteurs géopolitiques à part entière.

Les religions primitives prennent des formes multiples tels l'animisme, le polythéisme, le chamanisme, etc. témoignant pour certaines d'une pratique magique, de l'omniprésence de la Nature, du lien entre les êtres humains et les Esprits supérieurs, du culte des morts. Dans les systèmes polythéistes,

Les principales religions dans le monde



Source : P Boniface, H. Védrine, *Atlas géopolitique du monde global*, Armand Colin/Fayard, 2020.

(chez les Grecs anciens, les Égyptiens, les Germains, les Hindous) des mythes élaborés autour d'un panthéon établissent souvent une hiérarchie et des relations variables entre les divinités elles-mêmes. La théorie évolutionniste, développée par l'anthropologue Edward B. Taylor (1832-1917), dans l'ouvrage *Primitive Culture*, prétend que l'humanité aurait ainsi traversé des phases de progrès de la pensée religieuse partant de l'animisme, en passant par le polythéisme pour aboutir à la forme la plus parfaite de la croyance, le monothéisme. Cette vision, qui a longtemps imprégné les sciences religieuses, n'a aujourd'hui plus cours, et les historiens des religions, tout comme les ethnologues, s'accordent sur la non-linéarité de ces phénomènes.

Le judaïsme, le christianisme et l'islam sont communément considérés comme les trois grandes religions monothéistes. Ces dernières se fondent, sur la foi en un Dieu unique (Yahvé, Dieu ou Allah) à la suite de leur ancêtre commun Abraham. Le zoroastrisme, dérivé du mazdéisme et apparu en Perse au II^e^ millénaire avant notre ère, est pourtant la première forme de monothéisme, encore pratiquée par quelques centaines de milliers de fidèles dans le monde (les Parsis en Inde, ainsi qu'en Iran et dans les diasporas).

Au-delà des croyances considérées comme « traditionnelles » (hindouisme, bouddhisme, shintoïsme, islam, christianisme, judaïsme…), il existe des syncrétismes religieux, à savoir des manifestations hybrides, résultant de la combinaison de plusieurs religions et se présentant comme appelées à donner l'ultime synthèse. Ainsi, le baha'isme, né au XIX^e^ siècle en Iran, proclame l'unité spirituelle des croyants et instaure une foi universelle fondée sur le dépassement des conflits raciaux, religieux et sociaux. Dans le baha'isme, toutes les religions sont bonnes et équivalentes, et les grands prophètes sont appréciés à égalité. Les quelque sept millions de fidèles vénèrent ainsi Moïse, Bouddha, Jésus et Mahomet. Fondé en 1919 dans l'actuel Vietnam, le caodaïsme ou « bouddhisme rénové », emprunte pour sa part au bouddhisme – particulièrement la doctrine de la réincarnation – mais aussi au taoïsme, au confucianisme et au christianisme. Dans les temples caodaïstes, les statues de Bouddha, Confucius, Lao-Tseu, et de Jésus-Christ côtoient celles de Victor Hugo, Jeanne d'Arc, Camille Flammarion ou Alan Kardec.

Une des caractéristiques des religions est d'engendrer une communauté humaine. Pour les juifs, celle-ci repose sur la conscience de former le peuple de l'Alliance avec le Dieu unique ; pour les chrétiens celle de former une « Église » (du grec *ekklêsia*, assemblée). Les musulmans se proclament

quant à eux unis dans l'immense fraternité de l'*umma*. Chaque religion dispose en outre de sanctuaires et de sites sacrés. Les fidèles doivent accomplir des pèlerinages qui peuvent revêtir une importance centrale, voire une obligation, dans la pratique religieuse. Le *hajj* à La Mecque est l'un des « cinq piliers » de l'islam, et dans l'hindouisme la Kumbha Mela, organisée quatre fois tous les douze ans dans plusieurs villes saintes indiennes, peut rassembler plusieurs centaines de millions de personnes simultanément.

S'il est tout particulièrement difficile de recenser les croyants – d'abord en raison de la définition même de ce qu'est une religion, comme le souligne Odon Vallet *(Atlas des religions)*, ensuite parce qu'il n'est pas forcément évident de délimiter l'appartenance exclusive à une religion – les chrétiens seraient actuellement les plus nombreux avec un tiers de la population mondiale dont 1 329 milliard de catholiques selon l'*Annuaire pontifical* (2020), suivis par les musulmans (1 575 milliard en 2015 dont les sunnites représentent 85-90 % de l'ensemble). La cartographie de ces phénomènes révèle également rapidement ses limites : s'il est possible de représenter les religions majoritaires dans des aires régionales, en mettant par exemple en exergue leur poids démographique sous forme de carte anamorphosée, la diversité et le dynamisme des phénomènes religieux ne sont que très partiellement traductibles. Un indice de diversité religieuse élaboré par le *Pew Research Center* propose ainsi de dépasser l'approche par confession religieuse, afin de proposer une lecture du pluralisme religieux. Ainsi, le continent africain apparaît comme profondément travaillé par la multiplication des croyances, certes à des degrés très divers en fonction des États, mais parfois de manière très prononcée (en particulier en Afrique occidentale et orientale). Il faut d'ailleurs noter que les sectes en tous genres pullulent en Afrique subsaharienne et s'implantent surtout en milieu urbain : kimbanguisme, harrisme, Église du christianisme céleste, mouvement Kitawala ou encore Églises zionistes. Cette réceptivité spirituelle s'expliquerait par un terreau socio-économique particulièrement difficile, souvent doublé de troubles et de violences politiques rendant vulnérables les populations.

▸ Religion et politique, une tension permanente

L'enjeu de pouvoir entre les sphères politique et religieuse traverse toutes les sociétés depuis l'Antiquité. Le degré de soumission du politique au religieux détermine en effet le type de régime (théocratique, laïque, reconnaissance d'une religion nationale, tolérance à l'égard des minorités,

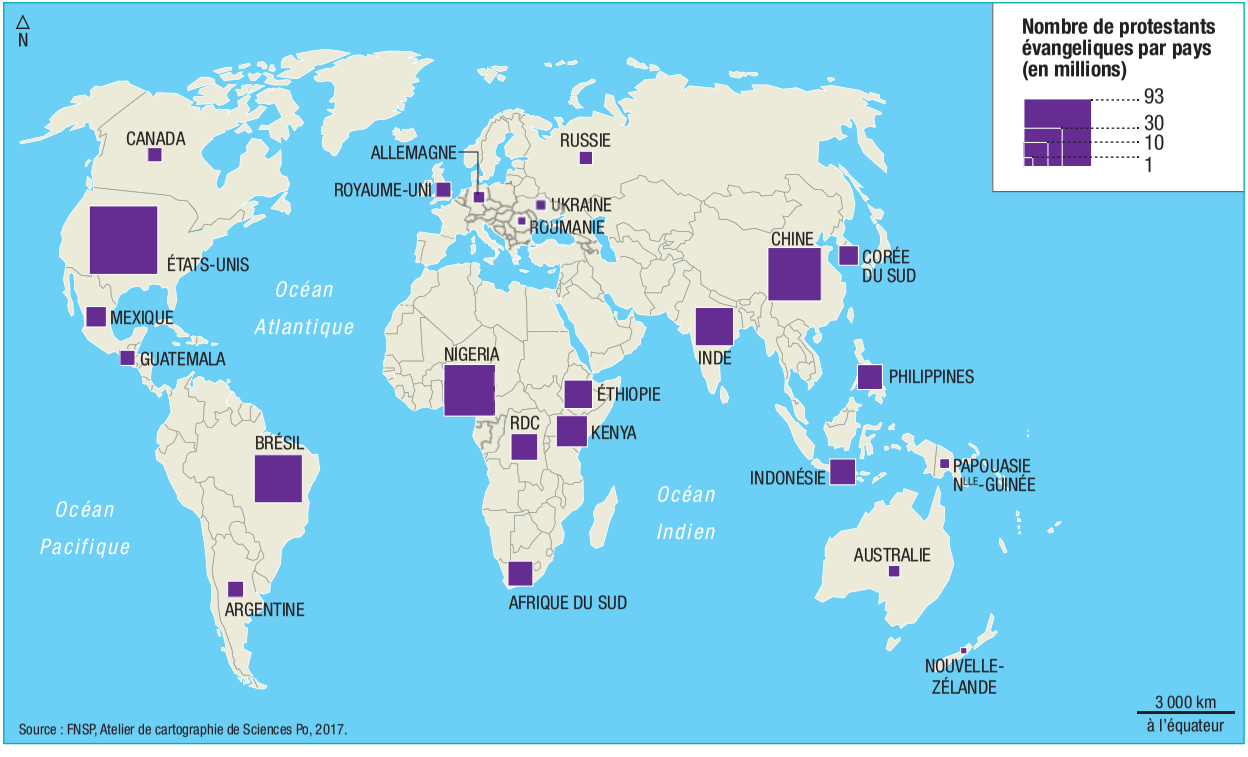
représentativité politique des diverses communautés, etc.). Les relations entre un État et les communautés religieuses présentes sur leurs territoires sont régies par un cadre législatif (Constitution pour les démocraties, loi religieuse pour les théocraties). Des modèles étatiques traditionnels subsistent ou se renouvellent. Ainsi, les théocraties, comme l'Iran depuis 1979 ou l'Arabie saoudite, assurent une forme de gouvernement dans lequel le pouvoir est considéré comme une émanation divine et confié directement aux détenteurs de l'autorité religieuse (Guide Suprême en Iran dont le pouvoir dépasse celui du Président élu par le peuple) ou à un souverain incarnant Dieu sur terre (l'ayatollah en Afghanistan, également chef du clergé chiite). Dans ce cas, loi civile et loi religieuse (la charia dans l'islam) se confondent, et une police religieuse contrôle son application. Au XX^e^ siècle, certains pays précédemment liés aux institutions religieuses ont fait le choix d'instaurer un régime laïque, c'est-à-dire dans lequel la religion est repoussée hors du cadre public, dans le domaine privé. C'est le cas de la France, de la Turquie, de l'Australie ou de la Russie. L'État garantit alors sa neutralité vis-à-vis des communautés religieuses, c'est-à-dire leur égal traitement, et par conséquent une liberté religieuse, de pensée et de conscience à tous les citoyens. Cette liberté énoncée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) comprend la possibilité de croire ou de ne pas croire, de changer de conviction, ainsi que de l'exprimer publiquement. La séparation entre le temporel et le spirituel est généralement le fruit d'un long processus qui allie sécularisation, c'est-à-dire une séparation progressive entre le domaine religieux et le domaine public (avec l'abandon de certaines fonctions du religieux dans la société civile et politique), et laïcisation, à savoir la volonté politique de soustraire un pays à l'influence religieuse, ce qui passe notamment par la privatisation des institutions confessionnelles. En Occident, la sécularisation peut être vue comme un véritable paradigme interprétatif de la modernité : le philosophe Jean-Claude Monod (*Sécularisation et laïcité*, 2007) distingue la sécularisation-liquidation, définie comme « processus de dé-théologisation des formes de légitimation politique, de désintrication des normes du savoir, du pouvoir et des mœurs vis-à-vis de la ou des religions dominantes », de la sécularisation-transfert, c'est-à-dire un processus de transfert de sacralité de la sphère religieuse vers d'autres domaines d'activité, devenus autonomes, notamment le politique. Parmi les États démocratiques généralement laïques, 42 dans le monde (en 2020) restent cependant liés à une religion qu'ils reconnaissent comme « officielle » comme l'anglicanisme au Royaume-Uni, le judaïsme en Israël, le luthéranisme au Danemark ou

l'Église orthodoxe en Grèce. Cela ne suffit pourtant pas à éviter les conflits inter-religieux, ni la persécution de communautés ethno-religieuses minoritaires comme les Rohingyas en Birmanie, les chrétiens dans de nombreux pays musulmans (Nigeria, Pakistan, Afghanistan) et en Corée du Nord, les Ouïgours en Chine, par les gouvernements en place, surtout s'ils nourrissent des aspirations nationalistes. Par ailleurs, la volonté de conquête idéologique mais aussi territoriale de certains groupes militants armés dans la mouvance djihadiste a, depuis les années 1980, relancé les spéculations sur l'avenir des religions. Parmi les plus connues, la théorie de S. Huntington du « choc des civilisations » (1996) a voulu mettre en évidence ces conflictualités entre huit civilisations mondiales majeures à savoir occidentale, slave-orthodoxe, islamique, africaine, hindoue, confucéenne, japonaise et latino-américaine. Focalisant son analyse sur une civilisation islamique conquérante, il encourage les Occidentaux à réagir et à défendre leur identité. Cette approche à la fois mono-causale (le facteur religieux apparaît comme le principal facteur de conflits) et monolithique (les aires de civilisation en question ne semblent pas traversées par des tensions internes, ni par des espaces de porosité entre elles) est aujourd'hui dépassée. Toutefois, le repli fondamentaliste autour d'un islamisme radical n'a cessé de se développer, prenant des formes variées et questionnant l'ensemble de la communauté internationale. Un phénomène ambivalent ne cesse donc de se confirmer, à savoir d'une part l'affirmation d'un « âge séculier » qui s'accompagne d'un effacement des pratiques individuelles et d'autre part une réaffirmation des identités religieuses, laquelle bénéficie de la mondialisation des échanges.

▸ Les religions entre concurrences et rapprochements

Les mouvements religieux, assis depuis toujours sur les migrations humaines et désormais portés par des moyens de communication ultra-modernes, sont désormais globalisés et interconnectés. Ils ont tissé des réseaux transnationaux qui fonctionnent comme des lieux d'échange d'expériences et de référentiels. La poussée du protestantisme évangélique, fort aujourd'hui d'environ 630 millions de fidèles éclatés en d'innombrables dénominations, en est un miroir révélateur. Il s'appuie sur une dynamique prosélyte impressionnante, ayant même créé le télévangélisme, incarné par des figures charismatiques à l'instar du pasteur Billy Graham, ou les *cyber-churches* qui proposent via Internet des prières individuelles à la demande ou des services de prédication.

Les protestants évangéliques dans le monde (2017)



Source : FNSP, Atelier de cartographie de Sciences Po, 2017.

L'impact géopolitique du protestantisme évangélique s'est traduit, en 2016, par un regain d'influence sur la scène nord-américaine : l'élection de D. Trump doit beaucoup aux évangéliques blancs. Mais les logiques d'expansion sont multipolaires, sur tous les continents, portées par un modèle qui met le pionnier davantage en avant que l'héritier. L'évangélisme participe aujourd'hui de sociétés civiles émergentes, en tension entre dérives sectaires et modèle d'une Église-Providence qui comble les vides laissés par un État défaillant.

Par ailleurs, l'existence de nombreuses diasporas, souvent issues d'une histoire traumatique ou conséquences d'une nécessité économique, témoigne d'une part de cette capacité de transporter des croyances et des pratiques dans n'importe quel territoire, d'autre part de l'adaptation de certaines traditions au pays hôte. Cela peut également occasionner un repli identitaire souvent perçu comme du communautarisme par le pays d'accueil. Les croyances connaissent une vitalité toute particulière dans les pays dits du Sud. À la fin des années 1960, le mouvement de la théologie de la libération lancé par Gustavo Guttiérez, un prêtre péruvien, rénove totalement la pensée catholique, d'abord en Amérique latine, donnant une dimension collective à la rédemption, dans un but de libération de tout un peuple asservi. S'adressant en premier lieu aux pauvres et aux exclus, prêchant directement dans les rues, le clergé séculier participe d'une reprise de l'évangélisation à travers tout le continent américain, puis dans le reste du monde. Le génie des religions est d'échapper à tout pronostic : se réinventant en permanence, s'adaptant au monde dans lequel elles évoluent, et ce même au sein de groupes revendiquant un retour aux temps prémodernes, elles ont bravé ceux qui prédisaient que Dieu était mort. A l'horizon 2050, chrétiens et musulmans connaîtraient la plus forte progression, mais toutes les principales religions verraient leur nombre de fidèles augmenter. Or, comme l'affirme le politologue Philippe Portier, « Dieu n'est pas mort. Il fait de la politique. Son ascendant se ressent à l'intérieur des États comme sur la scène internationale et ce, jusqu'en Occident, où il semblait promis à une irrémédiable occultation ». Sous de toutes nouvelles formes ou au contraire par un retour aux traditionalismes, les identités religieuses se réaffirment. Pour autant, les athées et agnostiques connaissent un essor sans précédent, en particulier dans les pays dits du Nord et en Asie de l'Est (Chine, Japon).

La question de la liberté religieuse et la gestion des mouvances les plus intégristes, particulièrement lorsqu'elles utilisent la violence armée, restent donc des priorités pour l'ensemble de la communauté

ZOOM

La globalisation catholique

L'historien Denis Pelletier voit le concile Vatican II (1962-1965) comme l'événement fondateur d'un catholicisme global. Cet *aggiornamento* de l'Église catholique pose les bases doctrinales de la liberté religieuse par le biais d'une ouverture aux religions non-chrétiennes (décret *Nostra ætate*) et de la promotion de l'unité des chrétiens – l'œcuménisme (décret *Unitatis redintegratio*) – tout en réformant sa liturgie. Jusqu'alors timide à propos du mouvement œcuménique initié depuis la fin du XIXe siècle par des Églises protestantes, ainsi que par rapport à l'unionisme entre chrétiens d'Orient et d'Occident, l'Église catholique s'engage officiellement à œuvrer pour un dialogue œcuménique dans le cadre d'un Secrétariat spécialisé, rebaptisé le Conseil pontifical pour la promotion de l'Unité des chrétiens. En 1948, un Conseil œcuménique des Églises est créé et compte 350 membres en 2018 mais l'Église catholique n'en fait pas partie. D'autre part, le Saint-Siège en tant qu'État a pu parfois jouer un rôle de médiateur dans des conflits (par exemple en 1978 entre l'Argentine et le Chili à propos de la zone australe ou en 2015 pour soutenir le rapprochement entre Cuba et les États-Unis) encourageant constamment la résolution pacifique, et soutient des initiatives à but humanitaire en lien avec les nombreuses ONG catholiques (Comité catholique contre la faim et pour le développement, *Caritas internationalis*, Emmaüs international, etc.). La papauté lutte enfin contre toutes les persécutions religieuses à travers le monde, à commencer par celles des communautés chrétiennes présentes dans certains pays hostiles au pluralisme religieux (Corée du Nord, Chine, certains pays africains et du Moyen-Orient…). Les minorités religieuses sont en effet beaucoup plus vulnérables : yézidis en Irak massacrés et déportés par Daech, chiites persécutés en Arabie saoudite ou au Nigeria, musulmans et chrétiens violentés par les hindous d'Inde, etc. La papauté soutient le dialogue interreligieux au Maroc en 2019, en Irak en 2021, voyage au cours duquel le pape François rencontre plusieurs représentants chiites pour favoriser la réconciliation nationale (mais il n'effectue aucune visite auprès de la communauté chiite). La papauté s'engage enfin sur de grands thèmes internationaux comme les migrations (soutien au pacte de Marrakech de 2018), l'environnement (l'Encyclique *Laudato Si* en 2015 reconnaît l'urgence climatique et plus généralement le Vatican promeut une « écologie intégrale » qui lie environnement et lutte contre la pauvreté).

internationale qui peine à réguler le religieux, face à des États qui parfois n'hésitent pas à activer ce ressort à leurs propres fins dans des logiques de domination et de déstabilisation régionale, voire internationale, correspondant à leurs intérêts.

Bibliographie

- B. Chélini-Pont, V. Zuber, R. Dubertrand, *Géopolitique des religions. Un nouveau rôle du religieux dans les relations internationales ?*, Le Cavalier bleu, 2019.
- *Atlas des religions*, coéd. *La Vie/Le Monde*, 2018.
- P. Portier et A. Dieckhoff, *L'Enjeu mondial – Religion et politique*, Presses de Sciences Po, 2017.

Voir aussi Culture — Conflit — Géopolitique — Identité — Islamisme — Laïcité — Minorité — Mobilités — ONG — Représentation — Transnational

Renseignement

Le renseignement désigne en premier lieu la collecte d'informations stratégiques sur une personne, une institution ou encore une technologie grâce à divers moyens (écoutes téléphoniques ou autre dispositif d'enregistrement, captations d'images ou de données informatiques, etc.). Par métonymie, le terme renvoie ainsi aux services institutionnels qui recueillent les connaissances nécessaires à l'identification et la prévention de toute menace susceptible de porter atteinte à la sécurité d'un État. Le savoir étant la clé du pouvoir, les États ont depuis longtemps développé des activités de renseignement qui ne se limitent pas au seul espionnage popularisé pendant la guerre froide. Basé sur le triptyque « observer, influencer, agir », le renseignement dépend de plus en plus des évolutions technologiques pour repérer, traiter et produire des sources dans une masse toujours croissante de données. Le renseignement est devenu une véritable fonction régalienne à l'instar de la défense, de la police ou bien encore de la diplomatie.

La culture étatique du secret se heurte à la globalisation des menaces, à de nouveaux acteurs (comme les entreprises qui prennent une place de plus en plus grande dans le marché du renseignement), à la volonté de transparence des opinions publiques, ce qui rend nécessaire la coopération internationale. Le traité UKUSA de mars 1946 organise un renseignement

pluri-étatique baptisé *« Five Eyes »*. Autour de la CIA (1947) et du MI6, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande puis « parties tierces » créent le réseau Echelon dans les années 1970, vaste système d'espionnage international rendu plus efficace par le développement des satellites. La chute du bloc soviétique, le développement d'Internet et du terrorisme international ont démultiplié acteurs et données, tant la masse d'informations et de risques afférents est désormais gigantesque. Les principales agences de renseignement comme la *National Security Agency* (NSA) investissent alors dans le cyber-renseignement. En 2013 E. Snowden a prouvé que le *hacking* devient une pratique courante y compris entre alliés.

Si les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont démontré que le facteur humain restait capital pour la maîtrise du renseignement militaire, politique ou économique, la révolution numérique bouleverse les modalités d'action des services et renforce le risque de disparition de la protection de la vie privée. Drones et *Big Data* permettent une surveillance permanente des individus et des citoyens, rendant possible le rêve chinois d'une cyberinformation synonyme de « gestion de la pensée » de la population. Parallèlement, la montée du phénomène terroriste s'est révélée très favorable au renseignement, en le faisant apparaître, malgré ses inévitables échecs, comme l'instrument le plus adapté à cette menace. Cependant les excès de la « guerre contre le terrorisme » (techniques violentes d'interrogatoire, pratique de la torture, etc.) posent la question de la définition d'une éthique du renseignement : ce dernier est bien un enjeu éminent de démocratie.

Bibliographie

- J.-C. Cousseran, P. Hayez, *Nouvelles Leçons sur le renseignement*, Odile Jacob, 2021.
- « Renseignement français : quelle organisation et quel cadre légal ?, Vie publique.fr, 15 janvier 2020 [en ligne].

Voir aussi Cyberespace — Défense — Démocratie — Diplomatie — Guerre/Paix — Guerre économique — Intelligence économique — Lanceur d'alerte — Sécurité — Sécurité économique — Terrorisme

Représentation

Les représentations sont un ensemble d'idées sur lesquelles s'appuie un acteur (ou un groupe d'acteurs) pour appréhender son environnement et définir sa stratégie. Ces idées peuvent être plus ou moins logiques et cohérentes et n'ont de valeur que par le sens que leur donnent les acteurs. Elles sont nourries par l'histoire, la culture, l'éducation, le vécu d'un individu ou d'une société. L'analyse des représentations est essentielle en géopolitique, dans la mesure où les conflits et les rapports de force pour l'espace peuvent s'expliquer par l'existence de représentations antagonistes de cet espace. Les représentations jouent un rôle majeur dans la manière dont les sociétés territorialisent l'espace.

Réseaux

Les réseaux sont un ensemble de lignes ou de relations aux connexions plus ou moins complexes, indissociables des échanges et des flux qui les parcourent et qui permettent de dépasser l'obstacle de la distance physique. Certains réseaux sont matériels (réseaux de transports, réseaux électriques), d'autres sont immatériels (réseaux de télécommunications et d'informations, réseaux financiers, réseaux de la recherche et de l'innovation, réseaux migratoires, réseaux sociaux, réseaux diplomatiques). Les deux types de réseaux peuvent être combinés : on parle de réseau intelligent ou *smart grid*, lorsque les technologies informatiques sont intégrées dans les réseaux électriques, afin d'optimiser la production et la consommation.

Le processus de mondialisation se traduit par la multiplication de réseaux de toute nature, qui connectent rapidement (voire instantanément) un nombre croissant de lieux pourtant physiquement très éloignés. Plus la connectivité d'un nœud est élevée, plus celui-ci est central. Les réseaux sont polarisés autour des principaux lieux décisionnels mondiaux, les métropoles, qui captent et redistribuent les flux matériels et immatériels. Ces dernières constituent par exemple des pôles financiers et logistiques majeurs. Plus généralement les points de passage et de connexion des réseaux terrestres et maritimes sont stratégiques et peuvent devenir des cibles.

La mise en réseau du monde implique la coopération entre les acteurs des différents nœuds de ces réseaux. Toutefois, pour que la coopération autour des réseaux se développe, il faut qu'un ensemble de normes et de règles soit accepté par les parties prenantes, afin de garantir leur bon fonctionnement (code de la route, codes d'authentification, transparence des transactions financières, etc.). Or le développement des réseaux sociaux virtuels (services permettant de relier de nombreux individus en ligne) et de leur capacité à faire évoluer les opinions publiques, ainsi que la faiblesse de leur régulation (sur la question de la protection des données des utilisateurs par exemple) pose la question de la confiance que l'on peut leur accorder. Ils jouent un rôle essentiel dans la mobilisation de la société civile, mais aussi dans la diffusion d'idéologies radicales, de thèses complotistes ou dans l'augmentation de la conflictualité (guerres hybrides). Ils reflètent les rapports de force mondiaux : les états-uniens Facebook, WhatsApp (désormais propriété du premier) et Instagram, mais aussi les chinois WeChat et QQ (possédés par le géant Tencent) sont les réseaux les plus puissants et possèdent chacun entre un et presque trois milliards d'utilisateurs en 2021.

Voir aussi Centre/Périphérie — Complotisme — Cyberespace — Économie numérique — Finance — *Hub* — Logistique — Métropole, ville mondiale — Mobilités — Mondialisation — Pôle — Ubérisation

Richesse

Le terme renvoie à la quantité de biens et services dont dispose un pays pour satisfaire les besoins de sa population sur une année. Le niveau de richesse est mesuré par le PIB. Selon la Banque mondiale, les États développés ou riches sont ceux dont le PIB par habitant s'élevait, en 2019, à au moins 12 536 dollars. Cette assimilation de la richesse au PIB ne va pas de soi, car l'indicateur qui mesure la croissance économique ne prend pas en compte les activités illégales et domestiques et ne rend pas compte de la répartition des revenus entre les membres de la société. Le développement d'une société dépend également d'autres éléments tels que la qualité de l'environnement, le niveau d'éducation, la santé, la préservation des ressources.

Risque

Le risque est une menace, un événement encore non réalisé, qui, s'il advenait, provoquerait des conséquences négatives, généralement exprimées en pertes et dommages. À y regarder de plus près, le risque désigne davantage une situation que l'événement lui-même. Il y a risque lorsque des personnes, des biens, des écosystèmes, des activités, des territoires (les enjeux), sont exposés à une menace et lorsqu'ils présentent des formes de fragilités qui les rendent sensibles à cette menace.

▸ Qu'est-ce qu'un risque ?

La menace est désignée par le terme d'aléa, pour rappeler son occurrence aléatoire. En soi, l'aléa est neutre : un même événement peut être à l'origine de dommages ou de gains, et constituer ainsi un risque ou une ressource. Une éruption volcanique peut ainsi provoquer une catastrophe meurtrière, mais les cendres fertilisent les sols.

Tous les enjeux ne présentent pas le même degré de sensibilité à la menace : leur *vulnérabilité,* c'est-à-dire leur susceptibilité à subir un dommage, varie en fonction de différents paramètres. Elle est en partie liée aux caractéristiques physiques : la nature des matériaux, la résistance, l'âge, etc. Elle découle aussi de facteurs sociaux. Les causes structurelles de la vulnérabilité renvoient ainsi par exemple à la répartition des ressources sociales et économiques entre des groupes sociaux ou des individus au sein d'un territoire à un moment donné. La vulnérabilité s'enracine dans les inégalités de toute nature (économiques, sociales, politiques, environnementales). Il faut toutefois se garder d'une lecture déterministe, qui assignerait des individus, des groupes sociaux ou des territoires, au statut de victimes impuissantes condamnées à subir des catastrophes. Les recherches en sciences sociales montrent que la vulnérabilité est moins un état qu'une construction dynamique, à la fois héritée de l'histoire et des situations présentes.

Le risque n'existe que si les enjeux vulnérables sont exposés à l'aléa. Cette *exposition* peut être directe (proximité physique à la source de danger) ou indirecte (exposition par effets dominos). Elle peut être volontaire ou inconsciente. Elle est souvent liée à des facteurs socio-économiques et politiques : les populations les plus démunies, dominées et marginalisées, sont souvent contraintes de s'installer dans des espaces à risques.

Le risque est toujours une représentation plus ou moins connectée avec le réel. Il n'existe de risque que parce qu'il y a un sujet percevant pour

dire qu'un événement ou une situation est dangereux. Le risque dépend de celui qui le perçoit, l'identifie, le nomme, le catégorise comme tel. Le risque est donc aussi une construction sociale située et datée. De nombreuses sociétés présentes et passées ne possèdent d'ailleurs pas la notion de risque.

▶ Prévenir les risques de catastrophe

La prévention des risques de catastrophe se structure en Occident aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles en tant que compétence régalienne. Pour les États modernes, le risque est un objet de gouvernement. Le pouvoir politique dominant définit quels risques doivent être combattus et quels risques encouragés. Le dispositif sécuritaire s'appuie sur les sciences et les techniques, avec trois objectifs : éradication des sources de danger, protection physique des populations avec l'idée du zéro dommage, indemnisation en cas d'échec des deux premiers volets.

Dans l'Occident moderne, le risque doit être géré selon un principe de rationalité économique : sur le temps long, les sommes investies pour se protéger devront être inférieures aux coûts des dommages attendus. Calculer la probabilité d'occurrence d'un événement dommageable permet de déterminer à l'avance la valeur moyenne des dommages sur une période déterminée. C'est l'analyse coûts/bénéfices qui fonde la logique assurantielle. Parallèlement, le progrès des sciences et de l'ingénierie améliore la connaissance des menaces et le développement des technologies et des infrastructures qui permettent de s'en prémunir. Au fil du temps, ces principes de gestion se sont diffusés à l'ensemble des États-nations et ont supplanté d'autres paradigmes de gestion. Tous les États ne sont cependant pas en capacité de mettre en œuvre des dispositifs efficaces de prévention des risques de catastrophes. À cet égard, la gestion des risques reflète la puissance étatique et les inégalités de développement à l'échelle mondiale.

La prévention des risques de catastrophes implique de multiples acteurs. Si les États restent les garants de la sécurité des biens et des personnes et si la gestion des crises majeures est pilotée au niveau national, selon les pays, différents échelons territoriaux sont impliqués. On note également l'intervention des acteurs internationaux, avec les agences onusiennes et les ONG (en particulier celles spécialisées dans la gestion d'urgence et la reconstruction). À l'échelle locale, les maires (ou leurs équivalents) ont un rôle essentiel. Selon les pays, les autorités religieuses sont des acteurs importants. Les acteurs économiques privés ont également un rôle déterminant. En cas de crise, différentes solidarités se mettent en place à

l'échelle des communautés locales. Les individus sont enfin acteurs de leur propre sécurité.

De plus en plus de scientifiques et d'ONG soulignent la nécessité d'impliquer davantage les populations dans la mise en œuvre des politiques de prévention et en amont, dans les processus de décision qui définissent le risque acceptable et les mesures de protection. Ils soulignent en particulier le rôle des savoirs et savoir-faire non-experts. Ils insistent aussi sur l'importance de garantir à tous les individus un juste accès aux ressources et de donner davantage de pouvoirs aux communautés locales pour développer leurs capacités à faire face.

▸ De la vulnérabilité à la résilience

Les référentiels de prévention et de gestion des risques de catastrophes ont considérablement évolué au fil du temps. Dans les années 1970, la gestion obéit à une logique ingénieuriale, aléa-centrée et techniciste et l'action internationale est focalisée sur la gestion d'urgence, notamment dans les pays en voie de développement. En 1971, la *United Nations Disaster Relief Organization* (UNDRO) est créée pour coordonner les activités de secours des autres agences onusiennes. Cette décennie est marquée par la sécheresse au Sahel, avec des famines particulièrement meurtrières. Plusieurs scientifiques analysent cette catastrophe non pas à partir des seules causes naturelles, mais de la vulnérabilité. Ils démontrent que la sécheresse et ses conséquences sont le fruit de processus de domination économique et politique (inégale répartition des terres, dépendance aux marchés mondiaux, exode rural forcé, etc.). Les famines sont analysées comme le résultat de l'histoire coloniale et des politiques de développement qui conduisent à la disparition des savoir-faire locaux et des pratiques paysannes d'ajustement à la variabilité climatique.

Dans les années 1980, la multiplication de catastrophes « technologiques » soulève des interrogations nourries sur le lien entre risque et progrès technologique. L'année de la catastrophe de Tchernobyl (1986), le sociologue est-allemand, Ulrich Beck, publie *La Société du risque*, dans laquelle il développe l'idée que les risques sont des productions des sociétés modernes. La modernité devient « réflexive » et se pense comme une menace pour elle-même. Parallèlement, les travaux scientifiques sur les Suds approfondissent l'idée que les inégalités de développement et les processus de domination sont les causes structurelles des désastres.

Un groupe de scientifiques internationaux parvient à faire qualifier par l'ONU les années 1990 de Décennie internationale de prévention des

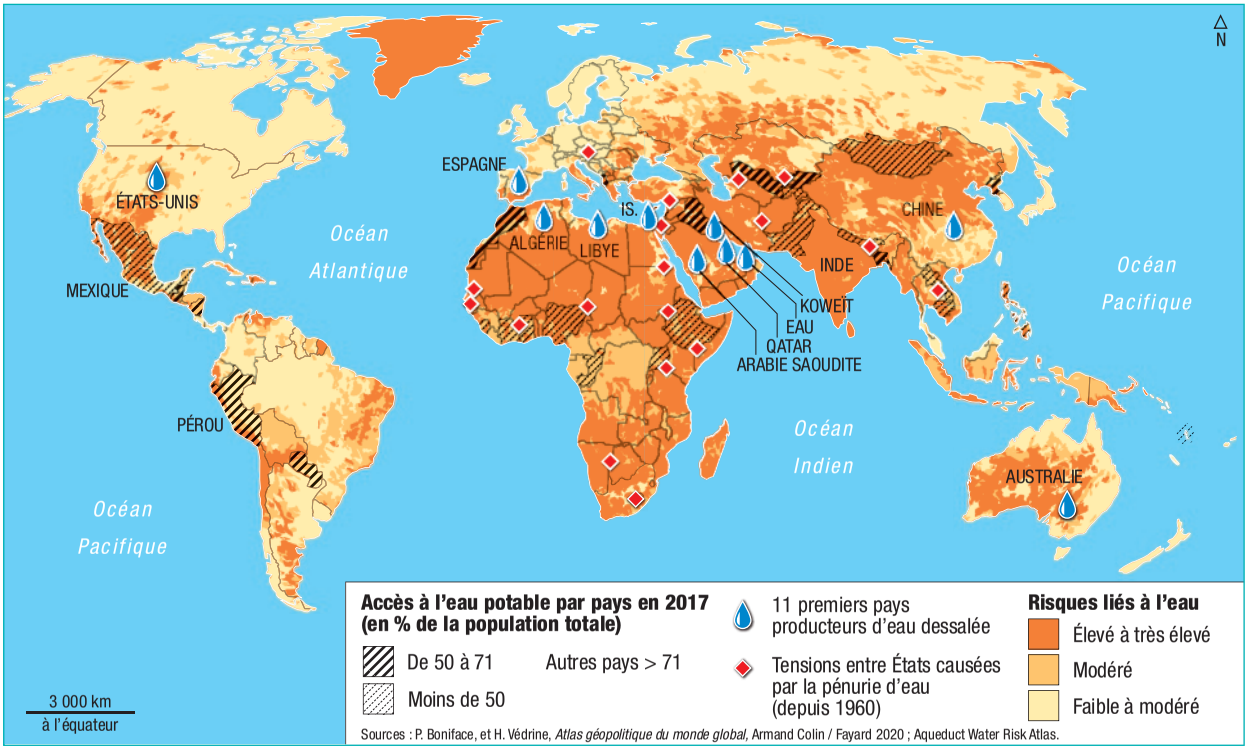
catastrophes naturelles (IDNDR). En 1994, la conférence de Yokohama introduit la vulnérabilité dans les référentiels de gestion internationaux. Peu à peu s'impose l'idée que la gestion de l'urgence et la protection ne suffisent pas. La prévention des catastrophes ne peut s'appuyer uniquement sur la technique, mais doit prendre en compte les spécificités des sociétés locales. En 2001 est adoptée la « Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles » (UNISDR), la prévention devenant le maître-mot des politiques de gestion.

Les années 2000 marquent une nouvelle évolution. Le tsunami de 2004, qui dévaste le Sud-Est asiatique, tue des milliers de touristes occidentaux et devient la « première catastrophe naturelle mondialisée ». Parallèlement, les attentats du 11 septembre 2001 et l'ouragan *Katrina* qui détruit La Nouvelle-Orléans, rappellent aux pays des Nords leur vulnérabilité. En 2005, à Kobé, le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 est adopté par 168 pays. Il promeut non seulement la réduction de la vulnérabilité, mais introduit la résilience.

La résilience est une notion assez floue, qui reçoit des interprétations multiples et contradictoires selon les acteurs qui l'utilisent. Elle rend compte du comportement d'un système après un choc brutal ou un stress chronique. Elle exprime la capacité à faire face à une perturbation, à l'absorber, à maintenir tout ou partie de sa structure et de ses fonctions, à se relever et se reconstruire, si possible en tirant des leçons de l'expérience vécue. Pour certains, elle est synonyme de résistance, pour d'autres, elle est flexibilité et adaptabilité ; pour les uns, elle renvoie au retour à l'état initial, antérieur à la perturbation, pour d'autres, elle désigne au contraire une adaptation transformationnelle. La résilience est intégrée dans les référentiels de gestions avec la montée en puissance des politiques climatiques et la définition des objectifs de développement durable (ODD) dans la décennie suivante. En 2015, année de l'accord de Paris, le Cadre d'action de Sendaï 2015-2030 la consacre définitivement. Elle est adoptée aussi bien au niveau national que local, en particulier par les villes. Des acteurs privés, comme la Fondation Rockfeller, qui crée le réseau international « 100 villes résilientes », s'en emparent.

La résilience constitue une rupture importante dans la gestion des risques de catastrophes. Elle conforte d'un côté l'*empowerment* du local et des communautés habitantes : les individus, y compris les plus vulnérables, ne sont plus condamnés à être des victimes passives. Ils deviennent des acteurs à part entière de la prévention, la protection et la reconstruction. La résilience conduit à réhabiliter les savoir-faire locaux, en mettant

Tensions et conflits autour de la ressource en eau



Sources : P. Boniface, et H. Védrine, *Atlas géopolitique du monde global*, Armand Colin / Fayard 2020 ; Aqueduct Water Risk Atlas.

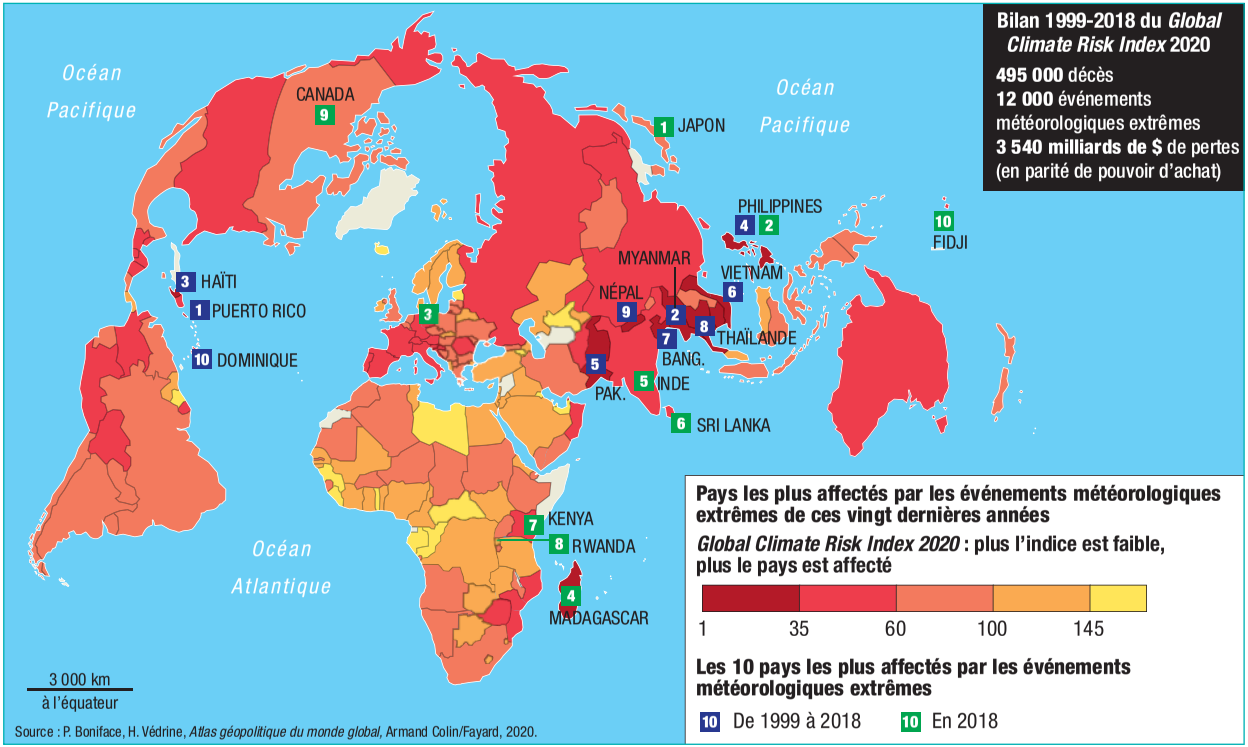
l'accent sur les cultures du risque vernaculaires, la capacité à faire face de certains groupes, l'importance du capital social, familial, communautaire. D'un autre côté, la résilience est très critiquée car elle conduit à un transfert des coûts de la sécurité sur les individus et les territoires. Certains acteurs interprètent en effet la résilience comme une capacité intrinsèque, acquise ou innée, qui permet de faire face à tous les risques, grâce à ses facultés d'adaptation et d'auto-organisation. Cette lecture et le changement d'échelle (*rescaling*) qui l'accompagne sont politiques : ils occultent les causes structurelles des catastrophes et ne conduisent pas à la remise en question de l'ordre établi.

▸ Pour une approche géopolitique des risques

Les risques de nature géopolitique et géostratégique sont associés aux tensions et conflits internationaux, régionaux ou locaux. Ils menacent les activités économiques et financières, les flux de personnes, biens et capitaux, les équilibres socio-économiques, etc. Ils ont souvent des effets en chaîne, décalés dans le temps et l'espace. Par exemple, l'instabilité politique et géopolitique dans le golfe Persique a des répercussions sur les cours du pétrole et des impacts sur la solvabilité de certains États. La guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis a des conséquences importantes pour certains pays émergents, qui voient leurs exportations chuter dans une économique globalisée. Les conflits, catastrophes naturelles ou crises économiques provoquent (ou accroissent) des mouvements migratoires qui sont à leur tour source de tensions internationales et régionales.

On peut aussi analyser certains risques économiques, sociaux ou environnementaux à partir d'une grille géopolitique, notamment pour déconstruire la complexité de leurs causes. Par exemple, de nombreux observateurs soulignent les risques accrus d'une guerre de l'eau à cause du changement climatique. Cette lecture oublie les dimensions politiques du risque de pénurie. Si l'eau est une ressource inégalement répartie à la surface du globe et si sa disponibilité dépend en partie des conditions biophysiques (notamment climatiques), d'autres facteurs interviennent dans la survenue de la pénurie. La carte des conflits liés à l'eau ne correspond d'ailleurs pas à celle de la disponibilité « naturelle » de la ressource, mais à l'accès à l'eau, qui dépend de facteurs sociaux, économiques, techniques, juridiques, etc. Contrôler la ressource en eau est un instrument de souveraineté territoriale. Interdire l'accès à l'eau est une arme géopolitique. Par exemple, la sédentarisation de populations jusque-là nomades

Les extrêmes météorologiques au cours de ces vingt dernières années



Source : P. Boniface, H. Védrine, *Atlas géopolitique du monde global*, Armand Colin/Fayard, 2020.

ZOOM

Géopolitique du changement climatique

Pour A. Dahan, « le climat est clairement devenu une problématique planétaire, capable de cristalliser toute une série d'enjeux qui transcendent les divisions sectorielles entre questions scientifiques, environnementales, économiques ou politiques ». Il existe ainsi une « climacisation » des politiques internationales, les enjeux climatiques venant englober un ensemble de questions (en particulier la réduction de la pauvreté, l'alimentation, les réductions des risques sanitaires, etc.).

Le changement climatique est un risque global, à la fois mondial et systémique. Pour gérer ce risque, il n'existe pas de gouvernement mondial, c'est-à-dire de pouvoir étendant sa souveraineté sur l'ensemble de la planète. Il est donc nécessaire d'obtenir un accord entre les différents États dans le cadre des relations internationales classiques. La gouvernance du climat passe ainsi par les arènes onusiennes.

À l'occasion du sommet de la Terre de Rio de Janeiro, un cadre d'action de lutte contre le réchauffement climatique, la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) a été adopté. Cette convention réunit presque tous les pays du monde qui sont qualifiés de « Parties ». Leurs représentants se rassemblent une fois par an depuis 1995 lors des « COP » (*Conferences of the Parties*). La COP21, qui s'est tenue à Paris en 2015, a abouti à l'accord de Paris, qui définit un cadre mondial pour « limiter le réchauffement de la planète à un niveau nettement inférieur à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant les efforts pour le limiter à 1,5°C ». Le texte fait référence à la neutralité carbone et reprend le principe des « responsabilités communes mais différenciées » entre pays développés et pays en développement.

La gouvernance climatique mondiale n'avance que par la négociation et le consensus, ce qui suppose un accord des 195 parties. Les COP reflètent les asymétries de pouvoir au sein des relations internationales. On voit en particulier se dessiner des coalitions d'intérêts qui reflètent les équilibres géopolitiques. On peut aussi comprendre le rôle de certaines puissances, qui cherchent à asseoir leur rayonnement régional, voire international.

En marge des COP s'expriment de nombreux groupes d'acteurs, qui n'ont pas tous le même pouvoir de décision. Des ONG, des acteurs économiques privés, des leaders politiques locaux, des citoyens, cherchent désormais à peser sur la politique climatique. La société civile agit aussi : les marches pour le climat se sont multipliées au cours de la dernière décennie et des personnalités comme l'acteur Arnold Schwarzenegger ou la jeune militante suédoise Greta Thunberg sont devenus les porte-parole de leur génération, pour dénoncer l'inaction des États.

accentue la pression sur la ressource, dans des régions où celle-ci est déjà rare. La transformation de certaines pratiques agricoles augmente les besoins en eau et peut dégrader sa qualité. Il peut aussi exister des usages antagonistes entre différentes activités (agriculture, industrie, tourisme). Par conséquent, les conflits liés à l'eau trouvent la plupart du temps leurs racines dans des causes structurelles, à la fois historiques, sociales, économiques et politiques. En définitive, l'eau peut être prétexte, moteur, déclencheur du conflit, elle n'en est jamais la cause unique. En réduisant la disponibilité de la ressource, le changement climatique accroît certes la pression sur l'eau dans des territoires déjà en tension, mais la cause du conflit n'est jamais purement environnementale. C'est l'accès à la ressource et sa juste allocation qui sont déterminants.

On peut enfin identifier les mécanismes de domination et les jeux d'acteurs dans la gestion des risques et des catastrophes, en montrant comment elle fait intervenir différents pouvoirs, à des échelons territoriaux différents. À l'échelle mondiale, la puissance d'un État s'exprime dans sa capacité à gérer les crises sur son territoire, même si les intégrations régionales conduisent à la mise en place de mécanismes de solidarité. Pour cette raison, des États refusent l'aide internationale : ce fut par exemple le cas de l'Inde lors du tsunami de 2004. Les catastrophes peuvent être des temps d'ingérence, qui remettent en question la souveraineté étatique sur un territoire. La crise de la Covid-19 a également montré les difficultés pour mettre en place une gouvernance mondiale de la crise. La crise révèle ici les rapports de force inégaux, les alliances et les rivalités au sein des relations internationales.

À l'échelle nationale, historiens et sociologues ont montré comment le risque était devenu un outil au service d'une technique de gouvernement. Le pouvoir étatique définit par exemple des populations jugées à risque : les populations potentiellement dangereuses pour elles-mêmes et pour les autres qu'il va chercher à encadrer (prison, hôpital psychiatrique, contrôle judiciaire ou social) pour préserver la société, et des populations vulnérables, c'est-à-dire en situation de danger, qu'il va chercher à protéger (enfants, personnes âgées, femmes seules, etc.). Dire le risque (ou la catastrophe qui en résulte) est donc aussi un acte politique, qui marque l'autorité d'un pouvoir sur un territoire et sur ses habitants. De même, désigner un enjeu comme vulnérable peut être un acte politique, qui justifie l'exclusion ou la mise sous tutelle, de certains groupes humains et reflète une nouvelle fois des asymétries de pouvoirs et des processus de domination.

À l'échelle locale, la gestion du risque est source de nombreux conflits. En France, la définition des périmètres non constructibles est par exemple source de contentieux : la limite fixée est en effet le fruit d'un compromis entre les acteurs locaux et les services de l'État, afin de trouver un équilibre satisfaisant entre sécurité et développement du territoire.

Bibliographie

- D. Blanchon, *Géopolitique de l'eau. Entre conflits et coopérations*, Le Cavalier bleu, 2019.
- M. Reghezza, « Des hommes et des risques. Menaces locales, menaces globales », *Documentation photographique* n° 8113, septembre-octobre 2016.
- S. C. Aykut, A. Dahan, *Gouverner le climat ? Vingt ans de négociations internationales*, Presses de Sciences Po, 2015.

Voir aussi Alimentation — Changement climatique — Conflit — Crise — Développement, développement durable — Énergie — Environnement — Inégalités — Pauvreté — Sécurité — Suds

Rural, ruralité

L'adjectif rural qualifie tout ce qui n'est pas urbain. Il renvoie généralement à des espaces de faibles densités, un mode d'utilisation du sol et des paysages particuliers (champs, friches, forêts), l'importance des activités agricoles et des contraintes de déplacement et d'accès aux services. Mais les espaces ruraux sont loin d'être homogènes (on observe de fortes densités rurales en Asie). Ils connaissent des mutations majeures, sous l'influence de l'urbanisation : ils sont de plus en plus multifonctionnels, certains deviennent des périphéries très intégrées aux centres mondiaux, tandis que d'autres restent des marges. La ruralité n'est pas le contraire de l'urbanité, des valeurs spécifiques lui sont associées comme une certaine qualité de vie, un ancrage local et parfois des retards développement.

Russie

Lorsque Churchill affirmait que la Russie est « un rébus, enveloppé de mystère, dans une énigme », il soulignait alors que ce pays est complexe et que toute analyse doit être au maximum objectivée. Car, en Occident, la Russie déchaîne les passions, entre *Russia bashing*, dénonciation de réseaux pro-russes (le journaliste Nicolas Hénin fustige *La France Russe*) et russophilie. Ce qui implique, loin d'une approche manichéenne, d'étudier la Russie « par-delà le bien et le mal » (P. Marchand).

Depuis la fin des années 1980, la Russie a connu une très nette accélération de son temps politique : implosion de l'URSS, effondrement de la Russie devenue un nain sur la scène internationale, arrivée de Vladimir Poutine à la tête de l'État. Sa quête de puissance est catalysée par trois vecteurs majeurs : un fort nationalisme, la volonté d'annihiler de longues séquences d'humiliation et un complexe obsidional (sentiment d'être une citadelle assiégée) avéré. Mais la situation de crise démographique actuelle que traverse le pays traduit aussi les inquiétudes de sa population : la Russie perd 510 000 habitants en 2020 – que la crise de la Covid-19 ne peut seule expliquer.

▸ Dirigisme d'État et logiques de puissance

En 1999, la nomination de Vladimir Poutine au poste de Premier ministre de la Russie marque une rupture systémique majeure. Il porte une ambition nouvelle de puissance renforcée, suite à la démission de Boris Eltsine, avec son accession à la présidence de la Fédération. Élu en 2000, il fait entrer le pays dans une longue séquence politique. À part la courte période 2008-2012 durant laquelle il est Premier ministre du Président Medvedev, Vladimir Poutine assume et personnifie la fonction de Président de la Fédération. De nouveau élu en 2018, un amendement à la Constitution peut lui permettre de rester en poste jusqu'en 2036.

Ce pouvoir stable autour d'un chef incontesté est au cœur d'un modèle politique construit sur une verticale de l'État. Recentralisation du pouvoir, hyper-présidentialisation du régime (d'autant que le Premier ministre Medvedev cède sa place, en 2020, à Mikhaïl Michoustine, technicien compétent mais transparent), organisation de la vie politique autour d'un parti présidentiel qui doit tout au Président : « Russie Unie ». Populaire (il est élu en 2018 avec 76,7 % des voix), Poutine l'est assurément, même si Russie Unie l'est beaucoup moins. Indéniablement, il est parvenu à entrer

en résonance avec plusieurs aspirations du peuple russe : un État fort ; la défense de valeurs sociétales conservatrices, marquées notamment par la foi orthodoxe ; une identité corrélée au territoire de la Mère-Patrie.

Le modèle russe de puissance repose sur une reprise en main du tissu productif au nom de la souveraineté d'un État dirigiste et modernisateur. Alors que les années 1990 avaient été marquées par une thérapie libérale de choc fondée sur une ouverture des marchés et sur une brutale décollectivisation/privatisation de l'économie, l'État poutinien redevient majoritaire au capital d'entreprises stratégiques (dont Gazprom en 2005), favorise la constitution de champions nationaux (fusion en 2006 des constructeurs aéronautiques dans le groupe public OAK), ouvre son pays aux investissements extérieurs (Renault a récupéré Avto-Lada) et s'appuie sur de puissants groupes privés. Ces derniers sont pilotés par de grandes fortunes qui maintiennent la Russie en tant que base de production, transnationalisent leurs entreprises et profitent des faveurs du Kremlin tant qu'ils n'interfèrent pas dans le jeu politique. Proche de V. Poutine, Vladimir Potanine incarne cette caste richissime des oligarques : il est la première fortune russe et règne sur la production de nickel et de palladium dans le pays en contrôlant le gisement de Norilsk ainsi que plusieurs sites dans le monde (compagnie canadienne LionOre). Pour avoir voulu ouvrir son empire pétrolier Ioukos à des groupes étrangers (Exxon) et développé des discours hostiles au pouvoir, Mikhaïl Khodorkovski perd ses biens, est poursuivi par la justice pour escroquerie et évasion fiscale, fait 10 ans de prison et quitte la Russie. Dépecé, Ioukos tombe en 2003 dans l'escarcelle du groupe public Rosneft.

Dans un souci d'indépendance technologique, le pouvoir cherche à maîtriser les innovations de rupture de la *tech* et du *Big Data*. S'appuyant sur des structures de recherche héritées de l'URSS, telle la cité scientifique d'Akademgorodok, le pouvoir construit sa cyberpuissance avec son propre réseau internet (le Runet), en cherchant à limiter l'influence des GAFAM américaines et en s'appuyant sur des réussites entrepreneuriales (Kaspersky). Les recherches sur l'intelligence artificielle sont prioritaires et ciblent notamment l'industrie militaire – qui fournit 21 % du marché mondial de l'armement. En dépit de moyens assez modestes – la Russie ne dispose, en 2019, que du 5e budget militaire mondial (avec 65 milliards de $, il s'avère 11 fois inférieur à celui des États-Unis) – l'armée russe maintient une capacité intacte de dissuasion nucléaire, dispose d'une furtivité savamment entretenue grâce à ses forces sous-marines atomiques et d'une force de projection (malgré le vieillissant porte-aéronefs *Amiral Kouznetsov*)

qui a notamment permis à la Russie sa réussite sur le théâtre d'opérations syrien. Et le pays reste une puissance spatiale performante, depuis le satellite *Spoutnik* de 1957 (lancé par les équipes du physicien Korolev) au lanceur *Soyouz* (plus de 1 880 lancements entre 1966 et 2018).

Avec la pandémie mondiale du SARS-Cov2, Moscou cherche à jouer dans la cour des grands : son vaccin permet au régime de vanter son modèle politico-économique étatique. Le Spoutnik V – le nom ayant été choisi pour souligner la capacité d'innovation du pays – a été développé par le

ZOOM

L'agriculture : de l'échec géohistorique au *food power* actuel

L'agriculture russe aligne, depuis la fin du XIXe siècle, une série d'échecs majeurs. Sous le tsarisme, elle est un monde social brutal : persistance du servage jusqu'en 1861, inégalités foncières criantes, paupérisation accrue de l'immense majorité des *moujiks*.

Avec l'URSS, le paysan reste un citoyen de « seconde zone » (Nicolas Werth) d'autant plus que le marxisme soviétique est urbain et industriel et voit d'un mauvais œil les campagnes jugées rétrogrades. Collectivisée en 1917, la terre redevient en partie privée sous la NEP, favorisant l'essor d'une catégorie de paysans enrichis *(Koulaks)*. La recollectivisation et la dékoulakisation sous Staline n'en furent que plus violentes (traumatisant l'Ukraine en 1933) d'autant que, les prélèvements sur la paysannerie doivent fournir « l'accumulation socialiste primitive » (Evgueni Preobajenski) permettant le financement de l'industrialisation à marches forcées. Mal modernisée, l'agriculture n'assure pas l'autosuffisance alimentaire du pays qui vit grâce aux lopins individuels concédés sous Staline aux paysans ainsi qu'à d'humiliantes importations venues d'Europe et des États-Unis.

Aujourd'hui, avec 220 millions d'hectares, la Russie est devenue le premier exportateur mondial de blé. Elle conquiert de nouveaux marchés (Arabie, Algérie), cherche à corriger ses faiblesses (secteur de l'élevage) et intensifie ses productions en s'appuyant notamment sur le Programme d'État de développement de l'agriculture. La décollectivisation a certes aboli les kolkhozes et les sovkhozes mais l'agriculture reste socialement très clivée : entre agrobusiness (immenses exploitations agricoles, détenues par de riches propriétaires fonciers ou par des entreprises) et micro-exploitations paysannes.

centre de recherches Gamaleïa et financé par le *Russian Direct Investment Fund* (RDIF), fonds souverain créé par le gouvernement russe en juin 2011. Efficace, Moscou en a fourni à 59 pays (en avril 2021) et divise par son offre l'Union européenne, entre pays qui ont autorisé son utilisation (Hongrie, Autriche) et pays défavorables à son utilisation (France).

▸ Les fragilités structurelles d'une démocratie illibérale

Si la Russie n'est pas qu'une économie simplement rentière, elle n'est, en 2020, que le 11e PIB mondial et garde une structure productive toujours dépendante des hydrocarbures. Pétrole et gaz naturel assurent encore 63 % des exportations en valeur du pays, 25 % du PIB et 35 % des recettes de l'État fédéral. Du reste, la mise en valeur du territoire repose toujours sur des logiques de front pionnier orientés vers les marges spatiales de l'immensité russe : le Grand Nord arctique et l'Est sibérien. Au-delà des grands gisements hérités de l'URSS (Petchora, Perm, vallée de l'Ob) avec leurs villes spécialisées (Novy Ourengoï), la Russie valorise de nouvelles ressources, selon de nouvelles logiques. À Yamal, la production gazière relève d'un consortium de firmes privées russe, avec Novatek, en position dominante (50,1 % du capital) mais aussi française et chinoise (Total, CNPC), avec des financements alimentés par le Fonds chinois des routes de la soie.

Hérités en partie de l'URSS, les réseaux de transport sont encore vieillissants et handicapants. C'est le cas du rail dont l'organisation repose toujours sur les axes du Transsibérien et du BAM. Par conséquent, l'État a défini un plan de 375 milliards de $ en janvier 2020 (mais retardé à 2024 afin de prioriser la lutte contre la Covid-19), pour moderniser les réseaux d'un territoire en recompositions mais très inégalitaire. En effet, aux espaces moteurs dominés par des métropoles mondialisées (Moscou, Saint-Pétersbourg) et modernisées (quartier d'affaires de *Moskva City*) s'oppose une Russie pauvre et marginale (dont la *Gloubinka*, l'immensité rurale profonde).

La littoralisation de cet État-continent s'appuie sur la construction de ports *ex nihilo* (Oust-Louga) ou la consolidation de la Route maritime du Nord, ouverte depuis 1935 et maîtrisée grâce à la première flotte de brise-glace nucléaires au monde (gérée par l'Atomflot) et qui porte un projet de domination maritime à la fois économique, logistique, portuaire et militaire.

Gazoducs et oléoducs sont désormais insuffisants au vu des exportations et sont mal orientés : ils rendent la Russie dépendante de pays de transit parfois hostiles (Pologne, Ukraine) et doivent être réorientés vers les

nouveaux marchés (Turquie et surtout RPC et Japon). La Russie doit, dans l'urgence, construire de nouveaux axes (gazoducs *Force de la Sibérie* avec la Chine, *North Stream* avec l'Allemagne et *Blue Stream* avec Ankara), les doubler *(Turkish Stream, North Stream 2)* au risque de voir ses rivaux mettre en difficulté ses plans. Forts de l'extraterritorialité de leur droit et de leur capacité d'influence, les États-Unis (en adéquation avec les institutions européennes) sont parvenus à bloquer le projet *South Stream* qui devait passer par la Bulgarie pour alimenter en gaz les Balkans et entravent l'achèvement du *North Stream 2*. Quant aux guerres du gaz que Moscou a lancées contre Kiev, elles se sont avérées peu concluantes : la Russie est passée pour un agresseur énergétique et a dû finalement composer avec l'Ukraine (accords de 2019 par lequel Gazprom paye 2,9 milliards de $ à Naftogas) pour éviter toute rupture de transit.

Politiquement, le régime russe sent le soufre. Le chercheur Pierre Hassner n'hésitait pas à taxer la Russie poutinienne d'autocratique. Son histoire est émaillée de morts douteuses (la journaliste d'opposition Anna Politkovskaïa), de répressions de manifestants hostiles au régime, d'empoisonnements troublants (affaire de l'ex-espion Skrypal à Londres), d'opposants instrumentalisés ou visés par la justice (Alexeï Navalny). Jouant sur la corde du patriotisme, le pouvoir a beau jeu de dénoncer, via notamment la télévision publique, une opposition soutenue par de puissants réseaux occidentaux. Les réseaux sociaux sont d'efficaces vecteurs de mobilisation pour les opposants. En effet, la société russe sait aussi se faire entendre : Poutine a vu sa popularité se lézarder avec l'adoption en 2018 d'une réforme des retraites jugée d'autant plus injuste que la société reste inégalitaire (13,5 % de pauvres). Et la question environnementale, négligée par l'URSS, est aujourd'hui une thématique de résistance citoyenne – à l'image de la ville de Shies où, en 2018, plus de 30 000 personnes manifestent avec succès contre le projet d'une décharge devant stocker des déchets ménagers venus de Moscou – dans un pays où, selon Greenpeace, 90 % des déchets urbains ne sont pas recyclés.

Parfois contesté, le pouvoir n'est nullement monolithique. En deçà de la personnalité centrale de V. Poutine, le régime est traversé par des luttes de clans. Deux courants principaux s'opposent : les *Siloviki* incarnent la branche la plus nationaliste et étatisée du régime, ils sont souvent proches du FSB (ex-KGB où Vladimir Poutine était lieutenant-colonel), de l'armée, du monde diplomatique et du secteur des matières premières. Ce courant est notamment incarné par un triumvirat proche de Vladimir Poutine : Igor Setchine (patron de Rosneft) ainsi que Sergueï Choïgou (ministre des

Armées) et Sergueï Lavrov (ministre des Affaires étrangères). En vis-à-vis, les libéraux prônent une ouverture accrue du pays et du régime.

Pour les pays occidentaux, la Russie actuelle est le prototype de la démocratie illibérale. Politiquement, le pouvoir en place est régulièrement dénoncé pour ses atteintes à l'État de droit. Sur le plan social, il porte un discours conservateur, avec un attachement fort aux valeurs de la famille traditionnelle, et s'inscrivant en faux avec la vision d'une société communautarisée riche de sa diversité ethnique et de genre. Ses vecteurs médiatiques de communication qui se déploient dans l'infosphère mondiale (RT, Sputnik, Ria Novosty) portent ce message au risque de passer pour les fourriers d'une propagande officielle. L'accusation de *sharp power* est d'ailleurs récurrente : celle d'une Russie s'imposant par sa capacité acerbe de nuisance – capacité à lancer des *fake news*, des cyberattaques – tel le piratage du Comité national démocrate lors des élections présidentielles américaines de 2016.

Pourtant, la Russie cherche à rayonner. Sa capacité de *soft power* réside dans sa langue (270 millions de locuteurs), son tourisme (24 millions de visiteurs en 2019), sa capacité à faire événement (JO de Sotchi en 2014, Coupe du monde de football en 2018) et l'insondable profondeur de sa culture (littérature, musique, peinture…). À lui seul, le musée de l'Ermitage incarne cette aura à Saint-Pétersbourg, avec ses 3 millions d'objets recensés dans ses collections et une modernisation supervisée par Rem Koolhaas (ouverture d'un nouveau bâtiment en 2023).

▸ Une puissance de nouveau dominante dans son « étranger proche et lointain », mais solitaire

Le projet poutinien de puissance cherche à réconcilier les Russes avec leur histoire. Il s'agit tout d'abord de leur faire oublier la décennie passée d'humiliations, avec une Russie politiquement ridiculisée (présidence Boris Eltsine), en faillite économique en 1998 (qui se tourne vers le FMI), géopolitiquement impuissante à s'opposer au bombardement de Belgrade par les forces de l'OTAN (1999) mais également enlisée dans la guerre de Tchétchénie. Il s'agit aussi d'inscrire la politique de relèvement du pays dans une continuité de grandeur nationale prenant racine tant dans l'histoire impériale du tsarisme que dans l'expérience soviétique. Pour le pouvoir, entretenir le souvenir de la Seconde Guerre mondiale permet de stimuler le réflexe patriotique, d'exalter la valeur du sacrifice pour le pays et de présenter la Russie comme le vainqueur par excellence du nazisme.

Un autre regard
GÉOPOLITIQUE

Saint-Pétersbourg et ses chefs d'orchestre : une géopolitique musicale

Ville des compositeurs Tchaikovski et Chostakovitch, Saint-Pétersbourg compte en son sein de brillantes formations orchestrales : l'Orchestre du Théâtre Mariinski (ex-Kirov) et l'Orchestre philharmonique de la ville. Dans leur histoire, deux chefs ont tout particulièrement incarné le rôle d'ambassadeur culturel que ce poste est susceptible de générer. Né en 1903 dans un milieu aristocratique, Evgueni Mravinki a dirigé d'une main de fer la Philharmonie de Leningrad de 1938 jusqu'à sa mort en 1988. N'ayant jamais été membre du Parti communiste, il est pourtant un des plus éminents emblèmes culturels de l'URSS. Le climat des purges de 1937 ayant poussé l'Autrichien Fritz Stiedry à quitter son poste de chef de la Philharmonie, Mravinski le récupère et fait de l'orchestre l'une des meilleures phalanges du monde. Sa précision musicale et sa rigueur interprétative en font une figure majeure de la vie musicale mondiale. D'autant que, après la mort de Staline, l'orchestre enregistre des disques majeurs et entame des tournées internationales triomphales : Autriche, Allemagne, Japon, Royaume-Uni, Espagne… Le régime couvre alors Mravinski d'honneurs (prix Staline, prix d'État de l'URSS) – un homme qui, intérieurement, fut toujours un opposant au système.

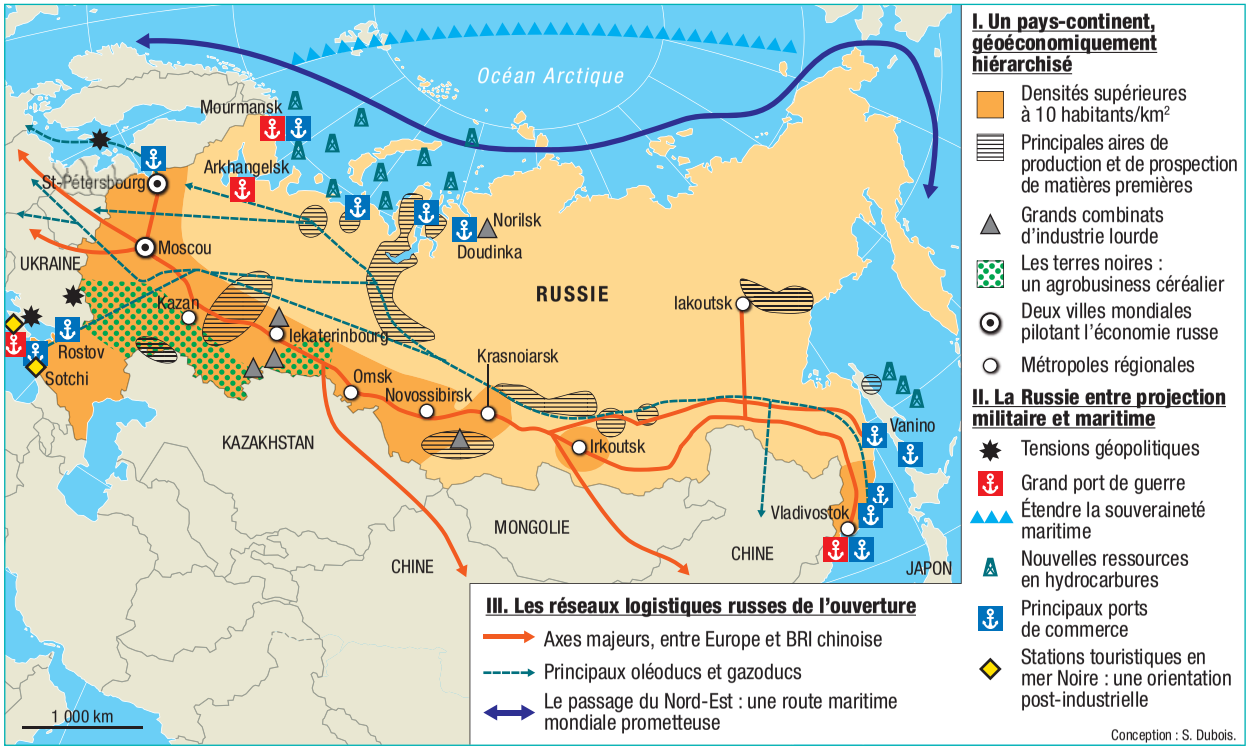
Lorsque Valery Gergiev prend les rênes de l'Orchestre du Théâtre Mariinski en 1988, celui-ci est en perte de vitesse. Et l'effondrement de l'URSS le menace de disparition. Boulimique de travail, Gergiev sauve cette institution en multipliant concerts symphoniques, opéras et enregistrements et en fait un outil d'excellence musicale. Proche de V. Poutine, celui-ci le soutient dans ses projets (construction de la salle du Mariinski II) et lui octroie en 2013 le titre de Héros du travail de la Russie. Ayant dirigé en 2016 son orchestre dans la cité antique de Palmyre, il célèbre alors le triomphe russe en Syrie. Nommé à la tête de maints orchestres européens (actuellement la Philharmonie de Munich, jadis Rotterdam et Londres), il porte la tradition musicale russe en Occident.

Ce souci d'affirmation renvoie à un pays dont le blason porte un aigle à deux têtes : l'un regardant vers l'Ouest, l'autre vers l'Est. Aujourd'hui, le tropisme asiatique l'emporte. L'idéologie eurasiatique d'un Alexandre Douguine est influente et le Kremlin considère que la réaffirmation de la Russie passe par un processus de désoccidentalisation des relations internationales. Elle

est en cela une puissance « révisionniste » (Walter R. Mead) qui cherche à redéfinir un ordre international construit notamment par les États-Unis après 1945. Considérée par le Secrétaire général de l'OTAN J. Stoltenberg « comme plus assertive », la Russie déploie sa puissance à l'international et d'abord dans son « étranger proche ». La sphère ex-soviétique est jugée comme éminemment stratégique et son verrouillage est une question de sécurité. Celui-ci repose sur des alliances (militaires avec l'Organisation du traité de sécurité collective) et des partenariats économiques (Communauté économique eurasiatique). La Biélorussie, le Kazakhstan, voire l'Arménie, sont des points d'appui majeurs. Et l'Ukraine a payé son virage pro-occidental lors de la révolution de l'Euromaïdan par l'annexion de la Crimée. Russe jusqu'en 1954, elle repasse dans le giron de Moscou qui organise un référendum plébiscitaire auprès de la population locale et multiplie les investissements développeurs (pont enjambant le détroit de Kertch, relance du tourisme dans les stations du littoral dont Yalta). Des conflits gelés au Donbass, en Moldavie orientale, en Géorgie ainsi que l'appui à de quasi-États (République populaire de Lougansk en Ukraine orientale, soutien mais sans reconnaissance à la Transnistrie, reconnaissance de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud) créent des lignes de fractures majeures dans les pays qui échappent à son influence. Ce faisant, la Russie entretient des « guerres sans contact » (Erik A. Claessen) dans lesquelles elle n'agit pas forcément directement mais par le truchement de sociétés militaires privées (dont la plus importante est la firme Wagner).

À l'échelle du monde (« l'étranger lointain »), le déploiement de la Russie est rapide. Sachant jouer des points faibles de la communauté internationale, elle porte une politique westphalienne de stricte défense de la souveraineté des États – qui à l'ONU passe par une utilisation fréquente de son droit de veto (14 dans l'affaire syrienne). Sa proximité avec Bachar el-Assad en fait le principal acteur de la guerre en Syrie et lui permet de récupérer de grandes bases extraterritoriales (Tartous, Hmeimim et, depuis 2019, Qamichli) – avec, depuis 2020, un nouveau positionnement à Port-Soudan. Retrouvant le savoir-faire diplomatique soviétique, la Russie fait un retour remarqué en Afrique : ciblant les États faillis pour pousser son avantage militaire (RCA, Libye, RDC), elle y vend des armes (49 % du marché) et porte, via ses groupes, une expertise économique sur des secteurs qu'elle maîtrise (les matières premières : coopération Sonatrach-Gazprom en Algérie) tout en cultivant des relations de proximité avec des régimes nationalistes (Égypte). Elle sait aussi maintenir des liens subtils : au Proche et Moyen-Orient, son partenariat ciblé avec l'Iran n'a jamais engendré une

La Russie : la réaffirmation d'une grande puissance



Mourmansk : une ville-port stratégique pour la puissance russe



I. Un pôle portuaire et militaire majeur dans le Grand Nord russe

- Terminaux portuaires (exportation de charbon)
- Base navale : le siège de la Flotte du Nord
- Sites militaires adjacents
- Chantiers navals militaires : un élément central du complexe militaro-industriel
- Aéroport militaire
- Aéroport civil

II. Une ville-port, entre fermeture et risques environnementaux

- Une trame urbaine fragmentée
- « Ville fermée » par ses enclaves militaires
- Risque nucléaire (déchets nucléaires, navires en cours ou en attente de démantèlement)

III. Un point d'ancrage pour la Route du Nord

- Un point de passage obligé de la Route maritime du Nord
- Siège de l'Atomflot : flotte de brise-glaces à propulsion nucléaire
- Axe majeur Saint-Pétersbourg/Finlande
- Liaisons ferroviaires de desserte du port

Conception : S. Dubois.

alliance d'autant que Moscou sait être proche de Riyad (coopération pétrolière oblige), circonscrit les ambitions néo-ottomanes de la Turquie d'Erdogan (Syrie, Caucase) et n'a jamais rompu ses liens avec Israël.

Mais dans sa vision d'un *Russkiy Mir* (Monde russe), Moscou s'isole face à des rivaux majeurs qui voient en elle une puissance « néo-impériale » (Michel Foucher). Avec les États-Unis, les relations restent à couteaux tirés, entre invectives, accusation d'ingérence russe, opposition systémique absolue entre deux modèles de puissance politico-économique diamétralement opposés. Avec l'UE, les relations sont désormais exécrables, d'autant que Moscou voit dans l'Europe occidentale une aire civilisationnelle décadente et inféodée à Washington : l'adoption de sanctions économiques à la fois par les États-Unis et l'UE suite à l'annexion de la Crimée a considérablement distendu les liens avec la Russie.

A priori bien meilleures, les relations avec Pékin sont protéiformes : partenariat géoéconomique et notamment gazier, ratification d'un traité d'amitié et de coopération depuis 2002 (avec relance en 2022), association des réseaux russes à la *Belt and Road Initiative*, vision commune d'une diplomatie westphalienne, intégration macro-régionale autour de l'Organisation de coopération de Shanghai, même lutte contre l'islamisme et le séparatisme. Cependant, ces relations sont aussi ambiguës. La dissymétrie entre les deux pays ne cesse de s'amplifier et Moscou sait que les voies chinoises de la puissance passent par son territoire et ses sphères d'influence : le télescopage entre Chinafrique et Russafrique en est une preuve.

Bibliographie

- J. de Gliniasty, *Géopolitique de la Russie*, Eyrolles, 2020.
- P. Marchand, *Atlas géopolitique de la Russie*, Autrement, 2020.

Voir aussi Arctique — Asie — Culture — Cyberespace — Énergie — État autoproclamé ou quasi État — Europe — Géopolitique — Médias — OTAN — Puissance — Régime autoritaire

Sahel

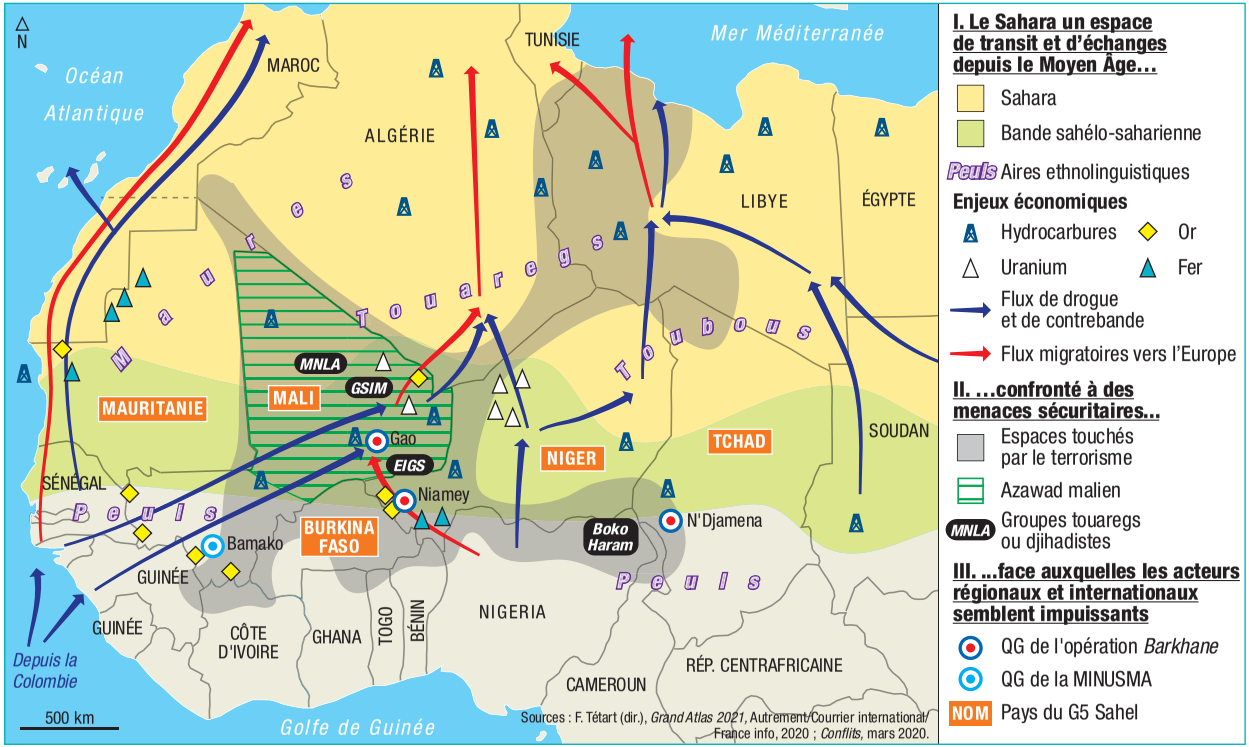
Le mot « Sahel » signifie en arabe « rivage du désert » et fait référence à une zone de transition caractérisée par un climat aride ou semi-aride entre le Sahara et la savane, une zone s'étendant sur 5 500 km de longueur sur 2 500 km de large. Les États « sahéliens » qui se partagent ce vaste territoire – Mauritanie, Mali, Niger, Tchad Burkina Faso – sont des États en crise

politique et économique, fragilisés par une insécurité permanente depuis le début des années 2010.

Les frontières interétatiques sont mal définies, ne jouent pas leur rôle d'enveloppe protectrice et deviennent des zones de non-droit, où contrebandiers, milices, groupes d'autodéfense communautaires, djihadistes, pratiquent intimidation, destructions de villages, enlèvements et assassinats. Alors que les États sahéliens disposent de ressources minérales (or, fer, uranium) comme pétrolières et que le Sahel a toujours été une zone de passage des caravanes et d'échanges, l'instabilité économique s'ajoute aujourd'hui aux défis sécuritaires : corruption massive, pauvreté, pression démographique (20 millions d'habitants en 2020 pour le Niger, 45 millions en 2030), caractère criminel de certains flux (trafics de drogues, d'armes, d'or).

En raison de la menace permanente du terrorisme, le Sahel est une région déstabilisée, conflictuelle, impliquant l'intervention de puissances extérieures. Les attaques terroristes sont liées aux groupes djihadistes Ansar Dine, Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), ou au Mouvement pour l'unicité du jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), mais également à des rébellions locales indépendantistes, comme les rebelles Touaregs de l'Azawad ou encore à des groupes armés, mus par des logiques communautaires mais parfois proches des États. À partir de 2011, sous l'effet de la crise libyenne, le Sahel entre dans une période ininterrompue de crises et de conflits. Le pouvoir malien est renversé en mars 2012, après un coup d'État, et en avril le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) proclame l'indépendance de cette région du nord du pays. Le Conseil de sécurité de l'ONU met en place une force internationale, chargée de rétablir la souveraineté du Mali sur le nord de son territoire (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali ou MINUSMA). En janvier 2013, des groupes islamistes menacent la capitale Bamako. Les autorités nationales et régionales demandent l'aide des forces françaises et du Tchad, qui déclenchent en janvier 2013 l'opération *Serval*. Le nord du pays est reconquis et l'avancée des islamistes stoppée. En 2014, afin de lutter contre la menace terroriste au Sahel, la France met en œuvre une force africaine composée des cinq pays principaux du Sahel, réunis sous l'appellation G5 Sahel, une structure de partenariat et de coopération pour les questions de sécurité et de développement. Elle lance également l'opération *Barkhane* qui remplace *Serval*. En juin 2015, un accord pour la paix, dit accord d'Alger, est signé entre le gouvernement malien et les groupes séparatistes, mais les affrontements continuent localement. L'insurrection rebelle, djihadiste et populaire, se déplace vers le sud, notamment le Liptako-Gourma, dite

Les enjeux sécuritaires au Sahel



Sources : F. Tétart (dir.), *Grand Atlas 2021*, Autrement/Courrier international/France info, 2020 ; *Conflits*, mars 2020.

zone des « trois frontières » entre le Niger, le Mali et le Burkina-Faso. Elle se nourrit des conflits intercommunautaires et intracommunautaires (entre agriculteurs et éleveurs), dans un contexte de forte tension foncière et de raréfaction de la ressource en eau. À partir de 2017, le Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans (GSIM), né du rassemblement de diverses factions djihadistes comme Ansar Dine ou AQMI, multiplie les attaques contre les forces armées étatiques, celles de *Barkhane*, du G5 Sahel ou encore contre la MINUSMA. Le fléau terroriste est aussi le fait de l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS), branche sahélienne de Daech, qui est responsable en 2019 des assauts les plus spectaculaires, perpétrés contre les forces armées, mais surtout contre les populations civiles sahéliennes et occidentales (personnels humanitaires). Le Président E. Macron définit à Pau en janvier 2020 un nouveau cadre pour la « Coalition internationale pour le Sahel », entre la France et les États du G5 Sahel, avec un commandement conjoint pour lutter contre l'EIGS. En mars 2020 la France et onze États européens alliés décident de la création d'une *task force Takuba* (qui signifie « sabre » en langue touarègue) visant à l'autonomisation des forces armées locales pour combattre l'EIGS mais aussi le GSIM. Le coup d'État d'août 2020 (quatrième coup d'État depuis l'indépendance du Mali en 1960), perpétré par la junte militaire, mais soutenu par la plate-forme d'opposition regroupant le Mouvement du 5 juin et le Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP), vient complexifier encore la situation, d'autant que les forces de *Barkhane* et du G5 Sahel n'ont pas obtenu des résultats concluants aux yeux des populations sahéliennes. Le Président français a d'ailleurs annoncé le 10 juin 2021 la fin de *Barkhane* et le retrait des troupes françaises du Mali. Comme dans d'autres conflits asymétriques, les méthodes et les moyens engagés par la France et la communauté internationale paraissent inadaptés. L'objectif principal des acteurs internationaux d'accompagner la transition politique au Mali et de rétablir l'autorité de l'État semble d'autant plus illusoire que la crise sahélienne, qui touche désormais avant tout les populations civiles, va bien au-delà du fléau terroriste et révèle une crise de gouvernance des États de la région « plus vus comme des prédateurs que comme des protecteurs » (N. Bagayoko) par les populations.

Bibliographie

- N. Bagayoko, « Sahel : contours et enjeux d'une crise multidimensionnelle », *Diplomatie* n°107, janvier-février 2021.
- « Géopolitique du Sahel et du Sahara », *Hérodote* n°172, 1er trimestre 2019.

Voir aussi Afrique — Conflit — État fragile ou failli — Frontière — Guerre/Paix — Islamisme — Sécurité

Sanction

La sanction est une réponse à une atteinte portée aux règles du droit international. Elle peut être prise par des organisations internationales (Conseil de sécurité de l'ONU, conseil de l'UE), à la suite du non-respect des accords pris dans le cadre des traités internationaux. La sanction peut être coercitive, diplomatique, économique (embargo), financière (gel d'avoirs). Si un État prend une sanction extraterritoriale, il y a atteinte au principe de souveraineté nationale, ce qui est proscrit par le droit international public. Par exemple, les sanctions économiques prononcées par les États-Unis contre l'Iran sont ainsi en contradiction avec le principe de liberté du commerce international.

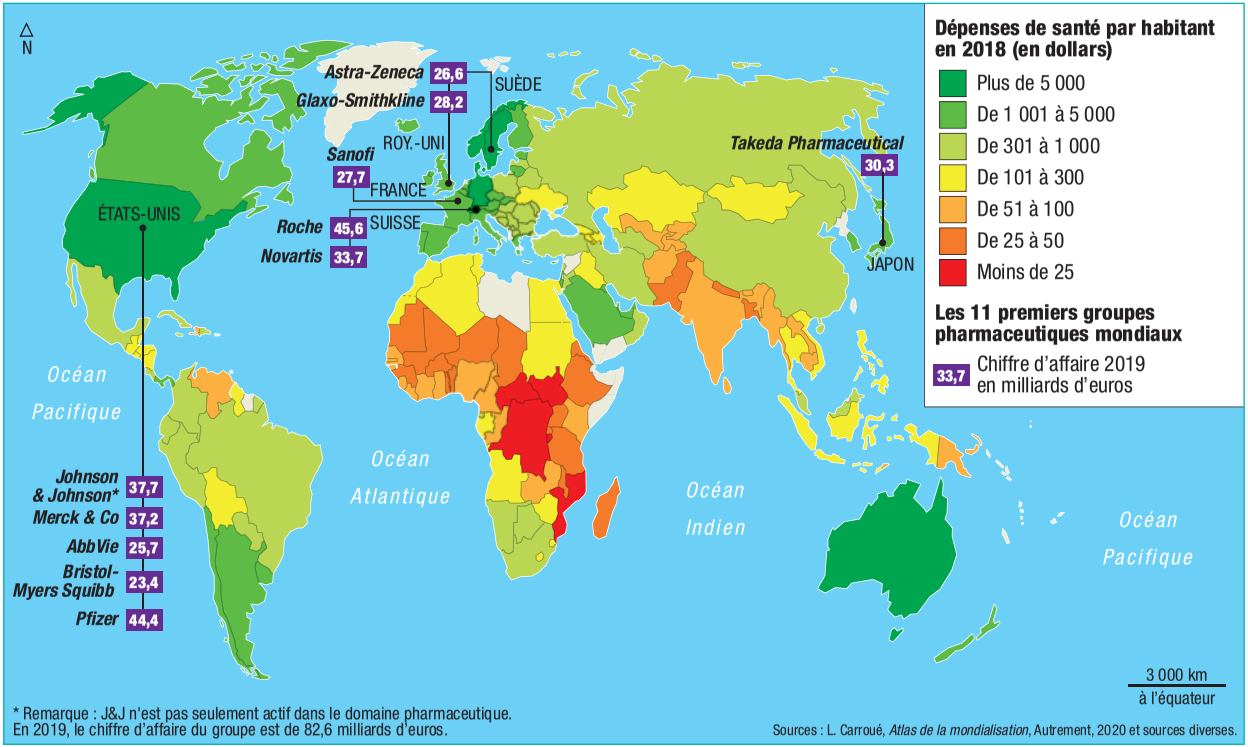
Santé

La santé est définie comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en absence de maladie ou d'infirmité » (OMS, 1948). Le monde a connu, au cours des derniers siècles, une transition épidémiologique, soit le passage d'un état où les principales maladies étaient infectieuses et parasitaires et causées par la malnutrition, à une situation où dominent les pathologies chroniques et dégénératives (cancer, diabète, hypertension). L'état sanitaire de la population mondiale en 2021 est meilleur qu'il n'a jamais été : les progrès de l'hygiène, de la sécurité alimentaire, l'éducation généralisée, les vaccins, les antibiotiques permettent à la majorité de la population mondiale de vivre mieux et plus longtemps. Toutefois, la géographie de la santé dans le monde reflète les inégalités économiques et sociales quelle que soit l'échelle d'analyse. Certes le droit à la santé est reconnu par des textes internationaux comme un droit universel, car il répond à un besoin fondamental de l'homme. La santé constitue le troisième ODD parmi les 17 fixés par l'ONU. Toutefois, seuls 3 milliards d'hommes vivent en bonne santé dans le monde. Qu'il s'agisse du taux de mortalité infantile et de l'espérance de vie à la naissance, de l'espérance de vie en bonne santé, de l'exposition

aux maladies infectieuses et aux grandes pandémies (paludisme, tuberculose, sida), les populations des pays pauvres cumulent des handicaps du fait de la faiblesse des dépenses de santé (2 % du PIB au Bangladesh contre 18 % aux États-Unis), de l'insuffisance des équipements et des personnels qualifiés (un médecin pour 10 000 habitants au Rwanda alors que le seuil minimum recommandé par l'OMS est de 23 médecins, infirmières et sages-femmes pour 10 000 habitants). Les inégalités dans l'accès à une alimentation saine et équilibrée, à l'hygiène, à l'eau potable, à l'éducation, au logement, à l'emploi, aux médicaments, à une couverture médicale expliquent les inégalités sanitaires persistantes. Ces dernières sont cependant parfois plus importantes au sein d'un même pays, qu'entre pays. C'est le cas tout particulièrement des pays émergents, mais les pays du Nord sont également concernés. En mai 2020, à Chicago, les Africains-Américains représentaient 70 % des décès liés à la Covid-19 alors qu'ils ne représentent que 30 % de la population de la ville. Enfin, les situations de conflits bouleversent le modèle de la transition épidémiologique : dans la Corne de l'Afrique ou en Syrie, la malnutrition est en résurgence, les enfants sont particulièrement vulnérables aux maladies infectieuses et parasitaires et la situation sanitaire des pays est en recul.

La santé est un enjeu mondial : la mondialisation a accéléré la propagation des maladies mais a permis également une globalisation des connaissances scientifiques et des politiques de prévention. 10 % du PIB mondial sont consacrés à la santé, devenue un secteur stratégique. Des premières conventions sanitaires – de la fin du XIX^{e} siècle et dans le sillage de la SDN à l'initiative de la France et de la Grande Bretagne – à la création de l'OMS en 1948 à Genève, ce sont les épidémies (grippe espagnole en 1918-1920) et les guerres qui ont convaincu les grandes puissances de la nécessité de mettre en place des institutions et des politiques internationales de santé publique. Forte de 196 États, l'OMS a pour mission de diriger et de coordonner les politiques de santé au niveau mondial mais son action est très critiquée. Elle subit conjointement la pression de *lobbies* économiques (les grandes FTN de l'industrie pharmaceutique comme Novartis, Roche, Johnson & Johnson, Pfizer, Sanofi), des fondations (comme la Fondation Bill et Melinda Gates) mais aussi des États les plus puissants. Il s'agit en particulier des États-Unis qui ont retiré leur contribution en 1985 et en 2020, en pleine crise sanitaire, avant de revoir leur décision avec le Président Biden ou de la Chine, qui refuse d'intégrer Taïwan à l'organisation. Sur le terrain, les ONG (Médecins du monde, Médecins sans frontières) sont des régulateurs impliqués auprès des populations les plus démunies (combat contre le virus Ebola en Afrique de l'Ouest).

Santé : de profondes inégalités



* Remarque : J&J n'est pas seulement actif dans le domaine pharmaceutique. En 2019, le chiffre d'affaire du groupe est de 82,6 milliards d'euros.

Sources : L. Carroué, *Atlas de la mondialisation*, Autrement, 2020 et sources diverses.

La santé participe du *soft power,* comme le montre la rivalité entre les États-Unis et la Chine dans la crise sanitaire de 2020. La Chine entend démontrer la supériorité de son modèle sanitaire en maîtrisant la crise sur son territoire et en faisant du vaccin un outil diplomatique. En rejoignant l'initiative Covax, lancée par l'OMS, pour permettre aux populations vivant dans des régions pauvres d'avoir accès à la vaccination, la Chine accentue sa diplomatie sanitaire. En Afrique, elle finance la construction du Siège de contrôle et de prévention des maladies à Addis-Abeba, où est installée l'Union africaine. De leur côté, les États-Unis essaient de limiter l'influence de la Chine dans l'Indo-Pacifique : en mars 2021, ils ont défini avec le Japon, l'Inde et l'Australie une stratégie pour fournir 1 milliard de doses du vaccin Johnson & Johnson aux pays d'Asie du Sud-Est : les États-Unis et le Japon financeront la production du vaccin en Inde et l'Australie se chargera de la distribution.

La pandémie a révélé la nécessité de réfléchir aux déterminants de la santé et posé la question des politiques d'aménagement à mener, pour protéger les populations et leur permettre de mieux vivre ensemble : meilleure gestion de l'environnement pour éviter la propagation des zoonoses, limitations des nuisances ayant un impact sur la santé publique, notamment en milieu urbain, remise en question des logiques de polarisation extrême.

Bibliographie

- F. Fournet, G. Salem, *Atlas de la santé*, Autrement, 2020.
- M. Lussault, *Chroniques de géo'virale*, Éditions 205, 2020.

Voir aussi Action humanitaire — Alimentation — Développement, développement durable — Gouvernance mondiale — ONG — Puissance

Science politique

La science politique est une discipline des sciences sociales dont l'un des premiers jalons en France est la création de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de la Fondation nationale des sciences politiques en 1945. « Discipline-carrefour », elle recouvre la philosophie politique, la sociologie politique, l'histoire politique, l'analyse de l'action publique, les relations internationales et elle entretient d'étroites relations avec le droit constitutionnel. Science de tous les phénomènes politiques, elle se caractérise par la diversité de ses méthodes et se définit par ses objets : l'État (l'autorité politique) et le pouvoir.

SDN

L'idée d'une société des nations est apparue au début du XVIII^e^ siècle, chez Leibniz et l'abbé de Saint Pierre. En 1790 elle est développée par Kant, qui l'accompagne d'un projet de « paix perpétuelle ». En 1849, Victor Hugo appelle à des « États-Unis d'Europe » ; il entrevoit le principe d'une Cour internationale d'arbitrage, décidée en 1899 à La Haye.

Les « quatorze points » de Wilson pour pacifier l'Europe n'apparaissent donc pas *ex nihilo* : faire droit aux nations, favoriser le libre-échange, désarmer sont des aspirations des deux siècles précédents. Le Président des États-Unis, ancien professeur de sciences politiques à Princeton, veut aussi remplacer les négociations secrètes par une diplomatie ouverte et les blocs d'alliances par un dialogue global.

Décidée lors du traité de Versailles, la SDN entre en fonction en 1920 et fixe son siège à Genève. Les États, petits ou grands, ont les mêmes droits et obligations. L'organisation cherche à éliminer les racines de la guerre. Les questions laissées en suspens par les traités – Sarre ou ex-provinces de l'Empire ottoman – sont prises en charge, tout comme celles des minorités et réfugiés, la question du travail ou la coopération intellectuelle. Le problème du désarmement est abordé.

Mais la règle de l'unanimité limite le pouvoir de décision. Les sanctions prises contre un État belliciste ne peuvent être que commerciales et financières, et non militaires. Privée de l'arbitrage des États-Unis, dont le Congrès a refusé l'adhésion, la SDN est une organisation européenne – 27 États sur 47 en 1920 – qui, contrairement à son postulat d'égalité, est commandée par les vainqueurs (Grande-Bretagne, France, Italie et Japon), alors que l'Allemagne et la Russie en sont au départ exclues. L'organisation est dans les années 1920, une tribune de l'idée européenne – « l'esprit de Genève » –, mais face à la crise des années 1930, à la montée des fascismes et au retour de l'autre culture politique, celle du nationalisme et du primat de l'État, elle est réduite à partir de l'invasion de la Mandchourie par le Japon en 1931 à un rôle de figuration.

Souvent moquée, comme par Albert Cohen dans *Belle du Seigneur*, la SDN a cependant, comme le dit l'historien Jean-Baptiste Duroselle, « collectivisé la négociation ». Elle a servi de matrice à l'ONU, qui s'est inspirée du triptyque central Assemblée-Conseil-Secrétariat, mais a voulu être plus réaliste, en donnant un droit de veto aux cinq puissances du Conseil de sécurité et en la dotant d'une force militaire, les Casques bleus.

Voir aussi Diplomatie — Europe — Gouvernance mondiale — Guerre/Paix — Organisation internationale — Relations internationales — Sanction — Sécurité — Totalitarisme

Sécurité

Il s'agit d'un système élaboré pour protéger les individus ou les sociétés des menaces auxquelles ils sont confrontés (crises, conflits violents, agressions, risques). À l'échelle internationale, la sécurité peut résulter soit :

– d'un équilibre instable et précaire entre les sécurités nationales, c'est-à-dire l'ensemble des moyens mis en œuvre par les différentes puissances pour se protéger (actions militaires, défense des frontières, etc.) ;

– de la mise en place, par l'ensemble des acteurs, d'un système qui s'impose à tous les États qui sont parties prenantes (sécurité collective).

Développé au cours des années 1990 par le PNUD, le concept de sécurité humaine s'appuie sur une vision élargie de la sécurité, au-delà de la sécurité des États et des menaces militaires. Il s'agit de « la protection contre les menaces chroniques, telles que la famine, la maladie et la répression ainsi que la protection contre tout événement brutal susceptible de perturber la vie quotidienne ». La notion est cependant critiquée à la fois pour son manque d'opérationnalité et pour son instrumentalisation par l'Occident comme justification des interventions en Serbie, en Irak et en Libye. Des acteurs comme la Russie ou la Chine prônent davantage un retour à la notion de sécurité nationale. Dans le cas de la crise syrienne par exemple, Vladimir Poutine considère que les crimes commis par le régime de Bachar el-Assad, à l'encontre de sa propre population, sont moins graves que la déstabilisation possible du Proche-Orient en cas de victoire de groupes radicaux.

Sécurité économique

La sécurité économique est l'un des quatre domaines de l'intelligence économique avec la guerre, la diplomatie et la compétitivité économique. Sa doctrine repose sur la défense des intérêts nationaux et suppose la définition de secteurs stratégiques pour l'avenir à sécuriser et d'objectifs à atteindre. Elle est un des piliers de la sécurité nationale avec la défense

et la sécurité intérieure. Elle relève bien d'une politique de puissance, d'influence, pour continuer à être un acteur du vaste échiquier géoéconomique et géopolitique mondial, l'un n'allant pas sans l'autre.

Ségrégation

Au sens strict, la ségrégation est une politique de mise à l'écart d'une minorité, isolée dans un ou des quartiers d'une ville (ségrégation spatiale) et qui subissent en outre des discriminations (ségrégation sociale), à l'image de l'apartheid en Afrique du Sud jusqu'en 1990. Dans un sens plus large, la ségrégation (socio-spatiale) désigne à la fois l'état de séparation de groupes sociaux dans l'espace et le processus de mise à l'écart de ces groupes, qu'il soit subi ou choisi (volonté d'entre-soi au sein de *gated communities* par exemple) ainsi que les perceptions associées à ce processus. La ségrégation peut entraîner une fragmentation.

Séparatisme

La notion de séparatisme est réapparue avec acuité quand le Président E. Macron a déclaré en septembre 2020 que « la République indivisible » ne pouvait admettre « aucune aventure séparatiste ». À l'origine, le terme a fait partie du vocabulaire religieux pour désigner les sectes dissidentes à l'Église anglicane (*separatists*, XVII^e^ siècle), il s'est appliqué aussi à la Séparation des Églises et de l'État (1905) et actuellement vise l'islamisme radical. Le terme est passé en politique : les Girondins et les Vendéens (1793) sont taxés de séparatistes. Le général de Gaulle disqualifie, par ce terme, les luttes anticoloniales et dénonce (1947) le séparatisme communiste mettant en péril l'unité nationale, à une époque où le rideau de fer sépare l'Europe.

Le terme désigne le plus souvent un mouvement de type sécessionniste (États-Unis, 1861-1865) qui porte atteinte à l'intégrité et à l'unité du territoire national ; il a été associé au refus du système colonial et au désir de liberté en vue d'une reconnaissance identitaire pour s'émanciper. Presque tous les États, y compris les vieux États-nations, connaissent des forces centrifuges. Le plus souvent, il s'agit de se séparer d'une nation pour en constituer une nouvelle, comme les indépendantistes écossais, catalans

ou tchétchènes. Parfois, les séparatistes revendiquent le rattachement à un autre État, comme les Ukrainiens pro-russes du Donetsk. Il peut s'agir aussi de se regrouper dans un nouvel État : les Kurdes dispersés aspirent à créer un Kurdistan, tout comme les indépendantistes basques répartis entre la France et l'Espagne. Au Canada, le séparatisme québécois, consubstantiel à la création de la fédération, a émergé de nouveau dans les années 1960, associé à divers partis souverainistes. Le séparatisme peut être identifié à un nationalisme régional identitaire, comme en Bretagne ou en Corse où le séparatisme se veut autonomiste. Il existe aussi un séparatisme des « riches » qui refusent de contribuer au développement de régions moins favorisées : les Catalans ne veulent pas payer pour l'Andalousie, la Ligue du Nord pour le Mezzogiorno et les Flamands pour les Wallons. Les moyens d'action varient : ils peuvent s'incarner dans des partis qui usent légalement des institutions, réclamant un référendum (Écosse, Nouvelle-Calédonie) ; *a contrario*, certains groupes pratiquent la violence et la lutte armée (PKK kurde, ETA basque), voire le djihad pour les séparatistes tchétchènes. Souvent minoritaires, les séparatistes obtiennent rarement satisfaction car ils sont réprimés, parfois violemment, par les États (Tibet). Les indépendantistes de l'UE continuent d'être pro-européens (catalans, écossais), respectant la devise « unis dans la diversité ».

Voir aussi État-nation — Europe — Frontière — Identité — Irrédentisme — Kurdistan — Nationalisme

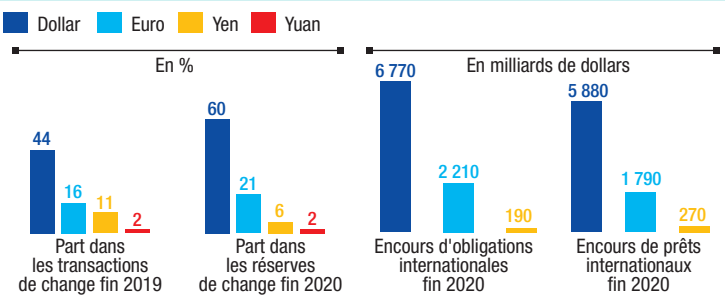
SMI

Un système monétaire international (SMI) est un ensemble de mécanismes qui régissent les échanges monétaires entre pays. Il répond à différentes fonctions : faciliter le développement des échanges internationaux, favoriser la coopération ou du moins limiter les confrontations monétaires, fournir des liquidités internationales, notamment aux pays qui connaissent des difficultés de paiements extérieurs. Les règles d'un SMI concernent les flux de capitaux, le régime de change (fixe, flexible ou intermédiaire), l'étalon de référence et les modalités de soutien et de surveillance. Le système de l'étalon-or, qui a prévalu de 1871 à 1914, reposait sur la libre circulation des capitaux et la fixité de la valeur des monnaies définies par un poids d'or. Sa solidité tenait à l'hégémonie du Royaume-Uni et au rôle régulateur assumé par la Banque d'Angleterre. Le système fondé

lors des accords de Bretton Woods en 1944 était également un système de changes fixes, mais gardait possible un contrôle des capitaux pour préserver l'autonomie monétaire. Il instituait une organisation supranationale, le FMI, chargée du soutien et de la surveillance. En pratique, le dollar, seule monnaie encore convertible en or, jouait le rôle d'ancre du système. C'est d'ailleurs l'émission excessive de dollars qui, en minant la confiance dans la convertibilité, a fait s'effondrer le système en 1971.

Le système contemporain, dont les règles ont été fixées lors des accords de la Jamaïque en 1976, est un système hybride : les pays ont le choix de leur régime de change ; ils doivent en théorie limiter la volatilité de leur monnaie et s'interdire toute manipulation, mais les pouvoirs de contrainte du FMI sont limités. Les pays développés ont majoritairement fait le choix du flottement qui offre une certaine autonomie monétaire dans un contexte de libre circulation des capitaux. Les pays en développement, soucieux de stabilité et de compétitivité, ont plutôt opté pour un contrôle de leur taux de change. Le dollar, seule véritable monnaie internationale, demeure la clé de voûte du système, ce qui confère aux États-Unis une position privilégiée. L'affaiblissement de la domination américaine ouvre toutefois la porte à une évolution, à moyen terme, vers un système multipolaire.

La domination du dollar comme monnaie internationale



Source : FMI, BRI, *Quarterly Journal of Finance*.

Bibliographie

- M. Aglietta, V. Couderc, *Le Dollar et le système monétaire international*, La Découverte, 2014.

Voir aussi Échanges internationaux — États-Unis — Finance — Gouvernance mondiale — Monnaie et politique monétaire

Souveraineté nationale

La formulation moderne de la souveraineté remonte à Jean Bodin (1576) qui la définit comme le pouvoir absolu d'exercer une autorité suprême de décision sur un territoire et ses peuples. Elle est imputée à l'État, représenté par son souverain. Le système westphalien (1648) consacre la pleine souveraineté de l'État. La notion de souveraineté a été au cœur des réflexions du libéral Locke et de Rousseau et a présidé aux quatre révolutions fondatrices des Temps modernes – la néerlandaise, l'anglaise, l'américaine et la française – se réclamant toutes de l'universel. En 1789, l'Assemblée nationale proclame le transfert de la souveraineté absolue du roi à la Nation, nouvelle entité politique. Les débats cherchant à la définir ont alors convergé dans la formulation énoncée par le rousseauiste Sieyès dans *Qu'est-ce que le Tiers État ?* l'assimilant à la souveraineté du peuple. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est claire : « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation » (art. 3). Le peuple est souverain parce qu'il agit en souverain.

En droit, une Constitution définit l'exercice de la souveraineté nationale, qui s'applique par un régime désignant des mandataires représentant la nation tout entière, contrôlés par des contre-pouvoirs dans le cadre d'une séparation des pouvoirs. Les États-Unis ont fondé leurs institutions sur ce principe dès 1787. Des écrits de Locke et de Rousseau sont sortis deux traditions politiques. Alors que Locke inspira les formes anglo-saxonnes de démocratie représentative, la tradition rousseauiste porta un discours de démocratie participative directe. Ainsi en France, depuis 1789, la mise en œuvre de la souveraineté nationale à travers ses différents régimes (excepté le régime de Vichy), a alterné système représentatif et procédures de démocratie plébiscitaire.

Aux XIX^e^ et XX^e^ siècles, avec la multiplication des États-nations, la souveraineté nationale caractérise l'indépendance de l'État par rapport aux autres États et aux instances internationales, hormis les autorités que l'État a librement consenti dans le cadre d'un fédéralisme ou d'organisations internationales. La notion s'est complexifiée en faisant apparaître des niveaux de souveraineté nationale appliquée à différents secteurs : économique, militaire, culturel, etc. Les souverainistes dénoncent tout transfert de souveraineté comme menaçant l'identité nationale.

Voir aussi État — État-nation — Identité — Système westphalien

Sport

Le sport désigne à la fois l'activité physique permettant d'améliorer sa condition physique et l'ensemble des jeux individuels ou collectifs pratiqués selon certaines règles précises. On peut identifier trois grands foyers des sports modernes, inventeurs et diffuseurs de pratiques sportives. Le Royaume-Uni puis l'Europe occidentale sont le foyer à partir duquel se diffusent le football (créé en 1863 et régi par la puissante FIFA depuis 1904), le rugby, le handball, l'athlétisme, etc. Aux États-Unis sont conçus et codifiés le base-ball (1845), le football américain (règles arrêtées en 1913), le basket-ball (1891) et le volley-ball (1895). Le basket-ball s'est rapidement répandu dans le monde car il nécessite peu d'espace et est porté par le mouvement international YMCA (*Youg Men's Christian Association*). L'Asie est le foyer des arts martiaux. Le judo moderne, codifié en 1882 à Tokyo par Jigoro Kano se diffuse (en France par exemple) grâce à l'action de ses disciples qui parcourent le monde, créent des écoles et forment des adeptes. On peut ajouter des foyers secondaires pour d'autres sports (surf, polo, cricket, etc.).

J.-P. Augustin parle alors d'une « sportivation » de la planète pour désigner une diffusion mondiale du sport, notamment après 1960. Avec la mondialisation, les pratiques sportives s'inscrivent dans une logique de marché. De nouveaux acteurs apparaissent : médias, équipementiers (Nike, Adidas, etc.), partenaires publicitaires pour les clubs et les grands événements (Coca-Cola, Samsung, Visa, etc.). Les pratiques sportives deviennent une source de profit et les compétitions mondiales un moyen d'étendre les marchés, non sans critiques sur les dérives que cela engendre. Le monde entier devient ensuite un espace sportif en lien avec le tourisme à travers la randonnée, les traversées du désert, les sports de rue. Le sport entre aussi dans les espaces privés en lien avec le culte du corps (chez soi, dans l'entreprise, dans des centres de remise en forme). Le marché mondial des articles de sport, en très forte croissance, représente environ 500 milliards de dollars en 2019. L'olympisme moderne, sous l'égide du puissant CIO (Comité international olympique), a accéléré ce processus d'internationalisation. Sous l'impulsion du baron Pierre de Coubertin (1863-1937), les premiers Jeux olympiques (JO) modernes ont lieu à Athènes en 1896 et rassemblent 13 pays (200 à Rio en 2016). La mondialisation du sport est aussi accélérée par la libéralisation des échanges. Pour le football, sport le plus universel, l'arrêt Bosman (1995) puis les accords de Cotonou (2003), facilitant le recrutement des joueurs étrangers, entraînent une intensification

de la circulation des joueurs et donc des capitaux liés à leurs transferts. En 2017, les équipes des cinq principaux championnats européens ont dépensé pour ces transferts 5,9 milliards d'euros, dont 220 millions d'euros pour celui de Neymar vers le PSG détenu par le fonds d'investissement souverain du Qatar.

Cette mondialisation du sport va de pair avec une affirmation des identités nationales. Les compétitions mondiales sont le terrain d'affrontements régulés et codifiés entre les États tandis que les équipes nationales de football sont des incarnations de l'État-nation. Ainsi, les Jeux de 1936 à Berlin sont un véritable outil de la propagande nazie. Avec la guerre froide et l'équilibre de la terreur, la lutte Est-Ouest passe en partie par les compétitions sportives (course aux médailles), l'URSS et ses alliés tentant de s'imposer symboliquement face aux États capitalistes, quitte à doper leurs athlètes. La pratique du boycott, comme lors des Jeux de Montréal par la plupart des pays d'Afrique, de Moscou par les pays occidentaux (sauf la France) et de Los Angeles par l'URSS et ses alliés devient un outil géopolitique. La compétition entre les États est aussi celle des métropoles pour accueillir les événements sportifs mondiaux, donnant à la ville et au pays hôte une visibilité inégalée grâce à leur retransmission (5 milliards de personnes ont suivi les Jeux de Rio sur les réseaux sociaux) autant qu'une occasion de grandes opérations d'aménagement. Ceux-ci s'inscrivent dans un urbanisme néolibéral et financiarisé, source de profits, mais aussi de coûts pour les collectivités et donc de contestations (comme lors de la Coupe du monde de football, puis des JO au Brésil) d'autant plus quand ces aménagements se traduisent par des expulsions (Pékin, Londres, Rio), une gentrification (Paris 2024) ou encore des situations d'esclavage moderne (Qatar 2022).

Bibliographie

- P. Boniface, *Géopolitique du sport*, Dunod, 2021.
- F. Archambault, S. Beaud, W. Gasparini (dir.), *Le Football des nations : Des terrains de jeu aux communautés imaginées*, Éditions de la Sorbonne, 2018.
- J.-P. Augustin, « Le sport, une géographie mondialisée », *Documentation photographique* n°8112, 2016.

Voir aussi Capitalisme — État-nation — Gentrification — Métropole, ville mondiale — Mondialisation — Puissance

Stratégie

À l'origine, le mot stratégie désigne l'art de conduire des opérations militaires à petite échelle (mondiale, continentale, régionale). Il s'oppose à la tactique, qui envisage les problèmes militaires à grande échelle (locale). Avec le temps, le sens s'est élargi et le terme désigne l'ensemble des actions coordonnées en vue d'atteindre un objectif. Les questions stratégiques renvoient à l'ensemble des domaines considérés comme prioritaires par un acteur (État, entreprise, organisation internationale) afin de maintenir son rang sur la scène internationale.

Suds

Il existe une pluralité de termes pour qualifier les territoires en fonction de leur degré de développement. Ces termes sont autant de catégories situées et datées, qui reflètent un ordre géopolitique et économique mondial, à un moment donné de l'histoire. Le terme de « tiers-monde » est un néologisme créé par le démographe Alfred Sauvy en 1952, dans un article de *L'Observateur*. Dans un contexte de guerre froide, qui divise le monde entre bloc capitaliste à l'Ouest et monde socialiste à l'Est, le démographe postule l'existence d'un troisième monde, qu'il compare au tiers état de la Révolution française. L'expression est reprise et se diffuse à l'échelle internationale pour devenir un concept politique, à la conférence de Bandoeng en 1955. Le groupe des pays dits du tiers-monde tire alors son unité politique présumée d'une communauté de destin économique. Le sous-développement qui les caractérise est attribué à la colonisation et à la domination impérialiste. Cependant, le discours tiers-mondiste s'affaiblit très vite, du fait non seulement des évolutions géopolitiques qui conduisent à la fin de la guerre froide, mais aussi des évolutions géoéconomiques qui entraînent un creusement des inégalités entre les pays du tiers-monde, dans un contexte de mondialisation croissante des échanges. Les notions de « pays en voie de développement » (PVD) puis celle de « pays en développement » (PED) se substituent alors progressivement à celle de tiers-monde. Le terme de PED est en effet jugé plus objectif et moins politique. Pour insister sur la pluralité des situations, l'ONU qualifie les pays les plus en difficultés de « pays les moins avancés » (PMA) en 1971. Si ce changement de vocabulaire met l'accent sur les progrès en matière de développement, il reste le reflet d'une vision du développement qui consiste à agir dans une direction qui ferait consensus, celle portée par l'économie

libérale. À la fin de la guerre froide, l'expression de Sud, désignant les pays situés au sud des États industriels riches (excepté l'Australie et la Nouvelle-Zélande), est également employée. La limite Nord/Sud, cartographiée par la Banque mondiale en 1980, vient se substituer à l'ancienne division Est/Ouest, tout en introduisant une dimension géographique et climatique (une grande partie du Sud étant caractérisée par la tropicalité). Les pays du Sud désignent des espaces marqués par la pauvreté et le faible degré d'insertion dans la mondialisation et non plus l'exploitation, comme le signifiait la terminologie tiers-monde. Le terme de Sud n'est cependant pas plus neutre que les autres termes. Il véhicule souvent des stéréotypes y compris dans les régions du Sud au sein des pays du Nord (Mezzogiorno). D'autant que les catégorisations sont rapidement bouleversées par le phénomène de mondialisation. La mise en place de territoires en réseaux, la multiplication des circulations Suds-Suds, ainsi que le phénomène d'émergence rend obsolète la limite Nord/Sud. Pour la Banque mondiale, la Chine pourrait atteindre en 2022 ou en 2023 le seuil statistique utilisé pour définir les pays développés (ceux dont le PIB par habitant s'élevait, en 2019, à au moins 12 536 dollars).

S'il existe des discontinuités matérialisées entre le Nord et le Sud, telles que le mur qui sépare en partie les États-Unis et le Mexique ou la clôture entre les enclaves de Ceuta et Melilla et le Maroc, de telles limites existent au sein du Sud. La diversité des situations au sein des Suds conduit finalement les chercheurs à utiliser la notion de Sud au pluriel. Toutefois, il existe également des espaces de pauvreté et de domination à toutes les échelles. En particulier, on trouve désormais des Suds dans les Nords et des Nords dans les Suds. Les grandes villes du Nord accueillent aujourd'hui une très grande pauvreté qui s'incarne dans la figure des migrants ou des sans-domicile-fixe tandis que les villes du Sud accueillent des populations très riches fortement connectées aux réseaux mondiaux. Au-delà de l'affirmation de la diversité, c'est donc bien la question de la singularité d'un Sud qui est posée. Pour d'autres au contraire, il y a une différence d'intensité, mais aussi de nature, entre les processus et les situations qui distinguent le Sud du Nord. Ainsi la grande pauvreté au Nord n'a pas les mêmes causes et n'engendre pas les mêmes réponses que celle observée dans les Suds.

Bibliographie

– B. Badie, *Quand le Sud réinvente le monde*, La Découverte, 2018.

Voir aussi Colonisation/Décolonisation — Développement, développement durable — Émergence — Guerre froide — Limite Nord/Sud — Pauvreté

Syndicalisme

Le terme syndicalisme désigne toute association ayant pour but de défendre les intérêts communs de ses membres, et en particulier les organisations syndicales. La naissance du syndicalisme s'inscrit dans l'héritage de l'organisation par métiers au Moyen Âge (corporations) et de la révolution industrielle. Cette dernière, bien qu'avec des trajectoires nationales différentes, a posé en de nouveaux termes la relation entre le travail et le capital, faisant de la lutte contre le paupérisme un élément central. L'histoire du syndicalisme ouvrier est ainsi jalonnée de révoltes ouvrières et grèves, à l'instar de la révolte des canuts de 1831, de la révolution de 1848 ou de la Commune. La spécificité de la France est liée au contexte de la Révolution française qui interdit les corporations et les coalitions en 1791. La grève n'est autorisée qu'à partir de 1864 et les syndicats avec la loi Waldeck-Rousseau de 1884. Issue de l'influence anarchiste et du réseau des bourses du travail, la Confédération générale du travail (CGT) naît en 1895 sur une base professionnelle et territoriale, et la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) en 1919. L'engagement des syndicats dans la Résistance et l'orientation sociale du programme du Conseil national de la Résistance entérinent le rôle des syndicats et ouvrent la voie à une institutionnalisation accrue. Ils sont associés à des pans entiers de la protection sociale et de la politique de l'emploi. Les accords de Grenelle de 1968 consacrent entre autres les sections d'entreprise et les négociations avec le patronat. La particularité de la France est que les conventions collectives s'appliquent à tous, syndiqués ou pas, ce qui en fait un système très protecteur mais rend moins nécessaire la syndicalisation. Il existe d'autres modèles : le monopole de l'embauche (*closed shop* comme aux États-Unis jusqu'en 1947) ; les conventions ne s'appliquant qu'aux seuls syndiqués comme en Allemagne jusqu'en 2015. La crise de 1974, suivie des mesures de privatisation et libéralisation des années 1980-1990 sonne cependant le glas de cette période d'expansion des droits. Les multiples réformes menées dans et autour de l'emploi se conjuguent, en France, avec le pluralisme syndical et les divisions qui amplifient l'érosion de la base militante. En effet, le syndicalisme français se singularise par la multiplication, depuis 1948, de syndicats concurrents qui se partagent des syndiqués historiquement peu nombreux. Les plus importants sont la Confédération française démocratique du travail (CFDT) et la CGT (plus de 500 000 adhérents), Force ouvrière, la CFTC, la Confédération générale des cadres ainsi que, à partir des années 1990, des organisations

autonomes (Union nationale des syndicats autonomes) ou solidaires (Solidaires unitaires démocratiques). Le syndicalisme pâtit également de la polarisation croissante du marché du travail, de la sous-traitance, de la flexibilisation et de la délocalisation. Le travail précaire, l'emploi dans de petites entreprises sans militants syndicaux rendent encore plus difficile la syndicalisation. Son faible taux (11 % en France, contre environ 70 % en Finlande, Suède et Danemark), en baisse dans les années 1980 mais relativement stable depuis les années 1990 (et supérieur au nombre d'adhérents des partis politiques), n'empêche pas les syndicats d'organiser de vastes mobilisations sociales (mobilisation contre le CPE, 2006 ; contre les retraites, 2013). De fait, le syndicalisme s'inscrit à la fois dans un versant protestataire et partenarial. Dans les années 2000, les tenants de la « nouvelle économie » liée au numérique estiment que le syndicalisme n'a plus raison d'être. C'est encore le cas aux États-Unis, où de nombreuses entreprises font appel à des consultants en évitement de syndicats. Or le développement des start-up d'où est souvent absent le droit du travail et des plateformes où le travail « indépendant » est source d'ubérisation accrue pose en de nouveaux termes la question du syndicalisme. Ce combat se joue au niveau mondial. Amazon a diffusé en 2021 une vidéo pour décourager les employés en Alabama, soutenus dans leur projet par la puissante *American Federation of Labor-Congress of Industrial Organizations*, de se syndiquer. *A contrario*, la création du syndicat *Alphabet Workers Union* chez Google date de janvier 2021. En Espagne, les livreurs des plateformes comme Deliveroo bénéficient désormais d'une présomption de salariat. Le syndicalisme est placé devant le défi de se réinventer, à l'image de syndicats argentins ayant accompagné après la crise de 2001 les reprises d'entreprises par des coopératives ; de l'Union générale tunisienne du travail en Tunisie lors des révolutions arabes ; des actions innovantes de *Fight for $15* aux États-Unis depuis 2012.

Voir aussi Capitalisme — Crise — Entreprise — Ubérisation

Système productif

En géographie économique, l'introduction récente de la notion de « système productif » a permis de dépasser l'approche sectorielle (primaire, secondaire, tertiaire), désormais largement inopérante, de l'appareil productif, fondée sur les travaux de l'économiste anglais Colin Clark (*Les Conditions du progrès économique*, 1947). Identifiée par des économistes

dans les années 1970-1980, la notion est reprise au début des années 1980 par les géographes F. Damette et J. Scheibling. Pour ces deux auteurs, le système productif est organisé en sphères emboîtées :

– La sphère de la reproduction sociale et étatique (administration publique, formation, enseignement, etc.) assure la vie quotidienne, la cohésion sociale et le bon fonctionnement du territoire.

– La sphère productive réunit la production agricole et industrielle, deux activités qui restent le noyau des systèmes productifs.

– La sphère périproductive (services aux entreprises, services financiers, services informatiques, activités logistiques, commerce de gros, etc.) participe en amont ou en aval à la production.

L. Carroué définit de son côté le système productif comme « l'ensemble des facteurs et des acteurs concourant à la production, à la circulation et à la consommation de richesses ». Pour F. Bost, le système productif « renvoie à l'organisation économique de la production, c'est-à-dire la manière dont s'articulent ensemble les mécanismes de l'économie, les activités productives et leurs principaux acteurs, mais aussi les sociétés humaines qui les génèrent (producteurs, consommateurs, utilisateurs, etc.), et les territoires qui les accueillent ».

Ces définitions montrent bien que la notion de système productif permet de penser les interrelations multiples entre économie, territoires et sociétés. Elle constitue un cadre pour appréhender l'ancrage dans l'espace des activités économiques, à différentes échelles. En effet, grâce à la révolution numérique et au progrès des transports, il existe d'innombrables manières d'organiser une entreprise. L'ouverture des frontières permet la constitution de systèmes productifs mondialisés au sein desquels les FTN sont des acteurs centraux. La modularisation permet de fragmenter la production et de la répartir aux quatre coins de la planète. La chaîne de valeur d'un produit, qui repose sur la combinaison d'activités principales et d'activité de soutien, permet de décomposer les activités de l'entreprise en séquences d'opération élémentaires, qui peuvent se localiser dans des espaces différents et identifier les sources d'avantages concurrentiels potentiels. L'échelle mondiale n'est cependant pas la seule à prendre en compte pour saisir les mutations des systèmes productifs nationaux. L'échelle macro-régionale est encore plus significative. La production automobile française s'organise par exemple à l'échelle de l'Europe élargie (avec des usines de plus en plus nombreuses dans les pays de l'Est et jusqu'à Tanger-Med au Maroc). De même le « circuit intégré asiatique » s'organise selon une division régionale du travail qui a fait ses preuves : chaque pays se spécialise

dans un des éléments de la chaîne de valeur. Le produit, une fois monté, alimente les marchés régionaux ou est exporté vers la planète entière.

La notion de système productif permet également d'envisager l'intégration des activités de production de biens et de services aux circuits économiques qui participent au partage de la valeur ajoutée et à la circulation des richesses.

À la géographie des lieux de production de richesses, s'ajoute donc une géographie de la circulation des richesses entre les acteurs et les territoires. Cette circulation repose sur une imbrication complexe de circuits financiers mais aussi de flux informels qui échappent aux cadres réglementaires. On peut d'ailleurs observer une imbrication forte entre les circuits économiques informels et formels, les premiers pouvant alimenter l'activité productive formelle, notamment dans certains pays du Sud (Amérique latine, Afrique subsaharienne, Inde, etc.).

En France, le géographe L. Davezies et l'économiste et urbaniste M. Talandier ont forgé la notion de systèmes productivo-résidentiels (SPR) pour mettre en évidence les échelles variées de déploiement des flux de revenus. Du fait de la mobilité des populations et des systèmes publics de redistribution, les lieux de production de richesses ne correspondent plus nécessairement aux lieux de consommation. Un SPR associe une ville et les territoires qui lui sont liés par les flux de l'économie résidentielle : flux de proximité (déplacements quotidiens des ménages périurbains), mais également des flux de plus longue portée liés aux mobilités touristiques ou aux migrations de retraités. La nature et les impacts de ces flux varient fortement. Certains territoires résidentiels sont fortement dépendants de la métropole à laquelle ils sont associés (périphéries parisiennes) mais pour d'autres la dépendance est moins marquée. Leurs aménités, en termes de patrimoine culturel et environnemental ou de cadre de vie, leur permettent de générer des dynamiques de développement endogènes (le bassin d'Arcachon par rapport à la métropole bordelaise par exemple). La notion de SPR permet ainsi de nuancer le poids des métropoles et des flux financiers internationaux dans l'organisation de la production.

Dans ce contexte, les politiques d'aménagement des territoires revêtent une grande importance afin de définir des systèmes productifs nationaux et locaux performants. Il ne s'agit pas simplement de raisonner en termes de compétitivité de tel ou tel secteur ou de telle ou telle entreprise, mais de concevoir l'attractivité de l'ensemble du système productif à partir des ressources des territoires. Ces politiques peuvent être le fait de stratégies d'acteurs menées de manière indépendante et sans véritable plan préconçu (territorialisation

intuitive) ou relever de stratégies volontaristes, d'un projet de territoire issu de la collaboration entre les entreprises, les collectivités locales, les chambres de commerce et d'industries, l'État, etc. Ainsi aux États-Unis, l'État réaffirme son rôle d'initiateur de politiques économiques de grande envergure, dans le contexte de relance de l'économie américaine après la pandémie de la Covid-19. Le très ambitieux plan sur les infrastructures, annoncé fin mars 2021, ne vise pas seulement à construire des routes et des ponts, mais à augmenter la productivité globale de l'économie américaine, à créer davantage d'emplois, à dégager des revenus plus importants, à satisfaire aux engagements sur le climat, mais aussi à faire face à la concurrence chinoise. On voit bien ici l'articulation des échelles du local au mondial, ainsi que les interrelations entre économie et société, puisque le financement du plan doit se faire en partie grâce à l'augmentation du taux de l'impôt sur les sociétés de 21 à 28 %. Le programme de rénovation des infrastructures doit en outre être accompagné d'investissements dans la santé, dans l'éducation pour accompagner la hausse de la productivité et dans la lutte contre la pauvreté.

En définitive, la notion de système productif permet de montrer les mutations rapides et profondes que connaissent les espaces productifs à toutes les échelles et d'analyser la diversité et la complexité des dynamiques de désindustrialisation/réindustrialisation, délocalisation/relocalisation ou de déterritorialisation (effacement du cadre étatique comme échelle d'analyse des appareils productifs)/reterritorialisation, dans un contexte de globalisation de l'économie. Les situations restent très variées en fonction des territoires mais les systèmes productifs doivent désormais s'adapter à de nouveaux impératifs comme la transition écologique et énergétique ou la transition démographique.

Bibliographie

- L. Carroué, « De l'industrie au système productif : approches épistémologiques et conceptuelles », *Bulletin de l'association de géographes français*, 92-4 / 2015.
- F. Bost, *La France : mutations des systèmes productifs*, CNED/SEDES, 2014.
- L. Davezies, et M. Talandier, *L'Émergence de systèmes productivo-résidentiels*, La Documentation française, 2014.

Voir aussi Désindustrialisation, délocalisation — Développement, développement durable — Division internationale du travail — Échanges internationaux — Économie informelle — Entreprise — Finance — Modèle productif — Mondialisation — Réindustrialisation, relocalisation — Réseaux — Territoire productif

Système westphalien

Ce système renvoie au nouvel ordre géopolitique né des traités de Westphalie (1648), qui instaurent la paix (également religieuse), dans une Europe redécoupée après la dramatique guerre de Trente Ans. On parle d'un « tournant westphalien », car l'État est reconnu comme la forme privilégiée d'organisation politique des sociétés, se substituant aux anciennes entités féodales. C'est la naissance du système interétatique moderne, qui introduit les concepts directeurs des relations internationales autour des trois principes :

– La souveraineté interne : l'État a autorité sur son territoire dont il assure l'intégrité en garantissant la sécurité de ses peuples ; inviolabilité de cette souveraineté et non-ingérence dans ses affaires intérieures.

– La souveraineté externe : reconnaissance mutuelle des États et de leurs frontières linéaires.

– L'équilibre des puissances : aucun État ne doit devenir hégémonique.

Si l'ordre westphalien visait à sécuriser la paix après une période de guerres dévastatrices, il ne permettra pas de l'assurer : il n'est pas pacifiste. Les États qui participent à la stabilisation de l'ordre international peuvent aussi nouer des alliances et se préparer à la guerre qui n'est, comme le théorisera Clausewitz (1832), « que le prolongement de la politique par d'autres moyens ».

Les traités de Westphalie ont été négociés dans le cadre d'un congrès préfigurant les grandes conférences de paix multilatérales : le congrès de Vienne (1815), la conférence de Paris (1919) ont siégé quand l'équilibre des rapports de force a été rompu, celles de La Haye (1899, 1907) ont inauguré l'ère du multilatéralisme institutionnel mondial. Le principe de sécurité collective de la SDN et de l'ONU a souvent été opposé à celui d'équilibre westphalien, pourtant les accords de Westphalie stipulaient que tous les États ayant pris part aux accords de paix devaient la défendre contre un État belliqueux. Enfin, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, affirmé par Wilson en 1918, prend sa source dans la conception de l'autonomie proclamée des États du Saint Empire romain germanique en 1648.

Le terme post-westphalien est apparu dans les années 1970, pour évoquer la remise en cause d'un système international fondé sur la souveraineté des États, du fait de l'effacement partiel des frontières, de l'apparition d'acteurs supranationaux, mais aussi de nouvelles formes de conflictualités comme le terrorisme. Dans un monde post-westphalien se pose la

question de la mise en place d'une gouvernance mondiale capable de définir les règles d'un système-monde mondialisé.

Voir aussi État — Gouvernance mondiale — Guerre/Paix — Ordre/Désordre mondial — SDN — Souveraineté nationale — Terrorisme

Territoire

Le territoire est un concept central de la géopolitique française. Il n'a pas véritablement d'équivalent dans le monde anglophone, où il peut être traduit selon les contextes par des termes aussi différents que *space, place, human territoriality*. Le territoire peut se définir très simplement comme l'espace géographique en tant qu'il est approprié. Il a une double dimension politique et subjective. Il peut en effet se définir comme une matrice spatiale dans laquelle et par laquelle se construit et se maintient un pouvoir. Contrôler un espace, lui assigner des limites qui séparent l'intérieur (chez soi), de l'extérieur (l'autre), permet à un pouvoir politique, religieux, économique d'affirmer sa souveraineté sur une portion d'espace terrestre. Le contrôle peut être aussi juridique, symbolique, militaire, etc. Le territoire renvoie donc à des acteurs et aux rapports de force qui les unissent et les opposent. Il s'agit d'analyser les relations de pouvoir à différentes échelles et de puissance (à l'échelle internationale). Il interroge aussi les limites, les maillages, les frontières. Le territoire politique est associé à une échelle précise (nationale, régionale, départementale, communale) et à un pouvoir doté de compétences spécifiques, devenant un échelon d'action. La notion de territoire au sens politique permet enfin d'étudier les conflits qui surgissent autour de l'appropriation politique de l'espace.

D'un point de vue subjectif, le territoire renvoie à l'inscription d'un individu ou d'un groupe social dans une terre. Il exprime les relations verticales que les individus, les groupes, les sociétés tissent avec l'espace qu'ils habitent. Le territoire renvoie ici plutôt à l'expérience individuelle, sensible, cognitive, affective, symbolique, voir abstraite de l'espace. Cette expérience est propre à chaque individu, mais il peut aussi y avoir des territorialités collectives fondées sur des repères historiques, culturels, identitaires communs. La construction territoriale mobilise alors la manière dont l'espace est vécu, pratiqué, par un individu ou une société, mais aussi les représentations qui y sont associées, inscrites dans un temps plus ou moins long. Dans sa dimension symbolique et subjective, le territoire est par conséquent beaucoup plus difficile à délimiter.

Les deux acceptions du territoire renvoient à des questionnements différents mais ne sont pas antinomiques. La territorialisation, c'est-à-dire le processus de fabrication d'un territoire, est le résultat de ces différentes modalités d'appropriation de l'espace terrestre (ce sont les territorialités). Pour comprendre la complexité des dynamiques territoriales à l'œuvre au sein d'un monde qui fonctionne de plus en plus en réseau, mais toujours caractérisé par un ensemble de champs de forces, il est important de voir comment cohabitent, s'affrontent, s'entremêlent une multiplicité de stratégies d'acteurs (stratégies militaires, économiques, discursives, symboliques, etc.). En géopolitique, le territoire n'est pas le cadre de l'action, il constitue une composante intrinsèque des systèmes de rapports de force et de jeux de pouvoir.

Bibliographie

- P. Veltz, *La France des territoires, défis et promesses*, Éditions de l'aube, 2019.
- S. Beucher, M. Reghezza, « Le territoire » in *La Géographie : pourquoi ? comment ?*, coll. Initial, Hatier, 2017.

Voir aussi Culture — État — État-nation — Frontière — Géopolitique — Identité — Mémoire — Représentation — Stratégie

Territoire productif

Le territoire productif est la dimension spatiale et actorielle du système productif. Bien que les systèmes productifs soient de plus en plus intégrés à petite échelle, dans un contexte de mondialisation des décisions, les dispositifs territoriaux, la façon dont les facteurs de production (agricole et industrielle) sont agencés dans l'espace, la manière dont les acteurs interagissent entre eux, ont un effet sur leur efficacité. La dimension politique du territoire invite à réfléchir aux configurations d'acteurs et d'échelles, éventuellement aux conflits, qui sous-tendent l'organisation des appareils productifs nationaux. La dimension symbolique du territoire permet d'analyser les représentations, les imaginaires et les imageries qui accompagnent les projets de développement et la manière dont celles-ci peuvent être utilisées, voire transformées pour stimuler l'innovation.

L'approche territoriale permet en outre de replacer la question de la production sur le temps long, d'insister sur les héritages que n'ont pas totalement remis en cause les évolutions récentes. Ainsi les territoires industriels s'organisent à partir du XIXe siècle, selon le modèle de Weber : les usines se localisent à proximité d'une source de matière première ou d'énergie, de bassins de main-d'œuvre qualifiée et peu coûteuse et à proximité d'autres établissements industriels, afin de bénéficier des effets de la proximité (présence d'un tissu de sous-traitants, d'instituts de formation, etc.). Ce modèle de localisation des activités productives n'est que partiellement remis en question aujourd'hui. Si les progrès des transports (coût et rapidité) ont réduit la contrainte des matières premières, les délocalisations d'usines d'assemblage en Asie montrent que les stratégies de localisation fondées sur le coût de la main-d'œuvre jouent toujours. Dans certains secteurs d'activité, la proximité au marché peut être un argument de relocalisation de la production, même si cette dernière est davantage automatisée. Selon P. Veltz, la tendance est à une globalisation où les échanges physiques de biens se recentrent à l'échelle régionale ou locale, mais avec toujours plus de coordination informationnelle et stratégique à l'échelle mondiale.

Certaines formes d'organisation territoriale originale sont apparues au cours de l'histoire : ce sont les districts industriels, souvent localisés en milieu rural, autour de petites villes, et inscrits dans le temps long (certains existent depuis la période proto-industrielle), caractérisés par un tissu de petites et moyennes entreprises (PME) localisées, ainsi que des capacités d'adaptation à la mondialisation. Le modèle du district industriel est celui de la Troisième Italie (Vénétie, Toscane, Émilie-Romagne etc.), structurée autour d'une industrie diffuse mais dynamique, spécialisée dans des secteurs traditionnels comme le textile, la chaussure, l'ameublement ou la lunetterie. À une heure au nord de Venise, la province du Belluno est le berceau historique de la lunette (la première usine s'est installée en 1878 et aujourd'hui tous les géants du secteur de l'optique y sont implantés, aux côtés de petits fabricants et sous-traitants : Luxottica, Safilo, Marcolin, De Rigo, etc.). Grâce à ce district industriel, l'Italie est le leader mondial de la lunette haut de gamme. La vallée de l'Arve (décolletage) en France, la région de Gamarra (textile) au Pérou, le district de Santa Catarina au Brésil, en sont d'autres exemples. Les succès des districts industriels s'expliquent à la fois par des facteurs économiques (coopération et concurrence entre PME qui stimulent l'initiative économique), culturels (liés à l'identité du territoire et à ses héritages), et sociaux (interpénétration des réseaux économiques et des relations familiales et sociales).

Bien qu'étant tournés vers le secteur des hautes technologies, les technopôles (parc d'activité) et les *clusters* (grappes d'entreprises travaillant dans un même secteur, ou une même filière selon le principe de la fertilisation croisée) reposent sur des fondements similaires : proximité spatiale entre entreprises, centres de recherches et collectivités locales, relation de coopérations entre acteurs concurrents (coopétition) afin de favoriser la circulation des idées.

La principale différence entre les territoires productifs de la première moitié du XX^e^ siècle et les territoires contemporains réside dans la capacité de ces derniers à innover et à enchaîner les cycles technologiques pour rester performants. Le rôle crucial de l'innovation à l'heure de l'économie de la connaissance et du *Big Data* modifie en profondeur la géographie des activités économiques. À partir des années 1970, avec la crise du fordisme, sous l'effet de la mondialisation des chaînes de production, on observe une disjonction spatiale toujours plus grande entre les fonctions de recherche et développement (les laboratoires publics et privés) et les fonctions de productions (les usines), les premières s'implantant dans les centres métropolitains, quand la géographie des secondes est beaucoup plus flexible, en fonction du coût de la main-d'œuvre et des capacités logistiques des territoires. Cependant, aujourd'hui, même la localisation des activités de R&D est très instable spatialement. Dans le domaine de la santé, Pfizer Inc. a par exemple réduit de 11 à 4 le nombre de ses centres de recherche et a ouvert deux centres d'essais cliniques en Inde et en Chine. Surtout l'entreprise pratique l'innovation « ouverte » (c'est-à-dire une innovation qui repose sur la collaboration entre entreprises, laboratoires de recherche ou universités) et s'associe en 2018 à l'entreprise allemande BioNTech pour la réalisation de vaccins. L'innovation est donc désormais pensée comme un processus collectif qui implique des acteurs de nature variée et fonctionne en réseau.

Les *living labs* représentent aujourd'hui des lieux d'expérimentation des innovations, mettant en contact entreprises, utilisateurs et consommateurs, grâce aux potentialités offertes par les imprimantes 3D. Or, les localisations de ces *living labs* sont beaucoup plus ubiquistes que celles des centres de recherche traditionnels : ils peuvent se localiser dans les cœurs de villes ou en milieu rural. Les tiers-lieux les accueillent de plus en plus. Ces derniers sont des espaces d'initiatives collectives qui se sont développés grâce au développement du numérique : *coworking*, campus connecté, atelier partagé, *fab lab*, garage solidaire, social place, friche culturelle, etc.

En définitive, l'approche territoriale est indispensable pour appréhender les mutations des activités productives. Toutefois, paradoxalement,

elle constitue souvent un impensé des politiques publiques, qui n'envisagent pas que la mise au point d'un produit ou d'un procédé innovant ne crée pas nécessairement des activités ou des emplois de production dans le territoire ou même le pays où ils ont été conçus, et que l'innovation n'est pas uniquement technologique et métropolitaine. Redéfinir une stratégie pour les territoires productifs est d'autant plus nécessaire que la dépendance aux chaînes de valeur globales n'est pas sans risque géopolitique et que cela permettrait en outre d'intégrer les questions de transition écologique et énergétique. Comme le souligne P. Veltz (2018), cette transition « ouvre de nombreuses pistes de coopérations possibles entre les aires denses des métropoles et les territoires environnants » (économies circulaires, systèmes énergétiques liés à des ressources spécifiques, etc.).

Bibliographie

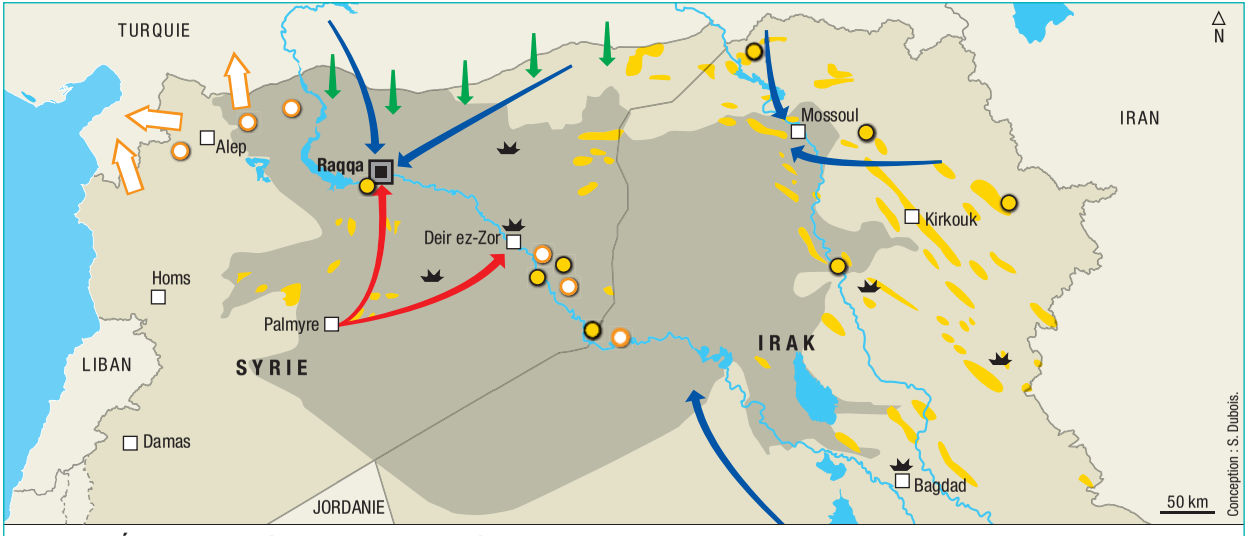
- C. Aouinaït, « L'alliance Pfizer-BioNTech et le développement du vaccin contre le SARS-CoV-2 : l'open innovation fait ses preuves », *Alternatives économiques*, 18 janvier 2021 [en ligne].
- G. Boulay et A. Grandclement, *Introduction à la géographie économique*, Armand Colin, 2019.
- P. Veltz, A. Blein et L. Halbert, « Territoires et systèmes productifs : un regard de chercheur, une expérience d'aménageur », entretien avec P. Veltz (par A. Blein et L. Halbert) », *Métropoles*, Hors-série 2018-2018, 17 octobre 2018 [en ligne].
- P. Veltz, *La Société hyper-industrielle. Le nouveau capitalisme productif*, coll. La République des idées, Seuil, 2017.

Voir aussi Désindustrialisation, délocalisation — Entreprise — État — Logistique — Modèle productif — Réindustrialisation, relocalisation — Réseaux — Santé — Système productif — Territoire

Terrorisme

Si la guerre conventionnelle est un conflit armé entre États, le terrorisme est le fait d'acteurs armés non étatiques, qui se positionnent volontairement hors des lois de la guerre, à travers une tactique opérationnelle : susciter la terreur par le recours à la violence la plus barbare (attentats, rapts, viols, décapitations, mutilations…).

Le califat de l'État islamique au Levant : terrorisme et déstabilisation régionale



I. Un quasi-État violent piloté par l'EI

- Siège du califat proclamé par Abou Bakr al-Baghdadi, chef de l'EI
- 2015 : aire d'expansion maximale du califat
- Des frontières nationales, héritées des accords Sykes-Picot (1916) et remises en cause

II. Le pétrole de contrebande : plus de 50 % du financement de l'EI

- Gisements
- Raffineries
- Marchés et voies d'exportation de contrebande

III. Un effondrement sous les coups de puissances étrangères rivales

- Offensives de l'aviation russe et des *pasdarans* iraniens
- Offensives occidentales (États-Unis, France, Roy.-Uni)
- Incursions militaires turques
- Attentats de l'EI après l'effondrement du califat (2018)
- Des villes-enjeux de guerre et d'après-guerre

Le terrorisme est le fait d'une pluralité d'acteurs, depuis des groupes armés incontrôlés par les États, des milices instrumentalisées par certains courants politiques, jusqu'à des mouvements politiquement et idéologiquement très structurés. Née en 1958, l'organisation marxiste ETA (*Euskadi Ta Askatasuna*) milite pour l'indépendance du Pays basque, mène une stratégie de harcèlement contre l'État espagnol et se déconnecte progressivement de la population par sa violence aveugle – jusqu'à s'auto-dissoudre en 2018.

Avec les années 1970-1980, le terrorisme devient l'élément central des nouvelles conflictualités asymétriques. Ses motivations sont désormais le plus souvent politico-religieuses – d'abord en terre d'islam au nom du djihad (guerre sainte).

Depuis, le terrorisme djihadiste a fortement évolué. Jusqu'aux années 1990, il reste un objet nationalisé, tels les groupes salafistes (GIA, GSPC) en Algérie lors de la guerre civile des années 1990. Puis Al-Qaïda – fondée en 1987 en Afghanistan par Oussama Ben Laden et ses *moudjahidin* – apparaît comme le modèle du djihadisme armé par sa force de frappe mondialisée (attentats de New York du 11 septembre 2001), ainsi que par son organisation très hiérarchisée et pyramidale. En 2014, l'État islamique (EI) devient la nouvelle référence. Ayant proclamé le califat et construit un quasi-État au Levant, il fédère, via notamment les réseaux numériques, une nébuleuse de groupes (dont Boko Haram au Nigeria) lui ayant fait allégeance dans le monde. C'est le cas tout particulièrement en Occident, où des jeunes radicalisés commettent désormais individuellement des attentats, guidés par un « djihadisme d'atmosphère » (G. Kepel) et développant un nouveau terrorisme : le « terrorisme du coin de la rue » (C. Bret), insaisissable et imprévisible.

Pour les États, la lutte contre le terrorisme passe par la surveillance, des actions de contre-terrorisme et des opérations militaires internationales sur les foyers (opération française *Barkhane* au Sahel). Mais d'autres sont accusés d'instrumentaliser le terrorisme pour pousser leur avantage (Turquie, Qatar), car les espaces du terrorisme sont aussi des champs de rivalités entre puissances dominantes.

Bibliographie

- G. Kepel, *Le Prophète et la pandémie, du Moyen-Orient au jihadisme d'atmosphère*, Gallimard, 2021.
- C. Bret, *Dix attentats qui ont changé le monde, comprendre le terrorisme au XXIe siècle*, Armand Colin, 2020.

Voir aussi Afrique — Défense — Golfe Persique — Guerre/Paix — Islamisme — Moyen-Orient — Puissance — Religions — Sécurité

Thalassocratie

Une thalassocratie est un État dont la puissance réside dans sa suprématie sur les mers. Les thalassocraties existent depuis l'Antiquité, mais à la période contemporaine apparaissent des thalassocraties capables d'intervenir sur tous les océans et mers du monde, dans un faible délai, grâce à des réseaux de bases, à une flotte puissante et à la maîtrise des voies maritimes et des détroits : après la Seconde Guerre mondiale les États-Unis supplantent la thalassocratie britannique qui s'était mise en place avec la colonisation.

Think tank

Un *think tank* est un centre d'étude extra-universitaire qui réunit des experts indépendants, dans le but de fournir aux dirigeants des outils d'aide à la décision, des recommandations pour l'action politique. Ils se sont développés aux États-Unis dans l'entre-deux-guerres, mais le concept s'est diffusé aujourd'hui partout dans le monde. La Fondation pour la recherche stratégique, l'IFRI, l'IRIS, l'Institut Montaigne sont par exemple des *think tanks* français.

Totalitarisme

Lorsque Benito Mussolini définit l'idéal fasciste de « tout dans l'État, rien en dehors de l'État, rien contre l'État » en 1925, ses opposants dénoncent une volonté totalitaire lourde de conséquences. Négation de l'État de droit, le totalitarisme se sert de la « brutalisation des sociétés » (expression de l'historien G. Mosse) issue de la révolution industrielle, de la violence et propagande de masse de la Première Guerre mondiale et des crises politiques et économiques qui lui succèdent. Il peut séduire par la simplicité de réponses qui exonèrent l'individu de toute responsabilité, mais aboutit à sa soumission voire à sa disparition.

D'abord utilisé pour s'opposer au fascisme italien (1922-1945), puis pour dénoncer le régime de l'Allemagne nazie entre 1933 et 1945, le terme a surtout été repris pour comparer nazisme et stalinisme. Le terme est entré dans le langage courant dans les années 1950 sous la plume de philosophes libéraux, comme Hannah Arendt et Raymond Aron, à la fois pour tenter de dégager des éléments communs à ces régimes et pour dénoncer le stalinisme qui domine alors un tiers du globe. Avec la fin du bloc de l'Est et de la configuration intellectuelle de guerre froide, la plupart des historiens et politistes ne considèrent plus le stalinisme comme un régime particulier, mais comme l'extension et l'exacerbation d'éléments déjà présents dès fin 1917 et qui perdurent après la mort de Staline en 1953. La comparaison des totalitarismes se fait donc désormais entre les fascismes, tous les communismes et d'autres régimes ayant pour ambition d'englober pleinement la société.

La science politique utilise le terme de « totalitarisme » pour tenter de définir comment fonctionnent des régimes politiques apparus au XX^e^ siècle et qui présentent des parentés de modes de gouvernement : URSS, Italie fasciste, Allemagne nazie en premier lieu, mais aussi Chine des années 1950 et 1960, Corée du Nord, Cambodge des Khmers rouges (1975-1979), voire d'autres comme l'Iran du début de la révolution khomeyniste. Il s'agit de dégager des points communs dans les modalités de gouvernements qui énoncent leur volonté d'abolir toute vie individuelle, privée comme publique, au profit d'un État omniprésent et omnipotent. L'idéologie censée façonner un nouvel homme, régénéré et débarrassé de tout individualisme l'emporte sur tout. Concrètement, un parti unique devient l'État, contrôle toutes les instances à toutes les échelles et instaure une violence policière permanente pour assurer sa sécurité et le contrôle de la société. La propagande garantit une immuabilité de la société, facilite l'adhésion par l'enthousiasme, désigne des ennemis éternels : la vérité est simple et l'État-parti la révèle. Dans les faits, le parti-État adapte continuellement la justice à des fins criminelles, surveille et élimine ses opposants, use de la terreur. Les individus sont enserrés dans des cercles de sociabilité imposés, à commencer par la jeunesse, destinée à montrer l'exemple et à prouver la validité de la vérité de l'État dans le combat contre l'ennemi.

Le totalitarisme est avant tout un modèle conceptuel, par ailleurs plus descriptif qu'explicatif, et la pertinence du terme dépend en fait de son utilisation : en politique et philosophie pour désigner un idéal, une utopie ; en science politique pour définir une nouvelle forme de pouvoir. C'est en histoire que son utilisation est la plus compliquée, tant il s'agit

d'étudier la réalité de chaque situation. Jusqu'à présent, la capacité réelle d'un régime totalitaire à transformer et contrôler totalement la société qu'il englobe a échoué : la création d'un « Homme-masse » (J. Ortega y Gasset) n'a jamais été effective, quel que soit le régime étudié ; le pouvoir s'exerce toujours différemment à partir du moment où l'idéal se confronte à la réalité et à la complexité des échelles et des rapports entre acteurs ; la part de résistance individuelle et/ou collective est réelle tout en variant d'un régime, d'un lieu et d'un temps à un autre. Et que faire, pour se limiter aux régimes fasciste, nazi et communiste, de leurs oppositions radicales (la force vitale de la nation pour le fascisme, le racisme pour le nazisme, la disparition des classes et l'égalité pour le communisme), y compris en termes d'adhésion, bien plus importante en Allemagne qu'en URSS par exemple ?

À condition de ne pas le galvauder et de rester attentif aux spécificités et à la « complication du fait social total » comme l'énonce le philosophe politique C. Lefort, le concept de totalitarisme reste une grille de lecture pertinente à qui est attentif aux dérives du pouvoir, y compris démocratique, aux risques inhérents aux idéologies, globalisantes par nature, et aux technologies de contrôle qui vident les individus de leur substance.

Bibliographie

- J. J. Linz, *Régimes totalitaires et autoritaires*, Armand Colin, 2006.
- E. Traverso, *Le Totalitarisme. Le xx^e siècle en débat*, coll. Points, Seuil, 2001.

Voir aussi Démocratie — Géopolitique — Guerre/Paix — Puissance

Transnational

Le terme renvoie au processus de dépassement du cadre de l'État-nation, du fait de la mise en réseau du monde. Il peut désigner des activités économiques licites ou non, qui se jouent des frontières, des communautés – comme les Kurdes – à cheval sur plusieurs États, les diasporas, ou des phénomènes physiques ou biophysiques qui ignorent les frontières (phénomènes météorologiques, pollutions atmosphériques, etc.).

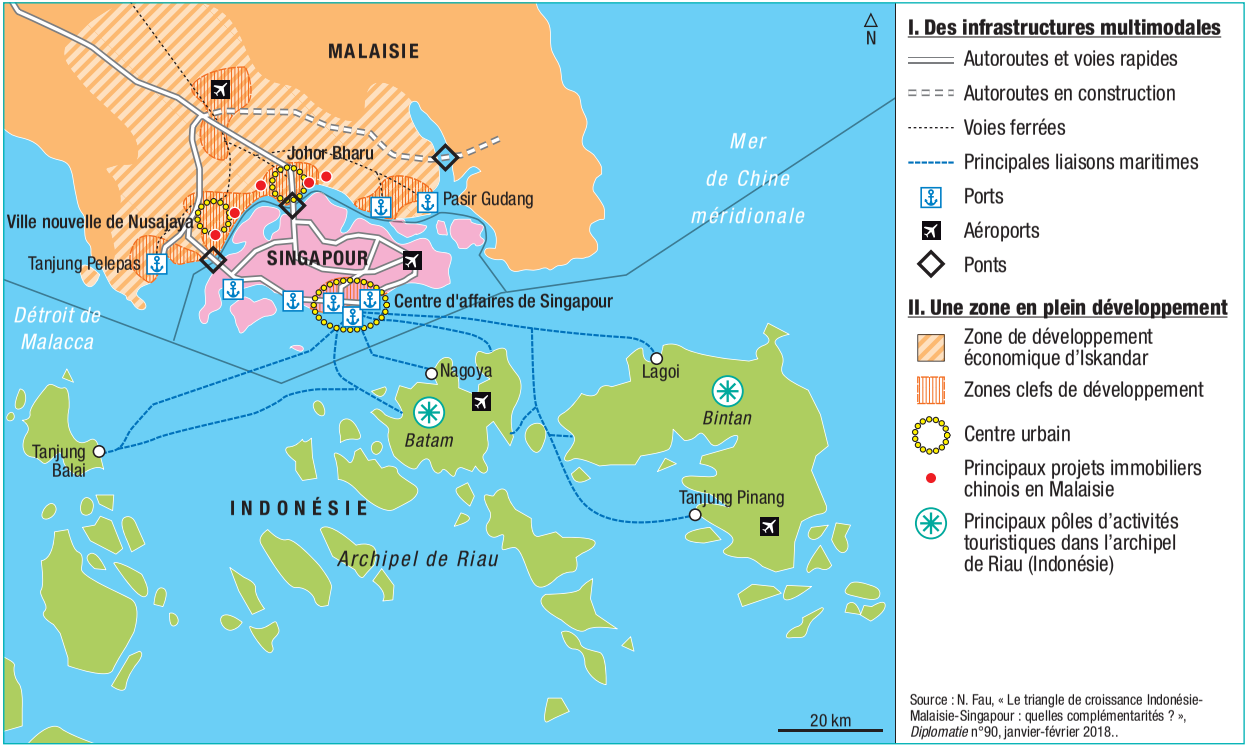
Triade

Le terme Triade a été proposé par l'économiste japonais K.Ohmae (1985) pour désigner trois aires géographiques (États-Unis, UE, Japon) qui organisent et dirigent le système-monde. Toutefois, il ne reflète plus vraiment la réalité d'un système monde désormais multipolaire. Le terme renvoie aussi à la géopolitique de l'illicite : les triades sont des entreprises criminelles chinoises qui se sont installées à Hong Kong, Macao et Taïwan après 1959 (trafic de drogue, contrefaçons, etc.).

Triangle de croissance

Le terme triangle de croissance désigne un type de zone de coopération économique transfrontalière, qui s'est développé en Asie, à partir de la fin des années 1980. Le modèle est le triangle SIJORI (Singapour, Johor en Malaisie et Riau en Indonésie). Cette zone économique transfrontalière relie, au moyen d'infrastructures terrestres (route-digue, pont) et de liaisons maritimes régulières, trois territoires aux niveaux de développement et potentialités divers. Singapour représente plus de 90 % du poids économique de la zone, mais profite des disponibilités foncières et des salaires 9 fois moins élevés de Johor et 25 fois moins élevés de Riau. Une division du travail s'est ainsi mise en place à l'échelle micro-régionale, avec d'un côté une spécialisation de la cité-État sur les industries de haute technologie, les services, la coordination, et de l'autre la délocalisation de lignes de production (notamment dans le domaine de l'électronique), moins rentables sur les deux autres territoires. L'espace ainsi créé révèle des effets frontières singuliers. La création de la zone économique a renforcé la centralité métropolitaine de Singapour, mais les périphéries de l'État de Johor et de l'archipel des îles Riau ont connu des évolutions contrastées. La création du triangle croissance a permis au gouvernement malaisien de faire de sa frontière avec Singapour une véritable ressource et opportunité de développement, qui s'est traduite en 2006 par le lancement de la zone économique spéciale d'Iskandar, polarisée par l'aéroport international de Johor, et orientée vers les technologies de l'information et la communication. Ces nouveaux aménagements contribuent à effacer progressivement le gradient de développement existant de part et d'autre d'une frontière. Les recompositions territoriales engendrées par le triangle de croissance sont beaucoup plus

Le triangle de croissance SIJORI



Source : N. Fau, « Le triangle de croissance Indonésie-Malaisie-Singapour : quelles complémentarités ? », *Diplomatie* n°90, janvier-février 2018..

complexes du côté des îles Riau, qui sont l'objet de migrations de travail importantes, depuis le reste du territoire indonésien, les salaires y étant nettement supérieurs. Au côté des migrations officielles, on trouve de plus en plus de migrations spontanées de personnes sous-qualifiées, qui alimentent le secteur informel et les trafics (prostitution mais aussi trafic d'êtres humains) des îles, ou une migration illégale vers Singapour ou la Malaisie. Enfin, les dynamiques transfrontalières entraînent une fragmentation de l'espace des îles de Batam et Bintam, entre d'un côté les espaces industriels en développement ou les complexes touristiques de luxe, enclaves de richesse accueillant une clientèle singapourienne et internationale, et de l'autre, l'habitat précaire des migrants indonésiens.

L'espace de coopération économique entre Hong Kong et la région du Guangdong fonctionne sur le même principe que le triangle SIJORI, Hong Kong étant le centre et la province du Guangdong une périphérie de plus en plus intégrée. Il existe toutefois une deuxième génération de triangle beaucoup plus institutionnalisée et intégrant des espaces beaucoup plus vastes : il s'agit de l'IMS-GT (*Indonesia-Malaysia-Singapore growth triangle*), de l'IMT-GT (*Indonesia-Malaysia-Thaïland growth triangle*) et de la zone du « grand-Est » ou BIMP-EAGA (*Brunei Darussalam-Indonesia-Malaysia-Philippines East Asean growth area*). L'objectif de cette seconde génération de coopérations transfrontalières n'est pas tant d'exploiter des complémentarités économiques, que de s'unir pour exister sur le plan international, pour financer des programmes d'infrastructures, pour gérer en commun des ressources, pour faire de la mer un lien, au sein d'un ensemble majoritairement insulaire et archipélagique.

Bibliographie

– N. Fau, « Le triangle de croissance Indonésie-Malaisie-Singapour : quelles complémentarités ? », *Diplomatie* n°90, janvier-février 2018.

Voir aussi Asie — Centre/Périphérie — Division internationale du travail — Fragmentation — Frontière — Territoire productif

Ubérisation

L'ubérisation est un processus de mise en relation entre une plateforme numérique et des clients. Le nom vient de l'entreprise californienne

Uber qui propose des services de transport automobile urbain. À la suite d'Uber, de nombreuses plateformes collaboratives ont vu le jour (Airbnb, Blabacar, Leboncoin, Homexchange) dans des domaines divers (services à la personne, tourisme, etc.). Si l'ubérisation apporte souplesse, flexibilité et coûts avantageux, grâce aux nouvelles technologies, elle remet en cause le salariat comme norme. C'est un modèle économique très libéral qui crée un nouveau prolétariat urbain d'autoentrepreneurs susceptible toutefois d'évoluer : en mars 2021, Uber reconnaît aux chauffeurs britanniques le statut de « travailleurs salariés ».

UE

Avec le traité de Maastricht de 1992, la construction européenne porte l'ambition post-westphalienne de construire une union politique, économique et monétaire dont l'approfondissement est assuré par des institutions aux prérogatives élargies, avec même des formes de supranationalité – transferts de souveraineté monétaire à la BCE pour la zone euro.

S'élargissant vers l'est, l'Union européenne génère un espace économiquement intégré dans le respect de la liberté de circulation (y compris humaine dans l'espace Schengen) au sein d'un marché ouvert de libre-concurrence et un espace mis en cohérence autour de normes communes ainsi que des principes et des valeurs partagées (démocratie, État de droit). L'UE devient alors un objet géopolitique *sui generis* à l'échelle mondiale. À rebours d'un monde guidé par les rapports de force et la violence des polarisations identitaires, l'UE propose un modèle alternatif : le refus de la puissance stricte au profit d'une approche normative sans la force, diplomatiquement apaisée et soucieuse du respect du droit international – jusqu'à imposer des sanctions à Moscou qui a annexé la Crimée en 2014. Les années 1990-2000 donnent l'illusion du consensus. La construction s'approfondit par des traités européens majeurs (Amsterdam, Nice, Lisbonne). Le Parlement européen obtient la codécision législative avec le Conseil de l'UE et porte l'idée de citoyenneté européenne. L'UE devient une personnalité juridique unique qui lui permet de signer des traités internationaux et de nouvelles fonctions sont créées pour incarner l'Europe (Président du Conseil européen), tandis que le poste de Haut Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité donne plus de lisibilité à la PESC (Politique étrangère et de sécurité commune).

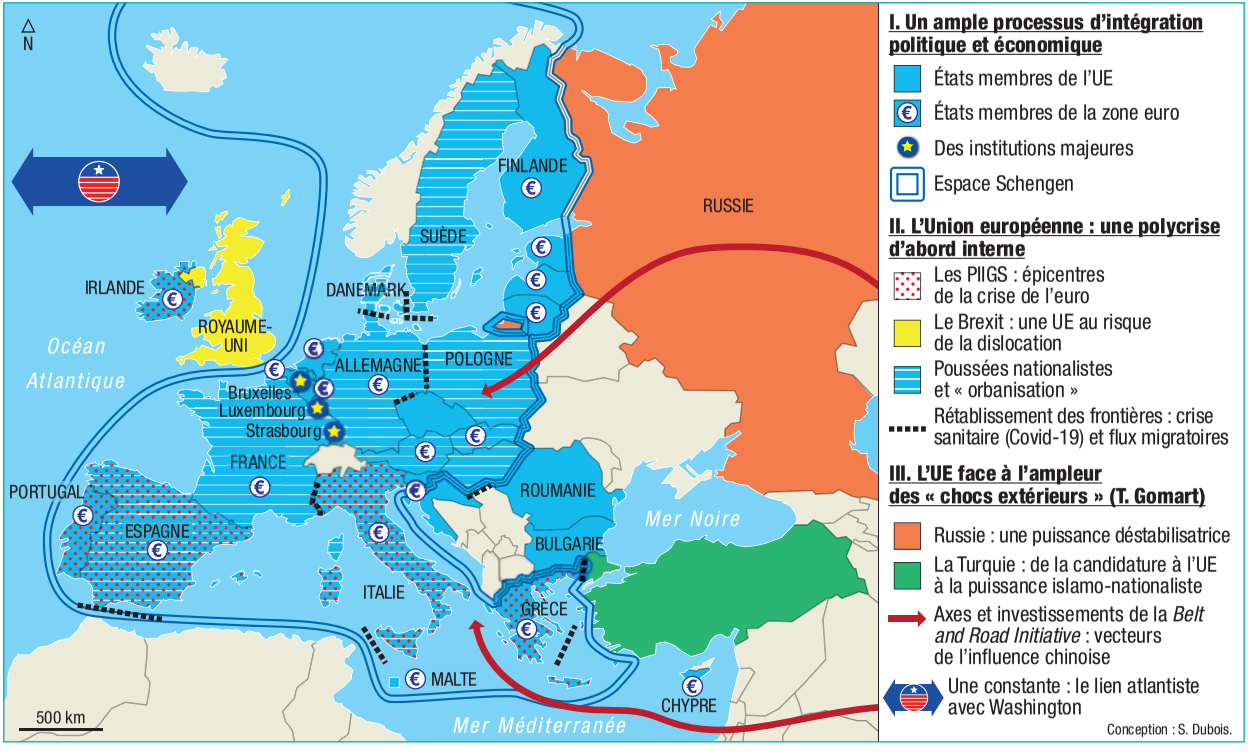
Avec les années 2010, l'UE s'enfonce dans une polycrise majeure. Les contradictions apparentes de son propre projet de « Fédération d'États-nations » (J. Delors) l'affectent et elle rate plusieurs rendez-vous citoyens (échec du projet de Constitution en 2005). La crise mondiale de 2009 se mue en crise des dettes souveraines, puis en crise de l'euro, entre fragilisation des PIIGS (Portugal, Irlande, Italie, Grèce, Espagne) et effondrement grec. Le choix de l'orthodoxie libérale et de la rigueur budgétaire imposé à Athènes par la Troïka (BCE, FMI, Commission européenne) et par la puissante Allemagne, fait débat. Sur le plan territorial, les fractures socio-économiques au sein de l'UE s'aggravent, notamment entre métropoles mondiales et périphéries en crise mais aussi entre États – souvent animés par des « égoïsmes nationaux » (S. Kahn), que la crise de la Covid-19 a renforcés (course aux masques et aux vaccins). L'absence de toute harmonisation sociale et fiscale entre les pays (au nom de la compétitivité) exacerbe les concurrences socio-spatiales.

En son sein, l'UE est contestée par les nationalismes souverainistes et l'« orbanisation » (S. Kahn) de certains États-membres (Hongrie, Pologne). Chef du gouvernement hongrois et du parti Fidesz, Viktor Orbán construit un modèle (géo)politique déphasé par rapport au projet européen : celui d'une démocratie illibérale, avec un chef populiste aux valeurs conservatrices, qui exalte la dimension chrétienne de l'identité hongroise, verrouille les contre-pouvoirs (justice et presse) et se rapproche géopolitiquement des menaçantes puissances russe (vectrice de déstabilisation dans l'Est européen) et chinoise (entre offensives géoéconomiques et géopolitiques : BRI, Forum 17+1). Le choc migratoire de 2015 renforce les divisions : absence d'harmonisation entre les États, fermeture frontalière (que la crise de la Covid-19 a accentuée), exacerbation des clivages identitaires entre discours sans-frontiéristes et relents xénophobes, dépendance à la Turquie pour contrôler les frontières orientales de l'Europe.

Pourtant, les institutions européennes savent réagir, en quête de résilience. Face à la crise des dettes souveraines, le Mécanisme européen de stabilité (MES) a été créé alors que la BCE entre en 2012 dans une logique d'assouplissement quantitatif. Lors de la pandémie de la Covid-19, l'UE met en place un plan de relance financé par mutualisation des dettes (une première). L'environnement reste un élément de mobilisation pour une UE qui lance en 2019 le Pacte Vert.

Le Brexit démontre cependant que la cohérence et le projet de l'UE sont ébranlés, comme le soulignent aussi les nombreux appels à sa refondation, en ordre très dispersé : pour une UE qui rentre dans l'arène de la puissance, pour une Europe plus sociale et plus harmonisée, pour une Europe plus

(Dés)union européenne



souveraine ou plus fédérale, pour une Europe plus démocratique, pour une Europe économiquement moins libérale.

Bibliographie

– S. Kahn, *Histoire de la construction européenne depuis 1945*, PUF, 2018.

Voir aussi Crise — Démocratie — Échanges internationaux — Europe — État-nation — Guerre/Paix — Intégration régionale — Populisme — Puissance — Régime autoritaire — Système westphalien

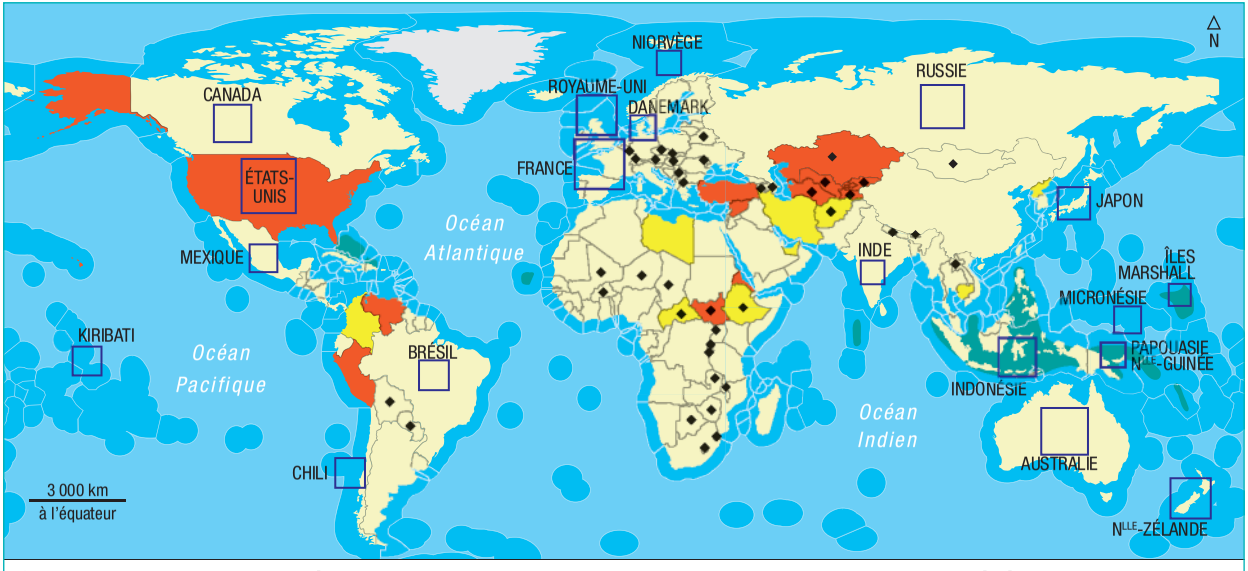
Ville globale voir Métropole

ZEE

Les zones économiques exclusives sont le fruit des négociations menées dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) ou convention de Montego Bay qui s'est déroulée de 1973 à 1982 et est entrée en vigueur en 1994. Cette convention a permis de préciser et de définir un droit de la mer universel et de réduire les tensions sur les espaces maritimes, où les ressources sont les plus accessibles.

Avoir la possibilité d'exploiter les ressources des espaces maritimes contribue à la puissance des États. Même si un droit de la mer s'est progressivement développé depuis le débat entre les positions des juristes Grotius et Selden au XVII^e^ siècle, les années 1950 et 1960 sont marquées, de manière un peu schématique, par des tensions croissantes entre les pays industrialisés favorables à une faible extension des zones « réservées » aux États côtiers, car ils avaient les moyens d'exploiter des ressources éloignées et les pays issus de la décolonisation qui souhaitaient protéger les ressources directement accessibles. Les ZEE sont le fruit d'un compromis : la surface de la haute mer est réduite à 64 % des espaces maritimes, mais sur une bande pouvant aller jusqu'à 200 milles, l'État côtier a les droits souverains pour l'exploration et l'exploitation du sous-sol, des fonds, de la colonne d'eau et de la surface de cette zone. Il doit également assurer la protection et la préservation du milieu marin. Tous les autres pays ont une liberté de circulation et de survol et peuvent y poser des pipelines et des câbles.

Le droit de la mer



Convention de Montego Bay

- Aucun engagement
- Signature
- Ratification
- Absence de données

Délimitation de l'espace maritime

- ZEE (zone économique exclusive)

Les plus grandes ZEE (en millions de km²)

12 6 2

- Eaux archipélagiques
- Haute mer

Accès à la mer

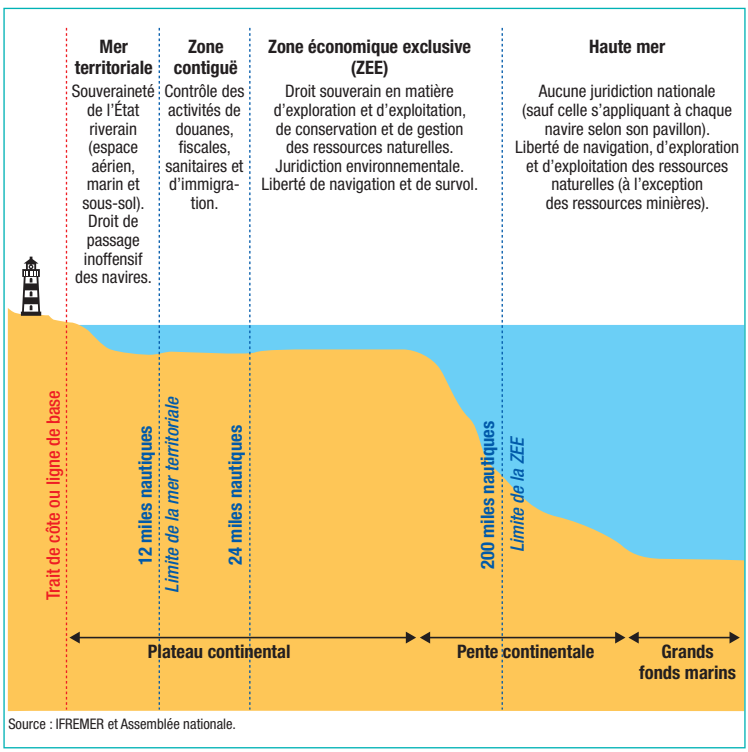
- État sans façade littorale

Sources : FNSP Sciences Po, Atelier de cartographie, 2018 et J.-B. Bouron, « Mesurer les ZEE », *Géoconfluences*, mars 2017.

La difficulté est que la CNUDM ne précise pas de méthode de délimitation pour la ZEE ce qui implique des négociations bilatérales telles celles entre le Canada et la France pour l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, terre française dans la ZEE canadienne. L'intérêt des ZEE conduit à des contestations de souveraineté sur des îles, ou encore à la construction de terre-pleins et de remblais pour transformer des îlots en îles (comme en mer de Chine méridionale). Les arbitrages peuvent être portés devant la Cour internationale de Justice ou le Tribunal international du droit de la mer.

L'amélioration des techniques mais aussi les menaces croissantes qui pèsent sur les espaces maritimes ont conduit à un nouveau cycle de négociations sur la biodiversité marine au-delà des ZEE (*Biodiversity beyond national jurisdiction*), débuté en 2017, au sein desquelles la France promeut la notion de bien commun.

Le zonage de l'espace maritime



Source : IFREMER et Assemblée nationale.

Bibliographie

- La Convention de Montego Bay en 50 leçons, Armateurs de France, juin 2018 [en ligne].
- J.-L. Fillon, « Quelle gouvernance pour les océans au XXIe siècle » (actes de colloque), *Revue maritime* n°510, Institut français de la mer, 2017.

Voir aussi Biodiversité — Conflit — Droit international — Espaces maritimes — Frontière

Zone blanche

Une zone blanche est une zone non couverte par les réseaux de téléphonie mobile ou les réseaux d'Internet mobile. Elle correspond à des territoires ruraux faiblement peuplés et délaissés par les opérateurs publics et privés, car considérés comme non rentables. Elle révèle l'existence de fractures numériques.

Zone franche

Une zone franche est un territoire (port, quartier ou territoire plus vaste) bénéficiant de politiques dérogatoires en matière douanière et/ou fiscale ainsi que de procédures administratives simplifiées. Le développement des zones franches est lié à la libéralisation des échanges et à l'essor des IDE depuis le milieu des années 1980. Les zones économiques spéciales (ZES) chinoises, indiennes ou les *maquiladoras* mexicaines sont des exemples de zones franches.

INDEX DES SIGLES

A

AFD : Agence française de développement
AIEA : Agence internationale de l'énergie atomique
ALALC : Association latino-américaine de libre commerce
ALBA : Alternative bolivarienne pour les Amériques
ALENA : Accord de libre-échange nord-américain
AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture de proximité
ANZUS : *Australia, New Zealand, United States Security Treaty*
ASEAN : Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASI : Alliance solaire internationale
ATTAC : Association pour la taxation des transactions financières
AUDA : Agence de développement de l'Union africaine

B

BAII : Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures
BATX : Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi
BCE : Banque centrale européenne
BIT : Bureau international du travail
BRI : *Belt and Road Initiative*
BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud

C

CBD : *Central Business District* ou quartier d'affaires
CCAC : Convention sur certaines armes classiques
CCG : Conseil de coopération du Golfe
CEDEAO : Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEI : Communauté des États indépendants
CELAC : Communauté d'États d'Amérique latine et des Caraïbes
CEPAL puis CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine puis Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CFA : Communauté financière d'Afrique
CICR : Comité international de la Croix-Rouge
CME : *Chicago Mercantile Exchange*
CNUCED : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CNUDM : Convention des Nations unies sur le droit de la mer
COMECON : *Council for Mutual Economic Assistance*

COP21 : Conférence des Parties 2021
Covid-19 : *Corona Virus Disease 2019*
CPI : Cour pénale internationale

D

DIPP : division internationale des processus productifs
DIT : division internationale du travail

E

EAU : Émirats arabes unis

F

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
Fed : Réserve fédérale des États-Unis
FFI : flux financiers illicites
FIES : *Food Insecurity Experience Scale*
FLO : *Fairtrade Labelling Organizations*
FMI : Fonds monétaire international
FNI : forces nucléaires intermédiaires
FTN : firme transnationale

G

G20 : Groupe des 20
G7 : Groupe des 7
GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft
GAFI : Groupe d'action financière
GATT : *General Agreement on Tariffs and Trade* ou Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GES : gaz à effet de serre
GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GNL : gaz naturel liquéfié

I

IAA : industrie agro-alimentaire
ICE : *Intercontinental Exchange*
IDE : investissement direct à l'étranger
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

IONS : *Indian Ocean Naval Symposium*
IORA : Association des États riverains de l'océan Indien
IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité

J

JO : Jeux olympiques

M

MCCA puis SICA : Marché commun centraméricain puis Système d'intégration centraméricain
MITI devenu METI : ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie
MSF : Médecins sans frontières

N

NASA : Agence nationale aéronautique et spatiale
NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NYSE : *New York Stock Exchange*

O

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
OCI : Organisation de la coopération islamique
OCS : Organisation de coopération de Shanghai
ODD : Objectifs de développement durable
OEA : Charte de l'Organisation des États américains
OECE : Organisation européenne de coopération économique
OGM : organisme génétiquement modifié
OIM : Organisation internationale pour les migrations
OIT : Organisation internationale du travail
OMC : Organisation mondiale du commerce
OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS : Organisation mondiale de la santé
ONG : organisation non gouvernementale
ONU : Organisation des Nations unies
OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole
OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord
OTASE : Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est
OUA : Organisation de l'unité africaine

P

PAC : Politique agricole commune
PAM : Programme alimentaire mondial
PCC : Parti communiste chinois
PDEM : pays développés à économie de marché
PECO : pays d'Europe centrale et orientale
PED : pays en développement
PEV : Politique européenne de voisinage
PIB : produit intérieur brut
PNUD : Programme des Nations unies pour le développement
PSCD : Politique de sécurité et de défense commune
PVD : pays en voie de développement

R

R&D : recherche et développement
RCA : République centrafricaine
RCEP : Partenariat régional économique global
RCTA : Réunion consultative du traité sur l'Antarctique, ou traité sur l'Antarctique
RDA : République démocratique allemande
RDC : République démocratique du Congo
RFA : République fédérale d'Allemagne
RPC : République populaire de Chine

S

SADC : *Southern African Development Community* ou Communauté de développement d'Afrique australe
SAU : surface agricole utilisée
SDN : Société des Nations
SICA : voir MCCA
SMI : système monétaire international
SNLE : sous-marin nucléaire lanceur d'engin

T

TCS : techniques culturales simplifiées
TIAN : Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
TIC : technologies de l'information et de la communication
TNP : Traité de non-prolifération des armes nucléaires

TPIR : Tribunal pénal international pour le Rwanda
TPIY : Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

U

UA : Union africaine
UE : Union européenne
UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine
UNASUR : Union des nations sud-américaines
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
URSS : Union des Républiques socialistes soviétiques

Z

ZEE : zone économique exclusive
ZES : zone économique spéciale
ZLEA : Zone de libre-échange des Amériques

INDEX DES AUTEURS

S. Beucher : Afrique, Amazonie, Amérique du Nord, Asie, Axe, Caraïbe, Carte, Chine, Collapsologie, Commerce équitable, Compétitivité, Conflit, Consensus de Beijing, Consensus de Washington, Criminalité, Crise, Développement, développement durable, Discontinuité, Distance, Division internationale du travail, Échiquier mondial, Émergence, Entreprise, Environnement, Espace extra-atmosphérique, État autoproclamé ou quasi État, État fragile ou failli, Frontière, Géopolitique, Géostratégie, Gouvernance mondiale, Guerre/Paix, Hégémonie, Hydropolitique, Île, insularité, Inde, Indopacifique, Ingérence, Intégration nationale, Internationalisation, Irrédentisme, Justice environnementale, Lanceur d'alerte, Méditerranée(s), Modèle productif, Nationalisme, Nouvelles routes de la soie, Ordre/Désordre mondial, Organisation internationale, Populisme, Puissance, Représentation, Réseaux, Santé, Sécurité, Stratégie, Suds, Système productif, Territoire, Territoire productif, *Think tank*, Transnational, Triangle de croissance, Zone franche

E. Bonhomme : Asie, Civilisation, Colonisation/Décolonisation, *Commonwealth*, États-Unis, Europe, Guerre/Paix, Identité, Langues diplomatiques, Mémoire, *Pax Americana*, « Péril jaune », Racisme, SDN

F. Bost : Démondialisation, Désindustrialisation, délocalisation, Échanges internationaux, Géoéconomie, Réindustrialisation, relocalisation

A. Ciattoni : Aménagement du territoire, Antarctique, Antimonde, Arctique, Balkanisation, Brésil, Centre/Périphérie, Complexe militaro-industriel, Continent, Corridor, Culture, Déprise, Dividende démographique, Dynamique, Échelle, Environnement, France, Front pionnier, Frontière, Golfe Persique, *Hub*, Inde, Interface, Japon, Justice spatiale, Kosovo, Limite Nord/Sud, Littoral, Logistique, Marge, Méditerranée(s), Métropole, ville globale, Modèle, Offshore, ONG, Patrimoine, Planétarisation, Planète financière, Pôle, Population, Réseaux, Richesse, Rural, ruralité, Sahel, Sanction, Santé, Thalassocratie, Triade, Ubérisation, Zone blanche

R. Darfeuil : Avantages comparatifs, Capitalisme, Commerce international, Concurrence, Croissance, Davos (Forum économique mondial de), *Dumping*, Finance, Investissements à l'étranger, Microcrédit, SMI

A. Degans : Guerre économique, Innovation, Intelligence économique, Mondialisation, Sécurité économique

S. Dubois : Altermondialisme, Armement, Brexit, Cairns (groupe de), Désarmement, Énergie, *Land grabbing*, Matières premières, Nucléaire, OPEP, OTAN, PAC, Russie, Terrorisme, UE

G. Dupéret : Bien collectifs, biens communs, Biens publics mondiaux, Économie numérique, Inégalités, Monnaie et politique monétaire, Pauvreté, Pensée économique

D. Dussert-Galinat : Islamisme, Laïcité, Religions

J.-F.- Fiorina : « *Corporate geopolitics* » *in* Entreprise

J. Grondeux : Complotisme

M. Huvet-Martinet : Alliance, Empire, Impérialisme, Kurdistan, Séparatisme, Souveraineté nationale, Système westphalien

L. Lacan : Classe moyenne, Économie informelle, Finance islamique, Genre, Néolibéralisme

M. Mare : Action humanitaire, Agriculture, Alimentation, Bidonville, Camp, Espaces publics, Fragmentation, Gentrification, Inégalités, Minorité, Mobilités, Non-lieu, Pauvreté, Réforme agraire, Ségrégation, Sport

M. Reghezza : Anthropocène, Changement climatique, Risque

F. Smits : Cyberespace, Défense, Espaces maritimes, France, ZEE

D. Steiler : Paix économique

Th. Verclytte : Allemagne, Amérique latine, Caudillisme, Diplomatie, Génocide, Guerre froide, Moyen-Orient, Nationalisme, Occident, Printemps arabes, Relations internationales, Renseignement, Totalitarisme

V. Verclytte : Amérique latine, Démocratie, Droit international, État, État-nation, État-providence, Fédéralisme, Médias, Régime autoritaire, Science politique, Syndicalisme

Y. Veyret : Biodiversité, Contrainte, Déterminisme, ONG, Patrimoine

TABLE DES CARTES

A
– Géopolitique de l'Afrique 21
– Géopolitique de l'agriculture 23
– Famines et conflits du Nigeria au Yémen 32
– L'alimentation, un défi majeur du XXIe siècle 33
– Allemagne, enjeux internationaux et stratégiques 35
– L'Amazonie, un développement peu durable ? 41
– Amérique du Nord, les revers de la puissance 46
– L'Amérique latine : inégalités, rivalités, dépendances 52
– Les violences en Amérique latine 55
– L'Antarctique, un nouvel espace géostratégique 57
– L'Arctique une région stratégique 61
– L'armement, un facteur géostratégique décisif de puissance 64
– Géopolitique de l'Asie orientale 69
– L'Asie centrale : un nouveau Grand Jeu ? 73

B
– Les *hotspots* de la biodiversité 81
– Le Brésil dans le monde 83

C
– La Caraïbe, une Méditerranée américaine 92
– Le projet de Nouveau Moyen-Orient selon les États-Unis 94
– Les États et le changement climatique 97
– Les défis de la puissance chinoise 101
– Géo-chronologie de la décolonisation 112
– Les enjeux de la décolonisation de l'Afrique (1960-1992) 115
– Les réseaux de la criminalité mondialisée 130
– Le cyberespace, un territoire à maîtriser 147

E
– Les exportations mondiales de marchandises (2019) 171
– L'émergence des Suds 185
– L'Empire ottoman : essor et reflux (XIVe siècle-1923) 193
– Yamal : des aménagements énergétiques majeurs au service de la puissance russe 198
– L'énergie : des enjeux géoéconomiques et géopolitiques planétaires 203
– Les enjeux gaziers pour l'UE 204
– Les 2 000 premières FTN (2008-2017) 212
– La protection de l'environnement terrestre et maritime 219
– Production et réserves mondiales de terres rares 223
– Les tensions en mer de Chine méridionale 232
– Enjeux commerciaux des espaces maritimes 234
– Occupations des espaces publics par des mouvements de contestation depuis 2011 239
– Les États-Unis et le monde 249
– La crise des États-Unis 251
– L'Europe malade de ses frontières 261
– Un modèle géopolitique européen ? 262

F – Le système financier mondial 269
– La puissance française dans le monde 283
– Préserver les intérêts de la France dans le monde 285
– La péninsule coréenne entre tensions et projets de paix 295
– Le monde de *Game of Thrones* 297

G – Le monde selon Halford Mackinder et Saul Cohen 307
– Le golfe Arabo-Persique en 2020 313
– Le détroit d'Ormuz : un passage stratégique 315
– Fondements et remises en question du multilatéralisme 326
– Un monde entre guerre et paix 335
– Les sociétés privées militaires 339
– Une guerre économique mondiale 342

I – Royaume-Uni : les diverses facettes de l'insularité 350
– L'Inde et le monde 353
– Visions comparées de l'Indopacifique 356
– Les enjeux stratégiques dans l'Indopacifique 357
– L'intelligence artificielle : une course mondiale à l'innovation 362

J – Le Japon et le monde 371

K – Le Kosovo, territoires et population 374
– Le Kurdistan 376

M – Le nickel en Nouvelle-Calédonie : rente géoéconomique, tensions géopolitiques 384
– La Méditerranée, miroir des défis et enjeux de la mondialisation 392
– Chypre, géopolitique d'un espace insulaire divisé 395
– Les migrations internationales, des mobilités plus ou moins contraintes 406
– Le tourisme en Europe 409
– Une mondialisation pour tous ? 419
– Le Moyen-Orient, un espace de disparités et de rivalités 434
– Israël dans son environnement régional 436

N – Les nouvelles routes de la soie 445
– La prolifération nucléaire 448

O – L'OTAN en Europe : intégration militaire à l'Ouest, tensions à l'Est 455

P – L'évolution démographique mondiale entre 2020 et 2050 477
– Les Printemps arabes ou l'affirmation des sociétés civiles 480

R – Les régimes autoritaires 486
– Les principales religions dans le monde 491
– Les protestants évangéliques dans le monde (2017) 496
– Tensions et conflits autour de la ressource en eau 507

– Les extrêmes météorologiques au cours de ces vingt dernières années..... 509
– La Russie : la réaffirmation d'une grande puissance 521
– Mourmansk : une ville-port stratégique pour la puissance russe..... 522

S – Les enjeux sécuritaires au Sahel 525
– Santé : de profondes inégalités..... 529

T – Le califat de l'État islamique au Levant : terrorisme, déstabilisation régionale 552
– Le triangle de croissance SIJORI 558

U – (Dés) union européenne..... 562

Z – Le droit de la mer..... 564

ÉDITION : Sébastien Deleau
CONCEPTION MAQUETTE : Marie-Astrid Bailly-Maître
ADAPTATION MAQUETTE : Sophie Duclos
MISE EN PAGE : CGI
CARTOGRAPHIE ET INFOGRAPHIE : Aurélie Boissière

initial
L'essentiel en poche

Dictionnaire de Géopolitique

La référence indispensable pour comprendre les dynamiques, les rapports de force et les conflits à l'œuvre sur la planète.

- Qu'est-ce que le *smart power* ? Comment s'exerce la *Pax Americana* ? Quelles sont les rivalités en Antarctique ? Comment définir un empire ? Qu'est-ce que la théorie du *Rimland* ? **Plus de 235 entrées, définitions ou articles** pour comprendre les notions de la Géopolitique.

- **100 cartes et graphiques** couleur, des **bibliographies** ciblées, des **zooms** sur des questions d'actualité.

- Une équipe d'auteurs et d'autrices issus de champs disciplinaires divers : **géopolitique**, **histoire**, **géographie**, **sciences politiques**, **économie**.

- **Un outil pratique et facile d'accès** à destination des étudiants du supérieur (CPGE, Sciences Po, IEP, Université, écoles de management), des élèves de lycée ayant choisi la spécialité HGGSP et des enseignants.

Dans la même collection :



Histoire du XXe siècle
Tome 1 : 1900-1945
La fin du monde européen



Histoire du XXe siècle
Tome 2 : 1945-1973
Le monde entre guerre et paix



Histoire du XXe siècle
Tome 3 : 1973-1990
La fin du monde bipolaire



Histoire du XXe siècle
Tome 4 : 1990 à nos jours
Vers le monde nouveau du XXIe siècle

Migrants du Honduras en route vers les États Unis, au sud du Mexique, octobre 2018
Photo © GUILLERMO ARIAS / AFP
Projet graphique : V.U.

www.editions-hatier.fr